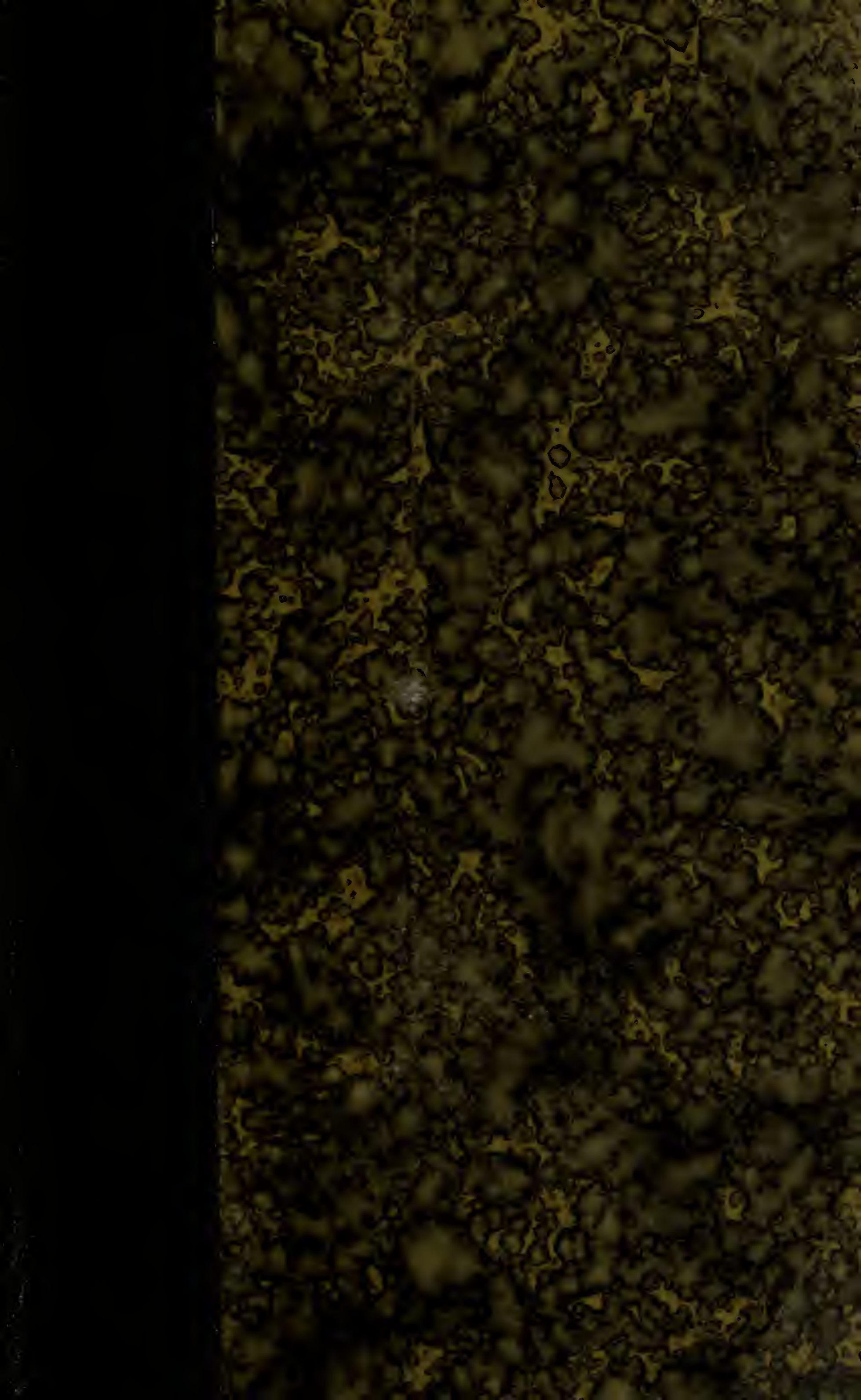
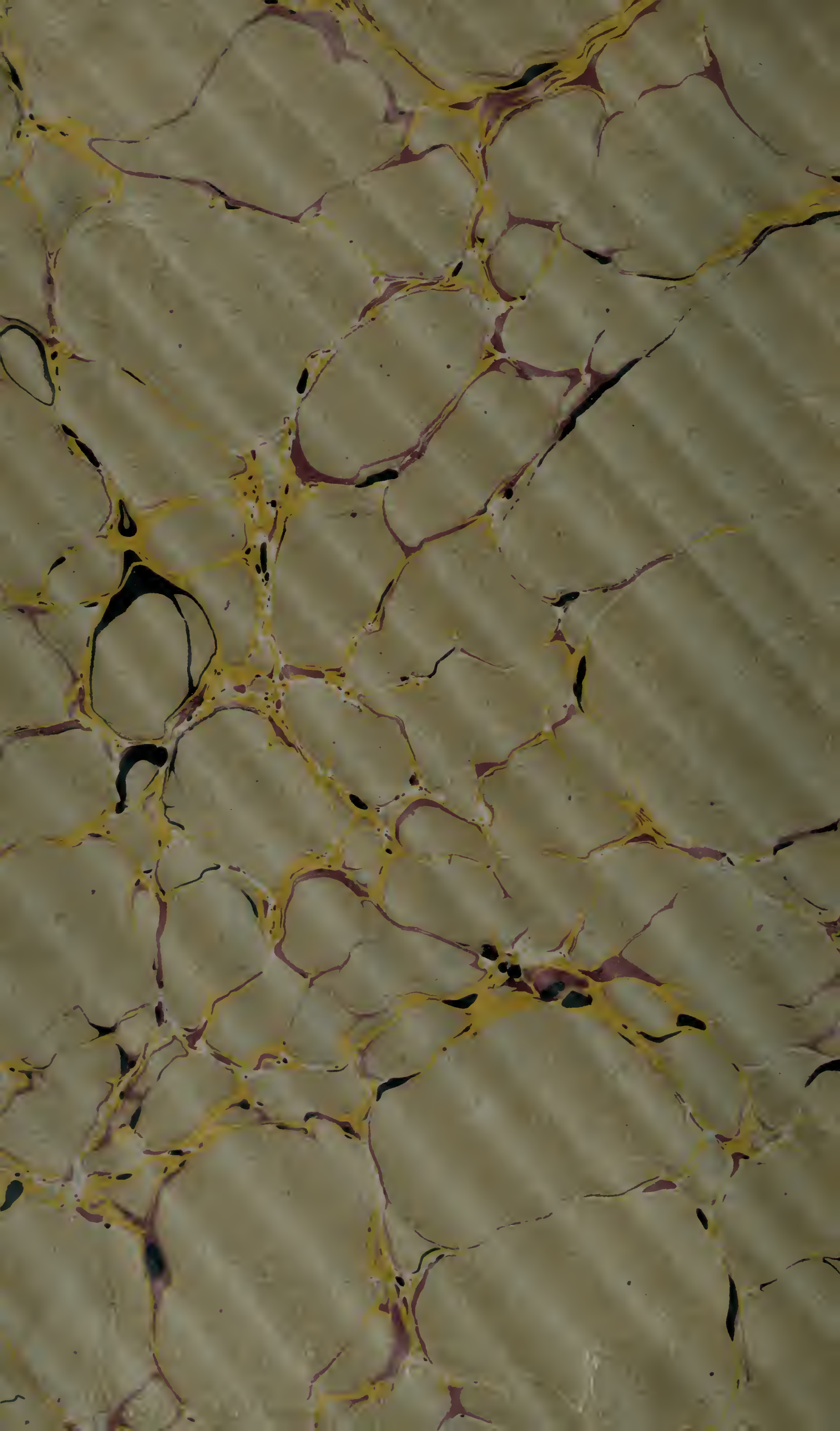
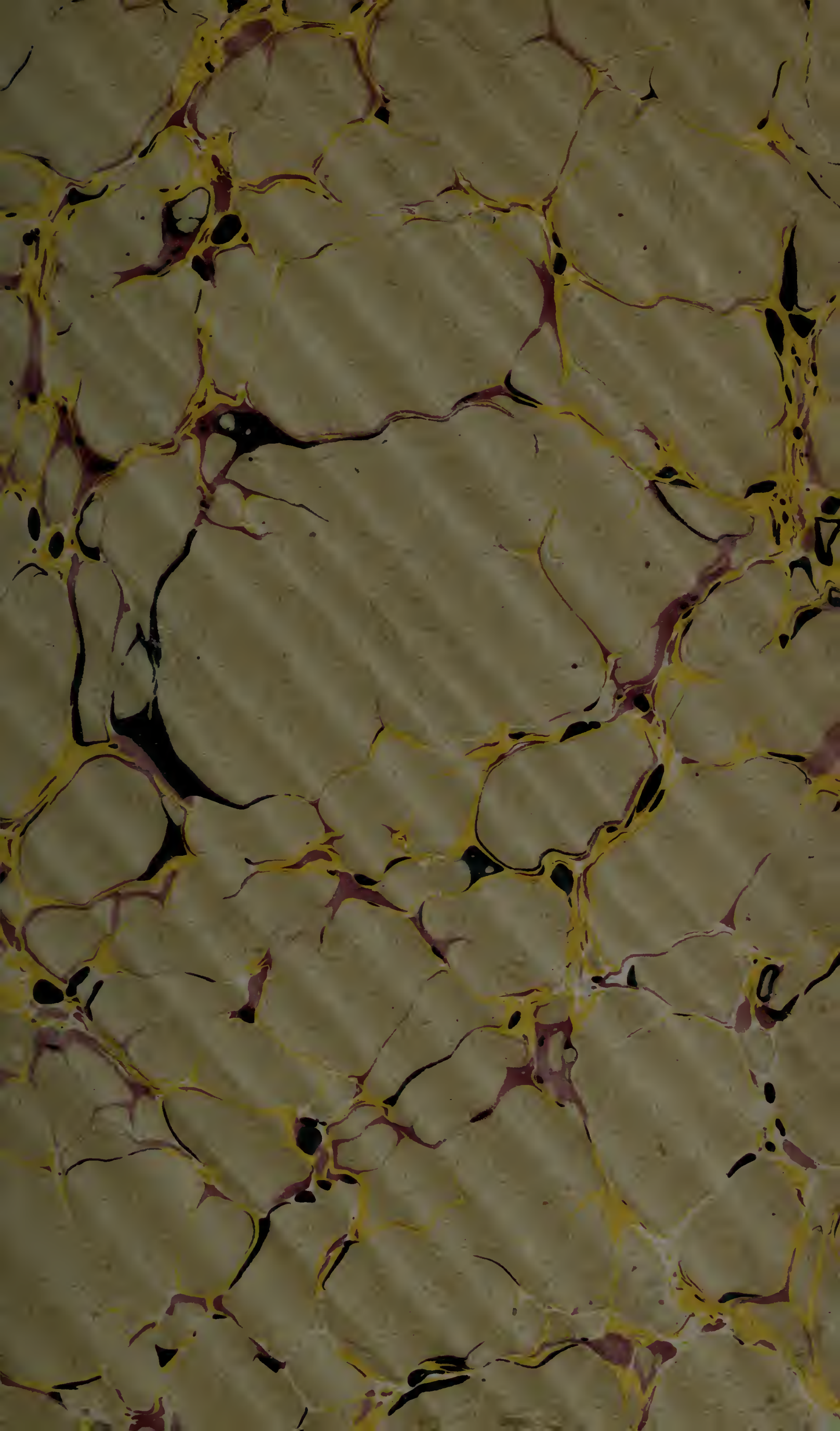






ANNUAIRE DE L'ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

Les réunions du Comité ont lieu à l'Ecole des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister, et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

L'Assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi qui suit la fête de Pâques.

La bibliothèque de l'Association (17, rue Bonaparte) est ouverte tous les jeudis, de 1 à 4 heures.

Les demandes de renseignements et les communications relatives aux travaux de l'Association doivent être adressées, franc de port, à l'Ecole des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat de poste, à M. Ch.-Emile Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, 11, rue du Cherche-Midi.

Tout membre qui, après deux avis, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

ANNUAIRE

DE L'ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869

17e Année, 1883

PARIS

AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS, 14, RUE BONAPARTE

MAISONNEUVE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

—

1883

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique
par décret du 7 juillet 1869.)

STATUTS.

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au *minimum* de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an ;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit ;

3° Les autres membres sont rééligibles ;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances ; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité, et ils y ont voix consultative.

Les séances seront suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association, et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France

sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'Etat.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère, M. C.-L. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurium. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze.....	10 fr.
— en argent.....	30

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION.

(1867.)

MM.

Adert, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève*.

† Alexandre (Ch.) (1), membre de l'Institut.

Bertrand (Alexandre), directeur du Musée de Saint-Germain.

† Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

† Brunet de Presle, membre de l'Institut.

Burnouf (Emile), ancien directeur de l'Ecole française d'Athènes,

Campaux, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique.

† Daremberg, de la bibliothèque Mazarine.

† David (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.

† Dehèque, membre de l'Institut.

Delyannis (Théodore-P.), ministre plénipotentiaire de S. M. Hellénique.

† Deville (Gustave), membre de l'Ecole d'Athènes.

† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.

† Dübner, helléniste.

Duruy (Victor), membre de l'Institut, ministre de l'Instruction publique.

Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Eichthal (Gustave d'), membre de la Société asiatique.

Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.

Girard (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Goumy, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

† Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.
Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
Hillebrand, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.
Jourdain (Charles), membre de l'Institut.
Legouvé, de l'Académie française.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut.
† Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut.
Maury (Alfred), membre de l'Institut.
Mélas (Constantin), de la maison Mélas frères, à Marseille.
Miller (Emm.), membre de l'Institut.
† Naudet, membre de l'Institut.
† Patin, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Perrot (Georges), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Ravaisson (Félix), membre de l'Institut.
Renan (Ernest), membre de l'Institut.
Renier (Léon), membre de l'Institut.
† Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
† Thénon (l'abbé), directeur de l'Ecole Bossuet.
† Thurot, membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
Valettas (J.-N.), professeur, à Londres.
† Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† Vincent (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
Weil (Henri), membre de l'Institut.
Wescher (Carle), conservateur à la Bibliothèque nationale.
Witte (baron J. de), membre de l'Institut.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS.

(1875-1883.)

Le Ministère de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'Ecole nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire l'*Union*.

MM.
Barthélemy Saint-Hilaire.
Basili (Demetrio).
Bikélas (D.).
Brault (Léonce).
† Brunet de Presle.
Carathéodory (Etienne).
Castorchi (Euthymios).
† Chasles (Michel).
Coromilas.
† Didot (A.-F.).
Drême.
Dumont (Albert).
Egger (Emile).
Eichthal (Gustave d').
Foucart (Paul).
Hachette et Cie, libraires éditeurs.
Hanriot.
Heuzey (Léon).
Laprade (V. de).
Lecomte (Ch.).
Misto (H.-P.).
Negrepontis.
† Ocher de Beaupré (colonel).
Parmentier (général).

Pélicier (P.).
Perrot (Georges).
Piat (A.).
Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Rodocanaki (P.).
Saripolos (Nicolas).
† Symvoulidis.
Syngros (A.)
Vaney.
Verna (baron de).
Witte (baron J. de).
† Wyndham (George).
† Wyndham (Charles).
Zafiropulo (E.).
Zographos (Christakis Effendi).

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de cinq mille francs. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de quatre cents francs.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION.

1867. MM.	Patin,	membre de l'Institut.
1868.	Egger,	*Id.*
1869.	Beulé,	*Id.*
1870.	Brunet de Presle,	*Id.*
1871.	Egger,	*Id.*
1872.	Thurot,	*Id.*
1873.	Miller,	*Id.*
1874.	Heuzey,	*Id.*
1875.	Perrot,	*Id.*
1876.	Egger,	*Id.*
1877.	Chassang, inspecteur général de l'Université.	
1878.	Foucart, membre de l'Institut.	
1879.	Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand,	
1880.	Dareste, membre de l'Institut.	
1881.	Weil,	*Id.*
1882.	Miller,	*Id.*

MEMBRES DU BUREAU POUR 1883-84.

Président honoraire : M. Ém. Egger.
Président : M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire.
1er *Vice-president :* M. Glachant.
2e *Vice-président :* M. Ch. Jourdain.
Secrétaire-archiviste : M. A. Croiset.
Trésorier : M. J. Magnabal.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1882-83.

Nommés en 1881.

MM. Pesson.
Dareste (R.).
Didot.
Girard (Jules).
Legouez.
Perrot (G.).
Baron de Witte.

Nommés en 1882.

MM. Cartault.
L'abbé Duchesne.
Dussouchet.
Gebhart.
Huit (Ch.).
Petit de Julleville.
Weil (Henri).

Nommés en 1883.

MM. Bikélas.
D'Eichthal (Gustave).
Girard (Paul).
Heuzey (Léon).
Lallier.
Miller.
Talbot.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

MM. Chassang.
Pesson.
Eichthal (Gustave d').
Houssaye (Henry).
Laperche.
Talbot.

COMMISSION DE PUBLICATION.

MM. Heuzey.
Dareste.
Perrot.
Talbot.
Houssaye (Henry).

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE.

MM. Dumont (Albert).
Guillaume.
Heuzey (L.).
Perrot (G.).
Héron de Villefosse.
Witte (De).

MEMBRES DONATEURS.

MM.

Adam (Mme Juliette), à Paris.
Alpherakis (Achille), à Taganrog (Russie).
Anquetil, inspecteur d'Académie, à Versailles.
Antrobus (Fr.), à Londres.
Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog (Russie).
Avgerinos (Antonios), à Taganrog.

Banque nationale de Grèce, à Athènes.
Barenton (Arm.), à Paris.
Baret, avocat, à Paris.
Basiadis (Héraclès-Constantin), à Constantinople.
Berthault, docteur ès-lettres, à Paris.
† Beulé (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† Bienaymé (Jules), membre de l'Institut.
Bikélas (D.), à Paris.
Bimpos (Th.), archevêque de Mantinée.
Blampignon (l'abbé), à Paris.
Bounos (Élie), à Paris.
Braïlas (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.
† Brunet de Presle (Wladimir), membre de l'Institut.
Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
Calvet-Rogniat (le baron Pierre), licencié ès-lettres, à Paris.
Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut, à Arta (Grèce).
Caratheodory (Ét.), ministre de Turquie, à Bruxelles.
Cartault (A.), maître de conférences à l'École normale supérieure.
Casso (Mme), à Paris.
Castorchi (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
Charamis (Adamantios), professeur à Taganrog.
† Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Chasles (Henri), à Paris.
Chassiotis (G.), fondateur du lycée de Péra, à Paris.
Chevrier (Ad.), avocat général, à Paris.
† Christopoulos, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
Chrysobelonis (Léonidas), négociant, à Manchester.
Combothecras (Sp.), à Odessa.
Constantinidis (Zanos), à Constantinople.
Coumanoudis (Ét.-A.), professeur à l'Université d'Athènes.
Cousté (E.), directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
Croiset (Alfred), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

CROISET (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
CUCHEVAL (Victor), à Paris.
DAMASCHINO, à Paris.
DARESTE (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog.
DELYANNIS (N.), ministre de Grèce, à Belgrade.
DEMETRELIAS (C.), à Odessa.
† DESJARDINS (Charles-Napoléon).
DESJARDINS (Mme veuve Charles-Napoléon), à Versailles.
† DEVILLE (Gustave), docteur ès-lettres, membre de l'École française d'Athènes.
DEVILLE (Mme veuve), à Paris (1).
† DIDION, inspecteur général des Ponts et chaussées
† DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
DIDOT (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
DORISAS (L.), à Odessa.
DOUDAS (D.), à Constantinople.
DOULCET (Henri), à Paris.
DOZON (Aug.), consul de France à Larnaka (île de Chypre).
DRÊME, président de la cour d'appel d'Agen (Lot-et-Garonne).
DURUY (Victor), membre de l'Institut, à Paris.
ÉCOLE hellénique d'Odessa.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique, à Paris.
FALIEROS (Nicolas), à Taganrog (Russie).
FALLEX (Eug.), proviseur du lycée de Versailles.
FERRY (Jules), député, président du conseil, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, à Paris.
FIX (Théodore), lieutenant-colonel d'état-major, à Lille.
FOUCART (Paul), membre de l'Institut, à Athènes.
GENNADIOS, premier secrétaire de la légation hellénique à Rome.
GEVAERT (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
GIANNAROS (Thrasybule), négociant, à Constantinople.

(1) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

† Gillon (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.

† Giraud (Ch.) membre de l'Institut.

Goirand (Léonce), avoué près le tribunal civil de la Seine, à Paris.

Goirand (Léopold), avoué près la cour d'appel de Paris.

Gonnet (l'abbé), docteur ès-lettres, à Lyon.

Gregoire, archevêque de Chio, à Constantinople.

† Gumuchguerdane (Michalakis), à Philippopolis.

Gymnase de Janina (pour 15 ans).

Hachette (L.) et Cie, libraires-éditeurs, à Paris.

Hanriot, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

Havet (E.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Havet (Louis), répétiteur à l'école des Hautes-Études, à Paris.

Havet (Julien), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.

Heuzey, conseiller à la cour d'appel de Rouen.

Heuzey (Léon), membre de l'Institut, à Paris.

Houssaye (Henry), homme de lettres, à Paris.

Inglessis (Alex.), à Odessa.

Jasonidis, à Limassol (île de Chypre).

Johannidis (Emmanuel), à Taganrog.

Jolly d'Aussy (D.-M.), au château de Crazannes (Charente-Inférieure).

Jordan (Camille), membre de l'Institut, à Paris,

Joret (Ch.), professeur à la Faculté d'Aix.

Kalvocoressis (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.

Kontostavlos (Alexandre), à Athènes.

Kontostavlos (Othon), à Marseille.

Kostès (Léonidas), à Taganrog.

Krivtschoff (Mme), à Moscou.

† Labitte (Adolphe), libraire à Paris.

† Lacroix (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Landelle (Charles), peintre, à Paris.

Laperche, à Paris et à Provins.

Lattry (A.), à Odessa.

Lattry (Dr Pélopidas), à Odessa.

Lecomte (Ch.), à Paris.

Legantinis (J.-E.), à Odessa.
Legrand (Emile), à Paris.
Ludlow (Th.-W.), à New-York.
Macmillan (Georges-A.), éditeur, à Londres.
Maggiar (Octave), négociant, à Paris.
Maisonneuve, libraire-éditeur, à Paris.
Mallortie (H. de), principal du collège d'Arras.
Manoussis (Constantinos), à Taganrog.
Manoussis (Demetrios), à Taganrog.
Mantzavinos (R.), à Odessa.
† Marcellus (comte Edouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
Martin (Th.-Henri), membre de l'Institut, à Rennes.
† Maurice (Mme Ch.), née Vincent.
Mavro (Sp.), à Odessa.
Mavrocordato (Nicolas), ministre de Grèce, à Paris.
Mavrocordato (le colonel Alexandre-Constantin).
Mavrocordato (M.), à Odessa.
Maximos (P.), à Odessa.
† Melas (B.), négociant, à Londres.
Misto (H.-P.), frères, négociants, à Smyrne (1).
Mourier (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
Negreponte (Michel), négociant, à Paris.
Negropontis (Dimitrios), à Taganrog.
Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
Nicolaïdès (Nicolaos), à Taganrog.
Paisant (A.), président du tribunal civil de Saint-Quentin.
Parissi, à Paris.
Parmentier (le général Théod.), à Paris.
Paspati (J.-F.), à Odessa.
† Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
Pélicier, archiviste de la Marne, à Châlons.
† Perrin (Hippolyte).
Perrin (Ernest), à Paris.

(1) Don d'une somme de 800 francs.

PERSOPOULO (N.), à Odessa.
PESSON, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
PISPAS (Dr B.), à Odessa.
QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), à Paris.
RAMBAUD (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
RENIERI, gouverneur de la Banque nationale, à Athènes.
RIANT (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires, à Paris.
RICHARD-KŒNIG, à Paris.
ROBERTET, licencié ès-lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, à Paris.
RODOCANACHI (P.-Th.), à Odessa.
RODOCANACHI (Th.-P.), à Odessa.
ROMANOS (J.), à Corfou.
SARAKIOTIS (Basileios), à Constantinople.
SARAPHIS (Aristide), négociant, à Constantinople.
SARIPOLOS (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
SATHAS (Constantin), à Venise.
SAYCE, professeur à l'Université d'Oxford.
SCARAMANGAS (Pierre-Jean), à Paris.
SCARAMANGAS (Jean-E.), à Marseille.
SCARAMANGAS (Jean-A.), à Taganrog.
SCARAMANGAS (Doucas-J.), à Taganrog.
† SCARAMANGAS (Jean-P.), à Taganrog.
SCARAMANGAS (Stamatios), à Taganrog.
SCHLIEMANN (H.), à Athènes.
SCLAVO (Michel), à Odessa.
SOMAKIS (Mme Hélène), à Paris.
SOUCHU-SERVINIÈRE, à Laval.
SOUVAZOGLOU (Basili), banquier, à Constantinople.
STEPHANOVIC (Zanis), négociant, à Constantinople.
SVORONOS (Michel), négociant, à Constantinople.
† SYMVOULIDÈS, conseiller d'Etat, à Saint-Pétersbourg.
SYNGROS (A.), à Athènes.
TARLAS (Th.), à Taganrog.
TELFY, professeur de l'Université de Pesth.
† THEOCHARIDÈS (Constantinos), à Taganrog.

Tilière (marquis de), à Paris.
Tougard (l'abbé), professeur au petit séminaire de Rouen.
Tournier (Éd.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.
Tourtoulon (baron de), à Valergues (Hérault).
Tsacalotos (E.-D.), à Taganrog.
Université d'Athènes (1).
Vagliano (André), négociant, à Marseille.
Valieri (N.), à Odessa.
Valieri (Oct.), à Londres.
Vlastos (Ét.-A.), à Marseille.
Vlastos (Th.), à Liverpool.
Voulismas (E.), archimandrite, à Odessa.
Vucina (Emm.-G.), à Odessa.
Vucina (Al.-G.), à Odessa.
Vucina (J.-G.), à Odessa.
Wescher (Carle), conservateur à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Xanthopoulos (Dem.), à Odessa.
Xydias (Sp.), à Odessa.
Zariphi (Georges), négociant, à Constantinople.
† Zavitzianos (C.), docteur-médecin, à Corfou.
† Ziffos (L.), négociant à Londres.
Zographos (Christakis Effendi), fondateur du prix Zographos, à Paris.
Zographos (Xénophon), docteur-médecin, à Constantinople.

(1) L'Université d'Athènes s'inscrit annuellement pour une somme de 400 francs.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 13 AVRIL 1883

NOTA. L'astérisque désigne les membres donateurs.

MM.

ACHILLOPOULOS (Évangèle), négociant, à Londres. — 1880.

* ADAM (Mme Juliette), 23, boulevard Poissonnière. — 1883.

ADERT, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève*. — 1867.

AFENDOULI (Théodore), professeur à l'École de médecine d'Athènes. — 1867.

ALBERT frères, négociants, rue du Tapis-Vert, 15, à Marseille. — 1868.

* ALPHERAKIS (Achilleus), à Taganrog (Russie). — 1869.

AMBANAPOULOS, négociant, 112, rue Sylvabelle, à Marseille. — 1867.

ANAGNOSTAKIS (Georges), négociant, à Alexandrie. — 1877.

ANASTASIADIS (A.), à Alexandrie. — 1880.

ANASTASIADIS (Sotiri), courtier, au Caire. — 1880.

ANDREADIS (Mme), ex-directrice de la maison d'éducation franco-grecque du Caire, 5, rue d'Angoulême, à Nîmes. — 1867.

ANGELIDIS (G.), négociant, à Constantinople. — 1880.

* ANQUETIL, inspecteur d'Académie, avenue de Paris, 1, à Versailles. — 1872.

ANTHOPOULOS (Constantin), membre du tribunal de commerce, à Constantinople. — 1868.

* ANTROBUS (Fr.), oratory, S. W., à Londres. — 1879.

APOSTOLIDIS (D.), à Alexandrie. — 1876.

APOSTOLIDIS (G.), à Constantinople. — 1880.

ARETAIOS (Théodore), professeur à l'École de médecine à Athènes. — 1868.

ARGYROPOULOS (Spyridion), 6, avenue Percier. — 1875.

Aristarchy-Bey (Stavrachis), ancien membre du conseil d'Etat de Turquie, maison Dubois, 200, rue du faubourg Saint-Denis. — 1868.

Aristoclès (Jean-D.), professeur de la grande Ecole patriarcale, à Constantinople. — 1868.

Armingaud, professeur au lycée Henri IV, 7, rue Cassette. — 1868.

Artemiadis (Jacques), à Constantinople. — 1882.

* Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog (Russie). — 1869.

Athanassaki (Jean), avocat, au Caire. — 1880.

Athénogenès (Georges), négociant, à Athènes. — 1868.

Aubé, professeur au lycée Fontanes, 11, rue de Lisbonne. — 1868.

* Avgerinos (Antonios), à Taganrog (Russie). — 1869.

Avierinos (André), député, à Athènes. — 1873.

Baguenault de Puchesse (Gustave), docteur ès-lettres, 156, rue Bannier, à Orléans (Loiret). — 1867.

Baguenault de Viéville, président de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — 1879.

Bailly (Anatole), professeur au lycée d'Orléans. — 1867.

Bailly (Ch. Edouard), 74, boulevard Ornano. — 1869.

Bambakis (N.), négociant, à Constantinople. — 1872.

* Banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1868.

* Barenton (Arm.), 80, boulevard Malesherbes. — 1877.

* Baret, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, 7, rue de Bréa. — 1871.

Baron (L.), ancien député, à Fontenay (Vendée). — 1867.

Baroutis (Jacques), architecte, au Caire. — 1880.

Barozzi (commandeur Nicolò), directeur du musée Correr, à Venise. — 1881.

Barrias, 34, rue de Bruxelles. — 1867.

Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, 3, rue Dufrénoy. — 1867.

Basiadis (Héraclès-Constantin), docteur ès-lettres et en médecine, rue Hamel-Bachi, à Constantinople. — 1868.

Basili (G.-A.), sous-gouverneur de la banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1867.

BASILI (D.-M.), négociant, 32, rue Breteuil, à Marseille. — 1867.

BASILIADIS (E.), à Alexandrie. — 1880.

BAUDE (Alph.), inspecteur général des ponts et chaussées, 10, rue Royale Saint-Honoré. — 1869.

BAUDREUIL (de), 29, rue Bonaparte. — 1867.

BAYET (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1875.

BAZIN (Hippolyte), directeur du petit Lycée de Saint-Rambert (Rhône). — 1883.

BEAU, professeur au lycée Fontanes, 19, rue Saint-Pétersbourg — 1873.

BEAUJEAN, inspecteur d'Académie, Paris, 39, rue de l'Université. — 1867.

BEAUSSIRE, membre de l'Institut, 96, boulevard Saint-Germain. — 1867.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, juge au tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard. — 1878.

BEAUVERGER (baron de), 8, rue du Cirque. — 1883.

BECQ DE FOUQUIÈRES, 1, rue d'Argenson. — 1869.

BEER (Guillaume), 34, rue des Mathurins. — 1872.

BELFORT (L. de, comte DE LA ROQUE), 99, boulevard Saint-Michel. — 1882.

BELOT, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1867.

BELUZE, président du Cercle catholique, 75, rue de Madame. — 1872.

BENIZELOS (Miltiadès), professeur à l'Ecole de médecine d'Athènes. — 1868.

BENLOEW, doyen honoraire de la Faculté des lettres, 26, rue Desbordes-Valmore. — 1869.

BENOIST (Eugène), professeur à la Faculté des lettres, 17, rue de Bréa. — 1868.

BENOIT (Ch.), doyen de la Faculté des lettres de Nancy. — 1868.

BERGAIGNE, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, 12, rue Erlanger.

BERNARD (l'abbé Eugène), 5, rue Gay-Lussac. — 1871.

BERNARDAKIS (Athanase-N.), à Athènes. — 1867.

BERNARDAKIS (Grégoire-N.), à Athènes. — 1877.

Berranger (l'abbé H. de), à Surville, par Pont-Lévêque (Calvados). — 1869.

* Berthault, agrégé de l'Université, docteur ès-lettres, 18, rue de Miroménil. — 1882.

Bibliothèque publique de Versailles, représentée par son conservateur, M. Em. Délerot, à Versailles. — 1875.

Bikelas (D.), 4, rue de Babylone. — 1867.

Bimpos (Théoclète), archevêque de Mantinée (Grèce). — 1808.

Blache (Dr René), 5, rue de Suresnes. — 1872.

Blampignon (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie de Paris. — 1869.

Blancard (Jules), professeur de grec moderne à la Faculté de Marseille, 40, boulevard Baille, à Marseille. — 1867.

Blancard (Théodore), 1, rue des Deux-Ponts. — 1876.

Bloch (Am.), professeur d'archéologie grecque et latine à la Faculté des lettres de Lyon. — 1877.

Block (R. de), professeur à l'Athénée royal de Tournai (Belgique). — 1872.

Blot (Alfred), rédacteur en chef de l'*Instruction publique*, 42, rue du Cherche-Midi. — 1872.

Blotnicki, hôtel Lambert, 2, rue Saint-Louis-en-l'Ile. — 1867.

Boissier (Gaston), de l'Académie française, professeur au Collège de France, 79, rue Claude-Bernard. — 1869.

Boissonade (G.), professeur agrégé à la Faculté de droit, 28, rue Gay-Lussac. — 1867.

Bonnefon (Paul), attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, 19, rue Nicole. — 1880.

Bontemps (Georges), 11, rue de Lille. — 1883.

Bordier (Henri), 182, rue de Rivoli. — 1877.

Borg (Raphaël), vice-consul d'Angleterre, au Caire. — 1880.

Boucher de Molandon, à Orléans. — 1879.

Boucherie (Adhémar), chef de bataillon au 42e de ligne, à Belfort. — 1883.

Boudouris (Stamaty), à Athènes. — 1878.

Bougot (A.), professeur suppléant à la Faculté des lettres de Dijon. — 1878.

Bouilliet, membre de l'Institut, 31, rue St-Guillaume. — 1867.

Boulatignier, conseiller d'Etat, à Pise, par Lons-le-Saulnier (Jura). — 1870.

Bounos (Elie), 11, rue Montyon. — 1875.

Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire musicale au Conservatoire, 12, avenue de la Mothe-Piquet. — 1874.

Bourgoin (Auguste-Joseph), professeur au collège Stanislas, 65, rue Claude-Bernard. — 1879.

Bouros (J.-D.), rentier, à Athènes. — 1872.

Bourquin (Ernest-Jules), professeur du lycée de Troyes. — 1879.

Boutmy (Emile), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume. — 1870.

Braïlas-Armenis, ministre de Grèce, à Londres. — 1881.

Braud (J.-B.), professeur, 9, rue Bâclerie, à Nantes. — 1868.

Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris, 77, boulevard Haussman. — 1876.

Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 63, boulevard Saint-Michel. — 1868.

Brédif, recteur de l'Académie de Chambéry. — 1876.

Brelay (Ernest), propriétaire, 31, rue d'Offémont, place Malesherbes. — 1867.

Briau (le D[r] René), bibliothécaire de l'Académie de médecine, 37, rue Joubert. — 1867.

Broglie (le duc de), de l'Académie française, 10, rue de Solférino. — 1871.

Brosselard (Paul), capitaine au 2e tirailleurs algériens, à Mostaganem. — 1883.

Browning, King's College, à Cambridge. — 1880.

Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du patriarcat œcuménique, à Constantinople. — 1876.

Buisson (Benjamin), professeur, 243, boulevard d'Enfer. — 1870.

Buret, docteur en droit, avocat, 25, rue du Sommerard. — 1868.

Burnouf (Emile), ancien directeur de l'Ecole française d'Athènes, 14, rue d'Alésia. — 1867.

Bussières (baron de), ancien ambassadeur, 84, rue de Lille. — 1873.

CABANEL, membre de l'Institut, 8, rue de Vigny. — 1867.

CAFFIAUX, receveur municipal de la ville de Valenciennes. — 1868.

CAILLEMER (Exupère), doyen de la Faculté de droit de Lyon. — 1867.

CALLIADY-BEY (Constantin), conseiller d'Etat, à Constantinople. — 1868.

CALLIGAS (Paul), professeur à l'Ecole de droit d'Athènes. — 1868.

CALLIGERAS (Jean), agent de change, au Caire. — 1880.

CALUTTA (Théodore), négociant, au Caire. — 1880.

CALUTTA (Jean), négociant, au Caire. — 1880.

* CALVET-ROGNIAT (le baron Pierre), licencié ès lettres, 374, rue Saint-Honoré. — 1875.

CAMBOUROGLOU, rédacteur en chef de l'*Ephimeris*, à Athènes. — 1875.

CAMPAUX, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — 1867.

CARALIS (Alexandre-M.), à Syra (Grèce). — 1880.

* CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut de France, à Athènes. — 1868.

* CARATHEODORY (Ét.), docteur en droit, ministre de Turquie, à à Bruxelles. — 1872.

CARATHEODORY (Th.), ingénieur des ponts et chaussées, à Constantinople. — 1876.

CARRIÈRE (Auguste), répétiteur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, secrétaire de l'École des langues orientales vivantes, 2, rue de Lille. — 1873.

* CARTAULT (Augustin), professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, 11, rue du Pré-aux-Clercs. — 1875.

* CASSO (Mme), 115, avenue des Champs-Élysées. — 1875.

* CASTORCHIS (Euthymios), professeur à l'Université d'Athènes. — 1868.

CATZIGRAS COSMAS, négociant, à Marseille. — 1867.

CAUSSADE (de), conservateur à la bibliothèque Mazarine. — 1868.

CERF (Léopold), ancien élève de l'Ecole normale, imprimeur-éditeur, 13, rue de Médicis. — 1883.

CHABANEAU, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1873.

Chaber (Alfred), 6, place Louis XVI, à Montpellier. — 1877.

Chabouillet, conservateur-directeur du Cabinet des médailles, 12, rue Colbert. — 1867.

Chaignet, recteur de l'académie de Poitiers. — 1871.

Chalikiopoulos (Nicolas), aubergiste, au Caire. — 1880.

Chantepie (de), bibliothécaire à l'Ecole normale supérieure, à Joigny (Yonne). — 1867.

Chaplain (I.-C.), membre de l'Institut, graveur en médailles, 36, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1876.

Chappuis, recteur de l'Académie de Dijon. — 1868.

Chapu, membre de l'Institut, statuaire, 28, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1876.

* Charamis (Adamantios), professeur à Taganrog (Russie). — 1868.

* Chasles (Henri), 9, rue Royale. — 1881.

Chassang, inspecteur général de l'instruction publique, 9, rue de l'Odéon. — 1867.

* Chassiotis (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, à Paris, 24, avenue de Wagram. — 1872.

Chatel (Eug.), archiviste du département du Calvados, à Caen. — 1867.

Chenevière (Ad.), licencié ès-lettres, 38, rue Vignon. — 1882.

Chevreul, membre de l'Institut, au Jardin des Plantes. — 1867.

* Chevrier (Adolphe), avocat général, 13, rue de Téhéran. — 1873.

Chévrier (Maurice), attaché au ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob. — 1880.

Choisy, ingénieur des ponts et chaussées, 35, rue de Lille. — 1867.

Christou-Hazzi, directeur de l'Ecole grecque de Péra, à Constantinople. — 1880.

* Chrysobelonis (Léonidas), négociant à Manchester. — 1869.

Chuit, directeur de la librairie Firmin-Didot, 130, boulevard du Mont-Parnasse. — 1882.

Citoleux, professeur au lycée Henri IV, 3, rue des Feuillantines. — 1872.

Clavel, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1876.

Cleanthe (Zénon), architecte, à Constantinople. — 1868.

Clermont-Tonnerre (duc de), 41, rue de l'Université. — 1867.

Clermont-Tonnerre (général comte Aynard de), 9, avenue de Villars. — 1872.

Cogordan (Georges), avocat, attaché au ministère des Affaires étrangères, 83, rue de l'Université. — 1873.

Collard (Auguste), commandant d'artillerie, au château de Pescelière, par Sancerre (Cher), et à Paris, avenue Marceau. — 1875

Collard (F.), professeur à l'Université de Louvain, 109, rue de la Station. — 1879.

Collignon (Max.), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1875.

Colmet d'Aage, conseiller-maître à la cour des comptes, 44, rue de Londres. — 1872.

Colmet d'Aage, doyen honoraire de la Faculté de droit, 126, boulevard Saint-Germain. — 1872.

Comanos, docteur-médecin, au Caire. — 1880.

* Conbothecras (S.), à Odessa. — 1873.

Comnos, ancien administrateur de la Bibliothèque nationale d'Athènes. — 1876.

Conduriotti, ministre plénipotentiaire de Grèce à Vienne. — 1868.

Constantin (Othon), négociant, à Alexandrie. — 1879.

* Constantinidis (Zanos), négociant, à Constantinople. — 1873.

Constantinidis, professeur de lettres helléniques, 84, Kensington Gartens-Square, Baiswaiter, à Londres. — 1873.

Corgialégno (M.), négociant, 71, Cornhill. E. C., à Londres. — 1867.

Coromilas (Lambros), libraire-éditeur, à Athènes. — 1878.

Cossoudis (Thémistocle), négociant, à Constantinople. — 1868.

Couat, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1876.

Cougny, inspecteur d'Académie, à Paris, 48, rue Sainte-Placide. — 1871.

* Coumanoudis (Etienne-A.), correspondant de l'Institut de France, professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.

Courbaud, professeur au lycée Fcntanes, 3, rue Vézelay. — 1876.

Courdaveaux, professeur à la Faculté des lettres de Douai. — 1876.

* Cousté (Augustin-E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, 5, place Saint-François-Xavier.

Coznis, négociant, au Caire. — 1880.

Crassas (Johannès), à Taganrog (Russie). — 1869.

Crépin (A.), professeur au lycée Charlemagne, 278, boulevard Saint-Germain. — 1870.

Crionas, à Odessa. — 1873.

Croiset (P.), ancien professeur au lycée Saint-Louis, 7, rue Berthier, à Versailles. — 1874.

* Croiset (Alfred), maître de conférences à la Faculté des lettres, 66, rue de Vaugiraud. — 1873.

* Croiset (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1873.

Crouslé (L.), professeur à la Faculté des lettres, rue Gay-Lussac. — 1880.

* Cucheval (Victor), professeur au lycée Fontanes, 46, rue de Clichy. — 1876.

* Damaschino (Dr), 26, rue de l'Université. — 1879.

* Dareste (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, 9, quai Malaquais. — 1867.

Darvergi (S.), à Alexandrie. — 1880.

Dauphin, banquier, 10, rue du Conservatoire. — 1875.

Decastros (Auguste), négociant, à Constantinople. — 1873.

Decharme (Paul), professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres de Nancy. — 1868.

Decrue, licencié de la Faculté des lettres, à Genève, et, à Paris, librairie Maisonneuve, 25, quai Voltaire. — 1877.

Dehaye (Alexandre), ancien professeur au collège Stanislas, 12, rue de Seine. — 1877.

Delacroix frères (Alfred et Gabriel), 37, rue Claude-Bernard. — 1883.

Delagrave, libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.

Delalain (Henri), libraire, 56, rue des Écoles. — 1867.

DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur-directeur de la Bibliothèque nationale. — 1874.

DELLA-DECIMA (comte Spiridion), au Caire. — 1880.

* DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog. — 1873.

DELOCHE (Maximin), membre de l'Institut, 19, rue de la Prévoyance, à Vincennes. — 1874.

DELTA (Thomas), banque de Constantinople, 3, Winchester Buildings, à Londres. — 1867.

DELTOUR, inspecteur général de l'Université, 42, rue de La Boétie. — 1867.

DELYANNIS (Théodore-P.), ancien ministre plénipotentiaire du roi des Hellènes à Paris, à Athènes. — 1867,

* DELYANNIS (N.), ministre plénipotentiaire de Grèce, à Belgrade. — 1875.

DELZANT (Alidor), avocat, 30, avenue Duquesne. — 1878.

* DEMETRELIAS (C.), à Odessa. — 1873.

DEMOPOULOS (D.), à Alexandrie. — 1880.

DEPASTA (A.-N.), libraire, à Constantinople. — 1868.

DEPASTA (Antoine), négociant, à Constantinople. — 1868.

DEPRAT, professeur au collège Sainte-Barbe-des-Champs. — 1875.

DERVIEU (Édouard), banquier, 49, rue Taitbout. — 1870.

DESCHAMPS (Arsène), profes. à l'Athénée royal de Liège. — 1867.

* DESJARDINS (Mme v^e^ Charles-Napoléon), à Versailles. — 1883.

DESNOYERS, vicaire général, à Orléans. — 1879.

* DEVILLE (Mme veuve), 112, rue de Provence. — 1868.

DEVIN, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, 9, rue Guénégaud. — 1867.

DEZEIMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut de France, 11, rue Vital-Carle, à Bordeaux. — 1869.

* DIDOT (Alfred), 56, rue Jacob. — 1876.

DIKEOS, médecin et agent consulaire de la Grèce, à Zagazig (Egypte). — 1883.

DIMITZA, professeur à Athènes. — 1875.

* DORISAS (L.), à Odessa. — 1873.

DOSSIOS (Nic.), professeur, à Gadatz. — 1881.

DOUCET (Camille), secrétaire perpétuel de l'Académie française, au palais de l'Institut. — 1869.

* Doudas (D.), banquier, à Constantinople. — 1872.
* Doulcet (Henry), 4, place du Palais-Bourbon. — 1881.
* Dozon, consul de Erance, à Larnaka (île de Chypre). — 1869,

Dragoumi (Marc), secrétaire de la légation hellénique, à Saint-Pétersbourg. — 1872.

Drapeyron (Ludovic), professeur au lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie,* 55, rue Claude-Bernard. — 1867.

Drême, président de la Cour d'appel d'Agen. — 1867.

Druon, proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet, à Nancy. —

Dubief, directeur de l'institution Sainte-Barbe. — 1874.

Du Camp (Maxime), de l'Académie française, 62, rue de Rome. — 1867.

Duchataux, avocat, président de l'Académie nationale de Reims, 42, rue de l'Echauderie. — 1879.

Duchesne (l'Abbé L.), 66, rue de Vaugirard. — 1877.

Ducros (Jean-Numa-Jules), pharmacien-chimiste, au Caire. — 1880.

Dugit, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. — 1869.

Dugué (J.-A.), professeur au collège Rollin, 12, rue Bochard-de-Saron. — 1876.

Dumas, professeur au lycée de Vanves. — 1875.

Dumont, inspecteur de l'enseignement moyen, rue Montoyer à Bruxelles. — 1869.

Dumont (Albert), membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, 42, rue du Cherche-Midi. — 1869.

Dumontier, commandant du génie en retraite, 75, rue de Rennes. — 1882.

Dupré, professeur de rhétorique au lycée Fontannes, 20, rue Saint-Georges. — 1878.

Dupuis (Jean), ancien proviseur, 32, rue de la Salle, à Saint-Germain-en-Laye. — 1881.

Durand (Charles-Henri), 92, rue du Bac. — 1874.

Durassier (Edouard), ancien secrétaire de la direction des ports au ministère de la marine, 70, rue de Miromesnil. — 1875.

Duret (Mme), 1, quai, d'Orsay. — 1867.

* Duruy (Victor), membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique, 5, rue de Médicis. — 1867.

Dussouchet, professeur au lycée Henri IV, 45, rue de Madame. — 1871.

Dutilh (E.), consul des Pays-Bas, au Caire. — 1876.

Ecole des langues orientales vivantes, 2, rue de Lille. — 1877.

* Ecole Hellénique d'Odessa. — 1873.

Ecole normale d'humanités de Liège. — 1880.

Edon, professeur au lycée Henri IV, 21, rue de Vaugirard. — 1882.

* Egger (Emile), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 68, rue Madame. — 1867.

Egger (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — 1872.

Eichthal (Adolphe d'), ancien député, 42, rue des Mathurins. — 1867.

* Eichthal (Gustave d') membre de la Société asiatique, 152, boulevard Haussmann. — 1867.

Eichthal (Emile d'), 3, Park place Villas, Maida Hill. W. (Londres). — 1871.

Eichthal (Eugène d'), 6, rue Mogador. — 1871.

Elèves (les) de l'École normale supérieure, 35, rue d'Ulm. — 1869.

Elèves (les) du lycée d'Orléans. — 1869.

Elèves (les) de rhétorique du collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.

Élèves (les) de rhétorique du lycée Condorcet (division Gidel-Talbot). — 1869.

Elluin (le père A.), pour le collège français à Smyrne, chez M. Mailly, 95, rue de Sèvres. — 1873.

Emmanuel (Charles), 36, boulevard des Batignolles. — 1876.

Erlanger (Emile), banquier, consul général de Grèce, 20, rue Taitbout. — 1869.

Esmein (Adhémar), professeur agrégé à la Faculté de droit, 7, rue Leroux. — 1881.

Essarts (Emmanuel des), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — 1867.

ESTANGS (Georges des), 9, rue de Verneuil. — 1883.

ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), secrétaire d'ambassade à Tunis, 15, rue Saint-Dominique, à Paris. — 1872.

EUCLIDIS (Jean), avocat à Athènes. — 1875.

EUMORPHOPOULOS (A.-G.), négociant, Ethelburghouse, Bishopsgate street, à Londres. — 1867.

ÉVELARD, professeur au lycée Saint-Louis, 54, rue du Faubourg Saint-Honoré. — 1868.

FAGNIEZ, à Meudon. — 1882.

* FALIEROS (Nicolaos), à Taganrog (Russie). — 1873.

* FALLEX (E.), proviseur du lycée de Versailles. — 1873.

FASSY (L.), professeur, 20, rue Brochand. — 1879.

FAVRE (Léopold), ancien élève de l'école des hautes études, 6, rue des Granges, à Genève. — 1867.

* FERRY (Jules), député, président du Conseil des Ministres, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — 1880.

FEUARDENT, antiquaire, 4, place Louvois, — 1877.

FILLEUL (E.), 37, rue d'Amsterdam. — 1873.

* FIX (Théodore), colonel d'état-major, donateur de la bibliothèque grecque de Théobald Fix, à Lille. — 1877.

FLEURICHAND (Clovis), professeur au lycée Corneille de Rouen. — 1874.

FLORENT-LEFÈVRE, conseiller général du département du Pas-de-Calais, 23, rue de Madame. — 1867.

FONTAINE (Médéric), ancien notaire, 7, rue Léonie. — 1868.

FORTOUL (l'abbé), à l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis. — 1870.

* FOUCART (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes, 13, rue de Tournon, à Paris. — 1867.

FOULON (Mgr), archevêque de Besançon. — 1869.

FROMENT, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux — 1878.

FRONTIER (Mme Sophie), directrice du pensionnat de jeunes filles de la communauté grecque, à Alexandrie. — 1876.

GAFFAREL (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Dijon. — 1867.

GALUSKI (Ch.), domaine du Buisson, par Lessay (Manche). — 1868.

GANNEAU (Paul), 114, rue de Provence. — 1868.

GANTRELLE, professeur à l'Université de Gand (Belgique). — 1873.

GARNIER (Auguste), libraire-éditeur, 6, rue des Saints-Pères. — 1867.

GARNIER (Hippolyte), libraire-éditeur, 6, rue des Saints-Pères. — 1867.

GASPARD (E.), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 33, rue Claude-Bernard. — 1878.

GAUFRÈS, chef d'institution, 8, rue Puteaux, aux Batignolles. — 1870.

GAULT (Ch.-Maurice), docteur en droit, avocat à la cour de Paris, 66, boulevard Malesherbes. — 1878.

GAUTIER (Joseph-Léon), 33, rue de Châteaudun. — 1876.

GAUTIER, proviseur du lycée Saint-Louis. — 1878.

GAZIER, maître de conférences à la Faculté des lettres. — 1874.

GEBHART, professeur à la Faculté des lettres, 68, rue Gay-Lussac. — 1868.

GEFFROY, membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française de Rome, 32, rue du Bac, à Paris. — 1872.

GÉNIN (Aug.), 11, rue du Plat, à Lyon. — 1871.

* GENNADIOS (Jean), premier secrétaire de la Légation hellénique, à Vienne. — 1878.

GENOUILLE (Jules), professeur de l'Université, 12, rue Oudinot. — 1869.

GEORGANTOPOULOS (J.), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1869.

GEORGEL, professeur au lycée, à Nancy. — 1868.

GERMAIN, membre de l'Institut, 12, rue Jacob. — 1872.

* GEVAERT (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. — 1881.

* GIANNAROS (Thrasybule), négociant, à Constantinople. — 1868.

GIDEL, proviseur du lycée Louis-le-Grand. — 1867.

GIRARD (Amédée), médecin, à Riom (Puy-de-Dôme). — 1873.

Girard (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 21, rue de l'Odéon. — 1867.

Girard (Julien), proviseur du lycée Fontanes, 8, rue du Havre. — 1869.

Girard (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres, 51, rue Saint-Placide. — 1880.

Glachant, inspecteur général de l'instruction publique, 1, rue David. — 1868.

Glimenopoulos (Eustache), avocat, au Caire. — 1880.

Glycas (Nicéphore), archevêque d'Imbros. — 1868.

Gogos, archimandrite de l'église hellénique, à Braïla (Roumanie). — 1869.

Gogos, archimandrite, prédicateur général du trône d'Alexandrie, au Caire. — 1882.

* Goirand (Léonce), avoué près le tribunal civil de la Seine, 16, place Vendôme. — 1883.

* Goirand (Léopold), avoué près la cour d'appel, 128, rue de Rivoli. — 1883.

Goldschmidt (Léopold), 12, rue Rembrandt. — 1876.

* Gonnet (l'abbé), docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Lyon, à Ecully, maison de Sainte-Catherine, près Lyon. — 1878.

Gonse, chef de division au ministère de la Justice, 2, rue de la Pompe, à Versailles. — 1880.

Goumy, maître de conférences à l'École normale supérieure, 88, boulevard Saint-Germain. — 1867.

Graux (Henri), propriétaire, à Fontaine, près Vervins (Aisne). — 1882.

Grandgeorges (Gaston), 23, rue des Jeûneurs. — 1872.

Gravier (Léopold), sous-préfet à Toulon. — 1869.

Gréard (Octave), membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris. — 1867.

* Grégoire, archevêque d'Héraclée, à Constantinople. — 1872.

Grisani (P.), professeur de musique, à Alexandrie. — 1880.

Grisot (J.), professeur au lycée Charlemagne, 8, rue de Rivoli. — 1875.

Grollos (François), négociant, à Alexandrie. — 1876.

Gros (Dr), 10, rue de l'Oratoire, à Boulogne-sur-Mer. — 1879.

Groussard (E.), professeur de seconde au lycée de Limoges, 4, rue la Caserne. — 1882.

Grousset (René), membre de l'École française de Rome, 65, rue Cardinal Lemoine. — 1882.

Guénin, sténographe réviseur du Sénat, 14, avenue de Picardie, à Versailles. — 1878.

Guérard, ancien directeur de Sainte-Barbe-des-Champs, à Fontenay-aux-Roses. — 1867.

Guillaume, membre de l'Institut, 238, boulevard Saint-Germain. — 1867.

Guillemot (Adolphe), professeur au lycée Fontanes, 20, rue de la Pépinière. — 1869.

Guimet (Émile), membre de l'Académie de Lyon, 1, place de la Miséricorde, à Lyon. — 1868.

Guizot (Guillaume), professeur au Collège de France, 42, rue de Monceau. — 1877.

* Gymnase de Janina (Turquie). — 1872.

* Hachette et Ce, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.

Hallays (André), licencié ès lettres, 3, rue Gay-Lussac. — 1880.

Hallberg, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1870.

Halphen (Eugène), avocat, 111, avenue du Trocadéro. — 1869.

* Hanriot, professeur de langue et de littérature grecques à la Faculté des lettres de Poitiers. — 1876.

Harant, professeur au lycée Saint-Louis, 19, rue Monge. — 1880.

Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 7, rue de l'Odéon. — 1869.

Haury, boursier de licence à la la Faculté des lettres, 22, rue Condorcet. — 1883.

Haussoulier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen. — 1881.

* Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 19, quai Bourbon. — 1867.

* Havet (Louis), maître de conférences à la Faculté des lettres et à l'École des hautes études, 16, place Vendôme. — 1869.

* Havet (Julien), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale, 19, quai Bourbon. — 1870.

Heinrich, doyen de la Faculté des lettres, 29, avenue de Noailles, à Lyon. — 1867.

Henneguy (Félix), 54, rue Denfert-Rochereau. — 1873.

Hérelle (G.), professeur de philosophie au collège de Vitry-le-François. — 1877.

Héron de Villefosse, conservateur-adjoint des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre. — 1872.

Hesaias (Élias), à Taganrog (Russie).

* Heuzey, conseiller, 4, rue de Crosne, à Rouen. — 1867.

Heuzey (Gustave), 25, rue Jeanne d'Arc, à Rouen. — 1867.

* Heuzey (Léon), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre, 241, boulevard Saint-Germain. — 1867.

Hierodiaconos (Polycarpos), à Constantinople. — 1873.

Hignard, professeur honoraire de l'enseignement supérieur, rue Sala, à Lyon. — 1867.

Hittorff (Charles), 54, avenue de Villeneuve l'Étang, à Versailles. — 1867.

Hodji (S.), 17, rue Laffitte. — 1876.

Homolle, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — 1876.

* Houssaye (Henry), 5, rue Léonard de Vinci. — 1868.

Hubault (G.), professeur au lycée Louis-le-Grand, 13, rue Bonaparte. — 1867.

Huillier (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann. — 1874.

Huit (Ch.), docteur ès lettres, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, 74, rue Bonaparte. — 1878.

Humbert, professeur au collège Rollin, 3, rue Cretet. — 1875.

Ialemos (Ulysse), journaliste à Constantinople. — 1876.

Iatroudakis, avocat, au Caire. — 1876.

Iconomopoulos (Denis), médecin-chirurgien, au Caire. — 1874.

Iliasco (Constantin), à Constantinople. — 1869.

* Inglessis (Alexandre), à Odessa. — 1880.

Inglessis (Panaghis), négociant, à Constantinople. — 1868.

Iserentant, professeur de rhétorique au collège de Malines (Belgique). — 1880.

Jannetaz, professeur au lycée Saint-Louis, 9, rue Guy-Labrosse, — 1874.

Jardin, avocat, 30, rue Lepeletier. — 1871.

* Jasonidis, à Limassol (île de Chypre). — 1870.

Javal (Émile), 58, rue de Grenelle. — 1867.

Jeuch (Jules), 3, rue d'Uzès. — 1876.

* Johannidis (Emmanuel), censeur hellène, à Saint-Pétersbourg, — 1869.

* Jolly d'Aussy (Denis-Marie), au château de Crazannes, par Port-d'Envaux (Charente-Inférieure). — 1879.

Joly (A.), doyen de la Faculté des lettres de Caen. — 1867.

* Jordan (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varennes. — 1874.

* Joret (Ch.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix. — 1879.

Jourdain (Ch.), membre de l'Institut, 21, rue Cambon. — 1867.

* Kalvocoressis (J. Démétrius), négociant, à Constantinople. — 1873.

Kebedgy (Stavro-M.), négociant, à Constantinople. — 1868.

Kehaya (Mme Calliope), directrice de l'École normale Zappeion, à Constantinople. — 1876.

Kehayas (E.-J.), sous-gouverneur de la banque de Grèce, à Athènes. — 1872.

Knuth (Oscar), professeur supérieur, à Angermunde (Allemagne). — 1880.

Kocconis (D.-J.), négociant, à Constantinople. — 1868.

Kondakoff, privat-docent à l'Université d'Odessa. — 1876.

* Kontostavlos (Othon), 39, cours du Chapitre, à Marseille. — 1875.

* Kontostavlos (Alexandre), député, à Athènes. — 1876.
Kossos (Dimitrios), statuaire, rue Saint-Séverin, 8. — 1878.
Koyomutzoglou (Savas), 18, rue Saint-Georges. — 1881.
Krebs (Adrien), professeur à l'École alsacienne, 23, rue Denfert-Rochereau. — 1878.
Krinos, pharmacien, à Athènes. — 1875.
* Krivtschoff (Mme), à Moscou. — 1874.
Krokidas (Constantin), à Athènes. — 1875.
Kympritis (D.-J.), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1880.

L..... présenté par M. Gustave d'Eichthal.
Labbé (E.), professeur au lycée Saint-Louis, 35, rue Vavin.
La Couloncne (de), maître de conférences à l'École normale supérieure, 53, quai des Grands-Augustins. — 1874.
Lacroix (Jules), 22, rue d'Anjou-Saint-Honoré. — 1867.
Ladopoulos (Jean), négociant, au Caire. — 1880.
Laffon (Gustave), consul de France, au Pirée. — 1880.
La Guiche (marquis de), 16, rue Matignon. — 1867.
Lallier, professeur à la Faculté des lettres, 53, rue Claude-Bernard. — 1876.
Lamare (Clovis), administrateur de Sainte-Barbe, place du Panthéon. — 1870.
Lambros père (Paul), à Athènes. — 1877.
Lambros (Michel), à Athènes. — 1873.
Lambros (Spyridion), directeur de l'enseignement primaire, à Athènes. — 1873.
Lamouroux (Georges-Victor), 9, boulevard Saint-Denis. — 1880.
Lamy (Ernest), 12, rue de l'Isly. — 1883.
* Landelle (Charles), 17, quai Voltaire, — 1868.
* Laperche (Alexis), 63, rue des Saints-Pères. — 1872.
Laprade (Victor de), de l'Académie française, 10, rue de Castries, à Lyon. — 1867.
Lattris (Georges), directeur de l'École évangélique de Smyrne. — 1882.
* Lattry (Al.), à Odessa. — 1873.
* Lattry (docteur Pélopidas), à Odessa. — 1873.

Laurent-Pichat, sénateur, 39, rue de l'Université. — 1867.

Lavotte (Henri), 3, rue Drouot. — 1867.

Lebègue (Albert), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1876.

Le Blant (E.), membre de l'Institut directeur de l'École française de Rome, 7, rue Leroux (avenue du Bois de Boulogne). — 1867.

Le Bret (Paul), 148, boulevard Haussmann. — 1867.

* Lecomte (Ch.), négociant, 41, rue du Sentier. — 1875.

* Legantinis (J.-E.), négociant, à Odessa. — 1873.

Legentil (V.), professeur au lycée, à Caen. — 1868.

Legouez, professeur au lycée Fontanes, 21, rue Chaptal. — 1867.

* Legrand (Émile), répétiteur à l'École des langues orientales vivantes, 14, rue de Sèvres. — 1870.

Lelioux (Armand), 5, rue Soufflot. — 1879.

Lemaître (Raoul), juge suppléant, 36, rue des Chanoines, à Caen. — 1874.

Lemoinne (John), de l'Académie française, 58, rue de Clichy. — 1870.

Lenient, député, 14, rue du Cardinal Lemoine. — 1867.

Léotard (Eug.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté libre des lettres, 3, cours Morand, à Lyon. — 1868.

Lequarré (Nicolas), professeur à l'Athénée royal de Liège (Belgique). — 1872.

Lereboullet (Dr Léon), 44, rue de Lille. — 1872.

Leriche (J.), professeur agrégé de l'Université de France pour la langue anglaise, 19, Tavistock Road, Westbourne Park, à Londres. — 1877.

Leroy (Alph.), professeur à l'Université, 34, rue Fusch, à Liège. — 1868.

Leroy-Beaulieu (Anatole), 67, rue Pigalle. — 1870.

Letronne (Mlle), 17, quai Voltaire. — 1869.

Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, Bellevue, près Paris. — 1867.

Lillers (de), 23 *bis*, avenue Montaigne. — 1868.

Limpritis, avocat, à Alexandrie. — 1877.

LOISEAU (Arthur), docteur ès lettres, professeur au lycée de Vanves, 13, rue des Treilles. — 1868.

LOMAS (L. de), ancien magistrat. — 1883.

LOUÉ (l'abbé), curé de Morsan, par Brionne (Eure). — 1879.

LOVIOT, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 4, rue Brochand. — 1881.

* LUDLOW (Thomas-W.), Cottage Lawn Youkers, New-York City et à Paris, chez M. Terquem, libraire, 15, boulevard Saint-Martin. — 1881.

* MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, Bedfort Street, Covent-Garden, W. C., à Londres. — 1878.

MADIUS (Nicolas), avocat à Constantinople. — 1883.

* MAGGIAR (Octave). négociant, 76, rue Taitbout. — 1868.

MAGNABAL, inspecteur général de l'instruction publique en retraite, 22, rue de Saint-Cloud, à Clamart. — 1867.

MAGNIFICO (Pierre), à Smyrne. — 1875.

MAIGRET (Édouard), 25, rue Louis-le-Grand. — 1867.

MAIGRET (Théodore), 8, rue Volney. — 1867.

* MAISONNEUVE, libraire-éditeur, 25, quai Voltaire. — 1875.

MALIACA (Abraham), professeur, à Constantinople. — 1868.

MALIADIS (Démétrius), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1868.

* MALLORTIE (H. de), principal du collège, à Arras. — 1870.

MANDRAS (Georgios), à Taganrog (Russie). — 1870.

MANOLOPOULOS (K.), négociant, à Alexandrie (Égypte). — 1872.

* MANOUSSIS (Constantinos), à Taganrog (Russie). — 1870.

* MANOUSSIS (Démétrios), à Taganrog (Russie). — 1869.

MANUEL (Eug.), inspecteur général de l'Instruction publique, 17, boulevard de la Madeleine. — 1871.

* MANTZAVINOS (R.), à Odessa. — 1873.

MARATOS (le d^r), au Caire. — 1873.

MARINOS, négociant, 21, Great-Winchester-Street, City, à Londres. — 1873.

MARION, inspecteur d'Académie, à Cahors. — 1868.

MARTEL, sénateur, 180, boulevard Haussmann. — 1879.

Martha (Constant), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1873.

Martha (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon. — 1881.

* Martin (Th.-Henri), membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres, 2, quai Saint-Yves, à Rennes. — 1867.

Maspero (G.), directeur du musée de Boulaq (Égypte). — 1877.

Masson (Gustave), professeur de littérature française à l'école de Harrow, Middlesex (Angleterre). — 1871.

Mathiudakis (Alexandre), docteur en droit, juge au tribunal consulaire hellénique, à Constantinople. — 1868.

Matzas (Antoine), ingénieur, à Athènes. — 1877.

Maucomble (Émile), avoué près le tribunal civil de la Seine, 11, rue Laffitte. — 1876.

Maunoir (Charles), secrétaire de la Société de géographie, 14, rue Jacob. — 1869.

Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales. — 1867.

* Mavro (Spiridion), à Odessa. — 1873.

* Mavrocordato (le colonel Alexandre-Constantin). — 1873.

* Mavrocordato (le prince Nicolas), ministre de Grèce à Paris, 63, rue Pierre Charron. — 1868.

Mavrogordato (Dimitrios-A.), négociant, à Liverpool. — 1867.

Mavrogordato (M.), à Odessa. — 1873.

Mavrogordato (Emmanuel-A.), négociant, Westbourne Terrace, à Londres. — 1871.

Mayrargues (Alfred), ancien professeur, 74, rue de Miroménil. — 1868.

* Maximos (P.), à Odessa. — 1879.

Mazarakis (Gerasimos), professeur de langue, au Caire. — 1873.

Melas (Constantin), 103, cours Bonaparte, à Marseille. — 1867.

Melas (Michel), à Athènes. — 1868.

Ménault, 7, avenue Villemont, à Lausanne. — 1878.

Mercier (Louis-Victor), licencié en droit, 14, rue d'Aumale. — 1878.

Merlet (Gustave), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 64, boulevard Saint-Germain. — 1869.

Metaxas (St.), docteur-médecin, 25, allée des Capucines, à Marseille. — 1867.

Meunier du Houssoy, 35, rue de Clichy. — 1870.

Mézières, de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres, 57, boulevard Saint-Michel. — 1867.

Miliarakis, sténographe, à Athènes. — 1875.

Miller (Emm.), membre de l'Institut, professeur à l'École des langues orientales vivantes, 25, rue de l'Université. — 1867.

Milne Edwards, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, au Jardin des Plantes. — 1870.

Miot, colonel, chef d'état-major de la 10e division, à Orléans.— 1878.

* Misto (H.-P.) frères, négociants, à Smyrne. — 1880.

Molinos (Léon), ingénieur, 2, rue de Châteaudun. — 1869.

Monginot, professeur au lycée Condorcet, 38 *bis*, avenue de Neuilly. — 1867.

Monod (Gabriel), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, 76, rue d'Assas. — 1869.

Montagne (Edmond), chef d'institution, à Villiers-le-Bel.—1868.

Montaut (l'abbé), professeur à l'Université catholique de Toulouse. — 1877.

Moraïtès (Dem.), professeur de lettres helléniques, 84, Kensington Gardens Square, à Londres. — 1879.

Morand (Fr.), juge au tribunal, à Boulogne-sur-Mer. — 1868.

Moreau-Chaslon (Georges), 45, rue de Chazelles. — 1869,

Mortemart (marquis de), 16, rue Matignon. — 1867.

Mossot, professeur au lycée Fontanes, 20, rue de Verneuil.—1878.

* Mourier (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris, 220, rue de Rivoli. — 1867.

Mouttet (Félix), avoué-licencié, 109, rue Lafayette, à Toulon. — 1882.

Myriantheus (dr Hiéronymos), archimandrite de l'église grecque Sainte-Sophie, Moscow Road, Bayswater. W., à Londres. — 1879.

Myrianthopoulos (L.), à Alexandrie. — 1880.

Nasos, directeur de la compagnie d'assurances le *Phénix*, à Athènes. — 1868.

Naville (Edouard), licencié ès-lettre, à Genève. — 1867.

* Negroponte (Michel), négociant, à Marseille. — 1876.

* Negropontès (Dimitrios), à Taganrog (Russie). — 1869.

* Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes. — 1868.

* Nicolaïdès (Nicolaos), à Odessa (Russie). — 1869.

Nicolaïdès (Nicolas-Jean), à Smyrne. — 1870.

Nicolaïdès (Athanasios), rédacteur en chef du journal *Philippopolis*, à Constantinople. — 1880.

Nicolaïdès (D.), rédacteur en chef du journal Θράκη, à Constantinople. — 1880.

Nicolaïdy (le commandant B.), 25, rue de Penthièvre. — 1878.

Nicolas (Michel), professeur à la Faculté de théologie protestante, à Montauban. — 1867.

Nicot (Augustin), pharmacien, 37, rue des Nonnains-d'Hyères. — 1876.

Nisard (Auguste), inspecteur honoraire d'Académie, 89, boulevard Haussmann. — 1867.

Nisard (Charles), membre de l'Institut, 6, rue des Batignolles. — 1867.

Nisard (Désiré), de l'Académie française, 12, rue de Tournon. — 1867.

Nouguier (Henri), ancien avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, 2, rue de Provence. — 1870.

Oddi (F.-F.), professeur de langues, au Caire. — 1880.

Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale supérieure, 31, rue Gozlin. — 1869.

Oratis (A.), à Alexandrie. — 1880.

Orphanidès (Démétrius), professeur à l'Université d'Athènes. — 1868.

Oursel (Paul), 16, rue des Capucines. — 1867.

* Paisant (Alfred), président du tribunal civil. à Saint-Quentin. — 1871.

PANAS (le d^r F.), professeur de clinique ophthalmologique à la Faculté de médecine, 17, rue du général Foy. — 1875.

PANGALOS (Ceorges), du sécrétariat du Tribunal civil, au Caire. — 1882.

PANOPOULOS (Théodore), docteur-médecin oculiste, au Caire. — 1881.

PAPADOPOULOS (Périclès), négociant, au Caire. — 1880.

PAPAMARCOS (Charissios), directeur de l'Ecole normale des Iles Ioniennes, à Corfou. — 1882.

PAPARRIGOPOULOS (P.), professeur de droit à l'Université d'Athènes. — 1868.

PAPATHYMIOS (Othon), négociant, à Mehalla-Kibir (Egypte). — 1882.

PAPPA (Daniel), négociant, à Constantinople. — 1868.

PAPPADOPOULOS (Démétrius), docteur-médecin, à Constantinople. — 1868.

PAPPAS (N.), consul de Grèce, à Montpellier (Hérault). — 1872.

PAPPIS (Timoléon), à Constantinople. — 1883.

PARAPANTAPOULOS (Jean), professeur de l'Ecole commerciale hellénique de Chalki, à Constantinople. — 1868.

* PARASKEVAS (Wladimir), à Odessa. — 1880.

PARIS (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 11, rue de Varennes. — 1868.

* PARISSI, à Athènes. — 1878.

* PARMENTIER (Th.), général, membre du comité des fortifications, 5, rue du Cirque. — 1872.

PASPALLI (Nicolas), négociant, à Constantinople. — 1868.

PASPATIS (Alexandre), docteur-médecin, à Constantinople. — 1868.

PASSERAT (J.), professeur agrégé en retraite, 1, rue du Belvédère, à Tours. — 1874.

PASSY (Louis), député, 45, rue de Clichy. — 1867.

PASTRÉ, 12, rue de Penthièvre. — 1870.

PATÉ (Lucien), attaché à la Direction des beaux-arts, 66, rue de Rennes. — 1877.

PEDONE-LAURIEL, libraire-éditeur, 13, rue Soufflot. — 1868.

* PÉLICIER (P.), archiviste de la Marne, à Châlons. — 1867.

Pepin-Lehalleur (Adrien), docteur en droit, 14, rue de Castiglione. — 1880.

Perdikidès (C.), négociant, à Constantinople. — 1872.

Périer (Pierre-Casimir), député, ancien sous-secrétaire d'Etat, 23, rue Nitot. — 1868.

* Perrin (Ernest), 11, avenue Friedland. — 1873.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 74, rue de Seine. — 1867.

Person (Léonce), professeur au lycée Saint-Louis, 11, rue Monsieur. — 1867.

Person (Emile), professeur au lycée Charlemagne, 13, rue Béranger. — 1877.

* Persopoulo (C.), à Odessa. — 1873.

Pesmazoglou (Jean), à Alexandrie. — 1880.

* Pesson, ingénieur des ponts et chaussées, 25, boulevard Malesherbes. — 1878.

Petit (Mme veuve), à Senlis (Oise). — 1872.

Petit (Arsène), 36, boulevard de Clichy. — 1880.

Petit de Julleville, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, 127, boulevard Saint-Michel. — 1868.

Peyre (Roger), professeur d'histoire au collège Stanislas, 42, rue Jacob. — 1879.

Philios (Démétrius), à Athènes. — 1879.

Phostiropoulos (Constantin), à Athènes. — 1878.

Photiadis (Nicolas), négociant, à Constantinople. — 1868.

Piat (Albert), 85, rue Saint-Maur-Popincourt. — 1867.

Picard (Alph.), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. — 1879.

Piébourg (Edmond), professeur agrégé à la Faculté de droit, à Douai. — 1880.

Pissas (Panos), docteur-médecin, à Athènes. — 1880.

* Pispas (B.), à Odessa. — 1879.

Poffandis, 26, rue de l'Université. — 1879.

Poitrineau, inspecteur d'Académie, à Vannes. — 1869.

Poivet (l'abbé), professeur au petit séminaire de Versailles. — 1883.

Potron, 14, rue de l'Arcade. — 1867.

Pottier (René-Jean), professeur suppléant au lycée Fontanes.— 1870.

Prarond (E.), 14, rue de Tournon. — 1871.

Pretenteris-Typaldo (Ch.) premier médecin de S. M. Hellénique, professeur à l'Université d'Athènes. — 1868.

Prilejaeff (l'archiprêtre), aumônier de l'ambassade de Russie à Paris, à l'église russe, 8, rue Daru. — 1869.

Prou (Victor), ingénieur civil, 22, boulevard Richard-Lenoir. — 1876.

Psaras, professeur de grec, 17, Alexander street, Weslbourne Park, à Londres. — 1871.

Psychary (Jean), agrégé de l'Université, 96, rue de Rennes. — 1879.

Psycharis (Antoine), négociant, à Constantinople. — 1868.

* Queux de Saint-Hilaire (marquis de), 3, rue Soufflot.— 1867.

Ralli (Georges), négociant, à Alexandrie. — 1877.

Ralli (Théodore-A.), à Alexandrie. — 1879.

Ralli (Théodore), négociant, Ethelburga house, Bishopsgate street, à Londres. — 1867.

Ralli, Skilizzi et Argenti, négociants, 41, allée des Capucines, à Marseille. — 1867.

* Rambaud (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, 76, rue d'Assas. — 1870.

Rampin, secrétaire de la légation française, à Athènes.— 1876.

Rangabé (Rizo), ministre plénipotentiaire de Grèce, Regenten-Strasse, à Berlin. — 1868.

Rayet (Olivier), professeur au Collège de France. 75, rue Notre-Dame-des-Champs.

Reinach (Salomon), membre de l'École française d'Athènes, 31, rue de Berlin. — 1878.

Renan (Ernest), membre de l'Institut, 4, rue de Tournon.— 1867.

* Renieri (Marc), gouverneur de la Banque nationale, à Athènes. — 1867.

Revillout, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1869.

Rhallis (Étienne), négociant, à Constantinople. — 1868.

Rhasis (Démétrius), ministre de Grèce, à Rome. — 1868.

* Riant (comte Paul), membre de l'Institut, 51, boulevard de Courcelles. — 1867.

* Richard-Kœnig, négociant, 6, rue de Copenhague. — 1869.

Rieder, directeur de l'École alsacienne, 109, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1878.

Rigollot, professeur au collège de Vendôme. — 1878.

Rilliet (Albert), ancien professeur de littérature étrangère à l'Académie de Genève, à Genève. — 1867.

Rinn (Charles), professeur au collège Rollin, 59, rue Rodier. — 1876.

Rizo (Michel) consul général, à Alexandrie (Égypte). — 1873.

Robert (Charles), membre de l'Institut, 25, boulevard de Latour-Maubourg. — 1867.

* Robertet (G.), chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, 10, quai des Célestins. — 1873.

Roberti (A.), 3, rue Crillon. — 1873.

Robiou (Félix), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, à Rennes. — 1872.

Rochas d'Aiglun (A. de), commandant du génie, à Blois. — 1873.

Rocheterie (Maxime de la), à Orléans. — 1879.

Rodillon, supérieur du petit séminaire, à Crest (Drôme). — 1878.

* Rodocanachi (P.-Th.), à Odessa. — 1873.

Rodocanaki (T.-E.), négociant, à Marseille. — 1867.

Rodocanaki (Michel), négociant, 25, allée des Capucines, à Marseille. — 1867.

Rodocanaki (P.), 42, avenue Gabriel. — 1867.

Roersch, professeur à l'Université, à Liège. — 1873.

* Romanos (Jean), professeur au gymnase de Corfou (Grèce). — 1873.

Rothschild (baron Alphonse de), 21, rue Laffitte. — 1867.

Rouch, professeur, 44, rue Monge. — 1871.

Roustovitz (Alexandre), négociant, au Caire. — 1880.

Rouzé, professeur au lycée Louis-le-Grand, 88, rue Claude Bernard. — 1875.

Ruelle (Ch.-Émile), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 11, rue du Cherche-Midi. — 1869.

Saglio (Edmond), conservateur au musée du Louvre, 24, rue Condé. — 1868.

Saint-Paul (Georges), auditeur au Conseil d'Etat, 22, rue d'Aumale. — 1877.

Sakellarios, étudiant en droit, 23, rue Monge. — 1879.

Sakellaropoulo (Spyridion), docteur en philosophie, à Athènes. — 1874.

Salomon, professeur au lycée Louis-le-Grand, 6, boulevard Saint-Michel. — 1867.

Salvago Pantaleone, négociant, à Alexandrie.— 1867.

* Sarakiotis (Basileios), docteur-médecin, à Constantinople. — 1872.

* Saraphis (Aristide), négociant à Mételin (Turquie). — 1868.

Sarcey (Francisque), 59, rue de Douai. — 1868.

Saridis (Démétrius), orfèvre, au Caire. — 1880.

* Saripolos (Nicolas), correspondant de l'Institut de France, avocat, à Athènes. — 1868.

Saripolos (Jean-N.), étudiant en droit, 9, rue de Tournon.—1882.

* Sathas (Constantin), Palazzo Correr, à Venise. — 1874.

Savante Yatrou, médecin oculiste, au Caire. — 1882.

* Sayce, professeur à l'Université d'Oxford, King's College. — 1879.

* Scaramangas (Doucas), à Taganrog (Russie). — 1870.

* Scaramangas (Jean-A.), à Taganrog (Russie). — 1870.

* Scaramangas (Pierre-J.), attaché à la légation héllénique à Paris, 1, rue du général Foy. — 1872.

* Scaramangas (Stamatios), à Taganrog (Russie). — 1870.

* Scaramangas (Jean-E.), 39, cours du Chapitre, à Marseille.— 1876.

* Schliemann (Henri), à Athènes. — 1868.

* Sclavo (Michel), à Odessa. — 1879.

Sclavos (P.-C.), négociant, 76, Palmerston Buildings, à Londres. — 1867.

Scliros (Georges), chirurgien-dentiste, 82, Mortimer Street, Cavendish Square. W., à Londres. — 1876.

Sclivaniotis, à Paris. — 1878.
Scouloudis (Etienne), député, à Athènes. — 1868.
Scouzès (Mme Hélène), à Athènes. — 1882.
Sellet (Eug.), professeur au lycée de Vanves. — 1876.
Senart (Émile), membre de l'Institut, 16, rue Bayard. — 1867.
Sestier (J.-M.), avocat à la Cour d'appel, 24, rue Nicole. — 1881.
Sinadino (M.), à Alexandrie. — 1880.
Siphnaios (Jean), négociant, à Constantinople. — 1868.
Siphnaios (Théodore), à Taganrog (Russie). — 1873.
Skylizzi (Jean-Isidoridis), à Athènes. — 1868.
Solomonidis (Épaminondas), docteur-médecin, île de Poros (Grèce). — 1880.
* Somakis (Mme Hélène), 98, avenue de Saint-Mandé. — 1874.
Sorel (Albert), secrétaire de la présidence du Sénat. — 1871.
* Souchu-Servinière, docteur-médecin, à Laval. — 1876.
Soulidis (Nicolas), avocat, à Constantinople. — 1881.
Soury (Jules), attaché à la Bibliothèque nationale, 21, rue Gay-Lussac. — 1870.
Soutzo (Al.), secrétaire du consulat général de Sophia. — 1872.
* Souvadzoglous (Basile), négociant, à Constantinople. — 1868.
Stamelis (Athanase), docteur en médecine, à Alexandrie. — 1879.
Stamoulis (A.), à Silyvrie (Turquie). — 1874.
Stephanos (Dr Klon), 28, rue de l'Arbalète. — 1879.
* Stephanovic (Zanos), à Constantinople. — 1868.
Sugdury, à Athènes. — 1867.
Surell, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 10, rue du parc de Clagny, à Versailles. — 1868.
* Syllogue littéraire l'*Hermès*, à Manchester. — 1874.
* Syngros (A.), banquier, à Athènes. — 1877.

Talamon (Henri), 184, rue de Rivoli. — 1882.
Talbot (Eugène), professeur au lycée Fontanes, 108, rue du Bac, — 1867.

TAMBACOPOULOS, trésorier de l'Ambassade hellénique, à Constantinople. — 1880.

TAMBACOS (N.-D.), à Constantinople. — 1874.

TAMY, ancien professeur, 35, rue de Grenelle. — 1877.

TARDIEU (Amédée), bibliothécaire en chef de l'Institut. — 1872.

* TARLAS (Th.), à Taganrog (Russie). — 1873.

* TELFY (J.-B.), professeur de littérature classique à l'Université de Pesth. — 1869.

TERNAUX-COMPANS, secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg ; à Paris, 61, rue de Ponthieu. — 1878.

TERRIER, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur au lycée Louis-le-Grand, 42, rue de la Tour-d'Auvergne. — 1878.

TERZETTI (Mme Adélaïde), à Zante. — 1883.

TERTU (comte de), à Tertu, par Trun (Orne). — 1867.

THÉDENAT (le père Henri), de l'Oratoire, directeur du collège de Juilly (Seine-et-Marne). — 1867.

THEODORIDIS (Nicolas), pharmacien, à Constantinople. — 1868.

THEOLOGOS, chef de la maison P. Théologos, de Manchester, à Athènes. — 1872.

THIRION (Ch.), professeur au lycée Condorcet, 65, rue Bayen. — 1867.

TILIÈRE (marquis de), 14, rue de Marignan. — 1873.

TOUFECTSOFF (M.), à Cavala (Turquie). — 1873.

* TOUGARD (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, professeur au petit séminaire (Rouen). — 1867.

* TOURNIER, maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Tournon. — 1867.

* TOURTOULON (baron de), château de Valergues, par Lansargues (Hérault). — 1869.

TRANCHAU, inspecteur d'Académie honoraire, à Orléans (Loiret). — 1868.

TRÉLAT (Émile), directeur de l'École spéciale d'architecture, 17, rue Denfert-Rochereau. — 1877.

TRESSE, 184, rue de Rivoli. — 1868.

TRÉVERRET (Armand de), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1869.

VERNA (baron de), au château de Haute-Pierre, par Crémieu (Isère). — 1869.

VERNUDACHI (P.), 7, rue Notre-Dame-des-Victoires. — 1873.

VÉRON-DUVERGER, professeur à la Faculté de droit, 2 *bis,* rue Soufflot. -- 1872.

VIDAL-LABLACHE, maître de conférences à l'École normale supérieure. — 1870.

VILLEMEREUX (Camille), inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, 12, rue Matignon. — 1880.

VINCENT (Edgar), 8, Ebury street, S. W., à Londres. — 1880.

VLACHOS (Angelos), secrétaire général du ministère de l'Intérieur, à Athènes. — 1868.

* VLASTOS (Étienne-A.), 12, allée des Capucines, à Marseille.— 1875.

* VLASTOS (Théodore), chez MM. Ralli, frères, à Liverpool. —

VOGUÉ (Melchior de), membre de l'Institut, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert. — 1875.

VOLTERA (Gerasimos), négociant, au Caire. — 1876.

* VOULISMAS (Eust.), archimandrite, à Odessa. — 1873.

VOUROS (Jean-D.), banquier, à Athènes. — 1872.

VOUTYRAS (Stavros-Jean), journaliste, à Constantinople.—1868.

VRETOS (Jean-A.), journaliste, à Constantinople.— 1868.

* VUCINA (Emmanuel-G.), à Odessa. — 1873.

* VUCINA (A.-G.), à Odessa. — 1873.

* VUCINA (Jean-G.), à Odessa. — 1873.

WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, 11 *bis,* rue Dumont d'Urville. — 1867.

WADDINGTON (Ch.), professeur à la Faculté des lettres, 50, rue de la Tour-d'Auvergne. — 1873.

WAGENER (A.), professeur à l'Université de Gand. — 1873.

WALLON (Henri), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais de l'Institut. — 1869.

WATEL, professeur au lycée Condorcet, 7, rue du Bac, à Asnières. — 1871,

WEIL (Henri), membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure, 64, rue de Madame. — 1867.

Triantafillis (C.), professeur à l'École commerciale, à Venise. — 1871.

* Tsacalotos (E.-D.), à Taganrog. — 1873.

Tzitzopouli frères (G. et Chr.), bijoutiers, à Constantinople. — 1881.

Ubicini, publiciste, 19, rue Jacob. — 1871.

* Université d'Athènes. — 1868.

Urbain (Ismayl), conseiller rapporteur honoraire du Conseil de gouvernement de l'Algérie, 34, rue Reinard, à Marseille. — 1867.

Vagliano (André), négociant, à Marseille. — 1868.

Valettas (J.-N.), directeur de l'École hellénique, 84, Kensington garden square, Bayswater, à Londres. — 1867.

* Valieri (N.), à Odessa. — 1879.

* Valieri (Octavien), 2, Kensington Park Garden, à Londres. — 1879.

Vallieri (Jérôme), négociant, 94, rue Sylvabelle, à Marseille. — 1868.

Vaney (Emmanuel), conseiller à la Cour, 14, rue Duphot. — 1872.

Vaphiadis (Apostolos), docteur-médecin, à Constantinople. — 1868.

Vaphiadis (Georges), journaliste, à Constantinople. — 1868.

Vasmaridis, directeur de l'École grecque de Péra, à Constantinople. — 1880.

Vast (Henri), professeur au lycée Condorcet, 9, rue de Greffulhe. — 1875.

Vatikiotis (le docteur), à Alexandrie (Égypte). — 1870.

Vauzelles (Ludovic de), conseiller à la Cour d'appel, à Orléans. — 1867.

Venetoclès (Dém.), directeur du lycée grec, à Alexandrie. — 1879.

Venetoclès (Minos), avocat, à Alexandrie. — 1879.

Vérin, professeur de philosophie à l'École de Pont-Levoy (Loir-et-Cher). — 1869.

* Wescher (Carle), conservateur à la Bibliothèque nationale, 89, rue de Vaugirard. — 1867.
Witt (Pierre de), 83, bonlevard Haussmann. — 1882.
Witte (baron de), membre de l'Institut, 5, rue Fortin. — 1867.
Worms (Justin), banquier, 10, rue du Conservatoire. — 1876.

* Xanthopoulos (Démétrius), à Odessa. — 1879.
* Xydias (S.), à Odessa. — 1873.
Yung (Eugène), directeur de la *Revue politique et littéraire,* 46, rue de Rennes. — 1867.

Zafiropulo (Étienne), président du comité Coray, à Marseille.— 1877.
Zaïmis (Alexandre), à Athènes. — 1879.
Zaja (Louis), avocat, à Alexandrie. — 1880.
Zarifi (Léonidas), négociant, à Constantinople. — 1867.
Zarifi (Périclès), négociant, à Marseille. — 1867.
* Zarifi, négociant, à Constantinople. — 1868.
Zigada (Nicolas), négociant, au Caire. — 1880.
Ziros (Nicolas), négociant, au Caire. — 1880.
* Zographos (Christakis Effendi), banquier, fondateur du prix Zographos, 21, avenue de l'Opéra. — 1868.
* Zographos (Xénophon), docteur-médecin, 18, rue Nouvelle, à Constantinople. — 1868.
Zographos (Solon), 21, avenue de l'Opéra. — 1876.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Paris.

Société bibliographique universelle.

Athènes.

Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse*.
— pour la propagation des études grecques.
— d'enseignement (διδασκαλικός).
— littéraire, le *Byron*.

Braïla.

Syllogue littéraire hellénique.

Constantinople.

Syllogue littéraire hellénique.
— épirote des amis de l'instruction.
— thrace *Id.*
— *Coray.*
— *Pallas.*
— pour l'étude du moyen âge.

Londres.

Société pour le progrès des études helléniques.

Manchester.

Syllogue littéraire, l'*Hermès*.

Marseille.

Comité *Coray*.

Salonique.

Syllogue des amis de l'instruction.

Serres.

Syllogue macédonien des amis de l'instruction.

Smyrne.

Syllogue des amis de l'instruction, l'*Homère*.

Vodéna.

Syllogue littéraire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 AVRIL 1883

DISCOURS DE M. EMM. MILLER

PRÉSIDENT

Messieurs,

Je tiens avant tout à vous payer ma dette de reconnaissance. Vous avez bien voulu m'appeler une seconde fois à la présidence de notre association. Les pensées d'une modestie, sincère avec elle-même, se présentent naturellement à mon esprit et voudraient se manifester devant vous, mais je craindrais de tomber dans les lieux communs d'un thème bien usé, et peut-être ne me sauriez vous pas bon gré de déprécier l'objet de votre choix. Je me contente donc de vous adresser mes sincères remerciements pour l'insigne honneur que vous m'avez fait, mais en même temps je n'oublie pas que je dois des excuses à ceux de nos collègues dont j'ai retardé le tour. Ils me pardonneront, j'espère, ce petit tort involontaire.

Quand nous faisons notre inventaire de fin d'année,

quelle que soit d'ailleurs la prospérité de notre Société, nous éprouvons toujours une impression pénible. Nous ne sommes pas une maison de commerce ; nous sommes une grande famille dont les membres s'intéressent les uns aux autres. Aussi l'appel nominal ne se fait-il jamais sans une certaine inquiétude, car le nombre des absents varie quelquefois dans de grandes proportions.

Il y a neuf ans, en 1874, dans ce même fauteuil je déplorais avec vous la mort foudroyante de Beulé, l'un de vos fondateurs. Depuis lors, que de pertes dans tous les genres ! Mon intention n'est pas de repasser ce long et triste obituaire. Mais je ne puis m'empêcher de rappeler notre dernière assemblée générale qui a été si lugubre pour nous. Mon illustre prédécesseur, M. Weil, a eu la douleur de se présenter devant vous avec une liste funéraire de vingt-trois noms, parmi lesquels sept membres de l'Institut, MM. Dufaure, Charles Giraud, Gatteaux, Lehmann, Charles Blanc, Thurot et de Longpérier, parmi lesquels les deux derniers nous touchaient de si près.

Si maintenant je suppute nos pertes de cette année, je dois reconnaître que ma situation morale est beaucoup moins pénible. Ma liste nécrologique ne contient que huit noms. Le premier qui se présente est M. Emile Monnier, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Poitiers, décédé le 9 avril 1882. La carrière de M. Monnier appartient presque exclusivement au Lycée de Poitiers, où il enseigna la rhétorique jusqu'en 1866, et à la Faculté des lettres de ce même chef-lieu. Il y professa pendant quatorze ans la littérature française. Sa thèse sur Libanius, avec un essai de traduction, et ses travaux sur le IVe siècle ont absorbé toute son activité sans aboutir à une œuvre définitive. Voici, au témoignage de son successeur, M. Arren, en quel état il les a laissés. « En écrivant ses dernières volontés, M. Monnier a, par une clause spéciale, légué à la Faculté des lettres de Poitiers, tous les manuscrits rela-

tifs au grand ouvrage qu'il préparait. Quand on parcourt ces deux cents cahiers couverts de son écriture fine et serrée, on reste confondu à la pensée de la somme de travail, de la dépense de force intellectuelle et morale que tout cela représente. » M. Arren donne l'explication de cet avortement : « C'était un esprit fin, très cultivé,..... un écrivain délicat, difficile pour lui-même et qui poussait jusqu'à l'excès le souci de la correction. »

Après cet hommage tardif rendu à sa mémoire, citons les noms de ceux que nous avons perdus plus récemment. On me signale M. Pallakis à Constantinople, M. Kyriakos Lampryllos d'Athènes, M. Rodokanaki, président de la communauté grecque à Odessa, et très près de nous, M. Paul-François-Emmanuel Brosselard professeur au lycée Henri IV, mort à Paris le 16 décembre 1882, sur lesquels je regrette vivement de n'avoir pu me procurer quelques renseignements particuliers.

M. Adolphe Labitte, mort à Paris le 19 juin 1882, représentait l'une des plus anciennes familles de libraires parisiens. Né en 1832, il fit ses études au collège Saint-Louis. Il fut ensuite envoyé à Londres pour y faire son apprentissage dans la librairie Barthès et Lowell. Il en revint bientôt pour s'associer aux travaux professionnels de son père. En 1863, il entra dans la famille du docteur Homolle, nom cher aux lettres grecques, grâce à son fils M. Théophile Homolle, qui est déjà célèbre comme archéologue. M. Labitte avait su se concilier l'estime de tout le monde. Il était libraire de la Bibliothèque nationale, et avait édité plusieurs ouvrages estimés. Il laisse en manuscrit une étude sur les principales éditions de Boileau.

Peu de temps après, le 6 août 1882, nous perdions le frère de notre ancien président M. Rodolphe Dareste, membre de l'Institut. M. Antoine-Cléophas Dareste était né à Paris en 1820. Il a fait sa carrière dans l'Université. Dès l'année 1841 il était premier agrégé

d'histoire et il a occupé de hautes fonctions successivement au collège de Rennes, à la Faculté des lettres de Grenoble, à celle de Lyon dont il fut nommé doyen en 1865. Il fut ensuite recteur de l'Académie de Nancy en 1871 et de celle de Lyon en 1874. Cinq ans plus tard, il était mis à la retraite avec le titre de recteur honoraire. M. Cléophas Dareste a été couronné deux fois par l'Académie des sciences morales et politiques, en 1847 et 1854, pour son histoire de l'administration et son histoire des classes agricoles. Il est, de plus, auteur d'une histoire de France en huit volumes qui a eu, deux ans, le premier prix Gobert à l'Académie française, et d'une histoire de la Restauration en deux volumes. Il était membre des Académies de Nancy et de Lyon, et correspondant de l'Institut.

Le dernier nom de ma liste est celui de M. le colonel Ocher de Beaupré, qui était entré dans notre association comme membre donateur et fondateur pour les monuments grecs. Le colonel Ocher de Beaupré était un homme du monde très instruit. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il avait été admis dans l'artillerie et avait donné sa démission, étant colonel et commandeur de la Légion d'Honneur. Il avait toujours aimé le grec, et, à la fin de sa carrière, un de ses plus agréables passetemps était de relire les tragiques dans le texte. Un de ses amis m'a raconté qu'il le trouva un jour, à l'orchestre du Théâtre Français, dont il était un abonné, suivant la pièce d'*Œdipe-Roi* de M. Jules Lacroix, sur le texte grec qu'il avait soigneusement dissimulé dans le fond de son chapeau. Le colonel Ocher de Beaupré, très jeune et très vigoureux malgré son âge, aimait beaucoup les voyages. Il avait formé le projet, avec quelques amis, d'aller en Suède et en Norwège. Ce projet ayant échoué, il partit tout seul pour la Sicile, où il passa deux mois ; il en revint avec le germe de la maladie qui l'emporta en quelques jours, peu de temps après son retour à Paris, le 1er novembre 1882. « C'était, dit son ami

M. le marquis de Saint-Hilaire, c'était un galant homme dans toute la force du terme et un honnête homme dans le sens du mot au XVIIe siècle, *vir bonus*, καλοκάγαθος.

Tels sont les membres que nous avons perdus. Tout en leur accordant un souvenir de regrets, nous devons nous féliciter d'avoir été beaucoup moins éprouvés que l'année dernière. Cette espèce de répit que nous a accordé la grande faucheuse nous aura permis de réparer une partie de nos pertes et de maintenir notre chiffre à un niveau encourageant. Nous sommes heureux de constater l'empressement des philhellènes à entrer dans notre association qui est fière d'avoir à sa tête un savant comme notre président honoraire. La touchante résignation de ce dernier en fait pour nous tous l'objet de la plus vive sympathie. Il montre pour notre Société le même zèle et le même dévouement ; ses facultés intellectuelles sont plus vivantes que jamais, et nous avons souvent l'occasion d'admirer sa parole si nette et si précise, sa mémoire si riche, si pleine d'à propos et qui donne tant d'intérêt à nos jeudis mensuels. Puissions-nous !... pardon, puissiez-vous le conserver encore longtemps !

Le concours de cette année a été très remarquable. Votre secrétaire vous en parlera tout à l'heure avec cette compétence et ce tact que vous connaissez. Par suite d'une circonstance particulière et par exception, je suis amené à le suppléer dans une partie de son rapport. En dehors de ce concours, ou plutôt hors concours, nous avions distingué un ouvrage publié par un auteur dont le nom seul aurait suffi pour attirer notre choix. Nous voulons parler de la nouvelle traduction française de la Poétique et de la Rhétorique d'Aristote, par M. Ruelle. M. Ruelle maintenant est trop de la maison, trop des nôtres, pour qu'il eût jamais consenti à figurer parmi les concurrents. Il nous a permis seulement de dire quelques mots de son livre ; je le fais avec d'autant plus d'empressement que ce li-

vre vient d'être l'objet d'une récompense très flatteuse, à un autre tribunal que le nôtre.

La traduction de la Poétique et de la Rhétorique d'Aristote est un travail entièrement nouveau exécuté d'après les dernières recensions du texte. Une notice préliminaire contenant la biographie sommaire de l'auteur est suivie d'un aperçu bibliographique et critique, d'après les meilleures autorités, sur la valeur et la portée de ces deux ouvrages. Contrairement à l'usage, la Poétique a été placée avant la Rhétorique, parce que le premier traité est visé dans le second. Quant à la traduction elle-même, elle est accompagnée de notes perpétuelles, avec l'indication de tous les renvois faits par Aristote d'un passage à un autre, ce qui n'avait jamais eu lieu d'une manière complète. Cette traduction est aussi littérale que possible, sans jamais abandonner la prétention au style correct. A la suite de la Poétique, on trouve la première traduction française des fragments présumés de cet ouvrage publiés par Cramer (1), relatifs à la Comédie. M. Ruelle s'était présenté, avec son livre, à l'Académie française pour le concours Langlois. Nous l'y avions suivi avec nos vœux et nos espérances, bien persuadés qu'Aristote porte toujours bonheur à ceux qui s'occupent de lui. Nous sommes heureux d'annoncer que la commission du prix, sur le rapport de M. Taine, l'ayant proposé pour le prix intégral, le nom de M. Ruelle sera bientôt proclamé sur un théâtre beaucoup moins modeste que le nôtre.

Nous ne prenons pas toujours aussi facilement notre parti de ces obligations de convenance ; il arrive quelquefois que nous sommes obligés de résister aux exigences d'une délicatesse qui pourait paraître exagérée. Les scrupules sont contagieux et finissent par devenir comme de véritables contrats de famille. Je fais ici allusion à un livre qui est intitulé *Essai sur la vie et les*

(1) *Anecd. Paris.*, I, 403.

œuvres de Lucien qui a pour auteur M. Maurice Croiset, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, et frère de notre honorable secrétaire. Je ne crains pas de vous dévoiler le nom des coupables qui s'étaient entendus ensemble pour nous retirer des mains ce livre que nous regardions comme un des plus méritants.

Il y a trois ans, lorsque parut l'ouvrage intitulé *La poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec*, aucun de nous, notre secrétaire moins que tout autre, n'a pensé à admettre au concours ce travail remarquable, que les deux prix dont nous disposons n'auraient pas suffi à récompenser. Mais ce n'est pas une raison pour que les parents de l'auteur soient mis hors concours. Que notre secrétaire n'ait pas même mentionné le Pindare dans son rapport de 1881, nous le comprenons ; que, cette année, il se récuse comme juge et rapporteur quand il s'agit de son frère, nous le comprenons encore, mais il nous pardonnera d'avoir agi en dehors de lui et de nous être emparés d'un éloge qu'il n'aurait pas voulu, qu'il ne pouvait pas faire lui-même. J'aurais été heureux de me charger de cet éloge et de mettre en relief les éminentes qualités de l'auteur. Mais deux travaux déjà ont été faits à cet égard. Le premier est un article que M. Egger a publié dans le *Journal des Savants ;* le second est le rapport même de M. Weil sur le livre de M. Croiset. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce rapport presque en entier.

« Le lecteur, dit M. Weil, trouve dans ce livre tout ce qu'il peut désirer dans une étude de ce genre : l'exactitude et la sûreté des informations, l'abondance des lectures, une vive admiration pour les qualités de l'auteur étudié, le jugement incorruptible qui reconnaît et qui signale les lacunes et les imperfections, le charme de l'appréciation, enfin un esprit, un atticisme dignes de l'écrivain exquis qui fait l'objet de l'étude.

« Lucien est l'enfant d'une civilisation extrêmement complexe : l'hellénisme en se répandant sur les pays

d'Asie, puis en entrant dans l'empire romain, s'était enrichi d'une foule d'idées et de connaissances nouvelles, était devenu cosmopolite et avait, par là même, perdu quelque chose de son caractère national. Le siècle de Lucien s'efforçait de revenir, au moins pour la langue, à l'ancienne pureté attique. Lucien lui-même, né dans une province de l'Asie qui n'avait reçu qu'une teinture superficielle de la culture grecque, mit toute son ambition à se faire Hellène. Pour y arriver, il fit comme tout le monde, il suivit les cours des maîtres de la sophistique, et pendant toute sa vie, comme le fait finement remarquer M. Croiset, il resta élève des sophistes, quoique en révolte contre eux.

« Après une double introduction sur les incidents de la vie de Lucien, et sur le classement et l'authenticité de ses écrits, l'auteur étudie d'abord les idées de Lucien, ensuite son art comme écrivain. Comment Lucien juge-t-il les philosophes, les maîtres de morale dont il se moque, tout en leur empruntant le meilleur de ses idées ; que pense-t-il de la vieille religion qui s'en va, et que certains esprits cherchent à rajeunir par un regain de dévotion païenne ? Que pense-t-il de la religion nouvelle qui régénère le monde par un travail latent mais irrésistible ? En traitant tour à tour ces diverses questions, M. Croiset ne cache pas ce qu'il y avait « de singulièrement étroit et d'exclusif dans la culture intellectuelle que Lucien reçut ou se donna à lui-même. Il accorde que sa science était superficielle, qu'il juge de tout par impression, en esprit brillant et léger, qu'il n'a point de doctrine, point de vue générale, que son scepticisme même n'est pas raisonné, que sa pensée flottante et incertaine se règle sur un bon sens un peu vulgaire. Mais ce bon sens a son mérite, il abonde en « aperçus rapides, en réflexions nettes, pénétrantes et soudaines..... Lucien a mille traits d'observation, des vérités bien vues et vivement dégagées et enfin je ne sais quoi de philosophique, dans une in-

telligence tournée contre la philosophie. » Lucien a surtout la haine de tout ce qui est faux ; aucune prétention orgueilleuse, aucun travers, aucun ridicule ne trouve grâce devant lui. Cette première partie se termine par deux chapitres accessoires, mais intéressants aussi : la critique littéraire et la critique d'art chez Lucien.

« La seconde partie de l'ouvrage : Lucien écrivain, est plus attachante encore que la première. C'est dans la forme, bien plutôt que dans le fond des idées, que se marque la véritable supériorité de Lucien ; mais ici la tâche du critique devenait beaucoup plus délicate et il fallait être écrivain pour bien faire connaître un écrivain aussi accompli. On peut marquer la physionomie d'un auteur par quelques traits vifs, énergiques, fortement accusés ; on peut aussi, au moyen de fines analyses et de distinctions ingénieuses, indiquer toutes les nuances et faire un portrait étudié dans le menu détail. Cette seconde méthode a l'avantage d'offrir une image précise et individuelle de l'auteur qu'il s'agit de faire connaître : c'est la méthode de M. Croiset et il l'a appliquée avec un singulier bonheur dans les quatre derniers chapitres de son ouvrage.

« Les pages sur la fantaisie poétique et la fantaisie spirituelle, sur les caractères distinctifs de la fantaisie de Lucien, comparées d'un côté avec Aristophane, de l'autre avec Swift et Voltaire, sont peut-être ce qu'il y a de mieux touché, de plus délié et en même temps de plus juste, dans le livre de M. Croiset.

« Signalons en terminant des observations pratiques sur les études que notre Société se propose d'encourager. M. Croiset estime avec raison que dans nos lycées on fait lire Lucien trop tôt, et que l'on ne met pas dans les mains des élèves les écrits qui leur conviendraient le mieux. Au lieu des *Dialogues des morts,* M. Croiset recommande le *Songe*, le *Caron,* le *Timon,* le *Nigrinus*, le *Coq,* l'*Icaroménippe;* et il veut que l'on aille vite, que l'on traduise couramment, sans trop expliquer, sans abuser

du commentaire grammatical, afin de laisser dans les jeunes esprits un souvenir agréable et utile.

« Nous nous honorons en distinguant un livre de cette valeur, et c'est une bonne fortune pour nous, de nous l'approprier ainsi, en quelque sorte : cela fera peut-être dire que si les études grecques fleurissent en France, l'influence de notre Société y est pour quelque chose. »

La Société voisine et sœur de la nôtre, celle des *Hellenic Studies* de Londres, est aussi en pleine prospérité. La régularité avec laquelle paraissent ses publications fait honneur à son activité. Nous avons reçu dernièrement la deuxième partie du troisième volume pour 1882. On y remarque un important article de M. Jebb, faisant suite à celui qu'il avait publié précédemment, sur le site de Troie, et dans lequel il continue à défendre la critique de Strabon et celle de Démétrius de Scepsis, au sujet des prétentions de l'*Ilium Novum*. Il y a peu de temps aussi, M. Nicolaïdès a donné une édition grecque de la *Topographie de l'Iliade* qu'il avait publiée en français en 1867. Notre savant collègue, M. d'Eichthal, a inséré dans notre Annuaire, en 1874, un excellent résumé de la question sous le titre de *Le Site de Troie selon Lechevalier ou selon M. Schliemann*. Comme on le voit, cette question est plus que jamais à l'ordre du jour et les recherches continuent avec la même activité. La plaine de Troie, cet éternel problème dont la solution se dérobe sans cesse à toutes les générations, sera toujours l'objectif de ceux qui se passionnent pour le chantre de l'Iliade. L'Olympe a disparu comme Troie et les ruines de l'une ne sont pas plus faciles à retrouver que celles de l'autre : *etiam periere ruinæ*. Le mont Ida reste à sa place, le Simoïs et le Scamandre coulent toujours, mais sans dire leur secret. La réalité a remplacé la fiction dans Homère, et les personnages sont devenus tous historiques. Jupiter, Mars, Vénus, se confondent si bien avec Achille, Agamemnon, Hector,

qu'on se surprend à ne plus savoir qui est le dieu, qui est le héros. J'ai bien peur qu'on n'en soit réduit pendant longtemps à se contenter d'à peu près comme au temps de Virgile, *campos ubi Troja fuit*. Et d'ailleurs sommes-nous bien sûrs de posséder les poèmes homériques tels qu'ils ont été rédigés dans l'origine? C'est là une grosse question, à laquelle on ne pense pas assez. Quoi qu'il en soit, nous suivons ces recherches avec le plus vif intérêt parce qu'elles sont souvent l'occasion d'autres découvertes importantes.

Ces chants immortels d'Homère qui défraient le monde littéraire depuis tant d'années, nous ne les connaîtrions pas sans les monastères de l'Orient. Aussi n'est-ce pas sans un sentiment de profonde tristesse que nous voyons disparaître quelqu'une de ces bibliothèques qui conservaient encore des débris de l'ancienne littérature grecque. En m'exprimant ainsi, je pense à un malheur irréparable qui est arrivé il y a quelques mois. La bibliothèque de Vatopédi a été entièrement dévorée par les flammes. Je n'ai point de détails, mais il paraît que le désastre est complet. Le monastère de Vatopédi est un des plus considérables du Mont Athos. Sa bibliothèque, d'une richesse merveilleuse, rivalisait avec celles d'Iviron et de Lavra. Elle contenait plus de mille manuscrits, dont la plupart étaient remarquables par leur antiquité et par leur état de conservation. Je les ai tous examinés en détail et j'en ai fait le catalogue pour mon usage particulier. C'est là une perte irréparable et on tremble à l'idée qu'un pareil fait pourrait se reproduire dans un des autres couvents du Mont Athos. Le gouvernement grec paraît même s'en être préoccupé, car il a fait transporter à Athènes les manuscrits qui étaient conservés dans le couvent des Météores. Puisque ce nom se trouve sous ma plume, je vous demande la permission de citer un fait qui montrera combien certains chefs de monastères sont peu à la hauteur de leurs fonctions.

Parmi ces dignitaires, archimandrites, hégumènes, épitropes, despotes, etc., avec lesquels j'ai été en rapport pendant mes deux voyages en Orient, j'ai rencontré quelques hommes distingués et suffisamment instruits, mais beaucoup d'autres laissaient singulièrement à désirer à ce point de vue. Vivant au milieu des miracles, en contemplation devant la béatitude éternelle, ces derniers ne tenaient, pour ainsi dire, aucun compte des choses de la terre ; ils prenaient l'habitude de ne point réfléchir et se laissaient aller à des naïvetés qui déconcertent le voyageur. Je devais partir sous peu de jours pour la Thessalie où je comptais examiner la bibliothèque des Météores. Un de ces dignitaires me parlait vaguement des richesses littéraires qui y étaient conservées ; il me vantait surtout les manuscrits du Nouveau Testament qui étaient en grand nombre et très anciens ; « quelques-uns même, ajouta-t-il, remonmontent à plus de deux mille ans. » Il y avait là évidemment une légère exagération. Mais j'eus le bon goût de garder mon sérieux et j'admirai de confiance.

L'instruction qui se répand partout rendra de pareils faits de plus en plus rares et portera l'attention du monde savant sur les dépôts littéraires disséminés dans les différentes parties de l'Orient. Déjà nous apprenons avec une vive satisfaction que l'Université d'Oxford doit faire paraître prochainement le catalogue des manuscrits grecs, arabes et coptes conservés dans la bibliothèque du Mont Sinaï et qui sont au nombre de 1,300. Ce catalogue rédigé en latin et accompagné d'observations critiques et d'extraits, est l'œuvre de M. Gardthausen, professeur de paléographie à l'Université de Leipsick. Deux autres bonnes nouvelles nous arrivent. L'*Athenæum* qui avait rendu tant de services à la science épigraphique avait cessé de paraître. La publication en sera reprise, nous assure-t-on, l'année prochaine. Nous en dirons autant du *Journal archéologique*

(ἀρχαιολογικὴ ἐφημερίς) qui était suspendu depuis dix ans ; on annonce qu'il reparaîtra prochainement.

Un dernier mot sur la langue et les progrès de la nation. La langue grecque est en travail et la lutte d'influence à laquelle nous assistons est pleine d'intérêt. Les hommes supérieurs qui mènent le mouvement finiront certainement, grâce à des concessions mutuelles, par faire adopter une langue digne de figurer parmi les plus belles. Les idées trop absolues de M. Kontos trouveront un correctif dans celles que soutient M. Bikélas et qui sont marquées au coin du bon sens et de la conciliation. Les essais de ce dernier font voir ce que peut une connaissance profonde du génie de la langue jointe au goût le plus délicat. M. Bikélas vient de faire un tour de force en transportant les chefs-d'œuvre de Shakespear sur la scène athénienne. Il ne s'agit pas ici d'une œuvre de cabinet comme en font beaucoup de ses compatriotes. En reproduisant fidèlement la physionomie du célèbre poète anglais, il est resté original, il fait oublier l'imitation et montre avec quelle souplesse la langue moderne peut prendre toutes les formes. C'est là une véritable création, pleine d'une noble audace et digne d'affronter le jugement du public. A un premier étonnement a succédé une approbation qui s'est affirmée de plus en plus et le succès a couronné cette œuvre remarquable. Avec de tels hommes la langue grecque est sûre de son avenir.

La nouvelle situation politique de la Grèce permet de concevoir les plus belles espérances. Pendant que sa langue se forme et cherche à reconquérir ses anciennes richesses, la nation s'organise et s'assimile son territoire annexé ; l'instruction se répand, les syllogues et les établissements publics se multiplient, la population augmente, le commerce prend de grands développements, les finances sont plus sagement administrées et permettent d'entrevoir un équilibre qui sera le salut et la prospérité. Les savants nationaux luttent avec les

savants étrangers pour rechercher les traces des anciennes civilisations. Il n'y a qu'à gratter le sol de la Grèce pour en faire sortir des chefs-d'œuvre et des monuments historiques de la plus haute importance. Entre les marbres et nous il n'y a pas d'intermédiaires et des copistes maladroits ne sont pas venus corrompre ces pages écrites il y a plus de deux mille ans. L'admiration de l'artiste et la science de l'archéologue ne suffisent plus à tant de richesses qui, pendant un grand nombre d'années, auront de quoi défrayer la passion de l'un et de l'autre. Il y aura toujours des esprits d'élite pour admirer la Grèce parce qu'elle nous a laissé les traditions et le culte du beau dans les arts et dans la littérature.

RAPPORT DE M. ALFRED CROISET

SECRÉTAIRE

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1882-1883

Messieurs,

Le discours que vous venez d'entendre a rendu ma tâche plus courte et plus facile. L'un des deux ouvrages qui se partagent cette année le prix ordinaire de l'Association me touchait de trop près pour qu'il fût aisé à mon amitié fraternelle d'en parler convenablement. En prenant pour lui, avec autant d'autorité que de bonne grâce, une partie du rôle qui appartient d'ordinaire au secrétaire, notre Président ne m'a laissé, sur ce sujet délicat, qu'une tâche facile et agréable, celle de lui exprimer ma reconnaissance.

Mais votre commission, Messieurs, a dû, cette année, partager les deux prix dont elle dispose, et il me reste à vous faire connaître, selon l'usage, avec les noms des trois autres lauréats, les principales raisons qui ont déterminé son choix.

L'ouvrage qui partage, avec l'*Essai sur Lucien*, le prix ordinaire de l'Association, est le livre publié par M. A. Couat, doyen de la faculté des Lettres de Bordeaux, sous ce titre : *La poésie Alexandrine sous les trois*

premiers Ptolémées (324-222). Le prix Zographos est décerné aux Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις de M. Contos, et aux trois volumes que M. Emile Legrand, notre confrère, a intitulés : *Bibliothèque grecque vulgaire.*

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, se rappellent avoir lu dans quelques-uns de nos derniers Annuaires divers morceaux où M. Couat, notre lauréat d'aujourd'hui, discutait avec science et avec agrément des problèmes de littérature ou d'érudition relatifs à la poésie qu'on est convenu d'appeler Alexandrine. Ceux qui avaient lu ces judicieux et élégants mémoires avaient souhaité que l'auteur achevât son entreprise, en nous donnant sur l'ensemble sinon de la littérature, au moins de la poésie ainsi désignée, un travail qui nous manquait. C'est ce qu'a fait M. Couat, et le volume que nous couronnons aujourd'hui apporte à ce désir une complète satisfaction.

L'auteur, sans surfaire son sujet, en a très bien marqué l'intérêt propre et l'importance historique. Engagé d'abord dans des études de littérature latine d'où est sorti un bon livre sur Catulle, il n'avait pu lire les poètes romains du premier siècle « sans y remarquer, comme il le dit lui-même, outre l'inspiration romaine et celle des classiques grecs, une inspiration assez différente à laquelle ces auteurs ont dû quelques idées nouvelles, d'autres façons de penser, d'autres habitudes d'écrire que celles des âges précédents. » Et M. Couat continue : « Entre la période classique de la littérature grecque et la période correspondante de la littérature latine, il y a comme une solution de continuité; la seconde ne procède pas directement de la première. Le poème de Catulle sur les *Noces de Thétis et de Pélée,* les élégies de Properce, les *Métamorphoses*, les *Tristes* et les *Héroïdes* d'Ovide, ne relèvent pas immédiatement d'Homère, de Mimnerme, de Théognis ou de Sophocle. » Dans l'intervalle, il y a cette « seconde et tardive floraison poétique de l'esprit grec » qui a pro-

duit Callimaque et Théocrite, pour ne parler que des plus grands noms de cette période. Pendant un siècle ou un siècle et demi, dans cette civilisation hellénique renouvelée et élargie dont la capitale cosmopolite des Ptolémées, Alexandrie, est devenue le centre, il se produit une littérature poétique inégale, parfois délicate et charmante, souvent pédantesque et ennuyeuse, mais qui a eu, dans l'histoire de la civilisation occidentale, cette fortune et cet honneur d'être un lien entre la littérature nationale de la Grèce indépendante et les studieuses imitations du génie romain. Entre Athènes et Rome, Alexandrie tient à peu près la même place que celle que Rome devait occuper ensuite entre l'Orient grec et l'Occident moderne : c'est assez dire l'importance considérable de son rôle historique. M. Couat s'est attaché à le faire bien comprendre en déterminant avec précision, par une série d'études sur les principales œuvres poétiques de cet âge, ce qu'est au juste l'esprit alexandrin, par où il se rattache à la tradition grecque antérieure et par où il s'en distingue, en quoi il rappelle les grandes œuvres classiques de la Grèce, et en quoi déjà il ouvre à l'avenir, à Rome, des routes encore inexplorées.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que l'historien de cette littérature devait être d'abord un érudit, un philologue. Les aperçus généraux et vagues étaient moins à leur place ici que partout ailleurs. Les poètes Alexandrins sont des raffinés qui cachent une foule d'intentions dans la coupe d'un vers, dans le choix d'un mot. De plus, beaucoup de leurs œuvres nous sont arrivées mutilées, ou même réduites à une vraie poussière de fragments ; les problèmes les plus ardus d'interprétation et de restitution se présentent donc à chaque pas dans l'étude de ces débris. Là même où les œuvres sont intactes, le mythologue et l'historien ont encore fort à faire pour en comprendre toutes les allusions savantes.

Et, pourtant, ces savants sont des poètes, quelques-uns même des poètes exquis. C'est ce qu'il ne faut pas non plus perdre de vue. A ce titre, ils réclament de leur historien autre chose encore que du savoir et de l'érudition. Ils demandent la finesse du goût, et j'ajouterai même : une secrète sympathie. Non qu'il soit nécessaire de fermer les yeux sur leurs défauts, qui, bien souvent, ne sont que trop manifestes. Mais l'intelligence complète d'un sujet implique toujours un peu d'amour. Il faut leur dire leurs vérités, mais avec un fond de tendresse jusque dans les reproches les plus sévères et les plus mérités.

C'est précisément ce genre de mérite que l'on trouvera dans M. Couat. Il a trop bon goût pour ne pas blâmer la poésie pédante, et celle des Alexandrins l'est souvent ; mais il aime trop aussi la poésie individuelle, « empruntée aux choses de chaque jour, écho des sentiments, des souffrances, des joies et des rêves de chacun », pour ne pas pardonner beaucoup aux Alexandrins, qui ont tant fait pour elle. M. Couat avait commencé, je l'ai dit, par étudier Catulle, cet Alexandrin de Rome, et il l'avait fait avec un plaisir visible. J'imagine que dans Catulle même il aimait à retrouver certains accents de Musset, qni est parfois un Catulle de Paris. Car, chez tous ces poètes, il y a une note nouvelle, d'un caractère déjà moderne ; et, cette note là, M. Couat la sent à merveille ; il la sent et il l'aime. C'est ce qui fait l'originalité de sa critique : elle est toute personnelle et toute sincère.

J'ajouterai, pour revenir au point de vue purement philologique, que le livre de M. Couat abonde en recherches précises conduites avec méthode. Il est, comme on dit aujourd'hui, « au courant de la science », et vous savez, Messieurs, combien c'est une chose à la fois terrible et nécessaire, dans notre âge de production scientifique incessante, que de se tenir au courant : ce que ces deux petits mots impliquent de

lectures, d'efforts parfois déçus, de connaissances perpétuellement renouvelées, ceux-là seuls le comprennent bien qui ont eu le courage de pénétrer dans l'étude approfondie d'une question de philologie antique, et qui ne se sont pas laissé intimider par ce triple et quadruple rempart de dissertations, de brochures, de volumes gros et petits qui défendent, pour ainsi dire, les abords de chaque écrivain classique.

On aura plaisir à parcourir, sous la conduite de M. Couat, l'Alexandrie des Ptolémées et son Musée, ancêtre illustre de nos Bibliothèques, de nos Sorbonnes et de nos Académies. L'élégie et l'épigramme, la poésie lyrique et l'épopée, l'idylle et la poésie didactique des Alexandrins sont tour à tour passées en revue. Dans tout l'ouvrage, on trouve à la fois l'érudition, qui donne confiance au lecteur, et le talent littéraire, qui lui abrège la route en la lui faisant trouver plus agréable.

Les deux ouvrages entre lesquels est partagé le prix Zographos se rattachent, par les sujets qui y sont traités, à la Grèce moderne. L'un des deux mêmes s'y rattache doublement, puisque son auteur, M. Contos, est un Hellène.

Votre commission, Messieurs, a vu avec plaisir se renouer ainsi cette tradition qui, en divisant nos récompenses entre l'Occident et l'Orient grec, resserre des liens dont notre Société tout entière est l'expression visible. C'était d'ailleurs pour elle une bonne fortune d'avoir à récompenser dans l'ouvrage de M. Contos des recherches aussi intéressantes pour les hellénistes curieux de mieux connaître l'antiquité que pour ceux qui s'attachent de préférence à la Grèce moderne. M. Contos est en effet, vous le savez, un des disciples les plus actifs du grand helléniste Cobet, et son nom est fort connu de ceux même qui ne s'occupent que d'études antiques. Aussi est-ce l'étude du grec ancien qui l'a conduit à écrire ce livre, consa-

cré pourtant avant tout à la réforme du grec moderne.

Vous n'ignorez pas en effet, Messieurs, la nature du problème qui s'impose aujourd'hui à l'attention des Hellènes. Ils parlent une langue qui est très directement issue du grec ancien, mais qui a subi, dans le cours des siècles, de nombreuses altérations. Ces altérations sont assez graves pour choquer beaucoup ceux qui aiment avec une passion jalouse et exigeante le grec ancien, mais elles ne le sont pas assez pour ôter à ces connaisseurs délicats toute espérance de ramener la langue très près de son antique pureté. De là, parmi les plus distingués d'entre les Hellènes, deux opinions opposées au sujet de leur langue nationale. Les uns, plus artistes peut-être et plus poètes, conduits par cette idée que la vraie langue d'un peuple est celle que chacun a appris à bégayer dans son enfance sur les genoux de sa mère ou de sa nourrice, défendent la langue vulgaire, la vraie langue vivante, contre des restaurations qu'ils jugent trop savantes pour n'être pas un peu artificielles. Les autres, frappés des ressemblances extraordinaires qui subsistent entre la langue ancienne et celle d'aujourd'hui, justement fiers du passé illustre de l'antique idiome national et soucieux de trouver, dans une alliance plus étroite avec ce passé, de nouvelles garanties pour l'avenir lui-même, essaient au contraire de remonter le courant des années, et d'écrire au XIXe siècle une langue qui ne surprît pas trop Xénophon lui-même, s'il revenait au monde. Sans intervenir dans une discussion où les étrangers ne peuvent être que des auditeurs curieux et sympathiques, je ferai seulement deux observations : c'est que, d'une part, en fait, le grec restauré des novateurs se répand et s'accrédite chaque jour dans la presse, dans la littérature des gens instruits ; et que, d'autre part, d'excellents juges commencent à entrevoir une solution dans la coexistence de deux langues, dont l'une, moins corrigée, serait surtout celle du peuple et des poètes,

et l'autre, plus épurée, celle de la littérature savante [1].

Quoi qu'il en soit, M. Contos est de ceux qui jugent que certaines réformes sont nécessaires, et c'est pour cela qu'il a fait son livre. Ce livre, à vrai dire, est moins ce qu'en France nous appelons proprement de ce nom, c'est-à-dire un ouvrage composé, que ce n'est un recueil de chapitres, très courts et très nombreux, dont chacun a pour objet l'étude d'une locution vicieuse de la langue courante, et des manières de la corriger. Un certain nombre de ces chapitres, disons plutôt, avec M. Contos lui-même, de ces *observations*, avaient déjà paru dans divers recueils. L'auteur les a reprises, il en a ajouté beaucoup d'autres, et ainsi s'est trouvé formé un ouvrage qui évoque le souvenir des *Remarques* de Vaugelas. La comparaison, très juste, est de notre président, M. Miller; elle sera, d'ailleurs, agréable à M. Contos, car on ne peut que souhaiter à son livre d'avoir en Grèce l'influence et la fortune que celui de Vaugelas a eues en France.

Il ne faudrait pas d'ailleurs que la comparaison s'étendît jusqu'à la méthode des deux ouvrages. Vaugelas, pour corriger la langue, invoquait le *bon usage*. M. Contos, en fait d'usage, n'en aperçoit guère autour de lui qu'un mauvais, et il le dit parfois peut-être avec un peu plus de vivacité qu'il n'était strictement nécessaire. C'est donc dans l'antiquité qu'il cherche le bon exemple. Cela n'en est assurément que plus intéressant pour nous, mais cela peut aussi, il faut l'avouer, donner quelque inquiétude sur le succès complet de la réforme. Si notre Vaugelas, au lieu de prendre ses exem-

(1) Un helléniste anglais, M. Launcelot Dowdall, vient de s'amuser à écrire en grec ancien un petit volume intitulé *Persia*. C'est une ingénieuse imitation du style des historiens grecs, non sans quelque mélange pourtant de leurs différentes manières, d'où résulte un style un peu bigarré. Cet essai, qui fait honneur en somme au savoir de M. Dowdall, est un curieux exemple de ce que peut produire en ce genre l'imitation de l'antiquité poussée jusqu'à ses dernières limites.

ples dans la société polie de son temps, avait été les chercher dans la Rome de Virgile et de Cicéron, il eût peut-être été moins écouté et moins obéi.

Quoi qu'il en soit, le Vaugelas grec, je le répète, est fort intéressant : d'abord pour ses compatriotes, cela va sans dire : ils trouveront dans son livre des sujets de réflexion en foule, et si le goût des discussions grammaticales est aussi développé parmi eux qu'il l'a été quelquefois chez nous, le gros volume de M. Contos réserve à ses lecteurs des récréations philologiques presque inépuisables. Mais les hellénistes de l'Occident n'y prendront pas moins de plaisir. Ceux même d'entre eux qui s'occupent peu de la langue moderne ne pourront voir sans intérêt, dans cette multitude de faits bien observés, comment une langue peu à peu s'altère et se transforme. Et surtout il est très curieux, à l'occasion de chaque locution vicieuse du langage moderne, de faire sans aucun effort, à la suite de M. Contos, tout un voyage de découvertes dans la langue ancienne, et de voir l'histoire complète de cette locution se dérouler pour ainsi dire devant nous. La seule réserve qu'il convienne de faire, et elle a déjà été soumise à l'auteur, c'est qu'on ne peut s'empêcher de regretter que tous ces exemples anciens, si nombreux, si bien choisis, si probants, soient rapportés en général sans autre indication d'origine que le nom seul de l'écrivain auquel ils sont empruntés. Il n'est pas difficile de comprendre que M. Contos a voulu par là alléger un volume déjà passablement gros ; et, d'ailleurs, sa science scrupuleuse, exercée à toutes les sévérités de la critique, est pour le lecteur une très solide garantie. On voudrait pourtant des renvois plus précis. C'est le malheur et l'honneur de notre âge scientifique de ne plus pouvoir se passer de ces moyens de vérification, qui seuls nous mettent l'esprit tout à fait en repos.

En dépit de cette réserve, le volume de M. Contos

reste l'ouvrage d'un des maîtres de la philologie hellénique contemporaine, et il méritait amplement par là les récompenses de notre Association.

Ce ne sont pas précisément des qualités de même sorte qui ont désigné pour une récompense pareille les trois volumes de M. Emile Legrand. M. Contos est avant tout un critique, un juge incorruptible qui pèse dans une balance très délicate les choses du langage, et qui distingue avec grand soin la fausse monnaie de la bonne, en s'inspirant dans ses arrêts d'une science très précise et d'un goût très exercé. M. Legrand est plutôt un chercheur, un travailleur opiniâtre, qui amasse beaucoup de matériaux, qui les met sous la main des bons ouvriers en philologie, et qui laisse à ceux-ci le soin d'en tirer tout le parti possible.

Il y a de tout, dans ces trois gros volumes : de la poésie et de la prose (moins de prose pourtant que de poésie), des poèmes d'un caractère épigue ou lyrique, des formulaires médicaux, des récits historiques, des proverbes, des prières, des morceaux déjà publiés ailleurs, mais rares, et d'autres entièrement inédits.

« Nous admettrons dans cette collection, dit M. Legrand, tous les ouvrages dont la publication pourra jeter quelque lumière sur la période encore si peu connue que l'hellénisme a traversée depuis le moyen-âge jusqu'au commencement de ce siècle, quelle que soit la langue dans laquelle ces ouvrages soient écrits. »

Après cet avertissement, le lecteur aurait tort de se laisser étonner ou choquer par un désordre apparent, par des disparates et un décousu qui sont, pour ainsi dire, dans le programme même de l'ouvrage. C'est à chacun d'y chercher son bien et de l'y démêler. M. Legrand ne dispense pas son lecteur de travailler : il l'y sollicite. Le travail même parfois pourra être rude ; car la langue de tous ces morceaux est fort loin de celle que réclame M. Contos, et il faudra peiner souvent pour la comprendre : c'est la langue populaire dans

toute la naïve inconscience de ses irrégularités et de ses audaces, et avec ses mots qu'aucun dictionnaire n'explique : ajoutons aussi, pour être justes, avec le charme des choses bien vivantes, et l'attrait des documents bien authentiques.

C'est par là que l'ouvrage de M. Legrand est utile et important. Soit qu'on poursuive des études relatives au langage, soit qu'on s'intéresse plutôt aux croyances, aux mœurs, aux préjugés populaires, ou encore à l'histoire des faits extérieurs, on aura souvent occasion de recourir à la *Bibliothèque grecque vulgaire*, et, par conséquent aussi, de remercier M. Emile Legrand d'avoir été chercher de tous côtés ces morceaux curieux et peu connus pour les rendre facilement accessibles à tous ceux qui peuvent s'y intéresser. Le lettré même, quoique plus rarement, pourra prendre plaisir à certaines poésies d'une inspiration franche et naïve, recueillies çà et là sur les lèvres du peuple.

Il y a pourtant un vœu que ne manqueront pas de former les lecteurs de ce recueil. C'est que M. Legrand lui-même, sans attendre d'autre initiative, nous donne quelques-uns des travaux qu'une entreprise du genre de celle-ci est de nature à rendre plus désirables, et dont elle fait plus vivement sentir le besoin. Je ne parle même pas d'un dictionnaire complet, pour lequel M. Legrand aurait sans doute plus besoin d'être secondé par le courage d'un éditeur que soutenu par des conseils dont sa bonne volonté peut se passer. Mais une publication de la nature de cette *Bibliothèque* appelle des notes, des éclaircissements de toute sorte. C'est cela surtout qu'il faut lui demander, car aucun érudit ne serait plus compétent que lui pour ajouter à sa propre publication ce qui en achèverait et en compléterait l'utilité. Ces vœux, Messieurs, vous le voyez, sont eux-mêmes tout à l'honneur du savant éditeur, et je ne puis qu'ajouter, en terminant, que ces trois premiers volumes, début d'une entreprise considérable,

font bien augurer du reste, et, en ce qui nous concerne particulièrement aujourd'hui, ferment dignement l'énumération des ouvrages couronnés par vous dans l'année 1883.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

En 1882.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS ET DE VERSAILLES.

VERSION GRECQUE

Rhétorique. Glachant (Paul-Gabriel), élève du lycée Condorcet. (Vétérans.)

Seconde. Colardeau (François-Louis-Théodore), élève du lycée Louis-le-Grand,

Troisième. Coche (Georges-Marie-Joseph), élève du lycée Louis-le-Grand.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1883)

1868. Prix de 500 fr. M. Tournier, édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. Boissée, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. Weil, édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. Bailly, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. Bernardakis, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis Pierron, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. Paparrigopoulos, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile Ruelle, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sathas (Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα) et M. Valettas (Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων).

1872. Prix de l'Association. (N'a pas été décerné.)

— Prix Zographos. (N'a pas été décerné.)

— Médaille de 500 fr. M. Politis, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association, M. Amédée Tardieu, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. Boucherie, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à J. Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de Rochas d'Aiglun, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

1873. Prix Zographos. M. Coumanoudis (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. Sathas, *Bibliotheca græca medii ævi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. Wescher, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quæ supersunt, græce et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites en français pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. Sathas *(Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula)* et M. Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Miliarakis (Κυκλαδικά) et M. Margaritis Dimitza (Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine).

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. Lallier (Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiæ tyranni vita ac scriptis ;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au* v^e^ *et au* ive *siècle avant l'ère chrétienne*) et M. Phil. Bryennios (Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome).

— Prix Zographos. MM. Coumanoudis et Castorchis, directeurs de l' Ἀθήναιον.

1877. Prix de l'Association. (N'a pas été décerné.)

— Prix Zographos : MM. Bayet et Duchesne, *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. B. Aubé (Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français) et M. Victor Prou (Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie).

— Prix Zographos. Le *Bulletin de Correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. Saglio, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. Decharme. *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. Caillemer, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos, M. Henri Vast, *Études sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. Gevaert, *Histoire de la musique de l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. Cartault, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. Collignon *(Manuel d'archéologie grecque)* et M. V. Prou (*Les théâtres d'automates en Grèce*, au IIe siècle de notre ère).

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. Martha (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoces Athéniens*) et M. P. Girard (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes*).

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice Croiset (*Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*) et M. Couat (*La Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*).

— Prix Zographos. Partagé entre M. Contos (*Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν*) et M. Émile Legrand (*Bibliothèque grecque vulgaire,* t. I, II, III).

PUBLICATIONS REÇUES PAR L'ASSOCIATION

DANS LES SÉANCES D'AVRIL 1882 A MARS 1883

N. B. La provenance n'est pas indiquée lorsque la publication offerte est un don de l'auteur.

ARISTARCHIS BEY (Dem.). — *Τὸ Βουλγαρικὸν ζήτημα καὶ αἱ νέαι πλεκτανκὶ τοῦ πανσλαϋισμοῦ ἐν Ἀνατολῇ*. Fasc. 1-5. Athènes, 1875-1876, in-8°.

— Le Mémorial diplomatique d'Orient, soit Revue politique, etc. Athènes, in-8°. N° 1, 15 nov. 1876. N° 2, 30 nov. 1876.

— *Νέαι ἀποκαλύψεις Δημ. Ἀριστάρχου Βέυ μετ' ἀποδεικτικῶν ἐγγράφων περὶ τῆς στυγερᾶς καὶ ἀνάνδρου δολοφονίας δηλητηριάσεως καὶ ἀποτυφλώσεως, ὧν ἐγένετο, φεῦ, θῦμα κατ' ἀπρίλιον τοῦ* 1874 *ἐν Κωνσταντινουπόλει, κἑ.* Fascicule 1. Athènes, 1877, in-8°.

— *Φύρδην-μίγδην*. Miscellanea, IX. Athènes, 1870, gr. in-8°, 96 pages.

ARISTOTE. — Poétique et Rhétorique. Traduction entièrement nouvelle, d'après les dernières recensions du texte, par Ch. Emile Ruelle. Ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, Garnier frères, 1883, in-18.

ARRIEN. — Les Entretiens d'Epictète recueillis par Arrien. Traduction nouvelle et complète par V. Courdaveaux. 2e éd. revue et corrigée. Paris, Didier, 1882, in-16.

AUBÉ (B.). — Un texte inédit d'actes de martyres du IIIe siècle. Extr. de la Revue archéologique, déc. 1881. Paris, Didier, 1882, in-8°.

— Etude sur un nouveau texte des actes des martyrs Scillitains. Paris, F. Didot, 1881, in-8°. Pièce.

— Polyeucte dans l'histoire. Etude sur le martyre de Polyeucte, d'après des documents inédits. Paris, F. Didot, 1882, in-8°. Pièce.

BAILLY (A.). — Le verbe TEMNEIN dans le serment d'Hippocrate. Orléans, impr. Puget, 1882, in-8°; 10 pages.

Ballinda (Antoine). — *Κυθνιακὰ, ἤτοι τῆς νήσου Κύθνου χωρογραφία καὶ ἱστορία μετὰ τοῦ βίου τῶν συγχρόνων Κυθνίων.* Hermopolis de Syra, 1882, in-8°.

Basiliadis (N. S.). — Traduit par Agostino Garlato. Galatea drama in cinque atti in prosa; versione libera dal greco. (Extr. dall'*Ateneo veneto.*) Venezia, Fontana.

Bernardakis (A.-N.). Les Banques dans l'antiquité. Extr. du Journal des Economistes, juin et août 1881. Paris, Guillaumin, 1881. Brochure gr. in-8°.

Bernardakis (D. N.). — *Εὐφροσύνη, δρᾶμα εἰς πράξεις πέντε.* Athènes, 1882, in-8°.

Bréton (Guillaume). — Essai sur la poésie philosophique en Grèce. Xénophane, Parménide, Empédocle. Paris, Hachette, 1882, in-8°.

Calligas (Paul). — *Μελέται καὶ λόγοι περὶ τῆς ἐν Φλωρεντίᾳ συνόδου κ. τ. λ.*). Athènes, A. Coromilas, 1882, in-8°, 552 p.

Calvary's. — Philologische und archæologische Bibliothek. Berlin, in-16. — T. XVI à XX : Petri Pauli Dobree, Adversaria critica. Editio in Germania prima cum prefatione Guil. Wagneri, vol. I-III. — T. XXI à XXIV : Dr Richard Bentley's, Dissertations upon the Epistles of Phalaris, Themistocles, Socrates, Euripides and upon the fables of Œsop, edited with an introduction and notes by W. Wagner. Paris 1-4. (Don de M. Emile Legrand.)

Caraccio (Marcello). — La lingua greca moderna. Corso grammaticale con esercizi di traduzione, di lettura, di conversazione, e con note filologiche. Padova, impr. Sacchetto, 1882.

Contos (Constantin S.). — *Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν.* Athènes, A. Coromilas, 1882, in-8°.

Couat (Auguste). — La Poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées (324-222 av. J.-C.). Paris, Hachette, 1882, in-8°.

Croiset (Maurice). — Essai sur la vie et les œuvres de Lucien. Paris, Hachette, 1882, in-8°.

Damaschino (Nicolas). — Discours sur les anciens parlements français, prononcé à Athènes dans la séance solennelle de l'Université nationale du 10/22 janvier 1882.—Texte grec du discours précédent. Athènes, 1882. 2 pièces in-8°.

Daremberg et Saglio. — Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. Livr. 8 (1882). (Don du ministère de l'Instruction publique.)

Dareste (R.). — Testament d'Epicteta. Paris, Larose et Forcel, 1883. Pièce.

Denys d'Halicarnasse. — Dionysii Halicarn. Antiquitatum Rom. li-

bri XI. Ab Æmilio Porto recens et post aliorum interpretationes latine redditi et notis illustrati, cum indice completissimo et H. Glareani chronologia. Ejusdem Dionysii quædam de legationibus, gr. et lat. ex interpretatione H. Stephani et aliorum. H. Stephani operæ variæ in Dionysii antiquitatum libros et Is. Casaubon Animadversiones in eosdem. Excudebat Eust. Vignon sibi et Henrico Stephano. (Dédicace datée de 1588.) (Don de M. Chuit.)

Doulcet (Henri). — Quid Xenophonti debuerit Flavius Arrianus. Paris, typ. G. Chamerot, 1882, in-8°.

Drapeyron (Ludovic). — La Constitution de Carthage d'après Aristote et Polybe. Etude ethnographique. (Extr. de la Revue de géographie, avril 1882.) Paris, Delagrave, 1882.

Dumontier (J.). — Introduction à la réforme de l'enseignement. Paris, impr. Régnier, 1880, in-folio.

Dupuis (Jean). — Le nombre géométrique de Platon. Seconde interprétation. Paris, Hachette, 1882. Pièce in-8°.

Dusaert (le colonel E.). — Méditations sur la loi du progrès, la statique morale et la vérité religieuse. Paris, Didier, 1882, in-8°.

Egger (E.). — La tradition et les réformes dans l'enseignement universitaire, souvenirs et conseils. Paris, G. Masson, 1883, in-8°.

Egger (Victor). — Disputationis de fontibus Diogenis Laertii particulam de successionibus philosophorum facultati litterarum parisiensi proponebat ad doctoris gradum promovendum Victor Egger. Burdigalæ, 1881, in-8°.

Eliade-Bézanos (L.). — Cours de thèmes français. *Συμπλήρωμα τῆς ὑπὸ* W. H. Desrues *γαλλικῆς γραμματικῆς ἤτοι Θέματα μετὰ συνωνύμων, ὁμωνύμων, σημειώσεων κλπ.* Athènes, 1882, in-8°.

— Clef des thèmes français. *Ὁ γαλλοδιδάσκαλος ἤτοι Κλεῖς τῶν γαλλικῶν θεμάτων Λ. Ἠλιάδου-Βεζάνου καὶ τῶν ἐν τῇ γραμματικῇ τοῦ* W. H. Desrues *περιεχομένων κ. ἑ.* Athènes, 1882, in-12.

Ferry (Jules). — Discours de M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, prononcé à la Sorbonne le 15 avril 1882. Paris, Quantin, 1882, in-8°.

Foscarina (Mario). — Le Baiser, *τὸ Φίλημα*, couronné au concours des jeux olympiques à Athènes, mélodie pour mezzo soprano. Paris, Hartmann, in-4°.

Giguet (P.). — Système du monde, d'après l'Ecriture sainte. Paris, Plon, 1880, in-12.

Graux (Charles). — Notes sur deux manuscrits de Plutarque (Ier tome des *Vies parallèles*. (Extr. de l'Annuaire de l'Association grec-

que pour 1882.). Brochure in-8°. (Don de M. Henri Graux, père de l'auteur.)

Isambert. — Histoire de Justinien. Paris, Didot, Aug. Durand, 1856, 2 vol. (Don de M. A. Didot.)

Lambros (Sp. P.). — Κερκυραϊκὰ ἀνέκδοτα ἐκ χειρογράφων Ἁγίου Ὄρους, Κανταβριγίας, Μονάχου καὶ Κερκύρας, νῦν τὸ πρῶτον δημοσιευόμενα κ. τ. λ. Athènes, 1882, in-8° ; pièce.

Launcelot Dodwall. — Persia. An Essay in greek. Cambridge, Jones and Picot, 1881.

Legrand (Emile). — Nouveau dictionnaire grec moderne français, etc. Paris, Garnier frères, s. d. (1883), in-32.

Malto (Anastase N.). — Περὶ τῶν συμποσίων τῶν παλαίων Ἑλλήνων ἐναισιμος διατριβή, ἐξετασθεῖσα καὶ ἐγκριθεῖσα τῇ 19 ἰουνίου 1879 ὑπὸ A. Hug καὶ H. Blümner, τακτικῶν καθηγητῶν τῆς κλασσισῆς φιλολογίας ἐν τῷ πανεπιστημίῳ τῆς Ζυρίχης. Athènes, 1880, in-8°.

— Συλλογὴ διφώνων, τριφώνων καὶ τετραφώνων ᾀσμάτων εἰς χρῆσιν ἑλληνικῶν σχολείων καὶ γυμνασίων. Μέρος 1. Leipzig. Breitkopf et Hærtel, 1881, in-8°.

Martinos (Jean) prêtre. — Ὄλεθρος τῆς θετικῆς φιλοσοφίας. Athènes, 1882, in-8°.

Martinenkos (Elisabeth Moutsan). — Ἡ μητήρ μου, αὐτοβιογραφία ἐκδιδομένη ὑπὸ Elisabetios Martinenkos, μετὰ διαφόρων αὐτοῦ ποιήσεων. Athènes, 1881, in-8°.

Meletopoulo (Ch.,. — Notice biographique sur Léonidas Palasca, capitaine de vaisseau de la marine royale hellénique. Athènes, 1880, in-8°.

Miliarakis (Ant.). — Ὁδηγὸς τῶν ἁπλῶν τοπογραφικῶν περιγραφῶν. Athènes, Coromilas, 1882, in-12.

— traducteur. — Οἱ Πέρσαι τοῦ Αἰσχύλου ἐκ τοῦ συγγράμματος τοῦ Paul de Saint-Victor ; μετάφρασις. Athènes, 1882, in-12 ; pièce.

Moschovakis (Nicolas G.). — Τὸ ἐν Ἑλλάδι δημόσιον δίκαιον ἐπὶ Τουρκοκρατίας. (Thèse pour l'agrégation.) Athènes, 1882, in-8° ; 225 p.

Mouttet (Félix). — Les origines du chœur. Le chœur dans les temps antiques. Toulon, 1882. Brochure in-8°.

Nicolaïdis (B.). — Ἄλη-Χούρσχηδ Μβέης, ἐπεισόδιον τῆς ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως. Paris, F. Didot. 1882, in-12.

Nicolaïdis (Georges). — Ἰλιάδος στρατηγικὴ διασκευὴ καὶ τοπογραφία, μετα δύο στρατηγικῶν πινάκων. Athènes, Perris, 1883.

Papabasileios (Georges-A.). — Ἑλληνικὴ χρηστομαθεία πρὸς χρῆσιν τῶν ἐν τοῖς ἑλληνικοῖς σχολείοις καὶ παρθεναγωγείοις μαθητευόντων, μετὰ σημειώσεων. Τεῦχος 1. 1. Athènes, 1882.

Papamarcos (Cha 1 sios). — Περὶ τοῦ νῦν δὴ προσήκοντος ἡμῖν τοῖς Ἕλλησι Διδασκαλείου λόγος ἐκφωνηθεὶς κατὰ τὰ ἐγκαίνια τοῦ ἐν Ἑπτανήσῳ Διδασκαλείου. Corfou, 1882, in-8°. (2 ex.)

Pausanias. — Παυσανίου, etc. Pausaniæ accurata Græciæ descriptio, etc. A Guil. Xylandro diligenter recognita, etc. Accesserunt Annotationes a G. Xylandro inchoatæ... a F. Sylburgo continuatæ; addita etiam Romuli Amasæi versio, etc., cum indicibus amplissimis. *Francofurti, apud heredes Andr. Wecheli.* Anno 1583; in-fol. (Don de M. Chuit.)

Pindare. — Traduction poëtique des odes les plus remarquables de Pindare, avec des analyses raisonnées, etc., par Jean-François Vauvilliers. Nouv. édition augmentée. Paris, F. Didot, 1859. (Don de M. Didot.)

Procope. — Procopii Cæsariensis ΑΝΕΚΔΟΤΑ. Arcana historia qui est liber IX. Historiarum, ex bibliotheca Vaticana Nic. Alemannus protulit, latine reddidit, notis illustravit. Nunc primum in lucem prodit, triplici indice locupletata. Lugduni, Andr. Brugiot, 1623, in-fol. (Don de M. Chuit.)

— Anecdota de Procope ou Histoire secrète de Justinien par le sénateur Procope de Césarée, traduite par M. Isambert. Paris, Didot, Klincksieck, 1856, 2 vol. (Don de M. A. Didot.)

Queux de Saint-Hilaire (Mis de). — Homère dans le moyen âge occidental. Extr. de l'*Annuaire,* année 1880. Paris, typ. Chamerot, 1881, in-8°.

Rionde (Alexis), Phostiropoulos (O. K.) traducteur. — Ἀλεξίου Ῥίονδε γεωπόνου περὶ τῆς ἐλαίας, ἐκ τοῦ γαλλικοῦ. Athènes, 1882, petit in-8°.

Robiou (Félix). — Les institutions de la Grèce antique, exposées suivant le plan du programme de la licence ès-lettres. Paris, Didier, 1882.

Romanos (Jean-A.). — Δημοσία Κερκυραϊκὴ πρᾶξις λατινιστὶ συντεταγμένη περὶ ἀποδόσεως ἐθελοδούλων ἐκ Βαγενετίας τῆς Ἠπείρου, κτ., νῦν τὸ πρῶτον ἐκδοθεῖσα κτ. Corfou, 1882, in-8°. Pièce.

Shakespeare. D. Bikélas, traducteur. — Σαικσπείρου τραγῳδίαι μεταφρασθεῖσαι ἐκ τοῦ ἀγγλικοῦ. Μέρος δ'. Μάκβεθ. Μέρος ε'. Ἄμλετος. Athènes, 1882, 2 vol. in-8°.

Shakespeare. Damiralis (M. N.) traducteur. — Ἀντώνιος καὶ Κλεοπάτρα δρᾶμα εἰς ε' πράξεις, μεταφρασθὲν ἐκ τῆς ἀγγλικῆς. Athènes, typ. du *Parnassos.* (Extr. du t. V du *Parnassos.*)

Thucydide. — Morceaux choisis publiés avec un avertissement, une notice sur Thucydide, des analyses et des notes, par Alfred Croiset. Paris, Hachette, 1881, in-12.

TRIANTAFILLI (Const.) et GRAPPUTO (Albert). — Συλλογὴ ἑλληνικῶν ἀνεκδότων. T. I, fasc. 1. Venise, 1874, in-8°.

TZAKYROGLOU (M.). — Τὰ Σμυρναϊκά, ἤτοι ἱστορικὴ καὶ τοπογραφικὴ μελέτη περὶ Σμύρνης. Smyrne. 1, 1876. 2, 1879. Pièces in-8°.

VLASTO (E. A.). — 1453. Les derniers jours de Constantinople. Avec une préface de M. Emile Burnouf. Paris, E. Leroux, 1882, gr. in-8°.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.— Académie de Paris. Concours général des lycées et collèges de Paris et de Versailles. Distribution des prix. Année 1882.

FESTSCHRIFT zur Begrussung der in Karlsruhe von 27 bis 30 september 1882 tagenden XXXVI. Philologen-Versammlung verfasst von den philologischen Collegen an der Heidelberger Universitæt. Freiburg in B. und Tübingen, Mohr (Siebeck). 1882, in-8°.

Détail :

Die Wiener Apophthegmen-Sammlung. Herausgegeben und besprochen von *Curt Wachsmuth.*

Zu den Sogenannten Proverbia Alexandrina des Pseudo-Plutarch (Cod. Laur. pl. 80, 13), von *Fritz Schœll.*

Zur Wiederherstellung des altesten occidentalischen Compendiums der Grammatik, von *G. Uhlig.*

Die Periochæ des Livius, von *Karl Zangemeister.*

Bemerkungen zur Würzburger Phineusschale, von *F. von Duhn;* mit 2 Abbildungen.

ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ β' τῆς Διαπλάσεως τῶν παίδων. Athènes, Coromilas, 1882, in-24.

PÉRIODIQUES

échangés avec les publications de l'Association pendant l'année 1880-81.

Paris.

Polybiblion.

Revue critique d'histoire et de littérature.

Athènes et Paris.

Bulletin de correspondance hellénique publiée par l'École française d'Athènes.

Athènes.

Actes de la Société archéologique d'Athènes.
Compte-rendu annuel du Syllogue pour la propagation des lettres grecques.
Actes du Syllogue d'enseignement.
Παρνασσός.
Βύρων.
Ἀθήναιον.
Ἑστία (le Foyer).
Ἐφημερίς.
Ὥρα.
Παλιγγενεσία.
Le Journal des amis des sciences.
Φοῖβος, journal médical.
Γαληνός, journal médical.

Trieste.

Κλειώ.
Νέα ἡμέρα.

Bucharest.

Οἱ Σύλλογοι.
Ἶρις.

Constantinople.

Recueil du Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.
Νεολόγος.
Θράκη.
Αὐγή (l'Aurore).

Smyrne.

Le musée de l'École évangélique de Smyrne.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

MESSIEURS,

Malgré beaucoup d'incidents qui permettraient difficilement de placer l'année qui vient de finir au nombre des années heureuses, l'Association pour l'encouragement des études grecques n'a pas eu à souffrir, autant qu'on pouvait le craindre, des crises qui ont atteint si profondément en France et au dehors le crédit public et les fortunes privées. Si, d'une part, le chiffre de nos cotisations annuelles a faibli de plus de 1,000 fr. et si votre commission de comptabilité a constaté que soixante-douze cotisations afférentes à 1881 et deux cent soixante-douze à 1882 n'avaient pas été recouvrées, d'autre part, l'Université d'Athènes nous a fait parvenir 800 fr., représentant sa souscription pour l'exercice 1881 et l'exercice 1882; Alexandrie, si cruellement éprouvée par la guerre, nous a envoyé 300 francs, Le Caire 200 francs, qui restaient dus sur 1880 et 1881. La vente de nos volumes qui figurait au projet de budget pour

672 francs a produit 1,130 francs. La recette totale de l'année s'est élevée à 19,507 fr. 70, ainsi qu'il suit :

1° Reliquat de l'exercice précédent..........	9,161f 51c
2° Coupons de 136 obligations des chemins de fer de l'Ouest et de 16 obligations des chemins de fer du Midi..............................	2,197 04
3° Arrérages de la rente Deville............	500 »
4° Intérêts des fonds déposés à la Société générale..................................	82 20
5° Cotisations anuuelles....................	5,245 65
6° Versement d'un membre donateur........	100 »
7° Versements pour les monuments grecs.....	260 50
8° Don de l'Université d'Athènes pour 1881 et 1882..............................	800 »
9° Vente de livres.......................	1,130 20
10° Vente de médailles....................	30 »
Total égal.................	19,507 70

Vous avez pu remarquer que le compte de recettes qui précède ne comprend pas la subvention que M. le Ministre de l'instruction publique nous accorde annuellement. Votre trésorier s'est assuré que cette subvention ne vous manquera pas. Mais, comme elle n'a été ordonnancée qu'assez récemment, elle n'a pu être touchée avant le 1er mars qui marque, vous le savez, la fin de notre exercice. Elle figurera au budget de l'exercice prochain avec celle de 1883.

Cette année, comme les précédentes, votre commission appelle votre attention la plus sérieuse sur le chiffre notable des cotisations qui restent à toucher en fin d'exercice. Gardons-nous de la laisser s'accroître et efforçons-nous de l'atténuer. Nous y pouvons, croyez le bien, quelque chose. Ces souscriptions rentreraient plus facilement et plus vite, si la distribution de notre

Annuaire souffrait moins de retard. Certains de nos souscripteurs, par un calcul dont la correction est d'ailleurs fort contestable, n'entendent payer la cotisation de l'année qu'après avoir reçu le volume qui leur est promis et qui tarde trop longtemps à paraître. C'est ainsi que la livraison de notre beau recueil de monuments grecs qui devait être publiée l'an dernier, n'a vu le jour que tout dernièrement : la distribution n'en est pas même achevée. Aussi ne vous étonnerez-vous pas de ne voir figurer les frais de la publication que pour mémoire au compte des dépenses du dernier exercice. Voici les autres articles compris dans ce compte; ils sont, pour la plupart, inférieurs aux prévisions, du budget :

1° Publication de l'Annuaire :		
Frais d'impression, de tirage, etc...	2,877 95	3,027 95
Rédaction de la bibliographie......	150 »	
2° Recueil de Monuments grecs...........		Pour mémoire
3° Impressions diverses......................		118 95
4° Envoi de publications....................		225 20
5° Local de la rue Jacob :		
Loyer..........................	501 04	627 65
Assurance	10 »	
Service......................	116 »	
6° Service du palais des Beaux-Arts.........		147 10
7° Indemnité à l'agent bibliothécaire.........		1,000 »
8° Recouvrement des cotisations............		79 50
9° Garde des titres à la Société générale......		17 10
10° Courses et commissions.................		82 40
11° Frais de correspondance.................		67 50
12° Frais de bureau......................		50 45
13° Reliure et achat de livres..............		126 15
A reporter..........		5,569 95

Report............	5,569	95
14° Prix ordinaire de l'Association...........	1,000	»
15° Prix Zographos.........................	1,000	»
16° Prix des lycées.........................	111	05
17° Médaille..............................	22	10
Total.....................	7,703	10

Le budget avait prévu une dépense de...	9,600	»
La dépense réelle a été.................	7,703	10
Différence..........	1,996	90

La différence est plus notable encore, et par conséquent plus satisfaisante, si on compare la recette et la dépense.

La recette a été de.....................	19,507	70
La dépense ne s'étant élevée qu'à.......	7,703	10
il ressort un excédent de recettes de......	11,804	60

Somme représentée par le solde de notre compte à la Société générale.......................	10,722	85
Par l'encaisse de l'agent-bibliothécaire..	1,026	75
Par l'encaisse du trésorier.............	55	»
Total égal..............	11,804	60

A la vérité, la dixième et dernière livraison du recueil des Monuments grecs n'est pas encore payée; mais si nous évaluons la dépense à 1,000 fr., chiffre inscrit au projet de budget, il nous reste encore un reliquat

disponible supérieur à celui que nous aimions à constater dans le compte précédent.

Dans ce reliquat se trouve comprise une somme de 2,897 fr. 50 c., qui doit être affectée spécialement à la publication des Monuments grecs, savoir : 2,636 fr. 80 c. qui avaient reçu anciennement cette destination, et 280 fr. 50 c. que des versements particuliers y ont ajoutés en 1883.

Nous avons maintenant à vous soumettre le projet du budget pour l'exercice 1882-1883.

Voici, d'abord, comment nous vous proposons d'établir les prévisions de recettes :

1° Reliquat de l'exercice 1882-1883	11,804f 60c
2° Coupons de 136 obligations des chemins de fer de l'Ouest et de 15 obligations des chemins de fer du Midi	2,197 04
3° Intérêts à la Compagnie générale	80 »
4° Arrérages de la rente Deville	500 »
5° Subvention du ministère de l'instruction publique pour 1882 et pour 1883	1,000 »
6° Cotisations	6,000 »
7° Don de l'Université d'Athènes	400 »
8° Vente de livres	500 »
Total	22,481 64
Si nous défalquons le reliquat, savoir	11,804 60
les recettes propres de l'exercice courant peuvent être évaluées à	10,677 04
Les recettes propres de l'exercice précédent avaient été évaluées à	10,257 04
Différence au profit du nouvel exercice	420 »

En ce qui concerne la dépense, nous avons reproduit,

en général, les évaluations du budget de l'année dernière, modifiées seulement en quelques points secondaires d'après les résultats constatés au compte des dépenses. L'exercice prochain ayant à supporter les frais de deux livraisons du recueil des Monuments grecs, nous avons dû naturellement doubler le crédit qui était de 1,000 fr. et le porter à 2,000 fr. Voici, au reste, le budget que nous vous soumettons :

Publication de l'Annuaire	3,400	»
Rédaction de la bibliographie	150	»
Monuments grecs	2,000	»
Impressions diverses	125	»
Envoi et distributions des publications	250	»
Salle de la rue Jacob, loyer, assurance	600	»
Service au palais des Beaux-Arts	150	»
Indemnité à l'agent bibliothécaire	1,000	»
Droit de garde des titres	20	»
Recouvrement des cotisations	150	»
Courses et commissions	80	»
Reliure et achat de livres	200	»
Mobilier	40	»
Frais de bureau	60	»
Prix de l'Association	1,000	»
Prix Zographos	1,000	»
Prix dans les lycées	150	»
TOTAL des dépenses	10,375	»

Les recettes prévues s'élèvent à	22,471	04
Les dépenses prévues à	10,375	»
Il y a un excédent éventuel de recettes de	12,196	64

Cette situation prospère nous permet de croire, Messieurs, sans trop de présomption, que notre Asso-

ciation, disposant de ressources qui manquent souvent aux sociétés littéraires, pourra continuer longtemps encore de rendre aux études grecques, à l'éducation française et, pourquoi ne le dirions-nous pas, à l'éducation européenne les services modestes mais précieux qui étaient la pensée et l'espoir de ses fondateurs.

Les membres de la Commission administrative :

Chassang.
Pesson.
G. d'Eichthal.
Glachant.
Laperche.
Talbot.

Le Trésorier,

Ch. Jourdain.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR LA PUBLICATION

DES MONUMENTS GRECS

Nos confrères sont témoins des sacrifices que nous faisons depuis 1872 pour mettre chaque année sous leurs yeux quelques beaux ouvrages de l'art grec, dont les reproductions, exécutées par des artistes habiles, ont obtenu le suffrage de tous les connaisseurs. Malgré les dépenses qu'entraînent toujours les publications de ce genre, le COMITÉ DE L'ASSOCIATION désire que les fascicules de nos *Monuments grecs* puissent toujours être envoyés, comme l'Annuaire, à tous les Membres de l'Association, sans aucun changement dans le prix de la cotisation annuelle de 10 francs.

En conséquence, le Comité a résolu de s'adresser à la générosité déjà éprouvée des Membres de l'Association, et d'ouvrir une souscription permanente et toute volontaire, à l'effet de former peu à peu un fonds de réserve pour le dessin et la gravure des planches. Il recommande vivement cette souscription à tous ceux de nos confrères qui s'intéressent au développement de cette partie de notre œuvre.

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

ART. 1er. — La souscription pour les *Monuments grecs* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

ART. 2. — Les souscripteurs recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs;* leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée sur la couverture de chaque fascicule de notre publication archéologique.

ART. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

ART. 4. — Les souscriptions qui dépasseraient le chiffre de 100 francs seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

ART. 5. — L'argent produit par les souscriptions formera un fonds de réserve, dans lequel on ne pourra puiser que sur une demande de la *Commission archéologique* et sur un vote favorable du Comité.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

NOTA. — Les souscriptions devront être adressées à M. Magnabal, trésorier, 22, rue de Saint-Cloud, à Clamart, près Paris.

MÉMOIRES ET NOTICES

APERÇU HISTORIQUE

SUR LA LANGUE GRECQUE

ET SUR

LA PRONONCIATION DE CETTE LANGUE[1]

PAR M. E. EGGER

MEMBRE DE L'INSTITUT

Le titre même qu'on vient de lire indique dans quel esprit nous nous proposons de traiter ici une question, bien des fois discutée depuis la renaissance des lettres et qui n'a pu recevoir jusqu'à présent une solution définitive. Si les débats sur un sujet qui intéresse à la fois l'histoire de la Grèce ancienne et l'avenir de la langue hellénique n'ont pu aboutir jusqu'à présent à des conclusions précises, c'est, selon nous, parce qu'on a séparé, isolé, les deux éléments principaux du problème. Voilà pourquoi nous essayerons de les étudier parallèlement.

(1) Le morceau qu'on va lire reproduit, avec quelques développements et quelques vues que je crois pouvoir dire nouvelles, les idées exposées à plusieurs reprises dans mes leçons en Sorbonne, et dont les principales se retrouvent dans les trois *Appendices* placés à la fin du premier volume de mes leçons sur l'*Hellénisme en France* (Paris, 1869, in-8°).

Commençons par fixer quelques dates dont le rapprochement va nous placer au vrai point de vue d'une critique impartiale.

Lorsque, en 1832 et dans les années suivantes, c'est-à-dire dès ma sortie du collège, je suivais à l'Ecole des langues orientales les leçons de M. Hase qui nous enseignait encore plus de grec ancien que de grec moderne, j'appris de ce savant maître à prononcer le grec selon la méthode orientale que les Hellènes, nos contemporains, tiennent pour seule légitime, et qui était alors ignorée de presque tous nos professeurs dans l'Université ; à peine quelques-uns de ceux-ci nous laissaient-ils soupçonner qu'il y eût une autre façon de prononcer le grec que celle que l'on pratiquait chez nous depuis trois siècles. M. Hase pourtant n'était pas le seul qui s'efforçât de nous enseigner l'autre méthode et de la justifier par quelques témoignages empruntés aux auteurs anciens. M. Boissonade, au Collège de France, sans entrer dans de longues discussions sur ce sujet, pratiquait aussi la prononciation orientale, et son suppléant à la Faculté des lettres, M. Jules David, ancien consul de France dans le Levant, semblait même n'en pas connaître d'autre. Vers le même temps, un helléniste aujourd'hui bien oublié, M. Fleury-Lécluse, accréditait la même pratique dans son enseignement à la Faculté de Toulouse. Malgré ces exemples et ces autorités, nos meilleurs philologues ou ignoraient ou combattaient comme une pratique gênante, l'usage consacré chez les Hellènes. Lorsque je fus appelé, en 1840, à suppléer, dans sa chaire de la Faculté des lettres, mon ancien maître M. Boissonade, quelques-uns des professeurs qui composaient alors la Faculté, me détournèrent d'imiter Jules David, dans les explications que je faisais de quelques textes choisis des auteurs grecs : on craignait que le public ne fût par là détourné de suivre mes leçons de philologie. Il n'en fut rien, Dieu merci, et j'eus même le plaisir de voir des

auditeurs, en petit nombre sans doute, mais studieux, s'attacher avec moi et, à l'occasion des textes que nous expliquions, au problème délicat que soulevait la comparaison des deux méthodes.

Cette comparaison allait bientôt être, pour ainsi dire, mise officiellement à l'ordre du jour par la fondation de l'Ecole française d'Athènes.

En 1846, M. Alexandre qui depuis fut notre confrère à l'Institut, chargé par M. de Salvandy, alors ministre de l'Instruction publique, de préparer les voies à la création de cette Ecole, après son retour d'Athènes proposa résolument l'adoption de la prononciation orientale dans nos lycées. Il avait été frappé des difficultés que, non seulement les Hellènes illettrés, mais les Hellènes savants éprouvent à s'entendre avec les hellénistes occidentaux qui suivent la méthode érasmienne. L'Ecole fut fondée, mais ni le rapport de M. Alexandre au ministre, ni la présence de notre jeune colonie dans la capitale du nouveau royaume grec, n'amenèrent le moindre changement dans nos habitudes universitaires, et tout se borna à un court échange d'arguments entre les philologues français, dans les journaux de 1846 et de l'année suivante.

En 1864, M. G. d'Eichthal et M. Renieri renouvelèrent dans le même sens des instances qui provoquèrent une délibération de l'Académie des Inscriptions, un rapport favorable présenté au nom de la commission compétente par M. Dehèque, un vote, également favorable et presque unanime, de l'Académie. Mais cette fois encore rien ne fut fait pour mettre en pratique la résolution prise par cette savante compagnie.

A quoi tient la double irréussite d'une proposition deux fois appuyée par de si graves témoignages? A la force des habitudes, qui remontent chez nous à près de trois siècles, mais aussi à des résistances d'une critique sérieuse et réfléchie qui ne se résigne pas à considérer comme seule vraie et légitime la prononciation

traditionnelle en usage chez les Grecs, dans la vie domestique comme dans les écoles. Les Hellènes, il faut l'avouer, ne se sont que récemment ralliés aux principes de la linguistique, tels qu'on les enseigne en Allemagne, en France et en Angleterre, pour l'étude des langues anciennes. Ils ont confondu toujours certaines illusions de leur patriotisme avec le bon droit que, seule, peut bien fixer l'histoire impartiale de leur langue.

Quelques souvenirs précis pourraient dissiper ces illusions.

Jusque vers 1830, on a connu, en Occident, un romaïque ou grec moderne, distinct du grec classique. Parcourons : — La grammaire de Nicolas Sophianos, dédiée au cardinal de Lorraine, vers 1550, et qu'a publiée deux fois M. Emile Legrand ; — la grammaire de Simon Portius, qui est de 1638 et dédiée au cardinal de Richelieu ; — celle du capucin Thomas, dédiée en 1709 à J. P. Bignon, membre de trois Académies (la continuité de ces hommages est à remarquer pour nous, Français) ; — que l'on compare l'une quelconque des grammaires grecques publiées dans la première moitié de ce siècle, celles de Schinas, du P. Elluin ou de Rangabé, on y voit le romaïque caractérisé par ses traits distincts sans aucune plainte sur son infériorité.

On en peut dire autant du dictionnaire grec moderne que publiait, en 1825, M. Dehèque, qui servit très utilement à nos officiers comme à nos soldats, envoyés au secours de la Grèce en Morée, et dont l'utilité n'a pas moins été reconnue plus tard, par les voyageurs antiquaires et par nos jeunes archéologues de l'Ecole française d'Athènes (1). On y retrouve en grand nombre des mots que, depuis ce temps, les Hellènes lettrés

(1) On en peut dire autant du *Dictionnaire français et grec vulgaire*, par le père P. S. Daviers; Paris, 1830, in-12 (Imprimerie royale).

ont banni de l'usage, mais qui étaient alors tenus pour une monnaie de bon aloi. Les grammairiens et les lexicographes hellènes n'ont pas à citer de grands écrivains en leur langue vulgaire, pas plus que n'en citaient nos grammairiens du XVI[e] et même du XVII[e] siècle, mais ils semblent y reconnaître un fonds commun consacré chez le peuple grec malgré certaines diversités locales entre les dialectes. Ces dialectes, Kodrika, au commencement de notre siècle, les ramenait à treize variétés principales (1); mais Coray, dans ses nombreux et riches travaux pour la rénovation des études savantes en Grèce, n'en tirait pas d'arguments contre l'unité d'une langue grecque moderne, distincte du grec ancien, et qu'il s'efforçait d'améliorer par ses préceptes comme par ses exemples, sans vouloir la confondre avec le grec classique des écrivains anciens et des lettrés du moyen âge. C'est seulement plus tard que je vois quelques-uns de ses compatriotes se préoccuper outre mesure de la variété des dialectes populaires comme d'un obstacle à la création, en Grèce, d'une littérature à la fois moderne et classique (2).

Nous touchons ici à une seconde phase de l'Hellénisme et à la condition nouvelle que lui ont faite l'insurrection de 1821, et la constitution du nouveau royaume hellénique.

Depuis cinquante ans, les Grecs, redevenus un peuple libre, ont vu s'accroître rapidement chez eux l'amour de la science et de la culture littéraire, et se sont montrés jaloux de reprendre place, à ce double titre, dans la grande famille des nations civilisées ; or, comme, de toutes ces nations, ils sont assurément celle qui remonte par les plus brillantes traditions aux origines de

(1) P. Kodrika, *Observations sur l'opinion de quelques hellénistes touchant le grec moderne*, Paris, 1812, in-8.

(2) Mémoires insérés dans l' Ἐθνικὸν Ἡμερολόγιον de Pappadopoulo Vreto : année 1863, p. 108, et années suivantes.

la civilisation européenne, les yeux sans cesse tournés vers ces gloires de leur histoire ancienne, ils ont rougi de la pauvreté relative de leur littérature populaire et, comme ils le disent volontiers, de la barbarie d'un idiome qui portait trop de traces de leur longue servitude sous le joug musulman, ou sous la domination des Italiens. Ainsi, s'est fortifiée chez eux la pensée, déjà ancienne, de rompre avec le romaïque (ce mot même, ils se déshabituent de l'employer) et de refaire à l'usage de leurs nouvelles ambitions une langue digne des héritiers de Démosthène, de Platon, de saint Basile. Pour y parvenir, ils ne songent pas seulement à enrichir le grec vulgaire des mots nécessaires à l'expression des idées peu répandues chez eux jusqu'en 1830. Ils ne se bornent pas à écarter, autant qu'ils le peuvent, les mots turcs ou italiens depuis longtemps passés dans l'usage, pour les remplacer par des mots purement helléniques; beaucoup d'entre eux prétendent réformer la grammaire même du grec moderne, grammaire qui se rattache par de frappantes analogies à la grammaire des idiomes néo-latins. Ils réclament, en effet, pour leur langue le privilège que n'a pas eu la langue latine, de traverser quinze siècles sans cesser d'être une langue vivante chez le peuple comme dans les écoles (1). Ils citent avec complaisance cette longue série des annalistes, des théologiens et des polygraphes byzantins, qui ont continué d'écrire en un grec

(1) Vers les temps de l'Insurrection nationale, qui devait aboutir à la constitution du royaume de Grèce, nos philhellènes occidentaux reconnaissaient volontiers ce privilège. Andrieux, par exemple, écrivait dans sa *Dissertation sur les langues*, 2e partie : « Privilège unique « de la langue grecque! Avec tous ses changements elle est encore de « nos jours une langue vivante, et son origine se perd dans la nuit « des temps. »

Mais le spirituel Andrieux, quoiqu'il ait écrit une intéressante dissertation sur le *Prométhée d'Eschyle*, n'avait qu'une médiocre connaissance du grec et de son histoire.

plus ou moins voisin de la régularité antique. N'est-ce pas oublier que le latin aussi n'a pas cessé d'être écrit, d'être lu et compris par des milliers de théologiens, de juristes, d'historiens, dans l'Occident jadis conquis par les armes et par la langue des Romains ; ce qui n'empêche pas le latin d'être depuis longtemps une langue morte.

Entre 1453 et 1830, on peut encore signaler çà et là quelques livres écrits en un grec assez voisin de l'ancienne tradition, mais c'est là aussi un fait qui se reproduit dans nos littératures modernes de l'Occident. Par exemple, le XVI[e] siècle et la première moitié du XVII[e] nous offrent huit ou dix historiens français qui ont écrit leurs livres en latin (1), sans que l'on puisse en conclure que le latin fût alors un langage classique dans notre littérature. Au début du XVIII[e] siècle, Rollin n'était-il pas loué d'écrire le français comme si c'eût été sa langue maternelle, tant le latin était populaire dans notre Université. Que dis-je, nous avons encore, dans nos Facultés des lettres, l'usage d'imposer aux candidats pour le doctorat, la rédaction d'une thèse latine (2). En poésie, nous avons eu longtemps une école de latinistes dont quelques héritiers, même aujourd'hui, ne se découragent pas d'écrire et de publier des vers latins, sans prétendre pour cela contester à la langue française son droit absolu de prééminence nationale.

C'est précisément ce droit que les Hellènes, nos contemporains, contestent au néo-hellénique. Tout au plus, le reconnaissent-ils en quelque mesure dans le domaine de la poésie, renonçant, ou peu s'en faut, à composer des vers sur l'exemple d'Homère, de Pindare ou d'Aristophane, mais acceptant une sorte de compro-

(1) Voir notre *Hellénisme en France*, tome II, p. 166, note 2.

(2) Le savant helléniste et antiquaire grec Coumanoudis, et le savant médecin Œconomos n'ont-ils pas écrit aussi en Allemagne des dissertations latines, l'un sur le texte des auteurs grecs, l'autre sur la thérapeutique dans l'antiquité ?

mis entre la métrique du moyen âge, déjà fort éloignée de la métrique ancienne, et la versification des poètes européens de l'Occident. En prose, au contraire, on voudrait remonter tout droit à l'hellénisme antique, sinon à celui des temps de Périclès et d'Alexandre, au moins à celui des premiers siècles de l'empire romain. On n'enseigne plus, dans les écoles, que la grammaire qu'enseignaient les Denys de Thrace, les Apollonius Dyscole, et sur la limite des temps modernes, Théodore Gaza et Constantin Lascaris. On accommode aussi bien qu'on le peut ce grec, antique par la grammaire, à l'imitation de nos langues modernes. Il en résulte, à nos yeux, un désaccord sur lequel le patriotisme grec peut se faire illusion, mais qui choque singulièrement le goût et, j'ose le dire, la raison des savants occidentaux. Plusieurs milliers de mots de l'hellénisme ancien, transmis jusqu'à nous sous des formes plus ou moins altérées, ont pris en même temps des sens différents de celui qu'ils avaient dans l'antiquité. Les mots ont suivi les évolutions de la pensée. Mais la pensée moderne s'accommode mal de ce retour à un vocabulaire ancien, à une grammaire ancienne. L'esprit d'analyse, qui a simplifié le système grammatical dans les dialectes issus du latin, et même dans les dialectes germaniques ou germano-latins, comme l'anglais, répugne à une syntaxe aussi compliquée que celle de Plutarque et de saint Basile. Ces mots attiques, ou presque attiques, qui reparaissent dans l'usage moderne avec un sens que les anciens n'y auraient point soupçonné, produisent l'effet le plus singulier dans telle ou telle page d'un livre d'histoire ou d'un journal, comme on en imprime tant aujourd'hui dans les pays de langue grecque (1). Mais, sans

(1) Je ne puis mieux faire ici que de citer pour exemple la Κλειώ de Trieste qui, dans son numéro du 12-30 mai 1883, contient un article de M. Th. Livadas, Περὶ τῆς νῦν Ἑλληνικῆς γλώσσης, où l'auteur discute

insister davantage sur l'état actuel de la langue que pratiquent aujourd'hui les prosateurs hellènes, il nous faut arriver à la comparaison entre les destinées de l'idiome et les variations de sa prononciation.

Uniquement préoccupés de la perpétuité de leur belle langue depuis Homère jusqu'à nos jours (1), les Grecs ont été de bonne heure amenés à en conclure que, si elle avait conservé son caractère antique dans les livres, elle devait l'avoir également conservé en tout, dans les règles de son accent et de sa prononciation.

Pour l'accent, il est impossible de méconnaître la justesse de leurs prétentions. Peut-être l'antiquité a-t-elle distingué deux nuances de l'accent, l'une plus mélodique, l'autre purement tonique, comme cela semble ressortir d'un célèbre témoignage de Denys d'Halicarnasse, au chapitre XI de son traité de l'*Arrangement des mots*. Mais, en tout cas, c'est du second rôle de l'accentuation que nous entendons parler. Or, de même que l'accent latin s'est perpétué dans toutes les langues néo-latines, et qu'il a décidé la plupart des transformations des mots latins d'où les nôtres sont dérivés par voie populaire (2), de même l'accent tonique du grec ancien a, sauf quelques rares exceptions, conservé son caractère à travers tant de siècles. C'est même sa prédominance sur la quantité des syllabes qui a peu à peu transformé la métrique ancienne en métrique byzantine; c'est encore cette même influence qui a fait sortir, en romaïque, tant de mots courts et vifs, des di-

avec beaucoup de courtoisie mes opinions et celles de M. Freeman, sur l'évolution actuelle et sur l'avenir du grec moderne.

(1) Voir dans le *Journal des Savants* d'août 1880, nos observations sur l'ouvrage de M. Kontopoulos, d'Odessa, Περὶ τῆς ἀθανασίας τῆς Ἑλληνικῆς γλώσσης.

(2) Entre autres démonstrations de ce fait capital, voir la thèse de M. Gaston Paris : *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, Paris, 1862, in-8°.

minutifs qui y correspondent dans le grec classique de l'antiquité. Sur ce point, les maîtres occidentaux, depuis Erasme jusqu'à nos jours, n'ont jamais contesté le bon droit des Hellènes. Il faut en conclure que, dans la lecture des auteurs classiques, le premier devoir de nos écoliers est de prononcer l'accent sur les syllabes où le place l'orthographe traditionnelle des manuscrits, justement reproduite par nos impressions. Mais, en est-il de même de la prononciation des voyelles et des consonnes, considérées dans leurs autres qualités phonétiques? C'est ce que nous ne pouvons croire. A cet égard, il ressort de l'histoire même des langues, un principe que nos amis les Hellènes ont trop méconnu. Toute langue, dont on a pu observer la vie durant une série de plusieurs siècles, a laissé voir, d'un siècle à l'autre, des changements plus ou moins considérables dans sa prononciation. Non-seulement son vocabulaire s'appauvrit ou s'enrichit tour à tour, mais ceux qui l'emploient y changent d'un siècle à l'autre le son des voyelles et celui des consonnes, tantôt les élargissant et les renforçant, tantôt, au contraire, amincissant les syllabes par des contractions, faisant même passer certaines lettres d'un organe à l'autre, comme cela se voit pour le V, qui devient un G ou réciproquement, tantôt enfin affaiblissant des syllabes initiales ou finales et, quelquefois, les supprimant, etc. C'est même ainsi que, d'une langue-mère comme le fut la langue latine pour les peuples de l'Occident soumis aux Romains, sort une langue dérivée; c'est ainsi qu'il sort même plusieurs langues d'une seule, suivant que cette langue-mère se propage à travers des peuples de races différentes. L'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain et le français n'ont pas d'autre origine que ce travail de transformation populaire. La chose est désormais certaine ; les linguistes modernes l'ont démontré par la comparaison des idiomes néo-latins. Or, si la transformation complète d'un idiome se produit

plus rapidement durant les siècles d'ignorance et de barbarie où la langue première échappe à la tutelle des grammairiens et à l'autorité des littérateurs de profession, une langue même constituée, même fixée dans des chefs-d'œuvre littéraires, dans des lexiques, dans des grammaires, n'échappe pas pour cela à l'action continue de ce besoin instinctif du changement, qui est une condition de la vie (1). Les langues ne s'immobilisent qu'en devenant des langues mortes. Tant qu'elles vivent, elles ne cessent de se modifier. Ainsi, nous comprenons que la prononciation du latin, que celle du français, que celle de l'anglais, aient chacune leur histoire. Pour le latin, M. Edon en France, après bien des philologues allemands, mettait naguère ce fait en lumière dans un livre où il a rassemblé les témoignages les plus directs et les moins contestables ; pour le français, M. Charles Thurot vient de fournir explicitement une semblable démonstration, en deux volumes, et cela sans même remonter jusqu'au moyen âge (2) ; pour l'anglais, M. Ellis l'a fournie abondante et claire en quatre volumes, comprenant la période qui s'étend de Chaucer à Shakespeare. Par quel singulier privilège le grec aurait-il échappé, dans sa prononciation, à cette loi du mouvement, depuis Homère jusqu'aux temps alexandrins, depuis les Alexandrins jusqu'aux Pères de l'Église, depuis les saint Basile et les saint Chrysos-

(1) C'est presque un axiome que l'observation déjà consignée par Varron dans son traité *De Lingua latina* (IX, 17) :

Consuetudo loquendi est in motu.

Horace a dit la même chose dans son *Art poétique*, v. 70 et suiv. :

.... Ita verborum vetus interit ætas :
Multa renascentur quæ nunc cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

(2) Voir nos articles sur ce sujet dans le *Journal des savants* de *mars* et *mai* 1883.

tome jusqu'aux derniers auteurs byzantins ? Comment, surtout au moyen âge et dans ce moyen âge plus voisin de nous, qui se perpétue pour la Grèce esclave sous les Musulmans, durant les quinze siècles qui s'écoulent de la chute du paganisme à la résurrection du peuple grec en 1821, ces milliers, ces millions d'Hellènes, qui ne vivaient point à la cour de Byzance, ni dans les écoles (hélas! bien rares alors) (1), ni dans les monastères, qui ne savaient point lire ni écrire, qui ne communiquaient avec la tradition savante ou demi-savante du grec classique que par la liturgie, par la récitation de quelques prières dans les églises, n'auraient-ils pas, au milieu de ce désordre, oublié la grammaire classique et ses préceptes ? Comment n'auraient-ils pas altéré peu à peu la forme et le sens des mots, la valeur et le son des diphthongues, des voyelles et des consonnes ? Il est, au contraire, tout naturel que le lexique, la grammaire et la prononciation se soient parallèlement transformés et que, de ces changements, soit sorti le grec moderne, qu'essayaient d'enseigner aux nations de l'Occident des Hellènes tels que Sophianos et Portius. Prononcé à la façon orientale, ce nouvel idiome, si grossier qu'on veuille bien le dire, a son caractère propre et son originalité. A la condition de s'enrichir peu à peu, de se régulariser, il avait droit de reprendre place à côté des langues sorties du latin, dont la littérature fait aujourd'hui l'honneur de quatre ou cinq grands peuples européens.

Un exemple emprunté à notre littérature et à notre langue nationale va m'aider ici à mieux faire comprendre ma pensée. On sait combien le XIIe siècle a produit chez nous de poésies en tout genre, surtout de narrations historiques ou romanesques en

(1) Voir le précieux ouvrage de M. Chassiotis : *L'Instruction chez les Grecs, depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à nos jours ;* Paris, 1881, in-8°.

vers. Toutes ces œuvres sont écrites en français, avec plus ou moins de talent sans doute, mais sans que le poète ou simple versificateur ait songé à reprendre pour son œuvre l'usage de la langue latine, dans laquelle d'ailleurs il eût été fort embarrassé de reconnaître le prototype de sa langue maternelle. Seulement, quand il avait à traiter quelque sujet d'un ordre plus relevé que ne le sont la plupart des légendes populaires, il lui fallait bien emprunter au style des gens de loi ou des hommes d'église, quelques termes d'un caractère technique, d'ordinaire calqués sur le latin plutôt que dérivés de cette langue selon les procédés populaires. C'est ce qui arrive, entre autres, à Garnier de Pont-Sainte-Maxence, auteur de la *Vie Saint Thomas le Martir,* que l'on peut considérer comme un modèle pour son temps en notre langue romane du Nord. M. Etienne, jeune docteur de l'Université, vient précisément de publier sur cet ouvrage une thèse où il met très nettement en évidence la part du langage traditionnel et usuel, puis celle du style savant, qui sont unies avec bonheur dans le poème du trouvère normand. Les Hellènes, qui s'intéressent au progrès littéraire de leur langue s'instruiront beaucoup à la lecture de cette dissertation.

Quant à la prononciation, si, au XVIe siècle, nos philologues flamands et français se sont avisés de ne pas la garder telle que la leur apportaient leurs maîtres les réfugiés de Constantinople, c'est tout simplement qu'elle rendait pour eux trop difficile l'enseignement du grec ancien. L'iotacisme surtout, cette confusion de deux diphthongues et de trois voyelles simples en un seul son, était un grave embarras dans la pratique des écoles, comme elle en est un, encore aujourd'hui, pour les typographes et pour les correcteurs de livres grecs, à Athènes, à Smyrne, ou à Constantinople. Sans doute, les honnêtes érudits qui, à l'exemple d'Erasme, se sont mis à rechercher la véritable prononciation du grec

ancien, et qui ont cru la retrouver dans les témoignages épars de vingt auteurs, poursuivaient une chimère, et ont fini par produire, dans les Universités et les collèges de l'Occident, autant de diverses prononciations du grec qu'il y avait de langues vivantes en ces divers pays. C'est là un grand mal ; mais on n'y apporte pas un sûr remède en voulant nous ramener à la pratique orientale d'aujourd'hui, et nous faire prononcer les vers d'Homère, de Sophocle et d'Apollonius de Rhodes, ou bien la prose de Xénophon et de Platon comme on prononce en Grèce les vers de Christopoulo, de Soutzo, de Valaoritis, ou la prose des orateurs d'Athènes, celle des marins d'Hydra, celle des législateurs grecs de 1831. A cette langue moderne s'accommode fort bien une manière moderne de prononcer les mots, et cela par la raison très simple que ce nouvel idiome est sorti, pour une grande part, d'une nouvelle prononciation. Les deux faits concordent, ayant la même cause, la même origine ; par exemple, d'où vient que le grec vulgaire dit aujourd'hui ἐμεῖς et ἐμᾶς pour *nous,* ἐσεῖς et ἐσᾶς pour *vous,* si ce n'est parce que les deux formes anciennes ἡμεῖς et ὑμεῖς s'étaient avec le temps confondues entre elles et que, dans les deux cas, on prononçait ἰμῖς, confusion vraiment intolérable dans les relations de la vie. Mais beaucoup moindre est l'autorité de cette prononciation moderne, quand on l'applique aux textes de l'antiquité, où elle crée mainte confusion de sons et où elle entrave l'exposition élémentaire de la grammaire classique. Nés et élevés sur le sol de l'antique Hellade, habitués au respect et à l'admiration pour les noms glorieux de ses poètes, de ses philosophes, de ses orateurs, habitués surtout dès leur première enfance à cette accentuation nationale qu'ils ont reçue par héritage de famille, les Hellènes d'aujourd'hui sont moins embarrassés que nous par l'iotacisme ; ils sont plus choqués que nous ne le sommes d'entendre lire des textes de grec ancien avec une prononciation artificielle.

Nous comprenons leur répugnance ; mais nous les supplions de ne pas accuser trop les hellénistes de l'Occident, qui ont tant fait pour répandre, par l'impression, par les commentaires, par les traductions, par des imitations de tout genre, et aussi par l'éloquence de l'enseignement oral, le goût de la belle littérature hellénique. Tous ces savants, tous ces critiques ont rendu à la Grèce des services qu'elle ne doit pas méconnaître. Ils ont préparé l'opinion européenne à saluer sa renaissance, à la soutenir depuis soixante ans et, par bien des efforts, militaires ou diplomatiques, et par une sympathie constante. Ce ne sont point des barbares que les Erasme, les Henri Estienne, les Taneguy Le Fèvre, les Vauvilliers, et tant d'autres philologues qui ont popularisé, dans les écoles et dans le monde, les chefs-d'œuvre de l'hellénisme classique.

Ecartons donc résolument du présent débat ces préventions et ces préjugés. Avouons, de part et d'autre, les erreurs où le pédantisme et le patriotisme ont, tour à tour, entraîné tant d'honnêtes esprits dans la discussion qui nous occupe. L'histoire et la linguistique bien comprises nous font voir deux vérités qu'il faut reconnaître, et dont il faudra tirer ensuite les seules conclusions qu'elles comportent, dans la pratique de nos études. La première vérité, c'est que l'histoire d'une langue se lie intimement à celle de sa prononciation, et qu'on ne les peut séparer l'une de l'autre, sans s'exposer à mainte méprise. La seconde, c'est que nul effort de la philologie qui s'exerce sur des témoignages écrits ne peut ressaisir, pour aucune période de l'antiquité grecque, ni pour aucune contrée de l'ancienne Hellade, tout le détail de la prononciation pratiquée par ses habitants (1). La phonétique, chez les

(1) Cela ressort de mieux en mieux des travaux de nos confrères les philologues et, en particulier, d'une dissertation récente de M. Blass : *Ueber die Aussprache des Griechischen*. Berlin, 1882, in-8°).

linguistes modernes, est devenue, dans ces derniers temps, un instrument très subtil de recherche et d'analyse ; elle a su mettre en relief bien des phénomènes qui semblaient devoir échapper à l'observation. Mais, pour peu que nous remontions le cours des âges, nous la voyons arrêtée, sur bien des points, par le manque de témoignages précis ou par l'obscurité d'assertions sans contrôle. Néanmoins, la phonétique doit désormais dominer toute discussion relative à la prononciation d'un idiome ancien. C'est ce qui, pour le grec, est ressorti nettement d'une thèse soutenue, en 1878, sur ce sujet, par un jeune docteur de notre Faculté des lettres (1), et, mieux encore, de la discussion à laquelle donna lieu cette thèse.

Et maintenant, en pratique, s'il est fort utile de répandre en Occident la connaissance et l'usage de la prononciation nationale du grec, faut-il espérer que ce résultat soit obtenu par un décret ou par un arrêté ministériel? En vérité, je ne saurais le croire. J'assiste depuis cinquante ans à un progrès continu (quoi que puissent dire quelques esprits chagrins), des études grecques dans notre pays (2). De plus en plus, par l'enseignement des Facultés, par l'exemple des voyageurs et des antiquaires qui séjournent dans les pays de langue grecque, nous apprenons à connaître, à pratiquer sans répugnance la méthode nationale des Grecs pour la prononciation de leur langue. Tâchons tous, humanistes Français, de nous familiariser de plus en plus avec cette méthode ; tâchons de l'introduire dans la pratique à côté de la méthode universitaire. De cette connaissance et de ce rapprochement pourra sortir un jour un projet de conciliation que, pour ma part, j'appelle de

(1) *Essai historique sur la prononciation du grec*, par P. Baret; Paris, 1878, in-8°.

(2) Voir les deux Appendices du tome II de notre *Hellénisme en France*.

tous mes vœux. D'habiles hellénistes, comme notre regretté Brunet de Presle (1), ont déjà essayé d'en formuler les articles; il faudra du temps, beaucoup de temps peut-être, pour rédiger et pour faire accepter une convention internationale si délicate, mais dont le succès vaudra bien tous les efforts qu'elle aura coûté.

(1) Il y pensait déjà lorsqu'il écrivait, dans l'*Encylopédie des gens du monde*, l'article *grec moderne,* article dont on aimera sans doute à rapprocher deux thèses soutenues devant notre Faculté des lettres, l'une par E. Beulé : *An vulgaris lingua apud veteres græcos exstiterit*, Paris, 1853, in-8° ; l'autre de M. F. Talbert : *De lingua græca vulgari, quatenus, quoad declinationes, cum rustica Romana conveniat*, Paris, 1874, gr. in-8°.

POÉSIES INÉDITES

DE

THÉODORE PRODROME

PUBLIÉES PAR

M. EMM. MILLER

MEMBRE DE L'INSTITUT

Si La Porte du Theil, le cardinal Angelo Mai, Boissonade et Coray n'ont pas craint de consacrer quelques-unes de leurs veilles aux œuvres de Théodore Prodrome, je n'aurai pas à rougir de m'être aussi occupé de cet infatigable mais fatigant στιχουργὸς et d'avoir publié un grand nombre de ses poésies. En voici encore d'autres qui sont intéressantes à plusieurs points de vue, malgré la stérile fécondité du versificateur. Elles peuvent rectifier et enrichir les *Familiæ Byzantinæ* de Ducange, en nous faisant connaître des membres de la famille impériale et plusieurs personnages illustres de la cour des Comnènes. Elles contiennent des faits historiques et nous donnent des détails curieux sur l'art byzantin, en parlant des objets religieux consacrés dans les temples et qui font partie de ce qu'on appelle le trésor des églises. On y trouve des vers sur des ἐγχείρια ou ἐγχειρίδια, espèces de serviettes brodées sur fond d'or et ornées de perles, une σκέπη ou voile

d'un travail du même genre, des dessus de coupes également brodés ποτηριοκαλύμματα, une lame d'argent, des peintures, etc. La plupart de ces objets sont dédiés à la Panagia, honorée sous des noms particuliers dans des monastères différents, par la princesse Irène, femme du Sébastocrator Andronic, frère de Manuel Comnène. Quelquefois les vers du poète étaient brodés sur ces tissus précieux devant servir aux cérémonies du culte, et on les lisait dans les temples à l'occasion de certaines fêtes religieuses. On trouve aussi des vers funéraires (ἐπιτύμϐιοι) destinés à être inscrits sur des tombeaux. Le poète y fait parler les personnages eux-mêmes. Théodore Prodrome était le poète attitré de la princesse Irène qui le comblait de bienfaits. Veuve d'Andronic, elle était tombée en disgrâce auprès de Manuel Comnène et elle avait eu, à ce qu'il paraît, beaucoup à souffrir. Le poète s'étend longuement sur les malheurs d'Irène et met dans sa bouche des gémissements, des plaintes exprimées sur tous les tons. On ne s'explique pas comment cette princesse pouvait trouver du charme à la lecture de pareilles productions, où les mêmes images reviennent avec une monotonie désespérante, une mer, un fleuve, une coupe de malheurs, les larmes sans cesse comparées aux perles, etc., c'est l'Orient avec tout son langage figuré. Prodrome abuse de la métaphore. A force de la chercher, il tombe dans l'obscurité et on ne comprend pas toujours ce qu'il veut dire. L'antithèse est perpétuelle ; à côté du mal est le remède, à côté du malheur est la consolation. C'est la Panagia qui se charge de tout réparer. Si l'image est toujours la même, il cherche du moins à varier son dictionnaire et il s'ingénie à former des mots nouveaux pour donner du prix à sa pensée. C'est là un des côtés intéressants des poésies de Prodrome. On lui a fait l'honneur de l'admettre dans le *Thesaurus*, et on a eu raison parce que sa lexicographie est conforme aux règles de la composition hellénique.

Les vers inédits que nous publions ici fourniront un notable supplément aux lexiques ; les lexicographes ne manqueront pas d'en faire leur profit.

Parmi ces poésies figurent seize épigrammes appartenant à un genre qu'on ne connaissait pas chez Théodore Prodrome. Ces épigrammes s'adressent à un vieillard nommé Machaon et qui avait épousé une jeune fille. On comprend facilement quel doit être le genre de plaisanteries auquel un pareil sujet peut donner lieu. Ces plaisanteries ne sont pas toujours d'un goût parfait et surtout très variées. Moins choquante que la muse de Straton, celle de Prodrome ne dédommage point le lecteur par l'esprit et le sentiment poétique. Il était intéressant, toutefois, de montrer, par cet échantillon, comment notre poète avait voulu aborder tous les genres.

Quoi qu'il en soit, voici les pièces de vers en question. Elles proviennent du manuscrit de Venise dont j'ai tant tiré pour les notes de nos *Historiens grecs des croisades.*

Οἱ [a] παρόντες στίχοι ἀνεγνώσθησαν ἐν τῷ ναῷ τοῦ οἴκου τῆς σεβαστοκρατορίσσης ἐν τῷ τοιούτῳ ναῷ καὶ ἑορταζομένης καὶ τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου τῆς Ὁδηγητρίας.

Ἰδοὺ βρύσις ψύχουσα βρασμὸν καρδίας·
ἔχεις τὸ καῦμα τῶν στεναγμάτων ζέον,
δέσποινα, πρόσχες τοιγαροῦν εἰς τὴν δρόσον·
ἄνθρακες ἀνήφθησαν ἐξ ἀθυμίας,
ἰδοὺ ποταμὸς τῆς θυμηδίας ῥέει·
ἂν λειποθυμῇς ψυχαγωγίας δέχου,
κἂν εἰς κάμινον ἐξανήφθη τὸ φλέγον,
ἀλλ' ἑπτὰ τὰ κλίματα τῶν χαρισμάτων,
ἑνὸς δὲ ῥανὶς καὶ σταγὼν κατασβέσει

(a) Fol. 80, r.

πολλῶν καμίνων ἐκπαφλαζούσας φλόγας.
Οἴδημα λύπης ἐστὶν ἐν τοῖς ἐγκάτοις,
φάρμακον αὕτη φλεγμονῆς οἰδουμένης·
ἂν δριμύτης δάκνῃ σε δηλητηρίου,
ἰδοὺ τὸ θαλπώρημα (1) τῆς ἀντιδότου.
Ζόφωσις ἐν νοῖς ἐστὶν ἐξ ἀκηδίας,
ἰδοὺ τὸ φῶς πάρεστι, πρὸς ταύτην δράμε,
καὶ φωτιεῖ σου τὰς τρίβους ὡς πρωΐα.
Τῶν φροντίδων γνόφος σε βαθὺς συστρέφει,
ἰδοὺ ζέφυρος ὁ σκεδάζων τὸν γνόφον.
Ἀχλὺς σκοτίζει τοῦ λογισμοῦ τὰς κόρας,
ἡ λαμπὰς ἐγγὺς καὶ τὸ φῶς ὡς αἰθρία·
σφίγγει σε δεσμὸς ἀπὸ πειρατηρίων,
ἰδοὺ τὸ λύτρον ἀγκαλίζεται κόρη·
οἶδας τὸ λύτρον τοῦτο πῶς δρᾷ τὰ ξένα.
Κάμινος εἶχε δεσμίους Ἀσσυρίους,
ἀλλ' εἰς δρόσον μὲν ἡ κάμινος ἐτράπη,
τὰ δεσμὰ δ' ἐφλέχθησαν ἀρρήτῳ λόγῳ,
καὶ κατὰ ταυτὸ πῦρ μαρανθὲν καὶ ζέον
σφοδρὸν μὲν ἐκτὸς ἐξεχεῖτο πυρίνως,
ἐντὸς δὲ πνεῦμα διασυρίζον δρόσον
ἤμειψε τὴν φλόγωσιν εἰς τὸ μὴ φλέγειν.
Λάκκος λεόντων εἶχεν ἀνθοῦντας νέους (2),
πλὴν ἀλλ' ἐφίμου τὸ στόμα τῶν θηρίων
τὸ λύτρον ἡμῶν ὁ κλάδος τῆς παρθένου.
Κλύδων (3) περιστρέφει σε καὶ ζάλη βίου,
ἀλλ' ἡ γαλήνη τοῦ κλύδωνος ἐγγύθεν.
Ἅλμη δριμύττει τῶν περιστατημάτων (4),
ἰδοὺ γλυκύτης τῶν παραπικρασμάτων,
κἂν ἀποτείνῃς ὄμμα πρὸς ταύτην μόνον,
εἴποις ἂν ὡς ῥέει τι γλυκάζον γάνος.

(1) Ce mot manque aux lexiques.
(2) Le mot est incertain.
(3) Man. κλείδων.
(4) Ajoutez aux lexiques les mots περιστάτημα et παραπίκρασμα. Il donne ailleurs un autre exemple de ce dernier : Ἰδοὺ τὸ ξένον γλύκασμα τῶν παραπικρασμάτων. Voy. *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 698 D.

Ψύχει σε χειμὼν καὶ περιτρέπει κλόνος,
ἀλλὰ κρατυνέτω σε τὸ χρυσοῦν ἔαρ,
καὶ καταθαλπέτω σε φρυκτὸς ἐλπίδων.
Μίμου γεωργὸν καὶ θερίσεις ὑστέρως
εὐθυμίας ἔγκαιρον ὡραῖον στάχυν,
κἂν αὖρα θερμὴ τὴν σπορὰν καταφλέγῃ,
ἀλλ' αὖρα λεπτὴ τοῦ ζεφύρου τῆς κόρης
τὰς ἀνθρακιᾶς ἐκπνοὰς κατασβέσει.
Ἔπνευσαν οἱ λαίλαπες ὑψόθεν κῦμα,
ἤρθη τὸ κλυδώνιον εἰς ὄγκον μέγαν,
κυκλούμενος στρόβιλος ἐστρόβησε σε,
ἐναντίων (1) πέλαγος ἐστοίχισέ σε,
τῶν θλίψεων θάλασσα κατέκλυσέ σε·
καὶ τί τοσοῦτον ὡς ὁ δεινὸς Χαγάνος (2),
καὶ τί τὸ χεῖρον Χοσρόου καὶ Σαρβάρου (3),
δι' οὓς τὸ γράμμα τοῦ προκειμένου λόγου;
Ἆρ' οὖν ἐπῆλθεν ὡς νέος τις Ῥαψάκης
δεινὸν καθ' ἡμῶν ἐκσυρίζων ὡς δράκων,
χαίνων φρικῶδες καὶ πλατύνων τὸ στόμα,
καὶ πρὸς θεοῦ μὲν ἐξεμῶν βλασφημίας,
ὁρμῶν δὲ ταύτην ἐκλαφύξαι τὴν πόλιν,
τὸ κτῆμα τὸ σχοίνισμα τῆς βασιλίδος
ὡς τρωκτὸν ἥδυτατον εἰς λαιμαργίαν.
Ἆρ' οὖν ἐπεστράτευσεν ὡς Ξέρξης νέος,
οὐ χέρσον οὐ θάλασσαν ἐν πλήθει βρίθων,
τὸ πᾶν ἐκύκα καὶ φόβῳ κατεκλόνει,
οὐ (4) λέμβος, οὐ ναῦς, οὐ τριήρης μυρία,
καὶ νῶτα κατέκρυπτεν ὑγρᾶς ουσίας·
ἀλλὰ σκόπει μοι πῶς κόρη στρατηγέτις
χειρὶ κραταιᾷ σταυρικῶς τυπουμένη

(1) *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 654 D.

(2) Célèbre roi des Huns sur lequel on peut voir le *Thesaurus*. Ce passage prouve qu'il faut accentuer Χαγάνος. Voy. les *Hist. des crois.*, t. II, p. 225 A.

(3) Σάρβαρος ou Σαβάρος m'est inconnu.

(4) *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 587 C.

τὸν οὐ μετρητὸν τὸν μυριόλκαδον (1) στόλον
μύθῳ καθῆκεν εἰς τὸν ἕρποντα στόλον,
καὶ πῶς τὸ πλωτὸν τοῦς βροτοκτόνους (2) Σκύθας
ἀντεβροτοτρώκτησεν (3) ὡς κατεργάτας.
Εἶδες τὸ ναυμάχημα τῆς βασιλίδος,
ἔτι πρὸς αὐτῷ καὶ τὸ πρόσφατον σύνες,
οὐ δεύτερον γάρ ἐστι τοῦ πρεσβυτάτου·
ἔγνως ἐκείνην τὴν πρὸ τῆς πανσπερμίας,
ἔγνως τὸ πλῆθος τοῦ πολυγλώσσου γένους,
ποῦ νῦν ἐκεῖνο πῶς παρῆλθεν ἀθρόον,
πῶς ὡς ῥέων χείμαρρος ὀξὺς ἐρρύη
οὕτως ἀπορρεύσειεν εἰ νεύσει μόνον·
ἡ νῦν ἔτι ῥέουσα συχνὴ πλημμύρα
καὶ ῥοῦς πεσεῖται καὶ ῥαγήσεται κλύδων,
καὶ σάλος ἐκπνεύσειεν ὥς τις πομφόλυξ,
σβεσθήσεται πῦρ καὶ γενήσεται τέφρα,
λυθήσεται θύελλα δεινῶν ὡς νέφος,
ἀνατελεῖ δὲ στίλβον αἰθὴρ σοι σέλας·
σποδῷ τὸν ἄρτον ὡς ἅλατι μιγνύεις,
δάκρυσι (4) θερμοῖς τὴν πόσιν κεραννύεις,
πίνεις κρατῆρα πικρίας κερασμάτων,
κρατὴρ ἀγαθότητος ἐκ ταύτης βλύσει
καὶ συγκεράσει γλυκύτητι τὴν πόσιν,
καὶ πάσμα τρυφῆς ὑπαλείψει τὸ τρέφον.
Ἔχεις ὀδύνης σάκκον ἐκτρύχον τάσει,
ἄμφιον αὐτὴ χαρμονῆς ἐπενδύσει
περιβολῇ τε λευκανεῖ σωτηρίου·
σὴς ὀστέων τεύχει σε, καὶ τί (5) σοι μέλει;
καὶ σῆτας οἶδεν ἐξορύσσειν ἡ κόρη.
Δάκνει σε δράκων συμφορᾶς ὀλεθρίας,
ἀλλ' ἔστι καὶ κάλαμος ἐν τῇ παρθένῳ,

(1) Ajoutez aux lexiques le mot *μυριόλκαδος*. On en trouvera un autre exemple dans les *Hist. des crois.*, t. II, p. 225 A.
(2) Voy. ce mot dans l'index des poésies de Man. Philé.
(3) Encore un mot à ajouter aux lexiques.
(4) *Hist. gr.*, t. II, p. 651 D.
(5) Man. *τίσει μέλον*.

ὃς τῶν δρακόντων τὰς κεφαλὰς συντρίβει.
Ἔχει σε λάκκος, ἐν δὲ τῷ λάκκῳ λέων,
ἀλλ' ἔστι καὶ φίμωτρον ἐν τῇ πανάγνῳ,
ὅπερ φιμώσει καὶ πολυβόρον (1) στόμα.
Πλίνθος σε πλήττει καὶ βαρὺς ἐπιστάτης,
ἀλλ' ἔστι καινὸς Μωϋσῆς ἐν τῇ κόρῃ,
δι' οὗ περάσεις τὴν θάλασσαν ἀβρόχως,
κἂν ἑρπύσας δράκων σε λαθὼν ἐνδάκῃ,
ἐγγὺς ὁ χαλκοῦς ἐστὶν ἐκκρεμὴς ὄφις,
καὶ τὸν παλαιὸν Ἰσραὴλ μιμουμένη
ὁρᾷ πρὸς αὐτὸν καὶ κτενεῖ τὸ θηρίον,
καὶ σοῦ τὸ δῆγμα καὶ τὸν ἰὸν καθάροι.
Ἕλισσε τοίνυν θαμινά σοι τὰς κόρας
πρὸς τήνδε τὴν ἄγκυραν ὡς μεγαλόφρων,
καὶ τὴν ζάλην πράϋνε τῆς τρικυμίας·
αὕτη τὸ πᾶν σοι χρηματιζέτω μόνη
ἱστίον, ὅρμος, κόλπος, ἐλπὶς καὶ σκέπη·
αὕτη κυβερνῆσαί σε καὶ πρὸς λιμένα
καὶ πένθος ὑγρὸν ἐκσοβῆσαι μακρόθεν,
οἰκτρόν τε σύμπαν κατοιμίσοι πάθος,
καὶ γλεῦκος ἡδὺ χαρμονῆς σοι πηγάσοι,
καὶ (2) τῶν ἀγαθῶν ἀντιβλύσαι σοι βρύσιν
ῥέουσαν ἀείρρυτα καὶ μέχρι τέλους.
Χρυσῆν κορώνην, θύτα, τοῖς λόγοις τίθει.

Καὶ ([a]) οὗτοι ἐν τῷ αὐτῷ ναῷ ἀνεγνώσθησαν.

Τὸ μὲν παραδρόμημα (3) τοῦ χρόνου ῥέον
ἀφ' ἧς ἀφίγμην ἐνθάδε πρὶν ἡμέρας,
τὸν τετραδικὸν συναπαρτίζει κύκλον
ἀπὸ χρονικῆς συστραφέντα τετράδος·

([a]) Fol. 80, v.

(1) Psellus, Man. gr. Paris. 1182, fol. 218, v° : Πολυβορώτατος λίαν.
(2) *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 649 D.
(3) Ce mot manque aux lexiques.

ὁ δ' αὖ κατ' αὐτὸν ἀστατούμενος κύβος
πολλοὺς ἀμείβει συμφορῶν περιδρόμους.
Οὐχ ἵσταται γὰρ τῶν κακῶν ὁ καικίας (1),
ἀλλ' ἐκφυσᾶται τῆς ζάλης ἡ σφοδρότης,
καὶ πνεῦμα λαῦρον τὸ σκάφος περιτρέπει.
Ἀλλ' ὦ κραταιὲ πάντα συνέχων κύκλε,
τῇ μητρὶ φημὶ καὶ μόνῃ σοι παρθένῳ,
πρόμαχε θριγκὲ σμῆνος ἐχθρῶν ἐκτρέπων,
περίβολε σκύλακας ἐκσοβῶν Σκύθας,
τεῖχος προεῖργον Ἰσμαηλίτην λύκον,
ἔπαλξις (2) ἀπείργουσα παλμοὺς αἱμάτων,
ἐν οἷς Ἰταλὸς ἐνσοβεῖ καὶ Κελτίβηρ
καὶ στίφος ἄλλο Γαλατῶν μακρασπίδων,
Ῥώμης τε σύμπαν ἑσπερωνύμου (3) γένος,
καὶ Γάλλος ἀγέρωχος ὠφρυωμένος
κρίκοις ἐρείδων τοὺς πόδας σιδηρέοις,
ὧν θραύεται φρὴν παρὰ σοὶ μεγαλόφρων,
καὶ κρίνεται τράχηλος ἐξωγκωμένος
ὡς κρίκος ἄλλος κυκλικῶς ἐστρεμμένος.
Ναὶ τεῦχε τεῖχος ἀρραγεστάτην σκέπην,
ἀπεῖργε πύργε προβολὰς ἀλαστόρων,
ἄγκυρα κῦρος εἰς ἀποτροπὴν ζάλης
τῇ κειμένῃ νῦν καὶ κυκωμένῃ δίδου,
ὅπλον τε χρημάτιζε πρὸς πᾶν ποικίλον,
πρὸς σάκος ἐχθρῶν ἀκὶς ὀξέος ξίφους,
ἄκος δὲ πρὸς δήγματα δινῶν ἀκίδων,
δόρυ διαιροῦν πρὸς δέρην ἐπηρμένην,
αἰχμὴ πρὸς ἀκμὴν ἀνυπερβλήτου ῥύμης,
βάθρον πρὸς ἰλὺν (4) ἀνυποστάτου βάθους,
χλαμὺς πρὸς ἀχλὺν καὶ σκεδασμὸς τοῦ γνόφου,
φραγμὸς πρὸς αἰχμὰς φιλαδίκων ὠλένων,
ὄμβρος πρὸς αὐχμοὺς, πρὸς δὲ καύσωνας δρόσος,

(1) Voy. ce mot dans l'index des *Hist. gr.*

(2) Les vers 15-31 ont été publiés dans les notes des *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 525 A.

(3) Encore un mot qu'on peut ajouter aux lexiques.

(4) Man. ἰχὶν.

καὶ φλὸξ πρὸς ἀγροὺς συμφορῶν ἀκανθίνων.
Ναὶ ναὶ γενοῦ κράτιστον εἰς κράτα κράνος·
ναὶ στάζον εἰς ἔγκατα κατεσκληκότα
τὰς τῶν κεραυνῶν ψυκτικάς σου ῥανίδας.
Ναὶ τοὺς πλαδαροὺς ἐξανάσπα ναυκράτας,
τοὺς ἐνδακόντας τὴν τρόπιν τῆς ὁλκάδος,
ὡς ἀντιδρῶντας πρὸς τὸ ῥεῦμα τὸ τρέχον.
Ναὶ κύκλος ἡμῖν ἀνακυκλούσθω νέος
ἐτῶν δεκαπλῆς ἀγαθῆς τετρακτύος,
καὶ παμπρεπὴς στέφανος εὐετηρίας
σεπτὴν κορυφὴν κατακοσμείτω πάλιν,
σεβαστοκρατοῦσαν τε παραδεικνύτω,
τὴν καὶ τρόποις καὶ λόγοις σεβασμίαν,
ὡς ἂν ὁ Νεῖλος πλημμυρῶν ἀναβλύσῃ
καὶ κατακλύσῃ τοὺς ἀρουραίους τόπους,
οὓς αὐχμὸς ἐσκλήρυνεν ἐξ ἀνομβρίας.
Ναὶ ναὶ ποταμὲ παραδείσου χαρίτων,
ναὶ πέτρα τὸ πρὶν τυπικῶς πεπληγμένη,
ἡ ζῶν ὕδωρ βλύσασα τὸν παντεργάτην
αὔλακα χορτάσαντα πιστῶν καρδίαν
διψῶσαν ὑγροῦ πίστεως ζωηφόρου,
δὸς ἡμῖν (1) ὡς πρὶν τὸν Λυδὸν πάλιν βλέπειν
Χρυσορρόαν ῥέοντα καὶ πλουτοβρύτην (2),
ἡμᾶς τε κατάρδοντα ταῖς εὐποιΐαις.
Ναὶ βραχίον πρόφθασον ἐκτάθητί μοι,
ὃς καὶ βασιλεῖς εὐσεβοῦντας κρατύνεις,
δράξαι κεφαλῆς ἣν στέφουσιν οἱ λόγοι,
αἱ γνωστικαί τε τοῦ νοὸς λαμπηδόνες
ὑπὲρ φαεινοὺς τηλεφανεῖς μαργάρους.
Ναὶ ναὶ παλάμης ἀντιλαβοῦ μοι πάλιν
ἣ χρυσίων ἔπλησε πολλῶν παλάμας.
Ναὶ δεῖξον αὐτὴν ὡς πάλαι τεταμένην
ὡς ἂν πάλιν γένοιτο πολλοῖς μακρόχειρ,

(1) *Hist. gr. des cr.*, t. II, p. 570 D. Peut-être a-t-il voulu écrire ἡμὶν à cause du mètre.

(2) Voy. plus loin, p. 54, note 2.

μὴ χεὶρ στενωθῇ πλημμύραν μιμουμένην,
χεὶρ χρυσοβρύτης (1) μὴ ῥέουσα σταγόνας
κἂν τὴν στενώσῃ (2) τῆς μακρᾶς αὐχμηρίας,
ἀλλ' ὥσπερ ὄμβρον ῥοῦν κενοῦσα χρημάτων
καὶ ταῦτα πάσης ἐκψυγείσης ἰκμάδος,
καίτοι κρατούσης τῆς τροπῆς τῶν πραγμάτων,
καίτοι τραπείσης τῆς ῥοῆς παλιντρόπως,
καίτοι τρεχούσης τῆς φορᾶς ἀντιρρόπως,
ἀλλ' ἐκταθείη καὶ κατὰ ῥοῦν πηγάσοι
πίδακας ἐκβλύζοντας οὐ κενουμένους,
πληροῦντας ἀντλήματα τῶν εὐγνωμόνων.
Ταῦτα ἐς τοσοῦτον οἰκητική σοι ζέσις
ἐκλιπαρεῖ δέσποιναν τὴν βασιλίδα·
ἐπεὶ δὲ νῦν μάχιμον ἡ σάλπιγξ ᾄδει
ἄλλων καταπαύουσα σαλπίγγων ψόφους,
ἐν αἷς ὁ λάτρις λαὸς ἀπεγαυρία,
ἄκουε σαλπίσματα σαλπιστοῦ ξένου
τρέποντος ἐχθρῶν στρατιὰν χριστοκτόνων
σάλπιγγι γλώττῃ τῇ μόνῃ χρυσηλάτῳ·
αὕτη γὰρ αὐτῷ καὶ σάρισσα καὶ σπάθη
καὶ ξίφος ὀξὺ καὶ βέλεμνον καὶ δόρυ.
Θὲς θύτα λοιπὸν τοῖς λόγοις κορωνίδα,
τὸν εὐλογητὸν εὐλογήσας δεσπότην.

Καὶ οὗτοι ἐν τῷ αὐτῷ ναῷ καὶ διὰ τὴν αὐτὴν ὑπόθεσιν.

Καὶ πάλιν οἰκτρὸς εἰμὶ καὶ τεθλιμμένος,
ἀλλ' οὐ κατηφὴς ὑποκριτὴς ἡμέρας
τρέπων τὸ χρῶμα πρὸς τὸ μὴ κατὰ φύσιν,
ἀλλ' ἐν στεναγμοῖς ῥητορεύων ὡς πάλαι·
οὐ (3) γὰρ κατὰ χείμαρρον ἡ τύχη ῥέει

(1) Ce mot manque aux lexiques. Voy. *Hist. gr.*, t. II, p. 571 A.

(2) Man. στενώσει.

(3) Voy. *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 512 A, où j'ai publié les vers 5-10, et les vers 11-16, p. 561.

ἀτυχίας ῥεύματα τὰς περιστάσεις,
ἀλλ' ὡς ἀείρρους πλημμυρεῖ τὰ φευκτέα,
ἀλλ' οὐδὲ τῆς νῦν κακίας ὁ καικίας
νίφει πολλοστὸν (1) νιφετὸν πεπηγμένον,
ἀλλ' ὄμβρον εὐρὺν καὶ κατακλύζοντά με.
Τί γοῦν τὸ λοιπὸν ἀσφαλῶς μοι πρακτέον,
ὅπως δὲ τὴν κάκωσιν ἀποτρεπτέον ;
Ἆρ' οὖν χαλάσας χεῖρας ἀργὸς καθίσω
καὶ τῇ φερούσῃ νῦν τὸ πᾶν δώσω τύχῃ ;
Ποῖ γοῦν τραποίμην ; ταῦτα πῶς παρεκκλίνω,
ἐφησυχάσω (2) συμφορᾶς φορὰν φέρων ;
Οὐκ ἔστιν, οὐκ ἔοικεν, ἀλλὰ τρεπτέον
εἰς βασιλικὴν ἀτραπιτὸν (3) καὶ μέσην·
οὐκ ἀπογνωστέον δὲ τὴν σωτηρίαν.
Τίς ἡ πλατεία τοιγαροῦν αὕτη τρίβος,
ἡ βασιλικὴ καὶ πεδινὴ καὶ μέση,
ἡ ψυχαγωγὸς ἐλπὶς ἡ γλυκυτάτη,
ἡ τῶν κακούντων λύσις εὐχερεστάτη,
ἡ τῶν φλεγόντων συντομωτάτη δρόσος,
ἡ καρδιακὰς πραΰνουσα πικρίας,
ἡ προσδοκία τῶν τετυραννημένων (4) ;
Ταύτην ὁδεύσω καὶ καλῶς καταλύσω,
ἂν χεῖρας ἀρῶ πρὸς τὸν οἰκτείροντά με,
ὃς ὑπανοίξει χρηστότητος μοι θύρας,
ἣν αὐτὸς ἀπέκλεισα τοῖς πταίσμασί μου.
Ὁρᾷς με τὸν δύστηνον, ὦ πρὶν ὀλβία,
οἵῳ πρὸς οἰκτρὰν φαρμάκῳ χρῶμαι νόσον,
τούτῳ σε χρᾶσθαι λιπαρῷ τῷ φαρμάκῳ.
ὅταν ἀκηδία σε δεινὴ συλλάβοι·
πᾶσαν γὰρ οἶδεν ἐκκενοῦν μοχθηρίαν,
καὶ πᾶν ἀφαιρεῖν (5) κακόηθες ἰσχύει.

(1) Man. πολοστόν.
(2) Man. ἐφησηχάσω.
(3) Man. ἀτραπητόν.
(4) Man. τετυραννυμένων.
(5) Man. ἀφερεῖν.

Φλέγει κεραυνὸς συμφορῶν σε πυρίνων,
ἔχεις τὸν ἐμψύχοντα καὶ τὰς καμίνους,
οὗτος τὸν ἐμφλέγοντα δαλόν σε σβέσας
τὸν χαιρέκακον τοῦ Σατὰν ὑπηρέτην
καὶ τὴν κλίβανον μαράνοι τῶν ἐγκάτων,
τὴν ἐγκάτοικον πυρίνην ἀθυμίαν.
Λύπης χιὼν ψύχει σε, δριμεῖ, πηγνύει,
ἔχεις τὸν ἐνσπείροντα πῦρ καὶ ταῖς λίθοις
εἱληθεροῦντα καὶ περιθάλποντά σε,
ὄμβρος στεναγμῶν συνεχῶς ἀναρρέων
δεινῶν ὀδυνῶν συγκατακλύζει δίνῳ.
Ἔχεις τὸν ἐνστρέφοντα καὶ ῥυτὴν φύσιν
εἰς τῶν χαλαζῶν τοὺς κυλίνδους τῷ κρύει,
οὗτος τὸν ὄμβρον ξηρανεῖ σου τῶν στόνων,
ὁ πρὶν ποταμοὺς Ἡθὰμ ἀποξηράνας,
Ἡθὰμ δὲ φημὶ τὸ προτεθρυλλημένον
κάλλιστον ἐντρύφημα τῆς Παλαιστίνης.
Δάκρυσι (1) τέγγεις τὰς γνάθους ἀειρρύτοις,
ἀλλ' ἀνακόψει τὴν ῥοπὴν τῶν δακρύων
ὁ ῥοῦν Ἰορδάνειον ἀναχαιτίσας.
Ἐξηνθρακώθης πυρὶ πειρατηρίων,
ἰδοὺ δρόσος, πρόσελθε καὶ καταψύχου.
Στρέφει σε λαῖλαψ τῆς νέας τρικυμίας,
πρὸς τὸν κρατοῦντα τῶν πνοῶν καὶ σὺ στρέφου.
Τεφροῖ καταιγίδος σε πρηστὴρ προσφάτου,
ἐγγὺς τὸ τοὺς τύφωνας ἀποσβεννύον.
Σφίγγει (2) σε σειρὰ δυσχερῶν πολυπλόκων,
ἐγγὺς τὸ λυτήριον εὐθύμως ἔσχε.
Τελχὶν (3) σε μισόκαλος ἐγκατατρύχει (4),
γέννημα Σατὰν, ἀνδρόθηλυς, μιξόθηρ,
ἀναμιμνήσκου τῶν συῶν τὴν ἀγέλην,
εἰς ἣν ἐδυσώπησαν εἰσδεδυκέναι

(1) Voy. *Hist. gr. des cr.*, t. II, p. 649 D.
(2) *Ibid.*, p. 630 E.
(3) *Ibid.*, p. 591 D, où il faut corriger τῶν ἀγελῶν en τὴν ἀγέλην.
(4) Ce mot manque aux lexiques.

τελχῖνες ἄλλοι τὸν τόκον τῆς παρθένου.
Οὗτος δυνατὸς ἂν ἐπιτρέψῃ μόνον
καὶ νῦν τὸν ἐκθλίβοντα τὴν σὴν καρδίαν
τὸν ἐκτομίαν ἐκτεμεῖν ἐκ τοῦ μέσου·
εἴπω τὸ πᾶν σοι καὶ τὰ πολλὰ συντέμω,
ἔλπισον εἰς κύριον, οὐ καταισχύνει,
οὐκ ἐστὶ δυσέντευκτος, οὐκ ἀποστρέφει,
αἰτοῦντα προφθάνει δὲ καὶ τὸν ἱκέτην·
αἰτούμενος χαίρει γὰρ εὖ ποιεῖν θέλων,
κἂν ἧττον αἰτήσαντι δίδωσι πλέον.
Ἔκτεινον ὄμμα πρὸς κόρην παιδοτρόφον,
δάκρυσι χρῆσαι, τοῖς ἀλαλήτοις λόγοις,
καὶ πᾶν τὸ λυποῦν ἐκποδὼν ἀποδράμοι,
καί σοι γλυκασμὸν ὁ γλυκὺς δώσει βότρυς,
καρδίαν ἡδύνοντα τὸ κρεῖττον μέρος,
δι' ἧς τὸ γλεῦκος καὶ πρὸς αἰσθήσεις δράμοι,
ὡς λύρα φησὶ τῆς σοφῆς παροιμίας,
ἀλλὰ τρανούτω κοσμικὴ σάλπιγξ πάλιν
τὰ Μωσέως ῥήματα τὰ κεκρυμμένα.

Εἰς [a] τὴν γέννησιν τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ.

Ὡς ὑπὲρ ἀνθρώπινον ἡ γραφὴ λόγον
συντίθεται νοῦς καὶ παχύνεται λόγος,
καὶ γίνεται σὰρξ καὶ βρεφουργεῖται ξένως·
κόρη γὰρ αὐτὸν ἀσπόρως συλλαμβάνει
καὶ παρθενεύει καὶ παρ' αὐτῷ τῷ τόκῳ.
Τί ταῦτα καὶ πῶς, ἀλλὰ τίς τὸ πῶς φράσοι;
ἄρρητα ταῦτα καὶ νόοις ἐγγυτάτοις.
Στατὴρ τὸ τεχθὲν καὶ δίδραχμον αἱ φύσεις,
διπλοῦν γὰρ ἐστὶ, κἂν ὑπόστασις μία.
Σὺ δίσκος ἁγνὴ τὸ βρέφος φῶς ἡλίου,
καὶ σὺ κυρίως οὐρανοῦ πλατυτέρα·

[a] Fol. 81 v.

ἐν σοὶ γὰρ ἐσκήνωσεν ὁ σκηνεργάτης (1),
ὁ δέρριν ὥσπερ οὐρανοὺς ἐκτανύσας,
σὲ πνεῦμα κροῦσαν ὡς σίδηρος πυρίτην
σπινθηρακίζον ἐξαπέστιλψε βρέφος·
σὲ φλὸξ προτυποῖ μὴ κεκαυμένης βάτου,
σὺ καὶ γαλουχὸς ἀλλὰ δὴ καὶ παρθένος,
ἀλλὰ φράσον, πάναγνε, πῶς τίκτεις κόρη,
πῶς ἀντιπλάττεις πλάσμα τὸν κεραμέα,
ἄγγος χοϊκὸν, πλὴν τὸν ἄστεκτον στέγον,
κῦτος μετρητὸν, πλὴν τὸν ἄπειρον φέρον.
Ἔλυτρον εἰπὲ πῶς ἔχεις μαργαρίτην,
ἢ πῦρ ἐμαργάρωσε τὸ πρόσλημμά σοι
ἐξ ἀστραπῆς πνεύματος οὐσιωμένου.
Ταύτην νεουργῶ τὴν γραφήν σοι, παρθένε,
Εὐφημιανὸς τῆς μονῆς ταύτης φύλαξ,
ἧς ἀντιλήπτωρ σὸς φιλάνθρωπος τόκος·
κἂν γὰρ μόνην εἴληφα τὴν προστασίαν,
ἀλλὰ προτιμῶν εἰμὶ τὴν ἐργασίαν,
ὡς εὐπρέπειαν τοῦ σεβασμίου δόμου.

Εἰς τὴν ὑπαπαντήν.

Τί τοῦτο; παστὰς ἀθανάτου νυμφίου,
πῶς τὸν τοσοῦτον σαῖς ἐν ἀγκάλαις φέρεις;
πῶς συλλαβοῦσα τὴν ἀχώρητον φύσιν
οὐκ ἐστενώθης ἡ μετρουμένη φύσις;
Ὦ μήτρα πανάχραντε, κοιτὼν δεσπότου,
χερουβικὲ φλόγινε τοῦ λόγου θρόνε,
κλίνη Σολομῶν ἣν κυκλοῦσιν οἱ νέες,
ἐν ᾗ πεσὼν ὕπτιος ὁ σκύμνος πάλαι,
ἐπ' ἐσχάτων ὕπνωσεν ἁγνὴ τῶν χρόνων.
Πῶς τοῦτο; καὶ σὺ Συμεὼν πρεσβῦς φράσον.
Πῶς χεῖρας ἁπλοῖς εἰς βρέφος γηραλέας;

(1) On peut ajouter aux lexiques le mot *σκηνεργάτης* et le suivant *ἐξαποστίλβω*, v. 15.

πῶς ἀποτείνεις τοὺς παρειμένους (1) πόδας,
καὶ πῶς τὸν νεκρὸν εὐσθενῶν κάμπτεις γόνυ;
τίς ἡ περισφίγξασα τὰ χαῦνα τάσις,
χρόνῳ δὲ μακρῷ νεῦρα κατεσκληκότα
τίς ἡπάλυνεν εἰς τοσοῦτον πιότης,
ὡς καὶ βαδίζειν τὸν κλινήρη συντόνως;
τί τὸ κρατύναν τὰ λελυμένα μέλη,
τὸ λεπτύναν τι τὰς παχυνθείσας κόρας;
Οὐκ ἄλλο πάντως, ἀλλὰ τὸ ξένον βρέφος,
τὸ πρόσφατον νῦν καὶ πάλαι πρὸ φωσφόρου,
ᾧ προσκυνήσας δουλικῶς ὡς δεσπότῃ,
λαβών τε πίστωσιν ἐκ τῶν ὀμμάτων,
καὶ τῆς φυλακῆς ἀπολυθεὶς αὐτίκα,
ἀφῖξο χαρὰν τοῖς ἐν Ἅδῃ μηνύων.
Καὶ τοῦτο καινούργημα σοι γράφει, κόρη,
Εὐφημιανὸς ὁ προπετῶς ἐνθάδε
οὐ τὴν φυλακὴν τῆς μονῆς αὐχῶν μόνην
τῆς τοῦ ναοῦ μάλιστα καλλιεργίας,
ἀλλὰ πρὸ ταύτης τὴν ἐπίδοσιν πλέον.

Οὗτοι οἱ στίχοι ἐγένοντο εἰς τὸν χαιρετισμὸν τὸν ἐν τῷ ναῷ τοῦ πανσεβάστου ἐκείνου πρωτοσεβάστορος, τοῦ υἱοῦ σεβαστοκράτορος Ἰσαακίου.

Ἢ νοῦς ἐτράπη πρὸς τὸ πάχος ἐνθάδε,
ἢ καὶ τὸ χρῶμα πρὸς τὸ γραφὲν ἠλλάγη,
ἢ σχηματίζει καὶ γραφὶς ἀϋλίαν,
οἷόν τι λεπτὸν οὐσίας εἶδος φέρει,
καί πως λαλεῖν ἔοικεν ὁ γραφεὶς νόος
τὸ τοῦ Γαβριὴλ ῥήματος πρὸς τὴν κόρην
μετ᾽ εὐλαβείας οἱονεί πως ἠρέμα,
μυστήριον γὰρ οὐ διαστέλλει στόμα.

(1) Man. παρειμμένους.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Ὡς εὐλαβές σοι καὶ τὸ χρῶμα, ζωγράφε !
ποιεῖς λαλεῖν γὰρ καὶ γεγραμμένον νόα
βάψας τὸ γραφίδιον εἰς ἀϋλίαν.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Ἔμψυχος εἰκὼν ἀλλά πως ἔμπνους γράφη,
ἢ συμπαρῇς γράφοντι τῷ γράψαντί σε
καί τι πνοῆς ἔσταξας εἰς τὴν γραφίδα,
καὶ ζῶσα γραφὴ, ζῇς γὰρ ὄντως, παρθένε.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Σάρκινος ὁ χροῦς ἀλλὰ καὶ ζώσης κόρης,
ἤ που τοσοῦτος Εὐλάλιος τὴν τέχνην,
ὡς ἱστορεῖν πως τὰς γραφὰς φερωνύμως,
λαλοῦντά τε χρώματα συγκεραννύειν.
Οὐ τῆς γραφικῆς ἐστὶ τὸ χρῆμα, ξένε,
ἀλλ' ἡ περιλάλητος ἀνθρώποις κόρη
τὴν Εὐλαλικὴν ἰθύνασα γραφίδα,
Εὔλαλον οὕτω καὶ τὸ χρῶμα δεικνύει.

Οὗτοι ([a]) οἱ στίχοι εἰσὶν ἐγγεγραμμένοι ἐν τῷ ἁγίῳ ἐγχειρίῳ τῷ κρεμαμένῳ ἔμπροσθεν τῆς ὑπεραγίας θεοτόκου τῆς Ἁγιοσοριτίσσης, κατὰ τὴν ἑορτὴν τὰ ἅγια τῶν ἁγίων, τῷ γεγονότι παρὰ τῆς σεβαστοκρατορίσσης.

Ἐκ (1) σοῦ τὸ πᾶν μοι φωτὸς ἁγνὴ λυχνία,
εὔκλεια ῥίζης, ὕψος ἐν βίῳ κλέους,

([a]) Fol. 82 r.

(1) Voy. *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 579, où j'ai publié les neuf premiers vers de cette pièce.

ἀνακτορικῆς ἀναγωγῆς λαμπρότης,
βίου πλατυσμὸς, ἡ δὲ μείζων μοι χάρις
σεβαστοκρατόρειος (1) εὐαρμοστία
πορφυροφυοῦς Ἀνδρονίκου δεσπότου,
τοῦ κλήματός μοι τοῦ κοπέντος ῥιζόθεν,
καὶ συντεμόντος τὴν ἐμὴν εὐκαρπίαν
καὶ πᾶσαν ἄλλην κοσμικὴν εὐκληρίαν·
πλὴν ἀλλ' ἐπεί μοι καὶ τὸ τῆς δόξης βάθρον
ἤδη προεσπάρακτο καὶ προεφθάρη,
καὶ κρείττονες μὲν οὐδαμοῦ νῦν ἐλπίδες,
παρεμπεσόντων δυσχερῶν μοι ποικίλων,
καὶ συνδραμόντων ἐν μέσῳ προσκομμάτων,
καὶ συγκλονησάντων με καὶ παρ' ἐλπίδα·
μόνη δὲ λύσις ἐστὶ προσδοκωμένη,
καὶ θανάτου δρέπανον ἠκονημένον,
καὶ πρὸς νοητὰ δευτέρα μετοικία,
ἐκεῖσε πάλιν προστάτην ὡς ἐνθάδε
εὑρεῖν δυσωπῶ κατ' ἐκείνην τὴν κρίσιν,
δεινῶν δὲ ῥύστιν καὶ πρόμαχον ἐν βίῳ
ἐμοῖς γενέσθαι παισὶν ὠρφανισμένοις.
Ταύτην φέρω σοι τὴν δέησιν Εἰρήνη
σεβαστοκρατόρισσα τῇ βασιλίδι.

Εἰς τὴν σκέπην τῆς αὐτῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου τῆς Ἁγιοσοριτίσσης, γενομένην καὶ αὐτὴν παρὰ τῆς σεβαστοκρατορίσσης.

Σκέπην σε γινώσκουσα τοῦ κόσμου, κόρη,
καὶ βασιλίδα μητέρα τοῦ δεσπότου,
καὶ χρυσέρυθρον (2) εἰσκομίζω σοι σκέπην·
αἰτῶ δὲ τὴν ἄρρηκτον ἀντ' αὐτῆς σκέπην,
τὴν ἀρραγῆ σου τοῦ κράτους προστασίαν
ἐμοὶ βραβευθῆναί τε καὶ τοῖς ἐγγόνοις,
οὓς μοι παρέσχες καρπὸν εἰς εὐδοξίαν

(1) Le mot σεβαστοκρατόρειος peut être ajouté aux lexiques.
(2) Voy. le *Thesaurus, s. h. v.*

ἐξ Ἀνδρονίκου πορφυροβλάστου κλάδου.
Ναὶ κοσμικὸν φρούρημα, ναὶ πιστῶν ὅπλον,
περίβολε, πρόμαχε, πύργε, τειχίον,
δεδειγμένη μοι τὴν χρυσόστικτον σκέπην,
ἀντιβράβευε τὴν θεόσδοτον χάριν.
Τὴν σὴν σκέπην, δέσποινα, σοὶ κάμπτω γόνυ
σεβαστοκρατόρισσα λάτρις Εἰρήνη.

Εἰς ἐγχείριον (1) τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου τῆς Βαστωτίας, γεγονὸς παρὰ τῆς σεβαστοκρατορίσσης.

Τραγῳδίας ἄξιον οὐδὲν ἐν βίῳ
οὗ πεῖραν, ἀπείρανδρε μῆτερ, οὐκ ἔχω.
Ἔπαθον ἀνύποιστα δεινὰ ποικίλα,
ὁ συκοφάντης ἐξεμυκτήρισέ με,
ὁ γλῶτταν αὐχῶν, ὡς μάχαιραν καὶ βέλος,
ἔτρωσεν, ὠνείδισεν, ἐχλεύασέ με·
ἐξεστενώθην, πνιγμονῇ συνεσχέθην,
ἐξηπορήθην, ἦλθον εἰς Ἅδου στόμα,
ἔθηκα βάσιν εἰς πέταυρον παμφάγου,
εἰς ἀπόγνωσιν παρὰ μικρὸν ἐρρίφθην,
εἰ μή με συνέστησεν ἡ δεξιά σου.
Τίθημι γοῦν σε καταφυγὴν ἐσχάτην,
καί σοι τὸ μικρὸν τοῦτο προσφέρω δόμα,
ὡς ἂν τὸ κλυδώνιον αὔτη κοιμίσαις,
καὶ τῶν ὀδυνῶν τοὺς ταράχους εὐνάσαις,
ἐν τῇ μεταστάσει δὲ τῇ τῶν ἐνθάδε
τῇ δεξιᾷ με συγκατατάξαις στάσει
σεβαστοκρατόρισσαν οἰκτρὰν Εἰρήνην.

(1) Voy. *Hist. gr. cr.*, t. II, p. 692, où j'ai publié une autre pièce de Th. Prodrome, sur un *ἐγχείριον* d'un autre temple.

Ἕτεροι εἰς ἅγιον ἐγχείριον τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου τῆς ἐν τοῖς κυροῦ, γεγονὸς παρὰ τῆς σεβαστοκρατορίσσης.

Ἄν τις ποταμὸς καὶ ῥύμη τῶν ῥευμάτων,
ἐνταῦθα ταῦτα καὶ θεοῦ χρυσῆ πόλις,
γαστὴρ γὰρ ἡ σὴ τοῦ θεανθρώπου πόλις·
ὁ δ' αὖ ποταμὸς πνεῦμα τὸ ζῶν καὶ μένον
καὶ ῥευμάτων ὅρμημα, ῥοῦς χαρισμάτων.
Εὗρόν σε τοίνυν τὴν θεοῦ χρυσῆν πόλιν
περιοχὴν σώζουσαν ἐκ τοῦ θανάτου·
εἰ μὴ γὰρ ἐσκέπασεν ἡ δεξιά σου
τὸν ἀπὸ δένδρου πορφυρανθοῦς μοι κλάδον
τρωθέντα δεινῶς ἐν δόρατι τὴν κόρην
καὶ τοῦ θανάτου ταῖς πύλαις ἠγγικότα,
τάχ' ἂν κατέσχε ψύξις αὐτὸν θανάτου.
Τῶν σῶν ἐπλήσθην τοιγαροῦν δωρημάτων,
ὑπὲρ δὲ τοῦ λείποντος αἰτῶ καὶ πάλιν,
κύρωσον ἀρχῆς τῷ βασιλεῖ μου πλάτος
καὶ κῦρος αὐτῷ κατὰ βαρβάρων δίδου,
καὶ τοῖς ἐμοῖς βότρυσι τοῖς ἠνθηκόσι
τὴν τοῦ κρατοῦντος θάλψιν αὐξήσαις ἔτι.
Ταύτην δυσωπεῖ τὴν δέησιν Εἰρήνη,
σεβαστοκρατοῦς (1) Ἀνδρονίκου σύζυγος (2).

Ἕτεροι εἰς ἅγιον ἐγχείριον γεγονὸς παρὰ τῆς αὐτῆς σεβαστοκρατορίσσης ἐν τῇ ὑπεραγίᾳ Θεοτόκῳ τῆς Πηγῆς.

Ἄκουε καὶ νῦν τοῦ Δαβὶδ ἡ θυγάτηρ
ὅσοις με κακοῖς ἐξέθλιψε πολλάκις
ὁ τῶν ἄνωθεν ἐκπεσὼν ἀποστόλων,
ἡ δεξιά μου διέγνως παραστάτις,

(1) Voy. *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 579.
(2) Le manuscrit donne συζύγος pour observer la règle de l'accent.

ὅπως δὲ πάλιν ἐκδιήνοιξε (1) στόμα
ζητῶν με πᾶσαν συλλαβεῖν τοῖς ἐγκάτοις·
καὶ τοῦτ' ἐπέγνως καὶ κεκώλυκας, κόρη,
ἐν οἷς ὁ βότρυς τῆς ἐμῆς εὐκληρίας,
κακῷ συναντήματι δεινοῦ τελχῖνος.
Οἴμοι κακῶς πέπονθεν τρωθεὶς τὴν κόρην,
δι' ὃν τὰ χρηστὰ σπλάγχνα τοῦ βασιλέως
ἄνθραξι λύπης ἐμφλόγου κεκαυμένα
τῶν δακρύων ἔπηξε τοὺς μαργαρίτας,
οὓς ὁ κρατῶν ἔσταξεν ἐσφαιρωμένους.
Πηγήν σε τοίνυν ηὐτύχησα χαρίτων,
πηγὴ χαριτόβρυτε τοῦ ζῶντος λόγου·
ἕν μοι τὸ λεῖπον ὑπὲρ οὗ κλίνω γόνυ
ἔτι πλατύναις τῷ βασιλεῖ τὰ κράτη,
ἔτι βραβεύσαις μακροκύκλους (2) ἡλίους
εἰς ἀντίληψιν τῶν ἐμῶν ῥιζωμάτων.
Ταῦτ' ἱκετεύει παρακλήτωρ Εἰρήνη
καὶ τόνδε δῶρον τὸν πέπλον σοι προσφέρει
ἠχοῦσα κλῆρον εὐτυχῆ συζυγίαν
σεβαστοκρατοῦς Ἀνδρονίκου δεσπότου.

Εἰς ([a]) ἅγια ποτηροκαλύμματα (3) γεγονότα παρὰ τῆς σεβαστοκρατορίσσης.

Κάλυμμα (4) χρυσόγραφον ὑφάνασά σοι,
σεβαστοκρατόρισσα λάτρις Εἰρήνη,
αἰτῶ τὸ χειρόγραφον ὧν παρεσφάλην
ῥήξασα τὸν μάργαρον ὃν τίκτει κόρη.

([a]) Fol. 82 v.

(1) Le composé ἐκδιανοίγω manque aux lexiques.

(2) Encore un mot qu'on peut ajouter aux lexiques. On en trouve un autre exemple dans le Man. gr. de Paris, 400, fol. 28 v.

(3) Voy. ce mot dans le lexique de M. Koumanoudis. On en trouve un autre exemple dans les *Origin. Constantinopolit.*, p. 259.

(4) Man. κακάλυμμα.

Καὶ τοῦτο λάτρις Εἰρήνη σοι προσφέρω
σεβαστοκρατόρισσα τῷ μαργαρίτῃ,
σὺ δ' ἀντιπρυτάνευε τὴν σωτηρίαν
ὁ θῦμα τυθεὶς ὑπὲρ ὧν κατεκρίθην.

Τῷ μαργάρῳ σοι τῶν ἐλύτρων τῆς κόρης
εἰς λύτρον ὧν ἥμαρτον εἰσφέρω τόδε
σεβασσκρατόρισσα λάτρις Εἰρήνη,
σὺ δ' ἀντιλυτρώσαις με τῶν ἐναντίων.

Εἰς τὸ αὐτό.

Καὶ τοῦτο ταυτόγραπτον (2) αὕτη σοι νέμω
τῷ καινοφυεῖ καὶ μεμαργαρωμένῳ,
σὺ δ' ἀντιλευκάναις με χιόνος πλέον
καὶ μαργαρώσαις τὴν κατ' εἰκόνα χάριν.

Τυποῖ σε πῦρ πνεύματος εἰς μαργαρίτην,
ἀποστρακοῖ δὲ παρθενικὴ κογχύλη,
σκέπην δὲ συνθέλουσά σοι νέμω σκέπην
σεβαστοκρατόρισσα λάτρις Εἰρήνη.

Τῷ παμβαστιλεῖ τῷ μεμαργαρωμένῳ
καὶ τοῦτο χρυσόστικτον Εἰρήνη λάτρις
σεβαστοκρατόρισσα δῶρον εἰσφέρω,
ὡς ἀντιλάμψοις ψυχικῷ μαργαρίτῃ.

Εἰς ἅγιον ἐγχείριον γεγονὸς παρὰ τῆς ὑπερτίμου Κομνηνῆς τῆς θυγατρὸς τοῦ ἀοιδίμου σεβαστοκράτορος κυροῦ Ἀνδρονίκου.

Τί σοι προσοίσω τῇ γαλουχῷ παρθένῳ,
κἂν ἀστραπαίους εἰσενέγκω σοι λίθους,
σμικρὸν τὸ δῶρον πρὸς τὸν ἐν σαῖς ἀγκάλαις ;

(2) Ce mot manque au *Thesaurus*, ainsi que le suivant ἀντιλευκαίνω.

ἄνθραξ γὰρ οὗτος πυρπολῶν ἁμαρτίας
κἂν λυχνίταις λίθοις σε τιμήσω, κόρη.
Πρὸς φωτὸς οὐδὲν οἱ λυχνῖται λυχνίαν
κἂν καλλύνω σε λευκοδέρμοις μαργάροις·
οἱ μάργαροι χοῦς εἰσὶ πρὸς μαργαρίτην,
ὃν παρθενικοῖς ἐλύτροις σου πηγνύεις
ἐξ ἀστραπῆς πνεύματος ἀνθυποστάτου.
Τιμῶ σε τοίνυν οἷς ἔχω τὴν παρθένον
ὡς πορφυρίδα τοῦ λόγου τῇ πορφύρᾳ,
ὡς δ' ὑπέραγνον εἰκόνι χρυσογράφῳ
καὶ μαργαρίταις, ὡς Δαβὶδ θυγατέρα·
ἀνθ' ὧν τοσοῦτον ἐκράτυνας ἐν μάχῃ
οὗ μοι συνῆψεν ὁ κρατῶν μονοκράτωρ,
ὡς ἐκ φάλαγγος ἐκφυγεῖν τοῦ θανάτου,
ὅτε προθύμως συμπλακεὶς τοῖς Δαλμάταις
ἔμπροσθεν αὐτῶν βασιλικῶν ὀμμάτων
ἄοπλος εἰσέβαλλε τοῖς ὡπλισμένοις,
μόνην κορύνην ἀντὶ τοῦ ξίφους ἔχων,
καὶ πᾶν δι' αὐτῆς ἔργον ἀνδρείας δράσας,
ἀφαίρεσίν τε σπαθοτμήτου (1) δακτύλου,
ὥσπερ τὸ μηθὲν ὑπενεγκὼν εὐτόνως,
καὶ τὸν χαλινὸν ἐνδακὼν θαρσαλέως
καὶ τῷ κραταιῷ προσφυγὼν στεφηφόρῳ,
ὃν καὶ συνεργὸν ηὐτύχησεν ἐν μάχῃ.
Χρυσογραφοῦσα τοιγαροῦν τὴν πορφύραν
σεβαστοκρατοῦς Ἀνδρονίκου θυγάτηρ
λάτρις Μαρία Κομνηνή σοι προσφέρει,
αἰτεῖ δὲ μῆκος προστεθῆναι τοῖς χρόνοις
καὶ τοῖς κυκλικοῖς τοῦ κρατοῦντος ἡλίοις
μετὰ τροπαίων εὐτυχῶν θρυλλουμένων,
εἴς τε κράτους ῥίζωσιν ἐκ διαδόχων
καὶ τοῦ γένους στήριξιν ἡδραιωμένων.

(1) Ce mot peut être ajouté au *Thesaurus*. Voy. l'index des *Hist. gr. des crois.*

Ἕτεροι εἰς ἅγιον ἐγχείριον γεγονὸς καὶ αὐτὸ παρὰ τῆς αὐτῆς.

Ἐπεὶ (1) σέ τε πρόμαχον εὗρεν ἐν μάχαις
καὶ κράνος ηὐτύχησε καὶ θώρακά σε
θραύουσαν ἐχθρῶν ἠκονημένα ξίφη,
ὃν ἐκ μέσων ἥρπασας ἐχθρῶν πολλάκις
ὅτε ξυναφθεὶς Δαλμάταις εἷς μυρίοις
τὸ πορφυρῶδες ἄνθος ὁ χρυσοῦς κλάδος
ὁρῶντος ἠρίστευε τοῦ βασιλέως,
ᾧ με ξυνῆψεν ὁ κρατῶν αὐτοκράτωρ,
Ἰωάννην σοι Κανταχουζηνῶν κλάδον
ἄνθει σε τιμῶ πορφύρας καὶ χρυσίου·
ἀειθαλὲς γὰρ ἄνθος ἁγνείας, κόρη,
καὶ κλάδος ἐβλάστησας ἐκ βασιλέως·
κἀγὼ πρὶν ἐν κλύδωσι καὶ πόνων ζάλαις
ἀργυρᾶν εὗρον τὴν σκέπην σου, παρθένε,
καὶ προστάτην ἔχειν σε παντὸς τοῦ βίου,
καθικετεύω Κομνηνὴ σὴ Μαρία,
τοῦ πορφυρανθοῦς Ἀνδρονίκου θυγάτηρ,
ὃς ἔσχε τιμὴν τῶν σεβαστῶν τὸ κράτος.

Εἰς λαμνὰν ἀργυρᾶν γεγονυίαν εἰς τὴν ὑπεραγίαν Θεοτόκον τῆς Βλαχερνιτίσσης, παρὰ τῆς ὑπερτίμου Κομνηνῆς.

Κἂν πάντα κόσμον σοι προσοίσω, παρθένε,
οὐκ ἀνταμοιβή σοι τὸ δῶρον ἀξία,
ἐπεὶ δὲ ῥυσθῶ ἐκ μαχαιρῶν θανάτου,
κἂν σύμμαχόν σε τὴν κόρην ἐκτησάμην
πρὸς οὐ μετρητοὺς γυμνομαχῶν Δαλμάτας,
τοὺς ἀργυροῦς σοι τούσδε προσφέρω λύχνους
τῇ χρυσοειδεῖ τοῦ λόγου σοι λυχνίᾳ,
Ἰωάννης σὸς Κανταχουζηνῶν κλάδος,

(1) Man. ἐπείσεται.

βλαστῇ συναφθεὶς πορφυροβλάστου κλάδου
σεβαστοκρατοῦς Ἀνδρονίκου δεσπότου
κλεινῇ θυγατρὶ πρωτογενεῖ Μαρίᾳ·
ἀνθ' ὧν ἀπὸ στόματος ἐξείλου σπάθης,
ὅτε ξιφήρει συμπλακέντα πληθύι
Ἰλλυρικὴ μάχαιρα κατέκοπτέ με,
καὶ χεῖρα λαιὰν ἐστέρει τῶν δακτύλων,
καὶ μικρὸν ἐσπάραττεν ὀστέου μέχρι·
αἰτῶ δὲ πάλιν συμπλοκῆς παραστάσης
παραστάτην ἔχειν σε τὴν καὶ προστάτην.

Οὗτοι ([a]) πρὸς τὴν αὐτοκρατόρισσαν τὴν σεβαστοκρατόρισσαν, πρὸς τὸν ὠκεανόν.

Σὺ μὲν κυκλοῖς ἅπασαν ὡς ζώνη χθόνα,
περιγράφεις τε τὴν κτίσιν ὡς σφενδόνη,
ἠῶ, δύσιν, ἄρκτον τε καὶ μεσημβρίαν·
σερωνυμεῖς γὰρ ὠκέως διατρέχων
περὶ τὸ κέντρον τῆς χθονὸς, βαθυρρόα (1),
ἀλλ' ἡ κρατοῦσα τῶν σεβαστῶν Εἰρήνη,
ἡ συζυγεῖσα πορφυραυγεῖ δεσπότῃ
τῷ πρεσβυτάτῳ τῶν σεβαστοκρατόρων,
τὸν σὸν διαγράφουσα κύκλωθεν δρόμον,
αὐτῆς προφανῶς ὑπογράφει τὴν φύσιν,
ἀντωκεανὸς (2) οὖσα τῆς εὐποιΐας,
πᾶσαν γὰρ ἁπλῶς τὴν κτίσιν διατρέχει,
καὶ πάντας ἄρδει ταῖς ῥοαῖς τοῦ χρυσίου.
Τὰς ἐκροὰς οἴδασιν ἄρκτος καὶ δύσις,
τὸν οἶκτον ἔγνω σὺν ἕῳ μεσημβρία,
οὐκ ἀγνοεῖ τις τῆς φιλοίκτου τὰς δόσεις·

([a]) Fol. 83 r.

(1) Les lexiques donnent *βαθύρροος* mais non *βαθυρρόας*. On trouve un exemple de cette dernière forme dans Mélétiniote, v. 226.

(2) Bien entendu le mot *ἀντωκεανὸς* qu'il fabrique est inconnu aux lexiques.

ἡ χρυσόχειρ (1) γὰρ πανταχοῦ θρυλλουμένη
ὡς ὠκεανὸς ἐν ῥοαῖς χρυσαυγέσι
τοὺς ἐνδεῶς ἔχοντας ὑποζωννύει,
καὶ μέχρι καί σου νῦν τὸ χρυσόρρουν ῥέει,
καὶ πολλαχοῦ σοι πλημμυρεῖ τὸ χρυσίον,
ἅμα τε τὸν σὸν ἐκμιμουμένη κύκλον
καὶ τοῦ ποταμοῦ τοῦ Λυδοῦ τὰς ἐκχύσεις
ἐν οἷς διήκεις πᾶσιν οἶκτον ἐκχέει.

Οὗτοι οἱ στίχοι ἀνεγνώσθησαν ἐν τῷ ναῷ τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου Ὁδηγητρίας (2) ἀναγινωσκομένων παρ' αὐτῶν τῶν Κλημεντίνων.

Τὸ κλῆμα καινὸν, ἀλλὰ καὶ βότρυς ξένος·
γεύσασθε τοῦ νέκταρος ὡς ἀνθοσμίου,
ἢ μᾶλλον ὡς μέλιτος, ἀλλ' ἀσυγκρίτου.
Ὁρᾶτε πῶς δέουσι γλεῦκος ὡς μέλι,
ὅπως τε περκάζουσιν οἱ πλήρεις ῥάγες,
καὶ πῶς τὸ κλῆμα νῦν φέρει τὴν φυλλάδα,
κἂν καὶ παρ' ὥραν τὴν κόμην ἀναφύῃ
τὸ κλῆμα τοῦτο τῆς νοητῆς ἀμπέλου
τὸν ἀμπελουργὸν Χριστὸν αὔχεῖ καὶ βότρυν
καὶ τὸν φυτουργὸν καρπὸν ἀντιβλαστάνει (3),
ἀνθοσμίαν οἶνον δὲ προσφόρως φέρει·
κλῆσις γὰρ αὐτοῦ μύρον ἐκκεχυμένον,
τὸ κλῆμα τοῦτο μὴ δεδεγμένον,
ὡς κλῆμα θανὲν ἀνταναθάλλει πάλιν
καὶ παῖδα βυθόληπτον ὑγρᾶς ἐν μέσῳ
ὡς ἄλλον ὑγρόβιον ἰχθὺν ἐκτρέφει,
ἐν ὕδασι χρόνιον οὐ σεσηπμένοις,

(1) N'était connu que par Lucien. Prodrome dit ailleurs, fol. 58 r. : Τὴν ἀληθῶς χρυσόχειρα. Voy. aussi Man. gr. Paris. 1372, fol. 6, v. et la table des *Hist. gr. des crois.*

(2) Voy. Ducange, *Constant. Christ.*

(3) Le mot ἀντιβλαστάνω manque au *Thesaurus*, ainsi que les suivants : ἀνταναθάλλω, v. 14, βυθόληπτος, v. 15, et ἁβρόθρεπτος, v. 18.

ἀλλ' ἁβροθρεπτότατον, ἀλλ' ηὐξημένον,
καὶ τὴν τράπεζαν παρατίθησι ξένην,
ξηρὰν καθυγρὰν ὥσπερ ἐξωπτημένην·
τῆς πίστεως γὰρ τὸν βότρυν περιφέρον
ὡς μάννα τοῦτον ῥᾷον ἦν μεταφέρον,
καὶ τοῦτον εἶχε καρύκευμα ποικίλον
χρονοτριβοῦντι παιδὶ θαλαττοσχέτῳ
αὐτοσχέδιον ὄψον εἰς πανδαισίαν.
Ἀλλ' ὦ φύσις κλήματος ἐξηρημένου,
πῶς ἐν βύθῳ μένοντι σὺ τῷ παιδίῳ
τὰ πάντα γίνῃ θάλαμος στέγη κλίνη;
πῶς πῦρ ἐν ὑγρῷ, πῶς ἀὴρ πνοὴ τρίβος,
πῶς βρύσις αὐτῷ, πῶς πόσις καὶ πῶς ὕπνος,
πῶς ῥέγχον ἦν σοι καθ' ὑγρὸν τὸ παιδίον,
πῶς ἦν ἀνοῖγον εἰς τροφὴν καὶ τὸ στόμα,
καὶ πῶς τὸ ῥευστὸν ἀτρεμοῦν ἦν ὡς λίθος,
πῶς ἄρτος ὀπτὸς ἐν θαλαττίῳ κύτει;
Τίς σιτοποιὸς ἴπνος, αὖθις τίς πόθεν;
πῶς ἰχθὺς ἑφθὸς ἐξ ὁποίων ἀνθράκων,
μάγειρος οἷός τις λοπὰς, ποῖος λέβης,
ποτὸν δὲ ποῖον ἐξ ἁλυκῶν ὑδάτων,
ἄκρατον ἢ σύμμικτον ἢ μέτρον ῥέον,
καὶ μὴ συνέλκον ἅμα καὶ τὸ συρρέον;
ἢ πῶς ἀμιγὲς, ὢ κορυφῆς θαυμάτων!
ὢ καινοφυοῦς ἀπόρου μυστηρίου!
ὢ καὶ βότρυος ἀμπέλου τῆς παρθένου,
ὃς καινοποιεῖ τὰς φύσεις ὑπὲρ φύσιν!
ὢ καὶ νοητῆς ἱερᾶς κληματίδος,
βότρυν τεκούσης ὃν θλίβουσιν οἱ πόδες
τοῦ πρακτικὴν ἄσκησιν ἐξασκηκότος!
Ὁ δ' οἶνον εὐφραίνοντα καρδίας ῥέει
εἰς λῆνον ἡμῶν ψυχικὴν συνημμένος,
οὗ καὶ μεθύσαις καὶ γεωργοὺς ἐργάσαις,
τοὺς ἀρραγῆ σε προστάτην κεκτημένους,
καί σε πνέοντας ὑπὲρ αὐτὸν ἀέρα.
Ὦ κληματὶς τέξασα τὸν θεῖον βότρυν!
Ἐπευλογήσας τὸν θεοῦ τοίνυν λόγον

σφράγιζε, θύτα, καὶ τὸ νῦν πλῆρες δέπας,
ὃ βότρυς ὁ Κλήμεντος ἡμῖν ἐγχέει·
ποτήριον γάρ ἐστι τὸ σωτηρίου.

Εἰς σταύρωσιν.

Βαϐαὶ τὸ μακρόθυμον ὡς ὑπὲρ μέτρον !
καὶ γὰρ τὸ φιλάνθρωπον, ὡς ὑπὲρ φύσιν
ἥμαρτε πλευρὰ τῆς ἐμῆς μητρὸς πάλαι,
καὶ πλευρὰν αὐτὸς εἰς τὸ νυχθῆναι δίδως·
παροῖντο χεῖρες γηγενῶν προπατόρων
πρὸς γνώσεως πρὶν ἐκταθεῖσαι τὸ ξύλον,
καὶ χεῖρας αὐτὸς ἐξαπλοῖς ἐν τῷ ξύλῳ·
ἤνοιξε καρπῶν κάλλος Ἀδὰμ τὰς κόρας,
καὶ φωσφορώδη φαῦσιν ὀμμάτων μύεις·
ἔθελξε βρῶσις καὶ χολῆς γεύῃ, λόγε,
ποῦς ἐξετράπη καὶ προσηλοῖ τοὺς πόδας.
Ὡς ὑπερυμνῶ τὴν ἀγαθότητά σου !

Εἰς ἀποκαθήλωσιν.

Μὴ, μὴ κατάξῃς, Νικόδημε, τὴν σφύραν,
μήπως λαθών τι θεῖον ὀστοῦν συνθλάσῃς
καὶ τὸν προφήτην ἀπελέγξῃς ἐκ θράσους
ἀποσφαλέντα τῶν πάλαι θεσπισμάτων·
σὺ δ' αὖ, Ἰωσὴφ, φρίττε νεκρὸν κατέχων,
ὃς ἐξανασταίη μὲν ἀπὸ τοῦ τάφου,
λύσει δὲ νεκροὺς ἐκ παγίδων θανάτου.

Εἰς τὸ αὐτό.

Τολμηρὲ Νικόδημε, χάλα τὴν σφύραν,
μήπως ἀφειδῶς ὑψόθεν κατηγμένη
ὀστοῦν τι θεῖον ἀπροσέκτως συνθλάσῃ,

κἀντεῦθεν ἡ πρόρρησις ἡ πρὶν ἐκπέσοι,
ἥνπερ προεῖπεν ὁ προφήτης προβλέπων·
σὺ δ' αὖ, Ἰωσὴφ, αἶρε νεκρὸν ἐκ ξύλου,
ὃς τὴν λύμην ἔλυσε τὴν ἐκ ξύλου,
κόρη φίλει δὲ χεῖρα τὴν παντεργάτην.

Εἰς ἀνάγνωσιν τοῦ ἁγίου Γρηγορίου τοῦ Θεολόγου.

Μετὰ κελαρύζουσαν ἠρέμα βρύσιν,
μετὰ πελαγίζοντα Νεῖλον χαρίτων,
μετὰ Πακτωλὸν κοσμικὸν χρυσοβρύτην,
ψήγμασι κατάρδοντα χρυσέων λόγων
ἀνικμότητι συντακείσας καρδίας,
τὸν Ἐφράτην (1) ῥέοντα τὸν μέγαν δέχου,
σχοίνισμα σεμνὸν τῆς φιλοίκτου παρθένου·
πλὴν ἀλλὰ πρόσχες μηδὲ χανδὸν ἐκρόφα,
μηδ' ἐμφοροῦ ῥεύματος ἀλλὰ ῥανίδος·
κἂν γὰρ λαμυρὸς ᾖ τις ἀλλὰ καὶ βρίθει,
καὶ πίνε μὴ πίδακας ἀλλὰ σταγόνας,
μὴ καὶ καταγχθῇς, πλημμυρεῖ γὰρ ὀξέως,
καὶ τῷ γλαφυρῷ συγκαλύπτει τὸ γρῖφον·
ὡς γὰρ ποταμὸς νοῦς θεηγόρος ῥέων
τῆς ἀπογραφῆς τὰς ἀνωμάλους θέσεις
παρασύρων ἔδειξεν ὡμαλισμένας,
τὸν ἐξισωτὴν ἐξισώσας τοῖς λόγοις,
ὡς εὐτόρευτον ὀρθοπαγῆ (2) κανόνα
ἔμπνουν τε τοῦτον τὸν προκείμενον λόγον
ἀγαλματουργῷ ζωγραφίσας γραφίδι.
Ἀλλ' ὦ τραπέζης μυστικῆς ἑστιάτορ
ἄρτον φερούσης κρατύνοντα καρδίας
τὸν εὐλογητὸν εὐλογήσας, ὡς ἔθος,
καὶ τὸν ποταμὸν τοῦ θεοφθόγγου λόγου

(1) Sur cette orthographe, voy. mes notes sur les *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 535 B, où j'ai cité ces deux vers, 6 et 7.
(2) Voy. plus loin, fol. 86 v.

δίδου ποτίζειν τὰς λογικὰς ἀμάρας.

Εἰς [a] τὸν ἅγιον τὸν Θεόδωρον τὸν στρατηλάτην.

Ἔχει σε πίναξ, ἀλλ' ἔχει καὶ καρδία·
ὁ νοῦς γὰρ ἔνδον ζωγραφεῖ σου τὴν θέαν.
Νῦν δῶρον ἔσχον ἐκ θεοῦ σε, προστάτα,
θησαυρὸν εὑρίσκω σε νῦν, στρατηλάτα·
πλὴν ἀλλὰ καὶ καύχημα προσκτῶμαι μέγα,
ὅλον φέρω σε καὶ γὰρ ἐν τῇ καρδίᾳ,
ἀλλ' οὐ σχολάζει καὶ πάλιν ἡ καρδία
ἔξωθεν ὡς πρὶν, καὶ γὰρ ἐντὸς ἐγράφης,
οὕτως ἀναπνέων σε καὶ πόθῳ ζέων
καὶ τὸν πίνακα τῆς γραφῆς σου λαμπρύνει.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Ἔμπνους ὁ μάρτυς οὐχ ὁρᾷς ὅπως βλέπει,
προσχὼν ἂν εἴπῃς ὡς κραδαίνει καὶ δόρυ·
οὕτως ὁ γραφεὺς τὸν στρατηλάτην γράφει,
θεοῦ γὰρ εἶχε δακτύλῳ κινουμένην
τὴν χεῖρα τὴν γράψασαν αὐτὸν ἐνθάδε·
οὐκ ἂν γὰρ οὕτως εἰκονούργησε ξένως.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Νῦν πρῶτον ὄλβον καὶ θεοῦ θείαν χάριν
τὴν τοῦ θεοῦ σε δωρεὰν ἐκτησάμην·
εἰ γὰρ θεοβράβευτος ἐστί τις δόσις,
πάντως θεοῦ δώρημα σὺ, στρατηλάτα·
πᾶν γὰρ δέρμα τελείων ἄνωθεν φθάνει.
Οἶμαι θεοῦ δάκτυλος ἐγγέγραφέ σε,

[a] Fol. 85 v.

ἢ ζωγραφοῦντι συμπαρῆν τῷ ζωγράφῳ,
πρὸς τὸ πνοῶδες (1) ἰθύνω τὴν γραφίδα,
ὡς καὶ δοκεῖν ἔμπνουν σε κραδαίνειν δόρυ.

Θεόδωροι ὁ Τύρων καὶ ὁ σρατηλάτης πρὸς ἀλλήλους· φασὶ ταῦτα ὑπὲρ τοῦ Μαχατάρη Ἰωάννου.

Ἐξ αἱμάτων σε προσγενῆ κεκτημένος
ἐκ τῶν ἄθλων σύναθλον ἀθλητὴν ἔχων
αἰτῶ σε ταυτόκλητε (2) συμπνεῦσαι πάλιν,
δοῦναί τε συγκρότημα Μαχηταρίῳ,
καὶ χαριτῶσαι τὴν χαριτωνυμίαν (3),
ἣν ἔσχεν οὗτος ἱερῶν ἐξ ἀδύτων.
Λοιπὸν συνεμπνεύσωμεν, ὦ στρατηλάτα,
καὶ (4) δῶμεν αὐτῷ συμβολῇ χειρῶν στάσιν,
ὡς μὴ κλονοῖτο τῷ κλύδωνι τοῦ βίου
ἐξ ἀντιπνοίας πραγματικῶν πνευμάτων.
Ναὶ ναὶ συναίρου, ταγματάρχα, συγκρότει,
ἡ τοῦ σκάφους τρόπις γὰρ ἐξανετράπη (5),
ἐλπὶς δὲ τούτων κατελείφθη καὶ μόνη
καὶ δεῖ κραταιᾶς εἰς ἔγερσιν παλάμης,
ὡς ἂν κρατυνῇ καὶ πλέον τὰς ἐλπίδας
στερρῶς πεποιθὼς καὶ τυχὼν τῆς ἐλπίδος.

(1) Les lexiques ne donnent point le mot πνοώδης.

(2) Ajoutez aux lexiques le mot ταυτόκλητος.

(3) Egalement inconnu aux lexiques, ce mot est appliqué au nom de Jean qui en hébreu signifie gracieux. Nicétas Choniate, même manuscrit, fol. 138 r. : ὅτι τὴν χαριτωνυμίαν ἀπέθετο. Théod. Prodrome forme le verbe χαριτωνυμίζω, également inconnu, dans la collection du cardinal Mai, *Nova Bibl. Patr.*, t. II, p. 162. Voy. la table des *Hist. gr. des crois.* aux mots χαριτώνυμος et χαριτωνύμως, et plus loin, fol. 86, v. le mot χαριτόβρυτος.

(4) J'ai publié ces trois vers 8-10, dans nos *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 654.

(5) Le composé ἐξανατρέπω manque aux lexiques. On le retrouve à la pièce suivante, v. 5.

Οἱ [a] αὐτοί.

Ναὶ συγκροτήσω καὶ συνεμπνεύσω, Τύρων (1),
ναὶ συναρῶ σοι, συναμυνοῦμαι ξίφει,
ἄν τι πρὸς αὐτὸν ἀντιτείνοιτο ξίφος,
κἂν ἡ βίου θάλαττα τὴν τρόπιν τρέποι,
ἐξανατρέψω καὶ κρατυνῶ τὸ σκάφος·
ἕτοιμος εἰμὶ, συγκατάρχου, συνέπου,
σοῦ χάριν αὐτὸν συγχαριτώσαιμί (2) σοι,
καὶ συμπαραστῶ καὶ τὸ σαθρὸν ἑδράσω,
ἀλλὰ σπάθας αἴρωμεν ἂν τεμεῖν δέον
τὴν ἀγριωπὸν τῆς ἀτυχίας κάραν,
κἂν λὶψ ὁ φυσσῶν, ἀλλὰ συνασπιστέον,
ὡς μὴ στροβοῖτο τῷ στροβίλῳ τοῦ βίου·
κἂν ἐκθορυβῇ δεινὸς ἑρπύζων δράκων,
ἀλλ' εἰς τὸν ἑρπύζοντα βλητέον δόρυ,
ἀλλ' ἐγκονῶμεν εἰς ἄμυναν ἱκέτου
ὅλας ἀναρτήσαντος ἡμῖν ἐλπίδας.

Πρὸς τὸν ἅγιον Ἰωαννίκιον ἀπὸ τοῦ μοναχοῦ Ἰωαννικίου τοῦ Λογαρᾶ.

Ἀπὸ στρατιώτου μὲν εἷς μονοτρόπων
καὶ στρατιώτης τοῦ θεοῦ χρηματίσας
φάλαγγας ἐκλόνησας ἀτρέπτους, μάκαρ,
ἀπὸ στρατευμάτων δὲ κἀγὼ σαρκίνων
εἰς τὴν νοητὴν στρατιὰν μετεκλίθην
καὶ σοὶ κεκοινώνηκα συνωνυμίας.
Οὐκοῦν ἐπιτήδευμα ταυτό σοι φέρων
ἴσην τε κλῆσιν καὶ μετάμειψιν βίου

(a) Fol. 86 r.

(1) Cod. Τήρων. — Au v. 6, le Man. donne *ἔτι μοι εἰμί*.

(2) Ajoutez aux lexiques les composés *συγχαριτόω* et *συνασπιστέον* que l'on trouve plus loin, v. 11.

αἰτῶ σε, πάτερ, ταυτότητά μοι νέμειν
κἀν ταῖς πρὸς ἐχθρὸν συμβολαῖς τὸν ποικίλον·
Ἰωαννικίῳ γὰρ ἐλπίς μοι μόνη
σὺ πρὸς Βελίαρ τακτικὴ πανοπλία.

Εἰς τὸν αὐτὸν ἅγιον.

Καὶ σὺ κατ' ἐχθρῶν τὴν μάχαιραν ἠκόνας,
καὶ ξίφος ἀπέσμηχες ἀλλὰ καὶ κράνος
εἰς ἐκφόβησιν βαρβάρων ἀλαστόρων,
ἐν ὑστέρῳ λύσας δὲ τὴν μάχης μίτραν
ἐχθροῖς νοητοῖς εὐσθενῶς συνεπλάκης,
κἀγὼ κατ' ἐχθρῶν πρὶν ἐκράδαινον δόρυ,
ἀλλ' ἐξάφηκα τῆς παλάμης τὸ ξίφος,
καὶ τὸν μονήρη θεσμὸν ἀντηλλαξάμην,
καί σοι τὸ συνώνυμον ἐκληρωσάμην.
Ὡς γοῦν ἐραστὴν σῆς τέχνης τε καὶ βίου
νεύρου με, μάκαρ, πρὸς πάλας τὰς ἀφόβους,
Ἰωαννικίου τε προστάτευέ μου.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Δεινὸς παλαιστής ἐστιν ὁ ψυχοφθόρος,
ἁπτὸς γὰρ οὐκ ὢν ἅπτεται τῶν σαρκίνων·
τὴν γοῦν πρὸς αὐτὸν ἀπόπειραν οὐ σθένων
συλλήπτορας σχεῖν ἱκετεύω, παμμάκαρ,
τὴν σὴν κραταιὰν δεξιὰν ἐν ταῖς μάχαις,
καὶ συστρατιώτης γὰρ ἐν βίῳ πάλαι,
ἀλλ' ἐστρατεύθης καὶ θεῷ μονοτρόπως,
κἀγὼ ξιφήρης πλὴν μονήρης ἀρτίως
ἔτι τὸ μεῖζόν σοι συνωνύμως ἔχω.
Οὐκοῦν δυσωπῶ, δεῖξον ἐξ ἔργων, πάτερ,
ὅτι περ εἰμὶ παῖς Ἰωαννικίου,
ὅταν νοητὸς ἀντιπίπτῃ μοι δράκων.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Καὶ σὺ κατ' ἐχθρῶν τὸ ξίφος πάλαι στρέφων,
καὶ τοὺς ὁρατοὺς ἐκφοβῶν ἀντιπάλους,
Καίσαρι πρὶν ἤρεσκες ἐστρατευμένος,
σταυρῷ δ' ὁπλισθεὶς καὶ κρατυνθεὶς ὕστέρως,
καταλόγοις τε συνταγεὶς μονοτρόπων,
καὶ τοὺς νοητοὺς ἐκσοβῶν ἀντιθέτους
ἄνωθεν εἶχες τὸν κραταιώσαντά σε
ψηφηφοροῦντα τοῖς ἀριστεύμασί σου·
κἀγὼ πρὸς ὑσσὸν ἐσχολακὼς καὶ σπάθην,
ἐσύστερον δὲ σταυρικῷ φραχθεὶς ὅπλῳ,
Ἰωαννικίου τε σοῦ κλῆσιν φέρων,
αἰτῶ σε ταύτην μὴ καταισχύναι, μάκαρ.

Εἰς τὴν ὑπεραγίαν Θεοτόκον.

Ἐξ ἀνθράκων πνεύματος ἐξανημμένων
ὁ Δαβὶδ ἐκραύγαζε, καπνὸς ἀνέβη,
ἀλλ' εἰ τὸ πνεῦμα τοῦ Δαβὶδ ἔχει βάθος,
καὶ νοῦν τινα κρύφιον ἔνδον συνέχει,
ἐκεῖνος οἶδε καὶ γράφων καὶ προβλέπων·
κἂν ἄνθρακάς τις εἶπε τοὺς ἀποστόλους,
καὶ ἄλλος ἄλλο, τοῦτο νῦν ἄλλο λόγου·
ὁ δ' εἰς ἐμὴν πέφθακεν ἀμβλυωπίαν
καὶ τήνδε κατηύγασεν ὥσπερ αἰθρία.
Ἄνθρακας οἶδα τὰς φλόγας τὰς ἐνθέους
καὶ πῦρ τὰ χαρίσματα τῆς ἑπταλύχνου,
ἐξ ὧν ἀγνοίας καπνὸς ἀναπιδύων
τὸ φῶς ἀμαυροῖ τῶν φλογίνων ἀνθράκων·
ἄνθρακα φησὶ καὶ λαβίδα πυρίνην
τὴν ἐμφλόγῳ σε ζωγραφουμένην βάτῳ
καὶ τὸν πρὸ πάντων σὸν δ' ἐν ὑστέρῳ τόκον·
πλὴν ἀλλὰ κἂν πῦρ κἂν φαεσφόρον σέλας
ὁ καπνὸς ἐγγὺς, ὁ γνόφος συνημμένος

ἔχει συνακόλουθον αὐτῷ τὸ κνέφας,
τὸ συνθολοῦν ὄμματα προτρέχειν νέφος,
τὸ παντάγνωστον (1) τῆς ἀκαταληψίας·
σφύζω τὸ θαῦμα κατιδεῖν σου τὸ ξένον,
ἀλλὰ προπηδῶν ὁ γνόφος με κωλύει,
τολμῶ λαλῆσαι καὶ καπνὸς με συμπνίγει,
φράττει γὰρ εὐθὺς ὑπανοιγὲν τὸ στόμα.
Ἐντεῦθεν εἰς νοῦν τὰς πτέρυγας λαμβάνω,
τὰς συσκεπούσας τῶν σεραφὶμ τοὺς πόδας,
τῆς μυστικῆς τε καθόδου τῆς ἐσχάτης
τὴν συμβολικὴν εὐνοῦν ταύτην σκέπην
ὀκνῶ πρὸς ἐκλάλησιν οὐ σθένω λέγειν.
Εἰ νοῦς ἀνεκλάλητος ὡς νοῦς τις λέγει
ναρκωτικὸν κίνημα κατεψυγμένον,
πῶς οὖν ὑπερβῶ τὸν καπνὸν τῶν θαυμάτων,
ἢ πῶς τὸ πάχος τοῦ νέφους διασχίσας
οὐκ ἀνθρακωδῶ (2) πρὸς τὸ πῦρ ἀποβλέπων ;
πῶς γὰρ πρὸς ἀνίσχοντα βλέψας φωσφόρον
οὐκ ἀμβλυνῶ μου τὰς κόρας τῶν ὀμμάτων ;
Ἴσθι τὸ λοιπὸν τῇ σιγῇ τιμητέα·
τὴν γὰρ ἀνεκλάλητον ἀρρητουργίαν
σὸς υἱὸς ἀνέκφραστος οἶδε καὶ μόνος.
Πίστει τὸ μυστήριον, οὐ λόγοις σέβω,
αὐταπόδεικτον (3) παρ' ἐμαυτῷ κατέχω.
Θύτα, προφώνει λοιπὸν ἐκ τῶν ἀδύτων.

Εἰς τὸν χαιρετισμὸν τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου.

Ἔοικε καὶ νοῦς ἐκ μόνης τῆς ἰδέας

(1) Ce mot peut être ajouté aux lexiques. Voy. *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 584 A.

(2) Il forme un verbe *ἀνθρακωδέω*. Il avait cependant *ἀνθρακοῦμαι* à sa disposition.

(3) Encore un mot inconnu aux lexiques. Th. Prodrome s'en sert dans une autre pièce : *Τὸν αὐταπόδεικτον σοφὸν τὰ πρὸς τὴν μάχην.*

ἐπαγγελίαν μηνύειν τῇ παρθένῳ
ξένην ἀνεκλάλητον ἀπορουμένην,
τὸ χαροπὸν δὲ καὶ τὸ φαιδρὸν τῆς θέας
καί σοι δοκῶ δίδωσιν ἐννόειν, κόρη,
θεοῦ μεγαλεῖόν τι πλὴν ὑπὲρ φύσιν·
σκεῦος γὰρ οὖσα λαμπρότητος ἐνθέου
ἔχεις παρ' αὐτῇ τῶν ὑπὲρ νοῦν ἐμφάσεις.
Οὐκοῦν ὁρῶσα καὶ θεοῦ παραστάτην
πρὸς τὴν τοσαύτην ἀτρεμεῖς θεωρίαν,
ἀλλ' οἷον ἄρα σοι τὸ πνεῦμα μηνύει
ἐγγάστριον σύλληψιν ὑψίστου λόγου,
πράγματος ὑπόστασιν οὐ χωρουμένου,
ἐν σῇ δὲ μήτρᾳ καὶ περιγεγραμμένου,
ἀλλ' ὢ χαρὰν ἄρρητον εἰσδεξαμένη,
ἐνστερνισαμένη τε τὴν σωτηρίαν
χαρᾶς ἐκείνης μὴ στερήσαις σοῦ τόκου
τοὺς ὑπὸ τὴν σὴν δεξιὰν κεκλιμένους.

Ἐπιτύμβιοι ([a]) ἀπὸ τῆς θυγατρὸς τοῦ ᾀδομένου ἐκείνου Στραβορωμανοῦ, πρὸς τοὺς τρεῖς αὐταδέλφους αὐτῆς θρηνολογουμένης, ὡς ἐκείνη συνήγαγε πρὶν διεστῶτα τὰ λείψανα ἐν ἑνὶ τόπῳ.

Ἂν εὐστολίαν δυστυχεστάτην ἔγνως,
ἐγὼ τὰ δεινὰ ταῦτα δακρύω, ξένε,
κληματὶς οἰκτρὰ καὶ σταφυλὴ πικρίας
ἐξ ἀμπελουργοῦ καὶ συναίμων βοτρύων
μόνη μία ῥὰξ ἐγκαταλειμμένη·
ἐγὼ συνάγω τοὺς ἀδελφοὺς ἐνθάδε,
καὶ συνάγουσα τοὺς πρὶν οὐχ ἡνωμένους,
οὓς ἐξέφυσε Στραβορωμανοῦ κάλυξ,
βλαστήσασα πρὶν Συναδηνῶν ὀσφύος
ὡς κοιλὰς ἀγροῦ τριττὰ ποικίλα ῥόδα,
ἐκτρύχομαι νῦν ταῖς ἀκανθαῖς τῶν ῥόδων·
δεινὸν μόρος γάρ, ἂν δ' ἐξ ἀδελφοῦ καὶ πλέον,

([a]) Fol. 86 v.

ἂν δ' εὐτυχοῦντος τοῦτο δαλὸς ἐγκάτων,
τίς δ' εὐπραγήσας ἐς τοσοῦτον ἀπέβη
ὥς τις ὄνειρος ἐξαποπτὰς ἀθρόον,
ὡς σὺ παρῆλθες ἐν μέσαις εὐπραγίαις;
Ἰωάννη, ξύναι με τριπόθητέ μοι·
Ὀρεστιάδος ἄστυ τεθρήνηκέ σε,
τῆς Ἀγχιάλου δακρύει σε τὸ κλίμα,
πενθεῖ σε Κρήτη, νῆσος ἡ θρυλλουμένη,
τὸν δοῦκα θρηνεῖ πατρικῶς ἄρξαντά σε·
σύμπαντα ταῦτα κόπτομαι ψυχὴ μία,
ψυχὰς δὲ πρὸς τρεῖς πῶς ἐπαρκέσω μόνη,
τὴν τοῦ λόγου μοῦσαν. δὲ τὴν χελιδόνα,
μᾶλλον δὲ τὴν σάλπιγγα τὴν ὑψηγόρον;
Τίς φιλοπενθὴς (1) μοῦσά μοι συνδακρύσει
τὸν ὀρθοπαγῆ τῶν μοναστῶν κανόνα,
τῆς ὑποταγῆς τὸν καθαρὸν γραφέα,
τὸν ἐκτρανωτὴν τῶν γραφικῶν δογμάτων,
τὸν Νικόλαον, τὸ κλέος τῶν ἀζύγων;
Οὐχ ὡς ἀδελφὴ ταῦτα μαρτυρῶ μόνη·
πᾶν μοι συνᾴδει τῶν μονοτρόπων στόμα·
κἄν σε ξενίζῃ ταῦτα πίστευε, ξένε,
τὸ γοῦν ἐναρκεῖν τὰς τοσαύτας καμίνους
ῥοπῆς θεϊκῆς, ἀλλὰ τὸ πρᾶγμα ξένον,
ἂν μή με Νικόλαος αὐτῷ προσλάβοι.

Εἰς τὸν Στραβορωμανόν.

Μαθεῖν, θεατά, τὰ γεγραμμένα θέλεις·
ἐκεῖνος οὗτος ὁ προτεθρυλλημένος
Ῥωμανὸς, οὗ γνώρισμα μηχανουργία,
κλεινοῦ Μανουὴλ Στραβορωμανοῦ κλάδος,
ὡς κρίνον ἀνθήσαντος ἐν στιχουργίᾳ
καὶ τὴν ἰάμβων χρωματίσαντος χάριν·
οὗτος προελθὼν ἀπὸ κλεινῆς ὀσφύος

(1) Voy. un autre passage. *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 507 A

ἐχρημάτισεν ἄλλος Εὐκλείδης νέος,
ἐν μηχανικοῖς ὑπερεξῃρημένος,
πείθων κινεῖσθαι καὶ βαρυτάτους λίθους,
ἐν οἷς τὸ βάρος ὑπεκούφιζε ξένως.
Ἐκεῖνον ἐξύμνησε καὶ μέγας ἄναξ,
οὗ πυρσολάτρης (1) τὸ κράτος κατεπλάγη,
ὅτε πρὸς ἀνίσχοντα πορφυρᾶν πόλιν
ὁ πορφύρας ἤγειρε βλαστὸς ἐκ βάθρων,
ὅτε βρίθοντα φρικτοῦ ἐν βάρει πέτρον
ὡς κοῦφον ἦρε ῥᾷστα τοῦ τείχους ἄνω,
καὶ τῶν ἐχυρῶν κατέπληξε τὰ θράση,
δείξας ἀπράκτους τὰς ἐκείνων εὑρέσεις,
ἐν οἷς ἐφεῦρε μηχανὴν ἀμηχάνοις.
Ἐκεῖνον ὡράϊζε καὶ νοῦς καὶ τρόπος,
ἤθους τε χάρις καὶ λόγου μετριότης·
ἀλλ' ἄρτι κεῖται καὶ καλύπτεται λίθῳ.
Τοῦτον, θεατὰ, μὴ παρατρέχειν θέλε,
ἀλλὰ στενάζων, ἀλλὰ δὴ καὶ δακρύων
τὸν μηχανουργὸν Ῥωμανὸν θρήνει, ξένε,
πρωτοπροέδρων πρὶν μετασχόντα κλέους·
σὺ δ', ἀρχίτεκτον, οὐρανοῦ τείνας στέγην,
γῆν ὑφαπλώσας καὶ θάλασσαν ἐκχέας,
εἰς οὐρανίας τοῦτον εἰσάξαις πύλας.

Ἐπιτύμβιοι.

Ὦ πῶς προκύψαν ἄνθος εὐθὺς ἐρρύη!
Ὁ καρπὸς ἁδρὸς, ἀλλὰ φανεὶς ἐκρύβη,
ὁ στάχυς ὑγρὸς, ἀλλὰ φλεχθεὶς ἐφρύγη,
ὁ βότρυς ἡδὺς, ἀλλὰ φυεὶς ἐψύγη.
Τί μοι τὸ δῶρον, ὦ δοτὴρ πλουτοβρύτα (2),

(1) Voy. le mot *πυρσολάτρης* dans la table des *Hist. gr. des crois.*, t. II.

(2) Voy. ce mot dans le nouveau lexique de M. Koumanoudis. J'ai cité ce passage dans mes notes sur les *Hist. gr. des cr.*, p. 570 D. Dans une autre pièce : *Χρυσορρόαν ῥέοντα καὶ πλουτοβρύτην*.

ἢ τί τὸ δῶρον ἂν δοθὲν καθηρπάγη;
Δέδωκας ἄνθος, ἀλλὰ δοὺς ἦρας πάλιν,
καρπὸν προσέσχες, ἀλλ' ὁ καρπὸς οὐκέτι,
στάχυν ἀνῆκας καὶ δρέπανον αὐτίκα
Χαρὼν ἀπηνὴς αὐτίκα παρηκόνα·
βότρυς ἐφύη, καὶ χάλαζα κατέβη
καὶ τὸν βότρυν τέτμηκεν ἐκ τῆς ἀμπέλου,
καὶ τοῦ γεωργήματος ἐστερημένος
σπαράττομαι φεῦ ὁ σπορεὺς Γεώργιος,
ἄκαρπος ὄζος εὐθαλῶν γεννητόρων
ῥίζης Ῥαδηνῶν εὐκλεοῦς κατηγμένων.
Πλὴν ἀλλὰ πενθῶν εὐχαριστῶ σοι, λόγε,
οὕτω γὰρ ἐκβέβηκεν ὡς δέδοκτό σοι·
δοὺς γὰρ ἀφείλου, προσκυνῶ σου τῇ κρίσει,
οὐκ ἀποπέμπω ῥῆμά τι βλασφημήσας
πρὸς τὸν τὸ κρεῖττον εἰδότα σε κρειττόνως,
ἀλλ' ἀγκαλίσαις ὡς πατὴρ τὸ τεκνίον
καὶ σοῖς, γλυκασμὲ, γλυκανοῖς θελκτηρίοις,
καί μοι σταλάξαις ῥανίδα θυμηδίας.
Ναὶ μὴ παρίδῃς ἐκλιπαρῶ, παντάναξ,
ἀφαιρεθεὶς κάλλιστον ἔρνος ἐν κλάδοις
πρέσβιν προσίτω τὸν χορὸν τῶν μαρτύρων,
οἷς αὐτὸς ἱστόρησα νῦν χρωματίσας·
καὶ γὰρ παρεῖναι τοὺς στρατηλάτας πρέπον
ὅπου βασιλεὺς ἐστὶν ἐσκηνωμένος.

Ἐπιτύμβιοι ἐκ προσώπου τῆς θυγατρὸς τοῦ δεσπότου τοῦ ἀποιχομένου Ἀνεμᾶ (1) καὶ τῆς κυρᾶς Θεοδώρας, ἥτις συνεζεύχθη τῷ Ἀγγέλῳ.

Ζητεῖς πυθέσθαι τὰς ἐμὰς ἀρχὰς, ξένε·
τῆς πήξεώς μοι γνῶθι λοιπὸν τὰ βάθρα.
Διττῶν ἐγὼ προῆλθον αὐτοκρατόρων·

(1) Sur la famille des Anémas, voy. Zonare, t. II, p. 122, éd. in-fol., et les Poésies de Manuel Philé, t. II, p. 356.

τὸν γὰρ φυτουργὸν τῆς Κομνηνῆς ἀμπέλου
καὶ τὸν χαριτόβρυτον (1) ἐκ ταύτης βότρυν,
πάππον τε καὶ πρόπαππον ἔσχον ἐν βίῳ.
Ἀλέξιος δ' ἦν βασιλεὺς φυτηκόμος
καὶ βότρυς ἡδὺς ἐγκρατὴς Ἰωάννης·
ὁ δ' εὐκραὴς ζέφυρος ἀπέπνευσέ με
τῷ πορφυρανθεῖ συνεπιπνεύσας (2) ῥόδῳ.
Ῥόδον τὸ κλεινὸν ἄνθος ἦν Θεοδώρα,
μήτηρ ἐμὴ σύναιμος αὐτοκράτορος,
φρυκτοῦ Μανουὴλ πορφύρας ἁδροῦ κλάδος,
ὁ δὲ ζέφυρος ὁ ξυνελθὼν τῷ ῥόδῳ
κλεινὸς Μανουὴλ Ἀνεμᾶς ἥρως νέος·
ἐγὼ δὲ κρίνον, ἀλλὰ φεῦ ὠκυμόρον,
ἔρνῳ συνεζύγην δὲ κλεινῶν Ἀγγέλων
ὅρπηκος ἄλλου πρωτονωβελλισίμου,
οὐκ ἀπολύτως ἀλλ' ὅλως ὑπερτάτου
λαμπροῦ Μιχαὴλ ἀπὸ πατρὸς ὀλβίου,
ὃς ὡς γίγας τις ἀνδραγαθῶν πολλάκις
καὶ κλήσεως ἔτυχεν ἀγγελωνύμου (3).
Ἔγνως τὰ βάθρα τῆς ἐμῆς εὐκληρίας,
καὶ τὴν λύσιν μάνθανε τῶν βάθρων, ξένε.
Ἔγνων φυσικὸν θεσμὸν, εἴθε μηδ' ἔγνων!
ἀνδρὶ ξυνήφθην, εἴθε [μὴ] συνεπλάκη!
τῆς φύσεως ὁ θεσμὸς ἐκράτησε με,
ὡς εἴθε χρυσῆ νηδὺς ἡ θρέψασά με
τὰ φύσεως ὄργια μηδ' ἐπυθόμην
μὴ κληματὶς ἤνθησα μηδ' ἔχει (?) βότρυν,
λοξὸν ξύλον πέφυκεν εὐθυωρίαν,
σκαμβὴ δὲ γραμμὴ τὴν θέσιν παραγράφει,
ἀεί τε κερδὼ πρὸς τὸ καμπύλον ῥέπει,
κορύδαλοι κρύπτουσιν αὐτοὺς ἐν κόνει·
οἱ δ' αὖ πονηροὶ τῷ λεληθότι τρόπῳ
ἐν ᾧ κρύφα πράττουσι τὰ βδελυκτέα,

(1) Voyez plus haut, note 3, p. 47.
(2) Ajoutez aux lexiques le composé συνεπιπνέω.
(3) Voy. ce mot dans la table de nos *Hist. gr. des crois.*

γλωττῶν προχείροις ὀργάνοις κεχρημένοι,
σὺ δ' ἀλλὰ πρόσχες καὶ τὸ κακὸν ἐκτρέπου,
σώζου τε πρώτη καὶ τίθει σεσωσμένους,
ὅσοι τὰ χρηστά σοι συνεύχονται μόνα.

Sur le pont construit par Manuel Comnène à Abydos.

A la suite des deux pièces de Théodore Prodrome que j'ai publiées dans mes notes des *Hist. gr. des croisades*, p. 541-542, on trouve encore dans le manuscrit les deux suivantes :

Εἰς (a) τὴν αὐτὴν (γέφυραν).

Γίγας ὁ πύργος, τίς προσεγγίσει πίθηξ ;
ἐξωστρακώθη, συνεφύρθη τιτάνῳ.
Ἡ Σικελικὴ φευγέτω λαιμαργία
τὴν τιτανώδη πνιγμονὴν τοῦ θανάτου.
Ταῦτα ξενίζει Μανουὴλ γίγας ἄναξ,
ὁ πορφύρας πρὶν σκύμνος, ἀλλὰ νῦν λέων,
καὶ ῥεῦμα πείθει πλημμύρας θαλαττίας
μὴ παρασύρειν τὰ πεπηγμένα βάθρα,
φρύττει γὰρ αὐτοῦ καὶ θάλαττα τὸ κράτος.
Λοιπὸν τρέπου τύραννε Συρακουσίων.

Εἰς τὴν αὐτήν.

Ἐνταῦθα νῦν πέπτωκεν ὁ Ξέρξου τύφος·
τὸ ζεῦγμα τὸ πρὶν θαῦμα τοῦ Ξέρξου μέγα
ἔκρυψε πύργος καὶ γέφυρα λιθίνη·
τοῦτον γὰρ ἱστᾷ πύργος Αὐσόνων μέγας,
ὁ πορφυρανθεὶς Μανουὴλ αὐτοκράτωρ,
φραγμὸν κραταιὸν πειραταῖς θαλαττίοις,
καὶ τὴν σιδηρᾶν ὑφαπλοῖ ταύτην πέδην

(a) Fol. 87 r.

εἰς λαιμὸν αὐτῶν πνιγμονῆς ὑγρὸν βρόχον,
καὶ μάνδραν ἐχθροῖς πλοῦν τὸν ἔνδον δεικνύει.
Τοῖς δ' Αὔσοσι κράτιστον αὐτὸν ἑρκίον
Βυζαντὶς ἡδὺ ῥέγχε, μηκέτ' ἀγρύπνει·
στερρῶς γὰρ ὁ κράτιστος ὠχύρωσέ σε.

Στίχοι εἰς γέροντα λαβόντα νέαν γυναῖκα.

Ἡ χώρα λευκὴ καὶ θερισμὸν μηνύει·
λευκοὶ γὰρ αὐτῆς οἱ στάχυες, ὡς βλέπεις.
Πῶς οὖν ἀπάρχῃ τοῦ φυτεύειν καὶ σπείρειν,
ἤδη θέρους σοι κειμένου πρὸ ὀμμάτων;
καιρῷ δὲ ποίῳ τὴν γεωργίαν φθάσεις
ἐντὸς συνάξαι καὶ προλαβεῖν τὸν χρόνον,
τοῦ σοῦ θερισμοῦ τοῦ προϋφορωμένου (1);
τοὺς στάχυας δὲ τοῦ σπόρου σοι τοῦ νέου
πότε προβαλεῖς ἐν θέρει πρὸς τὴν ἅλω;
Ἐγὼ πτοοῦμαι μὴ θερισθεὶς οὐ φθάσῃς
τοῦ στάχυν ἰδεῖν τῆς σπορᾶς τῆς ὀψίμου
μικρόν τι βλαστήσαντα κρυπτοῦ πυθμένος,
ψυχρᾶς γὰρ οὔσης τῆς σπορᾶς πῶς ἐκφύσει
βλάστημα θερμὸν ἡ κάθυγρος ψυχρότης;

Εἰς τὸν αὐτόν.

Μάτην ἑαυτῷ παρθένον συνηρμόσω,
ὁ λευκόθριξ σὺ καὶ προγάστωρ εἰς ἄκρον·
οὐ γὰρ συνάψειέ.... εἰς σάρκα μίαν
ἢ πρεσβύτου λόγιον ἢ πόσις μία·
ἡ κοιλία γὰρ ἀποπέμψει τὴν κόρην,
καὶ διττὰ διάστασιν ἕξει σαρκία.
Νοσοκόμει γοῦν τὴν σεαυτοῦ κοιλίαν,
ὡς ἂν μαλαχθῇ καὶ συνιζήσῃ κάτω,

(1) Le composé προϋφοράω est inconnu aux lexiques.

ὅπου πρὸς ἕν τι συνενοῦνται τὰ μέρη,
μὴ καὶ τὸν ὑμέναιον εἰς μάτην ᾄσῃς,
τῆς Ἀφροδίτης μὴ τεμὼν τὸν ὑμένα,
μᾶλλον δὲ μήπως τῇ μερῶν διαστάσει
μεταίχμιόν τι συμπεσὸν πρὸς τῷ μέσῳ
θύσῃ τὰ γαμέλια τῇ Κωλιάδι.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Τὸν ἥλιον λέγουσιν ὡς θερμὸν πόσιν
ὑγρᾷ σεληνῃ συμπλέκεσθαι γνησίως·
ζητεῖ γὰρ ὑγρὰν συμπλοκὴν ἡ θερμότης,
ὡς εὔκρατοι γένοιντο τῶν σπόρων τόκοι·
ἀλλ' ἡ φύσις νῦν ὡς ὁρῶ μετηλλάγη.
Ἡ γὰρ ἔχουσα τῆς σελήνης τὸν λόγον
ὑπὲρ τὸν ἄλλον τὸν γίγαντα τὸν μέγαν
μᾶλλον τὸ θερμὸν ἢ τὸ κάθυγρον φέρει·
οὐκοῦν διφήσει θαλερώτερον πόσιν,
ὃς εὐκρατώσει τὰ βρέφη τῶν σπερμάτων
ὑγροῖς τὸ θερμὸν συμπλέκων ἀναλόγως·
ὁ δὲ προγάστωρ τὰς ῥοὰς τῆς κοιλίας
ἐκ δυσπνόου ῥεύσειεν αἰσχίστης ἕδρας
εἰς ἀκαθάρτων ὀστράκων ἐρημίαν,
ὅπου περιττώματα καὶ δυσωδίαι.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Ταντάλιον (1) κόλασιν ἀθλήσεις, κόρη,
οὐ τὸν πέτρον φέρουσα τῆς κάρας ἄνω,
ἀλλὰ Κρόνον μέγιστον ὡς ἄλλον πέτρον,
φορτίον ἀβάστακτον ὑπὲρ κοιλίαν,
ὡς εἰ κατέλθοι, γαστέρα σὴν ἀλέσει.

(1) La forme régulière est *ταντάλειος*. Il écrit *ταντάλιον* afin d'avoir une brève.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Βαβαὶ πόσην ἑωλον ἀνοησίαν
ἀνδρὸς χρόνον φέροντος ἀκινησίας
εἶδον προφανῆ κατὰ τὴν χθὲς ἡμέραν !
Ἀνὴρ παρακμάσας γὰρ ὑστάτοις χρόνοις
ἐν τῇ παρακμῇ φανερῶς ἐγαυρία,
καὶ τὴν πολιὰν ἐξυβρίσας ἀλόγως
συνῆξε τὸ πρόκριτον ἐν γερουσίᾳ,
κρίνας καθ' αὑτὸν οὐκ ἀνεκτὸν τὸν γέλων,
ἂν μὴ προβαίη καὶ παρὰ τῶν προκρίτων,
καὶ τῇ σφριγώσῃ συζυγεὶς ὁ παράφρων
ἔλαθεν αὑτὸν θηρίῳ συναρμόσας.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Μὴ, μὴ κατέλθοις, μὴ χαλάσαις γαστέρα·
εἰ γὰρ κατέλθοι σὺν τοιούτῳ τῷ βάρει,
συγκαταθλάσει ῥᾷστα γαστὴρ γαστέρα·
ἐμὴ δὲ γαστὴρ ἂν πιεσθῇ τῷ βάρει,
πάντως ἀνοίξει καὶ θύραν τὴν τῆς ἕδρας·
ἂν δ' ἀνεώξῃ καί τι τυχὸν ἐκφύγοι,
εἰ δ' ἐκφύγειε ποῦ προβήσεται νόει,
πάντως ὅπου πώγωνος ἐστὶ δασύτης.
Ταῦτα προφωνεί σοι, προγάστορ, ἡ κόρη.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Εἰ λουτρὰ χοίροις βορβόρων δυσωδίαι,
νυμφίε, χαῖρε, κανάλῳ (1) γὰρ ἐντύχῃς,
κἂν ἄλλο μὴ χάριεν εὑρήσεις τέως,
ὃν ἐξορύξεις, κἂν προωρύχθη πάλαι,

(1) Voy. Ducange, *Gloss. med. gr. s. v.*, Κανάλος.

ὡς ἐν μονιοῦ ῥινὶ καλινδουμένου,
ὅπου δυσώδης πηλόφυρτος (2) ὑγρότης.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Ἔχω σε δελφὶν, ἄνερ, ἀντὶ ῥιπίδος
ἐμὴν καταψύχοντα πνεύμασι ζέσιν.
Φύσα με τοίνυν ἀπὸ κοιλίας πνέων
πρὸς τὸν μέγαν σε φησὶν ἡ βαρυτάτη
τὸ νυμφίδιον, ἀλλὰ τῆς ἀχρηστίας
ἡ ῥᾳ[θυμ]ος βάσανος, ἐμβριθὲς βάρος.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Τράγειον αἷμα πῶς πιὼν ζῇς εἰσέτι ;
τράγειαν ὡς ἔοικεν ἐκτήσω φύσιν,
οὐ σωκρατικήν · ἢ γὰρ ἂν ἀνηρέθης,
πλὴν ἀλλὰ καὶ τράγειον ἐκφύσεις κέρας.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Μὴ τὴν τρίαιναν, ὦ Ποσειδών, μοι χάλα,
ἄρχον θαλάσσης τῶν ὑγρῶν τῆς κοιλίας ·
κἂν γὰρ βαλῇς μου τὰ σελάχη τῷ ξίφει
οὐχ αἱματώσεις αἷμα, πρὶν γὰρ ἐρρύη.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Εἰ μὴ παρεκράτησε πρὶν Ἱπποκράτης,

(2) Dans mes notes sur les *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 222, il se sert du même mot : Αὐλαίαν δὲ πρὸς τὴν κοιλάδα, Οὗ Χοιρόβακχοι πηλόφυρτον ἐκρότουν.

εἰ μὴ Γαληνὸς παρέλιπεν ἀγράφως
τὸ βδέλλαν εἶναι καί τινα τῶν ἀρρένων
πίνουσαν αἷμα παρθένων ἀβδελλίνων,
πάντως ἂν ἠρεύνησε τὴν ἀβδελλίναν (1),
ἂν αἱμοφάγον (2) βδέλλαν ἐγνώκει πάλαι.
Οὔκουν τὸ λοιπὸν αἰτιατὸς Μαχάων,
ἀλλ' οἱ σιωπήσαντες Ἀσκληπιάδαι.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Χυμὸς πρὸς ὄρχεις ἐκρυεὶς σεσημμένος
ἑνὸς στεροῖ σε τὸν γέροντα νυμφίον,
ἀλλ' ἀνθ' ἑνὸς πέφθακε λαβεῖν ἡ κόρη
ἄλλην διδύμων ἀδροτάτων δυάδα.
Μὴ γοῦν περὶ τούτου σε φροντὶς δακνέτω·
τῶν ὄρχεων γὰρ ἡ δυὰς τῶν πρωΐμων
τὴν τοῦ σαπέντος σου στέρησιν διδύμου
ποιοῦσα καλῶς ἀντανεπλήρωσέ σοι.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Μὴ βάπτε τὸν κόνδυλον εἰς ἀβδελλίναν,
ἢ βάπτε, μὴ ζήτει δὲ τὰ τῶν παρθένων·
τὴν γὰρ ἐρυθρὰν ὑγρότητα τῆς κόρης
βδέλλα προερρόφησε, λευκὲ νυμφίε.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Βάψεις μὲν, οἶδα, βαρύσαρκε (3) τὸν πόδα,

(1) Les formes ἀβδέλλα (p. suiv.), ἀβδελλίνα étaient inconnues.
(2) Ce mot peut être ajouté aux lexiques.
(3) Voy. *Hist. gr. des crois.*, t. II, p. 188, où je cite un autre passage de Théod. Prodrome.

πλὴν οὐ πρὸς αἷμα βδέλλα γὰρ μέχρι κόρου
αἷμα προεκπέπωκε τῆς ἀβδελλίνας.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Ὁ χθὲς πέπονθοι νυμφίος τις Μαχάων
οὐκ ἔκτοπον πέφυκεν, οὐδ' ὑπὲρ φύσιν·
τὴν ἄβδελλαν γὰρ νῦν λαβὼν θυγατέρα
τὴν ἀβδελλίναν εὗρεν ἐβδελλισμένην.

Εἰς τὸν αὐτόν.

Ἔλαφος εἰς βούλαφον ἀπεσταλμένος
κέρασι τὰ κέρατα παρεμαρτύρει (1),
τοῖς οὖσι τὰ μέλλοντα παραδεικνύων,
ἤδη φανέντα καὶ παρεμπεπηγμένα (2),
καὶ τὸν διπλοῦν Πλάτωνα καὶ μέγαν πρόκα
σταλεὶς προϋπέφαινε τετράπους Πλάτων·
σὺ δ' οὐκ ἐπέγνως, ἀλλ' ἐδέξω γνησίως
μύσας πρὸς αὐτόπιστον (3) ὕβριν συζύγου.

Τοῦ (a) Μέλητος (4) εἰς τὸν Τζιμισκήν.

Μικρὸν χρόνον τὸ κέρδος εὑρὼν τοῦ φόνου
κεῖσθαι τάφῳ νῦν δεξιὰν ᾑμαγμένος
ἔκτεινας ἄνδρα καὶ σὺν αὐτῷ πόλεις

(a) Fol. 87 v.

(1) Les lexiques donnent *παραμαρτυρία*, mais non *παραμαρτυρέω*.

(2) Il a employé ce mot ailleurs, *Amor.*, p. 211. Voy. le *Thes.* s. v. *παρεμπήγνυμι*.

(3) Dans une autre pièce inédite : *Ἆρ' οὐχὶ τούτων ἔλεγχος αὐτόπιστος τὸ πρᾶγμα.*

(4) On ne connaît point d'écrivain de ce nom.

κοιμώμενον λέοντα πυγμαῖος πίθηξ.
Τί σοι τὸ λοιπὸν ἀντὶ ῥευστοῦ τοῦ θρόνου
μένει τὰ πικρά ; φεῦ πικρῶν βουλευμάτων !

LE SYSTÈME ÉLECTORAL DES *LOIS* DE PLATON

PAR M. R. DARESTE

MEMBRE DE L'INSTITUT

Platon, dans son dialogue *des Lois,* a rédigé un code de droit politique, civil et criminel destiné à la république des Magnètes. On a remarqué depuis longtemps que cette œuvre n'est pas de pure imagination. Platon prend pour base et pour point de départ la loi athénienne. Il ajoute, il corrige, il perfectionne, mais au fond de toutes ces dispositions, et sous toutes les transformations qu'elles ont subies, on retrouve toujours la loi positive, celle de Dracon ou de Solon.

Prenons, par exemple, l'organisation des pouvoirs publics. A Athènes, la souveraineté appartient à l'assemblée du peuple. Les nomothètes, qui font les lois, les héliastes, qui jugent les procès, ne sont en réalité que l'assemblée elle-même sous une forme appropriée à la fonction. A côté de l'assemblée nous trouvons les archontes, l'aréopage et le conseil des cinq cents.

Les fonctionnaires athéniens sont de deux sortes,

civils ou militaires. Ces derniers sont pour l'infanterie dix stratèges et dix taxiarques, pour la cavalerie deux hipparques et dix phylarques.

Parmi les fonctionnaires civils, les uns veillaient à la construction, à l'entretien et à l'administration des édifices consacrés aux cultes. (Les sacerdoces et l'interprétation de la volonté des dieux appartenaient à certaines personnes en vertu de droits héréditaires.) Les autres étaient chargés de la police. Ainsi la police de la ville appartenait à dix astynomes, dont cinq pour Athènes et cinq pour le Pirée. Dix agoranomes, partagés de la même manière, veillaient sur les marchés ; la police rurale était exercée par les démarques ou chefs des dèmes et par leurs agents subordonnés, qu'Aristote appelle ἀγρονόμοι et ὑλωροί, gardes champêtres et gardes forestiers.

Pour tout ce qui concerne l'éducation publique, il y avait à Ahènes dix inspecteurs de la jeunesse, ἐπιμεληταὶ τῶν ἐφήβων, dix juges des concours, ἀθλοθέται, pour la musique, autant pour la gymnastique.

L'autorité judiciaire appartient aux tribunaux tirés de l'assemblée. Il faut y joindre les archontes qui instruisent les affaires et président les audiences, et les juges inférieurs ou juges d'exception qui sont les arbitres, διαιτηταί et les juges des dèmes ou juges de paix, au nombre de quarante, δικασταὶ κατὰ δήμους.

Signalons encore dix censeurs, ευθῦνοι, dont nous ne connaissons pas bien les attributions, et ajoutons que, sous la domination macédonienne, Démétrius de Phalère institua un corps de gardiens des lois νομοφύλακες, chargés d'exercer sur tout l'Etat le contrôle général qui avait autrefois appartenu à l'aréopage avant les réformes d'Ephialte.

Ces fonctions étaient conférées les unes par le sort, les autres à l'élection. Dans la première catégorie, ἀρχαὶ κληρωταί, se trouvaient les fonctions des archontes, du conseil des cinq cents, celles des autorités chargées

des édifices consacrés au culte, celles des astynomes et des agoranomes, et probablement aussi des démarques, celles des inspecteurs de la jeunesse et des athlothètes, probablement aussi celles des δικασταὶ κατὰ δήμους, enfin celles des εὔθυνοι.

La seconde catégorie, ἀρχαὶ χειροτονητοί, ne comprend que les chefs militaires, et les commissaires nommés pour un objet déterminé.

Ils sont élus par l'assemblée, au moyen d'un vote à main levée, ἐπιχειροτονία.

Avant d'entrer en fonctions, tous les fonctionnaires, quelle que soit leur origine, sont soumis à un examen, δοκιμασία.

Comment se pratiquait l'élection à main levée? A vrai dire ce mode d'élection n'est qu'une approbation d'un choix antérieur, alors surtout qu'il s'agit d'élire plusieurs personnes. Les comparaisons sont impossibles puisque les suffrages ne sont pas comptés. Tout dépend alors de l'ordre dans lequel les divers candidats sont présentés, car, dès que le nombre fixé se trouve élu, il n'y a pas lieu de continuer l'opération. Il faut donc supposer que le président de l'assemblée dressait d'abord une liste de candidats, dans un certain ordre, probablement dans un ordre réglé par le sort, et consultait ensuite l'assemblée sur chaque nom individuellement. Dès qu'il y avait un nombre suffisant de noms ayant obtenu la majorité, à mains levées, l'élection était faite.

Ce mode d'élection, très imparfait à notre point de vue moderne, était cependant le seul qui fût connu et pratiqué en Grèce. L'électeur ne choisissait pas son candidat, il acceptait ou refusait un candidat présenté par un tiers. Aujourd'hui, l'électeur désigne de vive voix ou par écrit le nom du candidat qu'il préfère, mais les Grecs paraissent avoir évité ce mode de votation, parce qu'il fait perdre beaucoup de temps, surtout dans les assemblées électorales nombreuses, peut-être

aussi à cause de la rareté du papier et de la difficulté qu'entraînait alors la confection de bulletins écrits. Encore moins auraient-ils pu pratiquer le vote au scrutin de liste, qui exige presque nécessairement l'emploi de bulletins imprimés.

Dans ces circonstances, il n'y a rien de bien étonnant à ce que les Grecs, les Athéniens surtout, aient presque toujours préféré le sort à l'élection pour le choix des magistrats. Ce n'était pas seulement parce que le sort a quelque chose d'égalitaire et de démocratique, ni parce qu'il était considéré comme une manifestation de la volonté des dieux, c'était aussi, et pardessus tout peut-être, parce que l'élection à main levée, la seule praticable, mettait en réalité le choix des magistrats à la merci des autorités chargées de dresser la liste des candidats et de mettre aux voix les noms proposés.

Voyons maintenant ce qu'a fait Platon. Dans son système, la souveraineté réside toujours dans l'assemblée du peuple. A la vérité, il cherche à s'en passer le plus possible, mais il se garde bien de la supprimer, et même il lui reconnaît expressément le pouvoir judiciaire en matière criminelle. L'exercice du pouvoir, le gouvernement est attribué d'une part aux trente-sept gardiens des lois, qui représentent l'aréopage, d'autre part aux trois cent soixante qui représentent le conseil des cinq cents. De même que le conseil des cinq cents, celui des trois cent soixante est divisé en prytanies qui siègent à tour de rôle, seulement il y en a douze au lieu de dix.

Les fonctionnaires sont les mêmes qu'à Athènes et portent à peu près les mêmes noms : trois stratèges et douze taxiarques pour l'infanterie, deux hipparques et douze phylarques pour la cavalerie. Dans l'ordre religieux, à côté des prêtres et des interprètes, il y a six économes des temples. Dans l'ordre de l'administration civile, on trouve trois astynomes et cinq agoranomes.

enfin soixante agronomes, à raison de cinq par tribu. Chaque groupe de cinq s'adjoint douze gardes, de vingt-cinq à trente ans, pris dans la tribu, ce qui fait en tout cent quarante-quatre gardes.

Dans l'ordre de l'éducation, il y a deux directeurs de l'enseignement musical, à savoir : un pour les solistes et un pour la musique d'ensemble, trois juges des exercices gymnastiques et un surveillant général de l'éducation.

Enfin, dans l'ordre judiciaire, Platon crée un tribunal suprême composé d'un petit nombre de juges pris parmi les magistrats sortis de charge. Ce tribunal juge les affaires civiles et instruit les affaires criminelles qui sont jugées par le peuple. Au-dessous de ce tribunal et au premier degré de l'échelle sont les arbitres. Entre les arbitres et le tribunal suprême sont les tribunaux de tribus qui jugent en première instance et se composent de jurés désignés pour chaque affaire. Les agronomes exercent aussi une certaine juridiction. Les archontes sont supprimés comme inutiles et, en effet, leurs fonctions sont exercées par le tribunal suprême.

Ajoutons que douze censeurs exercent sur tout l'Etat une sorte de surveillance morale autant que politique. Nous ne parlons que pour mémoire du conseil nocturne ou conservateur, composé des dix gardiens des lois les plus âgés, lesquels peuvent s'adjoindre des vieillards instruits dans les sciences et ayant voyagé à l'étranger.

Ainsi, d'un côté comme de l'autre, le cadre est le même, analogue tout au moins. Mais Platon organise un système de recrutement où le sort et l'élection sont combinés d'une manière originale. Il applique ensuite ce système aux différentes fonctions auxquelles il s'agit de pourvoir. Le mécanisme est compliqué et n'a pas toujours été bien compris, — nous le croyons du moins, — par les interprètes. Nous allons d'abord l'exposer, tel que nous nous le représentons.

Le corps des gardiens des lois se compose de trente-sept personnes âgées de cinquante ans au moins et restant en fonctions jusqu'à soixante et dix ans. Le renouvellement se fera donc tous les ans par élections partielles, mais pour la première fois il faut élire trente-sept noms. Aujourd'hui on procéderait par scrutin de liste ; au temps de Platon, il n'y fallait pas songer. Le moyen adopté par Platon consiste en un triple scrutin uninominal, par bulletins ouverts et signés. Le premier scrutin donne trois cents noms. Le second réduit la liste à cent, et enfin le troisième réduit les cent à trente-sept.

Le grand conseil se compose de trois cent soixante membres dont le quart, quatre-vingt-dix, est fourni par chacune des quatre classes de la population, d'après le cens. Une liste de candidature est formée au moyen d'un scrutin secret et uninominal, par bulletins. Il dure quatre jours, un jour pour chaque classe. Le cinquième jour, la liste est arrêtée. Elle comprend tous les noms qui ont obtenu des voix, sans limitation de nombre. Sur cette liste ainsi dressée, un second scrutin uninominal choisit cent quatre-vingts candidats de chaque classe, soit sept cent vingt en tout. Enfin, sur les sept cent vingt élus, la moitié est tirée au sort et forme le sénat. Le vote est obligatoire dans une certaine mesure, mais nous n'entrons pas ici dans les détails.

Les stratèges sont élus par tous les hommes qui font ou ont fait le service militaire. Le vote a lieu à main levée. La liste des candidats est dressée et mise aux voix par les gardiens des lois. Mêmes règles pour l'élection des taxiarques, avec cette différence qu'ils sont nommés par l'infanterie seule, et que la proposition appartient aux stratèges.

Les deux hipparques et les douze phylarques sont élus à main levée, par la cavalerie, sur des listes présentées par les gardiens des lois.

Les prêtres et prêtresses sont désignés par le sort

parmi les personnes âgées de soixante ans au moins.

Les interprètes sont élus d'après un système très compliqué. La liste de candidature est formée par trois scrutins successifs. Les douze tribus se divisent en trois groupes de quatre, et, à chaque scrutin, chaque groupe désigne quatre noms, pris un dans chaque tribu. Sur les trente-six noms ainsi obtenus, les trois qui ont eu le plus de voix chaque jour, soit neuf en tout, sont envoyés à Delphes où le dieu en choisit trois, à savoir un par chaque groupe de trois [1]. Tel est, du moins, le procédé suivi pour la première nomination, car les fonctions des interprètes sont à vie, et dès lors le recrutement ultérieur ne se fera que partiellement, au fur et à mesure des vacances.

Les économes des temples sont nommés par un vote à main levée, sur une liste présentée par les gardiens des lois.

Pour les trois astynomes, les citoyens des trois premières classes forment une liste de candidature au moyen d'un scrutin uninominal. Sur cette liste, six sont nommés par tous les électeurs, à main levée, et réduits ensuite à trois par un tirage au sort. Même procédé pour l'élection des cinq agoranomes. Quant aux agronomes et aux prytanes, Platon ne dit pas comment ils seront nommés. Probablement il entendait leur appliquer la même règle.

Les directeurs de l'enseignement musical sont nommés comme il suit : liste dressée par scrutin uninominal auquel prennent part tous les amateurs de musique ; élection, par vote à main levée, de dix noms pris sur cette liste ; sur les dix noms, un est tiré au sort.

On procède de même pour les trois juges des exercices gymnastiques : liste dressée par scrutin unino-

1. Cousin et Stallbaum expliquent ce passage d'une autre façon. Ils supposent que trois interprètes sont nommés par le peuple et trois autres désignés par le dieu, ce qui est invraisemblable.

minal. Sur cette liste, vingt noms sont désignés par un vote à main levée, et, sur les vingt élus, trois sont désignés par le sort. Les électeurs de la quatrième classe ne sont pas tenus de voter, et les élus doivent être pris dans la seconde et la troisième classe.

Le surveillant général de l'éducation doit être pris parmi les gardiens des lois. Il est élu au scrutin secret et pour cinq ans, par tous les magistrats ou fonctionnaires, à l'exception des membres du conseil, et des prytanes.

Les juges des tribunaux de tribu sont tirés au sort pour chaque affaire. C'est un véritable jury.

Enfin le tribunal suprême se compose de juges annuels, pris un dans chaque corps de magistrats, et élus par tous les magistrats et fonctionnaires annuels.

Quant aux douze censeurs, ils sont nommés par les trois citoyens qui ont obtenu le prix de la vertu. Ces trois citoyens ont été désignés eux-mêmes par une série de scrutins successifs, réduisant de moitié, à chaque fois, le nombre des concurrents jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que trois [1].

La formation des listes de candidature a une importance capitale. Lorsqu'une liste est formée par une première élection, Platon exige que les bulletins soient mis, après le vote, à la disposition de tous, et si un bulletin paraît avoir été écrit sans discernement, tout électeur peut le prendre sur l'autel et l'exposer dans l'agora pendant trente jours au moins. Il ne paraît pas toutefois que le bulletin ainsi exposé soit annulé. Lorsqu'une liste est formée par proposition, Platon prend une précaution plus efficace. Il permet à tout électeur de contester la liste présentée, et de faire une contre-

1. Il est probable que, dans les idées de Platon, chacune des douze prytanies est considérée comme formant un corps de magistrats. Si l'on admet ce système, le tribunal suprême se serait composé d'environ vingt juges.

proposition en opposant un nom à un autre, et en affirmant sa préférence par un serment. On vote ensuite, à main levée sur l'un et sur l'autre, et celui des deux qui l'emporte est mis sur la liste. L'autre en est rayé.

L'élection des gardiens des lois a un caractère religieux. C'est sur l'autel que les électeurs vont déposer leurs bulletins de vote ; au scrutin définitif, un sacrifice a lieu, les entrailles des victimes sont placées à droite et à gauche du chemin qui conduit à l'autel, et l'électeur qui passe est ainsi averti de la gravité de l'acte qu'il va accomplir [1]. L'élection du surveillant général de l'éducation se fait aussi sur l'autel. Celle des juges a lieu dans un temple, et sous la foi du serment. Avant d'entrer en charge, tout fonctionnaire est soumis à la δοκιμασία.

Comme on le voit, le système adopté par Platon est une combinaison de tous les systèmes connus. L'élection est en général corrigée par le sort, puis par la δοκιμασία. Elle a lieu, suivant les cas, tantôt à main levée, tantôt par scrutin uninominal, souvent même par des scrutins réitérés. Des mesures sont prises, soit pour limiter le nombre des éligibles, soit pour répartir également les candidatures entre les différentes classes de la population, soit enfin pour prévenir les abstentions. On trouvera peut-être ces procédés trop compliqués, ce qui est un vice énorme pour un système électoral, mais ils prouvent tout au moins que les Grecs se rendaient bien compte des conditions de l'élection. Faire en sorte que les élus soient les meilleurs et les plus sages, qu'ils représentent exactement l'opinion moyenne des électeurs, qu'ils n'appartiennent pas exclusivement à une classe ou à un parti, que toutes les

1. Διὰ τομίων πορευόμενος. Grou avait bien entendu ce passage. Cousin le corrige mal à propos et suppose qu'il s'agit du sectionnement des électeurs. Ce sens est inadmissible.

minorités puissent se faire entendre et défendre leur cause, tel est l'idéal de Platon. S'il ne l'a pas réalisé, on conviendra que nous ne le réalisons pas davantage.

UNE
TRANSPOSITION DE VERS
DANS LES PERSES D'ESCHYLE

PAR M. H. WEIL

MEMBRE DE L'INSTITUT

On rétablit quelquefois le sens d'un texte en transposant un mot ou une phrase à quelques lignes de distance. Mais, s'il s'agit de transporter plusieurs vers d'un drame dans un autre acte, par-dessus deux chœurs et deux scènes, une critique avisée peut s'effrayer de la hardiesse de ce procédé. Il est cependant des cas où l'évidence nous force d'approuver une conjecture d'apparence aventureuse. Un savant russe, M. Nikitine (1), a proposé de placer cinq vers de la tragédie des Perses (527-531), qui se lisent avant le deuxième grand chœur, à plus de trois cents vers de distance, avant le quatrième chœur (après le vers 851). Je ne sais si l'auteur de cette conjecture a exposé les motifs qui la lui ont

(1) Dans le journal *Ministerstva Narodnago Prosvéstcheniia,* octobre 1876.

dictée, car je ne connais son article que par la *Revue des Revues* (1). Ce qui s'écrit en russe est malheureusement comme non-avenu pour moi et sans doute aussi pour la plupart des lecteurs de cet Annuaire. Je vais donc dire ici pourquoi j'adopte pleinement une transposition si extraordinaire.

Après avoir entendu le message de la grande défaite, Atossa se dispose à chercher dans le palais les libations qu'elle veut offrir sur le tombeau de Darius. En attendant, elle engage les fidèles conseillers qui composent le chœur à délibérer sur ce qu'il convient de faire, et, dans le cas où Xerxès arriverait en ces lieux avant elle, à le consoler et à le ramener au palais, de peur qu'il n'attente à ses jours. Voici les cinq vers en question :

Ὑμᾶς δὲ χρὴ 'πὶ τοῖσδε τοῖς πεπραγμένοις
πιστοῖσι πιστὰ προσφέρειν βουλεύματα·
καὶ παῖδ', ἐάν περ δεῦρ' ἐμοῦ πρόσθεν μόλῃ,
παρηγορεῖτε, καὶ προπέμπετ' ἐς δόμους,
μὴ καί τι πρὸς κακοῖσι πρόσθηται κακόν.

Nous avons tous lu ces vers sans en être autrement choqués. Mais de pareilles recommandations ne sont-elles pas étranges de la part d'Atossa au point où l'action en est arrivée en ce moment ? Elle ne va pas loin ; elle ne fait que rentrer dans le palais, qui est tout près du lieu de la scène, qui forme même (telle est aujourd'hui l'opinion généralement reçue et que je partage) le décor principal de la scène. En effet, elle ne tardera pas à revenir, et elle reste toujours assez près pour être promptement informée du retour de son fils. Ajoutons qu'on ne voit pas pourquoi la reine supposerait dès maintenant que Xerxès reviendra si vite, et encore moins pourquoi le poète le lui ferait dire. Dans les œu-

(1) *Revue des Revues*, I, p. 275.

vres dramatiques destinées à la scène, des prévisions de ce genre ne sont pas énoncées si elles ne doivent pas se réaliser. Or la reine reviendra encore une fois et restera longtemps en scène avant le retour de Xerxès.

Tous ces inconvénients disparaissent si Atossa s'exprime ainsi plus tard, quand elle quittera la scène pour n'y plus reparaître. Elle sait alors que Xerxès n'est pas loin : l'ombre de Darius vient de l'engager à aller au-devant de son fils et à lui porter des vêtements plus dignes de la majesté royale que ceux qu'il a déchirés dans l'excès de sa douleur. La reine s'empresse de faire ce que lui ordonnent l'ombre de son époux et son cœur de mère. C'est ici qu'elle doit prononcer les cinq vers qui nous occupent. Ils y sont en situation et, de plus, ils se justifient par l'économie scénique. En effet, le poète n'a pas voulu qu'Atossa prît part aux lamentations qui terminent la pièce; on peut s'étonner que la reine ne revienne pas : le poète a voulu nous préparer à l'absence d'Atossa par ces vers dans lesquels elle prévoit elle-même que son fils pourrait arriver avant elle.

Ces raisons me semblent décisives. Je crois la transposition évidente; mais je dois dire que je me trouve fort embarrassé pour expliquer comment elle a pu se produire. Faut-il l'attribuer à un grammairien ancien, auteur d'une récension de cette tragédie? Mais par quels motifs un critique aurait-il ôté ces vers de leur place naturelle et convenable pour les mettre dans un endroit qui ne leur convient point? Faut-il supposer que ces vers, après avoir été d'abord omis accidentellement, ont été ensuite mal insérés? Une pareille erreur s'explique difficilement à une si grande distance. Je hasarde une autre explication : la transposition pourrait provenir d'une copie abrégée de notre drame dans laquelle les scènes qui séparent la place actuelle des cinq vers de leur place primitive, c'est-à-dire l'évocation et l'apparition de Darius, avaient été supprimées.

Ajoutons quelques mots sur une autre question qui se rattache à celle que nous venons de traiter. D'où vient qu'Atossa n'accompagne pas Xerxès? N'a-t-elle pas encore quitté le palais au moment où Xerxès arrive? Dira-t-on qu'elle l'a manqué en route, ou bien que, après l'avoir rencontré, elle est restée en arrière, parce qu'elle marche plus lentement? Ces questions ne sont pas tout à fait oiseuses. Si la reine n'a pas vu Xerxès, ce dernier paraîtra sur la scène en vêtements déchirés; dans le cas contraire, il se montrera dans un costume plus décent. On croyait autrefois, et beaucoup croient encore aujourd'hui, qu'Eschyle donna ici à Euripide l'exemple de ces héros en guenilles que lui reproche Aristophane. Hermann protesta contre cette opinion, et je crois qu'il avait raison. Atossa part pour apporter à son fils d'autres vêtements, ainsi que l'ombre de Darius le lui avait prescrit. Pourquoi le poète serait-il deux fois revenu sur ce point si Atossa ne devait pas exécuter le dessein qu'elle annonce? Ce serait là une espèce de contre-sens dramatique.

Reste à expliquer le passage qui, suivant plusieurs interprètes, attesterait formellement le délabrement du costume de Xerxès. Le voici :

ΞΕ. Πῶς δ' οὔ; στρατὸν μὲν τοσοῦτον τάλας πέπληγμαι.
ΧΟ. Τί δ' οὐκ ὄλωλεν, μεγάλατε, Περσᾶν;
ΞΕ. Ὁρᾷς τὸ λοιπὸν τόδε τᾶς ἐμᾶς στολᾶς;
ΧΟ. Ὁρῶ, ὁρῶ.
ΞΕ. Τόνδε τ' ὀϊστοδέγμονα
ΧΟ. Τί τόδε λέγεις σεσωσμένον;
ΞΕ. Θησαυρὸν βελέεσσιν;
ΧΟ. Βαιά γ' ὡς ἀπὸ πολλῶν.
ΞΕ. Ἐσπανίσμεθ' ἀρωγῶν.

Il s'agit de savoir si le vers 1017 doit se traduire : « Vois-tu là ce qui reste de mon vêtement? » Hermann le pensait; mais il échappait à la conséquence que les

autres commentateurs tirent de ce vers, en imaginant que Xerxès montre ici du doigt le vêtement déchiré qu'il a ôté et remis à un homme de sa suite. L'idée est singulière : un roi conserver si soigneusement les lambeaux dont il n'a plus que faire ! J'aime mieux prendre, avec le scholiaste, le mot στολή dans le sens de στρατιά.

Remarquons que, dans tout ce morceau, il est question de la destruction de l'armée, du petit nombre de guerriers qui reste au roi. C'est là ce que dit le premier des vers que nous avons transcrits, ainsi que le dernier. Si Xerxès, après avoir montré la suite peu nombreuse qui l'accompagne (vers 1017), montre ensuite son carquois, c'est que l'arc et les flèches sont les armes des peuples de l'Orient. Son armée se composait d'archers, et il veut faire sentir que lui et son carquois sont tout ce qui reste de tant d'armes et de tant de guerriers. Le chœur lui-même l'entend ainsi, puisqu'il dit : Βαιά γ' ὡς ἀπὸ πολλῶν, mots qui seraient assez insignifiants s'ils se rapportaient au petit nombre de flèches resté dans le carquois du roi, et dont le vrai sens est indiqué par la réponse de Xerxès : Ἐσπανίσμεθ' ἀρωγῶν.

ÉTAT

DE LA

PRESSE PÉRIODIQUE GRECQUE

EN 1883

PAR M. D. BIKÉLAS

Il y a une douzaine d'années, celui de nos confrères qui nous préside aujourd'hui nous faisait un exposé précis et curieux « *de l'histoire de la presse dans la Grèce depuis l'Indépendance jusqu'en* 1871. (1) » Sans avoir l'intention ni la prétention de refaire ce que M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire a si bien fait, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'ajouter une espèce de supplément à son travail, en examinant l'état actuel de la presse hellénique.

Depuis 1871 la Grèce n'a pas été stationnaire. Ses frontières se sont élargies, sa population s'est accrue, ses villes ont grandi; l'industrie et le commerce ont pris un nouvel essor; des chemins de fer sont en cons-

(1) *La Presse dans la Grèce moderne depuis l'Indépendance jusqu'en 1871*, par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Annuaire de 1871, pp. 147-179.

truction; on annonce déjà l'ouverture prochaine de la ligne d'Athènes à Mégare et de celle de Volo à Salonique, en attendant que les travaux soient poussés plus loin. A Corinthe, on travaille à faire une île du Péloponnèse; au Laurium, on exploite de nouveau les richesses minérales du sol; en Béotie, en s'occupe de réclamer pour l'agriculture les espaces couverts par les eaux du lac Copaïs. Ce réveil industriel et l'accroissement progressif de la richesse publique ont permis au Gouvernement de reconnaître les emprunts faits en Angleterre, avant que la Grèce révoltée fût constituée en royaume, et — chose plus significative encore, — après une longue série d'années de déficit, on en est arrivé à équilibrer le budget.

Le progrès n'est pas moins sensible dans le domaine intellectuel. Le nombre des écoles et des écoliers est en progression constante; les sociétés savantes donnent des témoignages de leur activité croissante; de nouvelles imprimeries s'établissent là où il n'y en avait pas encore, et les anciennes, tout en multipliant leurs productions, ont perfectionné leurs procédés, de façon à faire vraiment honneur à la typographie hellénique.

Mais de ce qu'il y a progrès, il ne s'ensuit pas que l'on en soit arrivé en Grèce au point de se tenir pour satisfait, en comparant le présent avec le passé. Au contraire, plus on avance, plus on sent ce qu'il reste encore de chemin à parcourir pour arriver au but désiré; et, à mesure qu'on s'en rapproche, on devient plus impatient de laisser en arrière le point de départ. Ainsi, plus on ouvre de routes, plus on est mortifié de voir à quel point, dans les provinces écartées du centre, on est encore arriéré; plus on multiplie les rapports avec l'Occident, plus on fait de comparaisons désavantageuses au point de vue national, en s'exagérant souvent, il faut bien le dire, et les avantages de l'étranger que l'on voit de loin ou superficiellement, et les défauts de son pays que l'on voit de trop près.

Il en est de la presse comme du reste. Si les journaux d'Athènes sont plus nombreux et plus importants que par le passé, ils ne sont pas pour cela devenus des organes d'une opinion publique qui ait autant d'influence et d'autorité qu'en France ou en Angleterre. Si des feuilles nouvelles surgissent dans les villes de province ou dans les petites îles de la mer Egée, elles ne servent souvent qu'à mieux faire voir le peu d'exigences du public auquel elles s'adressent.

Mais ces côtés faibles n'empêchent pas que la publicité ne participe aux progrès qui se sont réalisés dans les autres sphères du mouvement hellénique. Pour apprécier ce progrès à sa juste valeur, il faut comparer la Grèce libre non pas à Constantinople ou à Smyrne, mais aux provinces qui restent encore à la Turquie, où des rapports fréquents avec l'Europe et de nombreuses colonies étrangères n'exercent point l'influence civilisatrice qui se répand dans les grands centres. La Grèce serait aujourd'hui au niveau de ces provinces de la Turquie, si elle n'avait pas acquis son indépendance depuis un demi-siècle à peine. Tout y est nouveau ou de date récente. Il est permis, je crois, de rappeler toujours ce fait, comme une justification auprès de ceux qui nous jugent, et comme un encouragement pour nous-mêmes, lorsque nous nous accusons de n'avoir pas assez fait.

La liste, que M. de Saint-Hilaire dressait en 1871, contenait en tout soixante-dix-sept journaux grecs dont dix paraissaient au-delà des frontières du royaume. La liste actuelle, que j'ai lieu de ne pas croire tout à fait complète, comprend cent cinquante journaux, dont vingt-cinq se publient en dehors de la Grèce, proprement dite.

Des soixante-sept feuilles qui paraissaient en 1871 dans les limites de l'état grec, douze ou treize seulement ont survécu jusqu'à ce jour. Il est vrai que celles

qui ont cessé de vivre ont été remplacées par un nombre plus considérable de journaux. Plusieurs de ceux qui sont nés depuis, semblent avoir pris racine et comptent déjà quelques années d'existence. Il y en a, par contre, qui sont tout récents. La liste des journaux seuls de la capitale, que j'ai sous les yeux, m'en fournit trente qui en sont à leur première année, et, parmi ces derniers, une bonne moitié n'en sont qu'à leur premier numéro (1).

Il n'est pas étonnant que beaucoup de ces feuilles soient éphémères. Nulle part la presse n'est plus libre, ni les facilités de publication plus grandes qu'en Grèce (2). Rien n'empêche l'apparition d'un journal. Avec quelques drachmes on peut se donner le plaisir de lancer un premier numéro. C'est pour continuer qu'il faut trouver des abonnés. Heureusement, il ne s'en trouve pas assez pour tous et il y a ainsi élimination.

Des journaux qui se publient à Athènes, quinze sont

(1) Cette notice a été écrite en mai 1883.

(2) Voici, à ce sujet, l'article de la Constitution de 1864 : Ἄρθρον 14ον. Ἕκαστος δύναται νὰ δημοσιεύῃ προφορικῶς, ἐγγράφως καὶ διὰ τοῦ τύπου τοὺς στοχασμούς του, τηρῶν τοὺς νόμους τοῦ Κράτους. Ο τύπος εἶναι ἐλεύθερος. Ἡ λογοκρισία (la censure) ὡς καὶ πᾶν ἄλλο προληπτικὸν μέτρον ἀπαγορεύεται. Ἀπαγορεύεται ὡσαύτως ἡ κατάσχεσις Ἐφημερίδων καὶ ἄλλων ἐντύπων διατριβῶν, εἴτε πρὸ τῆς δημοσιεύσεως, εἴτε μετ' αὐτήν. Ἐπιτρέπεται δὲ κατ' ἐξαίρεσιν ἡ κατάσχεσις μετὰ τὴν δημοσίευσιν, ἕνεκα προσβολῆς κατὰ τῆς Χριστιανικῆς Θρησκείας ἢ κατὰ τοῦ προσώπου τοῦ Βασιλέως · ἀλλ' ἐν τοιαύτῃ περιπτώσει, ἐντός 24 ὡρῶν ἀπό τῆς κατασχέσεως ὀφείλουσι καὶ ὁ εἰσαγγελεὺς νὰ ὑποβάλῃ τὴν ὑπόθεσιν εἰς τὸ δικαστικὸν συμβούλιον, καὶ τοῦτο νὰ ἀποφανθῇ περὶ τῆς διατηρήσεως ἢ τῆς ἄρσεως τῆς κατασχέσεως · ἄλλως ἡ κατάσχεσις αἴρεται αὐτοδικαίως. Ἀνακοπὴ κατὰ τοῦ βουλεύματος ἐπιτρέπεται εἰς μόνον τὸν δημοσιεύσαντα τὸ κατασχεθέν, οὐχὶ δὲ καὶ εἰς τὸν εἰσαγγελέα. Εἰς μόνον πολίτας Ἕλληνας ἐπιτρέπεται ἡ ἔκδοσις ἐφημερίδων.

On n'est pas tenu de demander un permis de publication aux autorités. On le demande pourtant, par habitude, à la Préfecture, qui ne le refuse jamais. Les délits de presse sont du ressort du jury.

quotidiens; les autres paraissent de trois à quatre fois par semaine; quelques-uns ne se publient qu'une ou deux fois par semaine.

Ceux de province sont hebdomadaires. Dans les plus grandes villes seulement, telles que le Pirée, Syra, Corfou ou Volo, on en voit qui se publient deux ou trois fois par semaine.

Les journaux de province ont beaucoup augmenté en nombre, depuis 1871. M. de Saint-Hilaire n'en mentionne que dix pour tout le Péloponnèse. Il y en a maintenant vingt-deux. A Syra, on en comptait alors six: on en compte aujourd'hui dix. Dans les autres îles de l'Archipel, il n'en paraissait aucun; maintenant on en trouve à Andros, Tinos, Santorin, Siphnos. A Corfou, il n'y avait, en 1871, que trois journaux; j'en ai cinq devant moi. Zante en possède cinq, Céphalonie deux; l'île de Saint-Maure (l'ancienne Leucade), a aussi le sien.

Dans les provinces nouvellement annexées, il n'y avait auparavant ni imprimerie ni journal, à l'exception d'un seul qui se publiait péniblement à Triccala. Maintenant il se publie à Volo six journaux, dont deux au moins ne le cèdent en rien à ceux de la capitale. Larisse en possède trois; Cardizza, Triccala, Arta ont également leur journal. A peine les Turcs avaient-ils quitté le pays que l'imprimerie se mettait à l'œuvre. Telle est la première manifestation de la liberté reconquise. Le format, la rédaction, l'impression, trahissent d'une façon souvent touchante la hâte avec laquelle on a organisé ces publications. Dans le numéro du journal de Cardizza que j'ai sous les yeux, le rédacteur s'excuse de n'avoir pas fait paraître sa feuille la semaine précédente, faute de papier. L'envoi qu'il attendait étant encore en retard, il expédie à ses abonnés le journal, imprimé sur papier à écrire. A Larisse, un journal satirique, il est vrai, est imprimé sur papier à affiches de couleur.

En Turquie, il ne se publie de journaux grecs que

dans les grandes villes. En 1871, il y en avait sept à Constantinople ; il n'y en a que quatre en ce moment. A Smyrne, par contre, il y en a trois, tandis que, en 1871, M. de Saint-Hilaire ne signalait que l'excellente Ἀμάλθεια, qui, comptant quarante-six années d'existence, est le doyen des journaux grecs. Salonique aussi possède son journal.

Ces journaux, paraissant dans de grands centres et n'ayant pas à redouter la concurrence que la liberté de la presse encourage en Grèce, sont tous d'un format plus grand que leurs confrères d'Athènes. Il est vrai que, à défaut de ce péril, ils sont exposés aux menaces de la censure que leur intérêt les oblige et leur apprend à ménager. Une autre cause de leur dimension plus grande tient aux annonces. Le nombre en étant nécessairement plus considérable dans les grandes villes, ces journaux y sont d'autant plus en mesure d'en profiter que leur nombre est plus restreint.

Mais, en Grèce aussi, à Athènes, à Syra, à Volo, la réclame, ce grand élément de succès financier, commence à être de plus en plus comprise et exploitée par le journalisme. Autrefois, la seule source de revenus, en dehors des souscriptions des abonnés, était due aux annonces judiciaires. Souvent ce n'était là que la seule raison d'être et le seul moyen d'existence de certains journaux. On y ajoutait aussi, il est vrai, le produit des insertions payées, qui tantôt étaient des diatribes frisant le libelle, tantôt des louanges plus ou moins intéressées, adressées à des vivants, ou bien de nécrologies élogieuses.

Sans dédaigner tout à fait ces ressources, le journal grec d'aujourd'hui s'attache de préférence à l'annonce proprement dite. On n'en est pas encore arrivé au point d'en apprécier l'importance autant qu'en Angleterre. Dans un petit traité de logique, publié à Londres, j'ai vu citer, comme exemple de syllogisme absurde, le fait d'un éditeur datant ses chances de succès sur le nom-

bre de ses abonnés au lieu du produit de ses annonces. Le logicien anglais aurait pu trouver bien des cas d'une pareille absurdité en Grèce; absurdité justifiable encore aujourd'hui, quoiqu'il faille espérer qu'elle ne le sera plus dans l'avenir, à en juger par le nombre croissant d'annonces qui remplissent la quatrième page de nos journaux.

Cette quatrième page offre un intérêt linguistique, en ce que le marchand, qui fait de la réclame, se préoccupe fort peu de la pureté classique de la langue grecque. Il y en a qui, s'adressant évidemment à des lettrés pour faire valoir leur marchandise ou leur industrie, enveloppent leur appel au public d'une phraséologie visant à l'élégance. Quelques journaux même paraissent s'imposer la tâche de rehausser le style de leurs annonces. Mais, dans le plus grand nombre, on donne aux choses qu'on vend le nom par lequel elles sont demandées. La plupart de ces choses étant d'invention ou d'importation étrangère, on leur laisse souvent leur nom français ou anglais, quand on ne le traduit pas mot à mot par des équivalents helléniques. Ainsi, à côté des Μηχαναὶ δύο ἵππων, on trouve Κασμίρια, φασονὲ καὶ Σίβιοτ (cachemires façonnés et cheviottes); au-dessous d'un fabricant de chapeaux (Ἐργοστάσιον πίλων), qui vend Καπέλα ψάθινα (des chapeaux de paille), on voit la promesse d'une récompense à celui qui rapporterait un petit gilet égaré par quelque enfant : Ἀπωλέσθη μικρὸν γελέκον.

Le grec de ces annonces étonnerait bien un ancien, s'il revenait à la vie, comme il intrigue plus d'un helléniste étranger de ma connaissance. Il y a certainement vingt-cinq siècles de distance entre le grec classique et des mots tels que λαμποπωλεῖον et Μοδίστα, où bien la liste des comestibles qui se débitent à tel παντοπωλεῖον (épicerie) d'Athènes.

L'industrie étrangère s'adresse aux consommateurs grecs par le moyen des journaux helléniques. Je trouve

dans une feuille de Corfou et dans une autre de Salonique l'annonce de la réouverture des Magasins du Printemps. Un parfumeur de Paris y loue, en grec, son eau d'opoponax. Dans un petit journal d'Andros il y a des annonces moins recommandables de certains médecins de Paris, en grec elles aussi.

Ce qui cause plus de plaisir, c'est de voir les annonces multipliées de la navigation à vapeur. Il y a quelques années à peine, il n'y avait qu'un bateau par quinzaine allant du Pirée à Chalkis en Eubée. Maintenant on voit annoncer des départs quotidiens des bateaux traversant l'Euripe pour aller jusqu'à Volo. Entre le Pirée et les Cyclades, ou les côtes de la Morée, le développement des communications maritimes n'est pas moins considérable. Sous peu, nous verrons dans ces journaux les départs du chemin de fer pour des stations aux noms classiques s'ajouter aux itinéraires, maintenant publiés, de la petite ligne Athènes-Pirée-Phalère, ou à ceux des tramways à vapeur athéniens, τῶν ἀτμηλάτων ἱπποσιδηροδρόμων. Dans les journaux de Constantinople, ou de Smyrne, il y a bien des insertions de ce genre, mais les noms turcs des stations ne disent rien à l'imagination de l'helléniste.

En dehors de ces deux villes et de Salonique, il ne se publie guère de journal grec dans les pays soumis à la juridiction immédiate du Sultan. La principauté semi-indépendante de l'île de Samos possède, depuis vingt ans, son excellent journal, qui en porte le nom. L'île de Chypre, depuis qu'elle a passé sous l'administration de l'Angleterre, possède aussi trois journaux grecs. Il s'en publie également trois (à ma connaissance) dans l'île de Crète, depuis que sa nouvelle constitution lui a donné une espèce d'autonomie, bien limitée, hélas! sous la domination ottomane.

En Egypte, il se publie trois journaux grecs, dont deux quotidiens à Alexandrie, et le troisième hebdomadaire au Caire. En Roumanie, il s'en publie égale-

ment trois. A Philipopoli, la capitale de la Roumélie orientale, il y en a un en grec et en français. Enfin, à Trieste, la Κλειώ et la Νέα-Ἡμέρα continuent toujours à faire honneur à la presse grecque.

Voici la liste de tous ces journaux. J'ai indiqué, autant que possible, la date de leur existence à côté de chaque nom de journal. Leurs titres mêmes me paraissent ne pas manquer d'intérêt :

Journaux d'Athènes :

Αἰών	45e année (1)
Παλιγγενεσία	21
Ἀλήθεια	18
Ἐθνικόν πνεῦμα	14
Ὁ ἕλλην λαός	13
Ἀριστοφάνης	11
Ἐφημερίς	10
Στοά	10
Le messager d'Athènes (en français)	9
Ὥρα	8
Νέαι Ἰδέαι	6
Τηλέγραφος	6
Journal d'Athènes (en français)	5
Ἀσμοδαῖος	5
Ραμπαγᾶς	5
Ἡμερίσια Νέα	5
Πρωΐα	5
Μή Χάνεσαι	4
Ἡ ἐλευθερία	3
Ἐφημερίς τῆς κυβερνήσεως	3

(1) La publication de ce journal a été interrompue à deux reprises; il parcourt actuellement sa troisième période.

Νέα Ἐφημερίς	2
Παληάνθρωπος	2
Πολίτευμα	1re
Ἥλιος	1re
Γλωσσοκοπάνα	»
Καρτερία	»
Μασκαρᾶς	»
Ὑπερασπιστής τοῦ λαοῦ	»
Ἐφημερίς γνωστοποιήσεων	»
Τοξότης	»
Κῆπος	»
Παγκλαστῖτις	»
Ὁ Ρωμηὸς	»
Παπαγάλος	»
Γαΐδαρος	»
Ὁ Οἰκονομολόγος	»
Ἑρμῆς	»

En dehors de ces derniers, qui sont tout récents, on me signale encore l'apparition des suivants, sans pourtant me dire combien ont pu aller au-delà du 1er numéro :

Αὐλαία	N° 1
Γελασῖνος	»
Δελφοί	»
Ἐθνική Δύναμις	»
Ἐργατικὸς σύνδεσμος	»
Ἶρις	»
Καλιγούλας	»
Μηνύτωρ	»
Τραμποῦκος	»
Φάλαγξ	»
Φασαρίας	»
Ἑλικών	»
Ἑσπέρα	»
Ἕσπερος	»

Λόγος	»
Χριστοκράτης	»
Τρακατροῦκα	»

Dans le Pirée il se publie deux journaux :

Ἀμερόληπτος	»
Βυζαντινὴ Τραγέλαφος	»

JOURNAUX PUBLIÉS EN PROVINCE

1. — Dans les Cyclades.

	Année.	
Χρηματιστήριον	20e	Syra.
Πατρίς	18	
Πανόπη	13	
Ἑρμῆς	10	
Φάρος	6	
Ἀνατολή	3	
Φερεκύδης	2	
Ναυτίλος	»	
Ἀπόστρατος ἕλλην	1	
Ἐκκλησιαστής	1	
Σίφνος	3	Siphnos.
Ἄνδρος	6	Andros.
Συζήτησις	4	
Ἠχὼ τῆς Τήνου	1	Tinos.

2. — Péloponèse.

Ἡ ἑλληνικὴ ἐπανάστασις	10e	Patras.
Ἐμπορικὸς παρατηρητής	5	
Φορολογούμενος	3	
Φανός	3	
Ἐργάτης	2	
Ἐπὶ τὰ πρόσω	1	

	Année.	
Σημερινοί καιροί	4	Ægium.
Ἀρκαδία	27e	Tripolis.
Τρίπολις	5	Tripolis.
Πολίτης	2	Tripolis.
Ἀναμόρφωσις	1	Tripolis.
Ἐργάτης	1	Tripolis.
Ἀργολίς	19	Nauplie.
Ἀνεξαρτησία	10	Nauplie.
Λακωνία	4	Gythium.
Ἔλεγχος	3	Pyrgos.
Δαναός	1	Argos.
Ἀνόρθωσις	»	Calamata.
Πηγή	»	Calamata.
Ἰσθμὸς τῆς Κορίνθου	»	Corinthe.
Κορινθιακός Ἀστὴρ	»	Corinthe.
Μπερλίνα	»	Philiatra.

3. — Grèce continentale et Eubée.

Φωνὴ τοῦ λαοῦ	21	Lamia.
Εὐνομία	5	Lamia.
Φθιῶτις	1	Lamia.
Δυτικὴ Ἑλλάς	10	Messolonghi.
Εὔριπος	18	Chalkis.
Σημαία	2	Chalkis.

4. — Iles Ioniennes.

Φωνή	20	Corfou.
Ἐπόπτης	6	Corfou.
Ρήγας ὁ φερραῖος	3	Corfou.
Οἱ ἐργάται	2	Corfou.
Φιλόπατρις	1	Corfou.

	Année.	
Ἐλπίς.	9	Zante.
Ἐξεταστής.	1	
Κραυγή.	1	
Νέα Γενεά.	»	
Φυτιτόκα.	»	
Ἡ ἐπαγρύπνησις.	11	Céphalonie.
Νέα Κεφαλληνία.	1	
Ἐλευθερία.	1	Sainte-Maure.

5. — *Thessalie et Epire.*

Θεσσαλία.	4	Volo.
Φωνὴ τοῦ λαοῦ.	2	
Ἀστὴρ τῆς Θεσσαλίας.	2	
Βόλος.	1	
Βλάξ.	»	
Σατανᾶς.	»	
Ζερζεβούλης.	»	Larisse.
Κόρακας.	»	
Ἀστὴρ τῆς Θεσσαλίας.	2	
Καρδίτσα.	2	Cardizia.
Φάρος τοῦ Ὀλύμπου.	27	Triccala.
Ἄρτα.	2	Arta.

JOURNAUX PARAISSANT EN TURQUIE ET AILLEURS

Βυζαντίς.	28	Constantinople. (1)
Νεολόγος.	17	
Αὐγή.	3	
Ἀνατολικὸς ἀστήρ.	»	

(1) Il se publie, en outre, à Constantinople, en caractères grecs mais en langue turque, un journal sous le titre Ἀνατολή. Le gouvernement turc faisait publier, il y a quelques années, à Janina et à Andri-

	Année.	
Ἀμάλθεια.	46	
Νέα Σμύρνη.	13	Smyrne.
Ἁρμονία.	3	
Φάρος τῆς Μακεδονίας.	8	Salonique.
Σάμος.	20	Samos.
Πατρίς.	2	
Ραδάμανθυς.	»	Crète.
Μίνως.	3	
Ἀλήθεια.	»	
Κίτιον.	»	Chypre.
Στασῖνος.	»	
Φιλιππούπολις.	5	Roumélie Or^{le}.
Ἶρις.	17	Bucarest.
Σύλλογοι.	11	Bucarest.
Δούναβις.		Sulina.
Κάϊρον.	10	Caire.
Ἐλπίς.	10	Alexandrie.
Ὁμόνοια.	3	
Κλειώ.	22	
Ἡμέρα.		Trieste.
Ἐμπορικὸς Ταχυδρόμος.		

On remarquera dans cette liste le nombre considérable de titres, souvent baroques, indiquant des feuilles satiriques.

Le journal satirique n'est pas chose tout à fait nouvelle en Grèce. Alexandre Soutzo, qui avait débuté par des satires politiques, publia, en 1836, un journal en prose et en vers (sous le titre « ἡ ἑλληνικὴ πλάστιγξ »),

nople, des journaux officiels bilingues, en turc et en grec. Je n'ai pas pu m'informer s'ils continuent à paraître. Il faut ajouter à ces publications un journal hebdomadaire gréco-turc publié par la *Religious Tract Society* de Londres, d'après le dernier rapport de cette société (1883, page 103).

qui contient quelques-unes des meilleures productions de ce célèbre poète. Un peu plus tard, un autre poète, M. Orphanidis, se distingua en ce même genre, dans les colonnes de la feuille ὁ Τοξότης. Mais, dans l'un ou l'autre de ces recueils, ces deux poètes ne visaient que les affaires publiques. Même en se permettant des personnalités, ils ne sortaient pas de la politique militante. Les journaux satiriques de nos jours ont cru pouvoir et devoir élargir le cercle des choses attaquables. L'homme privé, la famille s'y voient parfois en butte à des critiques qui ne sont pas toujours d'une délicatesse parfaite (1). On cherche le scandale, parfois même on l'invente. On pourrait croire que la Grèce n'est pas encore assez avancée en civilisation pour supporter une presse pareille. Mais le mauvais exemple est contagieux. Athènes devient une capitale comme toute autre; on y trouve déjà tout ce que l'on trouve ailleurs. Malheureusement, en fait d'imitations ou d'importations venant de l'étranger, ce n'est pas chose facile que de mettre toujours la main sur ce qu'il y a de mieux. Ce ne sont pas toujours les meilleurs romans ni les pièces de théâtre les plus pures qui représentent à l'étranger en général, et à Athènes, en particulier, la littérature contemporaine de la France. Faut-il ajouter qu'il en est de même des journaux, et qu'il ne faut pas chercher bien loin d'ici pour découvrir les modèles que prennent certaines des feuilles en question?

Toutes ces publications satiriques ne sont pas sans mérite. Au contraire, il y en a qui, écrites avec mesure et avec esprit, font honneur à leurs rédacteurs. Nous pouvons, entre autres, signaler l' Ἀσμοδαῖος, dont les caricatures sont souvent aussi spirituelles qu'elles sont

(I) Le code pénal grec offre bien de garanties contre ces abus. La diffamation n'y jouit point d'impunité. Mais les procès de cette nature sont rares.

finement exécutées. Tel autre journal, le Μὴ Χάνεσαι, rejetant peu à peu les grelots qui ont d'abord servi à lui procurer de la notoriété, est en voie de devenir sérieux. Fondé sous ce titre excentrique (reproduction d'une expression familière, attribuée à Coumoundouros comme un résumé de sa politique, et que nous ne saurions comment traduire si ce n'est par le pâle équivalent : « *ne prenez cure* »), ce journal s'est hâté d'enlever de son frontispice la caricature de l'éminent homme d'Etat, lorsqu'il se débattait contre la maladie à laquelle il devait succomber. Si la caricature a disparu, le titre lui reste encore. Nous souhaitons que ses rédacteurs aient le courage de le changer et de se relever de plus en plus dans l'estime de la partie sérieuse de leurs nombreux lecteurs.

Un autre journal, bien répandu aussi, a pris le nom de Rabagas, de la pièce de M. Sardou, qui a été traduite en grec presque dès le jour de son apparition.

Il serait trop long de passer en revue toutes les feuilles satiriques. Les titres mêmes de certaines d'entre elles montrent qu'il vaudrait mieux ne pas trop s'en occuper. Le succès de quelques-uns de ces journaux a suscité la concurrence. Mais il n'est pas facile d'avoir de l'esprit sur commande. Parfois, en voulant se tirer d'affaire, on tombe dans la grossièreté ou dans l'obscénité; et, malheureusement, il y a partout un public disposé à y trouver son plaisir. Ce qui est consolant, c'est que la plupart des mauvaises publications de cette espèce n'ont pas la vie longue. Il serait à désirer que l'apparition elle-même en devînt aussi de plus en plus difficile.

Quoiqu'il en soit, il reste établi que la presse satirique a pris une grande extension en Grèce. Si nos informations sont exactes, la circulation de ces journaux n'est point inférieure à celle des feuilles politiques sérieuses. Ne pourrait-on pas chercher une explication de leur succès dans ce fait, que tous ces journaux, à

une ou deux exceptions près, sont écrits en langue courante? Leurs rédacteurs n'emploient que le grec populaire. Ils ne l'écrivent pas tous de la meilleure façon, et l'on voit aisément que ce ne sont pas des convictions littéraires qui les poussent dans cette voie. Ils trouvent tout simplement leur intérêt à attirer le public en lui parlant sa langue. C'est là un indice de la vitalité vigoureuse du grec parlé, indice qui nous paraît avoir une grande importance.

Il serait difficile de dire dans quelle langue est écrit le Κόρακας, journal satirique de Larisse, à en juger par le numéro que j'ai entre les mains, celui du 1er avril. L'éditeur a voulu intriguer ses lecteurs en faisant imprimer un assemblage de caractères typographiques composés au hasard. Ce n'est que par l'acrostiche de la première pièce, qui est censée être en vers, qu'on a le mot de l'énigme.

Les feuilles satiriques contiennent toutes, en général, des vers à côté de la prose. Il vient de paraître un journal qui est rédigé en vers depuis le commencement jusqu'à la fin, y compris le titre et jusqu'à l'adresse de l'imprimeur. C'est l'œuvre d'un poète, homme d'esprit et d'une facilité intarissable. Nous aimons à espérer que sa facilité pourra résister à la dure épreuve de cette publication hebdomadaire, quoique M. Souris lui-même nous ait averti qu'on n'a pas encore inventé une machine à faire des vers :

Πῶς διὰ στίχους μηχανή δὲν 'βρέθηκε ἀκόμη.

Il a donné à son journal ce titre expressif ὁ Ρωμηός, titre qui nous paraît exiger une explication. La voici :

L'Empire d'Orient, tout en devenant grec de fait, resta toujours fidèlement attaché à la tradition romaine. Ses empereurs n'ont jamais abandonné le titre de Βασιλεῖς Ρωμαίων; sa capitale garda, à côté du nom de son fondateur, celui de Nouvelle Rome ; ses habitants se prétendaient et se disaient Romains. La conquête turque interrompit à jamais ces préten-

tions historiques à la succession de Rome; mais, d'un autre côté, elle ne fit que consolider la fiction, d'après laquelle les Grecs étaient devenus des Romains. *Roum,* en turc, signifie grec, tout comme pour les grecs eux-mêmes la dénomination Ρωμαῖος (ou, par abréviation phonétique, Ρωμηός), signifiait la nationalité grecque et, en même temps, le rite oriental. Ce mot changea à tel point sa valeur originelle, que les Grecs catholiques n'en étaient point qualifiés, et eux-mêmes n'en voulaient point. Ils étaient distingués de leurs frères orthodoxes par le terme Λατῖνοι, ou Δυτικοί, ou bien Φράγκοι. Les Grecs de race et de religion furent seuls des Romains. La langue de ces Romains prit naturellement le nom de Ρωμαϊκή ou Ρωμαίϊκη γλῶσσα, ce que l'on a traduit, non point par les mots équivalents : langue romaine, mais par *langue romaïque;* terme qui ne signifie rien, et qui a seulement servi à propager l'idée erronée que l'on s'est souvent faite du grec moderne, en le supposant un idiome à moitié turc et à moitié italien. Il est temps que ce mot *romaïque* tombe en désuétude, et qu'il soit remplacé tout simplement par *grec moderne* ou *néo-hellénique.* Les Grecs eux-mêmes, depuis leur réveil national (à partir du commenment de ce siècle), ont repris le nom d'Hellènes. Mais la longue habitude séculaire persiste encore et la dénomination de Romain est loin d'être oubliée. Seulement, elle a pris à la longue une teinte de ridicule. L'appellation Ρωμαῖος ou Ρωμηός, comporte tous les défauts que les Grecs aiment à s'attribuer eux-mêmes, mais qu'ils ne permettent point aux étrangers de leur attribuer. C'est quelque chose d'analogue à la signification appliquée en Occident au nom de *byzantin.* Le Ρωμηός de M. Souris est donc censé représenter le Grec privé de tous les raffinements et de toutes les qualités de l'Hellène cultivé.

Cette digression nous a un peu éloigné de notre sujet. Revenons aux journaux sérieux.

En 1871, M. de Saint-Hilaire pouvait signaler, comme un fait digne de remarque, que « les journaux publiés en grec hors de la Grèce, étaient plus importants que ceux qui se publiaient dans l'état hellénique. Les journaux d'Athènes et de la Grèce proprement dite, ajoutait-il, sont, en général, des journaux de petit format, imprimés sur deux colonnes et d'une seule feuille de quatre pages »,

Aujourd'hui six, au moins, des journaux d'Athènes, deux de Syra, autant de Corfou, un de Volo, ne répondent plus à cette description. Les feuilles de Constantinople ou de Trieste les dépassent encore en dimension, mais sans qu'il y ait une différence aussi marquée qu'auparavant. Quelques-uns des autres journaux de la Grèce, sans avoir changé leur format, publient souvent une double feuille, surtout lorsque la chambre siège et qu'il y a des débats parlementaires intéressants à publier.

Quant au contenu de ces journaux, soit à Athènes, soit dans les autres grandes villes, il ne diffère pas beaucoup de celui des autres journaux de l'Europe. Mais c'est surtout le journal français qui leur sert de modèle. Il y en a qui recherchent ce modèle dans les journaux de Paris les plus en vogue, sinon les plus sérieux. Articles de fond (articles de polémique, le plus souvent), faits divers, chronique locale, extraits des journaux étrangers, correspondances variées, voilà, en somme, ce qu'on y trouve. Une innovation importante est l'établissement en Grèce d'agences télégraphiques internationales, grâce auxquelles le public grec est tenu journellement au courant des événements de l'étranger. On suit avec intérêt tout ce qui se passe en Europe et surtout à Paris. Dans les derniers numéros de l''Εφημερίς, il y avait des notices nécrologiques détaillées sur M. Jules Sandeau et sur M. Laboulaye. Les premières représentations du théâtre français y sont, d'habitude, minutieusement décrites. L'"Ωρα,

d'Athènes, ainsi qu'un journal de Volo, donnaient la traduction de la conférence de M. Renan sur l'Islamisme, quelques jours après qu'il l'avait faite à la Sorbonne.

Les journaux de province sont, à peu près, et toutes proportions gardées, ce que les journaux de province sont partout ailleurs. Ceux-ci sont toujours de petit format, ne dépassant pas habituellement la feuille de quatre pages à deux colonnes. J'en ai sous les yeux un ou deux qui ne sont que d'une demi-feuille. Ils sont presque tous hebdomadaires, ce qui n'empêche pas toujours que l'article de fond, prenant les dimensions d'une étude, ne soit continué de semaine en semaine, avec l'indication : « La suite au prochain numéro. » Les nouvelles locales, les questions de personnes tiennent naturellement une grande place dans ces petites feuilles. La plupart du temps, il y a deux journaux, sinon davantage, dans la même localité, chacun servant d'organe à un des partis qui se disputent le pouvoir dans la chambre, et, par conséquent, dans chaque circonscription électorale.

S'ils sont divisés par les questions de parti, tous ces journaux se rencontrent pourtant sur un point. Dans leur ardeur pour le progrès, tous se plaignent du présent. Rien n'est fait assez vîte ni assez bien à leur gré. S'ils sont du parti au pouvoir, et qu'ils aient à laisser à leurs confrères du parti opposé le soin de combattre le gouvernement jusqu'au changement prochain de ministère, ils s'en prennent à la municipalité, à l'édilité, à l'administration des postes. On n'y tient pas grand compte du conseil d'Isocrate : Στέργε τὰ παρόντα, ζήτει τὰ βελτίω. En recherchant le mieux, on n'apprécie pas souvent le bien acquis. De là, un esprit de dénigrement, qui n'est, après tout, qu'un indice de l'activité nationale. Du reste, si l'on est injuste on ne l'est qu'envers soi-même. C'est une question de famille sur laquelle les tiers n'ont pas à se prononcer.

A l'encontre du système adopté par les feuilles satiriques, les journaux sérieux sont écrits en grec littéraire et épuré. Est-ce à dire qu'il y soit écrit de façon à satisfaire les exigences de M. Contos, dont notre Association couronnait naguère les savantes « Observations et corrections », ou de M. Livadas qui, à propos du livre de M. Contos, publie, en ce moment, dans la *Clio,* en feuilleton, une étude approfondie et non moins savante sur la langue grecque? Loin de là, nous croyons que la plupart de nos journalistes n'auraient pas lieu d'être satisfaits si leurs productions étaient soumises à l'analyse de l'un ou l'autre de ces deux maîtres. Le dernier, dans un des articles cités, a déjà signalé, en passant, quelques-unes des fautes que l'on commet en traduisant des expressions françaises, ou en employant des mots au hasard, sans aucun égard pour la grammaire ou pour la syntaxe grecques.

Je ne conteste point la justesse de pareilles observations. Seulement je me permettrais deux petites réserves. En premier lieu, je crois très difficile d'éviter tout à fait l'influence des langues étrangères. La plupart des jeunes savants grecs complètent leur éducation dans les Universités de l'Occident; même sans sortir d'Athènes, et sans être un savant, on y apprend les langues étrangères et l'on se nourrit de la lecture de livres étrangers. Les publications grecques ne suffiraient pas à nous tenir au courant de la science contemporaine ou à satisfaire la curiosité de l'intelligence hellénique, avide de nouveauté. Or, comment empêcher que ces études et ces lectures ne laissent une certaine empreinte sur notre façon de penser et de nous exprimer? Quelle est la langue de l'Europe qui, dans une certaine mesure, ne se ressent pas de l'influence des rapports internationaux? Ce qui peut et doit y mettre limite, c'est la vigueur native que toute langue puise dans sa propre originalité. Mais, — et c'est là ma seconde réserve, — à force de vouloir cor-

riger le grec en le ramenant aux formes de l'antiquité classique, on arrive à en faire un idiome factice et artificiel, qui, dans des mains inhabiles, se prête plus qu'un autre à l'imitation exagérée des langues étrangères.

Il n'en serait pas ainsi si tous ceux qui l'écrivent étaient des hellénistes consommés. Ceux qui savent le mieux le grec ancien écrivent souvent avec le plus de simplicité le grec moderne. Nous pouvons citer comme exemple M. Contos lui-même, ou M. Coumanoudis, qui, pourtant, vient de publier tout un volume de mots qui ne se trouvent pas jusqu'ici dans les lexiques grecs. Plus on étudie profondément le grec et la linguistique, en général, mieux on comprend que toute langue doit nécessairement subir des évolutions et des transformations, et qu'il serait oiseux, autant que nuisible, d'en vouloir contrecarrer la marche naturelle et progressive. M. Livadas (1) énonce hautement et hardiment ces vérités. Il admet la puissance de l'usage, « cette logique du peuple, » devant laquelle la logique des grammairiens doit s'incliner; il affirme qu'il ne faut point condamner des mots consacrés par une tradition séculaire, ni vouloir trop remplacer par les formes classiques celles que la langue moderne a sanctionnées par une longue adoption. En un mot, il proclame que « le grec moderne ne peut et ne doit pas redevenir le grec ancien ».

Sans doute, il faut bien que le lexique du grec moderne soit perfectionné et augmenté par des nomenclatures spéciales pour les arts, les métiers, les sciences, que l'antiquité n'a pas connues ; il faut composer des mots nouveaux et fixer, une fois pour toutes, l'acception de ceux que nous fournit la richesse du grec ancien. C'est là l'œuvre des grammairiens et des savants, et il est à souhaiter que cette œuvre s'accomplisse vite et bien, afin que le grec moderne sorte au plus tôt de la période de formation qu'il traverse en ce

(1) Voyez la *Clio* du 12 mai 1883, n° 1,141.

moment pour se mettre au niveau des nécessités de la vie moderne. Mais tout cela doit être fait avec mesure. Il y a un proverbe grec qui dit qu' « il ne faut suivre sans réserve tous les conseils ni de son médecin ni de son confesseur ». Ne serait-il pas bon d'ajouter les grammairiens aussi à la prescription de ce sage proverbe? Ne serait-il pas encore temps de protester un peu contre l'influence prépondérante que les derniers exercent sur notre jeunesse lettrée?

La science s'impose, il est vrai, et cela d'autant plus, que le savant, fort de son savoir, accable de son mépris l'ignorance. Le jeune homme qui, sortant du gymnase ou de l'Université, cherche un gagne-pain dans le métier de journaliste, n'est pas toujours fourni d'un bagage suffisant d'érudition classique. En voyant l'importance attachée à la question de savoir si λαθος doit avoir un accent aigu ou circonflexe, en apprenant que c'est un solécisme de dire avec tout le monde ἡ λέμβος, μεταφραστής ou Βυζαντινός, au lieu de ὁ λέμβος, μεταφράστης et Βυζαντῖνος, comme auraient, à ce qu'il paraît, fait les anciens de la bonne époque, il se sent écrasé sous le poids de sa propre ignorance. Il est envahi par la peur de commettre des fautes pareilles, qualifiées de l'épithète βδελυρόν; de se voir englobé dans le πονηρὸν κόμμα. Pour éviter ce danger, il tombe dans l'hellénisme à outrance. Moins il est versé dans l'étude des classiques, plus il s'enfoncera dans la recherche des mots à effet et de phrases redondantes. Du reste, il est encouragé dans cette tendance à l'affectation par le public ignorant, qui est disposé, comme dit La Bruyère, à admirer d'autant plus qu'il comprend moins. L'étalage d'un savoir, qu'il suppose grand, l'éblouit. Mais la lecture de ces articles, qu'il ne comprend pas toujours, l'attire-t-elle au moins? Le succès des feuilles écrites en sa langue me semble prouver le contraire. Je suis loin de désirer que le style de certains journaux satiriques serve de modèle aux publicistes

sérieux. Mais, entre le grec du Ρωμηός et celui de tel journal de l'Arcadie (1), il existe un juste milieu qu'il serait bon de rechercher et facile d'atteindre, à moins qu'on ne veuille faire du grec moderne l'organe spécial d'une caste lettrée.

Nous ne devons pas finir cette étude, tout incomplète qu'elle est, sans dire un mot au sujet de la presse périodique, qui a pris aussi un développement considérable dans ces derniers temps.

M. le marquis de Saint-Hilaire ne nous donnait, en 1871, que le titre de huit recueils périodiques, dont sept se publiaient à Athènes, et le huitième à Nauplie. Maintenant le nombre de revues helléniques se monte à trente, dont vingt se publient à Athènes. En voici les titres :

(1) Voici deux exemples tirés de deux journaux de la capitale de l'Arcadie. Le premier est extrait d'un article contre le ministère Tricoupis : *Ὁπόταν πρὸ μηνῶν ἡ τρικούπειος συμμορία ἐξυσσοδόμουν τὰ ἐθνολέτρια ἐκεῖνα καὶ ἔκκεντρα νομοσχέδιά των, τὸ ἐπαρχιακὸν τῆς Ἑλλάδος κοινόν ἔκπληκτον καὶ μετ' ἀγωνίας ἐθεᾶτο, προσηλῶσαν τὴν ὄψιν ἐκεῖ εἰς τὴν πολιν τῆς Ἀθηνᾶς, ἔνθα ἐτεκταίνοντο τὰ πονηρὰ δίκτυα τὰ σκοπφῦντα νὰ περισφίγξωσιν ἔτι μᾶλλον τὴν ἐλευθερίαν του καὶ νὰ ἐντείνωσιν πέραν τὴν μαρασμώδη αὐτοῦ ὑλικὴν κατάστασιν, ἐπ' ὠφέλει τῆς θρασείας τῶν τεκτόνων ὀλιγαρχίας!... Ἀνθρώπους χδιζά τε καὶ πρώϊζα ἐν ἀφανείᾳ ἕρποντας, ἄφνω δ' ἐκ προπετείας καὶ ἰταμότητος ἀναδειχθέντας, σᾶς ἀνυψώσαμεν εἰς τὰ ὕψιστα τῆς πολιτείαι, δελεασθέντες πρὸς στιγμὴν ἀπὸ πομπώδεις καὶ κομπορρήμονας ἐπαγγελίας περὶ σφοδρῶν οἰκονομιῶν καὶ παλιγγενεσίας τῶν καχεκτούντων Ἑλληνικῶν πραγμάτων.*

L'extrait suivant est le commencement d'un article sur la mort de Coumoundouros : *Πρὶν ἢ ἀπομάξωμεν τους ὀφθαλμοὺς τοῖς θολεροῖς δακρύοις τοῖς χυθεῖσιν εἰς τὸν θάνατον τοῦ ἐξόχου κοσμοπολίτου Γαμβέτα, ἐπέπρωτο νὰ κλαύσωμεν καὶ σήμερον τὸν θάνατον Ἕλληνος, οὔτινος τὸ ὄνομα ἦν κεχαραγμένον εἰς τὴν καρδίαν πάντων τῶν συμπολιτῶν του, τὸν θάνατον τοῦ Ἀλεξάνδρου Κουμουνδούρου.*

Ἑστία.
Παρνασσός.
Πλάτων.
Φωνὴ τῆς ἐκκλησίας.
Θρησκευτικὴ φωνή.
Σιών.
Ἐφημερὶς τῆς Ἑλληνικῆς καὶ Γαλλικῆς Νομολογίας.
Νέα Θέμις, νομικὸν περιοδικόν.
Φοῖβος.
Γαληνός.
Οἰκονομικὴ ἐπιθεώρησις.
Ὁ Ἑλληνικὸς χρόνος καὶ ὁ Ἑλικών.
Διάπλασις τῶν παίδων.
Ἐφημερὶς τῶν παίδων.
Ὁ ἀστὴρ τῆς Ἀνατολῆς.
Ἐπιθεώρησις πολιτικὴ καὶ φιλολογική.
Ἀθηναΐς.
Ἀττικὸν Μουσεῖον.
Ἀρχαιολογικὴ ἐφημερίς.
Στρατιωτικὴ Ἐπιθεώρησις.
Ὁ Νομολόγος.

De plus, il se publie :

Ὁ Ἀπόλλων, au Pirée.
Ὁ Βιομήχανος Ἕλλην, à Syra.
Ὁ Ζακύνθιος Ἀνθών, à Zante.
Ἀλήθεια, }
Κόσμος, } à Constantinople.
Θεατρικὴ Βιβλιοθήκη, }
Ὅμηρος, à Smyrne.
Σεράπειον, à Alexandrie.
Ὁ Ἕσπερος, à Leipzig.

PLATON

EN ITALIE ET EN SICILE

PAR M. CH. HUIT

Après la mort de Socrate et avant la fondation de l'Académie, Platon, au témoignage unanime de l'antiquité, a passé plusieurs années loin d'Athènes. Il lui semblait que, malgré la haute réputation de ses sages, la Grèce n'avait reçu en partage que des fragments de la vérité, et sa vaste intelligence avait soif de la vérité tout entière. Mais la légende de bonne heure s'est emparée de faits négligés ou imparfaitement recueillis par l'histoire.

Ainsi le philosophe a-t-il parcouru l'Orient, si par ce mot l'on entend la Perse, la Chaldée et la Babylonie? Il est difficile de l'admettre, et plus difficile encore d'appuyer cette assertion sur des preuves de quelque valeur. A-t-il visité l'Égypte? On a voulu le nier : mais les documents paraissent trop nombreux et trop précis pour laisser place au doute. Telle est la double conclusion que nous avons essayé d'établir dans un autre travail (1).

(1) *Les voyages de Platon et les rapports philosophiques entre la*

Suivons maintenant Platon sur un théâtre qui nous est plus familier et où se sont passés, s'il faut en croire ses biographes, les évènements les plus saillants de sa longue carrière.

I

PLATON EN ITALIE

Il n'est pas étonnant que, de bonne heure, les Grecs se soient sentis attirés vers la riche péninsule qui les avoisine à l'occident. L'Italie avec la Sicile était à leurs portes et, pour en prendre possession, les idées helléniques n'avaient pas à lutter, comme en Egypte et en Asie-Mineure, contre le prestige d'une civilisation fière de son antiquité. Aussi voyons-nous de nombreuses et importantes colonies grecques y grandir rapidement au sein de la paix et de la prospérité. Les odes de Pindare nous montrent Syracuse, Agrigente, Himère, Camarina se couvrant de gloire dans les luttes nationales de Delphes et d'Olympie. De plus, l'expédition de Sicile en 415 avait tourné tous les regards des Athéniens vers cette île florissante, première étape, croyait-on alors, d'une série de conquêtes qui devait soumettre à la Grèce la plus grande partie de l'Occident. Dans le domaine intellectuel, les échanges d'idées entre les deux peuples se multipliaient tous les jours. Avant que les ambassadeurs d'Athènes vinssent en Sicile soulever les cités ioniennes contre la suprématie croissante de

Grèce et l'Orient, mémoire lu en 1883 à l'Académie des sciences morales et politiques et inséré dans les *Comptes-rendus* de cette Académie.

l'élément dorien, Gorgias le Léontin avait porté à Athènes les secrets de la rhétorique, invention de Corax et de Tisias. Si Géla donne asile aux dernières années d'Eschyle, si le *Prométhée* est joué à la cour de Hiéron, si la Sicile apprend par cœur les drames d'Euripide, avec Epicharme elle avait légué à la finesse de l'esprit attique un type remarquable de comédie. Enfin, ce qui nous touche ici de plus près, tandis que l'Asie-Mineure envoyait dans la Grande-Grèce Pythagore, l'un de ses plus illustres enfants, la Grande-Grèce, à son tour, voyait naître à Elée, et se répandre plus tard jusqu'à Athènes, une philosophie hardie, profonde, qu'aucune autre école ne surpassera en rigueur métaphysique. Ce seul mot de Grande-Grèce n'est-il pas déjà à lui seul une révélation? Quelle qu'en soit l'origine, n'atteste-t-il pas une haute ambition d'une part, et, de l'autre, des rapports étroits avec la mère-patrie?

Nous ne serons donc pas surpris de voir Platon, à son retour d'Egypte, faire voile vers la Sicile et l'Italie. Il est certain qu'en dehors des lettres qui lui sont attribuées, il faut descendre jusqu'à Hermippe avant de rencontrer une allusion à ce voyage; mais ce silence de l'histoire n'a rien d'inexplicable, et d'ailleurs, quelque soin que prenne Platon de ne pas prêter téméraire-ment à Socrate sa propre individualité, certaines pages de la *République* (1) et des *Lois* portent l'empreinte irrécusable de souvenirs personnels. Une peinture aussi vivante des maux qu'engendre un tyran et surtout de cette désaffection universelle, de cette défiance qui lui fait voir des ennemis dans ses plus dévoués partisans, des terreurs sans nom et sans trêve qui l'assiègent, n'est pas, qu'on en soit sûr, une œuvre de pure imagination.

(1) Voir notamment *République*, VIII, 567 A et 568 D, et IX, 578, textes dont il faut rapprocher, pour leur donner leur signification véritable, ceux d'Aristote (*Polit.*, V, 9, 5), de Cicéron (*Tusculanes*, V, 20), d'Élien (*Var. Hist.*, I, 20), etc.

Quelle pensée a dicté à Platon ce voyage? Une curiosité sans but ou une vague ambition politique? C'est peu probable. Je préfère croire qu'ici, comme lorsqu'il abordait en Egypte, il n'a écouté que son amour de la science, et que les circonstances seules ont pu l'amener plus tard, presque malgré lui, de la Grande-Grèce à Syracuse. C'est en philosophe qu'il est venu dans une contrée où, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, à travers le moyen âge et la Renaissance, la philosophie, avec ses théories les plus audacieuses, n'a pas cessé d'être en honneur.

Ici se place une remarque importante. Je viens de rappeler qu'à Élée s'était formé, au v[e] siècle, à l'exemple et peut-être au souffle du pythagorisme, un foyer puissant de spéculation philosophique. Or, on sait que, contrairement au témoignage d'Aristote, et, on peut l'ajouter, de l'antiquité tout entière, plusieurs érudits modernes veulent que Platon, avant ou après la mort de Socrate, ait été attiré vers l'Eléatisme, au point de subir une véritable métamorphose, de ne plus penser, de ne plus écrire qu'à l'imitation de Parménide et de Zénon. S'il en est ainsi, alors même que les Éléates ses contemporains eussent transporté en Grèce le théâtre de leur enseignement, il faut nous attendre à le voir se rendre à Elée pour y recueillir le souvenir encore vivace des fondateurs de l'école et goûter quelques-unes de ces impressions qu'éprouvait Cicéron visitant à Athènes, avec une sorte de respect, l'emplacement solitaire de l'Académie. Or, aucun texte, de quelque époque qu'il soit, ne nous révèle dans Platon la moindre préoccupation de ce genre; aucun n'associe, même de loin, la pensée de Xénophane et de Parménide à sa présence en Italie. C'est là, si je ne me trompe, une preuve de plus, et une preuve assez décisive, à l'encontre de certaines illusions.

Ce qui achève cette démonstration, c'est l'insistance que mettent au contraire les historiens anciens à nous

montrer Platon désireux d'entrer personnellement en rapport avec les Pythagoriciens d'Italie. Sans doute Platon avait déjà pu, avant de quitter Athènes, s'initier à une philosophie dont le rapprochaient une foule d'aspirations communes, si bien qu'il serait aussi impossible de nier l'influence des idées pythagoriciennes sur le platonisme qu'à certaines époques il a été de mode de l'exagérer. De bonne heure, le système et les écrits de Platon ont porté l'empreinte de la théorie des nombres et ils l'ont gardée jusqu'à la fin (1); pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir le *Phèdre* d'abord, et ensuite le *Timée*. Mais les doctrines de Pythagore avaient ceci de particulier qu'au lieu d'être renfermées dans l'enseignement de l'école, elles s'étaient traduites dans une organisation politique dont la chute rapide n'avait pas fait oublier les premiers succès. D'ailleurs quelques disciples du maître, grâce à des qualités éminentes, venaient précisément de provoquer, dans les dernières années du ve siècle, une sorte de restauration de l'association primitive. Lorsque, vers 390, Platon aborda à Tarente (2), Philolaüs était mort depuis plusieurs années (3), et, si l'on se place à un point de vue exclusi-

(1) C'est une idée familière à l'antiquité que d'expliquer le génie de Platon par une fusion entre la philosophie inspirée et religieuse de Pythagore et la sagesse pratique, et même, pour me servir d'une expression à la mode, quelque peu *laïque* de Socrate. — Cf. Cicéron, *de Repub.*, I, 10 : « Leporem Socraticum subtilitatemque sermonis cum obscuritate Pythagoræ et cum illa plurimarum artium gravitate contexuit », et Eusèbe, *Præp. Evang.*, XIV, 5 : *Κεράσας Σωκράτει Πυθαγόραν, τοῦ μὲν δημοτικώτερος, τοῦ δὲ σεμνότερος ὤφθη.*

(2) C'est par une erreur manifeste que Cicéron (*de Senectute*, 12) place l'arrivée de Platon à Tarente sous le consulat de Camille et d'Appius Claudius (349 av. J.-C.). L'anachronisme est d'autant plus excusable que cette partie de l'Italie n'ayant été conquise par Rome qu'assez longtemps après, les rapprochements avec la chronologie consulaire devaient offrir plus d'une difficulté.

(3) M. Chaignet place la vie de Philolaüs entre 469 et 399. Malgré l'opinion contraire de Diogène Laërce et de Grote, il n'y a donc pas eu de rapports personnels entre les deux philosophes.

vement scientifique, on peut dire, avec M. Janet, qu'après lui cesse l'histoire du vrai pythagorisme, du pythagorisme pur et original ; toutefois sur la scène politique figuraient encore, non sans éclat, Timée et Acrion de Locres, Echécrate de Phlius, Eudoxe de Cnide, Eurytus et surtout Archytas de Tarente, un de ces hommes qui suffisent à la gloire d'une cité. « L'antiquité le nomme toujours au premier rang parmi les rares philosophes qui parvinrent à appliquer leurs idées dans le gouvernement des peuples et dont la vertu ne se démentit pas dans l'épreuve du souverain pouvoir (1). » Voilà les hommes avec lesquels Platon pouvait et devait désirer de se rencontrer. Avec quel profit pour le développement de sa propre doctrine ? C'est une question sur laquelle on est encore toin d'être d'accord (2).

Cependant à son séjour dans la Grande-Grèce se rattache une tradition qui mérite de nous arrêter quelques instants. Telle qu'elle nous est présentée par certains modernes, elle ne tend, en effet, à rien moins qu'à dépouiller Platon d'une part considérable de son originalité. Un des premiers, le sillographe Timon, dans une poésie satirique sans plus grande prétention à la vérité historique que les charges si plaisantes d'Aristophane, avait donné à entendre que Platon s'était procuré au poids de l'or « un petit livre », l'original du *Timée* (3). Mal interprétée par les uns,

(1) M. F. Lenormant. — Diogène Laërce nous dit d'Archytas : Ἑπτάκις τῶν πολιτῶν ἐστρατήγησε (VIII, 29). Cf. Strabon, VI, 280. Il ne faut pas oublier qu'entre toutes les colonies grecques de la Grande-Grèce, Tarente occupait le premier rang par sa richesse et par son importance.

(2) Les anciens eux-mêmes ont évité en général de se prononcer sur ce point. Rien de plus vague, par exemple, que ces paroles de saint Augustin *(De Civ. Dei,* VIII, 4) : « In eas Italiæ partes veniens ubi Pythagoreorum fama celebratur, quidquid Italicæ philosophiæ tunc florebat, auditis eminentioribus in ea doctoribus facillime Plato comprehendit ».

(3) *Καὶ σὺ, Πλάτων, καὶ γὰρ σε μαθητείης πόθος ἔσχεν,*
Πολλῶν ἀργυρίων ὀλίγην ἠλλάξαο βίβλον.
(Aulu-Gelle, III, 17).

complaisamment exagérée par les autres, cette anecdote plus ou moins authentique a été racontée plus tard de cent manières différentes. C'est une sorte de mythe dont le développement peut être suivi en quelque sorte pas à pas. Ainsi on précisera le nom de l'auteur : le manuscrit est de Philolaüs, accusé d'avoir ainsi communiqué ou vendu, au mépris de ses engagements, les secrets de la société pythagoricienne (1); on indiquera le prix : quarante mines d'après l'un (2), cent mines d'après l'autre (3). Celui-ci veut que Denys ou Dion ait fait intervenir son autorité pour triompher de la résistance qu'on opposait aux sollicitations du philosophe (4); celui-là, que Philolaüs lui-même ait récompensé par cette insigne faveur les efforts heureux de Platon pour obtenir la liberté d'un de ses disciples (5).

Qu'on se persuade qu'à Tarente ou ailleurs Platon a eu occasion de se procurer certains écrits pythagoriciens (6), je l'accorde, bien que M. Th. H. Martin, peu porté à rabaisser le rôle joué dans l'antiquité par l'école de Pythagore, déclare que, sans offrir aucune invraisemblance, le fait en lui-même est au moins fort douteux (7) : à une condition toutefois, c'est qu'on se hâte d'ajouter avec cet éminent érudit : « Ce qu'il est

(1) Diog. Laërce, VIII, 85.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, VIII, 15. Le chiffre paraît énorme ; mais Aristote n'a-t-il pas payé trois talents les livres de Speusippe?

(4) Diog. Laërce, VIII, 9.

(5) *Ibid.*, VIII, 85.

(6) C'est ce qu'exprime simplement Cicéron (*de Rep.*, I, 10) : « Audisse te credo Platonem... Philolai commentarios esse nactum. »

(7) M. E. Zeller (voir une note de sa *Philosophie des Grecs*, II, 2, p. 300) et M. von Stein refusent de se prononcer. Quant à Steinhart, lequel, dans sa *Vie de Platon*, avait tenté de concilier les récits divergents des biographes, il s'est entendu assez durement reprocher de n'avoir pas su, dans cette circonstance, imiter l'ἐποχή des platoniciens du IIIe siècle.

nécessaire de contester, c'est l'importance qu'on a attachée plus tard à ce récit et les conséquences qu'on a prétendu en tirer. » En effet, ce n'est rien moins que la théorie des idées tout entière dont Platon devait avoir ainsi clandestinement dérobé le secret aux pythagoriciens ses devanciers, comme si l'on avait le droit de faire honneur d'une découverte capitale à des génies inconnus au détriment de renommées consacrées par le témoignage unanime des siècles (1).

II

PREMIER VOYAGE EN SICILE

De la Grande-Grèce, Platon, avant de rentrer à Athènes (2), passa en Sicile. Pareille résolution s'explique en quelque sorte d'elle-même : ce qui n'a pas empêché historiens et commentateurs de se mettre en frais d'imagination pour en découvrir les motifs. Les uns pensent que le philosophe fut attiré, comme aurait pu l'être

(1) Gruppe dit à ce sujet : « Weder die rœmischen Philosophen noch die Pythagoreer, noch die Eleaten urgirten oder kannten den durchgehenden Unterschied einer geistigen und einer kœrperlichen Welt : ihnen fliesst vielmehr beides auf eigenthümliche Weise ineinander. Dies konnte Plato von den Pythagoreern, die weit davon entfernt waren, nicht aufnehmen : nur bei der næheren Ausbildung einzelner Theile seiner ganz wo andersher entspringenden Lehre konnte er von ihnen geleitet werden. » — Dans ma thèse intitulée : *De priorum Pythagoreorum vita et scriptis,* je me suis proposé de montrer combien étaient suspects les fragments attribués à Archytas et à Philolaüs.

(2) Tchorzewski (*De Politia, Timæo, Critia,* Kasan, 1847) admet au contraire que, dans l'intervalle, Platon séjourna pendant quelque temps à Athènes, et s'y fit connaître du public philosophique par la publication de certains dialogues.

Démocrite ou Aristote, par les phénomènes géologiques si curieux que l'on observe dans cette île (1) ; les autres, qu'il voulait connaître par lui-même les institutions et les principes politiques qui y avaient prévalu (2). Viennent ensuite les adversaires qui, dans leurs médisances, s'égarent aisément jusqu'à la calomnie. Le philosophe, prétend-on, n'avait pas pu résister à la séduction de la bonne chère et du plaisir (3), ou au désir de faire sa cour aux tyrans (4). Je ne veux pas affirmer que Platon fût un stoïcien rigide, une sorte de Caton ou de Thraséas ; mais j'imagine que, si jamais il se fit homme de cour, ce fut pour gagner les rois à sa sévérité, non pour se laisser envahir et corrompre par leur mollesse. La suite, d'ailleurs, l'a bien prouvé.

Certains textes parlent d'un appel que Denys lui adressa (5) : en ce cas, Platon devait-il ne répondre que

(1) Diogène Laërce, III, 18 : *Κατὰ θέαν τῆς νήσου καὶ τῶν κρατήρων*, ou comme s'exprime Hégésandre dans Athénée : *Τῶν ῥυάκων χάριν*. Plusieurs critiques ont fait la remarque que la description des courants de lave dans le *Phédon* (111 C, 112 B) est une réminiscence du spectacle que Platon dut avoir sous les yeux en visitant l'Etna.

(2) C'est ce qu'affirment Apulée et l'auteur de la septième lettre.

(3) La même accusation a été renouvelée, avec plus de force encore, au sujet de son second voyage en Sicile. Nous discuterons à cette occasion les textes les plus importants ; mais, dès maintenant, il importe de remarquer que la septième lettre platonicienne contient un essai au moins indirect d'apologie : *Ἐλθόντα δέ με ὁ ταύτῃ λεγόμενος βίος εὐδαίμων, Ἰταλιωτικῶν τε καὶ Συρακουσίων τραπεζῶν πλήρης, οὐδαμῇ οὐδαμῶς ἤρεσε.* (236 B), phrase traduite littéralement par Cicéron dans la Ve *Tusculane :* « Quo quum venissem, vita illa beata quæ ferebatur plena Italicarum Syracusiarumque mensarum nullo modo mihi placuit. » — Cf. Olympiodore, *Vie de Platon,* 4.

(4) Tzetzès, X, 822. — L'auteur de la septième lettre tranche la difficulté en mettant ce voyage de Platon à Syracuse au compte d'une inspiration fortuite : *Εἰς Συρακούσας διεπορεύθην, ἴσως μὲν κατὰ τύχην* (326 D).

(5) Cornélius Népos, *Dion.*, 2 : « Dionysius quidem, quum Platonem Tarentum venisse fama in Siciliam esset perlata, adolescenti negare non potuit, quin eum arcesseret, quum Dion ejus audiendi cupiditate flagraret. » — Cf. Diodore de Sicile, XV, 7, et Diogène Laërce, III, 18.

par un refus ? n'a-t-il pas écrit lui-même qu'il n'est pas permis aux intelligences d'élite, auxquelles il a été donné de contempler la vérité dans toute sa splendeur, de ne plus vouloir s'abaisser au niveau des malheureux captifs enfermés dans la caverne des sens, pour prendre part à leurs travaux, à leurs honneurs même, quel que soit le cas qu'on doive en faire (1)? D'ailleurs, pourquoi n'aurait-il pas rêvé de devenir le Socrate d'une autre Athènes? Il venait de se convaincre de la prospérité des cités pythagoriciennes (2), son âme dut s'ouvrir à l'espérance, peut-être même à des illusions trompeuses, quand il vit régner en Italie ces sages que la Grèce bannissait de ses conseils, quand elle n'allait pas jusqu'à les envoyer à la mort. La pensée que le genre humain ne retrouverait pas le bonheur avant que les philosophes ne fussent rois, ou les rois philosophes, devint à ses yeux un axiome indiscutable. C'est ce que les pythagoriciens déjà avaient compris, en remettant les rênes de l'Etat à une aristocratie préparée de longue main à cette mission. Moins ambitieux en apparence, Platon ne demandait, dans toute une cité, qu'à convertir un prince. Il savait, selon le mot de Plutarque (3), que la parole d'un sage s'adressant à un personnage considérable, fait en un seul le bonheur d'un grand nombre. Mais ici ce personnage, quel est-il?

Pour se faire une juste idée du caractère de Denys l'ancien, il faut lire dans Grote par quelles voies il parvint au pouvoir, par quelles intrigues il s'y maintint. De noble extraction, selon quelques-uns, fils d'un

(1) *République*, VII, 519 D. — Cf. *Polit.*, 259 A : « Celui qui est capable de diriger le roi d'un pays tout en n'étant qu'un simple particulier, ne dirons-nous pas qu'il a lui-même la science que devrait posséder celui qui exerce le commandement ? »

(2) Cf. Dion Chrysostôme, *Orat.*, XLIX : *Οἱ Ἰταλιῶται μετὰ πλείστης ὁμονοίας καὶ εἰρήνης ἐπολιτεύσαντο, ὅσον ἐκεῖνοι χρόνον τὰς πόλεις διεῖπον.*

(3) *Cum princ. convers.*, 1.

homme obscur, d'après la tradition commune (1), pour capter la faveur populaire il mit en œuvre une stratégie bien digne de l'admiration de Machiavel. Il semble qu'il n'y ait pas dans toute l'histoire grecque un second exemple d'un homme parti de si bas pour s'élever si haut, et cette fortune scandaleuse, rapprochée de ses violences, nous explique comment son nom était invoqué si volontiers comme un argument contre la Providence (2). Exploitant au profit de son ambition les dangers de l'état et la réputation qu'il devait à ses victoires, il feignit de se poser en champion des revendications populaires, en même temps qu'il dénonçait les généraux malheureux ou incapables comme autant de traîtres gagnés par l'or de Carthage. Une fois maître suprême dans Syracuse (406), il donna libre cours aux emportements de sa nature. De minutieuses précautions le protégeaient contre les assassins, mais le livraient sans défense aux soupçons et aux alarmes (3). Avide, comme Néron, de lauriers poétiques (4), il envoyait aux carrières un courtisan coupable d'avoir trouvé ses vers médiocres, et mettait au-dessus de tous ses succès le triomphe remporté par un de ses drames aux Lénéennes d'Athènes. De même, quoique peu disposé par tempérament à se conformer aux prescriptions des philosophes, il n'en recherchait pas moins leur société et leur

(1) Démosthène (*Discours contre la loi de Leptine,* 161) nous le présente comme un scribe vulgaire, métier fort méprisé. Cicéron, au contraire, l'appelle « homo doctus a puero, et artibus ingenuis eruditus, musicorum perstudiosus. »

(2) Voir le langage de Cotta dans le *De natura deorum*, III, 81-5.

(3) Cicéron dépeint en deux mots cette existence lamentable : « Sic se Dionysius adolescens irretierat erratis, eaque commiserat, ut salvus esse non posset, si sanus esse cœpisset. » (*Tusc.*, V, 20).

(4) « La haine des lettres est rare chez les plus mauvais souverains : c'est le dernier signe de la réprobation chez les tyrans. » (Ampère). — Polyclète à Samos, Pisistrate à Athènes, avaient eu recours à de semblables moyens pour faire accepter plus aisément leur usurpation.

approbation (1), sauf à leur faire sentir ensuite sa colère, comme nous le verrons dans un instant.

A quelle époque Denys reçut-il la visite de Platon? La septième lettre dit que ce dernier avait alors quarante ans : nous sommes conduits ainsi à l'année 388, et Grote, étudiant la biographie du tyran, se prononce pour cette date ou pour une date très voisine (2).

Au témoignage de Cornélius Népos, Denys introduisit son hôte en grande pompe dans sa ville et dans son palais (3), et l'admit dans son intimité. Que se passa-t-il entre ces deux hommes si peu faits pour s'entendre? On le pressent, bien que l'histoire n'en ait pas gardé le souvenir. Olympiodore nous rapporte un dialogue fort intéressant entre le philosophe et le tyran (4) : mais c'est une imitation évidente de celui de Solon et de Crésus dans Hérodote, et le dénouement seul suffirait à nous avertir de son peu d'authenticité. Plusieurs écrivains anciens se sont plu à faire de la rencontre réelle ou supposée de Platon avec Aristippe à la cour de Syracuse la matière d'anecdotes auxquelles prêtait naturellement l'opposition des deux caractères (5). Grote reproche au philosophe non-seulement de n'avoir pas mis à profit son ascendant momentané pour obtenir de Denys des réformes immédiates, mais d'avoir tout

(1) Grote établit ici un parallèle plus ingénieux peut-être qu'exact entre Denys l'ancien et Napoléon Ier, fort méprisant pour ceux qu'il appelait dédaigneusement les *idéologues*.

(2) Eusèbe, dans sa *Chronique*, écrit à propos de cette même année (Ol. 97, 4) : *Plato philosophus agnoscitur*, ce qui peut s'entendre ou de son séjour à Syracuse ou de la fondation de l'Académie. M. Teichmüller place en 388 les Jeux olympiques où, selon la tradition, Platon parut dans tout l'éclat de sa renommée.

(3) « Magna cum ambitione Syracusas perduxit. » — Cf. Pline, *Hist. nat.*, VII, 30.

(4) Ce dialogue a été imité par Vauvenargues, dans ses *Œuvres posthumes*.

(5) Voir Diodore de Sicile, XV. 9. — Sénèque, ép. 47. — Plutarque, *Dion*, 5, *De tranquill. animi*, 12.

compromis par une rigueur au moins inopportune.

Quoi qu'il en soit, traité de sophiste par les courtisans dont il avait dénoncé les menées corruptrices (1), Platon put méditer à l'avance sur la pensée d'Horace :

Dulcis inexpertis cultura potentis amici,
Expertus metuit.

Tous les récits s'accordent à constater que pour avoir parlé avec trop de franchise, il faillit payer son courage de sa liberté, presque de sa vie. Au reste, la tâche qu'il avait entreprise ne pouvait aboutir (2). « L'âme de Denys, écrit Plutarque (3), était comme ces tablettes sur lesquelles on a beaucoup écrit. Le philosophe la trouva chargée de souillures et ne pouvant perdre cette teinture de despotisme que le temps avait rendue ineffaçable. »

Ce n'est jamais impunément qu'on affronte la mauvaise humeur d'un tyran. Reçu la veille avec transport, Platon, le lendemain, fut chassé avec mépris. Ici encore l'imagination des biographes n'est pas restée oisive (4).

(1) Plutarque, *Dion,* 14.

(2) Niebuhr, avec sa rudesse habituelle, en a fait au philosophe un reproche amer : « Ihn traf die gerechteste Strafe durch die Verirrung, den Versuch zu machen, einen Mohren zu waschen, einen heillosen bœsen Buben wie Dionysius zu bekehren und durch ihn, im Pfühl der syrakusanischen Lasterhaftigkeit und Ueppigkeit, die Philosophie auf den Thron zu setzen, und die kaum geringere Thorheit in einem von der Tyrannei so tief angesteckten Verwegnen wie Dion einen Helden und ein Ideal zu sehen. Wer hier Erfolg mœglich glaubte und an einem Volke wie das attische verzweifelte, der hatte es weit gebracht im Mückensaugen und Elephantenverschlingen. » (*Kleine historische und politische Schriften,* p. 480).— Dans sa belle édition de Démosthène M. Weil rappelle qu'Euphræos, un des disciples de Platon, envoyé par ce dernier à Perdiccas, essaya non moins inutilement d'initier le roi de Macédoine aux spéculations de l'Académie, et de monter sa cour sur un pied philosophique.

(3) *Cum princ. convers.,* 4.

(4) Il est à remarquer que la septième lettre platonicienne garde sur

Théodoret raconte qu'il fut enchaîné et condamné aux carrières : Diodore de Sicile (1), qu'il fut mis en vente sur le marché de Syracuse ; d'autres, que Denys, alors allié de Sparte, le déclara prisonnier de guerre et le livra comme tel à l'ambassadeur lacédémonien Pollis, lequel, à son tour, le vendit à Egine comme esclave. Platon, le grand philosophe, le riche athénien, réduit en servitude ! quel beau thème de réflexions morales et de déclamations oratoires ! les anciens, comme on pense, ne l'ont pas laissé échapper (2).

Les Eginètes étaient les ennemis jurés d'Athènes (3) : mais, apprenant, dit-on, que leur captif était un philosophe, c'est-à-dire un rêveur bien innocent, à coup sûr, de tous les maux causés par la politique, ils le renvoyèrent sans rançon. D'après une autre version, Platon, reconnu comme athénien, aurait couru au contraire les plus grands périls, s'il n'eût été racheté au prix de huit sesterces par Annicéris de Cyrène (4), dont la bienveillance fournit en outre à ce nouvel Ulysse les moyens de regagner Ithaque, je veux dire Athènes. On ajoute même que son libérateur se refusant à rentrer en possession de la somme déboursée, les amis de Platon l'auraient, après délibération, affectée à l'achat

ce dénouement un silence complet et difficilement explicable, quelque opinion que l'on se fasse d'ailleurs sur son authenticité.

(1) XV, 7. — Tzetzès (X, 996) dit qu'Archytas, après l'avoir racheté, le garda à son service, pour en faire un pythagoricien.

(2) Voir les dissertations morales de Sénèque, auquel fait écho Isidore de Péluse (*Lettres*, III, 154) : *Πλάτων ἀπεμποληθεὶς οὐχ ἡγεῖτο ἐμπεπτωκέναι τῆς ἐλευθερίας.*

(3) Des hostilités avaient même éclaté entre ces deux cités pendant les dernières années de la guerre de Corinthe (390-388). — Cf. Xénophon, *Helléniques*, V, 1, 1.

(4) On lit dans Lactance (*De fals. sap.*, III, 25) : « Platonem redemisse Anniceris quidam traditur sestertiis octo. Itaque insectatus est hunc ipsum redemptorem Seneca quod parvo Platonem æstimaverit. » Le rhéteur Aristide disait, au contraire, que ce seul fait avait suffi pour tirer Annicéris de son obscurité.

d'une maison voisine des jardins d'Académus. De pareils détails sont difficiles à concilier entre eux et avec ce que nous savons de la fortune personnelle du philosophe.

Rappelons enfin, pour ne rien omettre, qu'à entendre Plutarque (1), ce furent les amis de Platon qui, pour le soustraire aux mains de Denys, le firent embarquer sur la trirème de Pollis : mais le tyran déjoua leur généreux dessein en priant sous main l'ambassadeur spartiate de servir ses projets de vengeance.

De tous ces récits divergents, que conclure avec quelque certitude? Un fait, un seul, c'est que le voyage de Platon en Sicile faillit avoir un dénouement fatal. Faut-il en accuser uniquement le ressentiment de Denys? Faut-il s'en prendre aux évènements politiques, ou même à l'inclémence des éléments (2)? La réponse est difficile : du moins, nous avons ici sous les yeux un remarquable exemple de la liberté que s'accordaient, sans doute avec l'agrément de leurs lecteurs, les biographes de l'antiquité.

Quoi qu'il en soit, c'est une date décisive dans la carrière de Platon que celle de son retour à Athènes (3). Ce n'était plus seulement le disciple de Socrate, doué d'un heureux naturel merveilleusement servi par les circonstances : c'était un génie mûri par l'expérience des hommes, riche d'une abondante moisson de connaissances, et instruit au contact d'une foule de nations et de mœurs différentes. Il y a plus. De son dernier voyage (*homines postrema meminere,* a dit l'historien Sal-

(1) *Dion,* 5.

(2) Quelques auteurs parlent d'un naufrage qu'il aurait essuyé près d'Hélice, sur les côtes du Péloponnèse.

(3) 386, d'après Grote. — Rappelons ici, à titre de curiosité philologique, qu'un érudit allemand a cru découvrir dans les écrits de Platon postérieurs à cette date, un emploi beaucoup plus fréquent des deux locutions ἀλλὰ μήν et τί μήν, très usitées en Sicile, nous dit-on. (Voir l'*Hermès*, année 1881.)

luste), Platon, on ne peut en douter, rapportait une résolution arrêtée, celle de vivre désormais à l'écart des factions, des agitations stériles de la vie politique, de se consacrer tout entier à la science et à la méditation, et d'enseigner la vérité, non aux puissants ou à la foule qui veulent également qu'on les flatte, mais à des esprits disposés à la recevoir et dignes de s'en pénétrer. Ecoutons ses aveux dans le *Théétète :* ils méritent d'être recueillis :

« Le vrai philosophe ignore dès sa jeunesse le chemin de la place publique : il ne sait où est le tribunal, où est le Sénat et les autres lieux de la ville où se tiennent les assemblées. Il ne voit ni n'entend les lois et décrets proposés ou promulgués, les compétitions des partis qui se poussent au pouvoir... A vrai dire, il n'est présent que de corps dans la cité : son âme, considérant le peu de prix ou plutôt le néant de ce qui est autour d'elle, le prend en mépris et se promène de tous côtés, mesurant, comme dit Pindare, et la profondeur de la terre, et l'étendue de sa surface, s'élevant jusqu'aux cieux pour y suivre le cours des astres, et arrêtant ses regards sur la nature intime des seules choses qui sont des êtres véritables (1).»

Jusqu'ici Platon n'a été, pour ainsi dire, qu'un élève, un esprit avide d'apprendre et de savoir : il va maintenant paraître sur la scène avec l'autorité d'un maître,

(1) *Théétète*, 173 C-E. On peut rapprocher de ce passage les lignes suivantes de la *République* (livre VII), écrites manifestement sous une inspiration analogue : « Ne t'étonne plus, Glaucon, que ceux qui sont parvenus à cette sublime contemplation dédaignent de prendre part aux affaires humaines, et que leurs âmes aspirent sans cesse à se fixer en haut... Ceux qu'on a laissés passer toute leur vie dans l'étude et la méditation sont impropres au gouvernement des états, parce qu'ils ne consentiront jamais à se charger d'un pareil fardeau, se croyant déjà, dès leur vivant, dans les îles fortunées. » Est-il téméraire de regarder de semblables déclarations comme une apologie personnelle?

attirant et formant à ses leçons l'élite intellectuelle du monde hellénique.

III

SECOND VOYAGE EN SICILE

Depuis vingt ans, le rêve de Platon était accompli. Il avait fondé une école aux destinées de laquelle il présidait avec un éclat croissant. Fidèle à ses propres principes et évitant avec soin toute participation aux débats et aux orages de la politique (1), il s'était renfermé dans l'étude désintéressée des vérités philosophiques les plus hautes. Tout à coup nous le voyons, à notre grande surprise, quitter Athènes, et pourquoi? Pour retourner dans cette Sicile où les déceptions et les infortunes ne lui avaient cependant pas été épargnées. Qu'était-il donc arrivé?

En 368, Denys l'Ancien mourait, laissant le pouvoir aux mains de son fils aîné, Denys le Jeune, sous la tutelle de Dion avec lequel Platon s'était lié d'amitié pendant son premier voyage. Au témoignage de Plutarque (2), que l'on doit soupçonner de quelque pré-

(1) Bien différent en cela de Socrate qui, en toute circonstance et sans ménager personne, avait courageusement rempli jusqu'au bout son devoir de citoyen, Platon croyait, avec Cousin, que la mission de la philosophie est de vivre en paix avec toutes les puissances que les hommes ont coutume de respecter.

(2) *Dion*, 4.— Cornélius Népos traçait déjà de Dion un portrait analogue : « Præter nobilem propinquitatem, generosamque majorum famam, multa alia ab natura habuit bona : in his ingenium docile, aptum ad artes optimas, magnam corporis dignitatem, quæ non minimum commendatur. » — Toutes ces données ont été très bien résumées par Steinhart (*Plato's Leben*, p. 146).

vention en faveur de son héros, « Dion était de sa nature fier, magnanime et courageux, qualités qu'il développa lorsqu'une fortune toute divine conduisit Platon en Sicile, contrairement à tous les calculs de la prudence humaine. Nourri sous un tyran dans les habitudes serviles d'une vie corrompue, il n'eut pas plus tôt goûté de la raison, de cette philosophie souveraine, que son âme fut toute enflammée pour la vertu. » Voyant le jeune Denys mutilé par l'ignorance, perdu de mœurs et redoutant, avec raison, que son autorité fût impuissante à ramener ce prince à la vertu, Dion crut que Platon seul avait l'éloquence et le prestige nécessaires pour obtenir un pareil triomphe. « Ses conseils, nous dit l'historien grec (1), souvent renouvelés et semés de passages empruntés à Platon même (2), inspirent à Denys un désir vif et comme furieux de voir Platon et de l'entendre. Il part aussitôt pour Athènes un grand nombre de lettres de la part de Denys, accompagnées de nombreuses sollicitations de Dion auxquelles s'ajoutent celles des pythagoriciens d'Italie » (3).

Tout autre eût pu être flatté d'être l'objet de démarches aussi pressantes et aussi honorables. La première impression de Platon, on doit le croire, fut tout oppo-

(1) *Dion*, 11.

(2) *Ibid.* : Τοῦ Δίωνος τῶν λόγων τοῦ Πλάτωνος ἔστιν οὕστινας ὑποσπείροντος. Si, dans cette phrase, on pouvait interpréter le mot λόγοι par « dialogues », on en tirerait la conclusion que quelques-uns au moins des écrits de Platon, et sans doute d'assez importants, furent de bonne heure connus en Sicile.

(3) M. Duruy, dans son *Histoire de la Grèce*, n'a-t-il pas cédé trop aisément au désir d'établir un rapprochement ingénieux, lorsqu'il considère ce double appel de Platon « comme un hommage volontaire ou forcé rendu à l'opinion publique dont les philosophes étaient alors, comme ils le furent dans notre XVIIIe siècle, les représentants et les organes. » Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que l'opinion publique ne devait pas avoir un bien grand poids à la cour des tyrans de Syracuse ou de Catherine de Russie.

séc, et rien n'est plus vraisemblable que les longues hésitations prêtées au philosophe par l'auteur de la septième lettre, avant de se rendre à l'appel de ses amis et à la séduction de ses propres illusions. Pourquoi, faisant violence à ses goûts, eût-il quitté, pour redescendre dans l'arène politique, « ce temple des sages », dont Lucrèce vantera plus tard l'inaltérable sérénité? Pourquoi eût-il renouvelé une expérience dont il devait cette fois, instruit par le passé, prévoir et redouter l'insuccès (1)?

Il est probable que, dans l'entourage du philosophe, on lui reprochait vivement son impuissance avouée à réaliser l'idéal politique dont son intelligence était éprise. Plus son imagination prêtait de grandeur et de stabilité à la cité fondée sur ses principes, plus il était mis en demeure de prouver qu'elle était autre chose qu'une séduisante utopie (2). Or, tandis qu'à Athènes et dans les autres républiques de la Grèce c'était un peuple entier qu'il fallait gagner et convertir, à Syracuse il semblait que la guérison d'un seul homme, la tête du corps politique, suffît pour ramener la santé dans l'île entière (3). Dion ne cessait de répéter à son

(1) De bonne heure la jalousie a essayé de donner de la résolution de Platon une explication à coup sûr peu honorable. Ainsi on lit, dans une lettre attribuée à Xénophon, que le véritable motif du départ de Platon fut *ἔρως τυραννίδος καὶ ἀντὶ λιτῆς διαίτης Σικελιῶτις γαστρὸς ἀμέτρου τράπεζα*. — Cf. Thémistius, *Orat.* XXIII, 285 C : *Ἐπὶ χρήμασι καὶ τραπέζῃ*, et le mot railleur de Diogène le cynique dans Élien (XIV, 33). — Les saints Pères, ceux du moins qui nourrissaient le plus d'hostilité contre la sagesse grecque, ont accueilli, sans la vérifier, cette étrange accusation. Tertullien, traduisant à la lettre une phrase de Tatien (*Disc. contre les Grecs,* 2), écrira : « Plato Dionysio ventris gratia venditatur » (*Apol.*, 46).

(2) On dit qu'il se trouva plus tard, dans l'empire romain, des platoniciens assez épris de l'idée du maître pour aller en tenter la réalisation au milieu de tribus encore barbares : l'expérience seule a dû prouver à Platon ce qu'il y avait de chimérique dans ses projets de régénération sociale.

(3) Plutarque, *Dion,* 11. C'est précisément ce qu'on lit dans la sep-

ami que Denys le Jeune partageait son enthousiasme pour la philosophie et se prêterait de lui-même à toutes les réformes. Quel temps plus favorable attendre ? ajoutait-il : hâtons-nous de mettre à profit les avances de la Providence. De son côté, Platon, pour chasser les souvenirs importuns de son premier voyage, devait se dire : Denys l'Ancien était une âme fermée aux conseils de la sagesse par une longue habitude du pouvoir et l'abus invétéré du plaisir : son successeur est jeune encore, et la philosophie peut légitimement espérer de faire de lui un souverain modèle. N'est-ce pas la situation de Fénelon, bien convaincu qu'il n'y avait pas à lutter contre l'absolutisme de Louis XIV et travaillant avec d'autant plus d'ardeur à préparer à la France, dans la personne du duc de Bourgogne, le gage d'un meilleur avenir ?

Ces considérations et d'autres semblables triomphèrent à la fin des résistances de Platon, et, laissant à un de ses disciples, Hermocrate, la direction de l'Académie, il s'embarqua une seconde fois pour Syracuse accompagné de Speusippe, son neveu. La fortune parut d'abord lui sourire. « Dès la première rencontre, écrit Plutarque (1), on a pour lui des égards et des honneurs étonnants. A la descente de sa trirème, il trouve un char

tième lettre (328 B) : Εἰ *ποτέ τις τὰ διανοηθέντα περὶ νόμων τε καὶ πολιτείας ἀποτελεῖν ἐπιχειρήσοι, καὶ νῦν πειρατέον εἶναι· πείσας γὰρ ἕνα μόνον ἱκανῶς πάντα ἐξειργασμένος ἐσοίμην ἀγαθά.* — Cf. Diog. Laërt., III, 21, et Thémistius, *Orat.* XVII, 215 B.

N'y a-t-il pas d'ailleurs, dans le passage suivant des *Lois* (IV, 709 E), comme un écho des réflexions auxquelles Platon dut alors se livrer : « Législateur, dis-nous quelles conditions tu exiges et dans quelle situation tu veux qu'on te remette un État pour pouvoir te promettre du reste de lui donner de sages lois ? — Donnez-moi un État gouverné par un tyran : que ce tyran soit jeune, qu'il ait de la mémoire, de la pénétration, du courage, de l'élévation dans les sentiments ; et, afin que toutes ces qualités puissent servir au dessein que je me propose, qu'il possède, en outre, cette modération qui doit accompagner toutes les parties de la vertu ».

(1) *Dion*, 13.

royal magnifiquement orné. Denys offre un sacrifice comme pour l'événement le plus heureux de son règne. La simplicité du repas, l'appareil modeste de la cour, la douceur du tyran dans chacune de ses audiences font concevoir aux citoyens de merveilleuses espérances de changement. Un élan emporte tout le monde vers les lettres et la philosophie : le palais royal est semé partout de la poussière où l'on trace des figures géométriques. »

Une transformation aussi prodigieuse était trop factice pour que cet heureux début pût durer longtemps. Denys le Jeune était une nature à la fois faible et violente, mélange de bonnes intentions stériles et de passions insatiables, faisant des coquetteries à la philosophie jusqu'à l'heure où de la théorie il fallait passer à la pratique. De plus, il fut aisé aux ennemis de Dion d'exciter la jalousie du tyran contre ce sophiste athénien plus puissant à lui seul et plus redoutable que ne l'avaient été jadis pour Syracuse les armées de Nicias et d'Alcibiade. On savait que Platon avait en Dion un fidèle protecteur; c'est contre ce dernier que se déchaîna l'orage. Quatre mois après l'arrivée du grand philosophe (1), les intrigues de Philiste et de ses partisans aboutirent à jeter Dion en exil. La tyrannie de Denys n'eut dès lors plus de contre-poids, et Platon, qui ne se sentait pas en sûreté à Syracuse, n'attendait que l'autorisation de regagner Athènes. Mais le tyran redoutait des révélations importunes : il demanda au philosophe de ne pas s'éloigner; il fallut obéir, car les prières des tyrans sont des ordres (2). Gardé d'abord à vue sous couleur d'hospitalité généreuse, Platon, en

(1) En 367 d'après Grote, en 366 d'après Ast. Dans une note du XXXIII[e] chapitre du *Voyage du jeune Anacharsis,* Barthélemy veut établir, en se fondant sur des calculs astronomiques, que le second voyage de Platon en Sicile est de 364, le troisième de 361.

(2) C'est l'expression même employée par l'auteur de la septième lettre (329 D): *Τὰς τῶν τυράννων δεήσεις ἴσμεν ὅτι μεμιγμέναι ἀνάγκαις εἰσὶν.*

butte à des attaques incessantes, fut peu après congédié avec dédain par le tyran, qui avait vainement essayé de le plier à ses vues despotiques (1).

En achevant ce récit, ne semble-t-il pas que, sous d'autres noms, nous venions d'écrire une des pages les plus connues de l'histoire de Voltaire? Bornons-nous à signaler au vol quelques rapprochements. Qu'on se rappelle l'auteur des *Lettres philosophiques*, tourmenté, lui aussi, du désir de diriger et de régenter les cabinets, pressé en 1740 par Frédéric II de se rendre à Potsdam, accueilli par le maître avec un empressement et des caresses que devait copier, en les exagérant, une cour disciplinée comme un régiment (2). Au témoignage des contemporains, ce fut à qui, dès l'abord, lui ferait fête et lui témoignerait le plus d'égards. L'hôte était trop illustre pour qu'on ne se le disputât point. En échange d'un titre sonore et d'une existence princière, que lui demandait-on? De donner au roi une heure chaque jour pour arrondir ses ouvrages de prose et de vers. Mais chacun se regimbe contre les coups de langue mordants du nouveau-venu et bientôt l'œil pénétrant de Voltaire discerne des symptômes révélateurs faits pour tenir sur le qui-vive un observateur intéressé : la sécurité et la confiance l'abandonnent. « L'épée de Damoclès, écrit-il, est incessamment suspendue sur ma tête : j'ai affaire à

(1) On lit à la fin de la même lettre : « Il m'a semblé que je devais vous indiquer les motifs qui m'ont fait entreprendre mon second voyage en Sicile, à cause des événements singuliers et extraordinaires qui ont suivi. » — Dans l'antiquité déjà, Platon a payé cher l'ambition qu'il eut d'entreprendre l'éducation et la conversion d'un tyran. Cependant aux péripatéticiens qui l'attaquaient, ses disciples pouvaient répondre : « Si dans Alexandre nous cherchons les qualités de l'homme, non les exploits du conquérant, fait-il beaucoup plus d'honneur à Aristote? Et cependant c'était une âme bien plus accessible aux grands sentiments et qui, dès l'enfance, avait été confiée au futur fondateur du Lycée. »

(2) Je puise ce détail et les suivants dans l'ouvrage si curieux de M. Desnoiresterres : *Voltaire et la société au* XVIIIe *siècle*.

l'amour-propre et au pouvoir despotique, deux êtres bien dangereux ». Frédéric, mécontent de cet hôte indiscret, n'en a pas moins faim et soif de sa présence, et, pour s'éloigner de Potsdam, Voltaire poursuivi par le ressentiment de tous ceux qu'ont atteints ses sarcasmes, est obligé d'élaborer tout un plan d'évasion. Ce n'est pas tout. Le roi qui le supposait, non sans vraisemblance, profondément ulcéré et s'attendait pour sa part à quelque éclaboussure, le fait garder à vue à Francfort sous un assez étrange prétexte : singulier dénouement, on en conviendra, à une tendresse que l'on prétendait inaltérable ! Le trop spirituel écrivain, réduit, selon ses propres expressions, à opposer sa philosophie à des choses si peu philosophes, ne recouvre définitivement sa liberté qu'après avoir traversé des heures d'alarmes mortelles.

Est-il facile d'imaginer, à deux mille ans de distance et en dépit du caractère et du rôle différents des personnages, un parallèle plus complet et surtout plus instructif, pour qui veut mesurer l'influence de la raison sérieuse ou railleuse sur les destinées des cours ? Ce sera là l'excuse de cette courte digression.

IV

TROISIÈME VOYAGE EN SICILE

Chassé de Syracuse, Dion, qui jusque dans sa disgrâce avait conservé des revenus princiers, était venu se fixer à Athènes, où Platon se hâta de l'attirer à l'Académie, espérant, dit Plutarque (1), que le commerce

(1) *Dion*, 17.

de Speusippe, où l'éloquence s'associait à une plaisanterie délicate et opportune, adoucirait le caractère du Syracusain (1). Cependant Denys, qui voyait le parti de son rival grandir en influence, se repentait d'avoir si mal profité des leçons de Platon et, par l'intermédiaire d'Archytas, conjurait le philosophe de revenir à sa cour, lui promettant en échange une réconciliation complète et durable avec Dion.

Avant d'oublier le passé et d'accepter la tâche de rapprocher ceux-là même que, peu de temps auparavant, sa présence avait séparés, Platon, au rapport d'un écrivain ancien, voulut consulter les plus marquants de ses auditeurs, ceux du moins qui étaient le plus versés dans les choses de la politique (2). Leur réponse fut unanime, si bien que, malgré son grand âge, le philosophe, incapable de ressentiments et cédant aux instances de Dion auquel l'unissaient de profondes sympathies (3), se rendit à Syracuse sur un vaisseau de guerre mis à sa disposition.

Son arrivée remplit Denys d'une grande joie et la Sicile d'un sérieux espoir. Mais aux conseils, puis aux instances de Platon, le tyran répondit, comme il l'avait fait une première fois, par des ajournements, ensuite par des récriminations mal dissimulées sous mille honneurs et mille complaisances. Non-seulement le philosophe était en butte à la calomnie : sa vie finit par être

(1) « Lorsque Dion se retire après avoir soupé, comme on soupait chez Platon, avec des olives, si, comme l'abbé Barthélemy, vous faites dire par le philosophe à ses convives : « Dion est aujourd'hui victime « de la tyrannie, je crains qu'il ne le soit un jour de la liberté », je relis Platon pour y trouver ces mots et je les cherche en vain. Vous m'avez donné une phrase moderne pour une anecdote grecque » (Villemain, *Tableau de la littérature au* XVIII[e] *siècle*, III, p. 288).

(2) Le texte grec porte μεγιστᾶνες, mot qu'on ne s'attendait guère à voir employé ici.

(3) Cf. Cicéron, *De Oratore*, III, 34. — Nous voyons Dion faire, de son côté, avec une somptueuse munificence les frais d'une chorégie dont Platon avait été chargé.

menacée (1). Archytas, qui s'était porté garant de sa sûreté, s'émut et intervint pour l'arracher à des sévices imminents (2). Plutarque, qui rapporte, en outre, le mot suivant de Platon, en réponse à certaines appréhensions bien légitimes du tyran : « A Dieu ne plaise qu'il y ait une telle disette de sujets à l'Académie, qu'on en vienne à faire mention de toi ! » ajoute : « Tel fut, dit-on, le renvoi de Platon, bien que son témoignage ne soit pas entièrement conforme (3) ». Eût-il parlé de la sorte de la plus importante des lettres platoniciennes s'il eût cru d'une foi inébranlable à leur authenticité ?

Tout espoir de réconciliation ayant disparu, Dion se prépara à rentrer à Syracuse les armes à la main. Je garderais le silence sur cette expédition, si elle n'eût pas rencontré à l'Académie un appui moral et matériel, preuve de la répulsion constamment inspirée à Platon et à ses disciples par la tyrannie (4). Salués d'abord par l'enthousiasme général (5), les libérateurs de Syracuse, pour asseoir leur autorité sur une populace corrompue et toujours avide de révolutions, cédèrent à la tentation de recourir à leur tour à la force. Dion paya de sa vie,

(1) C'est ce que donne à entendre l'auteur de la septième lettre (333 D) : Διαμαχόμενος τοῖς διαβάλλουσιν ἡττήθην.

(2) Voir Plutarque, *Dion*, 20 ; Aristide, p. 304 (éd. Dindorf) ; Maxime de Tyr, XXI, 9 ; Philostrate, *Vies des sophistes*, VII, 1 ; Tzetzès, *Chil.*, X, 996.

(3) *Dion*, 20.

(4) On lit, il est vrai, dans Athénée, qui s'est fait l'écho complaisant des accusations méritées ou calomnieuses dirigées contre Platon : Ὥσπερ καὶ οἱ πολλοὶ τῶν μαθητῶν αὐτοῦ τυραννικοί τινες καὶ διάβολοι γενόμενοι (XI, 118). — L'enthousiasme de Plutarque est, à son tour, suspect d'exagération, lorsqu'il lui fait écrire : « Dion, après avoir entendu Platon, Brutus, après avoir lu ses écrits, sont sortis tous deux de la même palestre pour de grands combats » (*Dion*, 1).

(5) Dans son *Discours contre la loi de Leptine* (§ 162), Démosthène cite comme un des coups de théâtre de la fortune Denys, maître naguère de tant de trirèmes, de tant de cités, de tant de mercenaires et chassé du pouvoir par Dion, qui n'avait pour lui qu'une barque et une poignée de soldats.

en 353, de regrettables abus de pouvoir, et, pendant que Platon s'éteignait à Athènes, Denys le Jeune, redevenu maître du trône, poursuivait le cours de ses violences et de ses exactions. Heureusement où l'éloquence d'un philosophe avait tristement échoué, l'intègre fermeté d'un homme d'action trouva le succès (1).

On comprend sans peine le dégoût que dut laisser dans l'âme de Platon l'avortement définitif d'une entreprise à laquelle, en dépit de tous les mécomptes, une sorte d'amour-propre l'avait, dès le premier jour, invinciblement attaché (2) : mais si les enseignements du philosophe furent perdus pour la Sicile, lui-même mit à profit les leçons de l'expérience, leçons si chèrement achetées. Non-seulement il a pu à Syracuse étudier sur le vif ce qu'il a exposé dans des pages magistrales, je veux dire les phases traversées par les mauvais gouvernements dans leur décadence progressive, non-seulement l'observation lui a révélé les causes secrètes qui du sein d'une démocratie sans règle et sans frein font germer la tyrannie, comme le fruit sort naturellement de la fleur (3), mais il a compris, en outre, que, pour traduire dans la réalité ses conceptions politiques,

(1) C'est au vertueux Timoléon qu'il était réservé de rendre à Syracuse son premier éclat et son ancienne prospérité. On sait comment, après avoir refoulé les Carthaginois et purgé l'île de ses tyrans, il descendit du pouvoir avec la même dignité qu'il en avait été revêtu. Rousseau ne pardonne pas à Platon de s'être laissé ravir cet honneur; mais il y a, entre la théorie et la pratique, entre les principes et les faits, un tel écart que rarement on peut se féliciter de voir un philosophe prendre en main les rênes d'un État, surtout d'un État en proie à des troubles et à des révolutions. Un conquérant qui se connaissait en hommes l'a dit : « Pour qu'il y eût un vrai peuple libre, il faudrait que les gouvernés fussent des sages et les gouvernants des dieux. »

(2) L'auteur de la septième lettre a donc raison de nous le montrer (350 D) μεμισηκὼς τὴν περὶ Σικελίαν πλάνην καὶ ἀτυχίαν, et rien n'est plus vraisemblable que la réponse qu'on lui prête aux Cyrénéens venus pour lui demander des lois : « Vous êtes trop opulents pour cela » (Plutarque, *ad princ. inerud.*, 1).

(3) Voir le IXe livre de la *République*.

il faut des hommes à part, qui n'aient rien de commun avec ceux de son temps, il a compris que, pour arriver à une réforme pratique et durable, il est de toute nécessité de recourir non-seulement aux exhortations des sages ou aux démonstrations d'une théorie savante (1), mais encore et surtout aux prescriptions et aux sévérités d'une législation accommodée aux choses et aux circonstances. De là ce traité des *Lois,* l'œuvre unique de ses dernières années, désaveu implicite ou tout au moins habile correctif des exagérations de la *République,* testament à la fois philosophique et social dans lequel Platon, sur tant de points, nous a légué ce que, à l'exemple de saint Augustin, j'appellerai volontiers ses « rétractations ». Au reste, tandis que Thomas Morus et que Rousseau lui-même ne sont guère connus que pour leurs utopies, Platon a attaché son nom à un système immortel. Il est du nombre de ces hommes de génie dont la postérité a presque oublié les erreurs pour ne se souvenir que de leurs éminentes qualités.

(1) On sait que le *Critias,* complément du *Timée* et de la *République,* est demeuré inachevé. Cette interruption ne se rapporterait-elle pas à l'un des derniers voyages de Platon à Syracuse, et la disposition d'esprit du philosophe à son retour ne suffit-elle pas pour expliquer l'abandon où il laissa ces premiers jeux de son imagination ?

LES

LOIS INTELLECTUELLES

DU LANGAGE

FRAGMENT DE SÉMANTIQUE

PAR MICHEL BRÉAL

MEMBRE DE L'INSTITUT

Pourquoi ne serait-il pas possible d'écrire sur le langage en une langue claire et intelligible? Les faits qu'on a à exposer ne sont pas d'une telle profondeur qu'il faille y appliquer les formules d'une haute et abstraite philosophie. Cet outil dont se sert l'humanité depuis les premiers jours où elle est née à elle-même, ressemble à toutes les inventions de l'homme : si, partant de notre temps, nous remontons le cours des âges, nous voyons l'instrument s'expliquer de lui-même et se dépouiller de ce qu'il a de mystérieux. Sans doute nous n'atteindrons pas les premiers commencements : mais sur quel autre champ de l'activité pouvons-nous nous flatter de toucher aux origines? Il suffira que nous supposions dans le passé le plus lointain l'existence

des mêmes lois dont nous aurons observé l'action durant la période qui est ouverte à nos regards.

L'étude où nous invitons le lecteur à nous suivre est d'espèce si nouvelle qu'elle n'a même pas encore reçu de nom. En effet, c'est sur le corps et sur la forme des mots que la plupart des linguistes ont exercé leur sagacité : les lois qui président à la transformation des sens, au choix d'expressions nouvelles, à la naissance et à la mort des locutions, ont été laissées dans l'ombre ou n'ont été indiquées qu'en passant. Comme cette étude, aussi bien que la phonétique et la morphologie, mérite d'avoir son nom, nous l'appellerons la SÉMANTIQUE (du verbe σημαίνω), c'est-à-dire la science des significations.

Il est difficile d'adopter un ordre rigoureux au milieu de faits de toute nature qui se croisent. Aussi nous paraît-il préférable de nous jeter au milieu de notre sujet : quand nous aurons fait une certaine partie du chemin, les grandes lignes se dessineront d'elles-mêmes.

La première loi que nous étudierons — non qu'elle soit la plus importante, mais parce qu'elle est des plus faciles à observer — c'est la *contagion*. On considère trop les mots isolément : il est si aisé de prendre un mot à part et d'en retracer l'histoire, comme s'il n'avait pas été comprimé, mis en relief, légèrement nuancé ou tout à fait transformé par les autres mots du vocabulaire, au milieu desquels il se trouve placé et dont il ressent l'influence voisine ou lointaine. Prendre un mot à part, c'est une méthode presque aussi artificielle que de donner, comme on est obligé de le faire en phonétique, l'histoire d'une voyelle ou d'une consonne. Les lettres n'ont d'existence que dans les mots, les mots n'ont d'existence que dans les phrases. On va s'en rendre compte par un exemple que nous prendrons aussi tangible, aussi élémentaire que nous pourrons.

Il y a en français une série de négations qui étaient,

à l'origine, des mots affirmatifs : pas, point, rien, plus, aucun, personne, jamais. Ils servaient à renforcer la seule négation véritable que nous ayons, à savoir *ne*. Je n'avance pas *(passum)*. — Je ne vois point *(punctum)*. — Je ne sais rien *(rem)*. — Je n'en connais aucun *(aliquem unum)*. — Je n'en veux plus *(plus)*. — Il n'est personne *(persona)* qui l'ignore. — Je né l'oublierai jamais *(jam magis)*. — Ces mots, par la longue habitude qu'ils ont contractée avec la négation, sont devenus eux-mêmes négatifs : « Qui va là ? — Personne. » Ils le sont si bien devenus, que l'Académie française, dans son Dictionnaire, fait ordinairement passer le sens négatif avant tous les autres. « Aucun, dit l'édition de 1878, adj. Nul, pas un. » En quoi nous n'avons pas l'intention de blâmer l'Académie, car elle rend fidèlement l'impression que ces mots font aujourd'hui sur l'esprit, et qu'ils faisaient déjà au XVII[e] siècle :

> Quoi, vous le soutenez ? — En aucune façon (1).

Nous recommandons au philosophe aussi bien qu'au linguiste de lire successivement dans le Dictionnaire de l'Académie et dans celui de Littré quelques-uns de ces articles, pour observer la différence entre les explications que suggère le sentiment présent d'une langue et celles que fournit l'histoire. « *Rièn,* dit l'Académie, néant, nulle chose. Dieu a créé le monde de rien. » Ecoutons maintenant Littré : « Rien, quelque chose. Je vous envoie des vers que je fis il y a trois ans... Faites-moi l'honneur. s'il vous plaît, de me mander si c'est rien qui vaille. Voiture, *Lettres,* 196. » Ainsi l'acception que l'Académie met en première ligne est la plus moderne : les sens qu'elle rejette au dernier plan sont les sens étymologiques et primitifs. En général, si l'on veut trouver dans les dictionnaires d'usage quelques

(1) *Femmes savantes,* II, 6.

données pouvant servir à l'histoire, c'est à la fin des articles, parmi les emplois dits rares ou exceptionnels qu'il les faut chercher. Pour revenir au mot *rien*, le sens négatif y a pénétré de bonne heure, car nous le trouvons dans le *Roman de la Rose* :

> Car de rien fait-il tout saillir,
> Lui qui a rien ne peut faillir.

Mais dans quel dessein la langue a-t-elle adjoint à la négation *ne* ces mots qui ont pris petit à petit en sa société la signification négative ? Par un besoin naturel à l'esprit de renforcer la pensée et de la rendre sensible à l'aide de quelque image. Pour avoir une collection d'exemples il suffirait d'écouter autour de soi les gens au parler un peu vif. Il existe une thèse présentée à l'école des Chartes sur les synonymes du mot *rien*, chez les écrivains du moyen âge (1). On ne se contentait pas de dire, par exemple, qu'un homme n'a ni sou ni maille : quantité d'autres mots, tels que *gant*, *botte*, *éperon*, *chiffon*, *clou*, *rave*, *châtaigne*, *prune*, viennent à l'occasion prendre la place de *rien*. Seulement leur emploi n'a pas été assez constant pour donner lieu à la contagion. N'ont été atteints que les mots cités plus haut, auxquels l'usage moderne a joint la locution *du tout*.

Prenons maintenant un exemple de la contagion dans les langues anciennes. L'idée du conditionnel, que nous marquons par le mot *si*, n'était pas facile à exprimer : comment faire dire à un mot que telle chose sur l'existence de laquelle nous ne voulons rien affirmer, est un instant supposée par nous comme réelle ? C'est pourtant ce qu'indiquent *si*, *εἰ*, *if*, ces petits mots qui suffisent à changer le sens d'une phrase, et qu'un linguiste a ingénieusement comparés aux substances presque impal-

(1) Schweighæuser.

pables dont une pincée change le goût et l'arome d'un mets (1). L'histoire de la langue peut seule nous faire comprendre ce problème.

Si, en vieux latin, est *sei*, plus anciennement encore * *svei* (osque *svai* ou *svae*, ombrien *sve*), c'est-à-dire un locatif comme *domei*, *humei*. Il veut dire « de cette façon, en cette manière ». Cette signification est restée dans *sei-c*, *si-c*, qui n'est pas autre chose que le locatif *sei*, suivi de l'enclitique *-ce*, *-c*. Nous retrouvons encore cette signification dans la conjonction *si-ve*... *si-ve*..., qui veut dire : « Ou en cette manière... ou en cette manière... » Comment, dans un locatif ayant une signification purement démonstrative, la langue a-t-elle fait entrer l'idée de condition ? Pour répondre à cette question, il est bon de laisser un instant le latin, dont les monuments littéraires sont d'époque trop récente, pour nous adresser au grec.

En grec, la conjonction correspondante est εἰ, dorien αἰ. Hésychius nous a conservé la forme βαίκαν = εἴ κεν, laquelle montre encore le *v* ou digamma qui se trouvait anciennement en tête du mot. La forme complète était σϝαί, mais le σ initial s'est perdu de bonne heure, comme il s'est perdu à la tête du pronom ἴ-διος = σϝί-διος. Si maintenant nous examinons les plus anciens emplois de εἰ dans Homère, nous le trouvons habituellement suivi de l'optatif (2). En voici quelques exemples : Hector (*Il.*, VI, 284), exprimant son ressentiment contre Pâris, s'écrie que s'il le voyait descendre dans l'Hadès, il en oublierait ses propres chagrins :

Εἰ κεῖνον γε ἴδοιμι κατελθόντ' Ἄϊδος εἴσω,
Φαίην κε φρέν' ἀτέρπου ὀϊζύος ἐκλελαθέσθαι.

(1) Qu'on songe seulement aux emplois si divers et si importants de la particule anglaise *but*, ou encore de la particule ἄν en grec.

(2) Il ne saurait être question de donner ici la théorie de la particule εἰ et de ses divers emplois. Nous voulons seulement faire comprendre

Quels sont ici les mots exprimant l'idée conditionnelle? Sans doute ce sont εἰ et κέ(ν), mais ils ne sont eux-mêmes que les jalons servant à mieux marquer la construction de la phrase et le mouvement de la pensée. La véritable expression du conditionnel se trouve dans le mode du verbe. Supprimons la conjonction εἰ; au fond, l'idée sera la même, car il restera l'expression d'un vœu. « Puisse-t-il descendre dans l'Hadès et mon cœur aura oublié ses propres chagrins ! »

Voici un passage tout semblable, où la conjonction manque. Minerve, après avoir décrit à Télémaque comment était fait son père Ulysse, dit que s'il survenait au milieu des prétendants, ceux-ci verraient s'abréger leurs jours et se gâter leur fiançailles :

Τοῖος ἐὼν μνηστῆρσιν ὁμιλήσειεν Ὀδυσσεύς,
Πάντες κ' ὠκύμοροί τε γενοίατο πικρόγαμοί τε.

L'optatif se montre ici dans son emploi primitif, qui est d'exprimer un fait regardé comme souhaitable, ou comme simplement possible. L'addition de εἰ ne ferait que souligner ce qui est déjà suffisamment indiqué par le mode du verbe. Or, c'est pour avoir figuré longtemps dans des phrases où le verbe se trouvait à un mode exprimant un souhait ou une supposition, que εἰ a paru gouverner ce mode, et a attiré à lui une partie de l'idée conditionnelle.

Voici un autre exemple, tiré de l'Iliade (XVI, 623) :

Deux guerriers se provoquent, et l'un s'écrie que s'il touchait son adversaire en pleine poitrine, la gloire serait pour lui et la vie de son ennemi pour Pluton :

Εἰ καὶ ἐγώ σε βάλοιμι τυχὼν μέσον ὀξέϊ χαλκῷ,

comment, à l'origine, elle est arrivée à sa signification de conjonction exprimant un conditionnel.

Αἶψά κε, καὶ κρατερός περ ἐὼν καὶ χερσὶ πεποιθὼς,
Εὖχος ἐμοὶ δοίης, ψυχὴν δ' Ἄϊδι κλυτοπώλῳ.

C'est la même construction, toujours jalonnée par εἰ et par κέν. Mais, au fond, nous avons ici moins l'expression d'une condition que celle d'une série de souhaits. « Puissé-je te percer de mon javelot... tu me donnerais la gloire, ta vie serait à Pluton ! »

Nous allons donner maintenant un exemple où εἰ se trouve dans le second membre de phrase. Ulysse, déguisé en mendiant, parle des prétendants (*Od.*, XVI, 102) :

Αὐτίκ' ἔπειτ' ἀπ' ἐμεῖο κάρη τάμοι ἀλλότριος φὼς,
Εἰ μὴ ἐγὼ κείνοισι κακὸν πάντεσσι γενοίμην.

« Qu'un autre homme me tranchât aussitôt la tête, si je ne devenais pas pour eux tous (les prétendants) la cause de leur perte. » On sent encore dans cette phrase la valeur démonstrative de εἰ. La signification est qu'Ulysse consent à perdre sur le champ la tête, comme il est vrai qu'il ne tuera pas les prétendants.

Revenons à présent au latin. De l'optatif, le latin n'a gardé qu'un petit nombre de formes, telles que *sim, velim, faxim*. En général, il a remplacé l'optatif par le subjonctif. Mais, sauf cette différence, ce que nous avons dit de εἰ s'applique à *si*. On a d'ailleurs conservé des exemples de la construction avec l'optatif. Dans la vieille formule : *si hæc ita faxitis,* nous avons le pendant exact de la construction grecque. L'explication du sens conditionnel est la même. Il n'est pas plus nécessaire en latin qu'en grec de mettre la conjonction. Voici, par exemple, la formule d'un vœu emprunté aux Actes des frères Arvales : *Jupiter optime maxime, quæ in verba tibi bove aurato vovi esse futurum, quod hoc die vovi, ast tu ea ita faxis, tunc tibi donum auri pondo XXV, argenti pondo IV ex pecunia fratrum Arvalium nomine eorum po-*

situm iri voveo (1). Le membre de phrase *ast tu ea ita faxis* exprime la condition par la seule force de l'optatif.

On voit que l'étymologiste ferait fausse route s'il pensait devoir trouver dans la conjonction *si* une idée de condition explicitement énoncée. Elle signifie simplement « en cette manière » ; mais une fois que par contagion elle fut devenue l'exposant de l'idée conditionnelle, elle put, en cette qualité, se faire suivre même de l'indicatif.

Une observation analogue pourrait être faite sur les mots qui signifient « mais », en latin, en grec, en français. L'opposition que marquent ces particules tient à l'emploi, non à l'étymologie. Prenons le latin, qui possède plusieurs conjonctions de cette nature. *Verum* et *vero* veulent dire « à la vérité » ; *autem* était un adverbe purement affirmatif; *at* (anciennement *aut*) est une particule de liaison qui, en osque, signifie « et » (cf. *at-que*). Celle qui a le plus de force par elle-même est la conjonction *sed,* laquelle signifie « à part cela, au demeurant » ; *ast* est probablement pour *at sed.* Aucun de ces mots ne possède en lui la force adversative que nous croyons y percevoir : mais, comme ils se trouvaient habituellement en tête d'une seconde proposition qui, sans nier la vérité de la première, apportait une affirmation qui la limitait, l'antithèse est venue se condenser dans la conjonction.

Laissons à présent ces sortes de mots (2) pour montrer l'effet de la contagion dans une règle importante de la grammaire française.

La règle qui veut qu'on écrive avec accord : « Les

(1) Henzen, *Act. fratrum Arvalium,* p. 101.

(2) Des remarques analogues pourraient être faites sur les mots qui signifient « quoique » : à l'origine, ce sont des mots qui exagèrent la concession, pour faire d'autant plus ressortir l'affirmation ultérieure tenue en réserve. La force antithétique, qui a fini par entrer dans les mots signifiant « quoique », vient donc du mouvement de la phrase.

auteurs classiques que j'ai lus », et sans accord : « J'ai lu les auteurs classiques », n'est point aussi artificielle qu'on pourrait le croire. Il nous serait impossible d'entendre, sans être choqué : « Les lettres que j'ai écrit », et nous ne serions pas moins blessés de : « J'ai écrites mes lettres. » La cause de cette anomalie apparente est un fait de contagion. La phrase que nous avons citée en dernier lieu eût été régulière, il y a quatre siècles. Mais, en français moderne, le participe, quand il est ainsi construit, prend part, dans notre esprit, à la force transitive qui vient de l'auxiliaire « avoir ». Cela est si vrai, que nous pouvons dire en langage télégraphique : « Reçu mauvaises nouvelles. Pris la ligne directe. » Tout le monde croira sentir en ces participes passifs des mots à force transitive.

D'où vient cependant que nous continuons de dire : « La maison que j'ai construite. Les lettres que tu as écrites? » C'est que la construction de la phrase est un peu différente. Il a suffi de ce léger changement pour arrêter la force de la contagion. De même qu'à peu de distance des grandes routes, à quelques kilomètres des voies ferrées, on retrouve les vieux costumes et les anciens usages, de même il suffit d'un tour un peu différent pour que les principes de l'ancienne grammaire française reparaissent.

Au principe de *contagion* se rattache étroitement le principe de *spécialité*.

Nous appelons ainsi une loi du langage qui a pour effet de départir à un seul mot la fonction qui était plus anciennement remplie par tous les mots de même espèce; d'habitude, le mot privilégié paie le choix dont il a été l'objet par la perte de son indépendance personnelle : il n'est plus qu'un exposant grammatical.

Les adjectifs, autrefois, exprimaient la gradation au moyen du comparatif et du superlatif. Les suffixes qui servaient à cet usage étaient nombreux et variés : ainsi le comparatif pouvait s'exprimer par les suffixes *ra,*

tara, jans, le superlatif par *ma, tama, ista, istama.* Ces suffixes deviennent peu à peu moins nombreux : d'abord, c'est *ra* qui s'éteint ; puis, le latin perd le comparatif en *tara,* pour ne garder que la forme en *jans* (latin *ios, ior*). Au superlatif, le latin perd les suffixes *ma, ista* et *tama,* pour ne garder que *istama (issimus)*. Le vieux français avait encore quelques comparatifs, héritage du latin : *forçor, hauçor, juvenor, greïgnor, ancienor, gencior.* Il avait aussi quelques superlatifs : *bonisme, cherisme, grandisme, hautisme.* Tout ce mécanisme a disparu du français, non pas, comme on l'a dit, par suite de l'altération phonétique, mais par l'action de la loi de spécialité. Un seul comparatif a assumé la fonction de tous les autres : en français, c'est le comparatif *plus* (= latin *plus*, *ploius*), comme en espagnol, c'est le comparatif *mas* (= latin *magis*). Le même mot a servi aussi pour le superlatif, au moyen de l'article dont il s'est fait précéder. Les seules exceptions sont quelques comparatifs si ancrés dans l'usage, comme *meilleur, pire, moindre,* qu'il a été impossible de les déraciner. Partout ailleurs, *plus* a fait le vide, et il nous tient lieu de tout un ancien et savant outillage.

Il faut donc voir dans ce comparatif le survivant d'une espèce perdue, qui, à lui seul, remplace tous ses frères. Mais il n'a plus, dans des constructions comme *plus grand, plus fort,* d'existence personnelle : il sert à l'expression d'une relation grammaticale. Il est l'équivalent de la désinence *-ior,* si bien que par lui-même il est simplement l'annonce d'un autre mot.

A mesure que les langues avancent en âge, la loi de spécialité prend plus d'importance. En voici un exemple tiré de la langue anglaise.

Le verbe *do,* suivi d'un infinitif, se charge d'exprimer les différentes idées de temps, de mode, de personne, que chaque verbe était autrefois obligé de marquer pour son propre compte. Il est devenu le verbe par excellence. Si on le laissait faire, tous les autres

passeraient bientôt à l'état de mots invariables. Il est si prêt à tous les usages, qu'il se sert d'auxiliaire à lui-même : *How do you do?* Mais il paie l'universalité de ses aptitudes du prix de sa physionomie propre. Il n'est plus qu'un exposant grammatical. Dans un dialogue comme celui-ci : *Does he come? does* est l'équivalent d'une désinence de la troisième personne.

Ces faits, qui sont connus de tous, peuvent nous aider à comprendre une des parties les plus obscures de l'histoire de nos langues. La lutte qui s'est établie entre la déclinaison et les prépositions n'est peut-être qu'une application de la loi de spécialité. Si l'on compare le sanscrit *apa,* qui marque l'éloignement, avec *api,* qui exprime le mouvement vers un endroit, l'on entrevoit les restes d'une flexion plus archaïque et plus simple. Il en est de même pour περί et παρά, ἐνί et ἀνά. Ce sont ces anciens mots fléchis qui ont fini par détruire toute déclinaison, après l'avoir d'abord rendue inutile. Mais ils doivent eux-mêmes leur signification à cette déclinaison dont on aperçoit encore sur eux la marque plus ou moins visible.

Nous arrêtons ici ces notes, heureux si nous avons réussi à montrer, par un petit nombre d'exemples, quelle sera un jour, pour la connaissance des lois psychologiques du langage, l'importance de la *sémantique*.

LES FRAGMENTS

D'ANTIPHON LE SOPHISTE

PAR ALFRED CROISET

Xénophon, dans les *Mémorables* (I, 6, 1), mentionne un interlocuteur de Socrate qu'il appelle *Antiphon le sophiste*. S'agit-il ici de celui que nous appellerions plutôt Antiphon l'orateur, mais qui avait fait aussi le métier de sophiste dans le sens grec du mot, et qui pourrait être, par conséquent, ainsi désigné par Xénophon pour le distinguer de plusieurs autres Antiphon qui paraissent avoir vécu à Athènes dans les dernières années du v[e] siècle? La question avait été soulevée déjà dans l'antiquité (1). Au milieu des informations souvent confuses ou vagues que l'on peut recueillir sur ce sujet, l'opinion qui paraît la plus vraisemblable est celle qu'Hermogène attribue au savant grammairien Didyme (2), et suivant laquelle il y aurait eu au v[e] siècle, sans compter plusieurs autres personnages du même nom, deux Antiphon exerçant le métier de sophiste : l'un, le plus célèbre des deux, celui dont parle Thucy-

(1) Athénée, XV, p. 673, E, F.

(2) Hermogène, περὶ ἰδεῶν, t. III, p. 387, Walz.

dide, et qui avait surtout composé des plaidoyers; l'autre, l'interlocuteur de Socrate, auteur d'un ouvrage en deux livres intitulé Περὶ ἀληθείας, On appelle ordinairement aujourd'hui le premier *Antiphon l'orateur*, et l'autre *Antiphon le sophiste*. En dehors du Περὶ ἀληθείας, Didyme semble aussi avoir attribué au sophiste deux discours ou compositions épidictiques intitulés Περὶ ὁμονοίας et Πολιτικός. Mais l'affirmation d'Hermogène sur ce point est obscurcie par une altération du texte, et quelques savants, entre autres Spengel (1) et M. G. Perrot (2), attribuent à l'orateur ces deux ouvrages. Au contraire, Sauppe (3) et Blass (4) considèrent le Πολιτικός et le Περὶ ὁμονοίας comme des œuvres du sophiste plutôt que de l'orateur. La question n'est donc pas encore définitivement tranchée (5).

Ce que nous pouvons lire aujourd'hui de plus complet sur Antiphon le sophiste est d'abord l'étude de Sauppe, écrite à un point de vue surtout critique, et ensuite le chapitre plus littéraire de Blass. Même après ces travaux excellents, il subsiste bien des obscurités soit sur l'attribution de ces divers ouvrages à l'un ou à l'autre des deux Antiphon, soit sur l'interprétation de quelques-uns des fragments qui nous en restent. Voici, non pas une monographie complète du sujet, il s'en faut de beaucoup, mais simplement quelques notes, les unes critiques, les autres littéraires, sur un certain nombre de points qui touchent aux divers ouvrages en question : ce sont des matériaux pour une monographie, et rien de plus (6).

(1) Συναγωγὴ τεχνῶν, p. 114.

(2) *L'Éloquence politique et judiciaire à Athènes*, p. 137 sqq.

(3) *De Antiphonte sophista*, Gœttingen, 1867; dissertation.

(4) *Die Attische Beredsamkeit*, t. I, p. 97 sqq.

(5) Cf. encore Welcker, *Kl. schriften*, II, 422; Zeller, *La philosophie des Grecs*, trad. fr., t. II, p. 477, 506, 531 (n. 3).

(6) Dans les pages qui vont suivre, les chiffres qui renvoient aux fragments sont donnés d'après l'édition d'Antiphon publiée par Blass dans la petite Bibliothèque Teubner.

I

Du Περὶ ἀληθείας, il nous reste une trentaine de fragments. C'était toute une philosophie, comme les traités Περὶ φύσεως des anciens philosophes, comme le Ἀλήθεια ἢ περὶ τοῦ ὄντος de Protagoras. Le Περὶ ἀληθείας d'Antiphon se divisait en deux livres : le premier, ainsi qu'on le voit par les fragments, était consacré aux questions générales de métaphysique et de méthode ; le second, à l'explication particulière des différents phénomènes naturels.

On sait, par exemple, qu'Antiphon expliquait dans le second livre la formation de la grêle, des tourbillons ; c'était évidemment là aussi qu'il exposait ses idées sur le soleil et sur la lune dans des passages dont il nous reste quelques débris. Laissons cela de côté pour nous en tenir uniquement à deux ou trois passages du premier livre.

Dans le premier livre, un des sujets abordés par Antiphon était la théorie de la connaissance. C'est ce qu'on aperçoit très bien par deux ou trois des fragments qui nous en restent; mais le plus important de ces fragments est malheureusement très mutilé. On en a tenté plusieurs fois déjà la restitution, toujours sans succès. Voyons ce qu'on en peut tirer. Ce fragment est conservé dans Galien, 18, 2, p. 656 (Kühn), où le passage tout entier se lit ainsi :

Μέμνημαι δὲ καὶ περὶ τοῦ τῆς γνώμης ὀνόματος εἰπὼν ὡς ἐπὶ τῶν παλαιῶν ἐν ἴσῳ εἴτε τῷ διανοίας (1) εἴτε καὶ ἐννοήσεως (2) ἐλέγετο ..... ὥσπερ καὶ ὁ Ἀντιφῶν ἐν τῷ πρώτῳ τῆς

(1) Intention.
(2) Raison.

Ἀληθείας ἐν τῷ λόγῳ ταῦτα δὲ γνοὺς εἰς ἕν τε οὐδὲν αὐτῷ οὐτέων ὄψει ὁρᾷ μακρότητα οὐτέην γνώμῃ γιγνώσκει ὁ μακρότητα γιγνώσκων.

Avec Blass, il faut d'abord mettre entre crochets les mots ἐν τῷ λόγῳ, qui ne sont qu'une glose afférente à ἐν τῷ πρώτῳ. La phrase d'Antiphon ne commence évidemment qu'avec ταῦτα δὲ γνούς, et les corrections diverses tentées sur ἐν τῷ λόγῳ ne pouvaient aboutir à rien de satisfaisant.

Une autre chose évidente, c'est que les mots inintelligibles ταῦτα δὲ γνοὺς εἰς ἕν τε οὐδὲν αὐτῷ forment une phrase distincte : car οὐτέων, qui suit, cache évidemment soit οὔτε οὖν, soit οὔκουν, début d'une phrase nouvelle.

Ce qui n'est pas moins clair, c'est que l'idée générale d'Antiphon est que les qualités abstraites des choses sont connues non par les sens, mais par la raison, γνώμη : cela résulte avec évidence des mots οὔτε οὖν (ou οὔκουν) ὄψει ὁρᾷ μακρότητα ..... ὁ μακρότητα γιγνώσκων.

S'il en est ainsi, la phrase ταῦτα δὲ γνούς ..., qui ne peut contenir (on le voit par la liaison οὖν) que l'expression générale du principe dont Antiphon donne ensuite en exemple diverses applications, devait signifier à peu près ceci : « Mais l'homme qui connaît ces choses ne les connaît pas par les sens ; et, par exemple, etc. » Or, que faudrait-il pour que cette idée fût exprimée en grec avec une précision parfaite ? Tout simplement que le groupe inintelligible εἰς ἕν τε cachât le verbe αἰσθάνεται, et que αὐτῷ fût pour αὐτῶν. Nous avons ainsi la phrase : ταῦτα δὲ γνοὺς αἰσθάνεται οὐδὲν αὐτῶν · οὔτε οὖν, etc. Cette phrase est fort claire, et les erreurs qui, dans notre hypothèse, l'auraient altérée s'expliquent assez facilement ; car αἰσθάνεται a pu donner sans difficulté la mauvaise orthographe εσθανετε, qui est un acheminement vers εἰς ἕν τε.

Le début et la fin de la phrase suivante ne présentent aucune difficulté, sauf οὐτέων. Lisons provisoirement οὔτε οὖν ὄψει ὁρᾷ μακρότητα ... ὁ μακρότητα γιγνώσκων.

Ce début par οὔτε exige, chez un écrivain attique du ve siècle, la répétition du même mot οὔτε devant un second membre de phrase parallèle au premier, et nous trouvons, en effet, aussitôt après, le mot inintelligible οὐτέην, d'où il est facile de tirer le second οὔτε exigé par la grammaire. On pourrait alors corriger le surplus en supposant, après ce dernier οὔτε, la chute d'un mot comme ἄλλως, et en écrivant : οὔτε ἄλλως ἢ γνώμη γιγνώσκει. Le tout s'écrirait donc : οὔτε οὖν ὄψει ὁρᾷ μακρότητα οὔτε <ἄλλως> ἢ γνώμη γιγνώσκει ὁ μακρότητα γιγνώσκων. — Mais je crois qu'il vaut mieux ne pas se laisser prendre à cette apparence de la répétition des deux οὔτε. On obtient par une correction plus simple un sens meilleur en écrivant, au lieu de οὐτέων, le mot οὔκουν, et, au lieu de οὐτέην, les mots οὐδὲ ἦν (ou mieux peut-être : οὐδ' ἐάν). Il est d'ailleurs aisé de comprendre que la faute οὐτέων pour οὔκουν devait entraîner naturellement de la part d'un copiste la faute οὐτέην pour οὐδὲ ἦν.

Voici donc, en définitive, comment je propose de restituer tout le fragment :

Ταῦτα δὲ γνοὺς αἰσθάνεται οὐδὲν αὐτῶν · οὔκουν ὄψει ὁρᾷ μακρότητα, οὐδ' ἐὰν γνώμη γιγνώσκῃ, ὁ μακρότητα γιγνώσκων.

C'est-à-dire :

« Ces notions n'ont rien de sensible : par exemple, celui qui a l'idée de la longueur, alors même qu'il la connaît par l'esprit, ne la voit pas de ses yeux. »

Bernays (*Rhein. Mus.*, IX, p. 256) et Sauppe (*De Antiph. Soph.*, p. 10) ont successivement essayé de corriger ce passage. Bernays conjecture : ἐνί τε λόγῳ ταυταδὶ νοῦς εἴσεται · ἔν τε οὐδὲν αὐτῷ · οὔτε οὖν ὄψει ὁρᾷ μακρότητα οὔτε ἂν γνώμη γιγνώσκοι ὁ μακρότητα γιγνώσκων. Le passage ainsi corrigé signifierait qu'on ne peut connaître la longueur ni par les sens ni par la raison. Comment concilier cette affirmation avec les mots ὁ μακρότητα γιγνώσκων? Il serait difficile d'imaginer pensée plus entortillée, et ce ne serait pas trop d'un texte trois fois authentique pour oser attribuer à Antiphon quelque

chose d'aussi obscur. Tout le début de la phrase, d'ailleurs, marche fort mal.

Sauppe propose : ταῦτα δὲ γνώσει ἕν τε οὐδὲν τὸ αὐτό · οὔτε οὖν ὄψει ὁρᾷ ὁ ὁρῶν μακρότητα οὔτε οὖν γνώμῃ γιγνώσκει ὁ γιγνώσκων. Il ajoute que cela voudrait dire : « *Hæc vero* (res singulas) *tu cognosces, neque quidquam in eis unum idemque, ut neque qui cernit* (res singulas) *oculis cernere possit longitudinem neque cognitione eam cognoscere qui cognoscit* (res singulas). » Je crois qu'une pareille traduction latine est la meilleure condamnation de la correction proposée : mieux vaut déclarer tout simplement la leçon des mss. inintelligible que de croire intelligible une phrase latine ainsi construite.

Pour en revenir à l'interprétation que j'ai proposée, on voit qu'Antiphon, si elle est exacte, distinguait très nettement entre les perceptions qui nous viennent des sens et les notions rationnelles.

Ailleurs encore, il insistait sur l'activité propre de l'esprit. « Chez tous les hommes, disait-il, c'est la raison qui mène le corps, soit qu'il s'agisse de la santé et de la maladie, soit pour tout le reste. » Cette pensée est citée par Galien aussitôt après celle que nous avons étudiée tout à l'heure.

Deux ou trois autres fragments du Περὶ ἀληθείας témoignent non moins clairement de la finesse d'analyse avec laquelle Antiphon distinguait les phénomènes de la substance, et l'abstraction de la réalité, ce qui devait toujours l'amener aux mêmes conséquences sur l'importance du rôle de la raison proprement dite par opposition aux sens. Il est inutile de traduire ici le passage bien connu d'Aristote (Φυσικῆς ἀκροάσεως B', p. 193 A, 9, Bekker), où se trouve rapporté l'exemple donné par Antiphon à l'appui de sa définition de la substance. Mais il ne me paraît pas hors de propos de signaler une autre opinion du même Antiphon, intéressante par elle-même, et qui, rapportée par Stobée sans indication précise sur le livre du Περὶ ἀληθείας auquel elle était

empruntée, paraît devoir se rattacher très naturellement aux théories du premier livre. C'est celle qui avait pour objet l'idée de temps. « Antiphon et Critolaūs considèrent le temps comme une conception de l'esprit ou une mesure, et non comme une substance », Ἀντιφῶν καὶ Κριτόλαος νόημα ἢ μέτρον τὸν χρόνον, οὐχ ὑπόστασιν [εἰρήκασιν]. (Fragm. 105, Blass; ap. Stob., *Ecl.*, I, 8, 40.)

Quel était, d'autre part, aux yeux d'Antiphon, le rôle des sens ? Le fragment 82 de Blass (conservé par Harpocration, v. διάθεσις) renferme peut-être à ce sujet une indication. Il est ainsi conçu : γυμνωθεῖσα δὲ ἀφορμῆς πολλὰ ἂν καὶ καλὰ κακῶς διαθεῖτο. S'agit-il encore ici de la γνώμη, de la raison, qui, si elle ne trouvait un point de départ dans les données des sens, ne pourrait disposer les matériaux les plus beaux de manière à former un bel ensemble ? En d'autres termes, Antiphon croyait-il que le rôle propre de la raison est d'élaborer les perceptions sensibles, mais que celles-ci restent nécessaires au travail ultérieur de l'esprit? Dans ce cas, il n'aurait pas été éloigné de la doctrine résumée plus tard dans la formule célèbre : *nihil est in intellectu quod non fuerit prius in sensu.* Mais c'est là, il faut l'avouer, une conjecture fort problématique.

Que faut-il conclure de tout cela? Quelle est, en somme, l'opinion d'Antiphon sur la réalité de nos connaissances? Quelle valeur objective attribuait-il à ces conceptions de l'esprit issues d'une élaboration rationnelle des données sensibles? Croyait-il que cela formât une science solide, où ne voyait-il dans toutes ces notions que des combinaisons creuses de la fantaisie? Les fragments du Περὶ ἀληθείας ne nous fournissent aucune réponse à cet égard. Il est bien probable qu'Antiphon, comme tous les sophistes ses contemporains, était un sceptique, et n'attribuait à la science qu'une valeur essentiellement relative. Mais nulle part, encore une fois, cela n'est formellement exprimé dans ce que nous pouvons lire aujourd'hui du Περὶ ἀληθείας.

Une des choses les plus certaines qui ressortent des fragments, et elle n'est pas sans intérêt, c'est que celui qui les a écrits était un esprit précis, subtil, et déjà fort habile à analyser les notions abstraites.

II

Les fragments moraux qui nous sont parvenus sous le nom d'Antiphon sont beaucoup plus importants par l'étendue que ceux dont nous venons de parler, et beaucoup mieux conservés : non que le texte en soit exempt de toute altération : plusieurs passages, çà et là, ont évidemment besoin d'être corrigés ; mais, au total, ils sont aisément lisibles, et ce sont surtout des problèmes d'attribution, plus encore que d'interprétation, qui se posent à leur sujet. Les plus importants de ces fragments sont cités par Stobée sans autre désignation d'origine que le nom d'Antiphon. Ils appartiennent évidemment soit au Περὶ ὁμονοίας soit au Πολιτικός ; mais lesquels viennent du premier de ces deux ouvrages, lesquels du second? En outre, à en juger par la manière dont ils sont écrits, quel rapport existe entre l'écrivain ou les écrivains dont ils sont l'œuvre, et l'auteur des discours judiciaires ? C'est seulement sur ces questions d'origine que j'ai à présenter quelques observations.

Les fragments que nous pouvons rattacher, sur la foi de témoignages précis, au Περὶ ὁμονοίας, sont rares et courts : Blass en compte quatorze, et ce ne sont trop souvent que des mots isolés, cités par des lexicographes ou des scholiastes. Il n'est cependant pas impossible de déterminer avec assez de certitude quelle était l'idée générale de l'ouvrage. On peut la résumer ainsi : la vie humaine est courte et la plupart des hommes l'em-

ploient mal ; ne la perdons pas comme à plaisir par de vaines inimitiés. Il est en outre probable que, pour établir son principe, à savoir la misère de la condition humaine, Antiphon passait en revue les différents âges (de là le fragment 112 : ἀνδρεία signalé par Harpocration comme signifiant dans cet ouvrage ἡ τῶν ἀνδρῶν ἡλικία) ; probablement aussi, il montrait les différentes manières de perdre ce temps court et précieux, que beaucoup voudraient *revivre* après l'avoir mal employé (fragm. 106 : ἀναθέσθαι δὲ ὥσπερ πεττὸν τὸν βίον οὐκ ἔστιν).

Cela posé, on voit sans peine que la plupart des *Fragments incertains* devaient appartenir au traité Περὶ ὁμονοίας. Les fragments 132 et 133 disent avec force la brièveté misérable de la vie. Le fragment 127 est ainsi conçu : « Il est des hommes qui, au lieu de s'occuper à vivre actuellement, semblent mettre toute leur application à se préparer pour une autre vie que la vie présente, et qui laissent ainsi le restant de leurs jours s'écouler et disparaître. » C'est à ceux là qu'Antiphon devait adresser l'énergique observation que nous citions tout à l'heure : « La vie n'est pas un coup de dés que l'on recommence quand on l'a manqué. » Même idée encore, au fragment 137, sur le temps, « dont la dépense coûte plus cher que tout » (τὸ πολυτελέστατον ἀνάλωμα τὸν χρόνον).

L'auteur entrait dans le détail. Il suivait l'homme d'âge en âge (fragm. 131 : φέρε δὴ, προελθέτω ἡμῖν ὁ βίος) et dans la diversité de ses occupations. Il le montrait mal marié dans son âge mûr (fr. 131), faible comme un enfant dans sa vieillesse (f. 136), disputé toute sa vie par les passions qui l'égarent sous l'apparence trompeuse du plaisir et le jettent dans l'infortune (fr. 129, fin : ὃς δὲ θέλει χαρίσασθαι τῷ θυμῷ παραχρῆμα θέλει τὰ κακίω ἀντὶ τῶν ἀμεινόνων). De là des peintures développées et intéressantes, dont nous pouvons encore nous faire une idée par les fragments 126 et 128 sur l'avarice, et par le fragment 129 sur la méchanceté à l'égard d'autrui.

Cette dernière idée conduisait naturellement l'auteur à la pensée dominante de tout son ouvrage, l'utilité de la concorde (ὁμόνοια), où, pour mieux dire, de la bonne entente et de l'amitié avec autrui; car Antiphon, avant Nicole, avait composé son traité *Sur les moyens de conserver la paix avec les hommes*. De là le fragment 135 A, sur l'amitié (αἱ νέαι φιλίαι ἀναγκαῖαι μὲν, αἱ δὲ παλαιαὶ ἀναγκαιότεραι, « il faut tenir à ses nouveaux amis, et plus encore aux anciens »), qu'on peut rapprocher d'une autre maxime sur l'amitié citée par Suidas comme extraite du Περὶ ὁμονοίας : « Beaucoup, par ignorance, réduisent leurs amis au rôle de parasites, flatteurs de leur richesse et courtisans de leur fortune. » (Fragm. 109).

C'est probablement vers la fin de l'ouvrage, suivant l'ingénieuse conjecture de Sauppe, que devaient trouver place les peuples mythologiques des Macrocéphales et des Sciapodes, cités par Antiphon dans le Περὶ ὁμονοίας, au témoignage d'Harpocration, sans doute à titre d'exemples de la douceur de mœurs recommandée par l'écrivain.

Si cette restitution est exacte au moins dans ses grandes lignes, on voit que, sur les fragments incertains, dix au moins semblent appartenir au Περὶ ὁνομοίας, et que ce sont de beaucoup les plus importants. Il n'en reste que quatre dont nous n'avons pas encore parlé. De ces quatre, deux sont fort courts : l'un (fr. 125), paraît contenir une citation d'un poète (νόσος δειλοῖσιν ἑορτή· οὐ γὰρ ἐκπορεύονται ἐπὶ πρᾶξιν ; les trois premiers mots forment une fin de vers hexamètre); l'autre (fr. 130) est une maxime d'une observation morale très générale. Sauppe les rapporte au Πολιτικός, Blass au Περὶ ὁμονοίας. Je ne vois aucune raison bien décisive de se prononcer dans un sens plutôt que dans l'autre ; j'inclinerais pourtant peut-être du côté de Sauppe : on verra tout à l'heure pourquoi.

Restent les fragments 134 et 135, que Blass rapporte

tous deux au Πολιτικός, non sans vraisemblance. Le premier est relatif à l'importance de l'éducation, en général ; le second revient sur la même idée, mais à un point de vue plus particulier : « Rien, dit Antiphon, n'est plus funeste à la société humaine que l'absence de commandement ; c'est pour cela que les anciens ont voulu que les enfants fussent tout d'abord habitués à obéir et à faire la volonté de leurs maîtres, afin que plus tard, devenus hommes, ils ne fussent pas déconcertés par un trop grand changement. » Bien que ce qui nous reste certainement du Πολιτικός se réduise aujourd'hui à cinq fragments fort courts, on voit que les dangers du manque d'autorité (ἀπειθαρχία, fragm. 122) y étaient indiqués, et on peut conjecturer, d'après un ou deux autres passages, qu'Antiphon y cherchait, entre autres choses, à quels signes se reconnaît l'homme apte à exercer cette autorité. Cet homme devait être tempérant ; il ne fallait pas qu'il parût capable d'oublier, sous l'influence du vin, le soin des affaires dont il était chargé (fr. 120, 121). On remarquera que les deux passages auxquels il a été fait allusion plus haut comme rapportés par Sauppe au Πολιτικός et par Blass au Περὶ ὁμονοίας sembleraient convenir assez bien à cet ordre d'idées. Quoi qu'il en soit, les deux fragments 134 et 135 sur l'éducation trouveraient évidemment leur place d'une manière très naturelle dans un chapitre consacré à montrer comment se forme l'homme digne du nom de πολιτικός.

Pour résumer, nous arrivons donc, en définitive, à cette conclusion, que c'est au Περὶ ὁμονοίας que semblent appartenir la plus grande partie des fragments moraux conservés sous le nom d'Antiphon. D'où vient cela? Evidemment de ce que Stobée, qui nous a conservé la plupart d'entre eux, s'était attaché surtout à l'ouvrage le plus célèbre, le plus brillant d'Antiphon ; or, suivant le témoignage de Philostrate (*Vit. Sophist.*, p. 500, Olear.), « parmi tous les ouvrages d'Antiphon,

aucun n'était écrit avec plus d'art que le traité *de la concorde* (σοφιστικώτατος ὁ ὑπὲρ τῆς ὁμονοίας) » ; et il ajoute : « On y voit des maximes brillantes et profondes, une élocution noble, tout l'éclat du vocabulaire poétique, puis, dans le discours suivi, une facilité unie comme une plaine. »

Ce jugement de Philostrate nous amène à dire après lui quelques mots du style de ces fragments et de ce qu'on en peut inférer relativement à leur origine: C'est là un sujet délicat, qu'il serait intéressant d'étudier par le menu et phrase par phrase, mais sur lequel je ne puis donner ici que des indications générales et brèves, de peur d'être entraîné à tout citer : je tâcherai du moins qu'elles soient précises.

Il faut noter d'abord que nous n'avons, quant au style, aucune distinction à établir entre les fragments du Περὶ ὁμονοίας et ceux du Πολιτικός. S'il est vrai que le fragment 134, sur l'éducation, doive être rapporté au πολιτικός, il résultera de là que le style de ce dernier ouvrage était, au moins par endroits, aussi poétique que celui de l'autre. Il n'y a donc, à cet égard, aucune raison d'attribuer les deux ouvrages à deux auteurs différents, dont l'un serait le sophiste et l'autre l'orateur. Et, du reste, Philostrate ne signale pas entre le style ces deux écrits une différence de qualité : il ne parle que d'une différence de degré. D'autre part, les morceaux mêmes que nous avons rattachés au Περὶ ὁμονοίας présentent les uns par rapport aux autres d'assez grandes diversités de ton, ce qui est bien d'accord aussi avec le jugement de Philostrate. Prenons donc ces fragments les uns après les autres, ou au moins par groupes, et, pour revenir à la question que nous avons posée en commençant et qui doit surtout nous intéresser, essayons de déterminer dans quelle mesure le style de ces fragments porte ou ne porte pas la marque d'Antiphon l'orateur. Blass a dit, à ce sujet, de fort bonnes choses, mais il me paraît admettre trop vite que s'il y a dans le style de ces

fragments quelque chose de brillant et de sophistique, ce n'est pas l'orateur qui a pu les écrire. Je suis disposé à accepter sa conclusion, mais j'ai besoin d'en réviser les motifs. A défaut d'une solution tout à fait décisive du problème, peut-être aurons-nous gagné, chemin faisant, quelques vues de détail plus nettes sur ces débris de l'ancienne prose attique.

Si nous ne possédions, de tous ces fragments moraux, que le fragment 129, peu de personnes, je crois, hésiteraient à y reconnaître la marque de l'orateur. C'est la même argumentation serrée, dialectique, sententieuse, que dans les plaidoyers les plus authentiques, avec certains tours de phrase qui rappellent étrangement tel ou tel morceau de ces mêmes discours.

Voici, en français, le début de ce fragment : « L'homme qui, se dirigeant vers son prochain dans l'intention de lui faire du mal, vient à craindre d'échouer dans son projet et de souffrir lui-même le mal qu'il voulait faire à autrui, celui-là est plus sage. » Et le grec continue : ἐν ᾧ γὰρ δειμαίνει, μέλλει · ἐν ᾧ δὲ μέλλει, πολλάκις ὁ διὰ μέσου χρόνος ἀπέστρεψε τὸν νοῦν τῶν θελημάτων · καὶ ἐν μὲν τῷ γεγενῆσθαι οὐκ ἔνεστιν <ἀποστροφὴ>, ἐν δὲ τῷ μέλλειν ἐνδέχεται γενέσθαι (1). En lisant cette phrase, je me souviens du plaidoyer *Sur le meurtre d'Hérode*, où je lis (§ 72) : ἐν μὲν γὰρ τῷ ἐπισχεῖν ἔστι καὶ τὰ δεινὰ ταῦτα ποιῆσαι ἃ οὗτοι κελεύουσιν · ἐν δὲ τῷ παραχρῆμα οὐκ ἔστιν ἀρχὴν ὀρθῶς βουλεύεσθαι. Et encore (§ 94) : τοῦτο μὲν γὰρ ἐμοὶ πειθομένοις ὑμῖν μεταμελῆσαι ἔστιν, ... τοῦ δὲ τούτοις πειθομένοις ἐξεργάσασθαι ἃ οὗτοι βούλονται οὐκ ἔστιν ἴασις. Toutes ces phrases ont un air de famille : c'est exactement le même procédé d'argumentation, c'est le même tour et la même allure. Le fragment continue d'ailleurs avec autant de vigueur et autant de netteté. Je ne veux tirer de là, bien entendu, aucune conclusion exagérée. Ces ressem-

(1) Il y a dans le texte une lacuue après οὐκ ἔνεστιν ; on a proposé différentes manières d'y suppléer ; je conjecture ἀποστροφή.

blances sont de celles que le simple hasard peut produire. Je note seulement le fait pour ne dissimuler aucun des éléments dont il sera nécessaire de tenir compte dans la conclusion. Jusqu'ici, rien ne prouve qu'Antiphon l'orateur ne soit pas l'auteur de ces fragments, et il y aurait même plutôt quelque vraisemblance, si l'on s'en tenait à ce morceau, dans l'opinion qui lui en attribuerait la composition.

Je ne m'arrêterai pas sur le récit de l'avare qui a perdu son trésor (fragm. 128). C'est l'original de la fable bien connue. Seulement, chez Antiphon, le personnage qui console ironiquement l'avare lui avait autrefois demandé en vain à emprunter, moyennant un bon intérêt, l'argent même qui vient d'être volé, ce qui ajoute eux regrets de l'avare et au piquant de l'aventure. Rien de plus simple, rien de plus aisé que cette petite narration : suivant le mot de Philostrate, tout cela est uni comme une plaine. Ajoutons pourtant que la phrase est un peu longue et traînante, juste assez pour garder un air rassurant d'antiquité. A la fin seulement, une belle maxime relève le ton et rend visible l'art de l'écrivain : ὅταν γὰρ ὁ θεὸς μὴ πάντελῶς βούληται ἀγαθὰ διδόναι ἀνδρὶ, χρημάτων πλοῦτον παρασχὼν, τοῦ φρονεῖν δὲ καλῶς πένητα ποιήσας, τὸ ἕτερον ἀφελόμενος ἑκατέρων ἀπεστέρησεν. Voilà qui est ferme et bien écrit. Mais il n'y a rien évidemment, dans tout cela, ni qui rappelle directement l'orateur Antiphon, ni qui soit incompatible avec sa manière habituelle. Ce morceau n'a donc rien à faire dans la question qui nous occupe.

Voici, au contraire, quelques morceaux qui présentent un caractère assez différent.

Trois fragments sont remarquables par une forme de style qui consiste à accumuler les mots synonymes pour frapper davantage l'imagination. Ce sont les fragments 126, 130 et 132. Pour abréger, je citerai seulement le dernier, qui résume d'ailleurs toute la philosophie d'Antiphon sur la vie humaine :

Εὐκατηγόρητος πᾶς ὁ βίος θαυμαστῶς <ὡς>, ὦ μακάριε (1), καὶ οὐδὲν ἔχων περιττὸν οὐδὲ μέγα καὶ σεμνόν, ἀλλὰ πάντα σμικρὰ καὶ ἀσθενῆ καὶ ὀλιγοχρόνια καὶ ἀναμεμιγμένα λύπαις μεγάλαις.

Le procédé ici est frappant; il n'a rien de commun avec la manière habituelle d'Antiphon l'orateur; c'est tout l'opposé de sa sobriété vigoureuse et fine.

Ailleurs, le ton devient étrangement poétique, non seulement par le choix des mots, mais aussi par le mouvement du discours, par l'absence de liaisons, par des répétitions analogues aux précédentes, mais plus lyriques, par je ne sais quoi de vif et de brillant qui ne présente aucun rapport avec le style des plaidoyers. Tels sont les deux fragments 131 et 134, dont le premier surtout, par sa grande étendue, mérite une attention particulière (2).

Le fragment 131 (conservé par Stobée, *Floril.*, 68, 37) commence par les mots que je citais tout à l'heure : φέρε δὴ προελθέτω ὁ βίος εἰς τὸ πρόσθεν, et, tout de suite après, voici un pluriel poétique et un redoublement d'expression : καὶ γάμων καὶ γυναικὸς ἐπιθυμησάτω. Puis l'écrivain continue, en une phrase coupée, brusque, comme haletante, toute poétique par le vocabulaire et par le souffle : αὕτη ἡ ἡμέρα, αὕτη ἡ νὺξ καινοῦ δαίμονος ἄρχει, καινοῦ πότμου · μέγας γὰρ ἀγὼν γάμος ἀνθρώπῳ, etc. Tout le début du morceau est de ce style. Un raisonnement toutefois, et même un raisonnement très serré, s'entremêle avec ces élans; l'écrivain présente sa pensée sous la forme d'une alternative : si la femme qu'on épouse est mauvaise, quelle affaire qu'une répudiation! Et si elle est bonne, que de soucis à son sujet! C'est un autre soi-même dont on a pris la charge : on s'a-

(1) Blass efface les mots ὦ μακάριε, sans grande vraisemblance, à mon avis.

(2) Ce morceau a été traduit par M. Egger dans le *Journal des savants*, du mois de juillet 1879, avec l'autorité qui s'attache à tout ce qu'écrit M. Egger, mais sur un texte plus ancien que celui de Blass, et parfois, selon moi, moins plausible.

larme pour elle à tout propos ; viennent enfin les enfants, c'est encore bien autre chose. Mais la solidité du raisonnement s'allie d'un bout à l'autre avec l'éclat poétique du style : ce sont tantôt, comme dans les fragments que nous avons cités plus haut, des accumulations voulues de synonymes pour insister sur l'idée ; tantôt des expressions hardies, tout à fait étrangères au génie habituel de la prose, comme par exemple dans la dernière phrase : si l'on a des enfants, dit l'écrivain, alors « tout n'est plus que soucis ; adieu les jeunes et insouciants ébats de la pensée ; adieu la sérénité du visage », φροντίδων ἤδη πάντα πλέα καὶ ἐξοίχεται τὸ νεοτήσιον σκίρτημα ἐκ τῆς γνώμης καὶ τὸ πρόσωπον οὐκέτι τὸ αὐτό (1).

Même caractère poétique dans le fragment 134 (Stobée, *Floril.*, append. 16, 36 ; 4 p. 37 gaisf.), qui se termine par une phrase où l'on croit entendre comme du Pindare mis en prose : καὶ ἐν νέῳ σώματι ὅταν τις τὴν παίδευσιν γενναίαν ἐναρόσῃ, ζῇ τοῦτο καὶ θάλλει διὰ παντὸς τοῦ βίου καὶ αὐτὸ οὔτε ὄμβρος οὔτε ἀνομβρία ἀφαιρεῖται.

Qu'en faut-il donc penser? Est-il vraisemblable qu'Antiphon l'orateur ait pu écrire ces derniers morceaux? Je ne le pense pas, et, sur ce point, je suis de l'avis de Blass ; mais pourquoi? Ce n'est pas parce qu'ils sont brillants et sophistiques, c'est parce qu'ils le sont d'une autre manière que celle qui me paraîtrait pouvoir être attribuée vraisemblablement à l'orateur Antiphon même dans un morceau épidictique. Le style des plaidoyers

(1) Le texte de ce morceau a été bien établi par Blass, sauf pour une phrase du début, celle qui est relative à la répudiation : χαλεπαὶ μὲν ἐκπομπαί, τοὺς φίλους ἐχθροὺς ποιῆσαι, ἴσα φρονοῦντας, ἴσα πνέοντας, ἀξιώσαντα καὶ ἀξιωθέντα. Telle est la leçon des mss. ; la ponctuation est celle de Sauppe, suivi par Blass. Je ne vois pas qu'on puisse tirer de là un sens satisfaisant. La phrase qui suit (χαλεπὸν δὲ κεκτῆσθαι κτῆμα τοιοῦτον, δοκοῦντα ἡδονὰς κτᾶσθαι λύπας ἄγεσθαι), visiblement construite sur le même plan, me fait croire qu'il faut supprimer la virgule après πνέοντας, et entendre ἴσα πνέοντας <ποιῆσαι> ἀξιώσαντα. Mais quel est le sens de καὶ ἀξιωθέντα? Il y a là sans doute quelque altération, peut-être une scholie mal à propos introduite dans le texte.

est un style dont les ornements eux-mêmes ont un caractère essentiellement rationnel ; l'orateur aime les formules abstraites et précises ; il analyse ses idées avec finesse ; il les oppose les unes aux autres par des antithèses savantes et symétriques ; il y a chez lui du Thucydide, avec beaucoup moins de concentration, bien entendu, et d'obscurité. Je n'en conclus pas que l'orateur n'aurait pas pu composer des discours épidictiques brillants, mais il me semble que l'éclat de son style, en pareil cas, aurait été fait surtout d'oppositions et d'abstractions, d'antithèses et d'assonances : en un mot, il aurait davantage fait songer à Gorgias, et moins à Pindare.

La valeur littéraire de ces fragments est incontestable. La pensée en est grave, ferme, triste. Le style en est digne d'attention : quel qu'en soit l'auteur, il n'y a aucune raison de ne pas les attribuer à un écrivain du v[e] siècle. A ce titre, ils présentent un vif intérêt. La prose attique, par l'influence des orateurs, ne tarda pas à se séparer nettement de la poésie, à la fois quant au vocabulaire et quant aux tours de phrase. Dans Isocrate, si orné pourtant, la séparation est complète. Mais au v[e] siècle il s'en fallait de beaucoup qu'il en fût ainsi. Thucydide lui-même a beaucoup de ces mots poétiques que les commentateurs des âges suivants signalaient chez lui sous le nom de γλῶσσαι ; il est vrai que sa phrase est toute marquée déjà du caractère scientifique et rationnel de la prose. Les fragments d'Antiphon le sophiste, au contraire — je leur donne le titre qui nous a paru le plus vraisemblable, — paraissent marquer un état intermédiaire de la prose d'apparat : non-seulement le vocabulaire en est parfois tout semblable à celui de la poésie, mais encore la phrase, qui n'en est ni périodique ni même antithétique, semble chercher dans l'imitation du lyrisme l'élévation et le pathétique qu'elle ne sait encore où trouver ailleurs avec certitude. Elle se charge de mots synonymes accumulés (comme le lyrisme également) pour agir plus fortement sur l'imagination. Le vieux Caton (dans son dis-

cours sur la liberté des Rhodiens), encore inhabile à manier la grande période oratoire, cherchait la pathétique de l'expression dans le même artifice, et il est curieux de noter cette ressemblance inconsciente et inattendue.

Je terminerai par une dernière observation. Le jugement de Philostrate qui a servi de point de départ à l'étude littéraire précédente, est entièrement confirmé par notre propre expérience. Mais pourquoi Hermogène, dans le passage d'ailleurs curieux où il essaie de distinguer les deux Antiphon, dit-il que c'est Antiphon le sophiste qui ressemble à Thucydide, et non Antiphon l'orateur? Je doute que le jugement des modernes puisse être d'accord sur ce point avec le sien. Faut-il chercher à expliquer ce dissentiment par le peu qui nous reste du sophiste? Evidemment non, car ce qui subsiste de l'orateur est suffisant pour nous permettre de contrôler au moins une partie du jugement d'Hermogène, et, même sur cette partie, nous ne pouvons être de son opinion. Quelles que soient les différences qui séparent Antiphon l'orateur de Thucydide (et elles sont incontestables), les ressemblances aussi sont frappantes : il y a mainte phrase chez l'orateur qu'on pourrait croire écrite par l'historien. Osons donc exprimer franchement notre pensée à cet égard : Hermogène, malgré la réputation prodigieuse qu'il a obtenue dans les derniers siècles de l'antiquité, n'est pas un critique fin, d'un goût sûr et spontané; ce n'est même pas un Denys d'Halicarnasse; c'est un rhéteur expert, et rien de plus. Son livre est un livre d'école, un manuel technique rédigé par un homme bien au courant de la rhétorique traditionnelle, mais ce n'est pas, en matière littéraire, un guide autorisé; et, quelle que soit la réserve avec laquelle il convienne aux modernes de réviser les jugements des anciens sur ces questions de style et de langue, il est vraiment impossible, sur le sujet qui vient de nous occuper, de ne pas lui donner complètement tort.

L'EMPEREUR JULIEN

PAR M. VICTOR DURUY

MEMBRE DE L'INSTITUT [1]

Les mesures, les paroles et les écrits de Julien devaient réunir contre lui les sectes chrétiennes, naguère hostiles les unes aux autres, et faire croire aux païens, qui, depuis Constantin, n'avaient pas osé se défendre, que le temps des représailles était arrivé. S'il eut vécu plus longtemps, de grands désordres se seraient certainement produits. Il eut beau donner à son entourage des leçons de tolérance, comme le jour où, au milieu d'un sacrifice, il se laissa impunément insulter par un vieil évêque, ses comtes croyaient lui plaire en faisant servir l'influence de l'administration à réveiller le paganisme mourant : fêtes pompeuses, chants sacrés (2),

(1) M. Victor Duruy, membre de l'Institut, l'un des plus anciens promoteurs de notre œuvre, veut bien nous communiquer les pages suivantes extraites du septième volume de son *Histoire des Romains* qui doit paraître seulement en 1884. Nous sommes heureux de pouvoir faire jouir nos lecteurs d'une communication si intéressante pour les amis de l'histoire et de la littérature grecques.

(2) Voir au *Misopogon*, § 23, la description d'une de ces pompes païennes. Julien organisa en Egypte comme une grande école de musique sacrée. Voy. sa *Lettre* 56 et Miller *Décret de Canope*, lig. 58-59, et Revillout, *Revue d'Egyptologie*, p. 100.

théories de jeunes filles se rendant aux temples les mains chargées de fleurs ; mais aussi des procès qui n'étaient pas toujours justifiés par l'équité ou la politique (1) et, de la part de certains gouverneurs, une tolérance coupable envers les séditions populaires (2). Dans la Syrie, fermentaient de nombreux germes de troubles. Là vivaient côte à côte toutes les races, toutes les religions, toutes les sectes, avec leurs mortelles rancunes et, entre des cités voisines, existaient des haines séculaires. Les gens de Gaza, par exemple, ne pardonnaient pas à Majuma les faveurs qu'elle avait obtenues de Constantin. Ils détruisirent ses chapelles, tuèrent dans une émeute trois de ses citoyens et n'en furent point punis. En Palestine, des Juifs s'unirent à des païens pour brûler des Eglises et détruire des tombeaux de martyrs ; plusieurs fidèles périrent encore dans ces troubles. Ceux qui les racontent avaient intérêt et plaisir à en exagérer l'importance ; mais A. Marcellin ne les connaît pas, de sorte que nous sommes autorisés à croire qu'ils furent moins graves qu'on ne le dit et que de simples mesures de police les arrêtèrent. Dans la ville d'Edesse, Ariens et Valentiniens s'étaient livré bataille et les premiers avaient pillé l'Eglise des seconds. Julien les mit d'accort en distribuant aux soldats l'argent volé et en confisquant les biens de l'Eglise arienne. « Je veux, disait-il, leur aplanir la voie sainte. La pauvreté que commande leur admirable loi les rendra sages et leur fera gagner, comme ils l'espèrent, le royaume des

(1) Voy. Libanius, *Lettres* 622, 624, 680, 1057 et ce qu'il raconte (*ibid.*, 636) de Théodule qui avait bâti une maison sur l'emplacement d'un temple d'Antioche, d'Orion (*ibid.*, 673 et 730) et de Basiliscus (*ib.*, 669) qui avaient pris part au pillage des temples.

(2) Socrate, III, 14, dit : Les gouverneurs voulant tirer avantage de la superstition de l'empereur, firent plus de mal aux chrétiens qu'il n'était ordonné ; ils exigèrent d'eux de plus grandes sommes qu'ils n'en devaient et exercèrent sur quelques-uns des violences.

cieux » : ironie déplacée dans la bouche du souverain et dans un rescrit qui se terminait par une menace de mort pour le magistrat de la ville, si pareille sédition recommençait (1). A Damas, à Béryte, à Epiphanie, à Emèse, des églises furent brûlées ou transformées en temples. L'évêque d'Aréthuse, refusant de rebâtir un sanctuaire renversé par les chrétiens, ou de fournir la somme nécessaire à la reconstruction, souffrit d'indignes outrages ; à Héliopolis, plusieurs fidèles périrent ; à Bostra, il y eut des émeutes (2) ; à Césarée de Cappadoce, des exécutions : les chrétiens de cette ville y avaient détruit, par provocation directe au prince, le dernier temple où leurs compatriotes demeurés païens pussent prier (3). D'autres, en Phrygie, avaient brisé dans un lieu consacré les statues des dieux. Trois furent punis de mort (4). Les chrétiens firent d'eux des martyrs et ils l'étaient; mais les païens ne pouvaient voir en eux que des coupables légalement condamnés (5). Les sectes chrétiennes qui avaient souffert sous Constance, les Donatistes en Afrique, les Novatiens dans l'Asie Mineure voulurent rentrer en possession de leurs églises, comme les païens reprenaient leurs temples (6). Ces compétitions rivales augmentaient la confusion et l'on peut s'étonner qu'elle n'ait pas été plus grande, au milieu de tant de passions surexcitées par les efforts contraires des deux religions.

Nés subitement, comme tant d'émotions populaires, ces désordres ne pouvaient être prévenus, à cause de

(1) *Lettre* 43.

(2) A ce sujet, Julien écrivit une lettre où se trouve un mauvais conseil.

(3) Sozom., V, 4.

(4) Soc., III, 15.

(5) Voy. *H. des R.*, t. IV, p. 336, l'explication du *crimen majestatis*.

(6) Voyez dans Socr., III, 11, et dans Sozom., V, 5, les troubles de Cyzique où les catholiques avaient détruit l'église des Novatiens.

l'insuffisance de la police locale. Julien, qui, dans tous ses écrits, atteste son désir de la paix (1), en fut l'auteur involontaire. Il aurait voulu restaurer doucement le passé qui ne se restaure jamais, et il se produisit des scènes qui font penser aux tristes exploits dont certaines de nos provinces furent, il y a moins de soixante-dix ans, le théâtre. Le gouvernement, par cela seul qu'il était redevenu païen, paraissait autoriser des violences que les empereurs chrétiens avaient permises ou commandées, et les païens, dans les villes où ils se crurent les plus forts, se vengèrent de leurs longues humiliations : c'est l'inévitable loi des réactions historiques. Il faut donc parler, non point de persécution, mais de mesures imprudentes et de paroles irritées, où des lieutenants trop zélés virent un encouragement à laisser s'accomplir ce qu'il leur convenait de regarder comme une expiation légitime (2).

(1) Au *Misopogon*, § 22, il parle « de la fougue emportée qui se déchaîna contre les impies [les chrétiens], bien plus que je ne l'avais voulu », et au § 27, énumérant les faveurs accordées par lui aux habitants d'Antioche, il dit : « Pour ce qui est d'un certain Christ, je vous ai fait toutes les concessions que vous pouviez attendre d'un prince qui ne veut que du bien aux hommes. » Cependant Sozomène, V, 9, l'accuse d'avoir blâmé le gouverneur de Gaza qui avait voulu punir les coupables d'une émeute sanglante et nous verrons qu'il ne punit pas à Alexandrie le meurtre dé l'évêque George.

(2) M. Rendall, qui a examiné un à un les faits qualifiés par les auteurs chrétiens d'actes de persécution, termine cette étude par ces mots : « On judicial survey of the whole evidence in array it is just of conclude : 1° that no organised or widespread persecution prevailed during Julian's reign ; 2° that the sporadic instances which occurred were in almost every case provoked, and in part excused, by agressive acts of Christians ; 3° that, while culpably condoning some Pagan excesses, the Emperor steadily set his face against persecution ; 4° that he never authorised any execution on the ground of religion ; that, where his conduct amounted to persecution he did not abjure but set a strained interpretation on the laws of toleration which he professed. *Op. cit.*, p. 202. M. Naville, *Op. laud.*, p. 167, partage ce sentiment : « On doit reconnaître, dit-il, que ce règne est un de ceux sous les-

Il est remarquable que Julien semble avoir oublié, dans sa lutte religieuse, les provinces occidentales ; du moins ne signale-t-on, de ce côté, aucune agitation. L'Orient où s'était si vivement débattue la question de l'arianisme, lui parut être la grande forteresse chrétienne et il pensa sans doute que, celle-ci renversée, le reste tomberait.

Julien s'attaquait à plus fort que lui, car déjà étaient à l'œuvre, ou arrivés à la vie, les puissants théologiens qui ont détruit le monde antique et commencé à bâtir le nouvel édifice social : Athanase, Basile, les deux Grégoire, Jérôme, Cyrille, Chrysostome, Ambroise, Hilaire de Poitiers et Augustin. Les hommes supérieurs, que la nature formait encore, passaient au christianisme, parce que ces élèves de Platon et de Porphyre avaient trouvé dans l'Evangile un dieu vivant, qui expliquait pour eux les abstractions alexandrines et leur permettait d'aller, par delà les hypostases de la philosophie, aux contemplations de la foi. L'histoire des grands docteurs du IVe siècle montre l'influence que l'Eglise exerçait, jusque dans les hautes conditions sociales, par sa doctrine du détachement de la terre. Ambroise échange contre l'épiscopat une grande charge civile ; le consulaire Paulin se laisse sacrer évêque de Nole ; Chrysostome, fils d'un maître de la cavalerie, fuit au désert les grandeurs que lui promettait sa naissance ; Basile qui, lui aussi, aurait pu prétendre à tous les honneurs, vend ses biens, les distribue aux pauvres et embrasse la vie cénobitique, dont il traça les règles que suivent encore des mo-

quels la liberté religieuse a été le mieux respectée. » Saint Jérôme avait dit dans sa *Chronique : Blanda persecutio illiciens magis quam impellens ad sacrificandum;* un autre écrivain ecclésiastique Socrate, dit nettement, *H. E.*, III, 12, que Julien s'abstint de soumettre les chrétiens aux tourments et aux supplices, et Bossuet estime que son gouvernement fut équitable. *Disc., sur l'Hist. Univ.,* 1re partie, ch. XI.

nastères d'Orient. Grégoire, fils d'un évêque et qui succédera au siège de son père, obtient de son frère, médecin de Julien et fort écouté du prince, de repousser la dignité sénatoriale et les richesses qu'on lui offre, pour garder sa foi. Qu'importait à ces nobles esprits, héritiers de toute la grâce du génie grec, l'édit qui retirait aux chrétiens le droit d'enseigner. L'empereur peut fermer des écoles ; leurs lettres, leurs discours et leurs vers, qu'on lit partout, créent une littérature nouvelle, pleine de vie et d'éclat, qui a de bien autres séductions pour les âmes que les éternels commentaires des rhéteurs sur le vieil Homère : fleurs fanées, maintenant sans parfum ni couleur. L'Eglise commence à prendre le gouvernement moral du monde et Julien ne peut le lui disputer, avec sa science surannée et ses dieux glacés par le froid du sépulcre.

« A nous, disait-il, l'éloquence et les arts de la Grèce ; à vous l'ignorance et la rusticité. » Grégoire de Nazianze lui répond : « Les richesses, la gloire, l'autorité et tous ces biens d'ici-bas qui s'évanouissent comme un songe, je vous les abandonne ; mais nous gardons l'éloquence. » Et ils la gardaient. Ecoutez Basile décrivant la retraite où son génie poétique vivait avec la nature et Dieu : « Ma demeure est à la pointe d'une montagne que recouvre une épaisse forêt et d'où s'échappent des eaux limpides et fraîches qui se heurtent contre les rochers et retombent en cascades, puis forment un torrent où de nombreux poissons m'assurent une nourriture abondante. De là, je contemple la vallée étendue à mes pieds, plus belle que ne le fut jamais l'île de Calypso, et toute remplie de fleurs et de chants d'oiseaux. J'y trouve le plus doux des biens, la tranquillité ; je n'y entends pas le bruit des villes, et je n'y vois que quelques chasseurs qui viennent se mêler à nous ; car nous avons aussi les bêtes des forêts, non pas les ours et les loups de vos montagnes, mais des cerfs, des lièvres et des chèvres sauvages. C'est l'asile

où je veux rester comme Alcméon s'arrêta, quand il eut enfin trouvé les îles Échinades. » De cette riante nature son âme s'élève sans effort vers celui qui l'a faite. Il aime à contempler les étoiles « ces fleurs dont la main de Dieu a semé l'espace infini » ; et il s'écrie : « Si les choses visibles ont une telle beauté, que seront les invisibles? Si le soleil périssable embellit tout de sa lumière, que sera le soleil de la justice divine? (1) » Dans son *Hexameron,* ou explication des Six Jours de la Genèse, dans ses *Homélies* sur les psaumes, le souffle qui vient de la Grèce se mêle à celui qui descend des monts de la Galilée, et quelques-unes de ses lettres ont toute la grâce attique : « Chaque chose, écrit-il, à un ami, vient en sa saison : la fleur au printemps, l'épi mûr en été, les fruits en automne : les fruits de l'hiver sont les entretiens (2). »

Basile, le premier en date des grands orateurs chrétiens, mettait de la poésie dans l'éloquence, son ami Grégoire de Nazianze mit dans quelques-uns de ses vers innombrables (3) une mélancolique tristesse qui n'était point de cet âge livré aux passions violentes. « Mon âme, s'écrie-t-il, d'où viens-tu? Qui t'a chargée de porter un cadavre. Homme aujourd'hui, bientôt je ne serai plus que poussière. Si tu es quelque chose de céleste, ô mon âme! apprends-le-moi. Un homme pleure sa patrie ravagée par la guerre ; un autre sa maison brûlée

(1) En 360, Grégoire vint visiter son ami dans cette gracieuse retraite.

(2) *Lettre* 13.

(3) On en compte plus de trente mille, c'est dire qu'il s'y trouve beaucoup plus de prose que de poésie. Les Pères grecs du IVe siècle, parfois si éloquents, ont l'intarissable faconde de leur race. Élèves pour la plupart de Libanius ou d'Himerius, ils avaient gardé de l'enseignement des rhéteurs l'abus des comparaisons et des figures, avec un reste de l'emphase orientale. Mais comme une réalité puissante les soutenait, leur rhétorique, trop chargée de couleur, était souvent la décoration brillante d'idées élevées et sévères.

par le feu du ciel ; la jeune fille couverte encore de sa parure de noces gémit devant le corps inanimé de son fiancé ; la mère qui vient de perdre son fils adolescent connaît de plus vives douleurs que celles de l'enfantement. Et toi, mon âme, quelle douleur sera digne de ta perte ! Je laisserai les festins et les aimables compagnons de ma jeunesse ; je laisserai la gloire de l'éloquence, l'orgueil du rang, les plaisirs, la richesse ; je laisserai la lumière du jour et les astres, brillante couronne de la terre ; et, la tête enveloppée de bandelettes, cadavre glacé, je serai étendu sur un lit, puis sous la pierre funèbre, attendant la destruction. Mais ce n'est pas de cela que s'inquiète mon âme ; je ne tremble que de la justice de Dieu. » Et il continue longtemps ainsi. A la fin pourtant, il s'irrite de ses incertitudes ; il renaît à l'espérance : « A présent les ténèbres ; bientôt la vérité ; alors, contemplant Dieu, tu connaîtras toutes choses (1). » Comme de vaillants soldats qui se sont emparés des armes de leurs adversaires et qui s'en servent mieux, Basile et Grégoire séduisaient par le charme de leur langage jusqu'au plus renommé des rhéteurs païens de ce temps, Libanius, qui avait été un de leurs maîtres (2) et qui resta leur ami. Basile, devenu en 369 archevêque de Césarée, envoyait encore de jeunes Cappadociens à Libanius ; et il lui écrivait : « J'ai lu ton discours, ô le plus savant des hommes, et je l'ai admiré. O muses ! ô éloquence ! ô Athènes ! quels présents vous faites à ceux qui vous aiment (3). » Par ces disciples chrétiens de Platon et d'Homère, le christianisme prenait possession d'une moitié du domaine de l'art qu'il ne pouvait alors occuper tout entier.

Les vers de Grégoire ne présentent qu'un côté de son

(1) Villemain, l'*Eloquence chrétienne au* IVe *siècle* ; de Broglie, *op. laud.*, t. V, où un chapitre entier, le 2e, est consacré à saint Basile ; Fialon, *Étude sur saint Basile*.

(2) Socr., IV, 26.

(3) Basile, *Lettre* 353.

génie, celui qu'il nous importait de montrer pour qu'on vît qu'une source nouvelle de poésie s'était ouverte et que le décret de Julien sur les écoles avait été une double faute, puisqu'il était injuste et qu'il fut inutile. Nous n'avons pas à parler des ouvrages qui lui ont valu dans l'Eglise le surnom de *théologien*. Mais nous sommes obligé de dire que Grégoire, esprit inquiet et irascible, nature de poète, délicate et nerveuse, souffrit plus qu'un autre du retour offensif de l'ennemi que les chrétiens croyaient avoir terrassé ; et que ses *Invectives* passionnées contre Julien, qu'il semble avoir écrites avec Basile, ont le caractare d'emportement que la polémique religieuse avait déjà pris et qu'elle a gardé.

Saint Ephrem connut saint Basile, mais il n'a rien de la Grèce, ni la langue ni les idées ; il a tout de la Bible et de la nature orientale. C'est en syriaque qu'il écrit et qu'il parle ; c'est un prophète d'Israël qui revit en lui, mais un prophète de l'Évangile, remplaçant la colère et la haine par la mansuétude et la charité. Il a l'imagination féconde, intarissable des conteurs de l'Orient et les formes raffinées de la poésie arabe. Ses vers étaient répétés des vallées du littoral méditerranéen aux montagnes de la Perse ; longtemps après lui on les chantait encore, et quelques-uns sont peut-être redits, dans les vallées du Liban, aux cérémonies des funérailles (1). Saint Ephrem représente la poésie populaire complé-

(1) Je voudrais pouvoir citer la longue, mais très belle *Lamentation* que M. Dabas a traduite dans son *Mémoire sur quelques poésies de S. Ephrem.* Le récit fait par Ephrem de sa rencontre avec saint Basile montre en lui le *voyant* dont les souvenirs se transforment en voix qu'il a entendues, en apparitions qu'il a vues. « Comme je me trouvais en Cappadoce, une voix me dit : Lève-toi, Ephrem, et va manger des pensées. — Où en trouverai-je, Seigneur? — Rends-toi à ma maison, tu y verras un vase royal (βασίλειον, jeu de mots sur le nom de Basile) plein de nourriture qui te convient. » Ephrem obéit et se dirigea vers l'église. Du vestibule, il aperçut un prêtre parlant au peuple ; sur son épaule était une colombe qui lui disait à l'oreille ce qu'il répétait ensuite, etc. De Broglie, *Op. laud.*, V, 182.

tant, par l'imagination dramatique ou tendre, l'œuvre sévère des théologiens, et employant les deux plus grandes forces du christianisme, l'amour et la charité, pour unir les âmes que divisaient les disputes des synodes et des docteurs (1). Ce Syrien, ce poète qui, lui, n'a pas connu Athènes, est cependant curieux de savoir. « O homme, dit-il, lis avec application pour apprendre la sagesse. — La science tresse une couronne à ceux qui l'aiment, et elle les fait asseoir sur un trône de roi. »

Celui qui devait prendre la première place, à la tête des Pères grecs du IV[e] siècle, par sa parole mélodieuse et son éloquence souvent irritée, saint Jean Chrysostome, était né (2), mais il n'avait encore rien écrit. Déjà cependant il se serait retiré dans la solitude sans les larmes de sa mère Anthusa qui, restée veuve à vingt ans, n'avait pas voulu se remarier pour être tout entière à son fils. Lorsqu'elle eut appris ma résolution, raconte-t-il, elle me conduisit dans sa chambre et me fit asseoir près du lit où elle m'avait donné le jour. « Mon fils, dit-elle, ma seule consolation a été de contempler sur ton visage les traits de celui que j'ai perdu. Je te demande une grâce : ne me rends pas veuve une seconde fois ; attends ma mort. Quand tu m'auras ensevelie, quand tu auras réuni mes cendres à celles de ton père, entreprends alors de longs voyages, passe telle mer que tu voudras, mais tant que je respire, supporte ma présence (3). » Douces et tendres paroles d'une mère

(1) Grégoire de Nazianze n'aimait pas les synodes trop fréquents; il pensait que de ces discussions naissaient les hérésies.

(2) Sa naissance se place au 14 janvier 347. Il fut, comme Basile et Grégoire l'élève de Libanius qui, à son lit de mort, aurait dit : « J'aurais laissé mon école à Jean si les chrétiens ne nous l'avaient ravi. » Sozom., VIII, 2.

(3) Dans son traité περὶ Ἱερωσύνης, I, 2, au t. I de l'édit. de Montfaucon. Chrysostome eut, comme Grégoire de Nazianze et Grégoire de Nysse, un épiscopat troublé (398-403). Des emportements de parole

qui, comme beaucoup de femmes chrétiennes de ce temps, avait exercé sur l'esprit de son fils une pieuse influence, mais qui croyait que le salut peut s'accommoder de l'accomplissement des devoirs domestiques.

Une religion qui enseignait un Dieu sorti du sein d'une vierge; qui montrait les saintes femmes suspendues aux paroles du Sauveur, le suivant au Calvaire, annonçant sa résurrection, était de bonne heure allée au cœur de celles que la nature a faites pour aimer. Au temps des persécutions, elles avaient donné à la foi des martyres; elles lui donnaient à présent des apôtres. Macrina, sœur de saint Basile et chrétienne ardente, arracha son autre frère, Grégoire de Nysse, à Platon et le conduisit au Christ. La mère de Grégoire de Nazianze, Nonna, pour convertir son époux, lui racontait le jour les paraboles des Évangiles; la nuit, elle berçait doucement son sommeil de chants sacrés, afin d'éveiller en son esprit de pieuses visions. Et combien ne voit-on pas de nobles matrones animées du zèle de Monique ou de Paula « cette fille des Scipions et des Gracques qui, préférant Bethléem à Rome, échangea l'or de ses parures contre une cabane de la Judée » (1).

D'autres ouvriers travaillaient pour la propagande chrétienne. Le christianisme maudissant la chair condamnait la vie à n'être qu'une préparation à la mort.

provoquèrent sa déposition du siège de Constantinople et son exil en de rudes climats où il trouva la mort. Il souffrit cependant pour une cause juste : il avait refusé de condamner la mémoire d'Origène et il était plein de mansuétude pour les hérétiques, admettant que l'on combattît les doctrines, mais non les personnes.

(1) Il y en aurait bien d'autres à citer, car la femme est l'élément essentiel de toutes les fondations religieuses. C'est saint Jérôme qui donne à Paula cette illustre origine; mais, comme il l'appelle encore *Agamemnonis inclyta proles*, on peut douter de la première descendance. Les couvents de femmes se multipliaient. Saint Ambroise écrivit, en 377, ses trois livres sur la *Virginité* : sa sœur, comme la fille de Paula, se consacra au Seigneur.

Cette doctrine fit les moine (1). Tandis que les hommes de gouvernement organisaient la chrétienté en un corps puissant par l'unité du dogme et de la discipline, beaucoup de ceux à qui l'on enseignait que le corps est la prison de l'âme et que la vie contemplative est l'idéal de la perfection, avaient fui dans la solitude pour y hâter, par les macérations de l'esprit et du corps, leur réunion à Dieu. Chaque jour, les fidèles entendaient la glorification de la vie ascétique. Tous les pères du IVe siècle poussaient les esprits dans cette voie : Basile, Ephrem et Jérôme, par leurs instructions et leur exemple ; Grégoire de Nazianze, par ses vers et ses discours ; Ambroise, par ses livres et ses lettres sur les mérites de la virginité ; Athanase, par le rôle qu'il fit jouer aux moines dans sa lutte contre trois empereurs (2). Pour lui, les solitaires de la Thébaïde étaient le vrai peuple de Dieu, lorsqu'il contemple leurs monastères épars dans la montagne, saisi de l'enthousiasme de Balaam, il s'écrie : « Que tes demeures sont belles, ô Jacob ! et quelle est la beauté de tes tentes ô Israël (3) ! »

Hilaire de Poitiers fait davantage : c'est sa fille qu'il

(1) Sur les moines et les ermites païens et juifs, voir *Hist. des Rom.*, tome V, p. 744. Sur les moines d'Égypte et leurs miracles, voyez Socr., *Hist. Ecc.*, IV, 23.

(2) Cependant ce grand ami des moines sent l'égoïsme d'un caractère particulier qui se cache parfois au fond de cette piété solitaire. « Que répondras-tu, écrit-il, à un d'eux qui refusait les devoirs de l'épiscopat, si tu laisses les peuples sans le pain de vie dont tu te nourris seul? Vienne le Seigneur, que lui répondras-tu pour te justifier ? » *(Lettre à Dracontius.)* Sa *Vie de saint Antoine* a fait la réputation légendaire de ce curieux personnage qui était très ignorant, mais avait la seconde vue des hallucinés. Athanase n'ose parler en son nom des choses merveilleuses ou terribles qui se passaient dans la cellule de l'anachorète. Il fait raconter par Antoine lui-même aux moines assemblés ses luttes avec Satan ou ses visions trop charmantes. Celles-ci troublaient aussi, dans les solitudes de la Palestine, l'esprit autrement ferme de saint Jérôme, parce qu'elles sont la vengeance du corps contre l'âme qui le méprise et qui lui impose des sacrifices dont la nature ne veut pas.

(3) Athan., *Vie de S. Ant.*, 44.

sacrifie à l'idée nouvelle. Afin de la détourner d'un mariage qui réunissait toutes les convenances du monde, il lui écrit une lettre où la tendresse paternelle cache sous des fleurs la sévérité de l'Évêque. Il ne veut pour Abra que l'époux divin, « ce jeune homme d'une merveilleuse beauté, plus riche que tous les riches de la terre et qui promet à sa fiancée une robe merveilleuse, avec laquelle on ne connaît ni la maladie, ni la vieillesse, ni la mort. »

Antoine, qui, dès le temps d'Aurélien, s'était retiré au désert, n'avait été qu'un anachorète ; Hilarion, Pacôme, Macaire, saint Basile, etc., organisèrent la vie cénobitique, et Martin, un légionnaire de Constance, fonda en Gaule le premier monastère (1). D'autres religions ont connu cet esprit de renoncement ; le christianisme seul en a fait un des éléments de sa puissance. C'est dans les monastères qu'il a formé sa plus utile milice, celle qui lui a rendu si souvent des services redoutables, mais aussi qui, à certaines époques, défricha la terre et la science et, dans tous les temps, ouvrit des refuges où de nobles âmes se sentirent plus près de Dieu, où d'autres trouvèrent un sépulcre vivant pour y cacher leur cœur brisé par la douleur ou la passion. Avant la fin du IVe siècle, l'Égypte seule avait sept à huit mille moines. Combien d'autres, en Palestine, en Syrie, dans l'Asie-Mineure, l'Arménie et l'Afrique ! « Les cités se vidaient pour peupler le désert (2). » Ces moines avaient

(1) Saint Basile préférait de beaucoup pour les moines la vie en commun à la vie érémitique. Sa règle partageait le temps entre la prière, le travail des mains et l'étude. Ses moines aidaient le clergé séculier dans la prédication, et, dans leurs maisons, le voyageur et le pauvre trouvaient toujours assistance.

(2) S. Augustin, qui par ses discours propagea l'ordre monastique en Afrique, montre dans son traité *sur les mœurs* de l'Église catholique, le grand nombre de communautés religieuses qui s'étaient formées dans tout le monde romain. Aussi les empereurs s'inquiétèrent de bonne heure de cette désertion de la vie sociale : *Quidam ignaviæ sectato-*

d'austères vertus, quelquefois des vices que saint Ephrem leur reproche, souvent des bizarreries de costume, de langage et de conduite qui révoltaient saint Jérôme (1), mais que le peuple tenait pour marques de sainteté. La pauvreté volontaire, qu'elle se montre dans les disciples du Bouddha ou dans ceux de saint François, a toujours gagné le cœur des foules qui aiment cette glorification du mépris des biens qu'elles ne peuvent avoir, et les mortifications des moines semblaient un témoignage de la puissance, en eux, de l'esprit divin, en même temps qu'une expiation de la corruption du siècle, qu'elles ne corrigeaient pas. Aussi avaient-ils une grande popularité : pour leurs chefs, pour les évêques, ils étaient de discrets et précieux messagers; pour les fidèles, aux jours d'émeutes, d'ardents auxiliaires contre les païens et les sectaires. « Sans eux, dit Sozomène, l'Orient fût resté arien » (2). Le jeûne, l'extase, les visions, prises pour des réalités, leur donnaient une crédulité robuste, et l'Église paraissait retrouver dans leurs cellules la vertu du miracle qu'on ne

res, desertis civitatum muneribus, captant solitudines ac secreta, et specie religionis, cum cœtibus monazonton congregantur. Hos..... erui e latebris...... mandavimus..... *C. Th.*, XII, I, 63, *anno* 365. Voir aussi les très curieux canons du concile de Gangres en 376, dont plusieurs sont une condamnation des excès de la vie ascétique et de l'abandon des devoirs de la famille.

(1) Ses *Lettres* à Eustochius, au moine Rusticus, etc., sont sévères pour les vices des moines, gourmandise et lubricité ; mais dans beaucoup d'autres il célèbre les mérites de la vie solitaire. L'Église d'Afrique fut troublée par les discussions qui s'établissaient sur l'oisiveté ou le travail des solitaires et la fainéantise des moines errants. S. Augustin blâme cette pieuse paresse ; à la prière de l'évêque de Carthage, il écrit contre « ces hypocrites qui, sous l'habit de moines, parcourent les provinces, portant de prétendues reliques, des amulettes, des préservatifs, et exigeant que l'aumône nourrît leur pauvreté lucrative et récompensât leur fausse vertu. » On a vu, dans le cours de cette histoire, que le paganisme avait eu aussi ses moines mendiants.

(2) VI, 27. Sur les miracles qu'on disait opérés par eux, voir Socrate, IV, 24.

voyait plus dans le clergé séculier, maintenant qu'il vivait au grand jour.

Mais de tous ces adversaires, les plus redoutables étaient l'idéal nouveau d'espérance pour le ciel, de charité sur la terre que le christianisme avait substitué à l'idéal ancien d'absolu dévoûment à la patrie terrestre, et cette discipline de l'Eglise qui, par les sacrements, tenait le fidèle aux principaux moments de sa vie. Quand les cités avaient perdu jusqu'à l'ombre de leurs vieux privilèges, une autre liberté, celle de choisir leurs chefs religieux et de discuter leurs croyances, s'était produite au sein des communautés chrétiennes et dans les conciles ; de sorte que les peuples avaient retrouvé par la religion une partie de ce que la politique leur avait ôté, et que l'épiscopat avait rendu à de grandes familles l'influence que depuis longtemps celles-ci n'avaient plus (1). Par ce côté encore s'explique la puissance de cette Eglise qui, démocratique à la base, aristocratique au sommet, rassemblait en sa main les véritables forces sociales.

Considérez aussi qu'elle n'était point distraite de son œuvre religieuse par les patriotiques préoccupations qui avaient fait la vie de l'ancienne société romaine. Saint Basile écrivait : « Les solitaires m'ont fait voir comment, dès ici-bas, l'homme peut être étranger à la terre et vivre dans le ciel » ; et ailleurs : « Il ne faut laisser dans son âme aucune affection de la

(1) Avant d'être évêques, Ambroise avait été gouverneur de province, Paulin de Nole, consul, etc. Quant à la participation du peuple aux élections épiscopales, on la constate à chaque instant, au IVe siècle. Mais on constate aussi la tendance des grands-évêques à réduire le plus possible le droit populaire. Basile et Grégoire de Nazianze voulaient déjà que l'élection se fît exclusivement par le clergé, c'est-à-dire sous l'influence et la direction du métropolitain. « Ce sont nos affaires, » disait le père de Grégoire au gouverneur de Césarée, et Basile écrivait : « Il appartient à Dieu de désigner ceux qui le représentent sur la terre. » Grég., t. I, p. 309 et 310 (Billy); Basile, *Lettres* 28 et 230.

terre (1). » Quand l'empire paraîtra s'écrouler sur la tête de ses habitants ; quand l'armée romaine sera exterminée, un empereur brûlé vivant, les provinces couvertes de sang et de ruines, ce grand évêque ne verra, n'entendra rien des malheurs publics ; dans ses innombrables ouvrages, on ne trouve pas un mot qui parte d'un cœur de citoyen. Cette conception de la vie était en contradiction absolue avec les idées et les sentiments qui avaient fait la grandeur de la Grèce et de Rome ; mais elle laissait l'esprit libre pour la propagande religieuse et pour les luttes dogmatiques. Julien n'avait pas cette liberté. S'il pense beaucoup trop au Roi-Soleil, il doit penser aussi aux Francs, aux Goths, aux Persans et à l'administration d'un immense empire. Aussi sera-t-il incapable de lutter contre une foi si ardente avec ce paganisme qu'il essaye de remettre à neuf, en lui donnant un caractère qui, ne dérivant pas du principe païen, ne pouvait ni durer ni s'étendre.

. . . .

Les chrétiens l'appellent apostat ; injure imméritée, car on avait abusé de son enfance et de ses malheurs pour le faire entrer de force dans l'Eglise ; et ils le mettent au nombre des persécuteurs, autre injustice, puisqu'il recommanda et toujours pratiqua la tolérance pour les personnes (2). La guerre détournée faite par lui au christianisme n'est pas sans quelque ressemblance, en sens inverse, avec celle de Constantin contre le paganisme. Si des chrétiens périrent, ils furent victimes de séditions populaires ou condamnés pour des actes qualifiés par la loi crimes de droit com-

(1) *Lettre* 223.

(2) Eutrope, un de ses officiers, dit de lui : *Religionis Christianæ insectator , perinde tamen et cruore abstineret.* Voyez plus haut (p. 165) les paroles de Saint Jérôme, et le jugement de M. Rendall, le récent historien de Julien.

mun, tels que destruction de temples, bris de statues consacrées, refus d'obéissance ou mutinerie militaire. Ces actes étaient l'inévitable conséquence de l'avénement d'un empereur païen et la faute en est aux circonstances plus qu'à Julien. Mais il doit répondre de la persécution morale qu'il exerça et de sa coupable tolérance à l'égard des séditions païennes. C'est assez pour que nous soyons sévères à l'égard du politique qui fut un sectaire, appliquant une vive intelligence (1) à une entreprise impossible, par conséquent dangereuse, surtout à lui-même, s'il l'avait poursuivie durant de plus longues années. Comme il marchait au rebours du monde, il tomba; c'était inévitable. Mais l'histoire sera clémente pour l'homme, à cause de ses vertus, pour le général à raison de ses qualités militaires, pour le lettré égaré sur le trône, qui avait rêvé un idéal de perfection. Les rêveurs de cette sorte sont rares parmi les princes; c'est pourquoi nous devons honorer celui-là (2)!

Cette mort en pleine jeunesse frappa vivement l'imagination des contemporains. Les païens contèrent que la nuit précédente, comme il veillait sous sa tente, il vit passer silencieusement devant lui, morne et la tête couverte d'un voile funèbre, le Génie de l'Empire, qui, à Lutèce, lui avait promis la royauté et qui, maintenant, l'abandonnait. C'était un souvenir classique de l'apparition annonçant au dernier Brutus sa mort prochaine (3).

Les chrétiens firent une autre légende. Atteint du coup mortel, Julien aurait lancé au ciel un regard irrité en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen! » Le mot

(1) Saint Augustin (*De Civ. Dei*, V, 21) dit de Julien... *egregia indoles.*

(2) Voyez le portrait de lui que trace Ammien Marcellin, XXV, 4 : *Vir profecto heroicis connumerandus ingeniis,* etc.

(3) *Hist. des Rom.*, tome III, p. 480.

n'est pas vrai, mais l'idée est juste : le paganisme venait de livrer sa dernière bataille; il l'avait perdue et il allait mourir de sa défaite.

ARISTOPHON D'AZÉNIA

PAR M. PAUL GIRARD

Parmi les orateurs athéniens de la première moitié du IVe siècle, plusieurs, tels que Callistratos, Aristophon, Képhalos, Thrasyboulos de Collytos, Diophantos, nous sont à peine connus, parce qu'ils n'ont rien laissé : aussi M. Blass, dans son histoire de l'éloquence attique (1), a-t-il cru devoir les négliger; s'il les nomme, ce n'est qu'incidemment : le cadre de son ouvrage, la place considérable qui y est faite à l'étude des procédés techniques de l'art oratoire lui interdisaient de s'occuper d'orateurs dont le talent échappe à l'analyse, faute de documents capables d'en donner une idée. Pourtant, ces orateurs ont joué dans l'histoire un rôle important : ils ont été mêlés à de grandes réformes législatives, à d'illustres procès ; leur puissante parole a, pendant un temps, dirigé l'opinion; plus d'un, par son influence dans l'assemblée populaire, par son crédit auprès des juges, par sa clientèle, a pu se croire un moment le maître d'Athènes : à ce titre, ils méritent de fixer notre attention. Est-il possible, malgré l'insuffisance des témoignages, de se figurer ce qu'était, sinon leur éloquence, du moins leur caractère? Nous voudrions ten-

(1) *Die attische Beredsamkeit,* Leipzig, Teubner, 1868-1880.

ter l'expérience pour l'un d'entre eux, pour Aristophon d'Azénia (1).

I

Les renseignements nous font défaut sur la famille d'Aristophon. Nous croyons pourtant connaître le nom de son père : il s'appelait Démostratos. C'était un ami d'Alcibiade et l'un des démagogues les plus influents de son temps ; il se faisait remarquer dans l'assemblée par son éloquence fougueuse et couvrait de sa voix les tumultes populaires (2). Lors de la délibération sur l'expédition de Sicile, il avait soutenu la cause d'Alcibiade

(1) Le personnage d'Aristophon a tenté Schæfer, qui a publié sur cet orateur, dans le tome I du *Philologus* (1846), un intéressant mémoire (pp. 188-224) : on y trouvera l'indication des pages consacrées à Aristophon par Wachsmuth, Droysen, Sievers, Stechow, Bœhnecke, Rehdantz : il est inutile de reproduire ici ces renvois. Ce mémoire, daté de Dresde, août 1845, devait être le commencement d'une série d'études sur les hommes d'Etat de la République athénienne postérieurs à la guerre du Péloponnèse. Schæfer fit encore paraître dans le *Philologus* un article sur Eschine (1847), un autre sur Callistratos (1848), un troisième sur Euboulos (1850), puis il en resta là de ces monographies isolées, pour composer son grand ouvrage, *Demosthenes und seine Zeit* (Leipzig, Teubner, 1856-1858), où la dissertation du *Philologus* sur Aristophon passa presque tout entière (I, pp. 122-164). Nous nous sommes naturellement beaucoup servi de ce livre. Nous regrettons que la seconde édition, annoncée depuis longtemps, n'ait pas encore paru : sur plus d'un point, elle nous eût été d'un grand secours.

(2) C'est du moins ce qu'il est permis de conclure de ce passage du scoliaste d'Aristophane, au v. 397 de *Lysistrata* : Εὔπολις... ἐν Δήμοις ὡς μανιώδη αὐτὸν λέγει

Τί κέκραγας ὥσπερ Βουζύγης ἀδικούμενος;

καὶ ἄλλοι.

On verra plus loin ce que signifie ce surnom de Βουζύγης par lequel Eupolis désigne Démostratos.

et combattu de toutes ses forces les prudents avis de Nicias : séduit, comme la foule, par cette guerre lointaine, que semblait devoir terminer une brillante conquête (1), il avait proposé et fait passer un décret conférant aux généraux chargés de la conduite de l'entreprise des pouvoirs illimités (2).

Tel était le personnage qu'un passage de Xénophon nous autorise à considérer comme le père d'Aristophon; non que cette parenté soit clairement indiquée par l'historien, mais, parmi les ambassadeurs athéniens envoyés, dans l'été de 371, au congrès de Sparte, Xénophon cite un certain Démostratos, fils d'Aristophon (3). Or, on le sait, l'usage athénien voulait qu'en général le fils portât le nom de son aïeul paternel. Schæfer en conclut, après Ruhnken (4), que le père d'Aristophon s'appelait, comme son petit-fils, Démostratos, et que ce Démostratos était Démostratos le démagogue.

Il est vrai que Démostratos le jeune, celui dont parle Xénophon, pouvait ne pas être le fils d'Aristophon d'Azénia. Il est question, dans Thucydide, d'un Athénien du nom d'Aristophon, qui figure parmi les députés envoyés à Sparte, au printemps de 411, par les Quatre-Cents (5) ; mais il n'est guère admissible que le second

(1) Cf. Thucydide, VI, 24, 3 : Ἔρως ἐνέπεσε τοῖς πᾶσιν ὁμοίως ἐκπλεῦσαι, κ. τ. λ. Sur les sentiments de la majorité du peuple Athénien relativement à l'expédition de 415 et aux précédentes interventions en Sicile, v. Hans Droysen, *Athen und der Westen vor der Sicilischen Expedition*, Berlin, W. Hertz, 1882.

(2) Thucydide, VI, 26, 1, fait allusion à ce décret sans nommer Démostratos. Plutarque, *Nicias*, 12, est plus explicite : Ἀναστὰς γὰρ ὁ μάλιστα τῶν δημαγωγῶν ἐπὶ τὸν πόλεμον παροξύνων τοὺς Ἀθηναίους Δημόστρατος ἔφη τὸν Νικίαν προφάσεις λέγοντα παύσειν· καὶ ψήφισμα γράψας, ὅπως αὐτοκράτορες ὦσιν οἱ στρατηγοὶ κἀνταῦθα κἀκεῖ βουλευόμενοι καὶ πράττοντες, ἔπεισε τὸν δῆμον ψηφίσασθαι. Cf. id., *Alcibiade*, 18; Aristophane, *Lysistrata*, vv. 391 sqq.

(3) Xénophon, *Helléniques*, VI, 3, 2.

(4) Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 131.

(5) Thucydide, VIII, 86, 9.

Démostratos ait été le fils de ce personnage : jamais, en 371, sous le libre régime dont jouissait alors Athènes, on n'eût délégué au congrès de Sparte le descendant d'une famille dont le souvenir devait être odieux, le fils de l'un des membres de ce parti des Quatre-Cents qui, après avoir tenté de détruire la démocratie, avait fourni aux Trente tant de dangereuses recrues. On ne saurait non plus admettre qu'il existât aucun lien entre Aristophon l'oligarque et Démostratos le démagogue, ni que l'ambassadeur des Quatre-Cents fût le fils de l'ardent et populaire instigateur de l'expédition de Sicile. Quant à l'opinion de Bœhnecke, suivant laquelle Aristophon l'oligarque et Aristophon d'Azénia n'auraient été qu'un seul et même personnage, elle ne supporte pas l'examen (1) : tout ce que nous savons du second Aristophon, de ses tendances démagogiques, de son ascendant sur le peuple, du haut rang qu'il occupa dans la cité, nous défend de croire qu'il ait jamais été au nombre des ennemis de la démocratie (2). Il faut donc en revenir à l'hypothèse très vraisemblable exprimée tout à l'heure, qui consiste à faire d'Aristophon d'Azénia le fils de Démostratos le démagogue et le père du jeune Démostratos (3). Tout concourt d'ailleurs à confirmer cette supposition ; si mal que nous soit connu l'ami d'Alcibiade, il offre plus d'un rapport avec Aristophon l'orateur : son ferme attachement aux institutions démocratiques, sa grande influence dans l'assemblée populaire et jusqu'à cette violence qui semble avoir été le trait distinctif de sa bouillante na-

(1) Bœhnecke, *Forschungen auf dem Gebiete der attischen Redner*, Berlin, G. Reimer, 1843, p. 660.

(2) V. Schæfer, *Philologus*, I, *l. c.* (c'est aussi l'avis de Westermann, de Droysen, de Sievers, de Wachsmuth) ; cf. id., *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 125.

(3) Ce second Démostratos ne nous est d'ailleurs connu que par le passage de Xénophon signalé plus haut.

ture, tout cela se retrouve chez Aristophon d'Azénia.

Aristophon appartenait donc à une antique famille sacerdotale, la famille des Βουζύγαι. Dans plus d'un texte, en effet, le premier Démostratos est désigné sous le nom de Βουζύγης (1), ce qui indique qu'il faisait partie du γένος qui se donnait pour fondateur le héros Bouzygès, personnage mythique auquel les Athéniens, suivant la légende, devaient l'art de labourer et d'ensemencer la terre (2). Nous connaissons moins bien les Βουζύγαι que certaines grandes familles sacerdotales, telles que les Eumolpides et les Etéoboutades (3); nous savons pourtant que c'est parmi eux qu'était choisi le prêtre chargé, dans certaines circonstances, d'accomplir la cérémonie du *labourage sacré*. Qu'était-ce que ce rite? Sans doute un des actes essentiels de la fête des Προηρόσια, qui se célébrait vers le milieu de l'automne, probablement en pyanepsion (4). Plutarque compte chez les Athéniens trois labourages sacrés : ils avaient lieu, le premier, dans l'endroit appelé Σκίρον, non loin du dème des La-

(1) V. le passage du scoliaste d'Aristophane cité plus haut, p. 180, note 2. Cf. *Lysistrata*, v. 397, où Démostratos est appelé

ὁ θεοῖσιν ἐχθρὸς καὶ μιαρὸς Χολοζύγης,

et le commentaire du scoliaste : Δημόστρατος Βουζύγης ἐλέγετο, ὃν Χολοζύγην εἶπε διὰ τὸ μελαγχολᾶν. Cf. encore Eupolis, dans Aristide, II, p. 175, éd. Dindorf.

(2) Sur le héros Bouzygès, v. Polyen, I, 5; Hézychios, s. v.; *Grand Etymologique*, s. v. Βουζυγία; Bekker, *Anecdota*, p, 221; le scoliaste d'Homère, *Iliade*, XVIII, au v. 483; Servius, commentaire des *Géorgiques*, I, au v. 19; Pline, *Histoire naturelle*, VII, 56, 199.

(3) V. le tableau des membres de la famille des Βουζύγαι, pour le v[e] siècle, dans Petersen, *Quæstiones de historia gentium Atticarum*, Kiel, Schmidt et Klaunig, 1880, pp. 131 sqq.

(4) V. Suidas, s. v. Προηροσίαι : αἱ πρὸ τοῦ ἀρότου γινόμεναι θυσίαι περὶ τῶν μελλόντων ἔσεσθαι καρπῶν, ὥστε τελεσφορεῖσθαι. Sur les Προηρόσια et les deux dates qui leur sont assignées, v. A. Mommsen, *Heortologie*, pp. 218 sqq.; Petersen, *op. c.*, p. 132.

kiadai, près de la route d'Eleusis (1); le second, à Eleusis, dans le champ connu sous le nom de Ῥάριον ou Ῥαρία; le troisième, à Athènes même, au pied de l'Acropole (2). Nous sommes fort mal renseignés sur la manière dont se pratiquait ce pieux usage. Ce qu'on peut affirmer, c'est que les labourages sacrés faisaient partie des rites éleusiniens (3). Mais Déméter n'était pas seule à y présider : il semble que le labourage du Skiron ne fût pas sans rapport avec le culte d'Athéna Skiras (4); de même, c'est en l'honneur d'Athéna Polias que paraît s'être accomplie la cérémonie du labourage au pied de l'Acropole : le choix du lieu et certain passage d'Aristide semblent l'indiquer (5). D'autre part, trois inscriptions de basse époque nous apprennent que Zeus Téleios et le Zeus qu'on adorait près du Palladion jouaient un rôle dans ces solennités dont l'acte principal était un labourage symbolique (6).

Quoi qu'il en soit, c'était le privilège des Βουζύγαι de veiller à l'exécution des ἱεροὶ ἄροτοι; c'est dans leur γένος que se transmettait ce sacerdoce patrimonial, souvenir du passé légendaire d'Athènes et des premiers essais de civilisation tentés en Attique (7). La famille tout

(1) V. E. Curtius et J. A. Kaupert, *Karten von Attika*, fascicule I (1881), Bl. I[a].

(2) Plutarque, *Préceptes conjugaux*, 42 : Ἀθηναῖοι τρεῖς ἀρότους ἱεροὺς ἄγουσι, πρῶτον ἐπὶ Σκίρῳ, τοῦ παλαιτάτου τῶν σπόρων ὑπόμνημα, δεύτερον ἐν τῇ Ῥαρίᾳ, τρίτον ὑπὸ πέλιν (πόλιν) τὸ καλούμενον Βουζύγιον.

(3) V. A. Mommsen, *op. c.*, p. 76.

(4) Preller, *Griechische Mythologie*, I, p. 169.

(5) V. Aristide, I, p. 20, éd. Dindorf : Βουζύγης τις ὑπῆλθέ με τῶν ἐξ ἀκροπόλεως, κ. τ. λ. Cf. Preller, *l. c.*

(6) C'est du moins ce qu'il est permis de conclure du titre de βουζύγης donné à leur prêtre. V. *C. I. A.*, III, 1, 294 : ἱερέως Διὸς Τελείου βουζύγου. *Ibid.*, 71 : [ὁ δεῖνα.... ἱερ]εὺς τοῦ Διὸς τοῦ ἐπὶ Παλλαδίου καὶ βουζύγης, κ. τ. λ. *Ibid.*, 273 : βουζύγου ἱερέως Διὸς ἐν Παλλαδίῳ.

(7) Le membre de la famille des Βουζύγαι auquel était échu ce sacer-

entière portait le nom collectif de Βουζυγία (1). A l'exemple sans doute de la plupart des γένη sacerdotaux, elle avait sa juridiction sacrée, et l'on appelait Βουζύγειοι ἀραί les malédictions qu'elle lançait contre ceux qui violaient ses lois (2). Elle comptait d'illustres membres : sans parler du stratège Démainétos, dont il est question dans Xénophon et dans Eschine (3), Périclès faisait partie de la Βουζυγία (4) : nous ignorons d'ailleurs quels liens l'unissaient à Démostratos.

Telle était la famille d'Aristophon. Il faudrait, pour compléter ces premiers renseignements, pouvoir indiquer la date exacte de sa naissance. Par malheur, il n'est possible de la fixer qu'approximativement. Le scoliaste d'Eschine nous apprend qu'Aristophon vécut

doce prenait le titre de βουζύγης. V. les inscriptions citées plus haut et Hézychios, s. v. Βουζύγης : καθίστατο δὲ παρ' αὐτοῖς (τοῖς 'Αθηναίοις) καὶ ὁ τοὺς ἱεροὺς ἀρότους ἐπιτελῶν βουζύγης. Cf. le scoliaste d'Aristide, III, p. 473, éd. Dindorf : Τοὺς τρέφοντας ἐν 'Ελευσῖνι τοὺς ἱεροὺς βόας ἀροτριῶντας βουζύγας ἐκάλουν (c'était là, paraît-il, encore un des soins qui incombaient au γένος des Βουζύγαι), et plus bas : Βουζύγαι καλοῦνται οἱ τὰς ἱερὰς βοῦς τὰς ἐν 'Ελευσῖνι ἀροτριώσας τρέφοντες. Le mot βουζύγης désignait donc un titre, mais un titre qui ne pouvait appartenir qu'aux membres du γένος des Βουζύγαι : c'est ce que n'a pas nettement expliqué M. Decharme, dans le compte-rendu qu'il a fait du livre de M. J. Martha, *Les sacerdoces Athéniens, Revue critique* du 16 juillet 1883, p. 48, où il dit que « le mot βουζύγης indique moins la descendance du prêtre qu'une fonction déterminée ». Sans doute, le ἱερεὺς βουζύγης était le prêtre chargé d'exécuter les labourages sacrés, mais ne pouvait être βουζύγης qu'un membre de la famille des Βουζύγαι. Le mot βουζύγης marque donc bien la descendance du prêtre; il avertit, de plus, que le membre de la famille des Βουζύγαι pourvu de ce titre a été désigné pour exercer le sacerdoce patrimonial qui est le privilège de son γένος. — Sur les sacerdoces patrimoniaux et leur transmission dans les diverses branches des γένη, v. J. Martha, *Les sacerdoces Athéniens,* Paris, Thorin, 1882, pp. 14 sqq., pp. 33 sqq.

(1) *Grand Etymologique,* s. v.; Bekker, *Anecdota,* p. 221.

(2) V. Petersen, *op. c.*, p. 133.

(3) Xénophon, *Helléniques,* V, 1, 10 et 26; Eschine, *Ambassade,* 78.

(4) V. Petersen, *op. c.,* pp. 133 sqq.

jusqu'à l'âge de cent ans moins un mois (1); nous savons, d'autre part, qu'il était mort à l'époque du procès de la Couronne (330) (2). Depuis combien d'années? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'il vivait encore sous l'archontat de Théophrastos (340/39), comme le prouve une inscription récemment découverte (3). C'est donc entre les années 340 et 330 qu'il conviendrait de placer sa mort. Or, en 403/2, sous l'archontat d'Euclide, au moment de la rédaction de la loi qui nous apparaît comme le premier grand acte de sa vie, Aristophon avait certainement dépassé la trentaine : c'était déjà un orateur fort écouté et l'un des hommes d'Etat les plus influents d'Athènes. En le supposant né quelques années avant le commencement de la guerre du Péloponnèse, vers 438, par exemple, et mort peu de temps après l'archontat de Théophrastos, vers 338, on ne serait pas, croyons-nous, très éloigné de la vérité (4).

Il était, comme on sait, du dème d'Azénia (5). Non

(1) Scoliaste d'Eschine, *c. Timarque,* 64 : Ἐπεβίωσε μέντοι ὁ Ἀριστοφῶν ρ' ἔτη παρὰ μῆνα.

(2) Démosthène, *Couronne*, 162. Cf. *ibid.*, 219; Eschine, *c. Ctésiphon*, 139, où la mention de Pyrrhandros d'Anaphlystos suivie de ces mots : ὃς ἔτι καὶ νῦν ζῇ, établit une opposition significative entre ce personnage et les orateurs énumérés avant lui, lesquels, évidemment, sont tous morts au moment où parle Eschine : parmi eux se trouve Aristophon.

(3) V. *C. I. A.*, II, 2, 766, l. 13.

(4) Ces dates nous semblent préférables à celles de Schæfer, qui propose 344 et 334, *Philologus*, I, p. 214. Il est vrai que dans *Demosth. u. s. Zeit,* I, p. 162, l'éminent historien est moins affirmatif. Pour nous, la nécessité de choisir des dates quelque peu antérieures ressort des deux faits suivants : 1° la célébrité et l'influence d'Aristophon sous l'archontat d'Euclide autorisent à lui donner, à cette époque, au moins trente-cinq ans; 2° comme on le verra plus loin, la nature de l'inscription qui nous prouve qu'Aristophon vivait encore en 340/39 ne permet guère de supposer que sa vie se prolongea beaucoup au-delà.

(5) Telle est l'orthographe que nous avons cru devoir conserver à ce

loin du cap Sounion, le chemin qui va d'Athènes aux ruines du temple d'Athéna traverse une région montagneuse et sauvage. Un îlot se dresse à peu de distance de la côte : c'est l'île de Patroclos, aujourd'hui *Gaïdaronisi*. On y trouve encore les traces d'une redoute élevée par Patroclos, amiral de Ptolémée Soter, lors d'une expédition qu'il avait faite dans ces parages, à la tête d'une flotte égyptienne, pour soutenir les Athéniens contre Antigone Gonatas (1). Le nom que portait cette île au v[e] siècle nous est inconnu : elle n'est plus aujourd'hui qu'un rocher désert. En face, le rivage s'échancre et forme la petite anse de Χάρακα (2). Puis la côte s'élève : ce sont les premières collines du Laurion. Entre ces roches rougeâtres, brûlées par le soleil et le sel marin, on rencontre quelques beaux pâturages; la saison d'hiver y est d'une merveilleuse douceur. Aussi, pendant l'automne, y voit-on descendre, de l'Acarnanie et des montagnes voisines du golfe d'Arta, d'immenses troupeaux de chèvres : conduits par des *vlaques* à la mine rébarbative, ils viennent passer sous ce ciel plus clément la mauvaise saison. Ce pays est l'ancien dème d'Azénia, de la tribu Hippothontide (3). L'Attique comptait sans doute beaucoup d'autres dèmes plus riches et plus célèbres : celui-ci pourtant a sa couleur et son charme propres, entre les monts et la mer, tout près de Sounion et des sanctuaires vénérés de Poseidon et d'Athéna.

nom. L'orthographe *Hazénia*, adoptée par quelques savants, était l'orthographe primitive : v. Suidas, s. v. Ἁζηνιεύς. Mais il est probable qu'au temps d'Aristophon, l'aspiration initiale était déjà tombée. Cf. *C. I. A.*, I, 324, Ἀγρυλῆσι (*a*, col. 1, l. 11) à côté de Ἁγρυλῆσι (*c*, col. 1, l. 11); Ἀλωπεκῆσι (*c*, col. 1, l. 50) à côté de Ἁλωπεκῆσι (*c*, col. 1, l. 15), etc.

(1) Pausanias, I, 1, 1. Cf. id., III, 6, 4 sqq.

(2) Ce nom rappelle celui de Πατρόκλου χάραξ qu'on donnait aussi à l'île de Patroclos. V. Strabon, IX, p. 398.

(3) V. Hanriot, *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique*, p. 209; Bursian, *Geographie von Griechenland*, I, p. 355.

II

Sur les premières années d'Aristophon, sur son éducation, sur ses débuts dans l'assemblée du peuple comme homme politique et comme orateur, nous ne possédons aucun renseignement. C'est seulement à l'époque de la Restauration, sous l'archontat d'Euclide, que nous commençons à pouvoir le suivre dans les diverses phases de sa carrière publique.

Peu de périodes de l'histoire d'Athènes offrent plus d'intérêt que celle qui s'ouvre avec l'année 403. C'est le moment où les Athéniens, après tant d'efforts vainement consumés dans une longue guerre, après tant de pertes éprouvées, tant d'argent dépensé dans de coûteuses campagnes, surtout après l'odieux régime imposé par Lysandre, se recueillent et réparent les maux causés par vingt-sept années d'une lutte presque sans trêve, suivie de la plus terrible révolution. Les hommes qui gouvernent alors la cité sont des citoyens intelligents et modérés qui poursuivent un double but : l'apaisement des partis et l'établissement d'une constitution nouvelle sur de solides fondements. C'est Thrasybule, le courageux défenseur de Phylé ; c'est Archinos de Coilé, le plus doux, le plus conciliant des chefs du parti populaire, esprit d'une rare élévation, orateur d'un grand talent, celui de tous les Athéniens qui, selon la belle expression de Démosthène, a le plus contribué, après les dieux, au retour de la démocratie (1) ; c'est Phormisios, le compagnon de Thrasybule et l'un des partisans les plus décidés du complet remaniement

(1) Ἀρχίνου... *μετά γε τοὺς θεοὺς αἰτιωτάτου... τῆς καθόδου τῷ δήμῳ*, c. *Timocrate*, 135. Cf., sur Archinos, Eschine, c. *Ctésiphon*,

de la législation (1); c'est Tisaménos, fils de Méchanion, l'auteur du décret ordonnant la révision des lois de Solon (2); c'est Nicomachos, le greffier, personnage peu recommandable, mais que sa science juridique et son expérience des affaires empêchent de tenir à l'écart, et qui rend, dans le collège des nomothètes, dont il fait partie, les plus grands services aux amis de la liberté (3). Tels sont les réformateurs qui travaillent en commun à réorganiser la société et l'Etat. A côté d'eux, il faut nommer Aristophon.

Vers le milieu du ve siècle, Périclès, effrayé du grand nombre d'étrangers que renfermait Athènes, avait jugé opportun de remettre en vigueur une ancienne loi de Solon tombée en désuétude, loi d'après laquelle ceux-là seuls pouvaient prétendre au plein droit de cité qui, par leur père et par leur mère, étaient enfants de l'Attique (4). Le rétablissement de la démocratie, en 403, semblait une occasion favorable pour faire revivre encore une fois, dans sa rigueur sévère, cette antique disposition. Beaucoup d'Athéniens, en effet, avaient péri dans la guerre du Péloponnèse; les dix dernières années surtout avaient été désastreuses : l'expédition de Sicile et la guerre de Décélie avaient réduit à quelques membres ou complètement anéanti plus d'une famille. En revanche, un grand nombre d'étrangers avaient reçu le droit de cité, et les registres de l'état

187 et 195; id., *Ambassade,* 176; Dinarque, *c. Démosthène,* 76; Isocrate, *Exception c. Callimachos,* 2-3; scoliaste d'Eschine, *c. Timarque,* 163. V. les fragments d'Archinos dans les *Oratores Attici* de Didot, II, p. 249.

(1) Sur Phormisios, v. Blass, *op. c.,* I, p. 442.

(2) Une reproduction de ce décret se trouve dans Andocide, *sur les Mystères,* 83. Cf., sur Tisaménos, G. Perrot, *Essai sur le droit public d'Athènes,* p. 163.

(3) Cf., sur Nicomachos, le discours composé contre lui par Lysias et G. Perrot, *op. c.,* pp. 148 sqq.

(4) Sur cette loi de Périclès, v. E. Curtius, *Histoire grecque,* traduite sous la direction de A. Bouché-Leclercq, II, p. 551.

civil s'étaient trouvés encombrés des noms d'une multitude d'intrus (1). Puis, la guerre achevée, Lysandre avait rappelé les bannis (2) : on avait vu revenir à Athènes une foule de citoyens qui s'étaient mariés en exil avec des étrangères et qui, de ces étrangères, avaient eu des enfants. Il y avait là pour la cité un sérieux péril, car non-seulement ces enfants, nés de pères citoyens et de mères étrangères, devaient être plus tard, pour les vrais Athéniens, autant d'importuns et dangereux concurrents, mais ces fils d'exilés risquaient, pour la plupart, d'avoir été nourris dans les idées de leurs pères, anciens oligarques ennemis de la liberté. Les admettre à jouir, au même titre que les Athéniens de sang non mélangé, de tous les privilèges des citoyens, leur permettre l'accès des magistratures et des commandements, c'était donc tout d'abord compromettre les droits des citoyens légitimes ; c'était ensuite préparer pour l'avenir de nouveaux ferments de discorde et ruiner d'avance ce régime populaire si péniblement reconquis. Il importait qu'une sévère mesure prévînt tous ces désordres : Aristophon, reprenant la loi de Périclès, proposa de refuser la qualité de citoyen à quiconque, ayant pour père un Athénien, n'était pas né d'une mère athénienne (3). Par là, les enfants de la plupart des exilés devaient être à jamais exclus de la cité, qu'ils fussent nés avant ou après Euclide, à l'étranger ou à Athènes même, après le retour de leurs pères. On ne tarda pas, semble-t-il, à s'apercevoir que cette disposition était par trop radicale, et un certain

(1) V. Isocrate, *sur la Paix*, 88 :... ἔλαθον σφᾶς αὐτοὺς τοὺς μὲν τάφους τοὺς δημοσίους τῶν πολιτῶν ἐμπλήσαντες, τὰς δὲ φρατρίας καὶ τὰ γραμματεῖα τὰ ληξιαρχικὰ τῶν οὐδὲν τῇ πόλει προσηκόντων.

(2) V. Xénophon, *Helléniques*, II, 2, 20 et 23.

(3) V. le témoignage du grammairien Carystios dans Athénée, XIII, p. 577 B : ... Ἀριστοφῶν δὲ ὁ ῥήτωρ ὁ τὸν νόμον εἰσενεγκὼν ἐπ' Εὐκλείδου ἄρχοντος, ὃς ἂν μὴ ἐξ ἀστῆς γένηται νόθον εἶναι.

Nicoménès corrigea la loi d'Aristophon en y introduisant l'amendement suivant : nul enfant *né après Euclide* ne pourrait être citoyen, s'il n'avait pour père un Athénien et pour mère une Athénienne ; quant aux enfants nés avant Euclide, la loi négligeait de s'enquérir de leur origine maternelle (1).

Nous n'avons aucune lumière sur les débats que provoquèrent et la loi sous sa première forme et l'amendement destiné à en atténuer la rigueur. Nous ignorons quelle position Nicoménès prit vis-à-vis d'Aristophon (2). Ce qui est certain, c'est que ce fut la loi de Nicoménès qui subsista ; ce fut la loi modérée et sans effet rétroactif qui l'emporta sur la loi excessive et brutale (3). Mais Aristophon, par sa proposition, s'était concilié le parti populaire ; les Athéniens de naissance régulière et les amis de la démocratie lui savaient gré d'avoir défendu leurs droits. Aussi nous apparaît-il, dès ce moment, comme un des orateurs les plus influents auprès du peuple. Le fait suivant montre de quelle autorité il jouissait dans l'assemblée.

(1) V. le scoliaste d'Eschine, *c. Timarque*, 39 : Εὔμηλος ὁ Περιπατητικὸς ἐν τῷ τρίτῳ περὶ τῆς ἀρχαίας κωμῳδίας φησὶ Νικομένη τινὰ ψήφισμα θέσθαι μηδένα τῶν μετ' Εὐκλείδην ἄρχοντα μετέχειν τῆς πόλεως, ἂν μὴ ἄμφω τοὺς γονέας ἀστοὺς ἐπιδείξηται, τοὺς δὲ πρὸ Εὐκλείδου ἀνεξετάστως ἀφεῖσθαι.

(2) Nicoménès ne nous est d'ailleurs connu que par le passage du scoliaste d'Eschine cité note 1 et par Lysias, *c. Agoratos*, 23.

(3) On trouve, dans les plaidoyers civils des orateurs attiques, de nombreuses allusions à la loi de Nicoménès. V. Démosthène, *c. Euboulidès*, 30 : Τοῖς χρόνοις τοίνυν οὕτω φαίνεται γεγονὼς ὥστε εἰ καὶ κατὰ θάτερα ἀστὸς ἦν, εἶναι πολίτην προσήκειν αὐτόν · γέγονε γὰρ πρὸ Εὐκλείδου. Cf. Isée, *sur l'héritage de Kiron*, 43 : Ἐὰν γὰρ ἐξαπατηθῆτε ὑμεῖς πεισθέντες ὡς ἡ μήτηρ ἡμῶν οὐκ ἦν πολῖτις, οὐδ' ἡμεῖς ἐσμεν · μετ' Εὐκλείδην γὰρ ἄρχοντα γεγόναμεν. Cf. id., *sur l'héritage de Philoctémon*, 47 : Τοὐναντίον τοίνυν συμβέβηκεν ἢ ὡς ὁ νόμος γέγραπται · ἐκεῖ μὲν γάρ ἐστι νόθῳ μηδὲ νόθῃ εἶναι ἀγχιστείαν μήθ' ἱερῶν μηθ' ὁσίων ἀπ' Εὐκλείδου ἄρχοντος.

Les défenseurs de Phylé, les combattants de Munychie avaient eu besoin d'argent pour subvenir aux frais de la guerre contre les Trente : sans parler de quelques généreux étrangers, comme le Thébain Isménias, qui leur avait donné des sommes considérables (1), plus d'un Athénien les avait aidés de sa fortune (2); de riches métèques, comme Lysias, avaient mis à leur disposition à la fois de l'argent et des armes (3). Parmi ces bienfaiteurs, un certain Agélarchos s'était particulièrement distingué : pendant la dernière phase de la lutte, il avait avancé aux démocrates la somme énorme de cinq talents. Il n'existait de ce prêt aucune preuve écrite; aucune pièce n'attestait que le peuple fût le débiteur d'Agélarchos. Cependant, Aristophon proposa de lui rendre cet argent, et, sur sa seule parole, l'assemblée vota la proposition (4).

La loi sur le droit de cité n'était pas, semble-t-il, le seul titre d'Aristophon à la reconnaissance et à la faveur populaires. Son origine, le nom de son père, les services rendus par sa famille à la démocratie le désignaient comme l'un des plus fermes soutiens de la liberté. Il y a plus. Certain passage de Démosthène laisse entendre qu'Aristophon avait reçu du peuple l'atélie : d'où il est permis de conclure qu'il avait, lui aussi, soit par son argent, soit par son activité patriotique et par sa parole, puissamment contribué au rétablissement du gouvernement démocratique (5). Peut-être, exilé par

(1) V. Justin, V, 9.

(2) V. Démosthène, *c. Leptine*, 48.

(3) V. le Pseudo-Plutarque, *Vies des X orateurs*, p. 835 E-F.

(4) Démosthène, *c. Leptine*, 149 : Καὶ μὴν καὶ Ἀγελάρχῳ πέντε τάλαντ' ἀποδοῦναι γέγραφεν οὗτος ὡς παρασχόντι τοῖς ἐν Πειραιεῖ τοῦ δήμου, καὶ καλῶς ἐποίει. μὴ τοίνυν ἃ μὲν ἦν ἀμάρτυρα, ταῦτ' ἐπὶ τῇ τοῦ δήμου προφάσει διὰ σοῦ δεδόσθω, ὧν δ' αὐτὸς ὁ δῆμος μαρτυρίας ἔστησεν ἐν τοῖς ἱεροῖς ἀναγράψας καὶ πάντες συνίσασι, ταῦτ' ἀφελέσθαι παραίνει.

(5) *Ibid.*, 148 : Καὶ μὴν πρός γε Ἀριστοφῶντα πολλὰ καὶ δίκαι'

les Trente, était-il allé rejoindre Thrasybule et sa petite armée; peut-être avait-il été de ceux qui, demeurés à Athènes ou au Pirée, comme Agélarchos, avaient hâté le moment de la délivrance en fournissant à temps au parti populaire les secours pécuniaires dont il avait besoin. Ce qui paraît hors de doute, c'est qu'il avait donné à la démocratie des preuves suffisantes de son dévouement pour que son crédit fût très grand auprès du peuple, et qu'à sa seule requête, on votât des mesures comme celle dont nous venons de parler.

Un dernier décret, voté sur la proposition d'Aristophon, se rapporte encore, probablement, à cette période de sa vie. Parmi ces lois de Solon qu'on essayait de faire revivre, il y en avait une qui interdisait aux étrangers de vendre sur l'agora. Aristophon reprit cette loi et, soutenue par lui, elle fut remise en vigueur (2). C'était là encore une mesure populaire, faite pour plaire aux ombrageux démocrates qui avaient réglé comme on l'a vu le sort des Athéniens nés de femmes étrangères.

ἂν ἔχειν εἰπεῖν οἴμαι. οὗτος εὕρετο τὴν δωρεὰν παρ' ὑμῖν, ἐν ᾗ τοῦτ' ἐνῆν (cf. pl. haut, 146). *καὶ οὐ τοῦτ' ἐπιτιμῶ· δεῖ γὰρ ἐφ' ὑμῖν εἶναι διδόναι τὰ ὑμέτερ' αὐτῶν οἷς ἂν βούλησθε. ἀλλ' ἐκεῖνό γε οὐχὶ δίκαιον εἶναί φημι, τὸ ὅτε μὲν τούτῳ ταῦτ' ἔμελλεν ὑπάρχειν λαβόντι μηδὲν ἡγεῖσθαι δεινὸν, ἐπειδὴ δ' ἑτέροις δέδοται, τηνικαῦτ' ἀγανακτεῖν καὶ πείθειν ὑμᾶς ἀφελέσθαι.* Cf. Schæfer, *Philologus*, I, p. 191; id., *Démosth. u. s. Zeit*, I, p. 125. L'explication donnée par le scoliaste du mot *ἔμελλεν* (502, 11) nous paraît, comme à Schæfer, tout à fait erronée.

(2) V. Démosthène, *c. Euboulidès*, 31-32 : ... *ἐγώ σοι τούτου ὅλως τοὐναντίον ἐπιδείξω, ὅτι οὐκ ἔξεστι ξένῳ ἐν τῇ ἀγορᾷ ἐργάζεσθαι. καί μοι λαβὼν ἀνάγνωθι πρῶτον τὸν Σόλωνος νόμον.* ΝΟΜΟΣ. *Λαβὲ δὴ καὶ τὸν Ἀριστοφῶντος· οὕτω γὰρ, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τοῦτον ἔδοξεν ἐκεῖνος καλῶς καὶ δημοτικῶς νομοθετῆσαι, ὥστ' ἐψηφίσασθε πάλιν ἀνανεώσασθαι.* Cf. Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, I, 2e éd., p. 449.

III

Dans les années qui suivent le rétablissement de la démocratie, l'histoire d'Aristophon est pour nous fort obscure. Quelle est son attitude pendant la guerre de Corinthe ? Quelle est sa politique au moment de la paix d'Antalcidas? A l'intérieur, quel rôle joue-t-il à côté de personnages comme le démagogue Agyrrhios, qui ont supplanté les anciens chefs du parti populaire, les démocrates modérés, tels que Thrasybule et Archinos? Quelle part prend-il aux réformes qui signalent l'archontat de Nausinicos (378/7)? Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre. Les documents nous manquent pour toute cette période de la vie d'Aristophon : nous ne le retrouvons que vingt ans et plus après la Restauration, à l'époque du soulèvement de Thèbes et de la lutte d'Epaminondas contre Sparte.

A ce moment, il s'offre à nous comme un des principaux chefs du parti béotien. Il est de ces *béotisants* (1) qui ont fait un chaleureux accueil aux patriotes bannis de Thèbes; il est de ceux qui ont applaudi au hardi coup de main de décembre 379, et qui ne cessent d'encourager les généreux efforts d'Epaminondas et de ses amis pour conquérir à leur patrie un rang honorable parmi les cités grecques. Le parti béotien comptait à Athènes des hommes éminents : à sa tête, se trouvait Képhalos qui, après le meurtre des polémarques, avait proposé, dans l'enthousiasme de la première heure,

(1) Οἱ βοιωτιάζοντες, dans Xénophon, *Helléniques*, V, 4, 34. Cf. le Φιλοθήβαιος du poète comique Antiphane, Meineke, *Fr. com. gr.*, ed. minor, Berlin, 1847, I, pp. 554 sqq.

que les Athéniens prissent part officiellement à la délivrance de Thèbes (1). Il faut citer à côté de lui Thrasyboulos de Collytos, qui jouissait à Thèbes d'un crédit considérable, Thrason d'Herchia, qui avait reçu des Thébains le titre de proxène, Léodamas d'Acharnai, dont l'éloquence, au dire d'Eschine, égalait celle de Démosthène, Archédèmos du dème des Πήληκες, Pyrrhandros d'Anaphlystos, Eleios, Phormisios, dont on a rencontré le nom plus haut. Tels étaient les citoyens qui se faisaient remarquer par leur dévouement à la cause thébaine, dévouement souvent périlleux et qui leur attira plus d'un procès ; tels étaient ceux que le peuple envoyait de préférence en ambassade auprès des Thébains et qui, divisés de mille manières, s'accordaient tous sur un point : la nécessité d'une solide alliance avec Thèbes (2).

La politique de ce parti était claire. Il s'agissait de former entre Thèbes et Athènes, l'une, cité continentale, l'autre, cité maritime, un lien indissoluble qui fît de ces deux Etats la plus formidable puissance qui se

(1) V. Dinarque, *c. Démosthène*, 39 : ... Κεφάλου τὸ ψήφισμα γράψαντος, ὃς οὐ καταπλαγεὶς τὴν Λακεδαιμονίων δύναμιν, οὐδὲ λογισάμενος ὅτι τὸ κινδυνεύειν καὶ τὸ γράφειν ὑπὲρ τῆς πόλεως ἐπισφαλές ἐστιν, ἔγραψεν ἐξιέναι βοηθήσοντας Ἀθηναίους τοῖς κατειληφόσι τῶν φυγάδων Θήβας.

(2) V. Eschine, *c. Ctèsiphon*, 138-139 : Καίτοι πολλὰς μὲν πρότερον πρεσβείας ἐπρέσβευσαν εἰς Θήβας οἱ μάλιστα οἰκείως ἐκείνοις διακείμενοι, πρῶτος μὲν Θρασύβουλος ὁ Κολλυτεὺς, ἀνὴρ ἐν Θήβαις πιστευθεὶς ὡς οὐδεὶς ἕτερος, πάλιν Θράσων ὁ Ἑρχιεὺς, πρόξενος ὢν Θηβαίοις, Λεωδάμας ὁ Ἀχαρνεὺς, οὐχ ἧττον Δημοσθένους λέγειν δυνάμενος, ἀλλ' ἔμοιγε καὶ ἡδίων, Ἀρχέδημος ὁ Πήληξ, καὶ δυνατὸς εἰπεῖν καὶ πολλὰ κεκινδυνευκὼς ἐν τῇ πολιτείᾳ διὰ Θηβαίους Ἀριστοφῶν ὁ Ἀζηνιεὺς, πλεῖστον χρόνον τὴν τοῦ βοιωτιάζειν ὑπομείνας αἰτίαν, Πύρρανδρος ὁ Ἀναφλύστιος, ὃς ἔτι καὶ νῦν ζῇ. Sur Eleios et Phormisios, v. Dinarque, *c. Démosthène*, 38. Cf., sur Aristophon, Démosthène, *Couronne*, 162 : ... εἰδὼς Ἀριστοφῶντα καὶ πάλιν Εὔβουλον πάντα τὸν χρόνον βουλομένους πρᾶξαι ταύτην τὴν φιλίαν, καὶ περὶ τῶν ἄλλων πολλάκις ἀντιλέγοντας ἑαυτοῖς τοῦθ' ὁμογνωμονοῦντας ἀεί.

fût jamais élevée dans la Grèce du nord. C'était abandonner la politique traditionnelle qui voulait qu'il n'y eût, dans la patrie hellénique, que deux grandes puissances, l'une au nord, l'autre au sud, destinées à se faire équilibre l'une à l'autre, capables, au besoin, d'oublier leurs séculaires rancunes pour unir leurs efforts contre l'ennemi commun, le barbare. Mais cette nouveauté même, cette rupture avec la tradition était faite pour séduire les esprits aventureux, les hommes entreprenants comme Aristophon. Il faut ajouter que l'alliance thébaine devait plaire à la foule. Le peuple, dans tous les temps, n'est accessible qu'aux idées simples : les calculs compliqués d'une politique savante, les souvenirs historiques, les lointaines prévisions ont sur lui peu de prise. Or, l'alliance thébaine se présentait précisément, aux yeux de bien des gens, comme une nécessité du moment. Qu'en résulterait-il? Quelle serait la situation d'Athènes le jour où cette puissance, fondée et fortifiée par ses soins, se tournerait contre elle et constituerait sur sa frontière, à quelques heures de marche de l'Acropole, un permanent et inévitable péril? C'est ce qu'on ne se demandait pas : ce qu'il fallait, c'était relever Athènes, c'était abaisser Sparte, dont les coups, la victoire, les exigences n'étaient point oubliés. Pour atteindre ce double but, l'alliance de Thèbes s'offrait : c'était comme une faveur des dieux. Si, de plus, on songe qu'une mutuelle reconnaissance rapprochait les deux cités, que durant quatre années les exilés thébains avaient trouvé dans Athènes un asile, comme jadis Thrasybule et ses amis avaient reçu des Thébains le plus cordial accueil, que des liens d'hospitalité existaient, d'une ville à l'autre, entre beaucoup de familles, qu'enfin la dramatique délivrance de Thèbes, le courage héroïque de Pélopidas et de ses compagnons, rappelant la vaillance des anciens tyrannicides, avaient dû produire sur l'imagination populaire une profonde impression, on comprendra que la

populace athénienne applaudît à l'idée d'embrasser la cause des Thébains et que la politique des *béotisants* fût une politique essentiellement démocratique, défendue, à ce titre, et préconisée par les hommes d'Etat tels qu'Aristophon, qui n'avaient cessé, depuis leur entrée aux affaires, de se montrer les amis du peuple et les zélés serviteurs de la démocratie.

Un homme était franchement hostile à cette politique : c'était Callistratos d'Aphidna. Il se trouvait alors à l'apogée de son influence, et sa parole éloquente gouvernait l'assemblée. Thèbes lui portait ombrage : il était de ceux qui ne voulaient à aucun prix voir Athènes travailler à l'accroissement de sa voisine ; il prévoyait le danger qu'il y aurait pour les Athéniens à n'être protégés que par les postes avancés de Phylé et d'Eleuthères contre les entreprises possibles d'une puissance chaque jour grandissante qui, d'un moment à l'autre, pouvait devenir une ennemie (1). Nous connaissons mal les différentes phases de la lutte de Callistratos contre le parti béotien. Ce que nous ignorons surtout, ce sont les rapports d'Aristophon avec Callistratos, mais nous devons supposer qu'aussi longtemps que celui-ci fut au pouvoir, Aristophon ne cessa, soit dans l'assemblée, soit devant les tribunaux, de faire à sa politique une vive opposition.

Jusqu'en 363, la vie publique d'Aristophon nous est à peu près inconnue (2). En 363/2, sous l'archontat de Charicleidès, nous le voyons remplir les fonctions de stratège (3). Des troubles ont éclaté dans l'île de Céos ; Athènes est intervenue en faveur de l'un des deux partis qui se disputaient le pouvoir ; elle a

(1) V. E. Curtius, *op. c.*, V, p. 80.

(2) On a vu plus haut qu'en 371, son fils Démostratos représentait Athènes au congrès de Sparte.

(3) V. le scoliaste d'Eschine, *c. Timarque*, 64. Cf., pour la date, Kœhler, *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, II (1877), p. 153.

exigé le rappel des bannis, mais ces bannis, de retour, ont été la cause de nouvelles discordes, particulièrement à Ioulis : Aristophon, élu stratège, a été chargé de rétablir l'ordre dans cette ville. Un important décret, récemment découvert, nous fait connaître les mesures proposées par lui, probablement à son retour de l'île, pour mettre un terme aux désordres d'Ioulis (1). Ce décret, voté par l'assemblée, comprend trois parties principales : la première règle le paiement d'une somme de trois talents que les habitants d'Ioulis doivent aux Athéniens ; la seconde confirme certaine convention précédemment conclue par Chabrias avec Ioulis, au nom des Athéniens et des bannis dont ils ont exigé le rappel ; la troisième contient diverses dispositions pénales à l'adresse de ceux des citoyens d'Ioulis qui ont violé la convention de Chabrias et se sont conduits en ennemis d'Athènes. L'inscription se termine par trois formules de serments dont la dernière est malheureusement incomplète.

Ce document, curieux pour l'histoire des querelles de partis dans l'île de Céos, n'est pas moins intéressant par les renseignements qu'il nous fournit sur Aristophon. Nous l'y voyons sous un nouveau jour : l'homme d'opposition, l'orateur de combat s'est transformé en médiateur pacifique. Mais il est permis de croire que, dans cette délicate mission, Aristophon ne s'était point montré aussi conciliant qu'il l'eût fallu ; sa rudesse naturelle avait dû froisser plus d'un insulaire : c'était d'ailleurs l'effet des interventions de ce genre de susciter bien des mécontentements et bien des haines. Aristophon, en proposant le décret qu'on vient de voir, avait agi de connivence avec ceux des habitants d'Ioulis qui se trouvaient à la tête du

(1) V. Koumanoudis, Ἀθήναιον, V (1876-77), p. 516, n. 2. Cf. l'intéressante étude qu'a faite de ce texte M. Kœhler dans les *Mitth. d. d. arch. Inst. in Athen*, II, pp. 142 sqq.

parti athénien. Comme il est naturel de le supposer (1), le parti contraire vint porter à Athènes ses réclamations et ses rancunes : sans doute il se plaignit qu'on l'eût violemment dépouillé, et la première partie du décret d'Aristophon, la partie relative au paiement de la dette arriérée, fut l'objet de vives attaques. L'opinion publique s'émut ; les poètes comiques, toujours en quête d'hommes politiques à diffamer, accusèrent Aristophon d'avoir, pendant sa stratégie, pressuré sans merci les habitants de Céos. Un procès était inévitable : ce fut Hypéride, alors au début de sa carrière, qui se chargea de l'intenter (2).

Nous ignorons la nature de cette poursuite (3). Nous ignorons également la date exacte du procès. Bœhnecke le place à la fin de la 106e Olympiade ou au commencement de l'Olympiade suivante (4). Il semble plutôt qu'il ait eu lieu peu de temps avant l'explosion de la Guerre Sociale (en 358 ou 357) : à ce moment, en effet, Aristophon était tout-puissant, et l'on trouve une évidente allusion à sa toute-puissance dans un fragment du discours d'Hypéride (5). Ce discours, par malheur, ne

(1) V. Kœhler, *l. c.*, p. 153.

(2) V. le scoliaste d'Eschine, *c. Timarque*, 64 : Κεκωμῴδηται ὁ Ἀριστοφῶν.... ὡς στρατηγήσας ἐν Κέῳ καὶ διὰ φιλοχρηματίαν πολλὰ κακὰ ἐργασάμενος τοὺς ἐνοικοῦντας, ἐφ' ᾧ γραφεὶς ὑπὸ Ὑπερείδου παρανόμων ἑάλω. Cf. Kœhler, *l. c.*, pp. 153-54.

(3) Le scoliaste d'Eschine parle d'une γραφὴ παρανόμων, mais son témoignage a paru suspect. On a cru pouvoir conclure d'un passage du plaidoyer d'Hypéride pour Euxénippos, col. xxxviii, 2, qu'il s'agissait d'une εἰσαγγελία : v. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 159 ; Hager, *Quæstionum Hyperidearum capita duo*, Leipzig, 1870, pp. 14 sqq. Il est plus sage de ne pas se prononcer.

(4) V. Bœhnecke, *op. c.*, p. 661. Cf. Kiessling, *Lycurgi fragmenta*, p. 250.

(5) Fragm. 44, éd. Fr. Blass, Leipzig, Teubner, 1869 : Οἶδε γὰρ αὐτῷ δεδομένην ἄδειαν καὶ πράττειν καὶ γράφειν ὅτι ἂν ἔμβραχυ βούληται. Il semble que ces mots n'aient pu être prononcés qu'à une époque où, Callistratos ayant disparu de la scène politique, Aristophon se trouvait être le principal personnage d'Athènes.

nous est point parvenu (1). Mais nous savons qu'Aristophon fut acquitté : grâce à une majorité de deux voix, il échappa à la peine que son accusateur pressait le tribunal de prononcer contre lui (2).

Il faut revenir en arrière de quelques années pour énumérer dans l'ordre les événements de cette époque auxquels Aristophon se trouve mêlé. En 362, sous l'archontat de Molon, il propose, dans une assemblée tenue le 24 métageitnion (12 septembre), une importante mesure. Ténos venait d'être réduite en esclavage par Alexandre de Phères; Miltokythès s'était révolté contre Cotys et sollicitait l'alliance d'Athènes, offrant, en échange, de rendre la Chersonèse; les Proconnésiens imploraient le secours des Athéniens, leurs alliés, contre les habitants de Cyzique; en même temps, les gens de Byzantion, de Chalkédon et de Cyzique, manquant de blé, mettaient l'embargo sur tous les vaisseaux en partance pour le Pirée; le prix du blé montait à Athènes; on craignait une disette (3). Dans ces conjonctures, Aristophon propose et fait adopter la résolution suivante : les triérarques mettront à flot leurs navires; les membres du Conseil et les démarques dresseront la liste des hommes de leurs dèmes et procureront des matelots; enfin, on appareillera en toute hâte, pour porter secours où c'est nécessaire (4).

L'année suivante (361), nous voyons Aristophon

(1) V. les fragments qui en ont été conservés, dans les Fragm. d'Hypéride, 43-47.

(2) V. Hypéride, *p. Euxénippos*, col. xxxviii, 23 : *Τίνας οὖν κέκρικα καὶ εἰς ἀγῶνα καθέστακα; Ἀριστοφῶντα τὸν Ἀζηνιέα (sic), ὃς ἰσχυρότατος ἐν τῇ πολιτείᾳ γεγένηται· καὶ οὗτος ἐν τούτῳ τῷ δικαστηρίῳ παρὰ δύο ψήφους ἀπέφυγε.* Ce texte contredit le scoliaste d'Eschine cité plus haut, p. 199, note 2. Il est évident que c'est Hypéride qu'il faut croire.

(3) V. [Démosthène], *c. Polyclès*, 4 sqq.

(4) *Ibid.*, 6-7 : ... *καὶ ἐνίκησε τὸ Ἀριστοφῶντος ψήφισμα τουτί.* ΨΗΦΙΣΜΑ. *Τοῦ μὲν ψηφίσματος τοίνυν ἀκηκόατε, ὦ ἄνδρες δι-*

figurer comme accusateur dans le procès des triérarques. Le tyran de Phères, Alexandre, avait infligé, près de Péparéthos, une honteuse défaite à Léosthénès; puis, laissant son ennemi tout étourdi de ce coup imprévu, il était accouru au Pirée et y avait pillé le bazar (1). Aristophon et, à ce qu'il semble, quelques autres citoyens du même parti accusèrent les triérarques qui, lors du combat de Péparéthos, ne commandaient pas en personne leurs navires : la loi permettait, en effet, que le triérarque confiât à un entrepreneur le soin d'acquitter sa liturgie, le dispensant ainsi du service personnel. Si les coupables échappèrent à la mort, du moins ils furent condamnés à une peine sévère (2).

L'année 361 marque une date importante dans l'histoire d'Aristophon : c'est l'année de l'exil de Callistratos et de la complète victoire du parti béotien. Déjà, en 366, après la perte d'Oropos, Callistratos, accusé, ainsi que Chabrias, par Léodamas d'Acharnai, avait dû soutenir le choc violent des antipathies et des haines amassées contre lui depuis le commencement de son administration. Il s'était brillamment défendu et avait été acquitté (3). Mais sa politique n'en avait pas été

κασται. κ. τ. λ. Cf. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, pp. 115 sqq. ; id., *ibid.*, III, 2e partie, p. 148.

(1) V. Schæfer, *ibid.*, I, pp. 116 sqq. Cf. E. Curtius, *op. c.*, V, p. 96.

(2) V. Démosthène, *sur la Couronne triérarchique*, 8-9 : Ὅτε γὰρ τῇ ναυμαχίᾳ τῇ πρὸς Ἀλέξανδρον ἐνικήθητε, τότε τῶν τριηράρχων τοὺς μεμισθωκότας τὰς τριηραρχίας αἰτιωτάτους τοῦ γεγενημένου νομίζοντες παρεδώκατε εἰς τὸ δικαστήριον, καταχειροτονήσαντες προδεδωκέναι τὰς ναῦς καὶ λελοιπέναι τὴν τάξιν. καὶ κατηγόρει μὲν Ἀριστοφῶν, ἐδικάζετε δ' ὑμεῖς· εἰ δὲ μὴ μετριωτέραν ἔσχετε τὴν ὀργὴν τῆς ἐκείνων πονηρίας, οὐδὲν αὐτοὺς ἐκώλυε τεθνάναι. Cf. *ibid.*, 16 : ... τῶν ποτὲ συγκατηγορούντων μετὰ Ἀριστοφῶντος καὶ πικρῶν ὄντων τοῖς μεμισθωκόσι τὰς τριηραρχίας.

(3) V. Plutarque, *Démosthène*, 5. Cf., sur le procès de Chabrias et de Callistratos, Rehdantz, *Vitæ Iphicratis, Chabriæ, Thimothei Atheniensium*, pp. 109 sqq.

plus heureuse. L'humiliation de Péparéthos, l'audacieux coup de main du tyran de Phères au Pirée, la disette imminente, les mauvaises nouvelles arrivant de tout côté avaient exaspéré le parti béotien. On rendit Callistratos responsable de tous ces malheurs; on tourna contre lui le mécontentement causé par les déboires et les revers des dernières années. Cette fois, son éloquence fut impuissante à le sauver : condamné, il n'échappa au dernier supplice que par la fuite (1). Il laissait le gouvernement à Aristophon, qui se trouvait être alors le plus considérable de ses adversaires et qui, pendant plus de six années, allait diriger la politique athénienne.

IV

Son crédit était alors immense auprès du peuple (2). Pendant près de vingt ans, on l'avait vu dans l'opposition et, comme il arrive, ce rôle d'opposant avait entretenu et accru son prestige. On avait confiance dans son énergie : son activité, sa vigueur, l'espèce de fougue juvénile qu'il conservait encore malgré son grand âge (il avait alors soixante-seize ou soixante-dix-sept ans), sa promptitude à dénoncer les coupables, son éloquence, sa longue expérience des affaires semblaient faire de lui l'homme destiné à rétablir au dehors la puissance d'Athènes, ébranlée par les hésitations de

(1) V. [Démosthène], *c. Polyclès,* 48 sqq ; Lycurgue, *c. Léocrate*, 93.

(2) C'est évidemment à cette période de la vie d'Aristophon que se rapportent différents textes contenant des allusions plus ou moins précises à l'autorité dont il jouissait dans l'assemblée populaire. V. le fragment d'Hypéride cité plus haut, p. 199, note 5. Cf. Hypéride, *p. Euxénippos*, col. XXXVIII, 26; Démosthène, *sur la Couronne triérarchique,* 16 et 22; Plutarque, *Phocion,* 7.

la politique précédente et par toute une suite d'opérations manquées.

Les débuts d'Aristophon, comme principal conseiller du peuple et chef incontesté du parti dominant, furent malheureux. Corcyre était troublée : Charès s'y rendit, y intervint maladroitement en favenr de la faction oligarchique, et fit si bien que les Corcyréens se détachèrent de la ligue athénienne (1). En même temps, les affaires de Thrace, conduites par Autoclès, envoyé contre Cotys à la place d'Ergophilos, allaient de mal en pis (2). Timothéos tentait vainement de reprendre Amphipolis (3). Timomachos, le beau-frère de Callistratos, abandonnait la Chersonèse au roi de Thrace (4), qui, par la faute de Théotimos, s'emparait de Sestos, un des principaux mouillages de la flotte athénienne dans l'Hellespont (5).

Tel était l'état des choses en 360/59, et ces revers successifs ne semblaient point faits pour donner au parti qui gouvernait Athènes l'autorité dont il avait besoin. La brillante campagne d'Eubée, en 357, vint relever son prestige (6). Aristophon, profitant de l'ardeur patriotique qu'avait fait naître ce succès, décida le peuple à envoyer Charès, avec des pouvoirs illimités, dans les eaux de la Chersonèse (7). Il s'était pris d'amitié pour cet habile et hardi soldat, aux mœurs dissolues, sans conscience, sans scrupule, pillard et batailleur, tantôt général au service d'Athènes, tantôt mercenaire aux gages de quelque satrape révolté, comme Artabaze,

(1) V. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 133.
(2) *Ibid.*, I, p. 134.
(3) V. le scoliaste d'Eschine, *Ambassade*, 34.
(4) Id., *c. Timarque*, 56.
(5) V. Hypéride, *p. Euxénippos*, col. XVIII, 14; Démosthène, *c. Aristocrate*, 158.
(6) V. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 143.
(7) V. Démosthène, *c. Aristocrate*, 173 : Χάρης... στρατηγὸς ὑφ' ὑμῶν αὐτοκράτωρ εἰς Χερρόνησον ἐξέπλει.

singulière figure de condottiere, dont l'audace plaisait à Aristophon (1). Charès réussit à traiter avec Kersobleptès, fils et successeur de Cotys, assassiné en 359 : le roi de Thrace cédait aux Athéniens la Chersonèse, à l'exception de Cardia (2). C'était un succès : mais de quelle honte n'allait-on pas le payer ! La même année (357), éclatait la Guerre Sociale : Chios, Cos, Rhodes, Byzantion se révoltaient contre Athènes ; une flotte de soixante navires était confiée à Charès ; une autre, de force égale, était placée sous les ordres d'Iphicratès, de son fils Ménestheus et de Timothéos (3).

Raconter cette guerre, qui ne se termina qu'en 355 par la reconnaissance des cités rebelles comme Etats indépendants, dire les efforts d'Athènes pour y faire face, exposer la loi de Périandros, qui en fut la conséquence, et les graves modifications apportées par cette loi à l'organisation de la triérarchie, serait ici hors de propos. Hâtons-nous d'arriver aux deux grands procès dont la Guerre Sociale fut la cause plus ou moins directe, le procès de la loi de Leptine et le procès des généraux, qui comptent parmi les événements capitaux de la vie d'Aristophon.

On sait quel était l'objet de la loi de Leptine. La Guerre Sociale épuisait les finances d'Athènes : en 356, sous l'archontat d'Elpinès, un certain Leptine proposa de supprimer toutes les exemptions de liturgies précédemment accordées par le peuple, à titre de récompense, à ceux qui lui avaient rendu quelque éminent service. Tous les privilèges de cette nature devaient être abolis, à l'exception de ceux qui avaient été conférés aux descendants d'Harmodios et d'Aristogiton ; on s'engageait, en outre, à ne plus en accorder de nouveaux, ni aux citoyens, ni aux métèques, ni aux étran-

(1) V., sur Charès, Rehdantz, *op. c*,, pp. 208 sqq.

(2) V. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 114.

(3) V. E. Curtius, *op. c.*, V, p. 107.

gers (1). La loi passa, mais elle ne tarda point à être attaquée. Un citoyen du nom de Bathippos s'éleva contre elle : la mort le surprit avant que l'affaire vînt devant les juges. L'année s'écoula et Leptine cessa d'être responsable de sa proposition (2). L'année suivante, sous l'archontat de Callistratos (355/4), Apséphion, fils de Bathippos, reprenant le projet de son père, et Ctésippos, fils de Chabrias, se portèrent parties contre la loi : Apséphion avait pour synégore l'orateur Phormion; Ctésippos s'était adjoint Démosthène (3).

L'usage voulait, en pareil cas, que le peuple désignât un certain nombre de citoyens pour répondre à l'accusation. Ces avocats officiels portaient le nom de σύνδικοι (4).

(1) Voici, d'après Funkhænel, *Jahrbücher für class. Philologie*, XII (1866), p. 539, quel devait être le texte de la loi de Leptine : Ὅπως ἂν οἱ πλουσιώτατοι λειτουργῶσι, μηδένα ἀτελῆ εἶναι, μήτε τῶν πολιτῶν μήτε τῶν ἰσοτελῶν μήτε τῶν ξένων, πλὴν τῶν ἀφ' Ἁρμοδίου καὶ Ἀριστογείτονος, μηδὲ τὸ λοιπὸν ἐξεῖναι. Cf. Sauppe, *Philologus*, XXV (1867), pp. 265-68.

(2) V. le troisième *Argument* du discours de Démosthène contre Leptine, p. 453 : Νόμος γὰρ ἦν τὸν γράψαντα νόμον ἢ ψήφισμα μετὰ ἐνιαυτὸν μὴ εἶναι ὑπεύθυνον.

(3) V. *ibid.* Sur la date du procès de la loi de Leptine, v. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit.*, I, p. 375.

(4) Démosthène, *c. Leptine*, 146 : Ἥιρηνται δὲ τῷ νόμῳ σύνδικοι, κ. τ. λ. Ailleurs, les σύνδικοι sont appelés συνήγοροι : v. id., *c. Timocrate*, 36; Hezychios et Suidas, s. v. σύνδικος. Ailleurs encore ils sont désignés d'une manière plus vague (οἱ συναπολογησόμενοι τοῖς νόμοις) : v. Démosthène, *c. Timocrate*, 23. — Sur les σύνδικοι en général, v. Démosthène, *Couronne*, 134; id., *c. Leptine*, 152-153; Eschine, *c. Timarque*, 19; *C. I. A.*, III, 1, 38, ll. 55-56. Il ne faut confondre ces σύνδικοι choisis par la cité ni avec les σύνδικοι des dèmes (v. Lolling, *Mitth. d. d. arch. Inst. in Athen*, IV (1879), p. 203), ni avec les σύνδικοι de certaines corporations comme les éranistes (v. *C. I. A.*, III, 1, 23, l. 36), ni avec les avocats privés, également appelés σύνδικοι, dont tel ou tel particulier pouvait demander le secours (v. Andocide, *sur les Mystères*, 150; Démosthène, *c. Aristocrate*, 206), ni enfin avec les σύνδικοι, sorte de magistrats de finances, créés après la Restauration (v. Meier et Schœmann, *Der attische Process*, nouvelle éd. par J. H. Lipsius, Berlin, Calvary, 1881 sqq., pp. 123 sqq.).

Elus par le procédé de la χειροτονία (1), ils étaient, semble-t-il, au nombre de cinq (2). Démosthène, dans sa Leptinéenne, n'en nomme que quatre, mais à ces quatre noms, il faut, selon toute vraisemblance, ajouter celui de Leptine. Sans doute, telle était la coutume : parmi les défenseurs de la loi, figurait celui qui l'avait proposée ; on pensait, non sans raison, que, l'ayant faite, il devait, plus que personne, être capable d'en montrer l'efficacité (3).

Au nombre des σύνδικοι choisis pour défendre la loi de Leptine, se trouvait Aristophon (4). Les collègues qu'on lui avait donnés étaient tous des personnages considérables : c'était Léodamas d'Acharnai, l'un des principaux chefs du parti béotien (5) ; c'était Képhisodotos du dème des Κεραμεῖς, qui, en 371, avait représenté le peuple Athénien au congrès de Sparte (6) ; c'était Deinias d'Herchia, qui appartenait à l'une des plus riches familles d'Athènes (7) ; c'était enfin Leptine, un

(1) Démosthène, *c. Timocrate,* 36 ; id., *Couronne,* 134.

(2) Id., *c. Timocrate,* 23. Cf. le scoliaste, *ibid.*, p. 707, 17 : Πέντε δὲ ἄνδρας καθ' ἕκαστον νόμον ἐχειροτόνουν.

(3) Sur la présence très probable de Leptine parmi les σύνδικοι, v. Schœmann, *De comitiis Atheniensium*, Greifswalde, 1819, p. 280. Cf. Westermann, *Abhandlungen der phil.-hist. Classe der Kœn. sœchs. Gesellschaft der Wissenschaften,* I, Leipzig, 1850, p. 44.

(4) Schæfer fait remarquer, *Demosth. u. s. Zeit,* I, p. 358, note 3, que si Leptine est le même personnage qu'un certain Leptine de Coilé mentionné par Bœckh, *Urkunden über das Seewesen des attisches Staates,* X c, ll. 102, 109, 116 (cf. Démosthène, *c. Androtion,* 60), deux des σύνδικοι se trouvaient représenter la même tribu, Coilé et Azénia, le dème d'Aristophon, appartenant à la tribu Hippothontide. Mais il faut, croyons-nous, distinguer ici deux Leptines, l'auteur de la loi combattue par Démosthène et Leptine de Coilé. Sans doute, en effet, on ne pouvait prendre deux σύνδικοι dans la même tribu. V. Bœckh, *Urkunden,* p. 242. Sur Leptine de Coilé, cf. une inscription récemment découverte à Eleusis, *C. I. A.,* II, 2, *Add. et corrig.*, 682 *c.*

(5) Sur Léodamas, v. plus haut, pp. 195 et 201.

(6) V. Xénophon, *Helléniques,* VI, 3, 2. Cf., sur Képhisodotos, Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit, Beilagen,* pp. 155 sqq.

(7) Le fils de Deinias, Deinon d'Herchia, figure dans Bœckh, *Urkun-*

des orateurs les plus populaires de l'assemblée. Ce qui distinguait ces σύνδικοι, y compris Aristophon, c'était leur éloquence (1) : tous étaient des hommes d'un rare talent, armés de toutes les ressources d'une parole exercée et puissante qui leur avait valu de nombreux succès.

On ignore l'issue de ce procès célèbre. Tout porte à croire que ni Démosthène, encore jeune et peu connu, ni l'obscur Phormion, ne purent vaincre leurs redoutables adversaires. La loi, d'ailleurs, était trop populaire pour être abrogée : elle fut maintenue (2).

C'est peu de temps après, sous l'archontat de Diotimos (354/3), que se place le procès des généraux (3). La deuxième année de la Guerre Sociale (356), les escadres réunies de Charès et de ses collègues avaient rencontré la flotte confédérée dans le canal de Chios, près d'Erythrées (4). La mer était houleuse, comme elle l'est souvent dans ces parages : Charès, toujours ardent, avait voulu combattre, mais ses collègues, effrayés par le gros temps, s'y étaient refusés ; Charès, alors, avait seul livré bataille et subi un échec (5). A la suite

den, XVI *a*, ll. 123, 192. Sur son petit-fils Deinias, mentionné dans une liste de σιτῶναι, v. Rangabé, II, p. 179.

(1) Μάλισθ' οἱ δεινοὶ λέγειν ἄνδρες, dit Démosthène, *c. Leptine*, 146. On sait que Léodamas était un des plus brillants élèves d'Isocrate : v. Blass, *op. c.*, II, pp. 51-52. Sur l'éloquence dont Képhisodotos paraît avoir fait preuve au cours des débats, v. Démosthène, *c. Leptine*, 150 : Οὗτός ἐστιν οὐδενὸς ἧττον, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τῶν λεγόντων δεινὸς εἰπεῖν. πολὺ τοίνυν κάλλιον τῇ δεινότητι ταύτῃ χρῆσθαι ἐπὶ τὸ τοὺς ἀδικοῦντας ὑμᾶς κολάζειν ἢ τοὺς ἀγαθοῦ τινὸς αἰτίους ἀδικεῖν.

(2) V., sur le procès de la loi de Leptine, Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, pp. 353-375 ; sur l'issue, v. Blass, *op. c.*, III, pp. 239-40.

(3) Sur la date de ce procès, v. Denys d'Halicarnasse, *Dinarque*, p. 667.

(4) A l'endroit appelé par Thucydide Ἔμβατον τῆς Ἐρυθραίας et par Polyen Ἔμβατα. V. Thucydide, III, 29, 2 (cf. le scoliaste) ; Polyen, III, 9, 29. Cf. Etienne de Byzance, s. v. Ἔμβατον.

(5) V. Diodore, XVI, 21 ; Polyen, *l. c.*

de ce conflit, Iphicratès, Ménestheus et Timothéos avaient été rappelés (1). La paix conclue, ils furent accusés par Charès et Aristophon. L'acte d'accusation portait qu'ils avaient reçu de l'argent des Chiotes et des Rhodiens ; la peine réclamée était la mort.

Ce fut quand ils rendirent leurs comptes qu'ils durent paraître en justice. S'il fallait ajouter foi aux médisances de la comédie, Aristophon eût été payé par Charès pour être son avocat (2). C'est peu probable : tout porte à penser, au contraire, qu'Aristophon avait, dans ce procès, un intérêt personnel. Sans compter la sympathie qui le rapprochait de Charès et qui devait le pousser à épouser la querelle de son ami, il existait, comme le remarque très bien Schæfer (3), une antipathie naturelle entre les orateurs et les généraux, les uns prétendant tout régler du haut de la tribune, les autres trop portés à se rendre indépendants et à considérer les beaux parleurs de l'assemblée comme des envieux jaloux de leur gloire. C'étaient deux pouvoirs qui s'accordaient mal et qui, pour peu qu'ils fussent excités l'un contre l'autre par quelque inimitié de parti, se heurtaient d'une terrible manière.

L'émotion fut vive à Athènes le jour où s'ouvrirent les débats; les amis d'Iphicratès particulièrement étaient indignés. Le vieux stratège exposa sa défense. Comme il demandait à Aristophon si, pour de l'argent, il eût, lui, Aristophon, trahi la flotte, et que l'accusateur se récriait : « Eh bien, dit le général, ce que tu n'eusses point fait, toi qui n'es qu'un Aristophon, je l'eusse fait, moi, Iphicratès (4)? » Il critiqua vivement

(1) V. Diodore, XVI, 22.

(2) V. le scoliaste d'Eschine, *c. Timarque*, 64 : Κεκωμῴδηται ὁ Ἀριστοφῶν ὡς ὑπὲρ Χάρητος μισθοῦ λέγων. Cf. le scoliaste de Démosthène, *Olynthiennes*, II, p. 26, 8.

(3) *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 153.

(4) V. Aristote, *Rhétorique*, II, 23, 7 : ... Ἰφικράτης πρὸς Ἀριστοφῶντα · ἐπερόμενος εἰ προδοίη ἂν τὰς ναῦς ἐπὶ χρήμασιν, οὐ

la conduite de Charès (1), à laquelle il opposa sa propre vie, son courage, ses blessures (2) ; il déplora les tristes dissentiments qui, dans le péril commun, faisaient qu'on délibérait sur son sort, au lieu de délibérer avec lui sur le sort de la patrie (3) ; dans un beau mouvement de légitime fierté, il s'écria, en parlant d'Aristophon : « Celui-ci est meilleur comédien que moi, mais ma pièce est meilleure (4). » Tant d'honnêteté, de si longs et si loyaux services touchèrent les juges : Iphicratès fut acquitté (5). Il en fut de même de son fils Ménestheus. Le procès de Timothéos eut une issue moins heureuse : condamné à l'énorme amende de cent talents, il se réfugia à Chalcis, où il mourut la même année (6).

φάσκοντος δέ, « Εἶτα, εἶπεν, σὺ μὲν ὢν Ἀριστοφῶν οὐκ ἂν προδοίης, ἐγὼ δ' ὢν Ἰφικράτης ; » Cf. Aristide, II, p. 519, éd. Dindorf; Quintilien, V, 12. Sur la prétendue défense qu'aurait composée Lysias pour Iphicratès, v. Blass, *op. c.*, I, p. 335.

(1) V. Aristote, *op. c.*, III, 10, 7 : Ἰφικράτης εἶπεν· « Ἡ γὰρ ὁδός μοι τῶν λόγων διὰ μέσων τῶν Χάρητι πεπραγμένων ἐστίν. »

(2) V. le scoliaste d'Homère, *Iliade*, XIII, au v. 291 : Ὁ Λυσίας τὸν Ἰφικράτην ποιεῖ λέγοντα· « Τραύματα ἔχων οὐχ ἑτέρων ἐπ' ἐμὲ ἐρχομένων, ἀλλ' αὐτὸς ἐπιών. »

(3) V. Plutarque, *Apophtegmes*, p. 187 B : Κρινόμενος δὲ θανάτου πρὸς τὸν συκοφάντην· « Οἷα ποιεῖς, ὦ ἄνθρωπε, εἶπε, πολέμου περιεστῶτος, τὴν πόλιν περὶ ἐμοῦ πείθων βουλεύεσθαι καὶ μὴ μετ' ἐμοῦ ; »

(4) V. Plutarque, *Préceptes de gouvernement*, V, p. 801 F : ... μηδ', ὥσπερ Ἰφικράτης ὑπὸ τῶν περὶ Ἀριστοφῶντα καταρρητορευόμενος, λέγῃ· « Βελτίων μὲν ὁ τῶν ἀντιδίκων ὑποκριτής, δρᾶμα δὲ τοὐμὸν ἄμεινον. »

(5) V. Cornélius Népos, *Iphicrate*, 3 : *Causam capitis semel dixit, bello sociali, simul cum Timotheo, eoque judicio est absolutus.*

(6) V. Isocrate, *sur l'Antidosis*, 129 : Οἶμαι δ' ὑμῶν τοὺς πολλοὺς θαυμάζειν τὰ λεγόμενα καὶ νομίζειν τὸν ἔπαινον τὸν ἐκείνου κατηγορίαν εἶναι τῆς πόλεως, εἰ τοσαύτας μὲν πόλεις ἑλόντα, μηδεμίαν δ' ἀπολέσαντα περὶ προδοσίας ἔκρινε, καὶ πάλιν εἰ διδόντος εὐθύνας αὐτοῦ (Τιμοθέου), καὶ τὰς μὲν πράξεις Ἰφικράτους ἀναδεχομένου, τὸν δ' ὑπὲρ τῶν χρημάτων λόγον Μενεσθέως, τούτους μὲν ἀπέλυσε, Τιμόθεον δὲ τοσούτοις ἐζημίωσε χρήμασιν, ὅσοις οὐδένα πώποτε τῶν προγεγενημένων. Cf. Di-

L'histoire de ce procès montre de quel crédit jouissait encore Aristophon. Pourtant, sa puissance commençait à décroître. La paix de 355 avait été faite malgré lui : les revers de la Guerre Sociale, le mauvais état des finances avaient amené la formation d'un parti nouveau, le parti de la politique prudente, ennemie de la guerre et des coûteuses aventures. Athènes, surmenée depuis vingt-cinq ans par Callistratos, puis par Aristophon, avait soif de repos ; elle touchait à une de ces heures où les nations, lasses de souffrir sans résultat, sentent un invincible besoin de se replier sur elles-mêmes et renoncent à tout élan généreux, à toute idée de suprématie et de conquête, pour travailler, sans souci de l'extérieur, au développement de leur prospérité matérielle et de leur bien-être. A la tête de ces partisans décidés de la paix, se trouvait un homme habile, un orateur de talent, dont la compétence en matière d'administration était bien connue, Euboulos de Probalinthos. Vivre en bonne intelligence avec les Etats voisins, refaire les finances, accroître la richesse nationale par le commerce et l'industrie, tel était son programme, programme séduisant pour les capitalistes et les grands propriétaires, pour toute cette partie de la bourgeoisie d'Athènes, élégante et riche, qu'effrayaient les appels aux armes et les lourdes liturgies qui en étaient pour elle la conséquence. Aussi le crédit d'Euboulos augmenta-t-il rapidement. C'étaient ses amis et lui qui avaient fait conclure la paix de 355. La popularité d'Aristophon ne survécut guère à cet événement : il est permis de croire que vers la fin de l'année 354, le parti béotien, dont il était le chef, avait

narque, c. *Démosthène*, 14 : Ἑκατὸν ταλάντων ἐτιμήσατε (Τιμόθεον), ὅτι χρήματ' αὐτὸν Ἀριστοφῶν ἔφη παρὰ Χίων εἰληφέναι καὶ Ῥοδίων. Cf. id., c. *Philoclès*, 17. — V. une fine analyse du caractère de Timothéos dans E. Curtius, *op. c.*, V, pp. 84 sqq. Cf. Blass, *op. c.*, II, p. 49. — Sur tout ce procès, v. Rehdantz, *op. c.*, pp. 224 sqq. ; Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, pp. 153 sqq.

cessé de régner en maître à l'assemblée. Euboulos inaugurait cette période d'administration savante, mais d'inaction au dehors et de fatal optimisme, qui, après quelques retours de courage et d'énergie, devait se terminer par l'abaissement définitif d'Athènes au profit de la Macédoine (1).

Signalons encore une mesure d'Aristophon qui semble se rapporter à ces derniers moments de son influence. Pour remédier à l'épuisement du Trésor, il proposa une loi en vertu de laquelle le peuple s'engageait à nommer un certain nombre de commissaires (ζητηταί), devant lesquels tout citoyen serait invité à dénoncer les détenteurs des deniers publics (2). La loi fut votée, mais nous ignorons de quelle manière on l'appliqua : sans doute, elle devint l'origine d'innombrables procès (3).

V

Nous possédons peu de renseignements sur les der-

(1) V., sur Euboulos et l'avènement de son parti, E. Curtius, *op. c.*, V, pp. 129 sqq.

(2) V. Démosthène, *c. Timocrate*, 11 : Ψήφισμα εἶπεν ἐν ὑμῖν Ἀριστοφῶν ἑλέσθαι ζητητάς, εἰ δέ τις οἶδέ τινα ἢ τῶν ἱερῶν ἢ τῶν ὁσίων χρημάτων ἔχοντά τι τῆς πόλεως, μηνύειν πρὸς τούτους. Cf. le 2me *Argument* du discours contre Timocrate, p. 696. V., sur l'usage de semblables enquêtes, Foucart, *Bulletin de correspondance hellénique*, VII (1883), pp. 409 sqq. (v. surtout les rapprochements faits à la page 412).— Sur les ζητηταί, v. Lysias, *Réponse à une accusation de corruption*, 16. Cf. Suidas, s. v. : Ἀρχή τις ἦν Ἀθήνησι, κατὰ καιροὺς καθισταμένη, πρὸς ἣν ἐμηνύοντο οἱ ὀφείλοντες χρήματα τῇ πόλει καὶ μὴ ἀποδεδωκότες. V. Bœckh, *Staatshaushalt.*, 2me éd., p. 213; Meier et Schœmann, *op. c.*, p. 126.

(3) V. Démosthène, *c. Timocrate*, 11 sqq.

nières années de la vie publique d'Aristophon. Les textes se font rares ; les dates sont difficiles à préciser. Quelques faits pourtant nous apparaissent au milieu de cette nuit : notons-les rapidement.

Ce sont d'abord deux procès, qui nous éclairent sur les démêlés d'Aristophon avec Euboulos. Il est probable que le vieux démagogue supportait avec peine d'être relégué au second rang : il reprit son ancienne attitude d'opposant, et nous le voyons, à une époque qu'on ne saurait déterminer, attaquer la politique de son rival dans une action dirigée contre un certain Philoneicos (1). Quel était l'objet de cette poursuite? Quel en fut le résultat? Nous ne le savons pas. Une autre circonstance nous montre Euboulos aux prises avec Aristophon, cette fois directement. Aristophon, chargé du recouvrement de la dîme d'Athéna, avait, paraît-il, gardé l'argent de la déesse, au lieu de l'employer, comme il le devait, à faire fabriquer un certain nombre de couronnes. Dénoncé par Euboulos au peuple en vertu de la προϐολή (2), menacé d'un procès, il prit le parti de faire fondre les couronnes sacrées et prévint ainsi toute poursuite (3).

Euboulos n'était pas son seul adversaire. Un chef de parti comme Aristophon avait dû, dans sa longue carrière, rencontrer plus d'un contradicteur; sa puis-

(1) Démosthène, *Ambassade*, 291, s'adressant à Euboulos : *Ὑπὲρ Αἰσχίνου δὲ ἀναϐήσει, ὃς, ἡνίκ' ἔκρινεν Ἀριστοφῶν Φιλόνεικον καὶ δι' ἐκείνου τῶν σοι πεπραγμένων κατηγόρει, συγκατηγόρει μετ' ἐκείνου σου καὶ τῶν ἐχθρῶν τῶν σῶν εἷς ἐξητάζετο;*

(2) V., sur la *προϐολή*, Meier et Schœmann, *op. c.*, pp. 335 sqq.

(3) V. Démosthène, *c. Midias*, 218 : *Οὐ γὰρ ἐκ πολιτικῆς αἰτίας, οὐδ' ὥσπερ Ἀριστοφῶν ἀποδοὺς τοὺς στεφάνους ἔλυσε* (Μειδίας) *τὴν προϐολήν*, κ. τ. λ. Cf. le scoliaste, p. 584, 14 : *Οὗτος φορολόγος ὢν κατέσχε παρ' αὑτῷ τὰς δεκάτας τῆς θεοῦ, ἀφ' ὧν ἔδει στεφάνους ποιῆσαι καὶ ἀναθεῖναι [τῇ θεᾷ Ἀθηναίων]. κατηγορηθεὶς δὲ ὑπὸ Εὐϐούλου φθάσας τὴν εἴσοδον ἀνέθετο τοὺς στεφάνους καὶ πέπαυται ἡ προϐολή.*

sance, sa violence lui avaient fait plus d'un ennemi. Outre Euboulos, outre Hypéride et Démosthène, qu'on a vus en guerre ouverte avec lui, il faut citer, parmi les adversaires d'Aristophon, Diophantos de Sphettos, qui, déjà à l'époque des débats sur la loi de Leptine, était, semble-t-il, au nombre de ses rivaux (1); il faut citer surtout Hégésandros. Eschine, dans son discours contre Timarque, fait allusion aux luttes d'Hégésandros et d'Aristophon. Harcelé par cet éloquent et redoutable accusateur, Aristophon ne fit cesser ses attaques qu'en le menaçant d'une accusation de mauvaises mœurs (γραφὴ ἑταιρήσεως) (2).

Une question se pose, quand on cherche à réunir tous les documents capables de jeter quelque lumière sur les dernières années de la carrière politique d'Aristophon. Aristophon a-t-il joué un rôle dans les premiers rapports d'Athènes avec Philippe? Aucun texte précis ne nous renseigne à ce sujet. Pourtant, si l'on songe que depuis 357, année de la prise d'Amphipolis, Philippe tenait une grande place dans les préoccupations et les calculs des politiciens athéniens; si l'on réfléchit que sa puissance allait grandissant, qu'il était l'allié des Olynthiens, que, vers la fin de la 106e Olympiade, il se trouvait maître de Pydna, de Potidée et des mines d'or du mont Pangée, d'Abdère, de Maronée, de

(1) C'est du moins ce que paraît indiquer ce passage de Démosthène, *c. Leptine*, 137 : Ἔστι δ' ἑκάστῳ τις αὐτῶν (τῶν ἐρούντων ὑπὲρ τοῦ νόμου), ὡς ἔοικεν, ἐχθρὸς, τῷ μὲν Διόφαντος, τῷ δ' Εὔβουλος, τῷ δ' ἴσως ἄλλος τις. Il est vrai que les mots τῷ δ' Εὔβουλος peuvent aussi se rapporter à Aristophon. — Le passage de Démosthène, *Ambassade*, 297, ne nous semble pas, comme à Schæfer (*Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 161), un indice suffisant pour croire que Démosthène considérât Diophantos comme le successeur d'Aristophon.

(2) V. Eschine, *c. Timarque*, 64 : Ὡς δὲ παρῄει ἐπὶ τὸ βῆμα τὸ ὑμέτερον ὁ Ἡγήσανδρος, ὅτε καὶ προσεπολέμει Ἀριστοφῶντι τῷ Ἀζηνιεῖ, πρὶν αὐτῷ τὴν αὐτὴν ταύτην ἠπείλησεν ἐπαγγελίαν ἐν τῷ δήμῳ, ἥνπερ ἐγὼ Τιμάρχῳ ἐπήγγειλα, κ. τ. λ. Cf. le scoliaste.

Méthone, qu'il avait, à Athènes même, de nombreux partisans, que, par contre, quelques esprits plus clairvoyants commençaient à s'effrayer de ses rapides progrès, on sera conduit à croire qu'Aristophon ne demeura point étranger aux relations des Athéniens avec la Macédoine, que, de bonne heure, il aperçut le danger, et que son infatigable activité, sa parole éloquente cherchèrent à le prévenir.

Certains passages de Démosthène semblent confirmer cette supposition. Le discours sur les affaires de la Chersonèse, prononcé en 341, c'est-à-dire à une époque très postérieure à celle où Aristophon passe pour s'être retiré de la vie publique, contient une allusion à certains actes du vieil orateur que Schæfer placerait volontiers au temps de la lutte d'Athènes contre Philippe pour la possession d'Amphipolis (1). Ailleurs, dans le discours sur la Couronne, les mêmes faits ou d'autres faits contemporains sont rappelés d'une façon plus explicite (2). Enfin, nous possédons un décret honorifique de l'année 355/4, voté, sur la proposition d'Aristophon, en faveur d'un certain Lacharès d'Apol-

(1) Démosthène, *Chersonèse*, 30 : Ἀλλ' ὑμεῖς οἱ καθήμενοι οὕτως ἤδη διάκεισθε ὥστε, ἂν μέν τις εἴπῃ παρελθὼν ὅτι Διοπείθης ἐστὶ τῶν κακῶν πάντων αἴτιος ἢ Χάρης ἢ Ἀριστοφῶν ἢ ὃν ἂν τῶν πολιτῶν εἴπῃ τις, εὐθέως φατὲ καὶ θορυβεῖτε ὡς ὀρθῶς λέγει. V. l'excellente argumentation de Schæfer, *Philologus*, I, pp. 216 sqq. Cf. id., *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 162.

(2) Démosthène, *Couronne*, 69-70 : Ἀλλὰ τί ἐχρῆν με ποιεῖν; ἤδη γάρ σ' ἐρωτῶ, πάντα τἄλλ' ἀφεὶς, Ἀμφίπολιν, Πύδναν, Ποτίδαιαν, Ἀλόννησον· οὐδενὸς τούτων μέμνημαι· Σέρρειον δὲ καὶ Δορίσκον καὶ τὴν Πεπαρήθου πόρθησιν καὶ ὅσ' ἄλλα τοιαῦτα ἡ πόλις ἠδίκητο, οὐδ' εἰ γέγονεν οἶδα. καίτοι σύ γ' ἔφησθά με ταῦτα λέγοντα εἰς ἔχθραν ἐμβαλεῖν τουτουσί, Εὐβούλου καὶ Ἀριστοφῶντος καὶ Διοπείθους τῶν περὶ τούτων ψηφισμάτων ὄντων, οὐκ ἐμῶν. Cf. *ibid.*, 75 : Τοῦτο μὲν τοίνυν τὸ ψήφισμα Εὔβουλος ἔγραψεν, οὐκ ἐγώ, τὸ δ' ἐφεξῆς Ἀριστοφῶν, εἶθ' Ἡγήσιππος, εἶτ' Ἀριστοφῶν πάλιν, εἶτα Φιλοκράτης, εἶτα Κηφισοφῶν, εἶτα πάντες οἱ ἄλλοι. V. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 162, note 3.

lonie, qui avait, paraît-il, servi les intérêts d'Athènes à Méthone, déjà, à ce qu'il semble, menacée par Philippe (1). Tous ces documents, si vagues, si incomplets que soient les renseignements qu'ils nous fournissent, sont autant de preuves du zèle patriotique d'Aristophon et de son ardeur à combattre, dès l'origine, les menées et les empiètements du terrible ennemi qui devait finir par triompher de la puissance athénienne.

L'activité politique du vieux démagogue ne paraît pas s'être prolongée beaucoup au-delà de l'archontat de Diotimos (354/3). Le Pseudo-Plutarque nous apprend qu'à l'époque de la chorégie de Démosthène (350), Aristophon, à cause de son grand âge, vivait dans la retraite (2). Sans doute, fatigué des combats de la vie

(1) V. *C. I. A.*, II, 1, 70. Schæfer fait remarquer, à propos de cette inscription (*Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 163, note 1), que le nom d'Aristophon n'y est pas suivi du démotique, parce que la confusion n'était pas possible. Telle n'est pas la véritable raison : avant Euclide et, après Euclide, jusqu'en 353, le démotique n'accompagne jamais, dans les décrets, le nom de l'auteur de la proposition : v. Foucart, *Sur l'authenticité de la loi d'Evégoros citée dans la Midienne*, *Revue de philologie*, I (1877), p. 170. — Quant à l'identité de l'Aristophon du décret avec Aristophon d'Azénia, elle ressort des faits eux-mêmes. Il ne saurait d'ailleurs être question, pas plus que dans les passages de Démosthène cités p. 214, note 2, ni de l'agent d'affaires du nom d'Aristophon, nommé dans le plaidoyer de [Démosthène] contre Zénothémis, 11, 14, 24, ni d'Aristophon du dème des Eirésidai (*C. I. A.*, II, 2, 1148). Pour Aristophon de Collytos (*Couronne*, 75), on sait le peu de confiance que méritent les pièces justificatives insérées dans le discours sur la Couronne. Les erreurs les plus graves y sont accumulées : pour n'en citer qu'une seule, Euboulos est appelé, *Couronne*, 29, Euboulos d'Anaphlystos, tandis qu'il était du dème de Probalinthos. Le démotique Κολλυτεύς joint au nom d'Aristophon ne doit donc troubler aucunement : nous croyons, n'en déplaise à Bœhnecke (*op. c.*, pp. 659, 662), qu'Aristophon de Collytos n'a jamais existé que dans l'imagination des interpolateurs fantaisistes du discours sur la Couronne. — Il existe encore un décret que M. Kœhler attribuerait volontiers à Aristophon : v. *Mitth. d. d. arch. Inst. in Athen*, II, p. 153, note 2 (cf. *C. I. A.*, II, 1, 63). Il est de l'année 357/6, mais tellement incomplet, qu'il est impossible d'en tirer aucun renseignement utile.

(2) Pseudo-Plutarque, *Vies des X orateurs*, p. 844 D : Ἀριστοφῶν-

publique, d'ailleurs accablé d'années, il avait jugé que le moment était venu de céder la place à d'autres, de laisser le champ libre aux jeunes orateurs tels qu'Euboulos, tels que Démosthène, que leur talent et leur popularité désignaient comme les chefs des nouveaux partis qui se partageaient l'assemblée. Ce fut, selon toute vraisemblance, vers le commencement de la 107e Olympiade (352/1) qu'Aristophon s'éloigna des affaires (1). On se le représente, soit à Athènes même, soit dans son dème d'Azénia, s'intéressant encore aux péripéties de ces grandes luttes au milieu desquelles s'étaient écoulées plus de cinquante années de sa vie. Longtemps sa verte vieillesse lui permit de suivre de loin, en spectateur passionné, les débats de la Pnyx et ceux des tribunaux : il put recueillir l'écho des délibérations relatives à la paix de 346; il vit le procès d'Eschine contre Timarque ; il vivait encore au moment du procès de l'Ambassade. Un jour pourtant, la maladie vint frapper ce corps robuste. Dans l'un des inventaires du temple d'Asclépios récemment découverts sur la pente méridionale de l'Acropole, Aristophon figure parmi les donateurs dont les offrandes sont datées de l'archontat de Théophrastos (340/39) : « Objets consacrés, Dioclès étant prêtre, Théophrastos étant archonte : ..... phiale offerte par Aristophon d'Azénia, sans avoir été pesée; poids inscrit sur la phiale : 100 drachmes (2). » Il semblerait résulter de là qu'en 340/39, Aristophon commençait à s'affaiblir,

τος δὲ ἤδη τὴν προστασίαν διὰ γῆρας καταλιπόντος καὶ χορηγὸς ἐγένετο (Δημοσθένης).

(1) V. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, p. 162.

(2) V. *C. I. A.*, II, 2, 766, ll. 8-13 : Τάδε ἀνετέθη ἐπὶ Διοκλέους ἱερέ(ως), ἄρχοντος δὲ Θεοφράστου ·.... φιάλην Ἀριστοφῶν Ἀζηνι(εὺς) ἀνέθηκε ἄστατον, σταθμ(ὸν) ἐπιγέγραπται Η. Cf., sur les phiales consacrées dans les temples, Homolle, *Comptes des hiéropes du temple d'Apollon Délien*, *Bull. de corr. hellén.*, VI (1882), pp. 109 sqq.

que sa vigoureuse santé se trouvait ébranlée et qu'il était allé, comme tant d'autres, implorer le dieu guérisseur pour obtenir de lui quelques jours encore de force et d'énergie. Il n'est pas téméraire de croire qu'il s'éteignit à peu de temps de là, presque centenaire, ayant vu, seul peut-être de ses contemporains, la puissance d'Athènes durant les belles années de l'administration de Périclès et les premiers effets de l'hégémonie macédonienne (1).

Il est difficile de porter un jugement sur la politique d'Aristophon : son administration a été de trop courte durée, sa vie publique trop longue, il s'est trouvé mêlé à trop d'événements, et beaucoup de ces événements nous sont trop mal connus, pour qu'il nous soit possible de dégager une impression bien nette du spectacle varié et incomplet de cette activité multiple, que nous ne saisissons que par intervalle et dont l'unité nous échappe. On devine pourtant quel a été le but de cette vie si remplie : au dehors, Aristophon s'est efforcé de relever le prestige d'Athènes; au dedans, il a favorisé de tout son pouvoir le développement des institutions démocratiques : c'est ce qui explique le caractère populaire de toutes celles de ses mesures dont l'histoire nous a conservé le souvenir; depuis la loi sur les νόθοι, au temps de la Restauration, jusqu'à l'institution des ζητηταί, tous ses actes portent la même marque, tous ont pour objet de flatter la foule et de conquérir sa faveur. Il s'était fait de la grandeur d'Athènes l'idée que s'en faisaient les contemporains de Périclès : il la plaçait, comme eux, dans le progrès constant de la démocratie et dans la force matérielle, seule capable d'assurer la suprématie au dehors. Tel est le sentiment qu'il paraît avoir eu des nécessités politiques de sa

(1) V. plus haut, p. 186, ce qui a été dit de la date probable de la mort d'Aristophon.

patrie, si tant est qu'il faille croire à quelque idée d'ensemble, à quelque plan préconçu dans cette conduite trop souvent, sans doute, dirigée par les événements, au milieu de ces conflits d'ambitions rivales, de ces compétitions ardentes qui remplissaient la vie des hommes d'Etat de cette époque.

Quelle a été l'influence d'Aristophon sur les destinées de son pays? On ne saurait le dire : ce n'était pas sa faute si une irrémédiable décadence entraînait Athènes à sa ruine. Cette décadence, l'a-t-il aperçue? En a-t-il eu la même vue claire et précise que Démosthène? Non, sans doute. L'a-t-il ignorée? Pas davantage : il est permis de croire qu'à de certains moments, il en a eu conscience et qu'il a fait effort pour l'arrêter.

Ce qui est certain, c'est qu'Aristophon nous apparaît comme une des figures les plus originales de ces temps troublés. Violent, éloquent, d'une activité qui semble n'avoir connu ni découragement ni lassitude, jouissant dans l'assemblée d'un crédit presque sans limite (1), il occupe tout un demi-siècle de sa turbulente personnalité. Comme la plupart des orateurs qui recherchaient les sympathies de la foule, il avait dû de bonne heure commencer à jouer ce rôle de grand accusateur dans lequel nous l'avons vu lors du procès des généraux. Par contre, il avait été mainte fois accusé : un jour, il s'était vanté dans l'assemblée du peuple d'avoir été poursuivi soixante-quinze fois pour proposition illégale, et d'avoir chaque fois échappé (2); comme plus tard le vieux Caton, il rappelait ces souve-

(1) *Ἐπρώτευεν ἐν τῷ δήμῳ*, suivant la belle expression de Démosthène, *Ambassade*, 297.

(2) Eschine, *c. Ctésiphon*, 194 : *Ἐτόλμα δ' ἐν ὑμῖν ποτε σεμνύνεσθαι Ἀριστοφῶν ἐκεῖνος ὁ Ἀζηνιεὺς λέγων, ὅτι γραφὰς παρανόμων πέφευγεν ἑβδομήκοντα καὶ πέντε.* V. le scoliaste de Démosthène, *Ambassade*, p. 436, 13; cf. id., *Couronne*, p. 248, 8 : ... *Ἀριστοφῶν, ἀνὴρ πολλάκις μὲν κριθεὶς, οὐδέποτε δὲ καταγνωσθείς.* Il y a probablement là quelque exagération.

nirs avec une sorte de jactance provocante (1). Pour le seconder dans ces nombreux procès, il avait pris auprès de lui, en qualité de secrétaire, Eschine, qui devint ensuite le secrétaire d'Euboulos (2). Sans jamais avoir, à ce qu'il semble, rempli beaucoup de fonctions publiques, il avait montré, comme stratège à Céos, de quelle main ferme il savait exercer un commandement (3). Entouré, du moins on peut le conjecturer, d'une innombrable clientèle, prêtant aux uns le secours de ses conseils, aux autres l'appui de sa parole, il nous offre un curieux exemple de ce que pouvait être, à Athènes, au IVe siècle, la puissance d'un orateur.

Il est infiniment regrettable que nous ne possédions aucun spécimen de l'éloquence d'Aristophon. Démosthène fait, à plusieurs reprises, de son talent un grand éloge (4). Il est évident que les contemporains avaient été frappés de l'autorité de cette parole toujours prête à servir les intérêts de la démocratie. Par malheur, aucun écho n'en est venu jusqu'à nous. La cause en est sans doute à l'habitude d'Aristophon de ne point écrire ses discours. Il était probablement, comme beaucoup d'orateurs de son temps, grand improvisateur; comme Eschine, il devait parler d'abondance sur

(1) V., sur Caton, Plutarque, *Caton*, 15; cf. id., *Parallèle d'Aristide et de Caton*, 2.

(2) Démosthène, *Couronne*, 162. A l'époque du procès de Philoneicos, Eschine était encore secrétaire d'Aristophon : v. plus haut, p. 212, n. 1. Cf. Schæfer, *Demosth. u. s. Zeit*, I, pp. 158, 228.

(3) Outre les fonctions de stratège, Aristophon avait exercé celles de parèdre de l'archonte. V. Eschine, *c. Timarque*, 158 : Τίς γὰρ ὑμῶν τὸν ὀρφανὸν καλούμενον Διόφαντον οὐκ οἶδεν, ὃς τὸν ξένον πρὸς τὸν ἄρχοντα ἀπήγαγεν, ᾧ παρήδρευεν Ἀριστοφῶν ὁ Ἀζηνιεὺς, ἐπαιτιασάμενος, κ. τ. λ. Cf., sur les parèdres des trois premiers archontes, Meier et Schœmann, *op. c.*, pp. 70 sqq.

(4) V. *Couronne*, 219 : Καίτοι πολλοὶ παρ' ὑμῖν, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, γεγόνασι ῥήτορες ἔνδοξοι καὶ μεγάλοι πρὸ ἐμοῦ, Καλλίστρατος ἐκεῖνος, Ἀριστοφῶν, Κέφαλος, Θρασύβουλος, ἕτεροι μυρίοι. Cf. id., *c. Leptine*, 146.

tous les sujets, sans avoir longuement médité ce qu'il allait dire. Pourtant, jamais époque n'avait été plus favorable à l'étude de l'art oratoire. Aristophon, tout jeune encore, avait pu être témoin de l'enthousiasme excité par l'enseignement de Gorgias. Le mouvement sophistique qui remplit les dernières années du ve siècle n'avait point été sans attirer ses regards, sans solliciter sa curiosité d'enfant et d'éphèbe ; il avait entendu Antiphon de Rhamnous ; il avait vu passer, dans leur costume théâtral, ces brillants rhéteurs qui traînaient après eux tout un cortège d'auditeurs avides et charmés, Polos, Likymnios, Tbrasymachos de Chalkédon, Théodoros de Byzantion, Evénos de Paros ; plus tard, il avait assisté aux succès de Lysias comme sophiste et comme logographe ; il avait vu s'ouvrir l'école d'Isocrate, et des hommes d'Etat, des hommes de guerre suivre en dociles disciples les leçons de cet admirable professeur. Le spectacle de tous ces efforts tentés pour amener l'éloquence à sa perfection avait-il eu sur son talent quelque influence? Tous ces virtuoses de la parole, qui sont l'ornement de cette période de l'histoire d'Athènes, lui avaient-ils communiqué la passion de leur art, cet art athénien par excellence ? Tout porte à croire que non : Aristophon devait être de ceux qui prisaient avant tout, dans un discours, le succès ; sa rude éloquence d'affaires se fût mal accommodée de la sobre élégance d'un Lysias, du rythme savant d'un Isocrate ; il ne cherchait point à captiver l'attention par les mille artifices d'une habile rhétorique : il emportait d'assaut la conviction par l'éclatant bon sens d'une parole exercée dans les tumultes populaires ; laissant aux sophistes et aux rhéteurs le travail du style, le souci de la composition oratoire, il appartenait à cette race d'hommes politiques dont Platon a dit : « Les hommes les plus puissants et les plus considérables dans un Etat rougissent d'écrire des discours et de laisser des œuvres écrites, par souci de leur réputation pour l'avenir :

ils ont peur d'être appelés sophistes (1). » Raison de plus pour déplorer que rien n'ait survécu de toute cette forte et naturelle éloquence, prodiguée dans les assemblées et devant les tribunaux durant cinquante années d'une vie active et tourmentée.

Octobre 1883.

(1) Platon, *Phèdre*, p. 257 D : ... οἱ μέγιστον δυνάμενοί τε καὶ σεμνότατοι ἐν ταῖς πόλεσιν αἰσχύνονται λόγους τε γράφειν καὶ καταλείπειν συγγράμματα ἑαυτῶν, δόξαν φοβούμενοι τοῦ ἔπειτα χρόνου, μὴ σοφισταὶ καλῶνται. Cf. Blass, *op. c.*, III, p. 2.

FRAGMENT

D'UN

VOYAGE EN GRÈCE

EN 1850

PAR M. ALFRED MÉZIÈRES

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PLAINE DE LA MESSÉNIE

Quelle qu'ait été la division exacte du territoire aux diverses époques de l'antiquité, la véritable Messénie ne commence qu'au pied du Taygète. Au sortir des rudes montagnes qui dominent à l'ouest la vallée de Lada-Coudzava, on découvre une plaine fertile baignée par le golfe de Coron : c'est là cette riche province que les anciens appelaient Μακαρία (1) (la bienheureuse) et dont la possession fut si longtemps disputée entre les Spartiates et les Messéniens. Depuis les derniers contreforts du Taygète jusqu'aux montagnes moins élevées qui bornent à l'ouest l'horizon, s'étendent des champs

(1) Strabon, VIII.

couverts de moissons, des forêts d'arbres fruitiers et de vertes prairies arrosées par le Pamisos.

On comprend sans peine qu'un tel pays ait tenté l'ambition de Sparte. La bonté du sol, l'abondance des eaux qui l'arrosent, le voisinage de la mer, la facilité des communications, tout devait contribuer à en faire un objet d'envie pour les habitants d'une terre moins favorisée du ciel. On voit par les traditions que, dès les temps les plus anciens, la fertilité de la Messénie excita la convoitise des conquérants. Quand le Péloponnèse fut partagé entre les Héraclides, on fit trois lots pour les trois branches principales de cette grande famille représentée par Téménos, Cresphonte et les fils d'Aristodème. L'Argolide, berceau de la race dorienne, revint à l'aîné Téménos. Restaient la Laconie et la Messénie. Les fils d'Aristodème étaient jeunes. Cresphonte, qui désirait avoir la plus belle part, s'entendit avec Téménss pour les tromper. Il fut convenu qu'on tirerait au sort les deux provinces. On jeta deux boules de terre dans un vase plein d'eau, et le choix devait appartenir à celui dont la boule sortirait la première. Téménos les avait faites toutes deux. Celle de Cresphonte, qui était de terre cuite au feu, sortit sur-le-champ, tandis que celle de ses rivaux faite de terre cuite au soleil tomba en poussière au fond du vase. Cresphonte, vainqueur par ce stratagème, choisit la Messénie plus riche et plus fertile que la Laconie (1).

N'y a-t-il pas, dans cette tradition, comme un germe de la rivalité qui éclatera plus tard entre les deux peuples? A coup sûr, les Spartiates en triomphaient et y trouvaient une excuse à leur ambition.

Calamata est la première ville qu'on rencontre à l'entre de la plaine de Messénie. On y arrive entre deux haies d'orangers que nous vîmes chargés de fleurs, malgré le rigoureux hiver de 1850. De grands jardins

(1) Pausanias, IV, 3.

entourent les maisons; les cactus et les aloès, plantes d'Afrique, y croissent en abondance et avec une vigueur qui annonce la beauté du climat.

La position de la ville, à quelque distance de la mer, au pied d'une petite éminence et près d'un torrent sorti des montagnes, a fait penser qu'elle était bâtie sur l'emplacement de Phere, Pharæ ou Pheræ, cité homérique de la Messénie. On n'y voit aucune trace de murs anciens; mais, à défaut de ruines, nous avons l'autorité de Pausanias et de Strabon.

Pheræ était située, comme Calamata, à gauche du Pamisos, près de la mer et sur les bords d'une rivière appelée le Nédon que Strabon recommande bien de ne pas confondre avec la Néda, rivière de l'Arcadie (1). Or, il ne se trouve à gauche du Pamisos qu'un seul torrent qui se jette dans la mer, et c'est celui de Calamata. Seulement Strabon place Pherœ à cinq stades et Pausanias à six de la mer (2), tandis que la ville moderne en est à huit ou neuf. Cette petite différence s'explique par la nature du terrain. Le Nédon charrie, pendant la saison des pluies et à la fonte des neiges, une grande quantité de sable qu'il dépose à son embouchure. Ces dépôts successifs ont dû étendre le rivage, et il n'est pas étonnant qu'il se soit avancé de deux ou trois stades dans la mer depuis dix-sept siècles. Peut-être même, comme le feraient supposer les chiffres différents des deux géographes, la plaine sablonneuse qui s'étend entre la ville et le golfe de Messénie s'était-elle agrandie d'un stade dans l'intervalle qui sépare le voyage de Pausanias de celui de Strabon.

Le gouvernement grec, qui restitue aux villes modernes leurs noms anciens, avait cru d'abord retrouver à Calamata le bourg de *Calama* (Καλάμαι) cité par Pau-

(1) Strabon, VIII.
(2) Pausanias, IV, 30.

sanias (1). Mais, d'après l'itinéraire même du géographe ancien, Καλάμαι n'était pas près de la mer. Il le place, ainsi que Λίμναι, au milieu des terres, ἐν τῇ μεσογείῳ. On le retrouverait plutôt au village actuel de *Calami* situé au pied du Taygète.

Pharæ avait été fondée par Pharis, fils de Mercure et de Philodamie, fille de Danaos (2). C'est une des sept villes qu'Agamemnon promit à Achille pour apaiser sa colère. Homère l'appelle la *divine* et la bien *bâtie* (3). A l'époque de la guerre de Troie, elle était la résidence de Dioclès, fils d'Orsiloque et petit-fils de l'Alphée. C'est chez ce Dioclès que Télémaque passa deux fois la nuit en allant de Pylos à Sparte et de Sparte à Pylos (4). On voit par le récit d'Homère que Pharæ était à moitié chemin entre ces deux villes, séparée de chacune d'elles par une journée de marche. Mais il faut alors que Télémaque ait traversé le Taygète par le chemin de la langoda. S'il avait tourné la montagne et pénétré dans la Laconie par les passages du nord, il lui eût fallu plus d'un jour pour aller de Pharæ à Sparte. Ce qui n'empêche pas Homère de parler deux fois des plaines fertiles que parcourt le fils d'Ulysse en volant sur son char rapide :

Ἷξον δ'ἐς πεδίον πυρήφορον· ἔνθα δ'ἔπειτα
Ἦνον ὁδόν· τοῖον γὰρ ὑπέκερον ὠκέες ἵπποι (5).

« Ils s'avançaient dans une plaine couverte de riches « moissons, et bientôt ils arrivent au terme du voyage, « tant les coursiers les emportent rapidement. » Cette plaine fertile est simplement un étroit sentier au milieu

(1) Pausanias, IV, 31.
(2) Pausanias, IV, 30.
(3) Φηράς ζαθέας Hom., *Iliade*, IX, 151. Φηρῇ ἐϋκτιμένῃ. Id. *Ibid.*, V, 543.
(4) *Odyss.*, III, 488; XVI, 186.
(5) *Odyss.*, III, 495.

des rochers et des précipices, et, au lieu d'y courir en char, avec des chevaux ardents, on n'y passe qu'avec des mulets. Il n'est permis qu'à la poésie d'embellir ainsi la plus effroyable route de la Grèce (1).

On honorait à Pharæ Nicomachos et Goryasos, fils de Machaon et petits-fils d'Esculape, auxquels on attribuait le pouvoir de guérir les malades (2). Pausanias vit dans la même ville un temple et une statue très ancienne de la Fortune. Pharæ était une ville messénienne, mais elle passa, avec tout le pays, sous la domination de Sparte. Epaminondas la rendit à ses légitimes possesseurs, quand il reconstitua la Messénie. Mais elle revint encore une fois aux Spartiates par un jugement de l'empereur Auguste qui la leur donna pour punir les Messéniens d'avoir pris le parti d'Antoine (3).

L'éminence au pied de laquelle s'étend Calamata était sans doute l'acropole de la ville homérique. Au moyen âge, les Francs y bâtirent un château qui donna son nom à l'un des fils de Guillaume de Ville-Hardouin. Cette forteresse, comme toutes celles de la Morée, changea souvent de maîtres et fut prise plus d'une fois par les Vénitiens et par les Turcs. Placée près de la mer et sur un petit plateau facilement accessible, elle était plus exposée que toute autre aux attaques des conquérants qui se disputaient la Messénie. Quoiqu'elle soit depuis longtemps abandonnée, les murailles en sont bien conservées et plusieurs tours carrées restent encore debout dans l'enceinte extérieure.

(1) D'après l'autorité d'une carte anglaise, un voyageur anglais, M. Mure, a supposé que Télémaque avait pu traverser le Taygète au sud de Pheræ et arriver dans la plaine de Sparte par le pont de *Xerocambo;* mais la carte de l'état-major n'indique aucun passage de ce côté, et nous n'avons pas entendu dire dans le pays qu'il fût possible de franchir la montagne par une autre route que la *langada* de Calamata (Mure, *Journal of a tour in Greece,* II, 43).

(2) Pausanias, IV, 30.

(3) Id., *Ibid.*

Calamata n'est plus aujourd'hui une place forte, mais c'est une des villes les plus riches et les plus commerçantes de la Morée. Elle n'a point de port (3), mais un excellent mouillage qui permet aux bâtiments de s'y arrêter pendant l'été pour y prendre et y débarquer des marchandises. Elle a joué un rôle dans la guerre de l'indépendance; c'est là que le vieux bey du Magne, Petro Mavromichalis, réunit pour la première fois le sénat messénien, le 4 avril 1821, et proclama la liberté de la Grèce dans un manifeste qu'il adressait à l'Europe.

En allant de Calamata vers le Sud, le long des bords de la mer, on rencontre les ruines d'Abia, l'ancienne Ire, que Pausanias place à soixante-et-dix stades de Pharæ. C'était aussi une des cités qu'Agamemnon, dans l'*Iliade,* promettait à Achille (1). M. le colonel Bory de Saint-Vincent y vit des traces de constructions polygonales et de grands murs dans la mer. Strabon confond cette Ire ou Ira avec celle qui était située sur les frontières de la Messénie et de l'Arcadie. Entre Pharæ et Abia, Pausanias (2) trouve une source d'eau salée qui a donné son nom au village moderne d'*Armyros* (3).

Nous ne fîmes aucune recherche à l'ouest de Calamata. Le temps ne nous permettait pas d'aller visiter Pylos et la Messénie occidentale, et nous prîmes directement la route de Messène. On traverse d'abord le Nédon, torrent presque desséché en été. Il y avait autrefois sur ses bords un temple fameux consacré à Minerve Nédusie (4). Mais les sables qu'il charrie au printemps ont dû ensevelir jusqu'aux derniers vestiges de l'édifice. Comme beaucoup de torrents, il n'a pas de lit régulier; il se répand sur une plaine sablonneuse

(1) Homère, *Iliad.*, IX-150, καὶ Ἰρὴν ποιήεσσαν.

(2) Pausanias, IV-30.

(3) Puillon-Boblaye, *Recherches géographiques sur les ruines de la Morée.*

(4) Strabon, VIII.

bordée, d'un côté, par les premières maisons de Calamata, et, de l'autre, par une haie de roseaux aussi grands que des arbres qui défendent contre les inondations les jardins de la ville. Un étroit sentier s'ouvre au milieu de cette digue naturelle et se dirige vers le nord ; c'est la route de Messène.

Dès les premiers pas on est frappé de la merveilleuse beauté du pays. De quelque côté que se portent les regards, on n'aperçoit que des massifs de verdure qui ferment l'horizon. Les oliviers, les mûriers ombragent la route et s'étendent à droite et à gauche en lignes régulières, comme les allées naturelles d'un grand jardin. Des figuiers aux rameaux blancs et lisses, aux feuilles rares et larges, interrompent par intervalles ces longues rangées, et mêlent une nuance d'un vert tendre au feuillage plus sombre qui les entoure. Quelquefois, du côté de la mer, les arbres s'éclaircissent et laissent voir, par une soudaine échappée, les eaux brillantes du golfe de Messénie ; puis ils reparaissent serrés et touffus ; le rideau, levé un instant, s'abaisse encore une fois, et les vergers se prolongent dans la plaine comme une forêt sans limites. C'est sans doute ce délicieux canton qu'Euripide appelle καλλίκαρπον (1). Les jardins sont encore aujourd'hui la richesse de la province ; les figues de Calamata s'exportent dans toute la Grèce, et la soie de la Messénie arrive jusqu'à Marseille.

La route que nous suivîmes laissait à gauche le Pamisos et le bourg de Nisi, où M. Leake a placé Λίμναι (2). Quoique nous n'ayons pas visité les lieux, la conjecture du savant voyageur nous paraît moins probable encore que celle de M. Ross, qui avait du moins l'autorité de deux inscriptions pour retrouver le temple de Diane Limnatis dans les montagnes du Taygète. M. Leake a

(1) *Euripid.*, apud Strabonem, VIII.
(2) Leake, *Travels in the Morea*, I, p. 363.

raison sans doute de placer avec Pausanias Λίμναι dans la plaine et non pas sur la hauteur; mais il se trompe en regardant le Pamisos comme la limite naturelle de la Messénie et de la Laconie. Strabon dit positivement le contraire et reproche à Euripide d'avoir commis cette erreur. « Il ne faut pas le croire, dit-il, quand il rap« porte que la Messénie est séparée de la Laconie par « le Pamisos. Ce fleuve traverse la Messénie et ne « touche nulle part la Laconie actuelle (1). » Ainsi, d'une part, comme on l'a vu, le temple de Diane était sur les frontières des deux pays, et, de l'aulre, ces frontières n'étaient pas marquées par le Pamisos. Malgré ce texte formel, M. Leake place précisément Limnæ sur la rive gauche du fleuve, en face de Nisi, et il invoque, pour appuyer cette conjecture, le passage même du poète condamné par Strabon. Suivant lui, le géographe n'a voulu parler que des limites de son temps, sans songer qu'il y en avait peut-être eu d'autres auparavant, à l'époque où écrivait Euripide. Mais, si les frontières avaient changé, Strabon devait le savoir, et il ne se fût pas exposé au ridicule d'adresser à Euripide un reproche immérité. S'il relève une erreur dans le passage qu'il cite, c'est que sans doute il y en avait une. Il n'est pas étonnant, d'ailleurs, qu'un poète tragique ne se soit pas piqué d'une grande exactitude sur un point de géographie. Eschyle s'est permis bien d'autres licences. En tout cas, personne n'a le droit, aujourd'hui, de se croire, en pareille matière, mieux informé que Strabon. Cette seule raison suffirait pour réfuter l'opinion de M. Leake.

Mais il y en a d'autres encore, et non moins décisives. Le Pamisos divise la plaine en deux parties presque égales. Comment supposer que, dans le partage du pays entre les Héraclides, les Lacédémoniens aient eu avec la Laconie et toute la chaîne du Taygète une

(1) Strabon, VIII.

portion aussi considérable de la Messénie? Quelles eussent été alors les frontières des Messéniens? Ils auraient eu l'ennemi à leur porte, ou, pour mieux dire, au milieu d'eux. Si l'on pouvait admettre un instant une telle supposition, Cresphonte eût choisi le plus mauvais lot, partagé avec ses rivaux le territoire qu'il convoitait et créé un état ouvert sans défense à toutes les invasions. N'est-ce pas le comble de l'invraisemblance?

M. Leake a pris soin, du reste, de se réfuter lui-même mieux encore. Si Limnæ, qui marquait les limites de la Messénie et de la Laconie, était près du Pamisos, comment le savant voyageur a-t-il compté Pharæ, qu'il place à Calamata, parmi les villes de la Messénie? Il y a là une contradiction évidente. Comment la Laconie peut-elle s'étendre jusqn'au Pamisos, quand Pharæ, cité Messénienne, est située entre le fleuve et le Taygète, très près de la montagne?

La seule raison qui ait pu décider M. Leake à placer Limnæ près de Nisé, c'est qu'il y a là des marécages qui répondent au nom ancien. Mais les sources très abondantes du Pamisos forment d'autres marais qui s'étendent vers le Nord jusqu'au Taygète, et c'est sans doute au milieu de l'un d'eux que se trouvait le temple de Diane, très près de la montagne, puisqu'il était à la frontière, mais non pas sur les hauteurs, comme le pense M. Ross, encore moins sur les bords du fleuve, comme le voudrait M. Leake.

Sans vouloir déterminer un emplacement que rien ne désigne aujourd'hui, M. Puillon-Boblaye pense, avec beaucoup de raison, que Limnæ devait se trouver dans le triangle compris entre les sources d'*Aghio-Floro*, celles de *Pidhima* et leur confluent, dans le Pamisos (1).

On aimerait à retrouver exactement la position de ce

(1) Puillon-Boblaye, *Recherches géographiques sur les ruines de la Moréé*, p. 106.

temple de Diane Limnatis où se passa l'un des épisodes qui furent le prétexte de la première guerre de Messénie. Les Spartiates et les Messéniens, unis par les liens d'une commune origine, y célébraient ensemble des sacrifices. Un acte de violence commis dans le temple trouble la paix. De quel côté vint l'agression? C'est ce que Pausanias ne dit pas, mais on le devine par son récit même.

Les Lacédémoniens, dit-il, prétendent que leurs filles, s'étant rendues à une fête, furent violées par les Messéniens, que l'un des rois de Sparte, Téléclos, s'efforçant de réprimer le désordre, reçut un coup mortel, et que les Lacédémoniennes se tuèrent, de leur côté, pour ne pas survivre à leur déshonneur.

Les Messéniens disent, au contraire, que, les personnages les plus distingués de leur pays arrivés à ce temple, Téléclos, sans autre motif que le désir de s'emparer de la fertile Messénie, leur dressa des embûches; qu'il choisit quelques jeunes spartiates qui n'avaient pas encore de barbe, leur fit prendre des robes et d'autres ajustements de filles, les arma de poignards et les introduisit dans l'endroit où reposaient les Messéniens, qui, en se défendant, tuèrent ces jeunes gens et Téléclos lui-même (1).

Quoique Pausanias ne se prononce pas entre ces deux récits, et se contente de dire que chacun jugera suivant l'intérêt qu'il porte aux deux peuples, on ne peut s'empêcher de croire que les Spartiates furent les agresseurs. La ruse que leur reprochent les Messéniens est si conforme aux mœurs grossières de l'époque et à la politique à la fois ambitieuse et perfide de Sparte, qu'on ne peut pas la prendre pour un grief imaginaire. De telles accusations, d'ailleurs, ne s'inventent pas. Peut-être les Messéniens atténuaient-ils leurs torts en exagérant ceux de leurs ennemis; mais il y a

(1) Pausanias, IV-4.

dans leurs reproches un air de vérité qui frappe. Suivant Strabon (1), les Spartiates demandèrent raison du meurtre de Téléclos, et, sur le refus des Messéniens, leur déclarèrent la guerre. Pausanias dit, au contraire, que les Spartiates n'ayant pas demandé raison du meurtre de leur roi, les Messéniens regardaient ce silence comme un aveu de leur trahison et une preuve de l'injustice de leur cause (2). Quoiqu'il en soit, mauvaise foi et violence, voilà les premiers caractères de la lutte entre les deux peuples.

La route ordinaire de Calamata à Messène traverse le Pamisos près de Nisi ; mais nous restâmes sur la rive gauche et à quelque distance du fleuve, dans l'espoir de visiter les sources curieuses de *Pidhima* et d'*Aghio Floro* et de reconnaître l'emplacement de Thuria. Malheureusement un hiver pluvieux avait rendu toute cette partie de la plaine impraticable. Après avoir marché pendant deux heures, au milieu de jardins délicieux, entre des haies d'aubépines, d'églantiers et d'aloès, nous trouvâmes un sentier moins bien tracé qui se perdait dans une immense prairie. Jusqu'alors nous avions eu sous les pieds un sable fin et doux ; mais, au bout de quelque temps, le sol devint humide ; nous glissions sur une terre détrempée, et il fallut nous rapprocher du Pamisos pour y chercher un gué et atteindre, sur l'autre rive, un terrain plus solide. Une herbe touffue couvre cette plaine marécageuse. Les pâturages de la Messénie étaient célèbres dans l'antiquité ; ils inspiraient à Euripide ces vers d'une tragédie perdue :

Κατάῤῥυτόν τε μυρίοισι νάμασι,
Καὶ βουσὶ καὶ ποίμναισιν εὐβοτωτάτην (3).

« Arrosée (la Messénie) par des milliers de cours d'eau,

(1) Strabon, VIII.
(2) Pausanias, IV-4.
(3) Euripide, *Cresph. apud Strabonem*, VIII.

« riche en pâturages pour les bœufs et pour les bre-
« bis. »

Nous apercevions à droite l'acropole de Thuria sur une éminence séparée du Taygète par un ravin. Les fondements des murs anciens se voient encore, quoique la ville haute fût déjà abandonnée en partie du temps de Pausanias (1). C'était, dit-on, l'*Antheia* d'Homère qu'on pourrait appeler encore aujourd'hui βαθυλείμων, la ville aux prairies profondes (2). Comme Pharæ et Abia l'ancienne Ire, elle est promise par Agamemnon à Achille, si le héros consent à reprendre les armes contre les Troyens. Sous la domination romaine, la ville était descendue dans la plaine, et des bains bien conservés (Palœa Loutra) indiquent sans doute ce nouvel emplacement. Cependant, à l'époque même où Pausanias la vit, il y avait encore sur la hauteur un temple consacré à la déesse de Syrie dont il reste de nombreux débris (3). M. Leake reconnut sur place la base de plusieurs colonnes doriques et le pavé de la porte (4). Thuria, comme Pharæ, quoique faisant partie de la Messénie, avait été donnée aux Lacédémoniens par Auguste, pour punir les Messéniens d'avoir pris le parti d'Antoine.

Le fleuve Aris, dit Pausanias, passe auprès de la ville dans la plaine (5). Il appelle sans doute Aris l'une des sources ou, si l'on veut, l'un des affluents du Pamisos qui porte aujourd'hui le nom de *Pidhima*.

Pidhima apparaît de loin dans la plaine comme un grand lac dont les bords ne sont pas nettement dessinés. Plus au nord, on voit *Aïo Floro* qui envoie aussi au Pamisos un affluent considérable, celui-là même que

(1) Pausanias, IV, 31.
(2) Homère, *Iliade,* IX, 151, 293.
(3) Pausanias, IV, 31.
(4) Leake, *Travels in the Morea*, I, p. 355.
(5) Pausanias, IV, 31.

Strabon regarde comme le bras principal du fleuve (1), car il ne lui donne que cent stades de cours, et il faudrait lui en donner bien davantage, si l'on remontait jusqu'aux sources véritables vers l'Arcadie. Le Pamisos vient de loin et traverse la plaine de Sténycláros. Les Grecs modernes, qui l'appellent *Pirnatsa,* lui conservent le même nom dans la plus grande partie de son cours. Strabon considérait sans doute comme la source principale, non pas la plus éloignée, mais la plus abondante qui est celle d'*Aïo Floro;* c'est ce qui explique pourquoi il ne donnait pas le nom de Pamisos au cours supérieur du fleuve. Il appelait le bras principal ce que nous appellerions aujourd'hui un affluent. Mais il faut se rappeler qu'en Grèce les vallées supérieures se dessèchent souvent et que les rivières ne commencent à mériter un nom qu'au moment où leur cours devient régulier et continu.

Les sources d'*Aïo Floro* sont aussi celles que Pausanias rencontre, en allant de Thuria vers l'Arcadie, à quarante stades à droite de Messène. On les croyait salutaires pour les petits enfants (2).

Nous traversâmes non sans peine le Pamisos grossi par les pluies. Quoique Strabon le désigne comme le plus grand des fleuves situés en deçà de l'isthme de Corinthe (3), il est certainement moins large et moins profond que l'Alphée près d'Olympie. Cependant les vaisseaux pouvaient le remonter à dix stades au-dessus de son embouchure (4). On remarque sur ses bords une riche végétation. Des roseaux et des joncs y forment des bouquets de verdure dominés par quelques saules qui plongent dans le fleuve leurs racines couvertes de mousse. Le Pamisos s'est creusé un lit au milieu des

(1) Strabon, VIII.
(2) Pausanias, IV, 31.
(3) Strabon, VIII.
(4) Pausanias, IV, 34.

prairies qui l'entourent, mais il en sort souvent pour se répandre dans la plaine que l'imprévoyance des habitants abandonne à ses inondations. A l'époque où nous le traversâmes, il avait couvert de ses eaux une partie de la campagne, et, malgré la résistance que lui opposaient les troncs des arbres et les touffes épaisses des buissons, il était arrivé vers l'ouest jusqu'à un talus assez éloigné que la pente du terrain l'avait seule empêché de franchir. Mais il conserve, en se débordant, cette admirable limpidité dont parle Pausanias et qui attirait à son embouchure les poissons de mer (1).

C'est à travers ce lac parsemé de nombreux îlots que nous arrivâmes au pied de l'Evan, l'une des deux montagnes qui entourent Messène. Le paysage tout à l'heure si riant devenait plus triste et plus sévère, à mesure que nous gravissions le mamelon escarpé qui nous cachait la ville. Quelques oliviers au-dessous desquels se pressent des buissons épineux sont le seul ornement de la route. A une campagne fertile succèdent une nature sauvage et un sol dépouillé. Mais cette variété même a son charme; c'est là une des grandes beautés de la Grèce qu'on ne puisse y voyager un seul jour sans y rencontrer sans cesse de nouveaux sites et des aspects imprévus.

Après une montée pénible, on aperçoit à droite le monastère de *Vurkano* entouré de grands cyprès et de champs cultivés. Un aqueduc y amène de la montagne une eau renommée dans le pays. Près de l'entrée du couvent sont engagés dans le mur deux pieds antiques d'un beau travail. On ne trouve à l'intérieur aucun autre débris de sculptures; mais la chapelle renferme de curieuses peintures byzantines.

Le monastère, comme tous ceux de la Grèce, est admirablement situé. Il semble que les premiers fonda-

(1) ὕδωρ καθαρὸν. Pausanias, IV, 34.

teurs des couvents grecs aient choisi avec un instinct merveilleux les sites les plus beaux et souvent les plus pittoresques. Aimaient-ils la nature pour elle-même ou avaient-ils remarqué que le spectacle des beautés qu'elle renferme inspire le recueillement en élevant l'âme à Dieu?

De la plate-forme sur laquelle est bâti le monastère, on embrasse d'un coup-d'œil toute la plaine de Messénie; mais, quelle que soit la beauté de cette vue, l'impression qu'elle laisse s'efface quand on monte à l'Ithôme d'où se découvre un horizon plus large.

Pour aller du monastère à Messène, on suit, par un sentier toujours escarpé, le versant oriental de l'Eva ou plutôt une chaîne d'un mille et demi qui la relie à l'Ithôme. L'Eva ainsi nommé, dit Pausanias, parce que Bacchus et les femmes de sa suite y avaient fait entendre pour la première fois le cri bachique : *Evoi!* entoure Messène du côté du Pamisos (1). C'est une montagne moins haute et moins escarpée que l'Ithôme. On n'y voit qu'une maigre verdure que le soleil brûle en été.

Le prolongement de l'Eva qui suit la route de Messène s'abaisse au moment où il rejoint l'Ithôme et forme un col par lequel on pénètre dans l'enceinte de la ville ancienne. C'est là qu'était la porte de Sparte dont un des côtés est encore debout.

(1) Pausanias, IV, 31.

DE L'ÉTUDE DU GREC

AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE (1628)

DANS LES CLASSES DU COLLÈGE DE CLERMONT

PAR M. CH. GIDEL

Pièces latines, grecques et françaises, sur la prise de La Rochelle par Louis XIII, composées par les élèves du collège de Clermont.

Un des principaux mérites de la Renaissance c'est d'avoir ressuscité l'étude du grec. Le XVIe siècle fut, à ce point de vue, un âge héroïque. Nul n'y pouvait prétendre au nom de savant s'il n'était à même de lire, de comprendre à la volée et même de parler cette langue. Les détails qu'on recueille en ce genre dans les biographies du P. Niceron tiennent du prodige. On y voit, par exemple, que le maître à qui l'on confia l'éducation d'Henri Estienne, né en 1528, faisait déclamer à ses élèves les tragédies d'Euripide, avec toute la grâce dont ils étaient capables. On parlait grec chez son père Robert Estienne. Henri apprit cette langue en peu de

temps, il savait par cœur toute la *Médée* d'Euripide. Avec Turnèbe, Camerarius, Florent Chrétien, il passait pour le plus grand grec de son temps; son édition d'*Anacréon,* qu'il donna à vingt-huit ans, justifiait sa réputation. Il lui en coûtait peu de faire des vers grecs. Florent Chrestien, le précepteur d'Henri IV, n'était pas plus en peine s'il lui fallait déplorer en vers, dans la même langue, la mort de Calvin (1564), célébrer la grammaire hébraïque d'Antoine Rodolphe Le Chevalier, traduire de même l'*Epithalame* de Catulle (1587), que s'il voulait donner l'air et le tour français aux quatre livres de la *Vénerie* d'Oppien, qu'il publiait en vers. Cela ne l'empêchait pas d'écrire l'éloquente et spirituelle harangue de M. le cardinal de Pelvé, dans la *Satire Ménippée,* de donner *Andromaque* avec des notes, de traduire en latin le *Cyclope,* le poème de *Léandre* et d'*Héro,* de traduire et de corriger à la fois les *Guêpes,* la *Paix* et *Lysistrate.*

Les femmes elles-mêmes partageaient cette ardeur, elles acquéraient à manier le grec une dextérité surprenante. A peine sorties de l'enfance, elles dépassaient en savoir les docteurs vieillis dans l'étude. Mise en pension chez les religieuses dominicaines, Julienne Morell, née en 1594, y apprit le latin et le grec, et elle soutint publiquement des thèses de logique et de morale à l'âge de douze ans.

Il n'est pas surprenant qu'une fille s'instruise dans un cloître, car, que faire en un cloître à moins qu'on n'y étudie; mais, dans la boutique d'un marchand, autour d'un comptoir, quel moyen d'apprendre le grec? Le père de Denis Petau avait découvert ce moyen. Il avait six garçons et deux filles, et tous ces enfants-là entendaient les langues savantes; tous, ils faisaient des vers grecs et latins. Le Père Niceron, qui rapporte ces exemples surprenants de diligence et de bonne volonté, dit avec un soupir : « Alors on étudiait, à présent on s'amuse. »

Ce grand zèle pour l'étude du grec ne pouvait man-

quer de se faire sentir dans les collèges alors de fondation récente. Depuis que les réformateurs de l'instruction, Louis Vivès en tête, avaient proclamé la nécessité d'aborder les textes et de rejeter des traductions devenues insuffisantes, les écoliers couraient, de préférence, aux maisons où cette langue était enseignée dans ses principes. Mosellanus, dans sa *Pédologie*, nous donne la date exacte de cette rénovation des études.

C'est en 1513 ou 1514 que le collège de Saint-Thomas, fondé à Leipzig et dirigé par Polyandre, augmenta le nombre de ses élèves à la faveur de l'enseignement nouveau. Nombre de jeunes gens avides de lire en grec Homère ou le *Nouveau-Testament*, désertèrent les écoles où les progrès allaient moins vite. Ce ne fut pas sans peine que l'on bannit de l'usage cet antique axiome des écoles du moyen âge : *Græcum est, non legitur*. Les vieux maîtres essayaient encore de tenir le voile attaché sur les yeux de leurs disciples, mais ceux-ci commençaient à s'inquiéter de leur propre ignorance et du peu de savoir de ceux qui les instruisaient. Voici le trait assez curieux que Mosellanus a recueilli dans ses dialogues : « Quand j'eus atteint l'âge de raison, dit un de ses élèves, j'allai entendre un maître qui n'expliquait que les auteurs latins. De temps en temps, il se rencontrait des mots grecs dans le texte. Alors notre maître croyait s'acquitter parfaitement de son devoir, quand il nous avertissait, en passant, que c'était du grec, comme si ce détail était pour nous sans importance. Mais moi, je me disais : si ces mots ne nous regardent pas, si la connaissance n'en rend pas savant et l'ignorance malhabile, pourquoi ne débarrasse-t-on pas les livres de ces pierres d'achoppement ? Puis j'admirais la bizarrerie de presque tous ces écrivains anciens qui, non-seulement, ont appris ces balivernes avec grand soin, mais en ont comme maculé leurs ouvrages. Comme j'étais dans cet embarras, il plut à notre maître d'expliquer le *de Officiis*. Or, dans la préface, ce philo-

sophe et cet orateur si considérable conseille à son fils d'apprendre le grec en même temps que le latin, pour qu'il soit capable de s'exprimer dans ces deux langues. Mon maître eut beau embrouiller le texte tant qu'il pouvait, je saisis le sens du passage. Je gémis de n'avoir pas l'occasion d'apprendre une littérature qu'un consul n'aurait pas louée si elle eût été inutile, et qu'un père si sage n'aurait pas conseillée à son fils unique. Le bruit qu'il en était tout autrement à Leipzig m'attira dans cette ville (1). »

L'écolier de Mosellanus aurait pu venir à Paris au lieu de se rendre à Leipzig. Peut-être eût-il entendu en France quelque moine déclamer contre le grec et dire : « on a, depuis peu, inventé une langue nouvelle, diabolique et mère de toute hérésie, » il eût pu y rencontrer des professeurs dont la voix, suivant Henri de Monantheuil, ressemblait à celle des ânes, ou bien encore avec Léger du Chesne, y trouver des maîtres bons à enseigner « geais et pies en cage d'osier plutôt qu'enfants », mais, du moins, dès 1546, il y eût trouvé Pierre Ramus qui protestait contre les veilles méthodes et enseignait le grec au collège de Presle dont il était le principal. Il n'eût tenu qu'à l'écolier allemand de faire en cette langue les progrès les plus rapides. A l'exemple de Nicolas de Naucel, né entre Noyon et Soissons, il eût pu, à dix-huit ans, remplir une chaire de langues, enseigner, comme lui, à Douai, en 1562, la langue grecque et la langue latine, et, comme lui, prononcer, le 5 janvier de cette même année, un discours sur ce sujet : *De Præstantia et necessaria Græcarum litterarum cognitione.*

Un si beau mouvement ne pouvait pas s'arrêter court. Il se prolongea dans la première moitié du XVII[e] siècle, et l'on y recueille encore quelques-uns de ces exemples d'érudition précoce et profonde que j'appelais héroï-

(1) Voir l'ouvrage de M. Massebieau intitulé les *Colloques*.

ques. Au collège de Montaigu, où l'abbé de Marolles suivit son cours, en 1617, Jean Cécile Frey enseignait le grec avec un zèle qui peut seul expliquer les surprenants effets qu'il obtenait dans ses classes. Il avait lieu d'en être fier et de s'en vanter dans ses *Admiranda Galliarum*. Dans le dixième chapitre de cet ouvrage, il se fait gloire d'avoir été le premier en Europe qui eût fait soutenir des thèses de philosophie en grec, et d'avoir rendu l'usage de ces sortes de thèses fort commun à Paris. Il mourut en 1631 (1).

Les jésuites étaient trop fins pour négliger une étude qui avait une faveur si généralement répandue. Ils auraient bien eu garde de donner à leurs adversaires l'occasion de blâmer chez eux une lacune de cette importance. Aussi l'étude du grec figure-t-elle dans leur *ratio studiorum*. Ils eurent des professeurs que l'on compte parmi les plus grands hellénistes du XVIIe siècle. Suivant les institutions de leur ordre, ils appliquèrent d'abord ces savants à l'enseignement de la jeunesse.

(1) Je ne résiste pas au plaisir d'indiquer ici quelques points de sa méthode. Je les tire d'un ouvrage qu'il a publié en 1646 :

P. 327. — « Præceptum primum. A secundo statim nativitatis anno variis loqui linguis licet, absque tanto labore, tantisque sumptibus, sine studio et scholis, et sine præceptis, idque perfectissime, quod fieri posse quotidiana experientia Constantinopoli, et in omni loco alterius linguæ hominibus vicino docet, ubi binas tresque exacte linguas etiam plebeii norunt. — *Ibid.* Collegia sint famulis virisque litteratis eleganter latinum, græcum, gallicumque loquentibus referta, illic a secundo nativitatis anno, pueruli habitent. »

P. 329. — « Præceptum quintum. Lingua græca aut alia, spatio unius ad summum anni sciri potest, ita, ut etiam loqui exacte possimus : post compendium grammaticæ unius mensis, statim auctores legantur, et quotidie septem vocum significationes, ad summum discantur, et in librum ordine litterarum tanquam in dictionarium referantur. Prima septimana, repetantur quæ didicimus ; secunda quæ duabus hebdomadibus didicimus. Post mensem, ea quæ mense didicimus, et sic deinceps ; sic fiet ut plura duobus millibus vocabulorum noscas quod satis est linguæ loquendæ. Interea adsint socii quibus colloquaris, maximo profectu, summus jurisconsultus Le Charon amicus hoc modo docuit. »

Un des plus célèbres est le père Fronton du Duc. Né en 1558, il fut régent de rhétorique au collège de Clermont. Il s'occupait dès lors beaucoup de la lecture des Pères. Il n'était pas le premier qui eût attiré, par son goût pour le grec, l'attention des hommes éclairés sur la société de Jésus. Déjà, sous Henri IV, Casaubon ayant conseillé à ce prince de publier les écrits des Pères grecs, d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, le clergé de France, dans une de ses assemblées, avait chargé les Jésuites du soin de revoir ces écrits. Fronton du Duc fut à son tour désigné par les Pères, et il s'occupa le reste de sa vie de ce travail. Adonné tout entier à cette tâche et portant ses efforts sur Agapet, Athénagore, saint Basile le Grand, saint Césaire, Chrysippe, saint Jean Chrysostome et Nicéphore Calliste, il méditait une édition des conciles grecs. Il avait formé le plan d'une édition de la bible grecque, selon la version que saint Jérôme nomme la *Vulgate*, il pensait à donner une édition des œuvres de Cyrille d'Alexandrie. On peut bien croire qu'avec un tel professeur la rhétorique du collège de Clermont avait sa large part de grec. Ce n'eût pas été, du reste, par incompétence que Fronton du Duc eût sacrifié cette langue à la langue latine.

Mon intention n'est pas de faire la liste de tous les jésuites hellénisants qui ont régenté la classe de rhétorique au collège de Clermont, mais je ne peux négliger le nom des plus illustres qui, vers cette date de 1627, ont paru dans cette classe avec un goût spécial pour le grec. Les détails que j'ai donnés plus haut sur la première éducation du jeune Petau semblaient le vouer à une étude toute spéciale de la langue grecque. Entré chez les Jésuites, il y trouva l'emploi de ses talents et les moyens de poursuivre la voie où son père l'avait d'abord engagé. En 1618, quand la Compagnie de Jésus rouvrit son collège à Paris fermé depuis 1595, le P. Petau fut mis à l'enseignement de la jeunesse. Il n'y fut pas tellement appliqué qu'il ne pût pas

pousser plus avant ses travaux d'érudition. Les directeurs de la Compagnie surent se priver à temps de ses services dans les classes pour retirer de l'infatigable labeur de ce père tous les avantages que l'on pouvait en attendre. En effet, en 1637, le Père Petau donna en vers grecs une paraphrase des *Psaumes*. C'était, à ce qu'il semble, une œuvre d'un bien grand mérite puisque Grotius voulait toujours avoir ce livre sur sa table ; il y trouvait une nourriture spirituelle et intellectuelle à la fois. Il y goûtait surtout le charme exquis d'une langue grecque pleine de pureté et de poésie naturelle : *Semper juxta me repositum librum eum habeo, ut et sensibus et verbis animum pascam. Est ipsa græcitas et poesis nativa.* Le grec, en effet, lui était absolument familier. Il s'en était fait une langue qu'il maniait avec autant de facilité en prose qu'en vers. On a de lui une longue épître écrite en grec au pape Urbain VIII ; il avait entrepris une paraphrase en vers grecs sur les *Lamentations* de Jérémie : « Threnos Jeremiæ trimetris græcis nuper institui reddere. » Ces compositions n'étaient que des distractions au milieu de travaux plus difficiles. Le Père Petau a donné de nombreuses éditions d'ouvrages grecs. On en sera peu surpris quand on saura comment il travaillait à ces petites compositions. « Je n'y emploie pas une miette de temps sérieux ; c'est en venant, en revenant, en me promenant dans la ville, dans la maison, à table, la nuit, à mes autres moments perdus que je fais ces vers à la volée : *Ego nullam in istis serii temporis particulam colloco, sed eundo, redeundo, ambulando per urbem, per ædes, inter cœnandum, noctu, reliquis subcesivis horarum momentis, raptim illa meditari soleo.* »

On ne peut pas être surpris qu'avec de tels maîtres les élèves fussent entretenus dans l'habitude de faire des vers grecs. Cet exercice qui n'a jamais pris place, comme devoir ordinaire, dans les programmes de l'Université moderne, était d'un usage courant dans les col-

lèges des Jésuites. Je n'oserais pas dire qu'on l'imposât à tous indifféremment, mais, dans chaque classe de rhétorique, il y avait un groupe d'écoliers capables de l'aborder et de s'en tirer à son honneur. Il ne fallait qu'un événement digne d'être célébré pour mettre en mouvement toute cette verve poétique de jeunes enfants à qui leurs maîtres ne permettaient pas d'oublier ce qu'ils étaient capables de faire, tant pour leur propre réputation que pour le bon renom du collège.

La prise de la Rochelle, en 1627, fut un de ces événements. A quelque hauteur que nous soyons, encore aujourd'hui, disposés à mettre ce grand fait d'armes, nous nous figurons mal comment il fut alors apprécié. On regarda comme merveilleuse l'heureuse issue de cette guerre. Il n'avait pas fallu moins que la main de Dieu pour renverser ces murailles, que son Saint-Esprit pour concevoir l'idée de la digue qui avait fermé la mer aux flottes ennemies, qu'un miracle enfin pour repousser dans leur île ces Anglais acharnés à la perte de la France et de la Religion. Le péril que le trône et l'autel avaient couru ensemble semblait avoir dépassé toutes les proportions connues jusqu'alors. L'insolence des protestants, la résistance désespérée des Rochellois, les extrémités qu'ils avaient endurées, les projets qu'on leur supposait, avaient fait de la chute de cette ville redoutable la matière d'un poème épique aussi digne d'un Homère que la ruine de la cité de Priam et d'Hector.

La flatterie s'ajoutant à l'enthousiasme, ce fut partout un concert de louanges. Tous ceux qui avaient quelque réputation d'éloquence se mirent en frais pour célébrer dignement la délivrance du royaume de France. Ce fut un torrent de vers, ce fut un débordement de prose. En parcourant la liste des ouvrages publiés en l'an 1628 et en l'an 1629, on rencontre, à chaque instant, des indications de ce genre : *Tumulus Rupellæ*, 1629, in-4°, p. 23 ; *Echo Rupellana*, 1628, in-8°. Grangier, le principal

du collège de Beauvais, que l'effronté Cyrano de Bergerac osa mettre à la scène et couvrir d'un ridicule qui dure encore, prononça en grand appareil, au collège de Cambrai, *in Aula Cameracensi,* le 17e jour avant les Calendes de novembre, un discours latin sur la *Capitulation de la Rochelle;* il fut publié, en 1628, dans le format in-quarto, sous ce titre : *In deditionem Rupellæ oratio*. Tous les collèges durent être de l'écot. C'était aux principaux qu'il appartenait de louer le roi et sa vaillance, le cardinal de Richelieu et son génie politique. Chacun d'eux s'empressa de remplir ce devoir officiel de juste reconnaissance, et nous en avons les témoignages encore subsistants. Les jésuites de Paris prirent un autre tour. Les maîtres ne paraissent pas s'être mis en avant, ils y poussèrent leurs élèves, et, afin qu'il fût bien démontré que les écoliers du collège de Clermont avaient voulu, dans cette allégresse publique, attester leur joie particulière, on réunit dans un seul volume les pièces de vers latins, grecs et français, les discours en prose latine et française, que les jeunes enfants de cette maison de Clermont avaient composés pour célébrer Louis XIII. Sébastien Cramoisy l'édita sous ce titre : *Ludovici XIII, Franciæ et Navarræ, Regis Christianissimi Triumphus de Rupella Capta ab Alumnis Claromontani collegii societatis Jesu, Vario Carminum genere celebratus.* Rien n'y manque : à la première page, on y lit cet hommage :

Ludovico XIII
Regi christianissimo
justo pio felici
rebellium domitori
publicæ pacis assertori
Patri Patriæ
Quod Rupella inexpugnabili arce
annua obsidione terra marique
Vallata et imprimis acto per mare

Stupendi operis aggere ad deditio-
nem compulsa victor ac triumphans
et omnium ante se principum gloriam
Supergressus optatissimum sui cons-
pectum civibus suis reddiderit
Claromontani collegii Soc. Jesu alumni
ut in publica hilaritate
Privatam testarentur
Voti compotes posuere.

à cette habile disposition, à ce langage ingénieusement flatteur, on reconnaît la main des maîtres, on en reconnaît encore l'inspiration dans l'ode qui sert de dédicace faite en vers alcaïques, car on y voit, à la suite du cortège, où se presse, pour faire honneur au roi, tout ce que la nation a de plus glorieux, venir humblement, la dernière, à son rang, la jeunesse élevée au collège de Clermont, conduite par la muse qui ne connaît pas les combats :

Nunc prosequentum quo rudis agminum
Pompam hanc honestet Musa, quod unicum
Restabat, oblato juventus
Hoc tibi rite parat triumpho.

Je n'examinerai pas ici les pièces de ce triomphe écrites en vers latins, en vers français, en prose latine, en prose française, je m'arrêterai sur les pièces écrites en vers grecs. Elles sont au nombre de cinq et elles forment un ensemble de 547 vers.

Le premier poème, le plus considérable (305 vers), s'intitule Πανηγυρικὸν ἔπος.

Le titre indique l'intention de l'auteur. Faire l'éloge du roi de France et de son premier ministre, mêler à ces louanges l'intervention du surnaturel et agrandir la scène historique en ouvrant les cieux au-dessus de la Rochelle vaincue, voilà le plan qu'il a suivi.

Il n'est pas mal conçu et l'exécution n'est pas indigne de la conception.

A la façon des moralistes anciens d'Hésiode, de Théognis, et plus encore de Pindare que d'Homère, le poète s'inspirant aussi des sentiments de la philosophie chrétienne, commence par vanter la puissance de Dieu, qui jamais ne perd de vue le monde et les événements qui s'y passent, alors même qu'il semble sommeiller et lâcher la bride aux entreprises orgueilleuses des criminels. « Si jamais cette puissance s'est fait sentir au monde, c'est assurément dans cette mémorable circonstance. Une ville entourée de fossés, défendue par des murs, protégée par des tours, une ville que les peuples, méditant l'injustice en leur cœur, croyaient à jamais invincible, Dieu l'a renversée à la fin et l'a fait plier sous le joug du roi.

Certes, les Français ont eu bien des princes vaillants dans les combats, mais ils sont tous effacés par la valeur et par la sagesse politique de Louis XIII.

La Rochelle étalait avec orgueil et sa position sur l'océan et le marais qui la couvrait du côté de la terre; elle vantait ses murailles de pierre, ses créneaux élevés, ses tours hardies, ses bastions d'où des machines d'airain lançaient de toutes parts, avec un bruit effroyable, des masses de fer enflammé. Cependant, l'incomparable roi de France, passant à travers tous ces obstacles, a pris cette ville si bien défendue, il l'a démantelée, il y est entré avec ses soldats. Son bras a refoulé les flots de la mer, il a refoulé une armée ennemie que les hommes de la Grande-Bretagne conduisaient pour la ruine des Français.

Voilà ce qu'un chantre ordinaire pourrait dire pour célébrer ce grand exploit. Mais l'esprit du poète va plus haut, il voit plus loin. Sans doute, il admire les sages combinaisons qui ont valu au roi ces trophées, mais un succès si brillant n'est pas dû seulement à des moyens humains, c'est à la piété du roi qu'est dû ce triomphe,

c'est à ses belles paroles que le Seigneur a donné la victoire.

Qui ne sait, en effet, qu'au milieu du péril, au milieu des batailles, le roi n'avait que ces mots à la bouche : « Seigneur, accordez-moi de punir vos ennemis, épargnez les miens, contre les vôtres assurez-moi de votre appui. » Et le Seigneur a entendu ces paroles. Et, en effet, Louis ne s'est pas souvenu des offenses dont les Rochellois s'étaient rendus coupables envers lui, il n'a considéré ni leur parjure, ni leur manque de foi, ni leur alliance avec les ennemis éternels du nom français. Aussitôt qu'il les a eu terrassés, il s'est senti ému de pitié pour eux ; comme un père, il a retenu son courroux, il ne s'est plus souvenu des droits qu'il avait contre eux, il a remis l'épée au fourreau.

Ainsi, il a fait voir dans quel dessein il avait entrepris cette grande expédition et, n'ayant devant les yeux que l'injure faite au Seigneur par l'hérésie, il a convoqué le peuple entier de la Rochelle et il l'a invité à rendre aux temples de Dieu la pureté que leur avait ôtée un culte sacrilège. Par ses ordres s'est formé et répandu dans la ville un pieux cortège, une procession expiatoire. En tête, marchait la croix du Sauveur, accompagnée des images des saints. Des deux côtés des rues venaient ensuite les prêtres que leur goût portait à vivre dans le monde, puis ceux qui, loin du monde, portaient dans la solitude le joug du Seigneur. Les évêques marchaient à leur suite ; après eux, les plus nobles des Français, les chefs des peuples, les gouverneurs des villes, toute l'aristocratie joyeuse autour de son roi. A ses côtés, cet homme divin, de tous les Français le plus sage, le plus prudent, Richelieu, puissant soutien du trône à qui Dieu a donné un cœur ingénieux à tout conduire aussi bien dans la paix que dans la guerre.

Pendant que ce cortège s'avance, la sagesse, la justice et la paix le précèdent. Partagés en deux chœurs,

ceux qui le forment répètent tour à tour les Psaumes du roi David, leurs chants montent au ciel et attirent du côté de la Rochelle l'attention des anges habitants des cieux; sur l'ordre de Dieu, ils descendent sur la terre. Saint Michel marche en tête des célestes légions, aussi resplendissant de lumière que le jour où il repoussa loin du trône de Dieu les bataillons des mauvais anges et les précipita dans les gouffres enflammés des enfers. Son lot est de veiller sur l'illustre prince des Français; à lui, revient le soin d'écarter les périls de sa personne sacrée. Il était là, entouré de l'innombrable armée des anges. Tous ensemble ils chassent devant eux le dragon cruel, ils le poussent dans le Tartare; il faut bien, enfin, qu'il cède aux coups de l'armée céleste. Ce n'est qu'à regret qu'il abandonne une ville où il se croyait à jamais établi. Michel purifie l'air à l'entour, la Rochelle sera désormais la possession du roi de France, le séjour de la Justice.

Saint Michel envoie partout les anges annoncer au monde entier la nouvelle de la prise de La Rochelle; les cœurs sages s'en réjouissent, les ennemis du ciel s'en lamentent. Les anges se dispersent de tous les côtés. Tel on voit la nuit, ou même à l'approche du jour, les étoiles descendre du ciel sur la terre en laissant derrière elles un sillon lumineux. Bientôt il n'est plus aucun lieu dans le monde où l'on ignore la victoire de la France, et pour tous les chrétiens la nouvelle est plus douce que la lumière réjouissante du ciel.

Parmi les peuples, l'opinion s'était répandue que jamais la Rochelle ne succomberait sous les coups des Français, ni par force ni par adresse le roi n'en devait triompher. Ils n'avaient peut-être pas tort de penser ainsi. Ce n'est ni l'adresse ni la force du roi qui a renversé les murs de cette ville, c'est la volonté de Dieu. Le Seigneur a voulu récompenser comme elle le méritait la confiance que le roi avait mise en lui, sa sainteté, son humilité, son attachement à la vraie foi. C'est lui

qui a donné cette gloire inattendue au prince, il lui a envoyé, comme au navigateur qui vogue sur la mer, un vent favorable qui l'a conduit au port. Récompensant les efforts de Louis XIII, il lui a donné la gloire. Avant la victoire, le travail et la peine, mais le souvenir du travail et de la peine s'enfuit comme un songe, et la gloire demeure éternelle. Et quel plus beau titre à la réputation, pour un roi de France, que d'avoir chassé l'hérésie de son royaume, d'y avoir ramené l'unité de la foi et celle de l'obéissance !

Mais, de tous ceux à qui cette victoire a réjoui le cœur, nul peuple n'en a senti une joie plus vive que celui qui habite la ville aux sept collines. Surtout le Saint Pontife ; il a ouvert son cœur à l'allégresse en apprenant l'heureuse nouvelle qu'il souhaitait plus que tout autre d'apprendre. Par cette victoire, il n'y a plus, en France, qu'un Dieu, qu'un roi ; fidèle à l'un comme à l'autre, le peuple français va vivre dans la concorde, au dehors effrayant ses ennemis, au dedans fleurissant dans le bonheur et dans une paix profonde. »

Est-ce un écolier qui a tracé le plan de ce petit poème ? je ne le pense pas. Sans doute, il n'y a rien là qui soit capable de nous surprendre, mais le bon ordre des pensées, le choix des idées, la gradation de l'intérêt, tout indique une maturité qui n'est pas l'attribut du jeune âge. Sans manquer de respect aux Jésuites, qui ont fait imprimer ces pièces comme sorties des mains de leurs élèves, il est permis de croire que les maîtres ont dressé le canevas du poème, ou, tout au moins, ont corrigé les premières inventions du panégyriste. Il n'y a là ni fraude, ni supercherie. Presque tous nos petits chefs-d'œuvre de collège passent par ces retouches. Un maître ne croit pas en imposer au public quand il remanie le premier jet d'un jeune auteur encore novice et sujet à bien des écarts. Je doute fort qu'un enfant, même élevé au collège de Clermont, eût de lui-même imaginé cet ordre qui mène le lecteur à

travers le monde entier jusqu'aux pieds du souverain Pontife, pour lui ouvrir le cœur du Pape et lui faire voir là l'expression la plus haute et, pour tout dire, la plus auguste de la joie que la chute de la Rochelle pouvait inspirer ici-bas. Assurément, rien n'est plus dans les convenances du catholicisme, rien aussi n'est plus dans les habitudes et les traditions de la Compagnie de Jésus.

La langue et le style de ce poème m'inspirent les mêmes inquiétudes. Ce serait un sujet de grande admiration qu'un jeune homme, encore sur les bancs du collège, possédât à ce point les ressources de la langue grecque pour écrire une pièce comme celle qui nous occupe. Je sais bien que l'on consultait alors beaucoup les originaux, qu'on les apprenait par cœur, mais ce serait un grand sujet de regret et de honte pour nous que nous eussions perdu ou délaissé une méthode capable de produire de semblables résultats. Il faut noter encore que les enfants restaient peu au collège. D'ordinaire, on les y mettait à huit ans, ils y demeuraient jusqu'à quinze. On en sortait pour étudier en philosophie ; ceux qui se destinaient à l'église consacraient deux ans à la Théologie. Ils lisaient alors l'ancien Testament en hébreu, le nouveau en grec. De livres profanes il n'était plus question, il fallait que l'on emportât du Collège une connaissance approfondie des auteurs pour faire, dans la langue d'Homère, dans son dialecte, à point nommé, un poème sur un événement notable de la politique ou de la guerre. N'eût-on qu'à mettre en grec les idées d'un autre déjà tout arrangées, un pareil thème grec aurait lieu de nous surprendre.

Il n'y a pas à dire, ce Πανηγυρικὸν ἔπος est parfaitement écrit, c'est un centon si l'on veut, c'est un placage de phrases et de mots, un rhabillage de fragments épiques ou lyriques ; mais, pour faire cette œuvre de marqueterie, il faut avoir dans la tête un souvenir bien

présent des auteurs auxquels on fait ces emprunts. Il faut également une adresse de main qui ne s'acquiert que par un long usage et une pratique suivie de ce genre d'imitation. En tout cas, la lecture d'Homère ou de tout autre poète écrit en dialecte ionien ne devait présenter aucune difficulté de sens à l'élève :

Ἄλλος μέν τις ἔπειτα νόῳ τόδε κῦδος ἐπελθὼν,
Κυδαλίμων τ'ἔργων μεμαὼς μήστωρα γεραίρειν,
Μοῦνον ἐφ' ὁρμήσει πολέμου στονόεντα κυδοιμὸν,
Παπταίνων ὅππη τε μάχας, ἀνδροκτατίας τε,
Ὠτειλάς τε, καὶ αἷμα, καὶ ἀργαλέον μόθον εὕροι
Μαρναμένων · πέρι δ'αὖ κρατερὴν πόλιν ἀμφιπένοιτο
Ἥτις ἐπ' Ὠκεανόιο, ῥοώδεος ἐγγύθι κόλπου,
Ἐν καλῷ ἕστηκεν.....

Ce n'est pas sans doute la souplesse qui caractérise ce poème, la gêne s'y fait sentir : c'est la condition inévitable du pastiche en tout genre, mais lorsqu'il ne s'agit que du travail d'un écolier on aime à lui voir faire ses exercices, rencontrer des obstacles, les surmonter et se tirer d'embarras par une agilité d'esprit qui pronostique des succès pour l'avenir, quand, débarrassé des entraves qui l'enveloppent, le jeune auteur pensera, écrira pour son compte dans une langue qui sera la sienne. C'est cette sorte de plaisir que nous éprouvons à lire ce passage où le poète décrit les murs de la Rochelle, la redoutable artillerie qui les couvrait, et l'inutilité des efforts de la flotte anglaise :

Λαΐνεόν τε πέριξ τεῖχος, καὶ ἐπάλξιες ἄκραι,
Πύργοι τ' ἠλίβατοι, καὶ χώματα · τοῖσιν ἐπ' αὐλοὶ
Χάλκειοι προβλῆτες ἔσαν, καί πάντοσε κύκλῳ
Τῆλε μάλ' ἐκ στομάτων μύδρους φλογόεντας ἔβαλλον
Σμερδαλέῳ πατάγῳ. Τὰ δ'ὅμως διὰ πάντα βεβηκὼς
Ἀντίθεος βασιλεὺς τόσσον μένος εἷλε πόληος ·
Εἷλε, καὶ ἐξαλάπαξεν, ἅμα στρατῷ ἔνδον ὀρούσας.

Un póème épique ne pouvait pas se passer d'une comparaison, elle y semblait d'une nécessité indispensable; aussi y en a-t-il une dans la pièce que nous étudions. Le poète, j'imagine, s'est prêté d'autant plus volontiers à cette loi de son ouvrage qu'il avait plus de facilité à trouver le style propre à exprimer ses pensées. La voici : saint Michel envoie ses anges répandre sur la terre la nouvelle de la chute de la Rochelle :

Βὰν δ' ἴμεν, ὡς ὅτε νυκτὸς, ἢ ἐν θέρει, αὖτε κατ' ἦμαρ
Ἀστέρες ἐξάττοντες ἀπ' ὀυρανόθεν ποτὶ γαῖαν
Εξαπίνης σελάουσι, πυρὸς μέγαν ὁλκὸν ἄγοντες.

La seconde pièce est de 116 vers, ce sont des hexamètres et des pentamètres réunis en distiques, elle porte ce titre : Εἰς τὸν τοῦ βασιλέως Λοδοίκου θρίαμβον. La composition en est beaucoup moins habile que celle de la précédente. Le plan en est mollement dessiné, la pensée y a beaucoup de vague, elle ne serre qu'imparfaitement le sujet. C'est un éloge banal de la sagesse et de la piété du roi. Sa victoire n'est point due à sa force, le poète estime peu cet avantage humain. Les léopards et les lions pourraient s'en targuer euxmêmes; les Lestrygons, les Cyclopes avaient la force en partage, mais ils n'ont pu prévaloir contre la foudre de Jupiter, qui les a terrassés dans la plaine de Phléгra. Mais un don plus précieux, c'est la crainte du Seigneur, c'est à cette vertu que Louis doit son succès, c'est pour le récompenser de sa piété que le Très Haut a mis sous son joug la ville arrogante qui se flattait d'y échapper à jamais.

Le poète ne suit de près son sujet que dans le passage où il représente les tortures de la faim, endurées par les assiégés, où il les montre semblables à des ombres sorties des tombeaux et réduits à manger la chair de ceux de leurs compatriotes que la faim avait consumés.

Le style est de même fabrique, j'emploie ce mot à dessein. C'est le même soin à rappeler les expressions, les tours et les fins de vers que la mémoire a retenus des lectures faites en classe. Les échos des poètes y sont aussi fréquents, aussi marqués. Peut-être y a-t-il moins de goût et de sobriété dans le choix. Si l'auteur du poème épique parle de l'Olympe et du Tartare, ce n'est que pour distinguer le ciel des abîmes de l'enfer, et, du reste, il ne fait qu'user des libertés que la poésie chrétienne a prises de bonne heure. On sait combien de fois dans les hymnes, même les plus chères à l'église, et répétées encore dans ses solennités, l'olympe revient pour désigner le séjour du Seigneur. Mais le second écolier, dont nous examinons l'œuvre en ce moment, a plus de complaisance pour les souvenirs de la mythologie grecque. Il ne craint pas, on l'a vu, de mêler le sacré au profane quand il parle des Cyclopes, des Lestrygons et des Géants :

Οἷοί πέρ ποτ' ἔσαν Λαιστρυγόνες, οἵτε δαφοινοὶ
Κύκλωπες Σικελῶν ἐνναέται σκοπέλων
Ἤτοι γηγενέων φύλ' ἄγρια τούς περ ἔπεφνε
Ζεὺς ἀνὰ Φλεγραῖον μαρναμένους πεδίον.

C'est encore à l'histoire fabuleuse des temps anciens de la Grèce qu'il demande une expression capable de peindre l'horreur de ces funèbres repas, où les morts étaient mis à contribution pour soutenir les forces des survivants :

Λοίσθια δ' ἀνδρόμεον κρέας ἤσθιον, αὖα πεσόντων
Σώματα, καὶ ψυχῆς ἄψε' ἔρημα τάμον.
Ἦ τε δίκη πολιοῖο λύκου καὶ φωλάδος ἄρκτου.
Ταῦτα Μυκηναίοις δεῖπνά ποτ' ἐν μεγάροις
Ἠέλιος τρέσσας οὐκ ἄνσχετο · ἀλλὰ μεταξὺ
Ἤματος, ἐξοπίσω φωσφόρον ἅρμ' ἔρυσεν

Il ne s'aperçoit pas de la disparate choquante que forme dans une pièce si courte le rapprochement de ces ornements tout païens avec les paroles du sage, dont il invoque aussi la parole infaillible pour appuyer sur elle des pensées toutes chrétiennes :

Ἦν σοφὸς Ἑβραίοις νημερτέα γῆρυν ἔειπε.

Un troisième poète, en une pièce de vingt-quatre distiques, apostrophe les flots, les vents et la tempête ; il leur demande comment ils ont laissé s'élever du milieu d'eux la digue merveilleuse qui les a domptés. On prévoit bien quelle est la réponse. C'est la main de Dieu qui a tout fait pour récompenser la piété du roi.

Le début a, dans son allure, une sorte de forfanterie juvénile, je le donne ici comme un échantillon de ce langage d'écolier :

Χειμερίης ἁλὸς οἶδμα, κελαινόωντά τε πολλῷ
Κύματα σὺν πατάγῳ πρὸς χθονὶ ῥησσόμενα,
Ζαγρείεις (1) τ' ἄνεμοι, καὶ λαίλαπες, ἠδὲ θύελλαι,
Ὄμβροι θ', οἷς πεδόθεν γαῖα μαλκσσομένη
Ἀπροφάτως ἐχάλασσε · βίη πόθεν ὔμμιν ἀφαυρὴ
Μεσσόθι πρὸς πόντου τεῖχος ἐλαυνόμενον
Πῶς χερὸς ἀνδρομέης τανυήκεα δέχθε χαλινόν ;
Ὑμέτερον βασιλεὺς πῶς ἐπέδησε μένος ;

Une pièce de trente-six vers distiques forme le quatrième poème de ce recueil. L'auteur y célèbre le triomphe de la foi, la chute de l'hérésie, et compare Louis XIII au dieu Mars, dont il a toutefois dépassé de beaucoup les exploits.

Deux Psaumes de David, ont fourni le canevas d'une prière, où le poète rappelle les images sous lesquelles le roi David a prévu la naissance, le règne et la gloire du roi de France, vainqueur de la Rochelle. Ces vers

(1) Ce mot est mal écrit dans le texte, il faut évidemment Ζαγρέεις.

sont des vers hexamètres, ils sont au nombre de quarante-trois.

Enfin, pour achever et joindre à ces œuvres sérieuses et de longue haleine, même dans leur brièveté, le ragoût d'une petite pièce, les élèves du collège de Clermont ont voulu faire une épigramme à l'antique sur la prise de la Rochelle, ils y ont rapproché Troie et La Rochelle, Agamemnon et Louis XIII ; ils en ont conclu que la gloire du roi de France efface tout à fait celle du roi des rois. Voici ce poème :

Ἀτρείδης ἔτει δεκάτῳ μόλις ἔξελε Τροίην ·
Εἰν ἐνὶ Ῥουπέλλην ἔξελεν οὑμὸς ἄναξ.
Αὐτὰρ ἔτει ὁ μὲν εἴπερ ἀμοιϐαδὶς εἰν ἐνὶ Τροίην
Ἔξελε · Ῥουπέλλην δ' ἅτερος ἐν δεκάτῳ ·
Οὔτε μέγα Τροίηθεν ἄναξ ἐμός · Ἐκ τ' ἄρ Ἀτρείδης
Ῥουπέλλης ἂν ἔχοι κῦδος ἀπειρέσιον.

Les hommes qui ont enseigné la jeunesse ne peuvent pas se faire illusion sur des compositions de ce genre, ils savent bien qu'il n'y a là que des prémices qui ne promettent pas toujours des fruits merveilleux, et qui ne tiennent pas non plus tout ce qu'elles semblent promettre. Entreprendre de former des écrivains dans une langue morte, quelle qu'elle soit, ce serait poursuivre une chimère. Aussi n'est-ce pas ce que jamais on a tenté d'obtenir. L'on a voulu assouplir l'esprit des jeunes gens, leur assurer des progrès faciles dans la connaissance des langues qui renferment les plus sages et les plus fortes conceptions des grands génies qui ont précédé notre époque moderne.

On m'accordera bien que des élèves qui sauraient, de nos jours, manier la langue grecque, comme ces écoliers anonymes ne seraient pas à mépriser, et nul ne pourrait dire qu'un jeune homme de dix-huit ans aurait perdu son temps à s'instruire dans ce genre.

Comparés à leurs camarades, qui ont écrit à la gloire

de Louis XIII ou des discours ou des odes en français, les jeunes hellénistes du collège de Clermont ont même l'avantage de paraître avoir éprouvé moins de gêne et de fatigue. Je sais bien qu'à cette date de 1628 notre langue était loin d'avoir toute sa souplesse, elle était en train de faire, comme on l'a dit, sa rhétorique avec Balzac, qui commençait lui-même à se montrer, et n'avait pas encore acquis toute la souplesse, s'il en eut jamais, de ses dernières années. Il est bien certain que les efforts des rhétoriciens de la rue Saint-Jacques n'avaient pu encore les porter bien haut. Voici, en effet, comment La Rochelle vaincue s'adresse au roi, humble, repentante et étendue à ses pieds.

Grand roy, souffrez qu'une rebelle
Adresse au plus juste des Roys
Ce peu qui lui reste de voix
Pour se confesser criminelle;
Tous mes malheurs ne me sont rien,
Pourvu que j'obtienne le bien,
Dont je n'ay pu perdre l'envie,
De voir mes crimes expiés
Par le bonheur qu'aura ma vie
De ne se rendre qu'à vos pieds.

Dès-ja quinze mille victimes
De mes enfants morts dans mon sein
Avaient avancé le dessein
De m'ensevelir dans mes crimes :
Je vien détester la fureur
Qui m'avait fait perdre l'horreur
De leur volontaire supplice;
Et pour ceux qui me sont restés
Je vien prier vostre justice
De les donner à vos bontéz.

Ce sont les piteuses reliques
De vos infidèles subjets
Que mes ambicieux projets
Enyvroient des larmes publiques, etc.

Je ne serais pas plus heureux en prenant dans une autre pièce les strophes qui paraissent les mieux travaillées, et semblent avoir été composées pour être les joyaux du poème, écoutons cette description des souffrances des Rochellois :

O ciel! quelles tristes images!
De voir ces fantosmes affreux
Tous hâves, s'effrayer entr'eux
Au rencontre de leurs visages!
Et parmy ces infortunez,
Que la famine a decharnez
Voir des personnes languissantes
Qui, n'attendant que les tombeaux,
Travaillent, encore vivantes,
A se défendre des corbeaux.

Quelle horreur dans leurs assemblées,
Et dans leurs funestes complots,
Voir des gens qui monstrent les os
Et portent des faces troublées,
Conclure qu'il faut tous mourir
Si l'on ne les vient secourir,
Et ne pouvant rien plus attendre
Dedans l'extrêmité des maux,
Manger, plus tost que de se rendre,
Les hommes après les chevaux.

Cette digue prodigieuse qu'on appelait poétiquement « un frein à la mer imposé », a sollicité la verve de chacun de ces poètes; je cherche dans l'un d'eux, le troisième, dans le recueil, le passage consacré à cette digue d'une industrie ingénieuse. Celui-ci craindrait de profaner la gloire de Louis XIII en attribuant sa victoire à des moyens et à des secours vulgaires. Il croit que Louis par son oraison,

Sans forts, sans flotte, sans gendarmes,
Pouvait tout mettre à la raison.

Cependant, il ne croit pas devoir passer sous silence cette fameuse digue :

Qui t'a baillé, dit-il, cette industrie
Qu'en la nativité des jours
Dieu trouva pour brider le cours
D'un élément plein de furie
Donner des termes tout nouveaux
A l'humeur farouche des eaux,
Est-ce une œuvre de créature ?
Juste roi, si ta sainteté
Ne disposait de la nature
Jamais la digue n'eust été.
Mais je la vois, et je relasche ;
La Digue m'arrête à propos...

La prose n'a pas de plus brillantes qualités. Quoique libre de la contrainte de la mesure et de la rime, elle ait plus d'aisance dans le tour, on n'y trouve que l'emphase et l'exagération de la rhétorique. Au début de l'éloge du roi triomphant, l'auteur de ce panégyrique s'écrie après avoir énuméré les difficultés jointes ensemble qui s'élevaient comme autant de degrés pour arrêter le roi : « Montez, victorieux, montez grand roi, par ces degrez chargés de lions, au throsne de votre grandeur, et comptez-y vos pas par vos conquestes ; permettant qu'on vous le dresse au bord de la mer, sur vostre Digue, non pour braver un élément comme fit ce roy de Dannemarq, que la flatterie de ses courtisans précipita dans la folie, mais pour vous y faire voir en vostre lustre, à vos sujets et à vos ennemis. »

On serait curieux de savoir les noms des jeunes gens qui se distinguaient déjà parmi leurs condisciples, et qui eurent l'honneur de contribuer à ce volume. Les éditeurs n'ont pas jugé à propos de nous les faire connaître. Il est bien à regretter que, pour des œuvres de ce genre, les Jésuites du collège de Clermont aient cru devoir ménager la modestie de ces débutants. Leurs successeurs seront moins discrets plus tard et, au

devant d'un ballet allégorique composé en l'honneur de Louis XV, ils inscriront les noms et les titres des acteurs. Une composition en grec, en latin et en français, faite en l'honneur du roi et destinée à éterniser sa gloire par les soins de Sébastien Cramoisy valait bien l'honneur que l'on n'a pas craint de faire à un pas adroitement dansé et à une pirouette savamment faite. Une seule pièce porte le nom de son auteur. C'est un discours panégyrique en latin, et ce nom est devenu célèbre depuis à bien des titres dans la politique et dans l'histoire des lettres, c'est celui du cardinal de Retz. Voici le titre de la pièce : « De christianissimo rege Ludovico justo ejusque Rupellana divinitus parta victoria Panegyricus a nobili et ingenuo Adolescente P. F. de Gondy dictus. » Pourquoi cet honneur fait au jeune de Gondy [1] ? Etait-ce déjà le mérite qui le distinguait? Son discours nous porterait à le croire. Etait-ce sa naissance et son rang? Il faudrait alors supposer que les autres auteurs n'étaient que de petite extraction, menu fretin, bons tout au plus à devenir les maîtres d'une jeunesse qui les éclipsait par la gloire du sang d'où elle sortait. Quoiqu'il en soit, ce recueil n'est pas un monument sans intérêt pour l'étude du grec au commencement du XVIIe siècle à Paris et pour l'histoire générale de l'enseignement en France ; c'est un recueil de pièces corrigées des meilleurs élèves d'un collège en renom, de ceux qui prenaient dans les classes le nom d'*imperatores* et y occupaient des places d'honneur.

1. Il n'avait alors que quinze ans, étant né en 1613.

L'INTRODUCTION HARMONIQUE
DE CLÉONIDE

ET

LA DIVISION DU CANON
D'EUCLIDE LE GÉOMÈTRE

NOUVELLE TRADUCTION FRANÇAISE, AVEC COMMENTAIRE PERPÉTUEL

PAR CH. EM. RUELLE

AVERTISSEMENT

Les manuscrits grecs qui renferment des groupes de musicographes présentent successivement ces deux traités, qui, dans d'autres manuscrits, se trouvent tantôt seuls, tantôt réunis avec des textes d'un autre ordre. La plupart les donnent tous deux sous le nom d'Euclide. Cette attribution est-elle aussi bien fondée pour le premier que pour le second, et faut-il maintenir la tradition, déjà fortement ébranlée, qui avait fait du grand géomètre l'auteur de ces deux opuscules, où sont exposées des doctrines musicales exclusives

l'une de l'autre? Nous allons reprendre l'examen de cette question (1).

Il n'y a pas de controverse sur l'attribution du second traité. Porphyre ou Pappus, ou enfin l'auteur, quel qu'il soit, du commentaire sur les *Harmoniques* de Ptolémée, qui a composé la partie de ce commentaire correspondant au chapitre v du livre I[er] de l'ouvrage commenté (2), ne doute pas que l'auteur des *Eléments* (ὁ στοιχειωτής) soit celui de la Κατατομὴ τοῦ κανόνος (3). D'autre part, Proclus affirme qu'Euclide a écrit sur la musique (4). Marinus pareillement (5). Vers la fin du moyen âge, Théodore Métochite dit, du géomètre : Μουσικῶν ἅπτεται ἐπισκέψεων (6). Les manuscrits lui attribuent tous la *Division du Canon.*

Parmi les critiques modernes, D. Gregory est le seul (sauf erreur) qui hésite à reconnaître cette attribution, presque unanime. « Euclidis, dixi, Tractatus duo; non quod utrumque putemus ab Euclide scriptum (forte neutrum), » etc. Et plus loin : « Fieri quidem potest quod eorum prior fuerit ab Euclide scriptus, qui totus est Aristoxeneus, Aristoxeni hypotesin per omnia secutus; quæ quidem hypothesis Euclidis tempore recepta fuerat, eaque sola; atque deinceps ad Ptolemæum usque, qui primus omnium hanc Canonis sectionem introduxit, ante quem nemo (quod scimus) aut hujus sectionis, aut etiam hujusce Canonis mentionem fecit,

(1) Je l'ai déjà traitée incidemment dans mon second rapport sur une mission littéraire en Espagne (*Archives des missions litt. et scientif.*, 3e série, t. II, 1875, § 23).

(2) Voir, sur ce point, mon second rapport sur une mission littéraire en Espagne, § 1.

(3) ... Καὶ αὐτὸς ὁ στοιχειωτὴς Εὐκλείδης ἐν τῇ τοῦ ἀντὶ τῶν λόγων τα διαστήματα λέγουσιν. Ὁ μὲν γὰρ Εὐκλείδης λέγει· τὸ διπλάσιον διάστημα σύγκεῖται ἐκ δύο τῶν μεγίστων ἐπιμορίων. (Théor., IV), etc.

(4) Commentaire sur le livre I[er] des *Eléments*, p. 40 de l'éd. de Bâle.

(5) Προθεωρία εἰς τὰ Εὐκλείδου δεδομένα, dans l'*Euclide* de Davies Gregory, p. 458; p. 14, éd. Hardy.

(6) *Miscellanea*, p. 108, éd. Kiessling.

aut de eo quicquam cogitavit (1). » Gregory paraît oublier que les propositions relatives à la division du canon existent en substance dans les divers écrits des Pythagoriciens aussi loin que nous reportent les textes émanant de cette école. Le Timée de Platon en fait foi. Rien ne s'oppose donc à ce que le géomètre ait rédigé le petit traité sur la *Division du canon musical* (2).

Il en va tout autrement de l'*Introduction harmonique*. A cette question : quel en est l'auteur? les manuscrits offrent *cinq* réponses différentes.

1° Le nom d'Euclide figure dans un manuscrit de Venise, codex Marcianus 643 (VI, 3), du XIIe siècle, prototype présumé de tous ceux qui présentent cette attribution, savoir :

Venise, Codex Marcianus 322, du XIV-XVe siècle.
Paris, Bibliothèque nationale, n° 2456, XVe siècle.
Paris, Bibliothèque nationale, n° 2457, XVIe siècle.
Paris, Bibliothèque nationale, n° 2460 (la première des deux copies), XVIe siècle.
Paris, Bibliothèque nationale, n°s 195 et 449 du supplément grec.
Oxford, fonds Barozzi, n° 41.
Manuscrit de Coventry, consulté par Meybaum.
Leipzig, n° 25.
Munich, n° 104.
Munich, n° 361 (écritures du XIIe au XVe siècle.
Hambourg, n° 36 A, n° 6.
Escurial, Φ, II, 5, XVIe siècle.
Escurial, X, I, 12, XVIe siècle.
Middlehill, n° 1552.

(1) Ouvr. cité, *Præfatio,* p. 7.
(2) Nous nous abstenons de donner une biobibliographie d'Euclide. Une récente publication de M. Heiberg (*Studien über Euklid;* Teubner, 1880, in-8) a épuisé toutes les questions qui se rattachent à l'auteur et à ses ouvrages. Il donne, en ce moment, une nouvelle édition d'*Euclide,* dont le premier volume a paru.

2° Les manuscrits qui suivent donnent le nom de Pappus :

Rome. Barberine, II, 86, olim 270, deuxième copie.
Naples, n° 260 (ou III, C 2).
Paris, n° 2460 (deuxième copie).

3° Ceux-ci, le nom de Cléonide :

Barberine, II, 86, première copie.
Paris, n° 2535, XVIe siècle.
Vatican, n° 221.
Florence, Bibliothèque Riccardi, K II, 2.
Manuscrit traduit en latin par Georges Valla.

4° Le manuscrit n° 48 de la Biblioteca nacional à Madrid, place l'*Introduction harmonique* sous le nom de Zosime (1).

5° Enfin, dans l'excellent « Codex Vulcanii », conservé à Leyde, le titre du livre est précédé du mot Ἀνωνύμου. « Indication peut-être la plus exacte », dit M. Charles de Jan (2), qui, cependant, on le verra plus loin, propose résolument, comme conclusion d'une argumentation étendue, une attribution plus précise, celle que nous adoptons. Aucun nom dans les deux copies du Codex Vaticanus 191 (la première issue du Marcianus 445), ni dans le ms. 1871 de Copenhague. Il y a lieu de croire que Manuel Bryenne qui, au XIVe siècle, fit de nombreux emprunts à l'*Introduction harmonique*, sans en nommer jamais l'auteur, avait sous les yeux une copie anonyme.

Ces données paléographiques, en raison de leur caractère contradictoire, ont eu pour conséquence autant d'attributions, étayées d'ailleurs sur des considérations empruntées à d'autres éléments.

(1) Voir mon second rapport sur une mission littéraire en Espagne, dans les *Archives des missions sc. et litt.*, 3e série, t. II, § 23.

(2) *Die Harmonik des aristoxenianers Kleonides*. Programm des Gymnasiums zu Landsberg. 1870, in-4, p. 18.

Meybaum, dans la préface de son édition des deux traités, ne met pas en doute qu'Euclide le géomètre soit l'auteur de l'*Introduction harmonique* aussi bien que de la *Division du Canon*. Il va jusqu'à dire que, l'ouvrage fût-il anonyme, on y reconnaîtrait les qualités du célèbre mathématicien. Jean Wallis cite Euclide, au cours de son excellent *Appendix de veterum harmonia ad hodiernam comparata* (1); mais il ne dit pas qu'il s'agit de l'auteur des *Eléments*.

Davies Gregory, en publiant les œuvres complètes d'Euclide (1703), y fit entrer les deux ouvrages dont nous parlons. On a vu plus haut que dans son opinion ils n'ont pas tous deux Euclide pour auteur. Il est tenté d'attribuer le second ouvrage et même l'*Introduction harmonique*, à Cl. Ptolémée, qui aura voulu exposer les deux systèmes tour à tour, avec l'intention de réfuter le premier par le second. Cette hypothèse, si elle était moins difficile à soutenir d'ailleurs, expliquerait pourquoi les deux traités sont généralement réunis dans les manuscrits. De plus, Boèce, qui traduit plusieurs parties de la *Division du Canon*, sans en nommer l'auteur, n'oppose à la doctrine aristoxénienne (*Institut. mus.*, V, 19) que celle de Ptolémée, laquelle se confond avec la doctrine exposée dans ce même traité.

Fabricius et son éditeur Harless (*Bibliotheca græca*, t. VIII, p. 170) adoptent l'attribution à Euclide. Iriarte (catalogue de la Bibliotheca nacional) n'en propose pas d'autre.

M. A.-J.-H. Vincent, dans ses *Notices sur divers manuscrits grecs relatifs à la musique* (2), s'exprime ainsi sur la question : « ... L'*Introduction harmonique* ne saurait être d'Euclide le mathématicien; car ce dernier, que l'on ne saurait méconnaître pour l'auteur de la *Division*

(1) A la suite de son édition grecque-latine des *Harmoniques* de Ptolémée, t. III, p. 169 de ses *Opera mathematica*.

(2) *Notices et extraits des mss.*, etc., t. XVI, 2e partie, 1847, p. 103.

du canon harmonique, professe, par le seul fait de la composition d'un pareil ouvrage, des principes diamétralement opposés à ceux de l'*Introduction*. J'aimerais donc mieux, à la rigueur, attribuer ce dernier à Pappus, conformément à l'indication de plusieurs manuscrits de la Bibliothèque royale, par ex. le ms. 2460 (1). »

Rod. Westphal, dans sa *Métrique* (2), se borne à dire que l'*Introduction* n'est pas, comme la *Division du canon*, l'œuvre du célèbre géomètre. Il propose d'en placer la rédaction à l'époque de Porphyre ; et, dans son récent ouvrage, *Die Musik des griechischen Alterthumes nach den alten Quellen neu bearbeitet* (3), il continue de l'appeler le Pseudo-Euclide, et le place, sans plus préciser, « dans un des siècles de l'empire romain ».

Le professeur Charles de Jan, dans son étude très complète sur l'*Introduction harmonique*, cherche à établir que Cléonide en est le véritable auteur, mais que l'ouvrage nous serait parvenu incomplet. Nous traduirons l'exposé des faits qui l'ont conduit à cette solution (4). « Avant d'aborder l'examen de l'*Introduction harmonique*, nous devons nous occuper d'un autre *compendium* qui, il est vrai, n'existe plus (5), mais qui peut toutefois être reconstitué d'après une suite de citations partielles. Dans un manuscrit d'Aristoxène, conservé à Leyde (cod. Vos-

(1) On voit que M. Heiberg va trop loin en disant de M. Vincent : « Hælt Pappus für Verfasser », sans tenir compte de la forme restrictive « à la rigueur ».

(2) *Metrik der griechen*, 2e éd., t. I, Leipzig, 1867, p. 73. — A la page 85, il présente l'*Introduction harmonique* comme un texte *anonyme* « attribué tantôt à Euclide, tantôt à Pappus, tantôt à Cléonide. »

(3) Leipzig, *Veit*, 1883, p. 3.

(4) L'attribution de l'*Introduction harmonique* à Cléonide, adoptée dans la traduction latine de G. Valla, avait reçu l'assentiment de Hugo Grotius père et de son fils, qui en témoigne dans son édition de Marcien Capelle, *Noces de la Philologie et de Mercure*, p. 136.

(5) Il serait plus juste d'écrire : dont aucun manuscrit n'est actuellement connu.

sianus), on rencontre souvent dans le livre des Ἀρχαί (1), et quelquefois aussi dans celui des *Éléments* (2), des notes marginales avec la mention : Κλεο ou Κλεονίδ et celle de deux numéros précédés, l'un de l'abréviation σελ., l'autre de στιχ. ou στίχῳ. Ces renvois se rapportent sans aucun doute au traité de Cléonide, dont les passages parallèles sont visés d'après la colonne et la ligne, relativement à la matière traitée dans le texte. » (P. 13.) Paul Marquard avait remarqué ce manuscrit (3) et relevé les renvois à Cléonide, suivant l'ordre où ils se produisent dans le texte aristoxénien. M. de Jan les relève à son tour, mais en rétablissant la disposition qu'ils devaient avoir dans le volume auquel l'annotateur se réfère, autant qu'on en peut juger par la pagination indiquée. Il donne après chaque renvoi l'indication de l'endroit où le texte d'Aristoxène l'a reçu à la marge dans le *Vossianus*, et celle du passage où l'*Introduction harmonique* traite le même sujet. Cette concordance est curieuse et mérite d'être reproduite ici : je la traduis en y ajoutant quelques modifications (4) propres à la rendre encore plus significative.

(1) Livre Ier des *Éléments harmoniques* dans l'édition de Meybaum et dans notre traduction française.

(2) Livres II et III des *Éléments harmoniques*.

(3) *Die harmonischen Fragmente des Aristoxenus*. (Texte et trad. allemande des *Éléments harmoniques*, avec commentaire critique et exégétique). Berlin, 1868, in-8. P. 392.

(4) Nos additions ont été placées entre crochets obliques.

CLÉONIDE Σελίδιον ou σελίς — (Colonne)	CLÉONIDE στίχος — (Ligne)	SUJETS TRAITÉS	ARISTOXÈNE (éd. Meyb.) Page	ARISTOXÈNE (éd. Meyb.) Ligne	INTROD. HARMON. (éd. Meyb.) Page	INTROD. HARMON. (éd. Meyb.) Ligne
			—	—	—	—
1	6	Son (φθόγγος)	15	13	1	11
1	7	Intervalle (διάστημα)	15	23	1	13
1	13	Mouvement de la voix	8	19	2	10
1	21	Intonation (τάσις)	11	32	2	19
1	22	Système	15	34	<1	24>
1	23	Élévation, abaissement	10	24	2	23
1	30	Distance (διάστασις) du bas et du haut	13	30	<2	20>
1	31	Genres (γένη)	19	17	3	4
6	20	Différences des intervalles	16	17	8	1
6	23	Intervalle maximum, 2 octaves 1/2	20	23	13	23
7	3	Intervalle consonnant	20	2	8	13
8	15	Région de la lichanos, un ton . . . . *Él.*	46	32	10	8
8	26	Les 6 divisions mélodiques du tétracorde. . . *Él.*	50	19	10	17
9	2	Diésis enharmonique, — chromatique.	21	28	10	22
10	7	Différences des systèmes	17	1	12	<12>
15	24	Progression mélodique (μέλος)	18	5	0	0
23	20	Définition du ton	21	20	0	0
26	24	Moyen de trouver la dissonance par consonnance. *Él.*	55	14	0	0

M. de Jan tire de cet état de choses la conclusion que le texte connu de l'*Introduction harmonique* est tout ce qui nous reste d'un ouvrage perdu de Cléonide, dont la trace se retrouve aux marges du Vossianus. Plus loin (p. 20), il cite quelques passages des *Harmoniques* de Manuel Bryenne, qu'il suppose avoir été empruntés par ce musicographe à l'ouvrage de Cléonide, non plus demeuré tel qu'il dut sortir des mains de l'auteur, mais altéré déjà par la suite des siècles. Un argument qui ne manquera pas d'ébranler les esprits les plus fortement prévenus contre cette thèse, c'est que si l'un des deux noms — Euclide, Cléonide, — a dû, à partir d'un certain manuscrit, le Marcianus VI, 3, par exemple, se substituer à l'autre, le nom obscur, plutôt que celui du père de la géométrie, devait disparaître dans cette substitution. M. Ch. de Jan, au cours de cette discussion, nous semble avoir raison contre M. Jules Cæsar (1), dont l'opinion est que le nom d'Euclide aurait pu être remplacé par quelque autre.

M. Chappell, auteur d'une *Histoire de la musique* (2), fait ressortir le caractère contradictoire des deux traités, mais conserve leur commune attribution à Euclide, pour la commodité des renvois, « to abbreviate references ».

Le dernier et le principal historien de la musique grecque (3), M. Gevaert, appelle l'auteur de l'*Introduction* « le Pseudo-Euclide », et n'hésite pas à voir celui de la *Division du Canon* dans le célèbre mathématicien.

Lorsque j'eus l'occasion, en 1874, de traiter la question qui nous occupe (4), je ne connaissais pas l'intéressante discussion de M. Ch. de Jan, et ma conclusion était qu'il ne fallait pas conclure : « En l'absence de

(1) *Grundzüge der griech. Rhythmik*, p. 28.
(2) *History of musik*, t. I (unique?), London, 1874, p. 30, note *a*.
(3) *Histoire de la musique de l'antiquité*, t. I, 1874, p. 9.
(4) Second rapport sur une mission litt. en Espagne, § 23, p. 85 du tirage à part.

données plus positives, il est préférable, disais-je, de suspendre son jugement et de se borner à reconnaître que ce texte (l'*Introduction harmonique*) attend, de quelque fait imprévu et de l'esprit critique qui le mettrait à profit, la désignation de son auteur.» On voit que la révélation contenue dans les *Excursus* de Marquard m'avaient laissé dans l'indifférence ou tout au moins dans l'indécision où était resté le nouvel éditeur d'Aristoxène. Aujourd'hui, j'estime, comme Heiberg (1), que la démonstration de M. de Jan résout la question, et que l'*Introduction harmonique* est un extrait ou un abrégé de l'ouvrage que le Vossianus attribue au musicographe Cléonide. On n'a, sur cet écrivain, aucune donnée biographique. Je me permettrai seulement de voir dans un passage de l'*Introduction* (§ 87) l'indice que l'auteur doit être placé vers le même temps que Plutarque. C'est lorsqu'il parle des harmonies comme n'étant plus en usage de son temps. Plutarque fait de même (*Dialogue sur la musique,* § 18). D'autre part, l'*Introduction* est nécessairement antérieure aux traités de musique d'Aristide Quintilien et d'Alypius, qui mentionnent les 14e et 15e tons, tandis que notre auteur s'en tient aux 13 tons d'Aristoxène (2).

Nous rappellerons succinctement les éditions et traductions l'*Introduction harmonique* et de la *Division du canon.*

ÉDITIONS DES DEUX OUVRAGES RÉUNIS

« Εὐκλείδου εἰσαγωγὴ ἁρμονική. — Τοῦ αὐτοῦ κατατομὴ κανόνος. Euclidis rudimenta musices. — Ejusdem sectio

(1) Ouvrage cité, p. 54.

(2) Ptolémée, qui combat le système de ces tons ou tropes, échelonnés à un demi-ton de distance (II, XI), ne nous dit pas, malheureusement, si ces tons étaient, de son temps, au nombre de 13 ou de 15. — Le commentaire sur les *Harmoniques* de Ptolémée, attribué à Porphyre, ne dépasse pas le ch. VII de ce livre II.

regula harmonica. E Regia bibliotheca desumpta ac nunc primum græce et latine excusa, Jo. Pena, regio mathematico interprete. Ad illmum principem Carolum Lotharingum cardinalen. Parisiis, apud Andream Wechelum, sub Pegaso, in vico Bellovaco, anno salutis 1557, in-4. Cum privilegio Regis.

Euclidis omnes librorum omnes propositiones, editæ per Conrad. Dasypodium. Argentinæ, apud Christ. Mylium, 1571, in-8.

Antiquæ musicæ auctores septem; græce et latine Marcus Meibomius restituit ac Notis explicavit. Vol. I. Amstelodami, apud Lud. Elzevirium, 1652, in-4. » Euclide occupe le second rang dans ce recueil. Meybaum a purgé le texte de presque toutes les fautes qu'y avaient introduites les copistes, et laissé peu à faire à un nouvel éditeur. Il cite souvent l'édition de Jean Pena et la traduction latine de Georges Valla (voir plus loin). Il ne paraît pas avoir connu les traductions françaises de P. Forcadel et de P. Hérigone.

Εὐκλείδου τὰ σωζόμενα. Euclidis quæ supersunt omnia. Ex recensione Davidis Gregorii, astronomiæ professoris Saviliani. Oxoniæ, e theatro Sheldoniano, 1703, in-fol. — P. 533 : Euclidis introductio harmonica. — P. 547 : Euclidis sectio canonis. Gregory a compris nos deux textes dans sa belle édition grecque-latine d'Euclide, sur le conseil du mathématicien-musicologue, Jean Wallis. Il a suivi pas à pas l'édition de Meybaum, mais sans s'astreindre à conserver de tout point sa traduction latine (1).

J.-A. Cramer, dans ses *Anecdota parisiensia* (Oxonii, Parker, 1839), a publié comme inédit un fragment con-

(1) Il ne faut pas trop s'étonner de ne point rencontrer nos deux traités, ni même le second seul, dans « les Œuvres d'Euclide », publiées avec traduction latine et française, par Peyrard. On lit dans la préface (t. I, p. IX): « Euclide avait composé un grand nombre d'ouvrages. Les treize livres des *Éléments* et les *Données* sont les seuls qui soient parvenus jusqu'à nous. »

sidérable de l'*Introduction harmonique,* donnée sous le nom de Pappus dans le ms. 2460 de Paris (vol. I, nº 4).

TRADUCTION LATINE SEULE

Cleonides. Hoc in volumine hæc opera continentur... fol. 2 rº-7 rº : Cleonidæ harmonicum introductorium, interprete Georgio Valla, etc. (suivent Vitruve, Frontin, Ange Politien). Impressum Venetiis per Simonem Papiensem dictum Bivilaquam, 1497, in-fol.

Euclidis Introductio harmonica, latine, ex versione Jo. Penæ, restituta ab Ant. Possevino ex codd. mss. Bibliothecæ Vaticanæ et Fulvii Ursini, cum notis marginalibus. — Euclidis sectio canonis musici, latine, Jo. Pena interprete. (Dans Bibliotheca selecta, lib. XV. Coloniæ, 1607, in-fol. t. II, pp. 224-238.)

TRADUCTIONS FRANÇAISES

Le liure de la musique d'Euclide, traduit par P. Forcadel, lecteur du Roy es mathématique (les deux traités). A Paris chez Charles Perier au Bellerophon, rue Saint Jehan de Beauvais, 1566, petit in-8. Dédicace « à M. de Belesbat, conseiller et maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy », 12 nov. 1566. Un exemplaire de cette traduction, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, porte de nombreuses notes marginales d'une écriture très fine, à peu près contemporaine de l'impression, mais qui offrent assez peu d'intérêt. — Autre édition, 1572. Louis Lucas, dans un livre remarquable, l'*Acoustique nouvelle* (2e édition, Paris, 1854, in-12), a reproduit l'œuvre de Forcadel. Il faut convenir que la langue du traducteur a sensiblement vieilli, à ce point d'être devenue inintelligible. On en est à se demander si Forcadel se comprenait lui-même ou s'il n'a pas

voulu donner un calque plus ou moins informe du texte, qu'il met dans un français barbare. Qu'on en juge (cp. § 11).

Au surplus, toutes ces choses sont veues en la qualité de la voix, de laquelle sont deux mouvements, l'vn appellé continuel et sermocinal et l'autre distingué par intervalles et accommodé à bien chanter. Le mouvement continuel de la voix faict occultes les intensions et remissions, et ne s'arreste aucunement jusques à ce qu'il se taist, et le mouvement de la voix, distingué par intervalles, est meu tout au contraire que le continuel. Car il faict des poses et d'intermissions entre icelles poses et alternativement les poses sont entremises et intermissions.

La traduction des mêmes traités que Pierre Hérigone a fait entrer dans son *Cours mathématique*, latin-français (1), est beaucoup plus lisible que celle de Forcadel; mais plus souvent que son devancier, le docte professeur de mathématique se trouve à côté du sens, lorsqu'il n'a pas, volontairement ou non, omis de traduire. Voici comme il a rendu le passage que l'on vient de citer (2).

Or toutes ces propriétés se trouvent en la qualité de la voix qui a deux mouvements, l'un continu, qu'on appelle discours; et l'autre distingué par certains degrés et intervalles, est propre pour le chant.

Le mouvement continu de la voix n'a point d'augmentation ni diminution sensible, et ne finit qu'avec le discours; mais le mouvement de la voix qui se hausse et abaisse par degrés harmoniques, se fait autrement que le continu; car il fait des pauses, et entre les pauses des tensions alternatives.

Dans la phrase qui suit immédiatement, il fait dire à l'auteur tout le contraire de ce qu'il dit réellement :

(1) Sa traduction latine est généralement conforme à celle de Pena.

(2) « Cursus mathematicus, nova brevi et clara methodo demonstratus, etc. » Cours mathématique demonstré d'une nouvelle briesve et claire methode par notes réelles et universelles qui peuvent estre entendues facilement sans l'usage d'aucune langue (?), par Pierre Herigone, mathématicien à Paris. 1634-1643, 5 vol. p. in-8. T. V, *Introd. harm.* et *Section du Canon.*

Partant nous appelons tensions la continuation de la voix ou son, c'est-à-dire ce qui n'est pas le silence, et pauses, les silences qu'on ait entre les tensions ou sons (1).

M. Ch. de Jan, dans son étude sur Cléonide, a mis en relief ce fait important que l'*Introduction harmonique* d'une part, et, d'autre part, plusieurs passages de Manuel Bryenne, concourent efficacement à la reconstitution des ouvrages d'Aristoxène sur l'harmonique. En ce qui concerne notre texte, il aurait pu citer les détails contenus dans l'*Introduction :* 1° Sur les intervalles rationnels et irrationnels (§ 52) ; 2° sur les systèmes de même qualification (§ 90) ; 3° la distinction des systèmes successifs et discontinus (§ 91) ; enfin, celle des systèmes simples et multiples (§ 104). Il ressort de là que ce texte méritait une traduction nouvelle accompagnée d'un commentaire où l'on pût trouver pour la première fois tous les renvois possibles aux notions correspondantes contenues dans le chef de l'école.

Quant à la *Division du Canon,* ces « Eléments » qui nous montrent Euclide sous un jour nouveau, pour la plupart de ses lecteurs, réclamaient aussi une série de rapprochements, entre les théorèmes, qui en rendissent l'étude plus facile et plus intéressante. Nous avons cherché à faire cesser ce *desideratum.*

Rappelons, en terminant, que Boèce a reproduit presque intégralement, *passim,* l'*Introduction harmonique* en divers passages de son *Institution musicale*, et qu'au livre IV, chapitre Ier, il paraphrase tout le traité relatif à la *Division du Canon.* Quelques-uns des vingt théorèmes qu'il renferme se retrouvent au moins en substance, mais, comme chez Boèce, sans indication de source, dans les *Harmoniques* de Ptolémée (l. I, ch. v). Le commentaire de cet ouvrage, placé sous le nom de Porphyre, men-

(1) C'est précisément le repos de la voix sur une tension qu constitue le son musical.

tionne ce traité comme étant l'œuvre du géomètre Euclide (*éd. de Wallis*, p. 267), et un peu plus loin (p. 272 et suiv.) transcrit les seize premiers théorèmes, au milieu desquels il en introduit un (entre le sixième et le septième) qu'il conviendrait peut-être d'ajouter au texte ordinaire d'Euclide.

CLÉONIDE

INTRODUCTION HARMONIQUE

Page 1, du texte de Meybaum. 1. L'harmonique est la science théorique et pratique qui étudie la nature du (chant) accordé.

2. Le chant accordé est un ensemble composé de sons et d'intervalles placés dans un certain ordre.

3. Les parties de l'harmonique sont au nombre de sept : (on y traite) des sons, des intervalles, des genres, des systèmes, des tons, de la métabole (ou mutation), de la mélopée.

4. Le son est la chute mélodique de la voix sur une seule tension (1).

5. L'intervalle est ce qui est compris entre deux sons dissemblables en acuité et en gravité.

6. Le genre est une certaine division de quatre sons (2).

7. Le système est ce qui se compose de plus d'un intervalle.

Mb. 2. 8. Le ton est un lieu (ou une région) de la voix, apte à recevoir un système, et sans largeur (3).

(1) Cp. Aristoxène, *Eléments harmoniques,* l. I, § 49 (dans notre traduction française).

(2) Cp. *El. h.,* I, 73 ; II, 59.

(3) Ἀπλατής. — Allusion à la ligne géométrique, qui est considérée indépendamment de la largeur. Cp. Martin, *Études sur le Timée de Platon,* t. I, p. 393, note 5. Voir aussi *Él. h.*, I, 4, et Nicomaque, *Manuel harmonique*, § 19.

9. La métabole est le déplacement d'une matière (qui reste) semblable dans un lieu dissemblable (1).

10. La mélopée est l'emploi des éléments qui rentrent dans un traité d'harmonique, par rapport au caractère propre de chaque matière en question.

11. Ces diverses (parties) sont considérées dans la qualité de la voix (2). La voix a deux sortes de mouvement (3), l'un appelé continu, et qui est celui de la parole, l'autre, discontinu et musical.

12. Le mouvement continu de la voix ne rend pas sensibles les surtensions et les relâchements; il ne cesse sur aucun degré, si ce n'est au moment du silence.

13. Le mouvement discontinu de la voix se produit de la façon opposée à celle du mouvement continu. Il donne lieu à des repos et à des intervalles qui s'y interposent; les uns et les autres sont placés alternativement.

14. Les repos, nous les appelons *tensions*, et l'on donne le nom de distance à l'étendue qui les sépare; quant aux passages de tension à tension, ce sont les intervalles (4).

15. Ce qui constitue la diversité des tensions, ce sont la *surtension* et le *relâchement*, dont les effets sont l'*acuité* et la *gravité*. En effet, le (mouvement) produit par surtension conduit à l'acuité, et le (mouvement produit) par relâchement conduit à la gravité. L'acuité est l'effet de la surtension, et la gravité, l'effet du relâchement; car (le caractère commun (à ces deux mouvements) est la tension.

16. On dit tantôt les *tensions*, tantôt les *sons*. *Tensions*,

(1) Voir, dès à présent, les §§ 114 et suiv.

(2) Ἐν φωνῆς ποιότητι. In vocis qualitate, id est, in certa quadam voce (Meyb.).

(3) *Él. h.*, I, 26 et sv.

(4) On adopte ici la lecture commune au ms. de Vulcanius, rapportée par Meybaum, et au ms. de Venise, que citent Marquard, *Aristox. fragm.*, p. 219, et Ch. de Jan (*Kleonides*, p. 20).

d'après les instruments à cordes, parce que (leurs cordes) sont tendues, *sons*, parce qu'ils sont émis par la voix (1).

Mb. 3. 17. Le nombre des sons est illimité sous le rapport de la tension, mais, sous le rapport de la puissance (ou fonction), ils sont, dans chaque genre, au nombre de dix-huit (2).

18. Il y a trois genres : le diatonique, le chromatique, l'enharmonique.

19. Le diatonique se chante mélodiquement, en allant (de l'aigu) au grave par un ton, un ton et un demi-ton, et inversement, du grave à l'aigu, par un demi-ton, un ton et un ton.

20. Le chromatique se chante, (de l'aigu) au grave, par trihémiton, demi-ton et demi-ton, et inversement (du grave) à l'aigu, par demi-ton, demi-ton et trihémiton.

21. L'enharmonique (de l'aigu) au grave, par diton, diésis (3) et diésis, et (du grave) à l'aigu par diésis, diésis et diton.

22. Voici les sons compris dans le diatonique :

PROSLAMBANOMÈNE (4).
HYPATE DES HYPATES.
Parypate des hypates.
Indicatrice ou lichanos des hypates diatonique.
HYPATE DES MOYENNES.
Parhypate des moyennes.
Indicatrice des moyennes diatonique.

(1) Le rapprochement de φθόγγος (ton) et de φθέγγεσθαι n'est pas dans le texte, mais il existait évidemment dans l'esprit de l'auteur.

(2) Meybaum n'a pas compris δυνάμει. « Potentia, scil. nostra ». Il n'a pas compris davantage le passage de Bryenne (I, 4), qu'il cite à l'occasion de celui-ci. Il ne s'agit pas de la puissance de notre voix, mais de la fonction mélodique assignée à certains sons en dehors desquels toute émission de voix est non-mélodique.

(3) Il s'agit ici du diésis minime ou quart de ton.

(4) Les noms imprimés en petites capitales sont ceux des sons fixes. — Voir plus loin, le § 26.

Mèse.
Trite des conjointes.
Paranète des conjointes diatonique.
Nète des conjointes.
Paramèse.
Trite de disjointes.
Paranète des disjointes diatonique.
Nète des disjointes.
Trite des hyperboléennes.
b. 4. Paranète des hyperboléennes diatonique.
Nète des hyperboléennes.

23. Voici les sons compris dans le chromatique :

Proslambanomène.
Hypate des hypates.
Parhypate des hypates.
Indicatrice des hypates chromatique.
Hypate des moyennes.
Parhypate des moyennes.
Indicatrice des moyennes chromatique.
Mèse.
Trite des conjointes.
Paranète des conjointes chromatique.
Nèse des conjointes.
Paramèse.
Trite des disjointes.
Paranète des disjointes chromatique.
Nète des disjointes.
Trite des hyperboléennes.
Paranète des hyperboléennes chromatique.
Nète des hyperboléennes.

24. Voici les sons compris dans l'enharmonique :

Proslambanomène.
Hypate des hypates.
Parhypate des hypates.
Indicatrice des hypates enharmonique.

HYPATE DES MOYENNES.
Parhypate des moyennes.
Indicatrice des moyennes enharmonique.
MÈSE.
Trite des conjointes.
Paranète des conjointes enharmonique.
Mb. 5. NÈTE DES CONJOINTES.
PARAMÈSE.
Trite des disjointes.
Paranète des disjointes enharmonique.
NÈTE DES DISJOINTES.
Trite des hyperboléennes.
Paranète des hyperboléennes enharmonique.
NÈTE DES HYPERBOLÉENNES.

25. Voici les sons compris dans le mélange des genres :

PROSLAMBANOMÈNE.
HYPATE DES HYPATES.
Parhypate des hypates.
Indicatrice des hypates enharmonique.
— chromatique.
— diatonique.
HYPATE DES MOYENNES.
Parhypate des moyennes.
Indicatrice des moyennes enharmonique.
— chromatique.
— diatonique.
MÈSE.
Trite des conjointes.
Paranète des conjointes enharmonique.
— chromatique.
— diatonique.
NÈTE DES CONJOINTES.
PARAMÈSE.
Trite des disjointes.

Paranète des disjointes enharmonique.
— chromatique.
Mb. 6. — diatonique.

Nète des disjointes.
Trite des hyperboléennes.
Paranète des hyperboléennes enharmonique.
— chromatique.
— diatonique.

Nète des hyperboléennes (1).

26. Parmi les sons que l'on vient d'énumérer, les uns sont fixes, les autres mobiles. Les sons fixes sont ceux qui ne se déplacent pas dans les diversités de genres, mais y demeurent sur une même tension, les sons mobiles, ceux qui sont dans le cas inverse, c'est-à-dire changent avec les diversités de genres et n'y demeurent pas sur une même tension.

27. Les sons fixes, au nombre de huit, sont les suivants :

Proslambanomène.
Hypate des hypates.
Hypate des moyennes.
Mèse.
Nète des conjointes.
Paramèse.
Nète des disjointes.
Nète des hyperboléennes.

28. Les sons mobiles sont tous ceux qui s'intercalent entre les précédents.

29. Parmi les sons fixes, les uns sont au grave d'un

(1) Comparer cette nomenclature avec celle que donne Nicomaque, *Manuel d'harmonique* (Mb., pp. 39-40).

pycnum (1), les autres sont non-pycnés, et comprennent (2) les systèmes parfaits.

30. Les sons au grave d'un pycnum, au nombre de cinq, sont les suivants :

Hypate des hypates.
Hypate des moyennes.
Mèse.
Mb. 7. Paramèse.
Nète des disjointes.

31. Les sons non-pycnés et comprenant les systèmes parfaits, sont les trois autres, savoir :

Proslambanomène.
Nète des conjointes.
Nète des hyperboléennes (3).

32. Parmi les sons mobiles, les uns sont au milieu d'un pycnum, les autres à l'aigu d'un pycnum, les autres, diatoniques.

33. Les sons au milieu d'un pycnum sont au nombre de cinq (4), savoir :

Parhypate des hypates.
Parhypate des moyennes.
Trite des conjointes.
Trite des disjointes.
Trite des hyperboléennes.

34. Les sons à l'aigu d'un pycnum sont également au

(1) Au grave d'un pycnum (βαρύπυκνοι) c'est-à-dire faisant partie d'un pycnum comme limite grave de ce système. Sur la nature du pycnum, voir *Él. h.*, I, 83; II, 58, 103; III, 40, et les notes.

(2) Comprennent en les limitant.

(3) Le proslambanomène est la limite grave des deux systèmes parfaits ; la nète des conjointes est la limite aiguë du petit, et la nète des hyperboléennes, la limite aiguë du grand.

(4) Dans chaque genre.

nombre de cinq par genre (1), savoir : dans le genre enharmonique, les enharmoniques, et dans le chromatique, les chromatiques; car le diatonique ne participe pas du pycnum.

35. Dans l'enharmonique les sons de cette sorte sont :

L'indicatrice des hypates enharmonique.
L'indicatrice des moyennes enharmonique.
La paranète des conjointes enharmonique.
La paranète des disjointes enharmonique.
La paranète des hyperboléennes enharmonique.

36. Dans le chromatique :

L'indicatrice des hypates chromatique.
L'indicatrice des moyennes chromatique.
La paranète des conjointes chromatique.
La paranète des disjointes chromatique.
La paranète des hyperboléennes chromatique.

Mb. 8. 37. Les différences qui distinguent les intervalles sont au nombre de cinq (2).

Ils diffèrent entre eux par la grandeur; — par le genre; — en ce qu'ils sont, les uns, consonnants, les autres, dissonants; — les uns composés et les autres incomposés; — les uns rationnels, les autres irrationnels.

38. La différence de grandeur est celle d'après laquelle, parmi les intervalles, les uns sont plus grands et les autres plus petits, comme, par exemple, le diton, le trihémiton, le ton, le demi-ton, le diésis; la quarte, la quinte, l'octave et autres analogues.

39. La différence de genre est celle d'après laquelle, parmi les intervalles, les uns sont diatoniques, les autres chromatiques, d'autres encore enharmoniques.

(1) Par genre comportant le pycnum. On va voir que le pycnum ne peut figurer dans le diatonique.

(2) Cp., *Él. h.*, I, 55.

40. La différence d'accord est celle d'après laquelle, parmi les intervalles, les uns sont consonnants, les autres dissonants.

41. Les consonnants sont la quarte, la quinte, l'octave, et autres analogues.

42. Les intervalles dissonants sont ceux qui sont plus petits que la quarte, et tous les intervalles placés entre (deux) consonnants.

43. Les intervalles plus petits que la quarte sont le diésis, le demi-ton, le ton, le trihémiton (1), le diton.

44. Les intervalles placés entre les consonnants sont le triton, le tétraton, le pentaton et les analogues (2).

45. La consonnance est le mélange de deux sons, l'un plus aigu, l'autre plus grave (3). La dissonance est, inversement, le non-mélange de deux sons qui (émis simultanément), loin de se mélanger, produisent un effet blessant pour l'oreille.

46. La différence de composition consiste en ce que, parmi les intervalles, les uns sont incomposés, les autres composés.

47. Les intervalles incomposés sont ceux que limitent des sons consécutifs (4); tels, par exemple, l'intervalle de l'hypate et de la parhypate, celui de l'indicatrice et
Mb. 9. de l'hypate des moyennes. On peut en dire autant de tous les autres intervalles (5).

48. Les intervalles composés sont ceux que limitent des sons discontinus (6). Tels l'intervalle de la parhypate et de la mèse, celui de la mèse et de la nète, ou de la paramèse et de l'hypate.

(1) On voit ici que la tierce mineure est qualifiée de dissonance. Il en est toujours ainsi chez les anciens.

(2) Ces intervalles sont tous composés, c'est-à-dire comprennent plusieurs degrés conjoints.

(3) Émis simultanément.

(4) Degrés conjoints.

(5) Placés dans les mêmes conditions mélodiques.

(6) Degrés disjoints.

49. Certains intervalles sont tantôt composés, tantôt incomposés, depuis le demi-ton jusqu'au diton. En effet, le demi-ton est composé dans l'enharmonique, incomposé dans le chromatique et dans le diatonique (1). Le ton est composé dans le chromatique et incomposé dans le diatonique. Le trihémiton est incomposé dans le chromatique et composé dans le diatonique. Le diton est incomposé dans l'enharmonique, composé dans le chromatique et dans le diatonique.

50. Les intervalles plus petits que le demi-ton sont tous incomposés. De même, les intervalles plus grands que le diton sont tous composés.

51. La différence de l'intervalle rationnel et de l'irrationnel consiste en ce que, parmi les intervalles, les uns sont rationnels, les autres irrationnels.

52. Sont rationnels ceux dont les grandeurs peuvent être calculées ; tels le ton, le demi-ton, le diton, le triton et les analogues.

53. Sont irrationnels les intervalles qui s'écartent de ces grandeurs en plus ou en moins, d'une grandeur irrationnelle.

54. Les genres, au nombre de trois, sont ceux que nous avons dits (2). Toute mélodie sera ou diatonique, ou chromatique, ou enharmonique, ou commune, ou mixte (3).

55. Le diatonique sera le genre qui emploie la division diatonique (4), le chromatique, celui qui emploie la division chromatique ; l'enharmonique, celui qui emploie la division enharmonique ; la mélodie commune,

(1) Le même fait se produit dans la musique moderne, *si*♭-*ut* forme deux degrés conjoints dans le ton de *fa*, et deux degrés disjoints dans le ton d'*ut* naturel avec bémol accidentel sur *si*.

(2) § 39.

(3) *Él. h.*, II, 40.

(4) Il s'agit de la division du tétracorde, de la répartition mélodique des quatre sons qui le composent.

Mb. 10. celle qui est formée de sons fixes (1); la mélodie mixte, celle dans laquelle apparaissent deux ou trois caractères génériques, par exemple, celui du genre diatonique et du chromatique, ou celui du diatonique et de l'enharmonique, ou encore celui du diatonique, du chromatique et de l'enharmonique.

56. Les diversités de genre sont produites par les sons mobiles.

57. L'indicatrice se meut sur une étendue d'un ton; la parhypate sur celle d'un diésis (2).

58. L'indicatrice la plus aiguë est celle qui n'est éloignée que d'un ton du plus aigu des sons qui limitent le tétracorde; la plus grave, celle qui en est éloignée d'un diton.

59. Semblablement, la parhypate la plus grave est celle qui n'est éloignée que d'un diésis du plus grave des sons qui limitent le tétracorde; la plus aiguë, celle qui en est éloignée d'un demi-ton.

60. La nuance est une division spéciale du genre (3).

61. Les nuances rationnelles et connues sont au nombre de six (4). L'enharmonique en admet une seule; le chromatique trois, le diatonique deux.

62. La nuance enharmonique emploie la même division que le genre enharmonique lui-même; car elle se chante par un diésis dont l'étendue est d'un quart de ton, par un autre diésis de même étendue et par un diton incomposé.

63. Parmi les divisions chromatiques, l'une se nomme chromatique molle, la seconde hémiole ou sesquialtère, la troisième toniée.

64. Le chromatique mou se chante par un diésis dont l'étendue est d'un tiers de ton, par un diésis de même

(1) Les sons fixes sont communs à tous les genres; la diversité des genres repose sur celle des sons mobiles.

(2) *Él. h.*, I, 78, 79; II, 49, 50.

(3) *Él. h.*, I, chap. XIII.

(4) Ce n'est qu'à partir de Cl. Ptolémée que l'on compte huit nuances:

étendue, et par un intervalle incomposé, égal à un ton, plus un demi-ton, plus un tiers de ton.

65. Le chromatique sesquialtère (se chante) par un diésis d'une étendue sesquialtère du diésis enharmonique (1), un autre diésis de même étendue, et par un intervalle incomposé comprenant sept diésis d'un quart de ton.

Mb. 11. 66. Le chromatique tonié emploie la même division que celle du genre, proprement dit, car il se chante par un demi-ton, un demi-ton et un trihémiton.

67. Ces diverses espèces de genre chromatique ont reçu leurs dénominations des pycnums qui s'y trouvent compris. Ainsi le chromatique tonié, du ton qui constitue (son pycnum); le sesquialtère, des diésis qui entrent dans sa composition, et qui sont sesquialtères des diésis enharmoniques, et le chromatique mou qui a le pycnum le plus petit, s'appelle ainsi, parce que le pycnum qu'il contient est relâché et délié (2).

68. Parmi les divisions diatoniques, l'une s'appelle diatonique molle, et l'autre diatonique syntone (tendue).

69. La nuance du diatonique mou se chante par un demi-ton, un intervalle incomposé, comprenant trois diésis, et un intervalle, pareillement incomposé, de cinq diésis.

70. La nuance du diatonique synton ou tendu se confond avec la division du genre proprement dit; car elle se chante par un demi-ton, un ton et un ton.

71. Les nuances se manifestent numériquement de la manière suivante. On suppose le ton divisé en douze parties minimes (3), dont chacune est appelée douzième de ton. Tous les autres intervalles reçoivent une division proportionnelle à celle du ton; ainsi le demi-ton

(1) Comprenant les 3/2 de ce diésis.

(2) Ces expressions *relâché, délié,* se rapportent à la corde mobile, qu rend un son d'autant plus grave qu'elle est moins tendue, plus lâche.

(3) Minimes, ἐλάχιστα, est pris ici dans le sens de indivisibles.

est divisé en six douzièmes, le diésis, quart du ton, en trois, le diésis, tiers de ton, en quatre, et la quarte entière en trente (1).

Mb. 12. 72. Le genre enharmonique sera chanté suivant une grandeur de trois douzièmes, une autre de trois et une de vingt-quatre; le chromatique mou, suivant une grandeur de quatre, une autre de quatre et une de vingt-deux; le chromatique hémiole, suivant une grandeur de quatre et demi, une autre de quatre et demi et une de vingt-et-un; le chromatique tonié, suivant une grandeur de six, une autre de six et une de dix-huit; le diatonique mou suivant une grandeur de six, une de neuf et une de quinze; le diatonique synton, suivant une grandeur de six, une de douze et une autre de douze.

73. Les différences (2) qui distinguent les systèmes sont au nombre de sept, sur lesquelles quatre leur sont communes avec les intervalles, savoir : les différences suivant la grandeur, le genre, celle du consonnant et du dissonant, et celle du rationnel et de l'irrationnel. Trois autres différences sont propres aux systèmes, celle du successif (ἑξῆς), et du non-continu (ὑπέρβατον) (3), celle du conjoint et du disjoint, celle de l'immuable et du muable (4).

74. Sont différents en grandeur les systèmes plus petits comparés à des systèmes plus grands, par exemple, l'octave diffère du triton, ou de la quinte, ou de la quarte, ou d'autres systèmes analogues.

75. Sont différents en genre les diatoniques com-

(1) Voir dans notre traduction des *El. h.*, la planche II.

(2) Cp. *Él. h.*, ch. I, 57. — Manuel Bryenne a reproduit presque tout ce qui concerne les systèmes, l. I, ch. VI.

(3) Aristoxène (*Él. h.*, I, 58) distingue le système continu (συνεχές) et le non-continu (ὑπέρβατον).

(4) Cette septième différence n'est pas mentionnée dans ce que nous avons d'Aristoxène, lequel donne, à ce rang, la distinction des genres en simples, doubles et multiples. Mais la divergence est plus apparente que réelle.

parés aux chromatiques ou aux enharmoniques, ou encore soit les chromatiques, soit les enharmoniques comparés aux deux autres.

76. Seront différents sous le rapport de la consonnance, les systèmes limités par des consonnants, comparés à des systèmes limités par des dissonants.

77. Les consonnants, dans le système immuable, sont au nombre de six. Le plus petit est la quarte, dont la grandeur est de deux tons et demi, par exemple, celui de l'hypate des hypates à l'hypate des moyennes; le
13. second est la quinte, de trois tons et demi, par exemple, celui du proslambanomène à l'hypate des moyennes; le troisième est l'octave, de six tons, par exemple, celui du proslambanomène à la mèse; le quatrième est l'octave et la quarte (quarte redoublée), de huit tons et demi, par exemple, celui du proslambanomène à la nète des conjointes ou à la paranète des disjointes diatonique; le cinquième est l'octave et la quinte (quinte redoublée), de neuf tons et demi, par exemple, celui du proslambanomène à la nète des disjointes; le sixième est la double octave, de douze tons, par exemple celui du proslambanomène à la nète des hyperboléennes.

78. Le système conjoint s'avance jusqu'au quatrième consonnant; car le premier est la quarte, le second, la quinte, le troisième, l'octave, le quatrième, l'octave et la quarte; [dans le système disjoint, le cinquième est l'octave et la quinte, le sixième, la double octave] (1).

79. Le lieu de la voix s'étend jusqu'aux [septième et] huitième consonnants, qui sont la double octave et la quarte (quarte triplée), et la double octave et la quinte (quinte triplée).

80. Sont dissonants tous les systèmes qui sont plus petits que la quarte, et tous ceux qui se placent entre les systèmes consonnants dont on a parlé.

81. On produit des formes de même grandeur lors-

(1) Restitution de Meybaum.

qu'elles sont composées des mêmes incomposés et de (même) nombre, lors (même) (1) que la disposition de ces intervalles subit une altération et qu'il s'y trouve quelque chose de dissemblable; car les systèmes composés de formes toutes (respectivement) égales ou semblables ne produisent aucune altération.

Mb. 14. 82. Les espèces de quarte sont au nombre de trois. La première est celle que limite le son grave du pycnum, par exemple, celle qui va de l'hypate des hypates à l'hypate des mèses. La seconde est celle que limite le son moyen du pycnum; telle est, par exemple, celle qui va de la parhypate des hypates à la parhypate des moyennes. La troisième est celle que limite le son aigu du pycnum; telle est, par exemple, celle qui va de l'indicatrice des hypates à l'indicatrice des moyennes.

83. Dans l'enharmonique et dans le chromatique, c'est par rapport à la condition du pycnum que l'on prend les formes des consonnants, mais dans le diatonique il n'y a plus de pycnum (2), et ce genre se divise en demi-ton et en tons. Dans la consonnance de quarte, il y a (3) un demi-ton et deux tons; semblablement aussi dans la quinte il y a un demi-ton et trois tons; dans l'octave, il y a deux demi-tons et cinq tons; or, c'est par rapport à la condition des demi-tons que les formes sont considérées (4).

84. Cela posé, la première espèce de la quarte est celle où le demi-ton est placé au grave des tons; la seconde, celle où il est placé au milieu des tons (5); la troisième, celle où il est placé à l'aigu des tons; or, ces

(1) On a lu εἰ καὶ au lieu de εἰ.

(2) En effet, dans le genre diatonique les deux intervalles les plus graves d'un tétracorde ne forment plus un système moins étendu que l'intervalle aigu. Un demi-ton plus un ton forme un intervalle plus étendu que le ton qui complète le tétracorde.

(3) L'auteur ne s'occupe plus maintenant que du genre diatonique.

(4) Par conséquent, le pycnum ne peut se rencontrer dans le diatonique.

(5) Nous lisons τῶν τόνων, comme le ms. de Paris 195 du suppl. grec.

espèces sont semblables à celles de tous les autres genres si l'on va (respectivement) des mêmes sons aux mêmes sons (1).

85. Les formes (2) de la quinte sont au nombre de quatre. La première est celle que limite le son grave des pycnums, et dans laquelle le ton (3) occupe le premier rang à l'aigu. Elle va de l'hypate des moyennes à la paramèse. La seconde est celle que limite le son moyen des pycnums et où le ton occupe le second rang à l'aigu. Elle va de la parhypate des moyennes à la trite des
Ib. 15. disjointes. La troisième est celle que limite le son aigu des pycnums et dans laquelle le ton occupe le troisième rang à l'aigu. Elle va de l'indicatrice des moyennes à la paranète des disjointes. La quatrième est celle que limite le son grave des pycnums et dans laquelle le ton occupe le quatrième rang à l'aigu. Elle va de la mèse à la nète des disjointes, ou du proslambanomène à l'hypate des moyennes.

86. Dans le genre diatonique, la première forme est celle où le demi-ton occupe le premier rang (au grave) (4); la seconde, celle où il occupe le premier rang à l'aigu ; la troisième, celle où il occupe le second rang à l'aigu ; la quatrième, celle où il occupe le troisième rang à l'aigu (5).

87. Les espèces de l'octave sont au nombre de sept. La première (6) est celle que limite le son grave des

(1) Les mêmes sons, c'est-à-dire les sons homonymes dans les divers genres.

(2) On voit que l'auteur emploie indifféremment les mots εἶδος (espèces) et σχῆμα (forme).

(3) L'octave comprend cinq tons incomposés, mais le ton pris absolument est le *ton disjonctif*, qui a pour limite la mèse et la paramèse, et le ton compris entre le proslambanomène et l'hypate des hypates.

(4) Addition de Meybaum.

(5) Le texte édité par Pena donne : au grave. La correction est de Meybaum. L'auteur considère ici les sons diatoniques compris entre l'hypate des moyennes et la nète des disjointes.

(6) Le détail donné dans ce paragraphe se rapporte exclusivement aux genres enharmonique et chromatique.

pycnums, et dans laquelle le ton occupe le premier rang par rapport à l'aigu (1). Elle va de l'hypate des hypates à la paramèse. Elle portait chez les anciens (2) le nom de *mixolydienne*. La seconde est celle que limite le son moyen des pycnums et dans laquelle le ton occupe le second rang par rapport à l'aigu. Elle va de la parhypate des hypates à la trite des disjointes. Elle portait le nom de *lydienne*. La troisième est celle que limite le son aigu des pycnums et dans laquelle le ton occupe le troisième rang par rapport à l'aigu. Elle va de l'indicatrice des hypates à la paranète des disjointes. Elle portait le nom de *phrygienne*. La quatrième est celle que limite le son grave des pycnums, et dans laquelle le ton occupe le quatrième rang par rapport à l'aigu. Elle va de l'hypate des moyennes à la nète des disjointes. Elle portait le nom de *dorienne*. La cinquième est celle que limite le son moyen des pycnums et dans laquelle le ton occupe le cinquième rang par rapport à l'aigu. Elle va de la parhypate des moyennes à la trite
Mb. 16. des hyperboléennes. Elle portait le nom d'*hypodorienne*. La sixième est celle que limite le son aigu des pycnums et dans laquelle le ton occupe le sixième rang par rapport à l'aigu. Elle va de l'indicatrice des moyennes à la paranète des hyperboléennes. Elle portait le nom d'*hypophrygienne*. La septième est celle que limite le son grave des pycnums et dans laquelle le ton occupe le premier rang par rapport au grave. Elle va de la mèse à la nète des hyperboléennes, ou du proslambanomène à la mèse. Elle portait les noms de *commune*, de *locrienne* et d'*hypodorienne*.

88. Dans le genre diatonique, la première espèce d'octave est celle dans laquelle le demi-ton occupe le premier rang par rapport au grave, et le quatrième par rapport à l'aigu. La seconde est celle dans laquelle il

(1) C'est-à-dire en partant de l'aigu.
(2) Voir l'*Avertissement*, p. 270.

occupe le troisième rang par rapport au grave, et le premier par rapport à l'aigu. La troisième est celle dans laquelle il occupe le second rang par rapport à l'un et à l'autre (1). La quatrième est celle dans laquelle il occupe le premier rang par rapport au grave, et le troisième par rapport à l'aigu. La cinquième est celle dans laquelle il occupe le quatrième rang par rapport au grave, et le premier par rapport à l'aigu. La sixième est celle dans laquelle il occupe le troisième rang par rapport au grave, et le second par rapport à l'aigu. La septième est celle dans laquelle il occupe le second rang par rapport au grave, et le troisième par rapport à l'aigu.

89. Ces (espèces d'octaves) allaient (respectivement) des mêmes sons aux mêmes sons que dans l'enharmonique et dans le chromatique, et portaient les mêmes noms.

90. Seront différents, sous le rapport du rationnel et de l'irrationnel, tous les systèmes qui se composent d'intervalles rationnels comparés à ceux qui se composent d'intervalles irrationnels; car tous ceux qui sont rationnels se composent d'(intervalles) rationnels, et tous ceux qui sont irrationnels, d'(intervalles) irrationnels.

b. 17. 91. Seront différents, sous le rapport du successif et du non-continu, les systèmes chantés par sons successifs (2), comparés aux systèmes chantés par sons non-continus.

92. Seront différents sous le rapport du conjoint et du disjoint tous les systèmes formés par la réunion des tétracordes conjoints, comparés aux systèmes formés par la réunion des tétracordes disjoints.

93. Il y a conjonction lorsque deux tétracordes de forme semblable chantés de suite ont un son commun.

94. Il y a disjonction lorsque deux tétracordes de

(1) Au grave et à l'aigu.
(2) Par degrés conjoints.

forme semblable chantés de suite sont séparés par un ton intermédiaire.

95. Toutes les conjonctions se réduisent au nombre de trois, la moyenne, la plus aiguë et la plus grave.

96. La plus grave est celle qui résulte des tétracordes des hypates et des moyennes. Le son commun (1) qui les relie est l'hypate des moyennes.

97. La conjonction moyenne est celle qui résulte des tétracordes des moyennes et des conjointes. Le son commun qui les relie est la mèse.

98. La conjonction la plus aiguë est celle qui résulte des tétracordes des disjointes et des hyperboléennes. Le son commun qui les relie est la nète des disjointes.

99. Il n'y a qu'une disjonction (2), laquelle résulte de la position respective des tétracordes, des moyennes et des disjointes. Un ton commun (3) les disjoint, celui qui est compris entre la mèse et la paramèse.

100. Il y a deux systèmes parfaits, le plus petit et le plus grand.

101. Le petit (système parfait), formé en conjonction, va du proslambanomène à la nète des conjointes. Il comprend trois tétracordes conjoints, savoir : ceux des hypates, des moyennes et des conjointes ; et un ton qui va du proslambanomène à l'hypate des hypates. Il est limité par une consonnance, celle d'octave et quarte.

102. Le grand (système parfait) est formé en disjonction. Il va du proslambanomène à la nète des hyperboléennes. Il comprend quatre tétracordes disjoints

(1) Commun aux deux tétracordes reliés ou à tous les genres? La première interprétation de cette phrase ambiguë est la plus probable ; mais l'expression analogue, employée au § 99, permet de soutenir la seconde.

(2) Meybaum critique Pena, qui a traduit comme nous le faisons, et lui oppose le passage de Bacchius l'ancien (p. 21, l. 2), disant qu'il y a deux disjonctions. Il n'y a pas contradiction, mais divergence d'opinion entre les deux musicographes.

(3) Commun à tous les genres en tant que limité par des sons fixes.

deux par deux, et conjoints entre eux, savoir : ceux des hypates, des moyennes, des disjointes et des hyperboléennes, plus deux tons, celui qui va du proslambanomène à l'hypate des hypates et celui qui va de la
18. mèse à la paramèse. Il est limité par une consonnance, celle de double octave.

103. Sur les cinq tétracordes compris dans le système immuable, lequel est composé des deux systèmes parfaits, deux sont communs à ces deux systèmes, celui des hypates et celui des moyennes; les autres sont propres, l'un au système formé en conjonction, celui des conjointes, les autres au système formé en disjonction, celui des disjointes et celui des hyperboléennes.

104. Les systèmes seront différents sous le rapport de l'immuable et du muable en ce que les systèmes simples diffèrent des non-simples.

Les systèmes simples sont ceux qui sont accordés par rapport à une seule mèse. Les systèmes doubles, ceux qui le sont par rapport à deux mèses; les systèmes triples, ceux qui sont accordés par rapport à trois mèses; (en un mot) les systèmes multiples, ceux qui le sont par rapport à un plus grand nombre (de mèses) (1).

105. La mèse est un son dont la puissance (ou fonction) est de telle nature qu'il lui arrive, s'il y a disjonction, de posséder à l'aigu un ton incomposé, et au grave un diton composé ou incomposé (2), lorsque le système n'est pas altéré (3); et s'il y a conjonction, trois tétra-

(1) L'auteur veut parler, si nous comprenons ce passage obscur, des combinaisons de plusieurs tons ou tropes (échelles de transposition) différant entre eux par le degré d'intonation de leur mèses.

(2) Ce diton est incomposé dans le genre enharmonique et composé dans le genre diatonique tendu.

(3) Bryenne n'a pas reproduit cette incidence, « peut-être, dit Meybaum, parce qu'il ne l'a pas comprise ». Aristide Quintilien parle des altérations (πάθη) des intervalles. Il en cite trois variétés : Ἔκλυσις,

cordes étant conjoints, d'être (le son) le plus aigu du (tétracorde) moyen, ou (1) le plus grave du (tétracorde) le plus aigu.

Mb. 19. 106. La mèse sert à faire reconnaître les puissances (ou fonctions) de tous les autres sons (2). En effet, on voit clairement comment chacun d'eux se comporte par rapport a la mèse.

107. Le mot *ton* (τόνος) a quatre acceptions (3), savoir : comme son, comme intervalle, comme lieu ou degré (τόπος) de la voix et comme tension (4).

108. On emploie le mot *ton* dans le sens de son, lorsqu'on dit « la lyre heptatone », comme l'ont fait Terpandre et Ion (5). En effet, le premier s'exprime ainsi :

Quant à nous, rejetant avec dédain le chant à quatre tons, nous ferons entendre des hymnes nouveaux sur la lyre à sept cordes.

Et le second parle à la lyre (devenue décacorde),

Qui possède une décuple rangée, concours consonnant de l'harmonie (6). Auparavant, tous les Grecs te pinçaient en lyre heptatone avec consonnance de quatre sons, adoptant une muse au chant peu varié (littéralement, rare).

σπονδειασμὸς, ἐκβολή (p. 28). Ce sont des intervalles incomposés, dont le premier contient trois diésis ou quarts de ton en descendant, le second trois diésis en montant et le troisième cinq diésis en montant.

(1) Il faut comprendre comme s'il y avait *et*.

(2) Cette phrase est fort importante au point de vue de la musique moderne, lorsque l'on considère que le rang de la mèse, dans le grand système parfait, correspond exactement à celui du *la* dans notre échelle.

(3) Il ne s'agit ici que des acceptions musicales du mot τόνος.

(4) On a vu plus haut (§ 14) que la tension (τάσις) est l'état de la voix se posant pour émettre un son. — Manuel Bryenne a reproduit presque textuellement nos § 107-127 (*Harmoniques*, l. Ier, sections 8, 9, 10).

(5) Terpandre de Lesbos florissait en 670 av. J.-C. ; Ion de Chio, poète tragique et lyrique, en même temps que musicien, en 450.

(6) Les manuscrits donnent τριώδους au lieu de τριόδους, qui est une bonne correction de Meybaum, adoptée par Wallis. Τριώδους n'est pas possible à la fin d'un vers pentamètre. D'autre part, τρίοδος ne signifie pas triple, comme le croient ces deux philologues, mais *carrefour*,

D'autres musiciens, en assez grand nombre, se sont servis de cette dénomination (1).

— Dans le sens d'intervalle, lorsque nous disons qu'il y a un ton de la mèse à la paramèse.

109. Dans le sens de lieu de la voix lorsque nous disons (le ton) dorien, ou phrygien, ou lydien, ou quelque autre. Les tons, suivant Aristoxène, sont au nombre de treize, savoir :

Un hypermixolydien, appelé aussi *hyperphrygien;*

Deux mixolydiens, l'un plus aigu, l'autre plus grave, desquels le plus aigu et le deuxième est appelé aussi
Mb. 20. *hyperiastien,* le plus grave *hyperdorien;*

Deux lydiens, l'un plus aigu (2), l'autre plus grave, appelé aussi *éolien;*

Deux phrygiens, le grave, nommé aussi *iastien,* et l'aigu (3).

Un *dorien;*

Deux hypolydiens, un plus aigu (4) et un plus grave, qui est appelé aussi *hypoéolien;*

rencontre de trois chemins. Suivant l'explication de Meybaum, il s'agit de trois tétracordes consonnant entre eux *par leurs limites seules,* et composés comme il suit :

Nète des disjointes.
Paranète.
Trite.
Paramèse.
Mèse.
Lichanos des moyennes.
Parhypate.
Hypate.
Lichanos des hypates.
Parhypate.

Si l'on admet ici une allusion aux trois tétracordes du petit système parfait, la disposition qui en résulte offre cet avantage, que deux tétracordes conjoints sont consonnants son à son.

(1) Τόνος avec la signification de *son.* L'auteur l'emploie lui-même dans cette acception (§ 126).

(2) C'est le lydien proprement dit.

(3) C'est le phrygien proprement dit.

(4) C'est l'hypolydien proprement dit.

Deux hypophrygiens, desquels le plus grave est appelé aussi *hypoiastien;*

Un *hypodorien* (1);

110. Le plus aigu de ces (derniers) tons est le dorien (2).

111. Les tons consécutifs, depuis le plus grave et le plus aigu, se surpassent l'un l'autre d'un demi-ton, et deux tons sont parallèles, lorsqu'ils se surpassent d'un trihémiton (3). Le même rapport de distance existe pour tous les autres.

112. L'hypermixolydien est plus aigu d'une octave que l'hypodorien.

113. (Le mot *ton*) est pris dans le sens de tension en tant que nous disons « ὀξυτονεῖν » (chanter dans un ton aigu), ou « βαρυτονεῖν » (chanter grave), ou encore « employer le ton moyen de la voix ».

114. Le mot μεταβολή (métabole ou mutation) a quatre acceptions, suivant qu'il s'agit du genre, du système, du ton ou de la mélopée (composition musicale).

115. Il y a métabole suivant le genre lorsque la métabole a lieu soit du diatonique au chromatique ou à l'enharmonique, soit du chromatique ou de l'enharmonique à quelqu'un des autres genres.

116. Il y a métabole suivant le système lorsque la métabole a lieu d'une conjonction à la disjonction (4) ou réciproquement.

117. Il y a métabole suivant le ton lorsque la métabole a lieu des chants doriens aux phrygiens, ou des phrygiens aux lydiens, ou bien aux hypermixolydiens ou aux hypodoriens, ou, en général, de quelqu'un des

(1) Alypius indique deux autres tons à l'aigu, l'hyperéolien et l'hyperlydien, mentionnés déjà par Aristide Quintilien (p. 23).

(2) Meybaum corrige ὀξύτατος δώριος en βαρύτατος ὑποδώριος, correction qui me semble inutile.

(3) L'auteur semble entendre ici par tons parallèles deux tons séparés par deux autres tons. Voir plus bas, p. 300, note 2.

(4) Lorsque l'on passe d'un système conjoint à un système disjoint

treize tons à quelqu'un des autres. Ces métaboles se produisent en commençant par le demi-ton jusqu'à
Mb. 21. l'octave (1). Les unes ont lieu suivant des intervalles consonnants, les autres suivant des intervalles dissonants. Parmi ces dernières, les unes sont moins mélodiques que non-mélodiques, les autres le sont plus; mais celles où il y aura une plus grande communauté (de sons) seront plus mélodiques; celles où elle sera moins grande le seront moins, attendu qu'il est nécessaire qu'il y ait quelque chose de commun, en toute métabole, soit un son, soit un intervalle, soit un système (2). Or, la communauté dépend de la similitude des sons. Ainsi lorsque, dans les métaboles, des sons semblables (3) dans leur participation au pycnum tomberont les uns sur les autres (4), la métabole sera mélodique. S'ils sont dissemblables, elle sera non-mélodique.

118. Il y a métabole suivant la mélopée lorsque la métabole fait passer le chant soit du caractère diastaltique (dilatant) au systaltique (contractant) ou à l'hésychastique (pacifiant), soit de l'hésychastique à quelque autre caractère.

119. Le caractère moral de la mélopée est diastaltique lorsqu'il lui fait rendre la noblesse ou l'élévation virile de l'âme ou les actions des héros et les passions qui leur sont propres. Ces éléments sont mis en usage surtout dans la tragédie et dans les autres (compositions) qui portent le même cachet.

(1) Par exemple, on peut passer d'un ton donné au ton consécutif comme du premier au dernier, sans dépasser l'octave. Cette limite a été franchie, depuis Cléonide, par suite de l'addition des 14e et 15e tons.

(2) Bien qu'il soit question ici de la métabole correspondant à notre transposition, ce passage est à rapprocher du principe de notre musique, qui veut que toute modulation comporte une communauté d'accord entre le ton que l'on quitte et celui où l'on entre.

(3) Les sons semblables sont ici ceux qui occupent le même rang dans deux pycnums de même genre.

(4) C'est-à-dire seront remplacés les uns par les autres.

120. Le caractère moral de la mélopée est systaltique lorsqu'il ramène l'âme à l'humilité ou à une disposition efféminée. Cet état conviendra aux passions amoureuses, aux lamentations, aux scènes d'attendrissement et autres de même nature.

121. Le caractère moral de la mélopée est hésychastique quand il a pour conséquence le calme de l'âme et un état d'esprit honnête et paisible. Dans ce caractère
Mb. 22. rentrent les hymnes, les péans, les éloges, les conseils et tout ce qui s'en rapproche.

122. La mélopée est l'emploi des parties de l'enharmonique exposées plus haut, lesquelles possèdent la valeur d'autant de propositions.

123. Les éléments qui constituent la mélopée sont au nombre de quatre : la marche (ἀγωγή), l'entrelacement (πλοκή), la combinaison (πεττεία) et la tenue (τονή).

124. La marche est le procédé d'un chant qui s'avance par sons continus (1).

125. L'entrelacement est le procédé d'un chant qui s'avance par sons alternés et la position parallèle des intervalles (2).

126. La combinaison est la percussion (d'une corde) plusieurs fois reproduite sur un seul et même ton (3).

(1) Par degrés conjoints.

(2) L'exemple donné par Meybaum fait bien comprendre en quoi consiste la πλοκή. *Fa-la, sol-si*^{b}*; la-ut,* || *ut-la; si*^{b}*-sol; la-fa* || *sol-ut; la-ré; si*^{b}*-mi.* On voit que les sons aigus et les sons graves se succèdent alternativement et qu'il existe une sorte de parallélisme entre les intervalles formés par chaque couple de sons. — Bryenne (*Harmoniques*, I, 6, p. 386) nomme κατάλληλα deux systèmes en conjonction, et παράλληλα deux systèmes en disjonction.

(3) Τόνος est pris ici dans le sens de tension, degré d'intonation (cp. § 107). — Nous ne pouvons mieux faire, pour expliquer la πεττεία et compléter la définition de notre auteur, que citer textuellement un passage remarquable de M. Gevaert (*Histoire de la musique de l'antiquité*, t. I, p. 381) : « La pettéia est « l'émission réitérée d'un même son »... (Pseudo-Euclide, p. 22, etc.) « Parmi les parties de la mélopée », dit Aristide, « celle que l'on appelle pettéia est la plus utile ;

127. La tenue est le maintien d'un son, effectué pendant un certain temps, sur une seule et même émission vocale.

128. Le diagramme est une figure plane, contenant les puissances (ou fonctions) des sons mélodiques.

129. La puissance ou fonction est la place occupée par un son dans un système, laquelle nous fait reconnaître chacun des sons.

130. La mélopée est l'emploi des matières dont dispose l'étude de l'harmonique, par rapport à la nature propre à chaque sujet. Avec elle se termine l'étude du chant accordé (1).

elle guide le compositeur dans le choix des sons les plus essentiels (Aristid., p. 96). — Par elle, nous apprenons quels sons doivent être omis, lesquels doivent être employés et combien de fois chacun d'eux doit l'être ; elle enseigne, en outre, par quel son il faut commencer et par lequel on doit finir. Elle manifeste aussi l'*éthos.* » (*Ibid.*, p. 29). Parmi les diverses définitions juxtaposées dans l'alinéa précédent, les deux dernières — d'Aristide Quintilien — nous montre que non-seulement la pettéia est une des trois formes de la succession mélodique, consistant dans la répercussion ou la tenue [?] d'un son, mais que ce terme désigne une partie très intéressante de l'art ancien, par laquelle le disciple apprenait à reconnaître les sons caractéristiques du mode, ceux qui doivent revenir le plus souvent dans le *mélos* et le terminer. Pour tout dire, la *pettéia* enseignait à mettre en œuvre chaque échelle modale, selon ses propriétés harmoniques et mélodiques. » (Voir l'ouvrage de M. Gevaert pour la suite et les notes). — Cp. Max. Herm. Vetter, *Specimen lexici in musicos,* Misenæ, 1861, s. v. *πεττεία.*

(1) Aristoxène (*El. h.,* II, 26 et suiv.) s'étend beaucoup pour démontrer que la mélopée est, en effet, le terme de l'étude de l'harmonique, et que cette étude ne peut en avoir d'autre.

EUCLIDE

DIVISION DU CANON

Mb 23. 1. Si (tout) (1) demeurait dans le repos et l'immobilité, il y aurait silence (2). Or, s'il y avait silence et que rien ne fût en mouvement, aucun bruit ne frapperait l'oreille. Donc, pour que l'on puisse entendre quelque chose, il faut nécessairement qu'il y ait eu percussion

(1) Boèce a traduit en abrégeant les §§ 1-4 (*Institutio musica,* IV, 1, 1). Nous lisons εἰ <πάντων> εἴη..., comme a dû lire le musicographe latin.

(2) Voir à titre de rapprochements, sur les questions traitées dans l'opuscule sur la *Division du Canon,* Platon, le *Timée,* dans Th. H. Martin, *Etudes sur le Timée*, t. I, pp. 389 et 415; t. II, pp. 1 et 35; — les commentateurs de tout ou partie du Timée, tels que Plutarque, *Psychogonie*, Proclus, *Commentaire sur le Timée*, p. 192; Chalcidius (même titre) dans Mullach, *Fragm. philos. gr.*, t. II, p. 188; Michel Psellus, *Psychogonie* dans les notices d'A.-J.-H. Vincent sur divers mss. relatifs à la musique (*Not. et extr. des mss.*, t. XVI, 2e partie, p. 316; — *Fragments d'Archytas,* dans Porphyre, *l. c.,* et dans Mullach, ouvr. cité, t. I, p. 564; t. II, p. 118; Philolaüs, dans Mullach, même ouvrage, t. II, p. 1; Théon de Smyrne, *Notions utiles pour la lecture de Platon*, musique; Ptolémée, *Harmoniques,* l, Ier, ch. v, et le *Commentaire* de Porphyre sur ce passage; Nicomaque, *Manuel d'harmonique et fragments* (2e volume de notre collection des auteurs grecs relatifs à la musique); Gaudence, *Introduction harmonique*, p. 13, éd. Meybaum; Aristide Quintilien, *Sur la musique*, p. 118, éd. Meybaum; Marcien Capelle (*Noces de la Philologie et de Mercure,* l. IX); Michel Psellus. *Résumé de musique* et *Lettre sur la musique*,

et mouvement. En conséquence, comme tous les sons ont pour cause première une certaine percussion, et qu'une percussion n'est possible qu'autant qu'il y a eu mouvement ; comme, en outre, parmi les mouvements, les uns sont plus denses, les autres plus rares ; que les plus denses sont plus aigus, et les plus rares plus graves ; enfin, comme les mouvements plus denses rendent les sons émis plus aigus, et les mouvements plus rares, les sons émis plus graves, il suit de là, nécessairement, que les sons seront plus aigus s'ils résultent de mouvements plus denses et plus nombreux ; qu'ils seront plus graves s'ils résultent de mouvements plus rares et en plus petit nombre (1). Par suite, les sons plus aigus qu'il ne convient, une fois relâchés (2), au moyen d'une réduction de mouvement, atteignent le degré convenable, et les sons trop graves atteignent ce degré en étant surtendus (3) au moyen d'une addition de mouvements.

2. Toutes les choses composées de parties sont dites en rapport numérique entre elles ; par conséquent, les sons doivent nécessairement être dits en rapport numérique entre eux.

texte que j'ai publié d'après un ms. de l'Escurial dans mon second rapport déjà cité, sur une mission littéraire en Espagne, et dont j'ai donné une traduction française dans l'*Annuaire de l'association grecque*, année 1874 ; Manuel Bryenne, *Harmoniques*, l. II, sections 7-15 ; Georges Pachymère, *de l'Harmonique*, ouvrage publié par Vincent (*Notices*, etc.), chap. 1er ; l'*Anecdoton grec* de Madrid sur le canon musical, dont j'ai inséré le texte, transcrit par Ch. Graux, et une traduction française dans l'*Annuaire de l'association grecque*, année 1877 ; enfin, l'*Anecdoton grec* de Florence, publié par M. Stamm, texte dont je présente ci-après une traduction française.

(1) Cp. le développement de cette théorie dans un texte attribué à Archytas de Tarente, rapporté par Porphyre dans son *Commentaire sur les* Harmoniques *de Ptolémée*, p. 236, éd. Wallis, et reproduit par Mullach, *Fragmenta philosophorum græc.*, t. I, p. 564 (collection Didot).

(2) Nous dirions aujourd'hui : abaissés.

(3) Nous dirions aujourd'hui : élevés.

3. Parmi les nombres, les uns sont dits en rapport
Mb. 24. multiple, les autres en rapport superparticulier, d'autres en rapport superpartient (1). Il s'ensuit nécessairement que les sons seront dits en quelqu'un de ces rapports entre eux.

4. Parmi les sons, les multiples et les superparticuliers sont désignés par un même nom entre eux (2).

5. Nous savons aussi que parmi les sons, les uns sont consonnants, les autres dissonants, et que les consonnants sont deux sons qui se confondent, les dissonants, deux sons qui ne se confondent pas.

6. Tout cela étant ainsi, il arrive naturellement que deux sons consonnants, puisqu'ils se confondent en un seul, appartiennent à des nombres désignés sous le même nom entre eux, qu'ils soient multiples ou superparticuliers.

7. Théorème I (3). — Si un intervalle multiple doublé forme un nouvel intervalle, celui-ci sera aussi multiple.

D
B
G

Soit un intervalle B (et un intervalle) G et soit B

(1) Le nombre superparticulier ἐπιμόριος, est le numérateur d'une fraction dans lequel le dénominateur est contenu une fois, plus une fraction qui a pour numérateur 1; ex... $\frac{3}{2} = 1 + \frac{1}{2}$. Le nombre superpartient, ἐπιμερής, le numérateur dans lequel le dénominateur est contenu une fois plus une fraction quelconque; ex... $\frac{7}{5} = 1 + \frac{2}{5}$. Voir dans le *Dictionnaire des antiquités gr. et rom.*, notre article Arithmetica.

(2) L'auteur appelle sons multiples, sons superparticuliers, les sons séparés par un intervalle en rapport multiple (ex. l'octave, en rapport double, de 2 à 1, la double octave, en rapport quadruple, de 4 à 1), ou en rapport superparticulier (ex. la quarte, dans le rapport de 4 à 3, la quinte, dans le rapport de 3 à 2, le ton, dans le rapport de 9 à 8, etc.). Le nom commun et identique pour les deux sons est le nom du rapport qui les relie entre eux.

(3) Quelques-uns de ces théorèmes se retrouvent en substance dans

double de G; soit, en outre, la proportion G : B :: B : D.
Ib. 25. Je dis que D est aussi multiple de G. En effet, comme B est multiple de G, G mesure B (1). Or, on avait la proportion G : B :: B : D; de sorte que G mesure aussi D. Donc D est multiple de G.

8. Théorème II. — Si un intervalle doublé forme un intervalle total multiple, il est aussi multiple.

(Même figure.)

Soit un intervalle B (et un intervalle) G, et soit la proportion G : B :: B : D; soit, en outre, D multiple de G. Je dis que B est aussi multiple de G. En effet, comme D est multiple de G, G mesure D. Or, j'ai appris que si des nombres quelconques sont en proportion, et que le premier mesure le dernier, il mesurera aussi les moyens (2). Donc G mesure D; donc B est multiple de G.

9. Théorème III. — Les nombres placés au milieu d'un intervalle superparticulier ne peuvent ni un seul, ni plusieurs, se trouver en proportion.

Ib. 26.

B
G
H
D Z
Θ

En effet, soit un intervalle superparticulier B (par rapport à) G; soient des nombres minimes DZ, Θ, dans

les *Harmoniques* de Ptolémée, au chap. v du livre Ier. Dans son commentaire sur ce chapitre, Porphyre a reproduit les théorèmes I à XVI.

(1) En d'autres termes, G est contenu exactement plusieurs fois dans B.

(2) Dans les *Éléments* d'Euclide, l. VIII, prop. 7, on trouve : le second terme, au lieu de : les moyens. Du reste, la démonstration s'appliquerait aussi bien au troisième terme, et par conséquent aux moyens.

le même rapport que B et G. Ceux-ci sont donc mesurés par la seule unité comme commune mesure (1). Retranche le nombre HZ, égal à Θ; comme il reste l'unité, DZ est donc superparticulier de Θ, et l'excès est DH, commune mesure de DZ et de Θ. Donc, aucun nombre moyen (proportionnel) ne pourra tomber entre DZ et Θ, car le nombre survenant serait plus petit que DZ, mais plus grand que Θ, et l'unité serait divisée, ce qui est impossible (2). Donc aucun nombre ne tombera entre DZ et Θ. Or, autant de nombres tombent comme moyens proportionnels entre les nombres minimes, autant tomberaient en proportion au milieu de ceux qui ont le même rapport (3). Or, aucun ne tombera entre DZ et Θ; donc aucun nombre ne tombera entre B et G.

10. Théorème IV. — Si un intervalle non multiple est doublé, l'intervalle total ne sera ni multiple, ni superparticulier (4).

D

B

G

Mb. 27. En effet, soit un intervalle non multiple B (par rapport à) G, et soit la proportion G : B :: B : D. Je dis que le nombre D n'est ni multiple, ni superparticulier de G. En effet, soit d'abord D multiple de G. Nous avons appris (5) que si un intervalle doublé produit un intervalle total multiple, il est multiple lui-même. Donc le nombre B sera multiple de G; mais il ne l'était pas (dans l'hypothèse); il est donc impossible que G soit

(1) En d'autres termes, ces nombres sont premiers entre eux.
(2) Puisqu'elle est commune mesure.
(3) *Éléments,* VIII, prop. 8.
(4) Il ne sera pas non plus consonnant. Cp. le § 6.
(5) Théorème I.

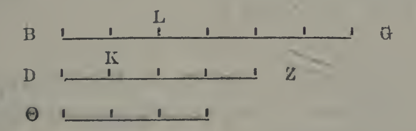
multiple de G. Maintenant il n'est pas non plus superparticulier. En effet, aucun nombre ne tombe comme moyen proportionnel d'un intervalle superparticulier (1). Or, le nombre B tombe entre les nombres D, G. Donc il est impossible que D soit ou multiple ou superparticulier de G.

11. Théorème V. — Si un intervalle doublé forme un intervalle total non-multiple, il ne sera pas non plus multiple lui-même.

(Même figure.)

Soit un intervalle B (en rapport avec) G ; et soit la proportion G : B :: B : D ; soit D non multiple de G ; je dis que le nombre B ne sera pas non plus multiple de G.
b. 28. En effet, si B est multiple de G, D sera aussi multiple de G (2) ; or, cela n'est pas. Donc B ne sera pas multiple de G.

12. Théorème VI. — L'intervalle double se compose des deux plus grands superparticuliers, savoir : le sesquialtère et le sesquitiers (3).

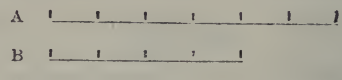


En effet, soit le nombre BG sesquialtère de DZ, et DZ sesquitiers de Θ. Je dis que le nombre BG est le double de Θ. En effet, j'ai retranché le nombre ZK égal à Θ, et le nombre GL égal à DZ. Comme le nombre BG

(1) Théorème précédent.
(2) Théorème I.
(3) Les plus grands nombres superparticuliers sont les fractions qui ont pour dénominateur le plus petit nombre possible, inférieur d'une unité au plus petit numérateur.

est sesquialtère de DZ, BL sera donc le tiers de BG et la moitié de DZ. Maintenant, comme DZ est sesquitiers de Θ, DK est le quart de DZ et le tiers de Θ. D'autre part, comme DK est le quart de DZ, et que BL est le tiers de BG, il s'ensuit que DK est le sixième de BG, or, DK était (par hypothèse) le tiers de Θ, donc BG est le double de Θ.

13. Autre démonstration (1).



En effet, soit le nombre A sesquialtère de B, et B
Mb. 29. sesquitiers de G. Je dis que A est le double de G. En effet, comme A est sesquialtère de B, A contient B plus la moitié de B. Donc deux nombres A sont égaux à trois nombres B. Maintenant, comme B contient G plus le tiers de G, trois nombres B sont égaux à quatre nombres G ; or, trois B sont égaux à deux A, donc deux A sont égaux à quatre G, donc A est égal à deux G ; donc A est le double de G.

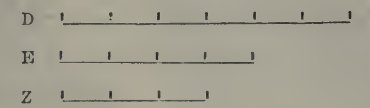
13 *bis*. Théorème VI *bis* (2). — Aucun rapport multiple ne se compose de rapports superparticuliers, si ce n'est le rapport double.

En effet, si cela était possible, supposons qu'un autre rapport multiple, AG se compose de rapports super-

(1) Porphyre et Boèce ne reproduisent que cette seconde démonstration.

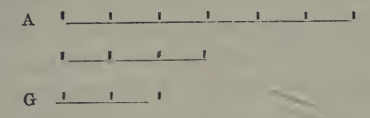
(2) Ce théorème ne figure ni dans le texte d'Euclide ni dans la traduction de Boèce, mais Porphyre le rapporte entre les théorèmes VI et VII (*l. c.*, p. 274). Nous sommes tentés de l'admettre à titre de restitution. M. Heiberg (*l. c.*, p. 53) hésite à se prononcer.

particuliers, AB et BG et soient D sesquialtère de E, E sesquitiers de Z.



D serait donc double de Z (1); mais comme le plus grand rapport est le sesquialtère, et que le second est le sesquitiers, un des deux rapports DE, EZ, ou bien est identique avec l'un des deux rapports AB, BG, ou bien est différent de l'autre rapport, ou encore tous deux sont plus grands que les deux autres. Or, quel que soit le cas, D a un rapport plus grand avec Z que A avec G, ce qui est impossible; car, parmi les rapports multiples, le double est le plus petit. Donc aucun rapport multiple ne se compose de deux superparticuliers, si ce n'est le rapport double.

14. Théorème VII. — L'intervalle formé d'un intervalle double et d'un intervalle sesquialtère est triple.



En effet, soit le nombre A double de B, et B sesquialtère de G. Je dis que A est triple de G. Comme A est double de B, A est donc égal à deux B. Maintenant, comme B est sesquialtère de G, B contient G et la moitié de G; donc deux B sont égaux à trois G; or, deux B sont égaux à A; donc A est égal à trois G; donc A est triple de G.

Ib. 30. 15. Théorème VIII. — Si d'un intervalle sesquialtère

(1) Théorème VI.

on retranche un intervalle sesquitiers, l'intervalle qui reste est sesquioctave.

A ¦___¦___¦___¦___¦___¦___¦___¦___¦___¦

B ¦___¦___¦___¦___¦___¦___¦

G ¦___¦___¦___¦___¦___¦___¦___¦___¦

En effet, soit A sesquialtère de B et G sesquitiers de B. Je dis que A est sesquioctave de G. Comme A est sesquialtère de B, A contient B et la moitié de B; donc huit A sont égaux à douze B. Maintenant, comme G est sesquitiers de B, G contient B et le tiers de B; donc neuf G sont égaux à douze B; donc huit A sont égaux à neuf G; donc A est égal à G plus le huitième de G; donc A est sesquioctave de G.

16. Théorème IX.— La somme de six intervalles sesquioctaves est plus grande qu'un seul intervalle double (1).

En effet, soit un nombre donné A; soit B le sesquioctave de ce nombre, G le sesquioctave de B, D le ses-
Mb. 31. quioctave de G, E le sesquioctave de D, Z le sesquioctave de E et H le sesquioctave de Z; je dis que H est plus grand que le double de A. Comme nous avons appris à trouver sept nombres successifs, progressant dans le rapport sesquioctave (2), soient trouvés les nombres A, B, G, D, E, Z, H (3).

(1) Le rapport sesquioctave est le rapport propre à l'intervalle d'un ton; or, les Aristoxéniens disaient que l'octave contenait six tons justes. Euclide va montrer que l'octave est moins grande que la somme de six tons.

(2) El. d'Euclide, VIII, prop. 2.

(3) Pour établir cette progression on ajoute, au premier nombre donné, le huitième de ce nombre. Ainsi le sesquioctave de 64 est

$$64 + \left(\frac{64}{8} = 8\right) = 72.$$

Le nombre	A	est 262144
—	B	294912
—	G	331776
—	D	373248
—	E	419904
—	Z	472392
—	H	531441

H est plus grand que le double de A (1).

17. Théorème X. — L'octave est un intervalle multiple (2).

A

B

G

Ib. 32. (En effet) soit A, la nète des hyperboléennes, B, la mèse, G, le proslambanomène. L'intervalle A-G, qui forme une double octave, est consonnant; il est donc superparticulier ou multiple (3). Or, il n'est pas superparticulier, car aucun son placé au milieu d'un intervalle superparticulier ne tombe en proportion (4); il est donc multiple. Donc, comme les deux intervalles égaux A-B, B-G réunis forment un total multiple, l'intervalle AB aussi sera multiple (5).

(1) L'excès de H 531441 sur le double de A 524288 est de 7153.

(2) La figure qui suit est inexacte et inutile, puisque, d'une part, les sons les plus aigus y sont représentés par les cordes les plus longues, et que, d'autre part, les noms des sons suffisent pour faire connaître les intervalles qu'ils comprennent. Nous la reproduisons pour mémoire; on pourrait la remplacer par celle-ci :

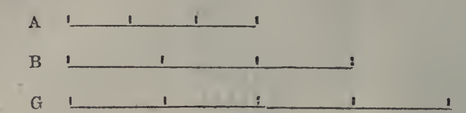
A B G

(3) Voir plus haut le § 6.

(4) Théorème III. < Or, B est en rapport double avec A.

(5) Théorème II.

18. Théorème XI. — Chacun des deux intervalles de quarte et de quinte, est superparticulier (1).



En effet, soit A la nète des conjointes, B la mèse et G l'hypate des moyennes. L'intervalle A-G, double quarte (διςδιατεσσάρων), est dissonant, il n'est pas multiple (2). Donc, comme les deux intervalles égaux A-B, B-G ne font pas un intervalle total multiple, l'intervalle A-B n'est pas non plus multiple (3), or, il est consonnant; donc il est superparticulier.

Même démonstration pour la quinte.

Mb. 33. 19. Théorème XII. — L'intervalle d'octave est double.

En effet, nous avons montré qu'il est multiple (4). Par conséquent, il est double ou plus grand que l'intervalle double, mais, comme nous avons montré que l'intervalle double se compose des deux plus grands superparticuliers (5), il en résulte que si l'octave est plus grande que l'intervalle double, elle se composera non pas de deux, mais d'un plus grand nombre d'intervalles superparticuliers. Or, elle se compose de deux intervalles consonnants, la quinte et la quarte. L'octave ne sera donc pas plus grande que l'intervalle double. Elle sera donc double.

(1) La figure qui suit pourrait être remplacée par celle-ci :

A B G

(2) Théorème IV, cp. le § 6.
(3) Théorème V.
(4) Théorème X.
(5) Théorème VI.

Mais, comme l'octave est un intervalle double, et que l'intervalle double se compose des deux plus grands intervalles superparticuliers, l'octave se compose donc du sesquialtère et du sesquitiers, car ce sont les plus grands.

En effet, elle se compose de la quinte et de la quarte qui sont superparticulières. Donc la quinte, qui est le plus grand des intervalles (dont l'octave est composé) (1), sera sesquialtère, et la quarte, sesquitierce.

Il est évident, d'ailleurs, que l'intervalle d'octave et quinte (quinte redoublée) est triple. En effet, nous avons montré que l'intervalle composé d'un intervalle double et d'un sesquialtère est triple (2) ; de sorte qu'il est démontré que l'intervalle d'octave et quinte est triple, et que la double octave est quadruple.

On a donc montré dans quels rapports chacun des consonnants tient les sons compréhensifs entre eux (3).

20. Théorème XIII. — Il nous reste à parler de l'intervalle tonié (ou d'un ton), lequel est sesquioctave.

En effet, nous avons appris que, si, d'un intervalle sesquialtère, on retranche un intervalle sesquitiers, le reste est sesquioctave (4). Or, si de la quinte on re-

(1) Nous ajoutons les mots placés entre parenthèses, d'après le texte imprimé de Porphyre (*l. c.*, p. 276).

(2) Théorème VII.

(3) On profite ici du texte de Porphyre (comme l'a fait tacitement D. Gregory : Εἰ ἄρα <δέδεικται> τῶν συμφώνων ἕκαστον ἐν τίσι λόγοις ἔχει. (*l. c.*), qui se rapproche plus de celui d'Euclide que la correction de Meybaum : τῶν συμφώνων μέγιστον ἐν τρισὶ λόγοις ἔχει. Traduction de Meybaum : « Demonstratum ergo est consonorum maximum habere sonos qui ipsum contineant, *tribus* inter se proportionibus distantes.» — Commentaire : « Cum enim demonstrarit duplum constare ex duabus rationibus, illæ ipsi duplæ additæ ternas efficiunt in his numeris.» Il est plus naturel de penser que l'auteur rappelle, résume ce qu'il a dit sur les consonnants, avant de passer à une autre sorte d'intervalles, c'est-à-dire au ton.

(4) Théorème VIII.

tranche la quarte, l'intervalle qui reste est celui d'un ton. Donc l'intervalle d'un ton est sesquioctave.

21. Théorème XIV. — L'octave est un intervalle plus petit que six tons.

En effet, il a été montré que l'octave est double (1), or le ton est sesquioctave (2). Mais la somme de six intervalles sesquioctaves est plus grande que l'intervalle double (3). Donc l'octave est moindre que six tons.

22. Théorème XV. — La quarte est moindre que deux deux tons et demi, et la quinte, moindre que trois tons et demi (4).

B

G

D

Z

En effet, soit B la nète des disjointes; G la para-
Mb. 35. mèse ; D la mèse et Z l'hypate des moyennes. Par conquent l'intervalle GD est d'un ton; mais l'intervalle BZ, qui est une octave, est moindre que six tons (5); donc les intervalles restants, BG et DZ, qui sont égaux, sont moindres que cinq tons; de sorte que BG, intervalle moindre que deux tons et demi, est une quarte, et que BD, moindre que trois tons et demi, est une quinte.

(1) Théorème XII.
(2) Théorème VIII.
(3) Théorème IX.
(4) La figure qui suit serait avantageusement remplacée par celle-ci :

B G D Z

(5) Théorème XIV.

23. Théorème XVI. — Le ton ne sera partagé ni en deux ni en plusieurs rapports égaux (1).

En effet, il a été montré qu'il est superparticulier; or, dans un intervalle superparticulier, ni un seul (nombre) ni plusieurs ne peuvent tomber en proportion (2). Donc le ton ne sera pas partagé en parties égales (3).

24. Théorème XVII. — Les paranètes et les indicatrices seront prises par consonnance de la manière suivante :

Soit B une mèse (4); surtendons à la quarte en G, et,
Mb. 36. à partir de G, relâchons à la quinte en D (5). Donc l'intervalle BD est un ton. Maintenant, à partir de D surtendons à la quarte en E, et, à partir de E, relâchons à la quinte en Z. L'intervalle ZD sera donc un ton; ZB sera donc un diton. Donc D sera l'indicatrice (6).

On prendra les paranètes de la même façon.

25. Théorème XVIII. — Les parhypates et les trites ne partagent pas le pycnum en parties égales (7).

(1) Εἰς δύο ἴσους, etc., sous-entendu probablement λόγους. Il s'agit des rapports (λόγοι) correspondant aux intervalles fractionnaires démontrés ici comme ne pouvant exister. Les Aristoxéniens admettaient le partage du ton en parties égales.

(2) Théorème III.

(3) Εἰς ἴσα, sous entendu μέρη.

(4) 2 G nète des conjointes.
4 E paranète des conjointes.
1 B mèse.
3 D indicatrice diat. des moyennes.
5 Z parhyp. des moyennes.

(5) On dirait aujourd'hui : descendons d'une quinte jusqu'à D; montons d'une quarte jusqu'à G.

(6) Il ne s'agit, bien entendu, que de l'indicatrice diatonique. La prise du diton BZ par consonnance est exactement celle qu'expose Aristoxène (*El. h.*, II, § 75, pl. iii, fig. 3). — Je corrige Z du texte en D. La figure donnée par Meybaum est certainement fautive.

(7) Les Aristoxéniens admettaient ce partage.

En effet, soit B une mèse (1), G une indicatrice, D une hypate. A partir de B, relâchons d'une quinte en Z, Z-D sera donc un ton. A partir de Z, surtendons d'une quarte en E. L'intervalle BE (2) sera donc un ton, ainsi que G-E (3). Ajoutons l'intervalle commun D-G; Z-G sera donc égal à D-E; or, Z-E est une quarte; donc aucun son moyen ne peut tomber en proportion dans l'intervalle Z-E, car cet intervalle est superparticulier (4). De plus le (rapport) D-Z est égal au rapport G-E [lequel est aussi superparticulier]; donc, aucun (rapport) moyen ne tombera dans l'intervalle D-G (5), lequel va de l'hypate à l'indicatrice. Donc la parhypate (6) ne partage pas le pycnum en parties égales.

Il en est de même de la trite.

Mb. 37. 26. Théorème XIX. — Tracer le canon suivant le système appelé immuable (7).

(1)

Quinte.
1 | B Mèse.
ton.
3 | E
ton.
G Indicatrice des moyennes.
1/2
D Hypate des moyennes.
ton
2 | Z

(2) Je corrige ZD en BE.

(3) L'exemple est pris dans le genre enharmonique.

(4) Théorème III.

(5) Il est évident que si la division de la quarte construite ZE était possible, le point moyen serait situé dans la section moyenne DG.

(6) Corde située entre G et D, mais à inégale distance, d'après la démonstration.

(7) Boèce traduit librement ce théorème, *l. c.*, IV, v.

SECTION DU CANON

SUIVANT LES SYSTÈMES IMMUABLE ET MUABLE

B

Nète des hyperboléennes	E
M	Paranète des hyperboléennes.
N	Trite des hyperboléennes.
Nète des disjointes	H
Nète des conjointes	Z
X	Trite des disjointes.
Paramèse	K
	* Trite des conjointes.
Mèse	D
R	(Indicatrice) des moyennes diatonique
O	Parhypate des moyennes.
Hypate des moyennes	Θ
G	(Indicatrice) des hypates diatonique.
P	Parhypate des hypates.
Hypate des hypates	L
Proslambanomène	A

Soit AB la longueur du canon, qui est celle de la corde; divisons-le en quatre parties égales aux points G, D, E. Le son de la longueur AB sera donc le plus grave, ou bourdon; or ce son AB est sesquitiers de GB (1), et par suite GB consonnera à la quarte aiguë avec AB. Le son AB est un proslambanème; donc GB sera la diatonique des hypates (2). Maintenant, comme le son AB est double de BD, il consonnera avec lui à l'octave, et BD sera une mèse. Puis, comme AB est quadruple de EB, [il consonnera avec lui à la double octave, et] (3) EB sera une nète des hyperboléennes.

J'ai partagé en deux parties égales GB en Z; le son GB sera double de ZB, et, par suite, GB consonnera avec ZB à l'octave, de sorte que ZB est une nète des conjointes. J'ai pris sur DB le tiers (de sa longueur), DH et le son DB est sesquialtère de HB, de sorte que BD consonnera à la quinte avec HB; donc HB sera une nète des disjointes. J'ai établi HB égal à HΘ, de sorte que ΘB consonnera à l'octave avec HB, et, par suite, ΘB sera une hypate des moyennes. J'ai pris sur ΘB le tiers (de sa longueur) ΘK, et, par suite, le son
Mb. 39. ΘB est sesquialtère de KB, de sorte que KB est une paramèse. J'ai pris une longueur LK égale à KB, et il en résultera le son LB qui est une hypate grave (4). On aura donc pris dans le canon tous les sons du système immuable.

27. Théorème XX. — Il reste à prendre les sons mobiles.

J'ai divisé la longueur EB en huit parties égales, et

(1) C'est-à-dire que la corde qui rend le son AB est sesquitierce de celle qui rend le son GB.

(2) La diatonique, expression elliptique fréquemment usitée pour désigner l'indicatrice diatonique aiguë.

(3) Nous proposons cette addition, nécessaire pour la suite du raisonnement.

(4) Ou hypate des hypates.

établi une longueur EM égale à l'une d'elles, de sorte que MB est sesquioctave de EB. Maintenant, divisant à son tour MB en huit parties égales, j'ai établi NM égal à l'une d'elles ; NB sera donc d'un ton plus grave que BM et MB que BE ; par suite, NB sera une trite des hyperboléennes et MB une paranète des hyperboléennes diatonique. J'ai pris sur NB le tiers de sa longueur et j'ai établi NX égal à ce tiers, de sorte que XB est sesquitiers de NB, qu'il consonne [avec lui] à la quarte grave, et que le (son) XB devient une trite des disjointes. Maintenant prenant la moitié de la longueur de XB, j'ai établi XO égal à cette moitié, de sorte que OB consonne à la quinte (grave) avec XB ; donc OB sera une parhypate des moyennes. J'ai établi OP égal à XO, de sorte que PB devient une parhypate des hypates. J'ai pris GR qui est le quart de la longueur de GB, de sorte que RB devient la diatonique des moyennes.

FIN DE LA DIVISION DU CANON D'EUCLIDE

NOTE ADDITIONNELLE

TRADUCTION

DES TROIS CANONS HARMONIQUES DE FLORENCE

Il sera d'un grand intérêt de comparer avec le traité d'Euclide sur la *Division du Canon* le document musicologique publié par un jeune philologue, élève de G. Studemund, M. Adolphe Stamm, de Nassau (1), d'après un manuscrit de Florence (Plut. LVI, 1, bombyc. du XIIIe siècle). Cette publication, thèse doctorale soutenue à l'Université de Strasbourg, comprend : 1° une copie textuelle du manuscrit, que l'éditeur a trouvé dans un état déplorable; 2° la reconstitution du texte dans laquelle il déclare avoir été secondé par G. Studemund, Fr. Hultsch et par Ch. de Jan; 3° une traduction latine et une traduction allemande; enfin, 4° une explication critique et exégétique du texte grec et de la matière traitée.

Le temps et l'espace me manquent pour discuter certains points. Je me propose d'y revenir ailleurs. Il est donc entendu que, à moins d'observation spéciale, la traduction qui va suivre est conforme au texte et

(1) *Tres canones harmonici*. Edidit Ad. Stamm. Berolini, Weidmann, 1881, in-4, 30 pages.

au sens adoptés par l'éditeur des *Tres canones harmonici* (1).

(Première division du Canon.)

1. On décrit ici le canon qui contient toute la série (des sons), le proslambanomène étant classé, en particulier, comme point de départ de toutes les régions (2).

2. Ce canon est partagé en vingt-huit régions égales entre elles. En conséquence :

3. L'hypate des hypates occupe la région notée	21 1/3 (3).
4. La parhypate des hypates	20 1/4
5. La chromatique des hypates	18 26/27
6. La diatonique des hypates	18
7. L'hypate des moyennes	16
8. La parhypate des moyennes	15 9/48
9. La chromatique des moyennes	14 12/54
10. La diatonique des moyennes	13 1/2
11. La mèse	12
12. La paramèse	10 2/3
13. La trite des disjointes	10 1/8
14. La chromatique des disjointes	9 13/27
15. La nète des conjointes (4)	9
16. La nète des disjointes	8

(1) On pourra lire avec fruit les articles consacrés à la publication de M. Stamm par M. Félix Vogt, de Zurich (*Philologische Rundschau*, 2e année, no 36, et par M. Ch. de Jan (*Philolog. Wochenschrift*, 1882, no 46).

(2) La première phrase du texte grec est inintelligible. Peut-être faut-il la corriger ainsi : *Καταγράφεται τοίνυν ὁ κανὼν τὴν ὅλην τάξιν ἔχων, τοῦ προσλαμβανομένου ὡσανεὶ ἀρχῆς ἀπὸ τῶν πάντων χωρίων κατ' ἰδίαν τεταγμένου.*

(3) Le ms. ajoute : *καὶ ἐπὶ τοῦ ἑνὸς χωρίου*. Peut-être est-ce une note marginale introduite dans le texte et à lire ainsi : *κ. ἐπὶ τοῦ πρώτου χ.*; « <quid> de Ia regione? » En effet, l'auteur commence par la seconde région, ce qui a pu surprendre un de ses lecteurs.

(4) <Ou la diatonique des disjointes.>

17. La trite des hyperboléennes.......	7 19/32
18. Le chromatique des hyperboléennes.	7 1/9
19. La diatonique des hyperboléennes..	6 9/12
20. La NÈTE des hyperboléennes.......	6

21. Maintenant, comme les sons disposés ainsi, d'après les nombres des intervalles, font correspondre, sur tout le canon, les mesures à ces nombres, ils font en même temps progresser l'étendue du son intermédiaire et divisent la longueur totale (du canon) d'après la puissance (ou fonction du son).

22. Ainsi la mèse divise le canon par moitié, comprenant douze régions.

23. Je multiplie cette quantité par elle-même et j'obtiens 144.

24. Je multiplie entre eux les nombres correspondant aux sons premier et extrême, soit le proslambanomène et la mèse, qui comprennent, l'un vingt-quatre régions, l'autre six ; produit, 144.

25. De même (je multiplie) l'hypate des hypates et la diatonique des hyperboléennes, 21 1/3 et 6 9/12 ; produit, 144.

26. La parhypate des hypates et la chromatique des hyperboléennes 20 1/4 et 7 1/9 ; produit, 144.

27. La chromatique des hypates et la trite des hyperboléennes, 18 26/27 et 7 19/32 ; produit, 144.

28. La diatonique des hypates et la nète des disjointes, 18 et 8 ; produit, 144.

29. L'hypate des moyennes et la diatonique des disjointes (1), 16 et 9 ; produit, 144.

30. La parhypate des moyennes et la chromatique des disjointes, 15 9/48 et 9 13/27 ; produit, 144.

31. Chromatique des moyennes et trite des disjointes, 14 12/54 et 10 1/8 ; produit, 144.

32. La diatonique des moyennes et la paramèse 13 1/2 et 10 2/3 ; produit, 144.

(1) <Ou la nète des conjointes.

(Seconde division du Canon.)

Division du canon, suivant les Pythagoriciens.

1. Prenons, d'après les rapports précités, les sons de la musique, en divisant le canon suivant la consonnance musicale.

2. Or, la démonstration se fait (ainsi). Le canon tendu (1) dans sa totalité, si l'on prend la moitié du son produit (2) appelé proslambanomène, le reste du canon aura la consonnance d'octave et le son de la mèse.

3. Or, la mèse (corde moyenne) doit sa dénomination, non pas au son produit, mais à la section (du monocorde en deux parties égales).

4. Seconde consonnance. J'ai divisé le canon total en quatre parties et j'ai fait abstraction du quart. Frappant le reste, on aura la diatonique des hypates et la consonnance de quarte, qui est en rapport sesquitiers.

5. Ensuite partageant le son (3) précité en trois parties et faisant abstraction d'une de ces parties du côté du proslambanomène, tu trouveras l'hypate des moyennes, qui est en rapport sesquialtère, particulier à la consonnance de quinte. (Manquent les autres déterminations — Cp. ci-dessus, Euclide, § 26, 1re figure).

6. Et c'est ainsi que s'est formée la série des sons obtenus par consonnance, au moyen de la division du canon pythagorique, tel qu'on l'employait sur l'instrument monocorde.

7. Le rapport et le diagramme sont placés ci-dessous. (1re figure.)

(1) Ms. τεταγμένου, que l'éditeur garde ; je lis : τεταμένου.
(2) C'est-à-dire la moitié de la corde qui donne ce son.
(3) Voy. la note 2.

(Troisième division du Canon.)

1. Pythagore tendait une corde, puis, la divisant en neuf parties, suivant la notation de certains points, il frappait le son lui-même en particulier (1), et trouva ainsi le proslambanomène.

Ensuite faisant abstraction de la neuvième partie, il frappa la corde sur huit parties et reconnut que cette corde sonnait l'hypate des hypates, laquelle note comportait un intervalle de ton (par rapport à la corde totale); et il conçut le ton comme étant dans le rapport sesquioctave ou rapport de 9 à 8.

3. Puis il divisa la corde en quatre parties et, faisant abstraction de la première partie, il frappa la corde sur la longueur des trois autres et reconnut qu'elle donnait la consonnance de quarte, laquelle se composait de deux tons et demi (selon les Pythagoriciens, de deux tons et d'un limma). Il reconnut aussi que la corde sonnait la diatonique des hypates en rapport sesquitiers, soit de 4 à 3.

4. Puis il divisa la corde entière en trois parties et, faisant abstraction de la première partie, il frappa la corde sur la longueur des deux autres, et reconnut que cette corde sonnait l'hypate des moyennes, prise en rapport sesquialtère, soit de 3 à 2, c'est-à-dire suivant la consonnance de quinte.

5. Puis il divisa la corde (entière) en deux parties et, faisant abstraction d'une des deux moitiés, il frappa la corde sur la longueur de l'autre et reconnut que cette corde sonnait l'octave, ce qui conduit à la mèse, prise en rapport double, soit de 2 à 1.

6. Puis il divisa la corde (entière) en trois parties et,

(1) C'est-à-dire la corde elle-même, dans sa totalité.

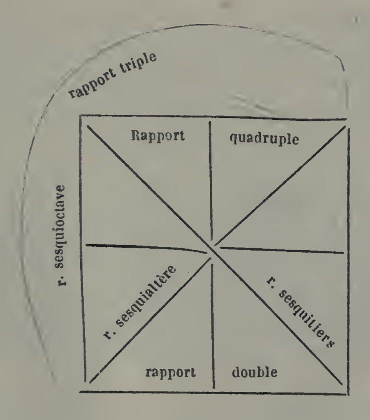
faisant abstraction de deux de ces parties, il frappa cette corde sur la longueur de la troisième, et reconnut que la consonnance obtenue était celle d'octave et quinte (quinte redoublée), considérée dans le rapport triple, soit de 3 à 1, ce qui conduit à la nète des disjointes.

7. Puis, divisant la corde en quatre parties et faisant abstraction de trois de ces parties, il frappa cette corde sur la longueur de la quatrième, et reconnut qu'elle donnait la consonnance de double octave, considéré dans le rapport quadruple ou de 4 à 1, ce qui conduit à la nète des hyperboléennes.

8. Par cette série d'opérations et la réunion (1) des nombres successifs disposés en proportion, il réalisa la division du canon, ainsi que le montrera plus clairement et le fera mieux comprendre le tableau ci-après. (2e figure.)

Fig. 1.

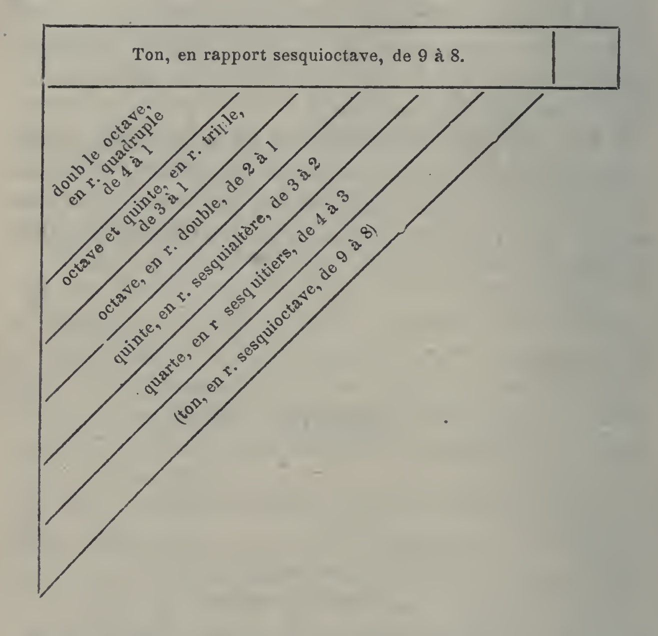
CANON



(1) Σύνθεσις, la multiplication (?).

Fig. 2.

CANON



Nous avons reproduit la deuxième figure telle que l'a remaniée M. Stamm, c'est-à-dire disposée dans le sens inverse de la figure donnée par le manuscrit, et en observant, comme l'éditeur, les points de section de la corde entière. Seulement, nous remplaçons par des droites les courbes qui indiquent les intervalles obtenus.

UNE TRADUCTION INÉDITE

DU

PREMIER LIVRE

DE

THÉAGÈNE ET CHARICLÉE

PUBLIÉE PAR M. PAUL BONNEFON

NOTE PRÉLIMINAIRE

Je demande à l'Association la permission d'attirer quelques instants son attention sur une traduction inédite, en prose, du premier livre de Théagène et Chariclée, par Lancelot de Carle, évêque de Riez.

Signalée par M. Tamizey de Larroque, dans sa publication des *Vies des poètes Bordelais,* de Guillaume Colletet (1), à laquelle j'emprunte tout ce qui concerne la vie du traducteur, cette œuvre se trouve dans le manuscrit du fonds français de la Bibliothèque nationale, côté sous le numéro 2143. C'est un un petit volume de 33 feuillets de vélin, véritable chef-d'œuvre de calligra-

(1) *Vies des poëtes bordelais et périgourdins,* par Guillaume Colletet, de l'Académie française, publiées par Ph. Tamizey de Larroque. 1873, in-8°.

phie, qui a pour titre : *Le premier livre d'Héliodore de l'histoire d'Æthiopie, translaté de grec en françois par Carle.* Il est relié en maroquin vert foncé, avec des fleurs de lis entrelacées d'F sur le plat, ce qui fait croire à La Curne de Sainte-Palaye qu'il a appartenu à François Ier, opinion confirmée par M. Léopold Delisle (1).

Né à Bordeaux, au commencement du XVIe siècle, le traducteur était un homme de mérite, qui eut d'étroites relations avec les littérateurs les plus célèbres de son temps, et qui fut promu à l'évêché de Riez en 1551. Mais je laisse de côté toutes ses autres productions, assez nombreuses d'ailleurs, pour ne m'occuper ici que de ses travaux d'helléniste.

La Croix du Maine dit de Lancelot de Carle que « ce gentilhomme bourdeloys étoit très excellent poète latin et françois, et bien docte en grec ». L'éloge est exagéré pour ce qui est de la poésie ; nous verrons qu'il ne l'est pas en ce qui concerne la connaissance de la langue grecque. Lancelot de Carle avait, en effet, auprès de tous ses contemporains, la réputation d'un homme de goût éclairé, nourri des chefs-d'œuvre classiques, et, lorsqu'il fut envoyé par Henri II, en 1547, à Venise et à Rome, le connétable de Montmorency le chargea de rechercher avec soin les marbres antiques. On sait combien le connétable se plaisait à décorer son magnifique château d'Ecouen des restes de l'antiquité. M. E. Miller a publié, il y a déjà quelques années, dans la *Gazette des Beaux-Arts,* sous ce titre : *De quelques marbres antiques envoyés d'Italie au connétable de Montmorency pendant l'année* 1555, une bien curieuse étude, qui montre tout l'amour de Montmorency pour les beaux arts et toute l'ardeur qu'il mettait à la recherche des productions de la sculpture antique. Lancelot de Carle

(1) La Curne de Sainte-Palaye, *Notice sur divers manuscrits*, Bibl. nat., fonds Moreau, n° 1654, p. 404. — Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 164.

connaissait, lui aussi, la vivacité de cette passion, et il écrivait de Sienne au connétable, le 24 février 1553 : « Je n'obliray, estant à Rome, de pratiquer des marbres pour vous, comme il vous a pleu me commander, et m'estimeray tousjours tres heureux quand j'auray le moien en petite ou grande chose de vous pouvoir faire très humble service (1). » Quels furent les résultats de ces investigations? Je l'ignore. Peut-être que quelque statue antique qui orne maintenant nos musées fut le produit des recherches de Carle. Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas moins le remercier de sa bonne volonté.

Guillaume Colletet nous dit, en outre, dans sa *Vie* de Lancelot de Carle, « qu'il apprend d'un avertissement au lecteur de Charles Fontaine, Parisien, sur les épistres d'Ovide, que ce mesme prélat avoit mis en vers françois une bonne partie de l'*Odyssée* d'Homère, ce que confirme encore Jacques Pelletier, du Mans, sur la fin de son second livre de la mesme *Odyssée*, car c'est ainsy qu'il y parle à Lancelot de Carle, dans une épigramme qu'il lui adresse à ce subject :

C'est bien raison, Carle, que je te cède
L'œuvre que j'ay comme toy commencé
Ta plume en temps et style me précède,
Joint que tu es plus que moy avancé.
Tu ne debvras pourtant être offensé
Si mon labeur tel qu'il est je publie.

Et le reste, ajoute Colletet, qui passe plustost dans mon esprit pour une marque de complaisance et de civilité du docte Pelletier, que pour un fidèle tesmoignage qu'il rende à la vérité, pour ce que je ne croy pas que les vers de ce prélat fussent, en effect, préférables aux siens (2). »

(1) G. Colletet, *Vie des poëtes bordelais et périgourdins*, p. 41.
(2) G. Colletet, *Vie des poëtes bordelais et périgourdins*, p. 13.

Cette traduction de l'Odyssée par Lancelot de Carle n'a point vu le jour, suivant Mercier de Saint-Léger. M. Tamizey de Larroque en a vainement cherché le manuscrit un peu partout, avec cette ardeur qu'il apporte dans ses investigations et qui nous a valu tant d'heureuses découvertes sur notre histoire littéraire. Elles sont demeurées tout à fait infructueuses sur ce point. En revanche, il a rencontré, au cours de cette enquête, le recueil qui fait l'objet de cette notice et dont personne, avant lui, n'avait signalé l'importance.

Le poème d'Homère est immortel, aussi ne faut-il pas s'étonner que les traductions en aient été innombrables dans toutes les langues et à toutes les époques. Quant au roman d'Héliodore, Lancelot de Carle n'avait, pour le traduire, qu'à suivre le goût de son époque. Il en est de la vie des littératures comme de l'existence humaine : leur enfance et leur vieillesse ont des aspirations communes, des tendances identiques. Et c'est pour cela que cètte jeune littérature française du XVI[e] siècle dont les productions ont la saveur aigre du fruit qui n'est pas encore mûr, s'est prise d'un véritable enthousiasme pour ce produit d'une civilisation trop raffinée. Héliodore était alors à la mode : on le traduisait, on essayait de transporter au théâtre les tragiques aventures des deux amants et Racine lui-même, dans le siècle suivant, le lisait avec délices dans la solitude de Port-Royal, l'apprenait par cœur et rêvait de composer sur ce thème une tragédie que le bon sens de Molière lui fit jeter au feu.

Le texte grec suivi par Lancelot de Carle est celui de l'édition *princeps* d'Héliodore, donnée à Bâle en 1534 (1), par Vincent Obsopœus, qui avait acquis un manuscrit enlevé par un soldat à la riche bibliothèque de Mathias

(1) Ἡλιοδώρου αἰθιοπικῆς ἱστορίας βιβλία δέκα. Heliodori historiæ æthiopicæ libri decem, nunquam antea in lucem editi. *Basilea*, *ex officina Hervagiana, an.* MDXXXIIII *mense februario*. Petit in-folio.

Corvin, roi de Hongrie (1). Je crois la traduction de l'évêque de Riez antérieure à celle d'Amyot, qui parut en 1547 (2), et peut-être que Lancelot de Carle ne l'acheva pas en voyant tout le succès de celle de son rival. C'est aussi l'opinion de M. Tamizey de Larroque, qui pense, en se fondant sur l'âge respectif des deux prélats, pouvoir conclure à l'antériorité de la traduction de Lancelot de Carle. L'évêque de Riez mourut, en effet, dans la vieillesse, en 1568, vingt-cinq ans avant Amyot. Si l'on suppose donc une sorte de proportion, il n'est pas téméraire d'admettre que Lancelot de Carle a devancé son illustre confrère (3).

Quelle que soit la solution de ce petit problème, l'intérêt philologique de cette production n'en est pas moins incontestable, ainsi que le lecteur pourra en juger. Un commentaire et des notes le feraient ressortir assurément bien davantage. Mais tout cet appareil scientifique, qui eût été de mise dans les publications d'une société d'anciens textes français, serait un peu

(1) « Vincent Obsopœus, probablement père de Jean Obsopœus, sur lequel Niceron nous a donné un article fort court dans son 38e volume, méritoit, plus que son fils, un article séparé. Outre cette édition d'Héliodore, il publia à Bâle, en 1540, chez Breylingen (in-8o, de 570 pages), des notes excellentes, souvent accompagnées de traductions élégantes en vers latins de quelques épigrammes grecques, sur les livres I, II, III, VII de l'Anthologie de Planude. Ces notes ont été jointes à celles du chanoine Brodeau dans l'Anthologie grecque (*Francfort*, 1600, in folio). Les auteurs du Dictionnaire historique, Chaudon, Delandine, lui attribuent seulement un petit poème *De arte bibendi.* » (Chardon de la Rochette, *Mélanges de critique et de philologie,* t. II, p. 9).

(2) L'histoire æthiopique de Héliodorus, contenant dix livres, traitant des loyales et pudiques amours du Théagènes Thessalien, et Chariclée, Æthiopienne. Nouvellement traduite de grec en françoys. *Paris, de l'imprimerie d'Estienne Groulleau, demourant en la rue Neuve Nostre-Dame, à l'enseigne Saint-Jean-Baptiste.* 1547, in-4o.

(3) Cette traduction est incontestablement antérieure à la mort de François Ier, survenue le 31 mars 1547. Une copie manuscrite en fut, selon l'usage, offerte au roi, qui la fit relier à ses armes et placer ensuite dans la bibliothèque de Fontainebleau.

hors de propos ici, où nous nous attachons surtout au mérite du traducteur. Au reste, nous n'avons point encore acquis l'expérience nécessaire pour mener à bien une tâche aussi considérable. Nous nous contenterons donc de noter, en passant, que les deux premiers traducteurs français de l'évêque Héliodore ont été eux aussi deux évêques. « Quand on cherche à traduire, dit quelque part Voltaire, il faut choisir son auteur comme on choisit son ami, d'un goût conforme au nôtre. » Amyot et Lancelot de Carle ont suivi, sans le connaître, le précepte du philosophe, et cette coïncidence, futile en apparence, montre combien l'état des esprits, au XVIe siècle, ressemblait, par certains côtés, à celui des esprits au IVe siècle, puisque deux évêques pouvaient, sans scandaliser personne, traduire un ouvrage d'une moralité douteuse, publié par un autre évêque, douze cents ans auparavant, ce qui, à toute autre époque, eût semblé inconvenant (1).

Quant à la langue de Lancelot de Carle, je la trouve sobre et expressive en même temps. J'irai plus loin. Quelque défiance que l'on éprouve d'ordinaire pour l'opinion du premier éditeur d'une œuvre littéraire, toujours porté à exagérer les mérites de sa trouvaille, je dirai que sa traduction ne me paraît pas indigne d'être placée à côté de celle d'Amyot. J'y trouve, en effet, cette qualité maîtresse que M. Egger admire dans l'évêque d'Auxerre, à savoir l'art de garder un style personnel en rendant la pensée d'un auteur ancien. Parfois, je

(1) Personne n'était choqué alors de voir au clergé une certaine gaieté rabelaisienne et les fanatiques atrocités de la Ligue ne firent que relâcher les mœurs encore davantage. Cet état de choses, dont la piété amusante et spirituelle de l'évêque romancier Pierre Camus peut être considérée comme le dernier produit, ne disparut complètement qu'au commencement du XVIIe siècle, sous la salutaire influence de François de Sales, de Vincent de Paul, d'Olier, de Bérulle, d'Adrien de Bourdoise, du père Eudes, de Charles de Gondren, de tous ces saints hommes qui réformèrent profondément l'éducation ecclésiastique.

l'avoue, Lancelot suit de loin son texte : il paraphrase plus volontiers qu'Amyot; mais ce sont là des défauts de son époque, qu'il ne faut pas lui reprocher outre mesure, et dont ses contemporains sont atteints plus ou moins. Malgré ces imperfections, je ne terminerai cependant pas sans exprimer le regret que cette traduction n'ait point été achevée. A en juger par ce que nous en possédons, c'eût été l'œuvre la plus importante de Lancelot de Carle, la plus digne de passer à la postérité, et elle fournirait matière à de piquants rapprochements.

Au demeurant, le lecteur prononcera sur la justesse de cette appréciation. Il ne me reste plus qu'à indiquer comment j'ai compris mes devoirs d'éditeur. L'orthographe, quoique manquant d'uniformité, a été scrupuleusement respectée. Quant à la ponctuation, il n'en a pas été de même : elle était fort défectueuse et je me suis permis, à son égard, tous les changements qui pouvaient rendre plus commode la lecture de l'œuvre. Pour faciliter aussi le travail du lecteur, j'ai divisé la traduction de Lancelot de Carle en autant de paragraphes qu'on a coutume de partager le texte d'Héliodore, suivant, en cela, l'édition donnée par A. G. Hirschig dans les *Erotici scriptores* de Didot (1854, in-8°). Telles sont les seules modifications que je me suis cru autorisé à apporter à l'original.

LE

PREMIER LIVRE D'HÉLIODORE

DE L'HISTOIRE D'ÆTHIOPIE

TRANSLATÉ DE GREC EN FRANÇOIS

PAR LANCELOT DE CARLE

PUBLICATION DE M. P. BONNEFON

Sur le poinct du iour, le soleil resplendissant aux sommitez des montaignes, une compaignie de gens en equipaige de voleurs se monstra sur ung mont, qui s'avance vers la bouche et entrée du Nil appellée Eracléotique. D'ou faisans le guet, et descouvrant bien avant la mer exposée à leur veue, aprez avoir demeure quelque temps sans apercevoir aucune proye, ilz descendirent vers le prochain rivaige auquel estoit ce qui s'ensuict. Une nef arrestée à l'ancre, vuyde de gens, au demeurant bien chargée, ce que aisément on pouvoit cognoistre de loing, car le poix des choses estans dedans l'enfonçoit en l'eau jusques à la troisiesme ceinture. Plusieurs corps semez par terre de gens nouvellement navrez, les uns venant de mourir, les aultres demy mortz et se mouvans encore d'une partie de leurs membres, qui estoit le temoignaige d'une guerre peu de temps avant parachevée, non que les signes fussent d'une guerre vraye et pure, ains meslée d'un malheureux convy, duquel on voyoit les miserables

reliques, tables encore couvertes de vivres, d'autres abatues et tenues des mains des gisans qui s'en estoient servis au lieu d'armes à la meslée, car le tumulte fut soubdain et à l'improveu, les aultres renversées sur aulcuns qui, comme il sembloit, sestoient mis dessoubz, les vazes par terre, les uns estans eschappez des mains des beuvans, les aultres gestés en lieu de pierres, car le mal venant soudainement leur innova l'usaige des choses et leur aprint à s'ayder des couppes et des vaisseaulx pour des bastons de guerre. Ilz gisoient en cette façon, les uns blessez de hache, les autres ferus de gros caillous pris du gravier au lieu mesme, aulcuns percez de long bois, aulcuns bruslez de brandons et aultres aultrement, plusieurs oultrepassez de coup de flesche, de sorte qu'en bien peu d'espace la fortune produisit mille espéces et formes différentes, souillant le vin avecques le sang, avecques les festins les combatz meslant, reffections, contentions, sacrifices et homicides assemblant, et monstrant aux voleurs Ægyptiens ce tant estrange et divers spectacle. Lesquelz descendans de la montaigne, ayant contemplé tout ce mistere, ne pouvoient imaginer que c'estoit, car ilz voyoient les vainqus, mais non les vainqueurs, la victoire aparente et les despouilles non amassées, la nef seulle et despourveue de gens, au reste plaine et non touchee comme estant guardee de plusieurs, en paiz asseuree, sur lequel doubte ilz convertirent entièrement leurs couraige au gain et a la proye, et se faisans eux mêmes les vainqueurs s'avancerent pour s'aprocher du navire et des gens estendus, ou arrivez ilz veirent un aultre spectacle plus estrange et nouveau que le premier.

Une dame estoit assise sur une piere, de beaulté tant excellente qu'elle ressembloit proprement une deesse, triste et affligee des cas presens, touteffois monstrant en son visaige une genereuse constance. Elle avoit sur sa teste une couronne de laurier, un quarquois sur les espaulles, sur son arc avoit pose le bras gauche dont la main pendoit en bas nonchallemment, sur la cuisse dextre appuyoit le coulde; de l'autre main et sur les dois reposoit sa ioue, en reguardant à terre et contemplant un ieune homme estendu duquel soustenoit la teste. Or estoit cestuy fort griefvement blessé, ce néanmoins se revenant un peu comme

d'un profond somme voisin de la mort, il apparoissoit encores fleurissant en beaulté virile et le sang coulant sur son visage rendoit la blancheur de ses ioues plus apparente, ses yeux débilitez du grant travail furent incontinant attirez par le regard de la dame et forcez de se remectre en vigueur pour la regarder. Luy donques reprenant ung peu son alaine fit sortir du profond de ses espritz cette voix debile : O ma doulce amye, me serois-tu bien veritablement saulvée, ou si tu as comme les aultres este occise à la guerre, aultrement ne peut-il estre, ny encor aprez ta mort ne me scaurois tu abandonner, mais ton esprit et fantasme m'acompaigne tousiours en mes fortunes. — En toy, respond la dame, est entierement posé mon salut et ma mort, tu vois cecy, et ce disant lui monstre le glaive qu'elle avoit en son giron, ie le tenois tout prest pour le convertir contre moy advenant le desinement de ta vie. Et apres ces parolles, se leva soubdain de la pierre, dont ceulx de la montaigne espris de merveille et d'estonnement comme esblouys et frappez d'un esclair, l'un deça, l'autre de la, se caichoient derrière les hayes et buissons. Car estant dressée, elle leur sembla avoir encor quelque plus grande divinité que devant, les flesches par son soudain mouvement resonnant sur ses espaulles, sa robbe toute poursillée d'or reluisant bien fort contre le soleil, les cheveux espars soubz la couronne descendans bien bas le long de l'eschine à la façon des femmes Bacchiques. Parquoy ilz se trouvoient tous confus non tant pour l'ignorance des choses advenues que pour l'incertitude de ce qu'ils voyoient. Les ungs la disoient estre Dyane ou Isis, deesse du pays. Les aultres que c'estoit une prestresse agitée du dieu, dont elle avoit fait toute celle occision. Ainsy ils discouroient diversement, mais ne pouvoient trouver la vérité. Elle adoncq se laissant soudain aller vers le ieune homme estoit toute en luy, pleurant, le baisant, lui nettoyant le visaige, tendrement gémissant et de ce qu'elle tenoit presque se deffiant. Quoy voyant, les Ægyptiens changèrent bien tost d'opinion, disant que ce n'estoit euvre d'ung dieu d'ainsy baiser passionément un corps mort. Parquoy se delivrant de toute craincte délibérèrent s'aprocher d'elle pour cognoistre la vérité, et reprenant lez espris accoururent promptement celle part ou elle estoit, tout occupée du

deuil et compassion des playes miserables. Mais s'estans mis derrière elle ilz s'arrestèrent, sans avoir la hardiesse de rien dire n'y faire, dont la dame oyant le bruyt et voyant leurs umbres qui venoient jusqu'à elle, se haulsa ung peu, et puis les ayant aperceu se baissa de rechef, sans se troubler de leur couleur non accoustumée, ny de veoir leurs visaiges et armes demonstrans bien que c'estoient voleurs, mais toute convertie à la cure et service du blessé demeuroit constamment auprés de luy, si grande est la force d'une vehemente affection et parfaicte amour qu'elle faict du tout mespriser les plaisirs et ennuys venans d'ailleurs, et contrainct de fischer le cœur et les yeux seulement en la personne aymée.

Les Ægyptiens en fin s'avancérent et se vindrent présenter devant sa face, déliberez comme il sembloit de faire quelque chose. Lors elle se leva une autre fois, et, voyant leur coleur et visaiges estranges, leur dict : Si vous estes les espris des corps icy gisans, vous nous venez sans cause tourmenter, car la pluspart vous estes occis les ungs les aultres, et si d'aventure aulcuns l'avez esté de nous, ce n'est qune iuste pugnition de l'offence qu'aviez entrepris de faire à mon honnesteté. Et si vous estes hommes (comme il semble) vivans de rapine, vous soyez venus tres a propoz pour nous delivrer des presentes miseres, exequtez donques vostre intention et par nostre mort accomplissez la tragœdie. Ainsy parloit la dame dolente, mais eux, ne pouvans comprendre ce qu'elle disoit, les laisserent la tous deux sans autre garde que de leur seulle foiblesse, et entrez dans la navire se chargérent de proye abondamment. Or estoit cette nef plaine de plusieurs et diverses richesses, mais s'adressans au plus aise ils prindrent de l'or, argent, pierrerie et soyes de grant pris, autant que chascun en pouvoit porter. Quand donc ilz se furent saisiz de ce que bon leur sembla jusqu'à la satisfaction de leur demesurée avarice, ilz mirent leur charge sur le rivaige, et departirent ce butin, non selon les dignite et valleur des choses prises, mais selon la force que chascun avoit de porter son fardeau, remectant à deliberer apres du ieune homme et de la dame Sur ces entrefaictes, voicy arriver une aultre trouppe de voleurs ayant deux hommes à cheval pour conducteurs, dont aussy tost que les premiers qui n'estoient qu'au nombre de dix les aperceurent

estans troys foys autant, sans se mectre en deffence et abandonnans leur prise pour n'estre poursuivis, ilz s'enfuirent soubdainement, prenans la cource la plus viste qu'il leur fust possible. Ainsy ces deux amans qui n'avoient encores esté pris vindrent pour la segonde fois en la puissance d'autruy ; mais les pilleurs, bien qu'ilz se hastassent vers la proye, furent retenus par le doubte et esbahissement qu'ilz eurent de ce qu'ilz voyoient, estimans ceste tuerie avoir esté faicte par les aultres voleurs, et regardans la dame en cest estrangier et sumptueux acoustrement nullement esmeue des perilleux accidens qui lui survenoient (comme si elle eust esté en seureté grande), mais toute entière aux playes du ieune homme et plaignant son mal comme le sien propre. Ilz s'estonnérent merveilleusement tant de la beaulté et constance d'elle que de luy et de ses blesseures, tant il se monstroit beau et d'une exquise taille ainsy gisant à terre, s'estant, guyère n'avoit, revenu en la veue accoustumée.

Le capitaine donques à la fin s'aprocha, et, mectant la main sur la dame, luy commanda de se lever et de le suyvre. Mais elle n'entendant rien de ce qu'il luy disoit, touteffois bien présumant son intention et vouloir, tiroit avecques soy le ieune homme sans onques l'abandonner, et presentant la poincte de l'espee à son estomac, les menassoit de se tuer s'ilz ne les menoient tous deux ensemble. Quoy entendant, le cappitaine partie par la parolle mais plus par les signes, estimant aussy que ce ieune homme s'il pouvoit guerir leur seroit ung ferme secours aux grandes entreprises, descendit de cheval luy et son escuyer et feit monter les deux prisonniers, commandant aux autres de venir apres et porter le pillaige. Ainsy suivant à pied, si quelcun d'eux chancelloit, il le soustenoit et redressoit, de sorte qu'on eust iugé que le maistre voulust faire l'office de serviteur, et le vainqueur obeyr aux captifz, tant eut de puissance une apparente generosite avecques une beaulté grande, qu'elle peult soumectre à soy les estranges conditions des brigans et domminer les plus durs et indomptables.

Ayant passé le rivaige de deux estades, ils se destournérent et prindrent leur chemin droict par le feste de la montaigne, laissant la mer à main dextre, et, aprés avoir passé toutes les

sommitez, ilz descendirent en ung lac qui s'estend devers l'aultre costé du mont. Or estoit tout ce lieu appelé des Ægyptiens Bucolie, qui est une concavité recevant les inundations du Nil et par ce moyen faisant ung lac, qui au milieu a une infinie profondeur et aux extremitez finit en maretz, car ce qu'aux mers sont les rivaiges ce mesme aux lacs sont les marez. En ce lieu doncques habite tout ce qu'il y a de voleurs en Ægypte. Les ungs se logent en des petites cabanes dressées sur quelque peu de terre qui se treuve descouverte de l'eau, les aultres vivent dans les basteaulx qui leur servent de passaige et d'habitation, dans lesquels les femmes font leur mesnaige et s'y acouchent; et, quant elles ont eu quelque enfant il est premièrement nourry du laict de la mère, apres des poissons de ce lac cuitz au soleil, puys quant ilz cougnoissent en luy quelque desir de cheminer, ilz pendent une courroye de cuyr, et lui donnant pour nouveau conducteur ce lien attaché à son pied, le laissent aller autant que s'estendent les limites de la loge ou du bateau, et tout homme Bucolien estant né en ce lac et nourry de telle façon dict ce lac estre sa patrie.

Ce lieu aussy est la suffisante forteresse et seureté des voleurs, qui est la cause que telle vie si mène, l'eau leur servant de murailles et les cannes qui sont dans les marais tenans lieu de rempars. Car ilz se sont faict certaines voyes tortueuses ayans infiniz destours, faciles à eux pour la cognoissance qu'ils en ont, et trés difficiles aux aultres, et par ainsy ilz se sont asseurez en une tres forte deffense contre toutes courses et entreprises qu'on pourroit faire sur eulx, qui est ce qu'on peult dire de ce lac et des Bucoliens qui y habitent. Le soleil donc s'approchant de l'occident, le capitaine et sa compaignie arrivérent en ce lieu, lesquels soudain desmontérent les deux prisonniers et mirent le pillaige dans des bateaulx. Incontinant plusieurs trouppes de voleurs demeurans en ces marais, saillans de divers endroictz, accoururent au devant du capitaine et le receurent en tel honneur et reverence comme s'il eust esté quelque roy. Puis regardans la grandeur de la proye, considerans aussy la beaulté de la dame, ilz en avoient une merveille comme de chose divine, estimans quelque temple plein de trésor avoir esté pillé par leurs compaignons et la prestesse ravie, ou la statue mesmes spirante apportée, telle

estoit l'ignorance et esbahissement qu'ilz avoient de la dame, et hault louant jusques au ciel les prouesses du cappitaine, lequel avoit une petite isle separée des aultres capable seulement de luy et d'un petit nombre de gens requis pour le service. Estant la venu, il commanda à la plupart de se retirer chez eulx et se rendre le iour suivant devers luy tous ensemble, et demeurant la avecques peu de compaignie de ses plus privez, apres avoir receu et donné aux auxltres une legiére refection, il bailla en charge les deux captifz à un ieune grec qui peu de temps auparauant estoit devenu leur prisonnier, affin que par la conversation du languaige ilz peussent avoir quelque recréation, et leur ordonna une chambre au plus pres de la sienne, recommandant sur toutes choses le traictement du ieune homme et la seureté et protection de l'honneur de la dame, et luy travaillé tant du long chemin que du soucy des affaires, s'en alla reposer.

Le silence estant donques par tout ce lac et la nuict ia venue à la première garde, les prisonniers, par la délivrance de l'importunité des brigans, eurent plus grande comodité de lamenter, à cause comme je pense que la nuict esmeut plus fort noz passions et nous donne du tout en proye à la mélancholie, pource qu'on n'oyt ny ne voit rien qui la puisse aulcunement divertir. Ainsy la dame gemissant à par soy (car elle estoit separée par le commandement du capitaine et gisoit en ung lict par terre), après avoir longuement pleuré, en souspirant, dict ces parolles : O Apollo, tu nous fais bien porter la peine plus griefve que l'offense, et ne te suffit pour nostre pugnition estre esloignez de nos amys, captifs des pirates, nous voir en mille périlz en la mer, en terre, estre pour la seconde foys prins par les briguans et actendre encore pis à l'advenir, quelle donques en sera la fin? Si c'est une mort non injurieuse, o heureuse fin ; si l'on s'efforce de violer mon honnesteté, ce que jamais ne fit Theagènes mesme, avecques ung lycol je me guarantiray de l'injure, me conservant comme par le passé iusqu'à la mort pure et immaculée, et guarderay mon honneur entier pour ornement de ma sépulture, mais quel juge sera jamais si riguoreux que toy ! Elle parlant encore, Théagènes interrompit son propoz disant : Cesse d'ainsy parler, o chère amye Chariclée, a bon droict tu te complainctz, mais tu

blasmes par trop la divinité, car invoquer se doivent les dieux, non accuser, par prières non par reproches se fleschissent les plus puissans. — Tu dis tres bien, respond la dame, mais comment te va il de ta santé? — Beaucoup mieulx, dict-il, depuis le soir que j'ay esté pansé par le jeune homme qui m'a grandement apaisé le feu de mes blessures. Allors le Grec qui avoit la charge d'eulx lui dict : « Tu te trouveras demain encore plus allègé quand je t'auray appliqué une herbe qui dens trois jours consolidera tes playes, comme j'en ay par effect maincte expérience. Car si aulcun des gens de ce capitaine a este blessé en quelque entreprise, je n'ay longuement actandu à le guerir par le moyen de ceste herbe que je t'ay dicte, et, si vous me voiez un peu soigneux de vous et de vos affaires, il ne s'en fault point esbahir, car il semble que nous avons quelque communaulté de fortune, et vous voyant Grecz, je ne puis garder d'en avoir compassion qui suis Grec aussy. — Grec, s'escrièrent de joye les deux ensemble, es-tu Grec pour vray et de face et de langaige? Nous pouvons encore avoir quelque allégeance à noz ennuis. — Mais comment te doibt-on appeler? dit Théagènes.— Cnémon, respondit-il.— De quel lieu? — D'Athènes. — Quelle fortune as-tu eue? — Ne t'enquiers poinct si avant, dict-il, pourquoy me fais tu souvenir des choses appartenans véritablement aux tragiques? et il me semble qu'il ne vous seroit fort convenable si à vos maulx j'adjoustois les miens, et davantaige, ce qui reste de la nuict ne seroit suffisant pour le racompter, vous mesmement ayant besoin de repoz et de donner quelque allégement à vos travaulx.

Mais quand Cnémon veit qu'ilz ne cessoient, ains de plus en plus le prioient de parler, estimant que ce leur seroit une grande consolation entendre des calamitez pareilles aux leurs, il commenca ce qui s'ensuit : « Mon père estoit Aristippus, de lignaige athénien, senateur de la haulte cour, de richesses médiocres, lequel voyant ma mère trespassée, et ne se voulant arrester à la seule espérance de moy son fils unique, passa aux secondes nopces et espousa une femme de bonne grace et belle, mais malicieuse s'il en fut oncques. Elle se nommoit Deménèté, qui aussy tost qu'arriva en notre maison gaigna mon père de sorte, qu'elle lui faisoit trouver bon entièrement ce qu'elle vou-

loit, attirant le vieillart de sa beaulté et lui complaisant au reste en toutes choses, car estoit artificieuse autant que nulle autre, bien saichant acquérir l'amour des gens par certains attraictz et occasions prises très à prospoz : s'il s'en alloit dehors elle pleuroit, au retour lui couroit au devant, s'il avoit quelque peu tardé accusoit sa trop longue demeure, comme estant preste à mourir, s'il eut actandu tant soit peu, l'embrassant à chascune parolle et le baisant avecques lermes, par lesquels moyens elle tenoit mon père pris et enveloppé de telle façon qu'il ne voyoit ni ne souspiroit rien au monde qu'elle. Et pour s'insinuer tousjours plus fort en son amour, elle faignoit au commencement me porter affection non moindre qu'à son filz propre, dont venant vers moy aulcunesfois me baisoit me souhaitant tout bien et félicité, ce que je recevois vouluntiers ne me doubtant nullement de la faincte, touteffois mesmerveillant de la veoir en mon endroict comme une mère bénigne. Mais quant je la vey retourner si souvent aux privaultéz, et ses baisers estre plus ardens que du devoir, ses regards aussy tous plains d'immodestie, je commençay lors a soupeconner grandement et la fuyr, et, quand elle s'aprochoit de moy, je la chassois. Les aultres choses seroient trop longues à racompter, les moyens qu'elle dressoit, promesses que me faisoit, ou m'apellant son fils, ou son doulx amy, puys son heritier et son ame, en somme avecques les plus beaulx et gracieux noms mesloit ses graces tres atrayantes, s'advisant entièrement de ce qui me pouvoit donner plaisir. Aux propoz graves se faignoit ma mère, aux privez se monstroit telle qu'elle estoit extremement amante.

« Or, pour venir à la fin, lors qu'on celebroit la grande feste Panathénée (quand les Athéniens mènent à Minerve la grand nef par terre), j'estois en adolescence, et, après avoir chanté le Pœan à la déesse et acompaigné la pompe selon la coustume, je m'en retournay en nostre maison tout ainsy que j'estois avecques la mesme robbe et ornemens, lors aussy tost qu'elle me veit, elle fut toute hors de soy et ne se soucia de dissimuler son amour, mais par une naïfve et une affection courut à moy et m'embrassant, disoit : O nouveau Hippolite ! O mon Theseus ! Quel pensez-vous que je devins lors, veu qu'à présent le seul reciter me rend

honteux? Mais, le soir venu, mon père s'en alla au Palais public, et comme en telle assemblée et convy populaire il y demeura toute la nuict, elle prenant ceste occasion ne failit de venir vers moy au lict et me presser de chose deshonneste, à quoy je resistois et combatois constamment contre ses doulceurs, ses promesses et menasses, dont fort indignée griefvement souspirant me laissa et s'en alla, et ayant la meschante seulement différé ceste nuict, commença à conspirer contre moy et machiner les moyens de ma ruine. Premièrement elle se tint couchée, puis arrivant mon père et s'esmoyant qu'elle avoit, car elle faignoit d'estre malade, ne lui voulut respondre pour la première foys, mais quant il l'eut fort pressée, la priant de rechief et souvent, de luy déclairer son mal, luy dict enfin ces parolles : Fort estrange et dur envers moy est nostre fils commun, lequel j'ay maintes fois aymé plus que toy mesmes, les dieux m'en sont témoings, estant adverty par quelques ungs que j'estois ensaincte (ce que t'avois célé actendant que j'en fusse assurée), il espia le temps de ton absence, et lorsque je l'admonestois comme de coustume d'estre tempéré et s'esloigner des femmes voluptueuses et de l'ivrognerie (car je sçavois bien ses conditions encore que ne t'en voulusse rien dire pour craincte d'acquérir souspeçon de merastre) luy disant ses propoz seul à seul pour ne luy faire honte, de te compter les injures qu'il dict lors contre toy et contre moy j'aurois horreur, vray est qu'il me jecta un coup de pied contre le ventre et m'acoustra comme tu voys.

« Ayant ouy ces parolles, il ne parla, il ne l'interrogea, il ne me donna lieu d'excuse, mais du tout adjoustat foy à ses propoz (car n'eust oncques pensé qu'elle eust menty contre moy, la voyant en mon endroict tant affectionnée), au premier lieu de la maison qu'il me rencontra, ne sachant rien de cecy, il me battit de coup de poin et, ayant appelé ses valletz, me foyta très aprement sans que j'en entendisse aulcunement la cause, lors que je vy qu'il eut satisfaict à son ire, je luy dy : Ores au moins est-il loisible, mon père, si plus tost non, que je saiche les occasions de ma punition si griefve.— O quelle fainte, dit-il lors, toujours plus s'irritant, celluy qui a commis le crime le veult aprendre de moy. Et lors retournant vers Déménètè s'en alla tout soub-

dain. Mais elle qui n'estoit encore soulée de mes maulx, dressa pour la segonde fois contre moy ceste menée. Thisbé estoit une sienne servante, saichant bien baller au son de la harpe, et de beaulté raisonnable, à laquelle commanda de me faire l'amour, ce que promptement elle feit, et en lieu que me souloit esconduire quand je la prioys, me convioyt lors en toutes sortes, par regardz, par signes et assignations ; et moy, povre lourdault, commencay adonc a penser estre devenu quelque beau et abille homme, et finablement, venant de nuict en ma chambre, je la reçeu dedans mon lict ; puis y retourna plusieurs fois, et continuasmes ainsy nostre acoinctance. Or advint que la monestant de se garder de sa maistresse qu'elle ne s'apperceust de noz affaires : Vrayement, Cnemon, dict-elle, tu me sembles estre bien simple, car s'il y a danger que moy, povre servante achaptée, soye surprise en mes plaisirs, que devra ce estre d'elle qui se dict de bon lieu, qui a la compaignie d'un mary légitime, qui sçait très bien la punition de sa faulte estre la mort, et neantmoins est adultère ? — Laisse ce propos, dis-je, car je ne le sçaurois croire. — Je te feray, si tu veulx, trouver son amant sur le faict. — S'il te le semble, j'en suis content, dy-je. — Et moy très contente, répondit-elle, tant à cause de misère qu'elle t'a faicte, qu'aussy des tortz et mauvais traictement que j'en reçoy pour les jalousies qu'a tous propos elle conçoit contre moy ; or, monstre donc que tu es homme.

« Après que je lui euz accordé ce qu'elle vouloit, elle partit, et la tierce nuict après me vint esveiller, m'advertissant de la venue de l'adultère, disant aussy que mon père, pour quelque besoing survenu de nouveau, s'en estoit allé aux champs, et ce pendant l'aultre n'avoit failly de venir incontinant trouver Déménèté, mais qu'estoit requis se mectre en ordre pour la vengeance, et executer l'entreprise avecques l'espée pour garder que l'adultère ne se saulvast. Je le feis ainsy et en tel equipaige, suivant Thisbé qui portoit des flambeaux, je m'en allay a la chambre de ma merastre, ou, arrivé, je vy la lumière d'une lampe saillant dehors. Ainsy par grant colère forçant la porte, j'entray impétueusement, criant tout hault : Où est ce meschant, ce bel amoureux de ceste femme de bien ? Et, ce disant, je m'avan-

cay comme pour les tuer tous deux. Lors mon père, saillant du lict, se jecta à mes pieds, disant : O mon filz, contien ung peu ton ire. Aies pitié de celluy qui t'a engendré, pardonne à la vieillesse qui t'a nourry. Je t'ai injurié, mais la vengeance n'en doibt estre jusqu'à la mort; ne soyes possédé de collère, ne vueilles souiller tes mains dans le sang paternel. Telles parolles et plusieurs aultres disoit mon père, me priant miserablement, dont estonné, comme frappé d'une fouldre, je demeuray presque incensible, et me retournant devant Thisbé, laquelle s'estoit je ne scay comment retirée, je regardois autour du lict et de la chambre, ne saichant que dire ne que faire. Le glaive me cheut des mains, qui fut songneusement ramassé par Déménèté. Et mon père, quand se veit hors de dangier, me feit incontinent prendre et lier estroictement, estant de plus aisguillonné par ma merastre. — N'est-ce pas que je t'avois predict, luy disoit-elle, quant je t'advertissois de te donner garde de nostre fils, lequel ayant le moyen s'essayeroit de t'oultrager? A veoir son regard, je congnoissois sa fantaisie. — Tu me l'avois bien dict, respond mon père, mais je ne l'eusse jamais creu.

« Ainsy me detenoit prisonnier, ne me permectant nullement de dire la vérité. Puis, au matin, il me print lyé comme j'estois, et me mena devant le peuple; et ayant gecté de la pouldre sur sa teste : Je n'avois, dict-il, ô Athéniens, nourry celuy-ci sur telle espérance, ains m'attendois bien qu'il seroit desormais le ferme baston de ma vieillesse. Car je luy ay donné une nourriture libérale, le faisant instituer aux premières lettres, puys le mectant entre les confrères et parents, l'escripvant au renc des Ephebes, le faisant vré citoyen selon les loix, et arrestant en luy comme à une seure ancre tout l'espoir de ma vie. Mais luy, ingrat et mescongnoissant de tout ce bien, n'a eu craincte de m'injurier, batre ceste mienne légitime espouse, et en fin venir de nuict contre moy avecques l'espée, dont ne faillit a estre parricide sinon d'autant que la fortune l'empescha, luy faisant tumber le glaive de la main par une peur soudaine. A ceste cause, je m'en viens devers vous et accuse cestui-cy, sur la vie duquel j'ay par le droict toute puissance. Mais je n'en veulx user, estimant estre meilleur avoir par les loix vengence de mon filz, que la

prendre moy-mesmes par sa mort. Et, ce disant, pleura. Déménèté s'escria, se monstrant fort dolente de mon infortune, m'apellant misérable qui mouroit justement mais avant le temps, aiant esté conduict par les Furies a entreprendre contre mes géniteurs. Ainsy lamentoit, non tant pour se doloir que pour tesmoigner ma coulpe, et par ses larmes fortifier l'accusation. Et quant je requerois d'avoir audience, le greffier m'interrogeoit sur un poinct seulement : si j'estois venu vers mon père, l'espée au poing? Et moy respondant : Ouy, mais oyez comment, ils s'escrièrent tous contre moy, me jugeans indigne de défence. Les ungs estoient d'avis qu'on me lapidast, les aultres me vouloient livrer entre les mains du bourreau pour me jecter dans le Baratre. Et moy, durant ce bruict et le temps qu'ils délibéroient de ma peine, ne cessois de crier : Je meurs pour ma merastre! ma merastre me faict mourir sans estre ouy! et fut ce propos entendu de plusieurs, non sans quelque souspecon de la vérité, si ne sceu je pourtant avoir audience, le peuple estant ja préoccupé du grand tumulte.

« Les sentences nombrées, ceulx qui me condamnoient à mourir se trouvèrent mil sept cens, divisez en deux pars, les ungs tenans pour le lapidement, les autres pour le Baratre. Ceulx qui avoient conceu par mes parolles quelque souspecon contre ma merastre moderérent ma peine au banissement perpétuel, estans mille en nombre. Desquels toutesfois l'opinion vainquit, bien qu'ilz fussent moins que les aultres tous ensemble, mais plus que chascune des deux pars séparément. Ainsy je fus chassé de ma maison paternelle et de mon pays naturel. Non pourtant ne fut mon ennemye Déménèté par les dieux laissée impunie. Par quel moyen? vous l'entendrez une autre fois, car pour ceste heure il est requis de reposer, mesmement à vous qui en avez bon besoing, et la nuict est deja bien avancée. — Tu nous fais mourir, dit Theagènes, si tu laisses en ton propos ceste mauvaise femme Déménèté sans la juste peine. — Vous l'osrez doncq puis qu'il vous plaist ainsy. Après ma condamnation, je m'en allay aussy tost qu'il me fut permis au port dict Pirée, où je trouvay une nef levant les ancres et faisant voile en Ægine, où, à ce qu'on m'avoit dit, estoient aulcuns miens parens maternelz.

Là arrivé, ayant trouvé ceulx que je demandois, je receu pour le commencement quelque plaisir, mais le vingtième jour me promenant sur le rivaige, comme de coustume, tout triste et ennuyé, je descouvry ung batteau, lors je m'arrestay ung peu pour regarder d'où il venoit et quelles gens il prenoit. Le pont ne fut à peine jecté que soudainement ung d'eulx saillit dehors et courant me vint embrasser. Or estoit-il Charias, un de mes compaignons : « Je t'apporte, dit-il, ô Cnémon, une bonne nouvelle : tu es très bien vengé de ton ennemye. Déménèté est morte. — Dieu te gard de mal, ô Charias, mais pourquoy fais tu le compte si court, comme si c'estoit de chose desplaisante? Dy moy aussi la manière. O que je crains qu'elle ne soit morte de la mort comune, ayant eschappé celle que méritoit. — Nullement, respond Charias, ne nous a laissez la justice, quoy que die Hésiode, combien que aulcunes fois elle passe oultre, et pour quelque temps diffère la vengence ; mais ès choses tant iniques elle jecte son regard aspre et souldain, comme a tres bien puny ceste malheureuse Déménèté ; de ce qui a esté faict et dict, j'en suis certainement informé ayant eu comme tu sçais privaulté grande avecques Thisbé, qui m'a racompté le tout. Ton misérable père, se repentant de ce qu'il t'avoit faict, s'est retiré en quelque villaige, à l'escart, où il demeure s'affligant l'esprit. Quant à elle, les Furies l'agitoient et t'aymoit encore plus en ton absence, ne cessant de pleurer pour toy, mais à la vérité plus pour elle, et jour et nuict s'escrioit : O Cnémon, ô mon doulx filz! t'appelant son ame de sorte que les femmes de sa congnoissance venans vers elle s'en esbahissoient bien fort, et louoient qu'en une merastre apparust ainsy l'affection d'une mére, et la confortoient, l'exortant de prendre cueur, mais elle leur disoit son dueil estre inconsolable, et que les autres ne pouvoient comprendre le mal qu'elle portoit.

« Puis, quant se trouvoit seule, acusoit grandement Thisbé de l'avoir servie si mal à propos, disant qu'elle estoit bonne aux choses iniques, nonchallante pour l'ayder à la mor, mais pour la priver de la personne aymée plus hastive que la parolle, ne luy ayant donné le loisir de changer d'avis, et par ainsy se monstroit manifestement estre de mauvaise voulunté envers Thisbé, qui, la voyant tant animée, toute esprise de courroux, prompte à cons-

pirer contre autruy, et d'amour presque incensée, délibéra de gaigner le devant, inventant quelque cautelle contre sa maistresse, et par ce moyen assurer son salut. Et s'avançant dist adonc : Pourquoy, ma dame, blasmes-tu ainsy ta servante, qui tousjours pour le passé, et encores à présent, desire de te servir et acomplir en tout tes vouluntez ? Mais si quelque chose est advenue au rebours de ton gré, il n'en fault donner la coulpe qu'à la seule fortune, et néanmoins si tu le commandes, je trouveray bientost quelque expédient pour te délivrer de ces ennuys. — On en trouvera vouluntiers, dict-elle, veu que celluy est absent qui seul en a la puissance. L'humanité des juges plus grande que je n'espérois, m'a du tout ruinée, car s'il eust esté lapidé, s'il eust esté occis, avecques luy fust morte mon affection. Ce qui est hors d'espérance s'oste aisément de la fantaisie, n'estre plus en actente faict cesser les ennuys aux ennuyez. Mais il m'est or advis que je le voy, j'ai honte de l'ouyr me reprochant ma meschante entreprise, tellefoys je me propose de le rencontrer à son retour et d'en jouir, ou en quelque lieu qu'il puisse estre m'en aller vers luy. C'est ce qui m'enflamme, c'est ce qui me tourmente. Je suis, ô dieux, punie dignement ! Mais pourquoy n'usai-je de persuasion, non de conjuration ? Que ne le voulu-je supplier, non perséquuter ? Il me refusa au commancement et à bon droict, car j'estois à ung aultre, mais eust-il oncques diffamé le lict paternel ? Il se fust peult estre radoulcy avecques le temps et laissé vaincre à mes raisons. Mais moy bestiale et inhumaine, non comme amante, ains comme maistresse (pource qu'il n'obeyt à mon commandement), allay commectre un tel forfaict et pource qu'il ne tint compte de Déménété, luy estant sans comparaison plus beau. Dy moy donq, o Thisbé, ma mye, quel moyen tu penses estre si aise ? — O ma dame, dict-elle, plusieurs cuident que Cnémon soit party de la cité et sorti du pays d'Attique, obéissant à la sentence. Je suis bien advertie du contraire, pendant que je m'enquiers soigneusement de ce qui te touche. Il demeure secrètement en quelque lieu en la ville. Tu as, ce croy-je, oy parlé d'Arsinoé, la menestrière, il s'en est servy par cy devant et elle depuis l'a vouluntiers receu en son infortune, délibérée de naviguer quant et luy et le caicher ce pendant jusques à ce qu'ilz

soient tous deux prestz pour desloger. — O heureuse Arsinoé, dict Déménèté, tant de la première familiarité eue avecques Cnémon, que de son allié avecques luy prétendue, mais quant à moy de quoy peult cela servir? — De beaucop, ma dame, respond Thisbé, je faindray d'aymer Cnémon, et prieray Arsinoé, car elle est fort ma mye à cause de son metier, de me mectre la nuict en sa place coucher avecques luy, et, si cella se faict, tu n'auras autre affaire que de bien ressembler Arsinoé, et de venir à luy comme estant elle, et ma charge sera après que je l'auray bien faict boyre de luy aprester le lict pour se coucher. Ainsy parvenant à ce que tu desires, il te sera loisible d'apaiser ton amour ; il est advenu a mainctes que à la première jouissance leurs affections se sont amorties, car le contentement de l'amour advient par la fin de l'œuvre. Mais si encore après ce desir demeure en toy (ce que Dieu ne vueille !), nous userons d'autre conseil. Pour le présent, aydons nous de ce remède.

« Déménèté loua grandement son advis, la priant d'adjouster toute diligence aux choses entreprises. Laquelle, ayant demandé à sa maistresse ung jour seullement, pour accomplir le tout, s'en alla vers Arsinoé, et luy dict : Tu congnois Teledemus? Elle respond que oy. — Il fault que tu nous reçoives pour ceste nuict, car je luy ay promis que nous dormirons ensemble. Il viendra le premier, et moy, lorsque j'auray mis au lict ma maistresse. Ayant ce dict, s'en courut soudain au villaige vers Aristippus : Je suis venue, dict-elle, ô seigneur, pour m'accuser moy mesme ; fais en ce qu'il te plaira. Par moy tu as perdu ton filz, non jà consentante du crime, mais bien participante. Car, congnoissant que ma dame ne vivoit honnestement, ains deshonnoroit ton lict, et craignant que je n'en eusse à souffrir si quelcun autre s'en appercevoit, aussy pour le desplaisir que j'avois de ton injure, qui traictois si bien ta femme et en estois si mal rémunéré, je ne m'ausay advanturer de te le dire, mais je le rapportay à mon jeune seigneur, l'allant trouver de nuict affin que personne n'en eust congnoissance, et luy dy que l'adultére couchoit aveques ma dame. Or s'estoit-il, comme tu sçais, auparavant irrité contre elle, et pensant que je disse que l'adultére estoit lors en la chambre, il s'emplit d'une colère la plus impaciente du monde, et

ayant pris l'espée (bien que je m'esforsasse de l'arrester, luy disant qu'il n'en estoit rien pour lors, mais n'en tenoit nul compte, estimant que je voulusse desguiser la vérité), entra tout furieux dedans la chambre. Le demeurant, tu le sçais. Or, quant au présent, il est en toy, encor que ton filz soit banny, de le justifier et ensemble punir les deux desquelz vous fustes tant offensez. Car je te monstreray Déménèté aveques son adultère ; et, qui plus est, en la maison d'autruy hors la cité. — Si tu le fais ainsy, dict-il, tu en auras la liberté pour loyer, et, avecques ce, je revivray, m'estant vangé de mon ennemye. Combien il y a que je me consumoys moy mesme, congnoissant par soupecon tout l'affaire ; mais, n'ayant preuve, j'en enduroys. Or qu'est-il de faire ? — Tu sçais, dict-elle, le jardin où sont les sepulchres des Epicuriens, il fault que tu y vieignes sur le soir, et m'y attandes.

« Finies ces parolles, elle soudain s'en alla et, venue vers Déménèté, luy dist : Pare-toy, ma dame, il est requis que tu sois ornée le plus delicatement que tu pourras ; ce que t'ay dict est prest. Lors elle s'acoustra et se mist en point, suivant son advis. Puis, le soir venu, Thisbé la mena comme il estoit ordonné, et, quant ilz furent pretz du lieu de l'assignation, luy dict qu'elle attandist ung peu. Et, gaignant le devant, requit Arsinoé de se retirer à la prochaine maison et luy faire place, car le jeune homme se trouveroit honteux, estant encor nouveau au fait d'amour, et, l'ayant persuadée, s'en retourna vers Déménèté, qu'elle conduisit promptement et la mit au lict. Puis emporta la lampe (affin, ce croy-je, qu'elle ne fut congneue de toy qui estois en Ægine), l'ayant advertye d'acomplir en silence son ardente et desmesuré cupidité, et luy dict : Je m'en voys querir Cnémon, qui boit icy près, chez quelques voisins. Ainsy s'en alla vers Aristippus et, le treuvant au lieu assigné, l'incitoit de surprendre l'adultère. Soudain il la suit, et, là arrivé, entra courant dens la chambre, et ayant a grant difficulté trouvé le lict aveques ung peu de lueur que la lune rendoit : Je te tiens, dict-il, ennemye des dieux ! Et Thisbé, pendant qu'il parloit, poussant la porte fort rudement, fit un grant bruict, s'escriant : O la grande faulte ! l'adultère est eschappé. Garde, monsieur, que tu ne per-

des le reste. — N'aye peur, dict-il, je tien la mechante et celle que plus je voulois. Et, l'ayant empoignée, la menoit comme devers la cité. Lors elle, apres avoir considéré le tout comme il failloit, son malheur ès choses prétendues, le deshonneur de ses faultes, la punition des loix, indignée de se veoir prise, despité d'avoir esté déceue, quant fut au droict de la profonde fosse qui est en l'Académie (tu scais le lieu où les chefs de guerre sacrifient aux demys-dieux), là, se deffaisant subitement du vieillard, se jecta la teste première de hault en bas, où la meschante demeura en sa malheure. — J'ay par toy mesmes, dict adonc Aristippus, vengence de toy, avant que par les loix. Puis, le jour suivant, communiqua cest affaire au peuple. Et après avoir obtenu pardon avecques difficulté, il pressa grandement tes amys pour ton retour. S'il en a esté faict quelque chose, je ne le sçaurois dire, car je m'en veins icy, comme tu vois, pour un mien particulier affaire. Si peulx-tu bien espérer que seras revoqué par le peuple, et ton pére naviguera en brief icy pour te quérir, car ainsy le promectoit.

« Ce sont les nouvelles que Charias me racompta. Le demeurant, et comme je suis venu en ce lieu, et par quelle fortune, il ne se peult dire sans ung long propos et beaucoup de temps. » Et, ce disant, pleura, pareillement les deux hostes, tant pour l'occasion de luy, que pour la souvenance qu'ilz eurent chascun de leurs infortunes, et n'eussent cessé de lamenter, si le sommeil, procédant du plaisir qu'ilz avoient à se plaindre, n'eust arresté leurs lermes. Ainsy ilz s'endormirent. Mais Thyamis (car ainsy s'appeloit le capitaine) ayant reposé la pluspart de la nuict, se treuvant perturbé par quelques songes estranges, s'esveilla en sursault, et, ne pouvant advenir à l'interprétation, veilla tousjours, plain de solicitude, sur le poinct que les coqs commencent à chanter, ou soit, comme l'on dict, par ung sentement naturel qu'ilz ont de la conversion du soleil à nostre hemispère, s'esmouvans pour saluer le dieu, ou bien pour une chaleur et grant appetit de manger et de se mouvoir, esveillans par leur cry ceulx de la maison pour se mectre à la besoigne. Ung divin songe lui survint, tel qui s'ensuict : à Memphis, la ville de sa naissance, entrant au temple d'Isis, luy sembloit qu'il le voyoit tout relui-

sant de flambeaulx, les autelz et fouyers plains du sang des bestes de toutes sortes, les portalz et allées remplies de gens qui bruyoient ensemble, les ungs par esjouissance, les aultres par courroux. Et, quant il fut au secret du temple, la déesse, luy venant au devant, luy bailla Chariclée par la main et luy dict : « Je te livre la vierge, mais l'ayant tu ne l'auras pas ; ains seras injuste, et occiras l'estrangiére, mais elle ne sera point occise. » De quoy il se trouva en grant trouble, et tournant ce dire en toute sorte, en fut lassé d'y penser, tyra du tout interprétation à sa voulunté. Premièrement, en cest endroict, *l'ayant tu ne l'auras pas,* entendit femme, mais non plus vierge ; à l'aultre, *tu occiras,* il entendit des playes de la virginité dont Chariclée ne mouroit poinct ; ainsy faisoit servir l'exposition seulement à son intention.

Au poinct du jour, il commanda les principaulx des siens venir vers luy, et ordonna le pillaige estre apporté en public, que plus magnifiquement il appelloit despouilles, et envoya quérir Cnémon, luy mandant qu'il amenast les prisonniers. Lesquels, ce pendant qu'on les menoit, s'escrioient : « Hélas ! que fera-t-on de nous? » et prioient Cnémon de leur estre aydant, s'il en avoit le moyen. Ce qu'il promit vouluntiers, et les exorta d'avoir bonne espérance, disant le capitaine n'estre du tout de barbares conditions, ains tenir quelque chose de l'humanité, davantaige estre yssu de nobles parens et par nécessité avoir esté contraint de prendre ceste vie. Quand donc ilz furent amenez et la compaignie assemblée, Thyamis s'estant mis sur une haulte chaise, ayant convoqué toute l'isle au conseil et commandé à Cnémon d'interpreter aux prisonniers ce qu'il diroit (car il sçavoit desja la langue des Ægyptiens et Thyamis non guyère bien cele des Grecz) : « Mes compaignons, dict-il, vous sçavez de quelle voulunté j'ay esté envers vous et comment j'ai vescu jusques icy, car, estant filz du prophète de Memphis et ne pouvant, après le partement de mon pére, succéder à sa dignité, à cause que mon frére peyné l'occupa, je me retiray devers vous, partie pour en avoir la vengence, partie aussy pour recouvrer mon estat, et, voyant que vous me requerriez d'estre vostre chef, je m'en veins en ce lieu, sans oncques m'advantaiger en rien plus que vous. Ains soit au dépar-

tement du butin, j'ay aymé l'égalité, soit en la vente des captifz, j'ay mis le tout en commun, estimant estre convenable à celluy qui conduict les aultres de prendre la plus grand part des travaulx et participer du gain en esgalle portion. Quant aux hommes, ceulx que j'ay veuz fortz et robustes, je les ay mis en vostre compaignie et faict vendre les plus faibles. M'abstenant, envers les femmes, de toute injure et violence, celles que j'ay veues bien nées et de bon lieu, je les ay délivrées avecques rançon, ou par la seule compassion de leur adversité. Les aultres de basse condition, qui ont esté conctraintes de servir non tant par la captivité que pour leur coustume et naturel, je les vous ay desparties a chascun pour vous estre servantes. Or, quant au présent, je vous demande une chose de tout le butin, ceste dame seulement, aymant beaucop mieulx, encor que je me la puisse donner moy mesmes, l'avoir de vous tous ensemble, bien que seroit folie de penser celluy qui auroit usé de force vers une capture avoir rien faict contre ses amys. Toutesfoys je la vous requiers, non ja en libéralité gratuite, mais pour recompense de ce présent. Je vous donne ma part du reste de la proye. Car la race des prophètes vitupère tousjours la Vénus commune, la désirant non pour l'usaige de volupté, mais seulement pour la génération, et m'a semblé ceste icy m'estre propre plus que nulle aultre.

« Par quelles raisons, je le vous veulx dire : Premièrement, je l'estime estre noble, ce que l'on peult juger par ses précieux acoustremens et aultres richesses trouvées autour d'elle, et encor plus à la constance qu'elle retient, aux calamitez présentes ne se laissant nullement abatre, non plus que s'elle estoit en la première fortune; je considère aussi sa modestie, car bien qu'elle passe en beaulté toutes les aultres, néanmoins pour la saige doulceur de son regard, elle induict à tempérance tous ceulx qui la regardent. Comment doncques n'aurois-je raison de mectre en elle ma fantaisie? Et qui est encores davantaige, elle me semble estre religieuse de quelque dieu, n'ayant voulu laisser la robbe sacrée et les couronnes pour son adversité, estimant que ce seroit chose trop injuste et desraisonnable. « Quel mariaige donques pourroit estre plus sortable que d'un filz de prophète et d'une religieuse? »

Tous d'un accord approuvérent son intention, luy souhaitant les nopces estre heureuses. Luy adonq reprenant le propos : Je vous remercye bien fort, dict-il, mais nous ferons sellon le devoir, si nous sçavons de la dame quelle est sa voulunté. Il est vray que si j'entreprenois user de la préhéminence de ma dignité, le seul voulloir pour tout me suffiroit, car à celluy qui peult contraindre le demander est superflu. Mais puis que cecy est mariaige, le vouloir conforme des deux et consentement y est nécessaire. Et lors convertissant son propoz à la dame, luy demanda ce qu'il luy sembloit de ce mariaige, pareillement l'interrogea qu'ilz estoient et de quelz parens. Elle adoncq tenant ung long temps le visaige baissé, et mouvant souventes fois la teste, sembloit estre en quelque discours et profonde pensée. Puis, haulsant les yeulx vers le capitaine, et plus que devant l'embrassant de sa beaulté, car ses joues avoient pris couleur à cause des passions de l'esprit, et son regard s'estoit rendu plus vigoureux que de coustume, enfin dict ce qui s'ensuyct, Cnémon estant son truchement : Il seroit beaucoup plus convenable que mon frére parlast, qui est icy présent, car le silence me semble estre duisant à la femme et la parolle à l'homme pour respondre aux hommes. Mais puis que vous m'avez donné loy de parler et monstré ce premier signe d'humanité, de prétendre aux choses raisonnables par persuasions ct non par force, veu aussy que tous les propoz tenuz s'adressent à moy, je suis contraincte de passer les loix des vierges et de moy mesmes, et respondre au dire de celluy qui a toute puissance mesmement du mariaige, et en la présence de tant de gens. La vérité de nous est telle : nous sommes Ioniens de lignaige, premiérement venus d'Ephèse. Or, ayans encore pére et mére, comme il est requis par les loix pour estre appelé au service des dieux. Je fuz relligieuse de Dyane, et mon frère, que voicy, d'Apollo. Puis, advenant la fin de l'an (car cest honneur est annuel), nous menions la pompe sacrée à Délos, pour ordonner les jeux de musique et des luttes, et ensemble déposer nostre dignité suyvant quelque coustume du pays. Ainsy nous emplismes une nef d'or, argent, vestemens et de toutes choses requises pour telz jeux et pour le convy populaire ; puis nous nous embarquasmes, laissant en la maison nostre pére et mére, bien avancés

d'aage, craignans aussy de s'exposer à la mer. Plusieurs aultres citoyens naviguèrent avecques nous, les ungs en notre navire, les autres en des vaisseaulx estans à eulx. Mais quant nous eusmes parfaict une partie du voyaige, la tourmente nous surprint, ventz impétueulx, tourbillons et tonnerres ensemble, qui emeurent toute la mer, de sorte que nostre nef fut incontinant transportée, dont le pylote, ne pouvant resister a l'excessive tempeste ny a la violence du navire, laissa du tout le gouvernement à la fortune. Ainsy nous fusmes continuellement agitez par les ventz sept jours entiers et autant de nuictz. Et enfin prismes terre au lieu où vous nous trouvastes et veistes cette si grande occision. Car les nautonniers au convy que nous feismes pour remercier les dieux de nostre salut, conjurèrent contre nous et entreprindrent de nous occire pour avoir noz richesses, tant que, tous noz amys estans tuez en tuant tous les aultres, nous deux survesquismes, — et pleust à Dieu que non ! — qui sommes réservez pour reliques trop misérables, ayans en nostre infortune ce seul bon heur d'estre par quelque dieu conduictz entre voz mains, et de ceulx de qui nous craignions recevoir la mort avoir liberté de délibérer du mariage. Lequel je ne veux en aucune sorte refuser, car, au temps de ma captivité, me veoir estre requise de celluy qui commande m'est un advantaige passant tout aultre heureuse fortune, et aussy qune dédiée au service des dieux soit espouse d'un filz de prophète, lequel, Dieu aydant, sera en brief prophete luy mesmes, ne semble advenir sans la solicitude et providence divine. Une seule chose je vous demande et ottroye la moy, ô Thyamis. Permetz que premièrement je puisser aller à la cité ou ailleurs, en quelque temple ou autel consacré au dieu Apollo, pour me desmettre de ma dignité sacerdotale et des ornemens que j'en porte. Il me semble que ce sera plus à propos à Memphis, où tu recouvreras l'honneur et estat de prophète. Ainsy les nopces se feront aveques plus d'allégresse estans participantes de la victoire et s'accomplissant après qu'aurez mis fin à vos affaires. Toutesfois s'il vous semble qu'elles se facent plus tost, je le remetz à vostre voulunté, seulement je requiers qu'auparavant j'observe les loix de mon pays et suys certaine que tu me l'accorderas, t'estant, comme tu dys, dès ton enfance adonné à la relligion et

par ainsy ayant la saincteté et honneur des dieux en révérence. »

Et, en cest endroict, mit fin à ses propos, commençant à pleurer tendrement. Quant au peuple là présent, tous louèrent le vouloir de la dame et furent d'avis qu'il ne dust faire ainsy. Pareillement Thyamis, partie de bon cueur, partie oultre son gré, car le desir qu'il avoit de Chariclée, voyant sa beaulté admirable, luy faisoit sembler la dilation de ce temps estre une longueur infinie, puis par la doulceur de ses propos, comme d'une seraine, se trouvoit vainqu, de telle sorte qu'il estoit contrainct de luy obéir, remantevant aussy le songe et croyant que les nopces se deussent faire à Memphis. Ainsy il rompit le conseil, ayant premièrement desparty le pillaige et rapporté plusieurs riches joyaulx qui luy estoient advenuz de leur propre vouloir.

Après il commanda à ses gens qu'ils fussent prestz au dixiesme jour pour aller à Memphis, et ordonna pour les deux prisonniers la chambre principalle, et que Cnémon logeast avec eulx, non comme en ayant la charge, mais seulement pour leur servir de compaignie. Davantaige Thyamis leur fict quant aux vivres meilleur traictement que de coustume, et à sa table apelloit souvent Théagènes pour l'honneur de sa seur. Mais il délibéroit ne regarder Chariclée que le moins qu'il pouroit, de craincte que la voyant il ne s'embrasast tousjours plus fort et qu'il ne fust contrainct de faire quelque chose contre ce qu'il avoit arresté et déclaré. A ceste cause, Thyamis en évitoit la veue, n'estimant estre possible de la veoir et se contenir. Lors Cnémon, après que chascun se fust retiré chez soy, s'en alla ung peu loin du lac chercher l'herbe que la nuict précédente il avoit promise à Théagènes, qui, ce pendant prenant ce loisir, pleuroit et lamentoit sans dire seul mot à Chariclée, mais bien invoquant sans cesse le témoignaige des dieux.

Elle adoncq demandant si ces pleurs estoient pour leurs communes et acoustumées misères ou s'il avoit reçeu de nouveau quelque desplaisir : Que pourroit-il advenir de plus nouveau, respondit-il, que la transgression des sermens et promesses? que Chariclée m'aye mis en oubli et promis mariaige à ung aultre? — Parle mieulx, dict la dame, et ne me soyes plus molesté que ne me sont mesmes mes calamitéz, et ayant fait par

les choses passés et advenues en mon endroict une asseurrée espreuve de ma foy, ne vueilles pour des parolles dictes très à propoz et à nostre prouffict entrer ainsy en souspeçon contre moy. Et si tu le prends aultrement, tu te monstreras plus tost estre changé que tu me trouveras changée. Car je ne nye n'estre infortunée, mais legière ne seray-je jamais, ne rien ne sçauroit estre tant violent qui me sçeust oncques détourner de ma vulunté! Une chose sçay-je qu'au commencement de mon amour envers toy, je ne fus trop tempérée, amour toutesfois raisonnable étoit-ce. Car non comme à ung amant ne t'ay rendu obéissance, mais te suivant comme ung mary, je me donnay premièrement à toy et me suis conservée jusques icy pure et inviolée, me défendant constamment des folles privaultéz que maintes fois tu m'as requises et entreprises par effect : car j'ay toujours dressé mon intention au mariaige légitime promis et juré entre nous dès le commencement. Ne serois-tu pas donques bien despourveu de jugement de penser que j'espousasse un barbare devant un Grec, et ung briguand devant la présence d'un amy? — Que vouloit donc dire ceste belle harangue, dict Théagènes, car, me disant estre ton frère, tu faisois fort saigement pour oster toute occasion à Thyamis de concevoir jalousie contre nous, et pour nous donner le moyen de pouvoir estre ensemble en plus grant seureté. J'approuve aussy le récit de l'Ionie et les erreurs du voyaige de Délos, car c'estoient couvertures de choses véritables et véritablement engendrant des erreurs aux escoutans. Mais ainsy vouluntiers accorder le mariaige par publicques convenances et assigner le temps, je ne puis ny ne veulx entendre que c'est ; bien prie je les dieux qu'ils me facent plustost périr que de veoir une telle fin de mes travaulx et de mes espérances conceues envers toy! Alors Chariclée embrassant Théagènes, mille fois le baisant, et l'arrousant de ses larmes : Que je reçoy, dict-elle, doulcement ces crainctes que tu as pour moy. Par là tu monstres manifestement n'avoir pour tes adversitéz amoindry l'amityé que tu me doibs. Mais entends cecy, Théagènes, de quoy nous n'aurions le moyen de parler à présent si je n'eusse usé de ces promesses. — La cupidité, comme tu sçais, dominant en la personne, est tousjours plus incitée par la résis-

tence qu'on faict au contraire, mais la parolle donnant lieu à l'appétit et s'accordant à la voulunté arreste le premier mouvement, et par la doulceur de la promesse apaise la violence du desir. Ceulx qui ayment rustiquement estiment le seul octroy estre la première preuve de l'amour, et par là se tenans jà les vainqueurs, ilz vivent tranquillement dépendans du tout de la seule espérance. Quoy considérant en moy mesmes, je me suis donnée à luy par parolle, remettant le demeurant à la providence des dieux et à la fortune, qui a toute puissance d'heureusement conduire nostre amour. Souventes fois ung seul jour ou deux a donné plusieurs moyens de salut et présente des advantures que les hommes avecques mille discours ne sçauroient trouver. Ainsy j'ay différé par mes inventions ce qui estoit présent, avecques l'incertain empeschant le certain, mais il se fault garder, mon doulx amy, comme d'un tour de luyte que nul ne l'entende et le tenir secret non seulement à tous les aultres, mais encor à Cnémon mesmes, car bien qu'il nous soit humain et que aussy, néanmoins, il est captif et pourroit par ce moyen en gratifier au capitaine. Car le temps de nostre amitié, ny la loy de la conversation d'entre nous n'est telle que nous puissions avoir asseurance de sa foy. A ceste cause, si par quelque presumption il venoit à toucher tant soit peu noz affaires, il luy fault tout nier. La mensonge aulcunes fois est louable quand elle profite à ceulx qui les disent et ne nuist point à ceulx qui l'escoutent.

Pendant que Chariclée tenoit ces propoz et plusieurs autres semblables plains de bons conseils, voicy Cnémon accourir en toute dilligence portant en son visaige les enseignes de quelque grand trouble. — O Théagènes, dit-il je t'apporte l'herbe promise, panse toy et metz la sur ta playe. Mais il est besoing de s'apprester pour recevoir d'autres coups et de nouveaulx travaulx. Et quant ils le prioient de déclairer ce qu'il disoit : Il n'est pas ores, dict-il, le temps que vous m'escoutez ; je crains que noz propoz seroient interrompuz par les affaires, mais suy moy tout promptement et Chariclée aussy. Et les conduisant tous deux, les mena devant Thyamis, lequel fourbissoit son annet et aiguisoit sa pertuisane. — C'est à propos, luy dist Cnémon, que tu es sur les harnois. Or est-il besoing que tu t'armes et com-

mandes le mesme aux aultres, car il y a une trouppe d'ennemys. On n'en veit jamais tant en ces lieux; je les ay laissez seulement si loing que de la prochaine embusche je les ay descouvers, et suis venu courant en toute vitesse pour t'anoncer cest assault, advertissant ceulx que j'ay trouvez au passage de s'esquipper hastivement. »

Thyamis, à ses parolles, se leva et demanda où estoit Chariclée, comme craignant plus pour elle que pour luy. Et quant Cnémon luy eust monstrée à la porte toute triste, luy dict seulement cecy : Mène ceste dame en la prochaine caverne où mes trésors sont en seure garde et, l'ayant mise dedans et bien clos l'entrée comme de coustume, revien t'en incontinant. Quant à la guerre, le soing en soit à moy! Et commanda à son escuier de porter la victime pour sacrifier aux dieux du lieu et après entrer au combat. Lors Cnémon alla accomplir ce qui luy estoit commandé et mena Chariclée dans la caverne, qui pleuroit misérablement, se tournant souventes fois devers Théagènes.

Or n'estoit ce creux faict naturellement, comme plusieurs aultres s'ouvrans d'eux mesmes dessoubz et dessuz la terre, mais avoit esté composé par l'art des larrons en suivant la nature, concavitez faites artificieusement des mains des Ægyptiens pour conserver leur pillaige en la façon qui s'ensuyt. L'entrée estoit fort estroicte et obscure, soubz la porte d'une secrète loge dont le seuil servoit de trappe à la descente, qui s'ouvroit et fermoit facilement; mais l'on trouvoit incontinant les conduictz tortueulx et couppez sans ordre, car les allées et petites sentes tandans au logeis, partie chascune se destournant arficieusement, partie tumbans les unes aux aultres entrelassées comme racines, concurroient à un mesme lieu, s'eslargissans à la place où estoit le manoir. Auquel lieu descend un bien peu de clarté d'ung petit soupirail qui respond à l'extrémité du lac. Là donc Cnémon meit Chariclée, la conduisant par la main au fons de la caverne pour l'expérience qu'il en avoit et s'estant mis en son devoir de la conforter par tous moyens, l'assurant qu'ilz reviendroient sur le soir, luy et Théagènes ensemble (car ne permetroit qu'il se melast aveques les ennemys, mais le feroit évader pour venir à elle), la laissa en cest endroit sans ce qu'elle dist onques une seulle

parolle ; mais opprimée de mal, ainsy que d'une mort, privée de Théagènes comme de sa vye, demeuroit sans parler et presque sans respirer. Ainsy il sortit de ce creux, qu'il estouppa très surement, et lamentant bien fort tant de sa nécessité que pour la pitié de la dame qu'il avoit ensevelie à peine vivante, mettant la lueur du monde, Chariclée, en une nuict et obscures ténèbres, s'en courut dilligemment vers Thyamis, lequel il trouva grandement animé à la guerre, très bien armé ensemble Théagènes, et par parolle incitant au combat ceulx qui s'estoient assemblez autour de luy. Dont, s'arrestant au meillieu d'eulx, leur dict ainsy : Je ne pense, mes compaignons, qu'il vous faille admonester par beaucoup de parolles, qui n'avez besoing qu'on vous ramentoive aulcune chose. Ains estimés tousjours la guerre estre vostre propre vie, et ores mesmement que l'abondance des propoz est empeschée par la soubdaine et non espérée invasion des ennemys. Car ceulx de qui les adversaires endommaigent les pays, si par pareille dilligence ne s'efforcent de s'en venger, certainement ilz font comme hommes nonchallans et ne tenans grand compte de leur devoir. Congnoissans doncq qu'il n'est à présent question des femmes ny des enfans, qui a esté à plusieurs occasion seulle et suffisante pour les animer et faire prendre les armes, car tout cela vous est peu de cas et toutes aultres choses qu'on peult recouvrer après la victoire, mais voyans qu'il vous fault présentement combattre pour l'estre et la propre vie (car la guerre des larrons ne se finist par appoinctemens, ains est nécessaire ou demeurer victorieux ou estans pris mourir), ruons nous tous vaillamment, sur nos ennemys aiguisons noz armes et noz courages.

Ayant ce dict, il regarde autour de soy s'il venoit son escuyer et l'appella plusieurs foys par nom Thermoutis, mais quant il ne le veit en nul lieu, après l'avoir menassé griefvement, s'en alla courant à la nacelle, l'escarmouche estant jà eschauffée et sembloit, à veoir de loin, que les habitans des extrémitez du lac fussent ruynez. Car les assaillans avoient bruslé les basteaux et loges tant de ceux qui tumboient entre leurs mains que de ceulx qui estoient mis en fuyte, de sorte que la flamme, ayant gaigné le prochain marais et s'estant mise parmy les monceaulx des cannes

qui y sont en abondance, rendoit une lueur insupportable à la veue et ung bruict que nulle oreille ne pouvoit endurer, dont il se voyoit et s'oyoit une infinité de formes de guerre. Ceulx du lieu employoient toute leur vertu à soustenir l'effort, mais les aultres, qui avoient l'advantaige du grand nombre et de l'assault donné à l'improveu, mectoient à mort ceulx qui avoient pris terre, et submergoient ceulx qui estoient dens le lac aveques leurs nacelles et habitations, desquelles choses ensemble il s'eslevoit en l'air une tempeste meslée des crys des gens de pied et des nautonniers mourans et tuans, taignans de sang tout le lac et assemblans le feu aveques l'eau. Quoy voyant et oyant, Thyamis se souvint soubdain du songe, auquel il avoit veu Isis dans son temple, plain de flambeaulx et d'animaulx sacrifiez, estimant tout cella s'acomplir maintenant, et interpretoit le tout au contraire de ce qu'il avoit faict. Premièrement, *ayant Chariclée tu ne l'auras point,* la perdant par la guerre, et, par ce moyen, *l'occiras, mais ne la blesseras,* d'une espée, non pour les loix de vengeance. Et quant il eut blasphémé bien fort contre la déesse, l'appelant faulse et trompeuse, après avoir pensé que ce seroit un trop grant meschef si Chariclée venoit en la puissance d'un aultre, ayant commandé à ceulx qui estoient autour de luy d'attendre ung peu jusqu'à ce qu'il fust besoing de combattre, disant que se caichans dans l'isle et faisans de secrettes saillies par les prochains marez encore à peine pourroient ilz résister au grand nombre des ennemys, luy, soubz umbre de chercher Thermoutis et comme voulant prier les dieux domestiques, s'en retourna au logis, tout furieux, sans permectre à aulcun de le suivre. Or n'est-il rien plus malaisé à fleschir qu'une nature barbare, estant à quoy que ce soit conduite par passion, mesmement quant ilz sont en désespoir de la vie, ou pource qu'ilz estiment tout ce qu'ilz ayment devoir demeurer encor après la mort aveques eulx, ou pource qu'ilz le veulent délivrer eulx mesmes de l'injure et mains des adversaires. Ainsy Thyamis tout hors de soy, ne se souvenant de ce qu'il avoit devant les yeulx (combien qu'il fust comme dens des rais enveloppé par des ennemys), saisy d'amour et de jalousie, acourut vers la caverne s'escriant haultement, à l'Ægyptienne, et ayant rencontré à l'entrée une Grecque qui

l'avoit suivye à la voix, luy prenant la teste de la main gauche, luy meit par la mamelle l'espée dens le corps, dont jectant le dernier et misérable cry elle fina doloreusement.

Et luy, sortant dehors, ferma la trappe de la caverne et, ayant jecté un peu de terre dessus, après avoir dict avecques larmes : « Voicy les dons des espousailles que tu reçois de moy ! » s'en alla vers la nacelle, où il trouva ses gens délibérans de s'en fuyr, voyans les ennemys jà bien près d'eulx. Et appercevant Thermoutis qui portoit la victime pour sacrifier, après s'estre courroucé contre luy : J'ay anticippé, dict-il, immolant la plus belle de toutes les hosties ! Et soubdainement se meit dens le bateau, ensemble Thermoutis et le bastelier pour le troisiesme, car les nacelles des lacz ne sont capables de plus de gens, estans faictes d'une pièce et d'un seul tronc cavé grossièrement. Théagènes et Cnémon partirent dans ung aultre, et les aultres aux aultres, ainsy tous semblablement, et s'estans ung peu esloignez de l'isle, plus tournoyans que naviguans, arrestèrent leurs avirons, et mirent de front tous les basteaulx, comme pour faire teste aux ennemys. Lors, quant ilz se furent approchez d'eulx, n'attandans leur impétuosité, presque tous aussy tost qu'ilz les veirent s'en fuyrent, les aulcuns ne pouvant seulement endurer leurs cris martiaulx. Quoy voyans, Théagènes et Cnémon se retirèrent aussy, mais non principalement pour la craincte, dont Thyamys seul ayant peult estre honte de la fuyte ou plus tost pour ne vouloir vivre après la mort de Chariclée, donna dedans les ennemys.

Et, estans venus aux mains, quelcun s'escria : Celluy-là est Thyamis ; qu'on garde qu'il n'eschappe. Lors soubdainement, tenans leurs bateaulx en cercle, l'environèrent de tous costez, et luy, se mectant en défense, de sa javeline blessoit les ungs et tuoit les aultres. C'estoit un grant cas qu'on ne luy gecta onques coup d'espée, mais faisoient tout ce qu'ilz pouvoient pour le prendre en vie, à quoy il résistoit au possible jusques à tant que son baston luy fut osté par ung grant nombre de gens. Il perdit adoncq son escuyer, lequel toutesfoys avoit très bien combattu quant et luy; mais estant, comme il sembloit, blessé à mort, donna lieu à l'effort non espéré et se caicha dans le lac, puis sortit

à nou jusques hors la portée des coups, gaignant à toute peine le marais, nulx d'eulx ne faisant aussy compte de le poursuivre. Car ilz s'attendoient seullement à Thyamis, estimans la prise de luy seul estre la victoire entière, tant qu'ilz eurent beaucoup plus de joye de tenir le capitaine, que de regret d'avoir perdu plusieurs de leurs amys. Ainsy les voleurs tiennent les richesses assez plus chères que leurs personnes, mesurans les amitiez et alliances seulement par le prouffict comme il se voit en ceulx cy, lesquels estoient de ceux qui eschappèrent de Thyamis à l'entrée du Nil appellée Eracléotique. Par quoy indignez d'avoir perdu les biens d'autruy, et desplaisans de se veoir privez du pillaige, tout ainsy comme de leur propre, ilz assemblèrent tous ceulx qu'ilz avoient laissés en leurs maisons et appelèrent les prochains villaiges en leur ayde, aveques condition qu'ilz seroient esgallement participans du butin, et se firent chefz de ceste entreprise et prindrent Thyamis vivant pour la cause qui s'ensuyt. Petosiris, son frère, demeuroit à Memphis; lequel ayant, contre les loix du pays, privé Thyamis de l'estat de prophète, luy estant le plus jeune, et oyant que son aisné avoit esté faict capitaine des voleurs, craignit qu'il ne le veint quelque jour assaillir et que le temps aussy ne descouvrit ses entreprises. Davantaige entendant qu'on avoit quelque souspeçon qu'il eust tué son frère, à cause qu'on ne le voyoit plus en nul lieu, il envoya par tous les villaiges des pilleurs, leur promettant grande quantité de deniers et force vivres s'ilz luy amenoit Thyamis en vie. De quoy estans gaignez, les voleurs, n'oubliant nullement le gain pour l'ardeur du combat, aussy tost que quelcun le congnut, ilz ne cessèrent onc que par la mort de plusieurs ne l'eussent vif en leur puissance. Et, après l'avoir très bien lié, le mirent incontinant à terre, luy baillant pour garde la moictié de leur trouppe. De quoy il estoit indigné grandement, et accusoit leur apparente humanité, estimant la prison luy estre beaucoup plus griefve que la mort. L'autre partie s'en alla vers l'isle pour trouver les richesses qu'ilz demandoient : mais l'ayant toute courue et dilligemment recherchée de toutes pars sans oncques trouver rien ou bien peu de ce qu'ilz espéroient, estans contrainctz de se retirer à cause du soir qui leur donnoit craincte de plus demeurer en l'isle de peur de quelque embusche,

ilz mirent le feu dens les loges, pour consumer ce qui restoit et qui pouvoit estre caiché soùbz terre, dans les cavernes, puys s'en retournèrent devers leurs gens.

ENCORE UN MOT

SUR LES *PERSES* D'ESCHYLE

PAR M. HENRI WEIL

MEMBRE DE L'INSTITUT

Après avoir attentivement relu la scène finale des *Perses* d'Eschyle, je reviens à l'opinion généralement reçue que Xerxès y paraissait en vêtements déchirés. Sans doute, le passage de cette scène que j'ai cité à la page 78, ne contient aucune allusion à ce détail, et je maintiens l'explication que j'en ai donnée ; mais, un peu plus loin, au v. 1030, le roi rappelle qu'à la vue du désastre de sa flotte, il déchira son vêtement :

Πέπλον δ' ἐπέρρηξ' ἐπὶ συμφορᾷ κακοῦ.

Le messager nous avait déjà appris ce fait dans le récit de la bataille de Salamine ; mais ici il n'y a pas de narration : le roi échange des lamentations avec le chœur des Fidèles et, s'il parle de cette explosion de sa douleur, c'est qu'évidemment il n'a pas changé de vêtement et qu'il porte encore le deuil de sa flotte.

Le costume est en harmonie avec le ton de la scène ;

nous assistons à un long thrène, à des démonstrations de deuil, excessives, orientales, pour déplorer la mort d'une foule de guerriers et faire en quelque sorte les funérailles de l'empire perse. Le vêtement déchiré du roi est tout à fait en situation. Si Xerxès n'en a pas mis d'autre depuis la journée de Salamine, ce n'est point par dénûment, par misère, mais par affliction; il est en deuil depuis ce moment et c'est en deuil qu'il doit paraître devant le spectateur.

Atossa n'a donc pu décider son fils à calmer sa douleur et à changer de vêtement, ou bien (cela est plus probable) elle ne l'a pas même rejoint. Avant de quitter la scène, elle avait dit (v. 850) : « J'essaierai de rencontrer mon fils »

ὑπαντιάζειν παιδί μου πειράσομαι.

Ces paroles font pressentir qu'Atossa ne verra point son fils, de même que les vers suivants (ceux que nous avons transposés) préparent le spectateur à ne pas la voir reparaître sur la scène. Mais pourquoi le poète prête-t-il à la reine un dessein qu'elle n'exécutera pas? Il voulait avertir d'avance le spectateur que le Grand Roi se montrerait dans un costume délabré, bien différent de celui dans lequel apparaît l'ombre de Darius. C'est ce qu'il fait par la bouche même de cette ombre. Il est naturel qu'Atossa cherche à consoler son fils et à le faire paraître dans une pompe digne de son rang; pour le poète, ce dessein devient un moyen d'éloigner Atossa de la scène.

VARIÉTÉS

ÉTUDE

SUR

LES MOYENS DE FORMER LE VÉRITABLE INSTITUTEUR

Discours prononcé en 1883, aux examens publics par M. Charissios Papamarcou, directeur de l'École normale des Iles Ioniennes, à Corfou.

COMMUNICATION DE M. LE COMMANDANT NICOLAÏDY

Inopinément amené à présenter cette brochure à la dernière séance du Comité, je m'étais borné à en dire seulement deux mots ; c'est pourquoi je demande aujourd'hui la permission de parler un peu plus longuement de ce travail, bien pensé et bien écrit, d'un éminent homme de lettres de la jeune Hellade, lequel, dans son ardent patriotisme, dans son amour pour l'instruction des Hellènes, n'a pas craint en, Turquie, d'affronter des périls réels, comme il ne craint pas, en Grèce, de dire la vérité, au risque de s'attirer l'animosité de plus d'un de ses confrères en enseignement.

M. Papamarcou s'occupe uniquement — le titre de la brochure le dit assez — de la question de créer de *véritables maîtres.*

Mais, avant de présenter l'œuvre, je désirerais en présenter l'auteur.....

M. Papamarcou est un lutteur infatigable qui, pendant plusieurs années, a victorieusement combattu, en Macédoine, les diverses influences antihelléniques ; qui a présidé à la création de l'Ecole Normale à Salonique, qui l'a dirigée pendant longtemps, et qui a fourni des maîtres aux écoles helléniques de Serras, de Cojani, de Siatista, de Naoussa, de Verrhœa, de Bétolia, etc., etc., et jusqu'à Stroumnitsa et les environs, où l'élément bulgare égale et souvent dépasse en nombre l'élément grec.

M. Papamarcou est un pur Macédonien, et il est dans la force de l'âge.

Comme érudition, M. Papamarcou a fait ses études en Allemagne ; il ne le cède à personne en Grèce ; c'est un disciple d'Aristote, et il eût été peut-être admis au nombre des premiers disciples du célèbre philosophe, s'il était venu au monde quelque vingt-deux siècles plus tôt.

L'Association s'occupant particulièrement des études grecques, il n'est peut-être pas sans intérêt pour elle de savoir comment ces études se font en Grèce, ou plutôt par qui l'instruction y était donnée jusqu'ici et par qui elle devra l'être dorénavant.

Une pléiade de savants exceptée, certains professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur mis à part, le reste du corps enseignant, le maître d'école proprement dit, ne formait pas jusqu'ici une classe distincte : de jeunes gens, que j'appellerai *volontaires,* puisque ce terme militaire rend bien ma pensée, plus ou moins initiés aux secrets de la grammaire, des étudiants peu studieux, fruits secs parfois et toujours en détresse, s'offraient souvent et souvent aussi étaient agréés comme maîtres dans des écoles publiques et privées.

Il fallait à ce mal un remède prompt et efficace. — « Le besoin, non de recruter, mais bien de façonner, de créer des maîtres véritables, comme dit M. Charissios, s'étant impérieusement imposé, quatre écoles normales ont été organisées : à Athènes, à

Tripolis du Péloponnèse, à Patras et à Corfou. Elles fonctionnent depuis quelques années avec succès. Celle de cette dernière ville est la plus récente : elle date de onze mois.

Par sa situation géographique, qui la met en contact avec les Hellènes des provinces grecques non affranchies, elle est une des plus importantes.

L'établissement prospère, il progresse malgré toutes les imperfections inhérentes à une nouvelle institution, et, ne craignons pas de le dire, malgré le climat de Corfou qui dispose un peut trop au *dolce far niente*.

Lors de mon dernier voyage à Corfou, j'avais été surpris de voir parmi les instituteurs en herbe, non de jeunes Hellènes de la Grèce « *irredenta* », comme dirait l'Italien, mais, à côté d'eux, des Albanais de toute provenance. Il est vrai que l'Université nationale d'Athènes est fréquentée, non-seulement par des Albanais, mais aussi par des Roumains, des Serbes, des Arméniens, et MÊME des Bulgares !.....

Mais revenons à la brochure.

Dans son substantiel discours, après avoir rendu compte de l'exécution du programme et des progrès accomplis pendant l'année scolaire 1882-1883, M. Papamarcou arrive à la question principale de sa thèse : « Créer *de véritables instituteurs* » :

— « Il est grand temps, dit-il, que les maîtres de notre nation, tous sans exception, et notamment ceux des écoles communales, se pénètrent de la gravité de leur responsabilité, et qu'ils mettent tous leurs efforts à se rendre dignes de la haute, de la noble mission dont ils sont investis ; en d'autres termes, qu'ils deviennent de vrais et constants artisans de la civilisation et de l'adoucissement (ἡμέρωσις) des mœurs. » ..... Si le maître n'est qu'un sot (ἀδέλτερος). s'il reste froid et indifférent à tout ce qui est impérissable et éternel, si l'idéal de sa vie se résume en ceci : travailler, le moins possible pour gagner le plus possible, alors ce maître et son école ne sont plus qu'une véritable plaie dans le sein même de la natlon. »

« Mon intention n'est pas de me répandre en lamentations stériles, car le rôle de Jérémie m'a toujours semblé désagréable (ἀχάριτον) ; mais j'ai voulu uniquement constater les

mobiles qui nous ont conduits à faire ce que nous avons fait dans l'intérêt de ces jeunes gens destinés à être, sous peu, les guides autorisés de nos enfants. »

Le discours dont je ne donne ici qu'une simple analyse est semé de citations tirées des auteurs grecs, et principalement d'Aristote, de Pindare, de Tyrtée, de Plutarque, etc., et le plus souvent de Platon. Rien n'y est omis, jusqu'au

Τεθνάμεναι γὰρ καλὸν ἐπὶ προμάχοις πεσόντα.....

si bien rendu en français par

Mourir pour la patrie, c'est le sort le plus beau,

et qui trouve sa place dans un passage traitant du devoir de se sacrifier à la patrie.

Parlant de la discipline scolaire, il cite J.-J. Rousseau, sans admettre pourtant l'action exclusive de la discipline des « réactions naturelles ». Il est grand partisan de l'éducation pédagogique de Platon; il l'enseigne personnellement à ses élèves, et même aux futures institutrices de l'Ecole Normale de jeunes filles de Corfou, si dignement dirigée par M[me] Chrysanthe Pervéli depuis plus de huit ans.

Il se complaît à citer divers préceptes des philosophes grecs, dont je traduis ici quelques-uns en les résumant :

« L'instruction sans la vertu et l'érudition (πολυμάθεια) sans « le sincère enthousiasme pour la patrie constituent l'être le « plus odieux qui soit sur la terre, qui corrompt, sans être utile « à la nation » (Aristote).

« L'érudition, unie à la mauvaise éducation, est un mal « énorme : là où les hommes faits se conduisent avec impudence « (ἀναισχυντοῦσι), la jeunesse devient forcément impudente; et « l'impudence de la jeunesse conduit l'Etat à sa perte » (Platon).

Après une courte dissertation, faite pour inculquer à la conscience de ses élèves le principe des droits et des devoirs, l'orateur résume ainsi la définition du vrai patriotisme :

« Tout ce qui est à nous : fortune, vie, esprit et cœur (ψυχὴ), appartient de droit à la patrie. »

Et il cite encore Platon :

« Μητρός τε καὶ πατρὸς καὶ τῶν ἄλλων προγόνων ἁπάντων « τιμιώτερόν ἐστιν ἡ πατρὶς, καὶ σεμνότερον καὶ ἁγιώτερον καὶ « ἐν μείζονι μοίρᾳ παρὰ θεοῖς καὶ παρ' ἀνθρώποις τοῖς νοῦν « ἔχουσι..... »

« La patrie est un bien plus précieux que la mère, que le « père et que tous les ascendants ; elle est aussi ce qu'il y a de « plus auguste, de plus saint et de plus en honneur chez les « dieux et chez les hommes doués de raison. »

Invoquant les mânes des grands maîtres de la nation, les Coraï, les Coumas, les Eugène Bulgaris, les Doucas, etc., il dit encore :

« Soyez satisfaites, ombres sacrées : les vrais enfants de l'Hellade vous chantent avec Pindare :

Διψῇ δὲ πρᾶγος ἄλλο μὲν ἄλλου,
'Αεθλονικία δὲ μάλιστ' ἀοιδὸν φιλεῖ.....»

Mais quelle est donc la meilleure méthode pour former l'esprit des jeunes Hellènes? Cette méthode, dit l'orateur, est toute trouvée : « présentons-leur tout grands ouverts les trésors renfermés dans les ouvrages des anciens auteurs grecs. »

Et il cite Thomas Macaulay, J.-J. Rousseau, Kant, Cuvier, etc., et maintes autres célébrités anciennes et contemporaines qui reconnaissent la supériorité de la langue grecque et l'excellence des auteurs grecs.

« Depuis Horace jusqu'à M. Egger, les Mélanchton, les Erasme, les Bernardy, les Leibnitz, les Herder, etc., etc., toutes les illustrations des temps anciens et modernes sont unanimes à s'écrier avec Horace :

Vos exemplaria græca
Nocturna versate manu, versate diurna.

« Il nous est donc facile à nous, instituteurs hellènes, de nous servir de la méthode dont je viens de parler, en vue de rendre hellénique l'éducation de nos élèves.

« Et cependant, quelle inconcevable aberration ! S'il est une nation qui ait un besoin absolu, impérieux d'étudier les auteurs grecs, à coup sûr c'est la nation hellénique ; il n'en est pas moins vrai que, de tous les peuples civilisés, ce sont les Hellènes qui consultent le moins les ouvrages immortels de leurs ancêtres (1). D'illustres savants français, anglais, allemands, jusqu'à M. Gladstone, le premier ministre anglais, trouvant au milieu de ses occupations multiples le temps d'écrire les fameuses « Etudes sur Homère », se font une gloire de cultiver les lettres grecques et d'en encourager l'étude dans leurs pays respectifs. Les feuilles périodiques spécialement consacrées à la philologie et à la philosophie abondent en annonces d'ouvrages nouveaux : ouvrages français, anglais, italiens, allemands, américains, presque tous composés de matières puisées dans les auteurs grecs ; plus rarement on voit des conteurs Hellènes, dans cette brillante lutte de savants.

La connaissance, qu'au sortir de lycées, les enfants français, anglais, allemands ont de la langue grecque, étonnerait nos bacheliers ès-lettres, Mais c'est ainsi, la civilisation et l'adoucissement des mœurs marchent de pair avec les études grecques chez toutes les nations.

« Mais la grammaire *pure* peut bien suffire à l'ambition du pédant et occuper la première place chez le *purus grammaticus.....* ; mais, chez l'homme favorisé de la nature, elle n'a sa raison d'être que tant qu'elle sert à découvrir les diamants cachés sous les mots.

« Oui, diamants ! » s'écrie l'orateur dans sa péroraison, « diamants scintillant de toutes les lueurs des sciences, des arts, de toutes les vérités éternelles, du beau, du juste, de l'infini, que l'esprit divin (δαιμόνιον πνεῦμα) des Hellènes a semées à profu-

(1) Il ne faut pas oublier que c'est un Grec qui parle à des jeunes Grecs, et que, s'il exagère un peu, c'est pour leur donner un plus ardent désir de l'étude.

sion ; l'esprit qui a dissipé les sombres nuages de l'ignorance, qui a relevé l'homme en l'arrachant au limon de l'asservissement et qui, l'éclairant sans cesse des splendeurs de sa torche inextinguible, l'exalte jusqu'aux plus hautes régions éthérées, jusqu'au trône du Créateur ! »

Paris, décembre 1883.

CATALOGUE

DE

PUBLICATIONS RELATIVES AUX ÉTUDES GRECQUES

(1882-83)

DRESSÉ PAR LE BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ASSOCIATION (1)

I. PÉRIODIQUES.

ABHANDLUNGEN, der kœniglichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. 28. Band vom Jahre 1881. Mit 4 Tafeln Abbildungen. Gœttingen, Dieterich. XVIII, 77, 106, XVI, 228, VIII, 170 p. 4.

P. de Lagarde, Johannis Euchaitorum metropolitae quae in codice vaticano graeco 676 supersunt.

ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres. Mémoires, t. XXX, 2e partie.

Th. Henri Martin, Hypothèses astronomiques chez les Grecs et chez les Romains.

— Comptes-rendus des séances de l'Académie pendant l'année 1882.

Léon Heuzey, Sur les origines des terres cuites. Mémoire lu dans la séance publique annuelle de l'Académie. — *Ernest Desjardins,* Rapport de la Commission des écoles d'Athènes et de Rome sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1882.

ACADÉMIE des sciences morales et politiques. Séances et travaux de l'Académie. Compte-rendu par Ch. Vergé sous la direction de

(1) Voir, comme complément de ce catalogue, la liste des ouvrages insérée page LXXXVII de ce volume, le *Polybiblion*, la *Revue critique d'histoire et de littérature*, la *Revue de philologie* (notamment la *Revue des Revues*), les *Jahresberichte* fondés par C. Bursian, les Bulletins bibliographiques de l'Ἑστία et du Δελτίον τῆς ἱστορ. καὶ ἐθνολογ. Ἑλλάδος, périodiques publiés à Athènes.

Les auteurs et les éditeurs de toutes publications relatives à la Grèce ancienne et moderne sont invités à faire connaître à la Société l'existence de ces publications. Cet avis aura pour conséquence la mention assurée de l'ouvrage ou de l'article dans le présent catalogue. — Lorsque la date de la publication n'est pas indiquée, le millésime est 1882. C.-E. R.

M. Mignet. 42e année. Nouvelle série. Tome XVII (CXVIIe de la collection). 1882. Premier semestre. Paris, Picard. 8.

Ch. Huit, Platon à l'Académie, fondation de la première école de philosophie en Grèce. — *V. Duruy,* La politique religieuse de Constantin (312–337). — *C. Martha,* La délicatesse dans l'art. — *E. Chauvet,* Logique de Galien.

— 2e semestre ; t. CXVIII. *Ad. Franck,* Rapport sur les mémoires présentés pour concourir au prix Victor Cousin (La philosophie d'Origène). — *Jules Simon,* Rapport sur le concours relatif au stoïcisme. — *V. Duruy,* Les conditions sociales au temps de Constantin.

ANNALES de la faculté des lettres de Bordeaux. 2e série, rédigée par les professeurs des facultés des lettres de Bordeaux et de Toulouse 4e année. Bordeaux, Duthu. 8. par an 11 fr.

Collignon, Plaques de terre cuite peintes de style corinthien. — *P. Tannery,* Sur les fragments d'Eudème de Rhodes relatifs à l'histoire des mathématiques.

ANNUAIRE de l'Association pour l'encouragement des études grecques, 16e année, 1882. Paris, Maisonneuve. 6 fr.

Rod. Dareste, Les testaments des philosophes grecs. — *Jacques Le Gras,* Les sentences élégiaques de Théognis le Mégarien, traduites en vers français (publication de M. Emm. Miller). — *Henry Houssaye,* Mémoire sur le nombre des citoyens d'Athènes au ve siècle avant l'ère chrétienne. — *Maurice Croiset,* Conjecture sur la date probable de la Lycurgie d'Eschyle. — *Ch.-Emile Ruelle,* Note sur la musique d'un passage d'Euripide (Oreste, 140-142). — *Maxime Collignon,* Note sur le culte d'Eiréné à Athènes. — *Charles Graux,* Notes sur deux manuscrits de Plutarque (1er tome des *Vies parallèles*). — *C. Sathas,* La tradition hellénique et la légende de Phidias, de Praxitèle et de la fille d'Hippocrate au moyen âge. — *Henri Weil,* Sur un morceau du discours contre la loi de Leptine. — *Alfred Croiset,* Quelques notes critiques sur le livre Ier de Thucydide. — *Bourquin,* Sur les Sophistes au second siècle de notre ère et sur deux déclamations de Polémon de Laodicée. — Traduction du plaidoyer de Polémon pour le père de Cynégire. — *Charles Huit,* La vie de Platon. — Variétés. *A. de Rochas,* Les *Pneumatiques* de Héron d'Alexandrie, traduits, pour la première fois, du grec en français. Notes 1 et 2. — *D. Bikélas,* A propos d'un journal d'enfants en grec. — *C.-E. R.,* Catalogue de publications relatives aux études grecques (1881-1882), dressé par le bibliothécaire de l'Association.

ΑΘΗΝΑΙΟΝ, t. X.

(Traduction des titres) : fasc. 5. *N. Kalogheras,* Sur les commentaires encore inédits d'Euthymios Zigabene sur les lettres de l'apôtre Paul et sur les lettres catholiques. — *N. I. Saripolos,* Etudes bibliographiques. — *S. K. Sakellaropoulos,* Conjectures et corrections concernant les écrivains latins. — *Et. A. Coumanoudis,* Inscriptions de Thespies et de Thèbes.

Fasc. 6. *Georges N. Chatzidakis,* Compte-rendu des archives de M. Deffner (Archives de la littérature grecque médiévale et moderne). — *Euthymios Castorchis,* Sur les comédiens grecs à Rome et les pièces dramatiques romaines. — *Et. A. Coumanoudis,* Inscriptions d'Athènes, d'Epidaure et d'Amorgos. — *Euth. Castorchis,* Inscription d'Hérode Atticus à Marathon. — *P. Kavvadias,* Fouilles à Epidaure. — *Alexandre Mélétopoulos,* Inscriptions du Pirée (notamment une inscr. en quatre-vingt-dix-sept lignes). — *Coumanoudis* et *Castorchis,* Epilogue du recueil.

BULLETIN de Correspondance Hellénique. *Δελτίον ἑλληνικῆς ἀλληλογραφίας.* Sixième année, 1882. Paris, Thorin, 444 p. et 13 pl. 8.

Th. Homolle, Compte des Hiéropes du temple d'Apollon Délien. — *P. Foucart,* Correction d'un passage de Pausanias. — *E. Pottier,* Amphore panathénaïque avec le nom de l'Archonte Hégésias. — *J. Bilco,*

Lettre du roi Philippe aux habitants d'Abae. — *S. Reinach*, Tête de femme du musée de Smyrne. — *Tissot*, Antiquités d'Eski-Zaghra. — *M. Dubois*, Inscriptions archaïques d'Amorgos. — *M. Clerc*, Inscription d'Halicarnasse. — *E. Pottier* et *S. Reinach*, Fouilles dans la nécropole de Myrina. I. Topographie de Myrina. — *Muret*, Monnaies inédites : Athènes. — Nicarchos, dynaste inconnu. — Hygiaenon, archonte. — *B. Haussoullier*, Inscriptions de Delphes : Décrets des Delphiens. — *R. Dareste*, Le χρεωφυλάκιον dans les villes grecques.— *J. Martha*, Inscription métrique de Paros.— *M. Dubois*, Décret inédit de l'île de Cos. Le droit de participation aux sacrifices des tribus. — *S. Reinach*, La reconstruction des murs de Cavalla au xe siècle. — *P. Foucart*, Inscription du Pirée. — *H. Waddington*, Supplément aux fastes de la province d'Asie. — *J. Martha*, Note sur une statue grecque conservée au Musée de Dijon. — *A. Hauvette-Besnault*, Fouilles de Délos. Temple des dieux étrangers. I. Statues et bas-reliefs de marbre. — II. Objets de bronze et monnaies. III. Objets en terre-cuite. — IV. Inscriptions. — *S. Reinach*, Une cuiller d'argent du Musée de Smyrne. — *B. Laticheff*, Inscriptions de Narthakion. I. Sénatus-consulte relatif aux habitants de Mélitée et de Narthakion. — *E. Pottier* et *S. Reinach*, Fouilles dans la nécropole de Myrina. II. Les tombeaux. — *P. Foucart*, Inscriptions d'Eleusis. Inscription archaïque de Thèbes. — *S. A. Lazarew*, Inscription de Palmyre.

Variétés : *A. F.*, Inscriptions de Tonis. — *S. R.*, Inscription archaïque de Pharos. — *J. B.*, Borne sacrée à Phlionte. — *A. E.*, Inscription d'Egine. — *B. Haussoullier*, Inscriptions de Delphes. Dédicace. Lettres des empereurs. Fragments d'oracles et d'inventaires. Décret des Etoliens en réponse à une lettre des Axiens. — *S. Reinach*, Une tête d'éphèbe provenant de l'île de Cos. — *Amédée Hauvette-Besnault*, Fouilles de Délos. Temple des dieux étrangers. Isis et Aphrodite Syrienne. Magistrats, prêtres et fonctionnaires attachés au culte d'Isis et à celui d'Aphrodite syrienne. Adad et Atargatis. Inscription : dédicace à Aphrodite syrienne, à Adad et à Atargatis. — *W. M. Ramsay*, Les trois villes phrygiennes Brouzos, Hieropolis et Otrous. Inscriptions. — *Paul Monceaux*, Inscriptions de Salamine. — *P. Foucart*, L'Arseual de Philon. Contrat pour la construction de la scénothèque à Zéa. — *E. Pottier* et *S. Reinach*, Fouilles dans la nécropole de Myrina (suite). Les figurines de terre-cuite. — *B. Laticheff*, Inscriptions de Narthakion (suite). Liste de proxènes. Liste de noms propres. — *G. Barilleau*, Inscriptions de Myconos sur les constitutions de dot. — *Th. Homolle*, Le Proconsul Rabirius. Correction au texte de Josèphe. — *S. Reinach*, L'inscription de Cyzique en l'honneur d'Antonia Teyphaina et de sa famille.

BULLETIN monumental ou Recueil de Documents et de Mémoires relatifs aux différentes branches de l'archéologie, publié sous les auspices de la Société française de l'Archéologie pour la conservation des monuments historiques et dirigé par *L. Palustre*. Cinquième série, tome Xe, XLVIIIe de la Collection. Paris, Champion. 8.

(Nos 1-3). *A. de Rochas d'Aiglun*, L'artillerie chez les anciens.

BULLETINO di corra archca per 1882. Bulletin de l'institut de correspondance archéologique pour l'an 1882. Roma, coi tipi del Salviucci. 8.

Th. Mommsen, Alfabeto greco-italico primitivo del vaso Chigi.

CHRONICLE, The Numismatic and Journal of the Numismatic Society. Edited by *O. Evans*, *W. S. W. Vaux*, and *B. V. Head*. 1881, Part. IV. Third Series. No 4. London, Smith. VII, 281-359, 10, 27 p. pl. XIV, XV, 8.

P. Gardner, Pollux' Account of Ancient Coins.

— 1882. Part. I, ibid. 8.

Wroth, Asklepios and the Coins of Pergamon.

CONTEMPORAIN, le, XXIV année, nouv. série, 1883.

Janvier : *C. Huit*, Les poètes grecs de la décadence.

Mai : *C. Huit*, Les tristesses de la pensée antique.

CORRESPONDENZBLATT für die Gelehrten u. Realschulen Würtembergs. Hrsg. unter der provisor. Red. von *Ramsler*. 28. Jahrg. Hft. 11, 12. Tübingen, Fues. gr. 8.

Geib, Zur Erklärung des Königs Oedipus.

ΔΕΛΤΙΟΝ *τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος*. T. I, fasc. 1, juillet 1883. Athènes, Perris; C. Beik. In-8° de 184 p.; 4 planches. (Traduction des titres.)

T. Philémon, président, Préface. — *N. C. Politis*, Les maladies dans les mythes du peuple grec. — *G. Sakkelion*, Lettres de Meletios, patriarche d'Alexandrie, au patriarche œcuménique Jérémie II, publiées pour la première fois ; 3 pl. — *N. G. Politis*, Légendes grecques du moyen âge relatives à Phidias, à Praxitèle et Hippocrate. — *Sp. P. Lambros*, Discours inédit de Pachomios Roussanos sur les superstitions et les préjugés au XVIe siècle. — *Le même*, Chrysobulle inédit de l'empereur Andronic Paléologue (1289). — *N. G. Politis*, Note sur deux chevaliers épirotes (XVe siècle). — *Sp. P. Lambros*, Portrait de Jérémie Ier, patriarche de Constantinople (avec pl.). — *D. Papanicolaos*, Coutumes pratiquées lors d'un mariage à Vissoa de Calavryta. — *Georges Drossinis*, Chants populaires de l'Eubée septentrionale (à Gouvès). — *Marianne Gr. Camboroglou*, Contes recueillis à Athènes. — Bibliographie : *N. G. P.*, Albanische märchen übersetzt von G. Meyer, mit Anmerkgn von A. Köhler. — *N. G. Politis*, Catalogue des publications relatives à l'histoire et à la littérature de la Grèce mises au jour en 1883. — Documents relatifs à la Société.

ERTESITŒ, Archaeologia. (Archæologischer Anzeiger. Im Auftrage der ungarischen Akademie hrsg. von K. Pulsky). Neue Folge. 1. Bd. 1. Hft. Budapest, 1881, Akademie. XXXI, 200 p. 8.

O. Hermann, Die antike Tettix und ihre Verwandten.

FESTSCHRIFT zu der am 2. Novbr. 1882 stattfindenden Feier der Enweihung des neuen Gymnasiums zu Salzwedel. Veröffentlicht v. dem Lehrerkollegium der Anstalt. Salzwedel, Klingenstein. 4. 60 Pf.

Von *G. Legerlotz*, Δοῦλος u. seine nähere und fernere Verwandtschaft. 18 S.

GAZETTE archéologique. Recueil de monuments pour servir à la connaissance et à l'histoire de l'art antique, publié par les soins de *J. de Witte* et *Fr Lenormant*. 7e année. N°s 1. 2. Paris, Lévy, 4.

F. Robiou, l'Apollon des mystères dans les textes littéraires de l'antiquité. — *Fr. Lenormant*, Athéné, bronze grec. (Pl. VII.)

HERMES, Zeitschrift für classische. Philologie. Hrsg. von *G. Kaibel* u. *C. Robert*. 17. Bd. Hft. 1. Mit einer Tafel. Berlin, Weidmann. 175 S. 8. 12 M.

E. Fabricius, der Baukontrakt aus Delos CIG. 2266. — *C. Galland*, über die Interpolationen in dem sogenannten Arcadius. — *W. Dittenberger*, zur griechischen Nominalflexion. — *G. Hinrichs*, die homerische Chryseisepisode. — *E. Petersen*, der Streit der Götter um Athen. — *C. Robert*, die angebliche Pyrrhos-Büste der Uffizien u. die ikonographischen Publikationen des sechszehnten Jahrhunderts. — *F. Blass*, neue Papyrusfragmente im Aegyptischen Museum zu Berlin. — *H. Giske*, zu den Chiliaden des Tzetzes.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Revue des lettres, sciences et arts (hebdomadaire).

11e année, 1882. *J. Villeman*, L'hymne en l'honneur de Rome, de Mélinno de Lesbos, n. 14, 17, 18 et 19.

R. Darus, Anacréon, n. 21.

C. Huit, Le Timée de Platon, n. 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30. — Commentateurs et scoliastes, n. 37. — Les Institutions de la Grèce antique, n. 52.

JAHRBUECHER, Neue, für Philologie und Paedagogik. Hrsg. unter der verantwortlichen Redaction von *A. Fleckeisen* u. *H. Masius*. 52. Jahrg. 1882. 125. u. 126. Band à 6 Hfte. Leipzig, Teubner. 8. 30 M.

Abth. I. H. 1-6. *M. Schmidt*, Metrisches zu Sophokles. — *E. Weissenborn*, Zur Odyssee. — *F. Schultz*, Ueber die zweite mathematische stelle in Platons Menon. — *R. Schubert* u. *N. Wecklein*, Zu Lysias. — *J. H. Ch. Schubart*, Einige bemerkungen zu der Schrift 'aus Kydathen'. — *R. Dressler*, Zu Stobaios anthologion (I. 49). — *F. Susemihl*, Zu Platons Theaitetos. — *E. Rohde*, Die abfassungszeit des Platonischen Theaitetos. — *N. Wecklein*, Zu Platons Gorgias. — *F. L. Lentz*, Zu Theokritos u. Euripides. — *M. C. P. Schmidt*, Ueber die geographischen werke des Polybios. — *Th. Fritzsche*, Zu Pindaros epinikien. — *J. Sitzler*, Zu den griechischen iambographen. — *F. Gustafsson*, Euripideum (Iph. Taur. 782). — *G. P. Weygoldt*, Die pseudo-Hippokratische schrift περὶ διαίτης. — *R. Dressler*, Zu Stobaios anthologion (XIV, 9). — *F Hommel*, Aphrodite Astarte. — *E. Bachof*, Zu Herodotos (V, 71). — *Ch. Cron*, Zu Platons Laches (196 d). — *F. W. Schmidt*, Kritische studien zu den griechischen erotikern. — *H. Siebeck*, Zur katharsisfrage. — *F. Kern*, Zu Sophokles Antigone (v. 722). — *H. Flach*, Ein codex Tubingensis des Gregorios von Nazianz u. des Nonnos. — *P. Cauer* u. *P. Stengel*, Homerisches. — *B. Hirschwælder*, Zu Euripides Hekabe (V. 504). — *G. Meutzner*, Zu Dionysios von Halikarnasos. — *K. Ohlert*, Zu Athenaios. — *B. Hirschwælder*, Zu Alkiphron (I, 2, 3). — *H. Müller-Strübing*, Die legenden vom tode des Pheidias. — *A. Schultz*, Phlegyersagen. — *P. Stengel*, Inschriftliches. — *F. Kern*, Zu Sophokles Antigone. — *A. Grossmann*, Zu Thukydides.

Abth. II. *W. Wollbrecht*, Bemerkungen zum griechischen unterricht. — *C. Thiele*, Zur syntax u. verslehre der Ellendt-Seyffertschen grammatik. — *W. Wollbrecht*, Der griechische unterricht, besonders in der tertia nach dem neuen Lehrplan für die preussischen Gymnasien.

JOURNAL DES SAVANTS. Année 1882.

Em. Egger, De quelques éditions d'extraits des classiques grecs et latins (2 articles). — *Id.*, Grammatici græci (éd. Schneider et Uhlig). — *Id.*, Manual of Greek historical Inscriptions, by E. L. Hicks. — *Id.*, Aug. Couat, La Poésie alexandrine. — *De Quatrefages*, Les Pygmées d'Homère, 2e, 3e, 4e et dernier article. — *E. Miller*, Bibliothèque grecque vulgaire, p. p. Emile Legrand. — *Id.*, Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, par Léopold Delisle (3e, 4e et dernier art.). — *Id.*, The New Phrynichus, by W. Gunion Rutherford. — *Georges Perrot*, An history of Greek sculpture, by A. S. Murray (3 articles). — *Id.*, Philostrate l'Ancien. Une galerie antique de soixante-quatre tableaux, introduction, traduction et commentaire par A. Bougot. — *Henri Weil*, Les théâtres d'automates en Grèce au IIe siècle avant l'ère chrétienne, d'après les αὐτοματοποιϊκά d'Héron, d'Alexandrie, par V. Prou. — Notices littéraires sur les livres nouveaux.

JOURNAL of hellenic studies, ed. by the Society for the promotion of hell. Studies. Vol. III, 1882, avec atlas, in-fol.

W. M. Ramsay, Studies in Asia minor (planches). — *J. P. Mahaffy*, The site and antiquity of the Hellenic Ilion. — *A. H. Smith*, On the

Hermes of Praxiteles. — *C. Waldstein*, A Hermes in Ephesian Silverwork on a Patera from Bernay in France (pl.). — *Id.*, Hermes with the Infant Dionysos; bronze, Statuette in the Louvre (pl.). — *D. Comparetti* and *C. Smith*, The Petelia Gold Tablet. — *W. M. Ramsay*, Inscriptions from Nacoleia. — *E. L. Hicks*, On the *Characters* of Theophrastus. — *R. C. Jebb*, Pindar. — The Ruina at Hissarlik; their relation to the *Iliad*. — *A. H. Sayce*, Explorations in Aeolis. — *C. Waldstein*, Notice of a Lapith-head in the Louvre, from the Metopes of the Parthenon (pl.). — *A. Michaelis*, Marble Head of a Horse (pl.). — *A. S. Murray*, Herakles Epitrapezios (pl.). — *E. A. Gardner*, Athene in the West Pediment of the Parthenon. — *W. M. Ramsay*, Some Phrygian monument (pl.). — *P. Gardner*, The Palaces of plomer. — *W. W. Wroth*, Telesphoros. — *L. R. Farnell*, The Pergamene Frieze: its Relation to Literature and Tradition. — *W. M. Ramsay*, The Tale of Saint Abercius. — *H. F. Tozer*, Vitylo and Cargese. — *E. A. Freeman*, Some Points in later Greek.

JOURNAL OF PHILOLOGY. Edited by *W. A. Wright, J. Bywater* and *H. Jackson*. Vol. X. N°s 20, 21. London and Cambridge, Macmillan and C^o^. 8.

Malden, Pyrrhus in Italy. — *Goodwin*, On the Test and Interpretation on certain passages in the Agamemnon of Aeschylus. — *Munro*, On the fragments of Euripides. — *Jackson*, Plato's Later Theory of Ideas. — *Verrall*, The Simile of the Treacherous Hound in the Agamemnon. — *Jackson*, Aristotle, Politics IV (VII) 13 §§ 5-7. 1332 A 7 sqq. — *Thompson*, Introductory Remarks on the Philebus. — *Ellis*, On some Epigrams of the Greek Anthology. — *Masson*, M. Guyau on the Epicurean Doctrine of Free-Will and Atomic Declination. — *Morno*, On Homeric Subjects. — *Richards*, On the History of the Words τετραλογία and τριλογία. — *Wilson*, Conjectural Emendations in the Text of Aristotle and Theophrastus. — *Munro*, On the Second Book of the Iliad. — *Munro*, On Aeschylus Agamemnon 1227-1230 Dindorf. — *Ramsay*, Inscriptions of Cilicia, Cappadocia and Pontus.

JOURNAL, the, American of phylology. Ed. by *B. L, Gildersleeve*. Vol. II. N° 8. New York and London, Macmillan and C^o^, pp. 411-570.

R. Ellis, on the fragments of Sophocles. — *B. L. Gildesleeve*, on in the attic orators.

KŒZLŒNY, Egyetemes philologiai. Budapest, décembre 1882.

Notice sur Charles Graux.

MÉMOIRES de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. 2e série. T. XXI, 1880.

A. Baillet, Hippalos, fonctionnaire égyptien de l'époque ptolémaïque.

MNEMOSYNE. Bibliotheca philologica Batava scripserunt C. G. Cobet, C. M. Francken, H. van Herwerden, S. A. Naber, alii. Collegerunt *C. G. Cobet, H. W. van der Mey*. Nova Series. Volumen X. Pars II. Lugduni Batav., Brill. Lipsiae, Harrassowitz, p. 113-224. 8.

C. G. C., Diodorus Siculus. — *J. J. Hartman*, Euripidea. — *S. A. Naber*, Euripidea. — *H van Herwerden*, De Batrachomyomachia. — *C. G. Cobet*, Ad Galenum. — *Id.*, Ad Dionem Cassium. — *C. G. C.*, Polybius. — *C. G. Cobet*, Ad Appianum de bellis Civilibus.

MUSÉON, le. Revue internationale, publiée par la Société des lettres et des sciences. Dir. *C. de Harlez*. Tome I. N°s 1, 2. Louvain, Peeters. Paris, Leroux. 8. 10 M.

Brants, Les opérations de banque dans la Grèce antique.

— N° 3, 4, 1882. Bruxelles, Peeters.

F. Lenormant, La céramique peinte des Grecs et sa fabrication. — *De Restaing*, Géographie de Moïse de Corène, d'après Ptolémée. — *V. Brants*, Propriété et communauté dans le droit athénien. — *N. Vesselovsky*, Basile Grigorieff et ses œuvres. — *C. de Harlez*, Traduzioni dal Greco moderno. La morte de Rustem. — *F. Collard*, Bibliographie philologique.

MUSEUM, Rheinisches, für Philologie. Hrsg. v. *O. Ribbeck*, und Frz. *Buecheler*. N. F. 37. Bandes 2. Heft. Frankfurt a/M., Sauerlænder. S. 153-320, gr. 8.

A. Ludwich, Eudqkia, die Gattin des Kaisers Theodosios II. als Dichterin. — *H. van Herwerden*, Demosthenica. — *F. Hanssen*, Ueber den griechischen Wortictus. — *Th. Kock*, Zu griechischen Dichtern. — *F. B.*, Der Verfasser der Schrift *περὶ κόσμου*. — *J. Asbach*, Zur Nikolaus von Damascus. — *Th. Bergk*, Strabo geogr. VII, p. 291. — *K. Fuhr*, das Alter der Plutarchshandschrift Laurent. pl. 69, 6. — *J. Sommerbrodt*, Ueber eine Lucianhandschrift zu Modena. — *O. Crusius*, die Tradition vam Tode des Aischylos. — *R. Meister*, Böotisch *εἴνιξα*. — *G. Busolt*, Ueber die Verlegung des Bundesschatzes von Delos nach Athen.

NOUVELLE REVUE (La), dirigée par Mme Juliette Adam. Année 1882.

D. Bikélas, Les Grecs aux conciles de Bâle et de Florence.

ΠΑΡΝΑΣΣΟΣ, à Athènes, tome VI, 1882. (Traduction des titres.)

E. Zalocostas, La Grèce à l'époque de sa régénération. — *P. Constantinidis*, Inscriptions chrétiennes inédites. — *G. Zalocostas*, Poèmes d'Achille Paraschos. — *N. I. Solomos*, La Minerve du Varvakéion. — *I. Ch. Dragatsis*, Antiquités du Pirée. — *Id.*, Les théâtres du Pirée et le *Kophos Limen*, avec pl. — Nouvelles archéologiques. Trouvailles faites à Athènes. Tombeau archaïque découvert sur l'emplacement de la Corinthe antique. — *K Damiralis*, Inscriptions de Tricala. — *Laspopoulos*, L'Olympe et ses habitants. — *J. D. Tzetzès*, La musique ecclésiastique des Grecs au moyen-âge. — *Kastromenos*, Le voyage en Troade exécuté par M. Schliemann. — *Ath. Petridis*, Découverte de l'ancienne ville de Morea. — Fouilles d'Eleusis. — *Marg. Dimitza*, L'Isthme de Corinthe.— *P. Lambros*, Monnaies inédites d'Eriza, en Carie. — *Et. N. Dragoumi*, Inscriptions de l'Attique et de la Mégaride.— *T. D. Ampelas*, Inscriptions de Zante. — *Méletopoulos*, Limite du Pirée. — *Kabbadias*, Fouilles à Epidaure. — *P. Lambros*, Monnaie inédite du Grand-Maître de Rhodes, Jacques de Milly. — *J. Ch. Dragatzis*, Antiquités de Syra. — *N. G. Philippidis*, Inscription funéraire inédite d'Amphipolis.

PHILOLOGUS. Zeitschrift für das klassische Alterthum. Hrsg. von *E. v. Leutsch*. 41. Bandes 2. u. 3. Hft. Gœttingen, Dieterich. S. 193-576. 8.

F. Weck, Βασιλεύς. Ein etymologischer versuch und beitrag zu Homer. — *B. Todt*, Ueber den scenenwechsel in den Eumeniden des Aeschylos, über die stiftuugsrede der Athene ebend. 681-710 und über den scenenwechsel in den Coephoren. — *A. Kolisch*, Ueber den Prometheus des Aeschylos. — *E. v. Leutsch*, Evrip. Phoeniss. 10. — *L. Holzapfel*, Ueber die abfassungszeit der dem Xenophon zugeschriebenen Πόροι. — *E. v. Leutsch*, Zu Euripides Phoinissen. — *H. Wüschke*, Ueber die reihenfolge der excerpte Konstantins. — *Th. Becker*, Zur erklärung von Platons Lysis. — *E. v. Leutsch*, Eurip. Phoeniss. 49. — Jahresberichte : *A. Vogel*, Strabon. — *P. Pulch*, Die Pariser handschriften des Nonnus abbas u. Eudocia. — *C. Hartung*, Bion. Id. I, 8. 12. 35. 61. — Bion. Id. I, 75 ff. — Bion. Id. I, 89 ff. — Mosch. Id. I, 16 ff. — Mosch. Id. III, 110 ff. — Mosch. Id. IV, 18 ff. — *G. F. Unger*, Zu Ptolemaios. — *H. v. Kleist*, Zu Platons Eutyphron. p. 9 C. — *B. Todt*, Beiträge zur kritik zu Aeschylos' Choephoren. — *E. v. Leutsch*, Euripid. Phoen. 830-833. — *G. F. Rettig*, Knabenliebe und Frauenliebe in Platons Symposion. — *E. v.*

Leutsh, Eurip. Phoen. 819. — *E. v. Leutsch,* Lucian. Somn. § 10. — *A. Vogel*, Strabon. III.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE. Nouv. série, 25e année, 1882, t. XLIII et XLIV.

Alfred Danicourt, Hypnos (bronze grec trouvé près d'Etaples). — *Germain Bapst*, L'orfèvrerie d'étain dans l'antiquité. — *V. Duruy*, La politique religieuse de Constantin — Dr *René Briau*, Un médecin (grec) de l'empereur Claude. — *B. Haussoullier*, Compte-rendu de L'Asclépiéion d'Athènes d'après de récentes découvertes de Paul Girard. — *Emile Belot,* Lettre au directeur sur un passage de Pausanias. — *Adrien Wagnon,* Le Laocoon et le groupe d'Athéna à la prise de Pergame. — *L. de Ronchaud*, Sur le groupe dit des Parques, au fronton oriental du Parthénon. — *A. S. Murray*, Vases d'Ialysos; lettre à M. Albert Dumont. — Observations de M. *A. Dumont* en réponse. — *Thomas W. Ludlow*, Les fouilles de l'Institut archéologique américain à Assos; deuxième campagne. 1882. — *Maxime Collignon*, Compte-rendu de La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées, par Auguste Couat.

REVUE de l'instruction publique en Belgique. Cinquième et sixième liv. 1881. Gand, Wagener et Cie. Par an 6 fr.

R. de Block, L'idée du destin dans Pindare. — *A. W.*, La réorganisation des athénées et des écoles moyennes de l'état. — *L. Roersch*, Note sur un passage d'Euripide.

— Tome XV. Première et deuxième liv. 1882. Ibid. Par an 6 fr.

A. W., La rēorganisation des athénées et des écoles moyennes de l'état (suite). — *Y. Brants,* Les Sociétés commerciales à Athènes.

REVUE de l'instruction publique (supérieure et moyenne) en Belgique. 3e-5e liv. 1882. Gand, Wagener. Par an 6 fr.

De Block, Etude sur les inscriptions sépulcrales des Grecs. — *T.*, Le trente-neuvième congrès des philologues allemands. — *W. Studemund*, Deux comédies parallèles de Diphile.

REVUE DE PHILOLOGIE. Tome et année V, 1882. 4e livraison; octobre. Revue des Revues de 1881 depuis : France. Gazette archéologique jusqu'à la fin (Suisse).

REVUE DES DEUX-MONDES, année 1882.

1er février. *Jurien de la Gravière*, L'héritage de Darius. Les conquêtes légitimes et la guerre de montagne dans l'antiquité.

15 février. *Emile Michel*, Les musées de Berlin. Les sculptures d'Olympie et de Pergame.

1er mars. *Jurien de la Gravière*, L'héritage de Darius.

15 mars. *Jules Girard*, La Pastorale dans Théocrite. Les idées et les formes bucoliques.

1er mai. Suite.

1er juillet. *Jurien de la Gravière,* Les deux dernières campagnes d'Alexandre.

15 juillet. Suite.

1er septembre. *G. Valbert*, La grandeur et la décadence d'Ali-Kourschid-Bey (d'après l'autobiographie de M. B. Nicolaïdy).

RIVISTA di Filologia e d'istruzione classica. Direttori *D. Comparetti, G. Müller, G. Flechia.* Anno X. Fasc. 5-12. Torino, Loescher. 8.

L. Jeep, Quaestiones criticae. — *G. Vitelli,* Ad Euripidis Herc. 190. — *E. Teza,* 'ΑΓΑΘΑΓΓΕΛΟΣ. — *G. Morosi*, Se i Greci odierni sieno schietta discendenza degli antichi. — *F. Garlanda,* Della lunghezza di posizione nel latino, nel greco e nel sanscrito. — *Oddenino,* Le Nubi ossia Aristofane e Socrate.

SITZUNGSBERICHTE der Kœniglich Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin. I-XVII. Mit 7 Tafeln u. dem Verzeichniss der Mitglieder der Akademie von 1 Januar 1882. Berlin, Dümmler. 392 S. 8.

Zeller, Ueber den κυριεύων des Megarikers Diodorus.— *Droysen,* Zum Finanzwesen der Ptolemäer. — *A. Kirchhoff,* Bericht über die Sammlung der griechischen Inscriften. — *Zeller*, Bericht über die Aristoteles-Commentatoren. — *Conze,* Bericht über das Kaiserlich deutsche Institut für archäologische Correspondenz. — *Duncker*, Ueber don angeblichen Verrath des Themistokles.

STUDI e documenti di Storia e diritto. Pubblicazione dell' Accademia di Conferenze storico-giuridiche. Anno III, fàsc. 1 et 2. Roma, tip. delle pace. 98 p. p. 49-00, 109-172, c. una tavola in eliotipio. 4.

J. Alibrandi, Sopra alcuni frammenti greci di annotazioni fatte da un antico giureconsulto ai libri di Ulpiano ad Sabinum.

STUDIEN, Wiener. Zeitschrift für classische Philologie. Supplement der Zeitschrift für œsterr. Gymnasien. Verantwortl. Redacteure : *W. Hartel, K. Schenkl.* 3. Jahrgang 1881. 2. Hft. Wien, Gerold's Sohn, 1881. S. 161-314. 8.

P. Knœll, Zum Codex Athous und zum ersten Prooemium des Babrios. — *H. Schenkl,* die Ueberlieferung der Reden des Isaeus im Codex Crippsianus. — *E. Gollob,* Eine attische Prytanenurkunde. — *A. Scheindler,* Zur Critik der Paraphrase des Nonnos von Panopolis. — *O. Hirschfeld,* Epigraphisches. — *W. Jerusalem,* Eine chronologische Angabe des Thukydides. — *J. Blass.* Σικελιῶται u. Συρακόσιοι. — *K. Wessely,* Zwei Wiener Plutarchshandschriften. — *M. Petschenig*, Zu Joannes Philoponos περὶ τῶν διαφόρως τονουμένων.

— 4. Jahrgang 1882. 1. Hft. Wien, Gerold's Sohn. 174 S. 8. 10 M.

C. R. v. Holzinger, Beiträge zur Kenntniss der Ravennasscholien zu Aristophanes. — *J. Krall,* Zum zweiten Buche Herodots. — *H. Schenkl,* Zur Kritik des Demetrios περὶ ἑρμηνείας.— *A. Scheindler,* Zur Kritik der Paraphrase des Nonnos von Panopolis. — *Th. Gomperz,* Die Akademie u. ihr vermeintlicher Philomacedonismus. — *R. Rzach,* Zur Kritik der Sibyllinischen Weissagungen. — *J. Krall,* ποτα σιμτο.

ZEITSCHRIFT für Numismatik. Redigirt von *A. von Sallet.* 9. Band. 3. u. 4. Hft. Mit Tafel V-X u. 54 Holzschnitten. Berlin, Weidmann. S. 199-360. 74.

R. Weil, Das Münzwesen des Achäischen Bundes.

ZEITSCHRIFT für die œsterreichischen Gymnasien. Verantwortl. Red. : *W. Hartel, K. Schenkl.* 32. Jahrg. 1881. 12. Hft. Wien, Gerold's Sohn. XXIV, S. 887-966. 8.

— 33. Jahrg. 1882. ibid. 8. 24 M.

G. Hirschfeld, Zu griechischen Inschriften, besonders kleinasiatischer Herkunft. — *A. Kornitzer,* quo tempore oratio περὶ τῶν πρὸς 'Αλέξανδρον συνθηκῶν habita esse videatur et quid de auctore huius orationis sit statuendum.

ZEITSCHRIFT für das Gymnasial-Wesen. Hrsg. von *H. Kern* und *H. J. Müller*. XXXVI. Jahrgang. Der Neuen Folge 16. Jahrgang. Januar-Juni. Berlin, Weidmann. S. 1-400, 161-192. 8. 20 M.

J. Sanneg, Sekundaner-Uebungen im Griechischen u. Dr. Moritz Seyfferts Hauptregeln der griechischen Syntax, bearbeitet von Dr. A. v. Bamberg. 12. Aufl. 2879. — *E. Meyer*, Rettung eines Theiles des römischen Heeres nach der Schlacht im Teutoburger Walde. — *H. Meier*, Der Beginn des griechischen Unterrichtes in der Tertia des Gymnasiums.

ZEITUNG, Archæologische. Hsrg. vom Archæologischen Institut des Deutschen Reichs. Jahrg. XXXIX, 1881, 4. Hft. Red. *M. Frænkel*. Berlin, Reimer, 1882. VI, S. 261-349, 69-76. Tafel 14-18. 4.

W. Dœrpfeld, Die Proportionen u. Fussmaasse griechischer Tempel. — *F. Deneken*, Einkehr des Dionysos, Relief im Louvre (Tafel 14). — *W. Gerhard*, Vasenfragmente im herzoglichen Museum zu Braunschweig (Tafel 15. 16). — *A. Milchhœfer*, Spartanische Kunstwerke (Tafel 17). — *A. Furtwængler*, Notizen aus England. I. Vasen. II. Zum sog. Theseus des Parthenon. III. Zum Maussoleum von Halikarnass. IV. Zum Friese vom Tempel in Priene. — *Ch. Hülsen*, Bleitafel mit Verwünschungsformeln. — *M. Ohnefalsch-Richter*, Ein altes Bauwerk bei Larnaka (Tafel 18). — *H. Rœhl*, Inschriften aus Olympia 415–423.

— Jahrg. XL, 1882. Ebd. Hft. 1. 95 S. u. 4 Taf. 4.

R. Kekulé, Ueber einige Vasen des Hieron. — *P. J. Meier*, Ueber die Zweikampfdarstellungen der Durisschale. — *R. Engelmann*, Krieger aus Dodona, Bronzestatuette des Berliner Museums. — *K. Lange*, Athenastatuette aus Portici. — *C. Robert*, Vasenfragment des Euphronios. — *A. Furtwængler*, Archaische Jünglingsstatuette im British Museum. — *G. Treu*, Vermischte Bemerkungen. — *H. Rœhl*, Inschriften aus Olympia 424–434.

II. RELIGION. — PHILOSOPHIE. — DROIT.

ANDRÆ, J.-C., Griechische Heldensagen, f. die Jugend bearb. 2. Aufl. m. 21 in den Text gedr. Holzschn. u. 7 Farbendr.-Bildern nach antiken Mustern. Kreuznach, Voigtlænder. XVIII, 443 S. gr. 8. 4 M. 25 Pf.; geb. 5 M. 50 Pf.

BENSELER, G., Der Optimismus des Sokrates bei Xenophon u. Platon gegenüber den pessimistischen Stimmen in der æltern griechischen Literatur. Chemnitz. 33 S. 4. (Progr.)

BERENS, E.-M., Handboock of Mythology. The Myths and Legends of ancient Greece and Rome, illustrated from antique sculptures. New York. IV, 330 p. 16. 6 sh. 6 d.

BOBBA, R., Saggio sulla filosofia greco-romana, considerata nelle sue fonti e nel suo svolgimento fino a Cicerone inclusivamente; ed Anthologia philosophica ex Marco Tullio Cicerone. Torino, Paravia e C. 319 p. 8. 3 L.

BOUCHÉ-LECLERCQ, A., Histoire de la divination dans l'anti-

quité. T. IV. (Divination italique, étrusque, latine, romaine; Index général.) Paris, Leroux. 410 p. 8.

BRÉAL, M., Mélanges de mythologie et de linguistique. 2e éd. Paris, Hachette et Cie. VIII, 416 p. 8. 7 fr. 50 c.

CERQUAND, J.-F., Taranis lithobole, étude de mythologie celtique. Avignon, Seguin frères. 60 p. et planches. 8. (Extr.)

CHAUVET, La Philosophie grecque, ses rapports à la médecine. *Ibid.* 28 p. 8. (Extr.)

DENEKEN, F., De Theoxeniis. Dissertatio inauguralis philologica. Addita est tab. photolith. Berlin, 1881, Weber. 56 S. gr. 8. baar 2 M.

DISSEL, K., Der Mythos von Admetos u. Alkestis, seine Entstehung u. seine Darstellung in der bildenden Kunst. Mit 1 Tafel. Brandenburg a. d. H. 19 S. 4. (Progr.)

EULER, C., De locatione, conductione atque emphyteusi Graecorum. (Dissertatio inauguralis Lipsiensis.) Giessen, Ricker. 45 S. gr. 8. 80 Pf.

GERLACH, G.-Th., Der alten Griechen Gœtterlehre, Mythen u. Heldensagen, f. Freunde d. class. Alterthums übersichtlich zusammengestellt. Leipzig, Reichardt. XII, 119 S. gr. 4. 6 M.

HALBFASS, W., Die Berichte des Platon und Aristoteles über Protagoras, mit besonderer Berücksichtigung seiner Erkenntnisstheorie kritisch untersucht [Aus : « Jahrbb. f. class. Philol. 13 Suppl.-Bd. »]. Leipzig, Teubner. 59 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf.

MARTHA, J., Les Sacerdoces athéniens. Paris, Thorin. VIII, 188 p. 8.

MISCHTSCHENKA, Th., Versuch einer Geschichte des Rationalismus im alten Griechenland. Der Rationalismus des Thucydides in der Geschichte des Peloponnesischen Krieges. Th. 1. Kijew. 371 S. 8. (russ.)

MYTHOLOGIE, die griechisch.-rœmische u. germanische. Für hœhere Tœchterschulen. Mit 28 lith. Taf. München, Stahl. IV, 80 S. gr. 8. 2 M.

PACHNIKE, H., De philosophia Epicuri. Halle. 48 S. 8. (Diss.)

RIECKE, A., Pythagoras. Zeit-und Lebensbild aus dem alten Griechenland. Der studierenden Jugend gewidmet. Mit 50 Text-Abbildungen (Holzschn.) u. 4 Tonbildern nach Zeichnungen von Konr. Ermisch u. a. Leipzig, 1883, Spamer, VIII, 168 S. gr. 8. 3 M.; geb. 4 M.

ROSENBAUM, J., Geschichte der Lustseuche im Alterthum, nebst ausführl. Untersuchungen über den Venus-u. Phalluscultus, Bordelle, Νοῦσος θήλεια der Skythen, Paederastie u. andere geschlechtliche Auschweifungen der Alten, als Beitræge zur richtigen Erklærung ihrer Schriften dargestellt. 3. unveraend. Abdruck. Halle, Schmidt. XII, 484 S. gr. 8. 6 M.

SCHMIDT, L., Die Ethik der alten Griechen (In 2 Bdn.) 2. Bdn. Berlin, Hertz. VI, 494 S. gr. 8. 6 M. (cplt. : 15 M.)

SCHUBRING, F., Die Philosophie des Athenagoras. Berlin, Weidmann. 26 S. 4. 1 M.

THUMEN, F., Die Iphigeniensage in antiken und modernem Gewande. Stralsund, 1881. Berlin, Mayer et Müller. 22 S. 4. 1 M.

TREZZA, G., Epicuro e l'epicureismo. 2ª ediz. ampliata e corretta. Milano, Hoepli. 196 p. 16. 2 L. 50 c.

URBAN, K., Ueber die Erwæhnungen der Philosophie des Antisthenes in den Platonischen Schriften. Kœnigsberg. 29 S. 4. (Progr.)

WITT, C., Der trojanische Krieg u. die Heimker d. Odysseus. Für die Jugend erzæhlt. Griechische Gœtter-u. Heldengeschichten II. Mit 10 Holzschn.-Bildern. Augsburg, 1883. Lampart et Co. IV, 297 S. 12. cart. n. n. 2 M.; geb. n. n. 2 M. 50 Pf.

ZAMOTTI, F.-M., La Filosofia, morale secondo l'opinione dei Peripatetici, ridotta a compendio da F.-M. Zamotti, proposta come libro di testo nei licei d'Italia; col regolamento Baccelli del giugno 1881. Napoli, Ciao. 158 p. 16. 80 c.

ZELLER, E., Die Philosophie der Griechen. Register zu dem ganzen Werke. Leipzig, Fues. 92 S. gr. 8. 2 M.

— La Philosophie des Grecs considérée dans son développement historique. 1re partie. (La Philosophie des Grecs avant Socrate.) Traduite de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur, par E. Boutroux. T. II. (Les Eléates; Héraclite, Empédocle; les Atomistes; Anaxagore; les Sophistes.) Paris, Hachette et Cie. II, 564 p. 8. 10 fr.

ZIMMERMANN, A., De Proserpinae raptu et reditu fabulas varias inter se comparavit. Lingen, van Acken. 67 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf.

III. HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE.

ABBATE, G., Storia della Grecia antica, compilata secondo i recenti programmi delle scuole classiche; con appendice sulle antichità private dei Greci e dei Romani. Torino, Paravia. IV, 271 p. 16. 1 L. 80 c.

ABBOTT, J., History of Alexander the Great. Illustrated. London, Wesleyan Conference Office. 255 p. 16. 1 sh. 4 d.

DRAPEYRON, L., La Constitution de Carthage d'après Aristote et Polybe, étude ethnographique. Paris, Delagrave. 20 p. 8. (Extr.)

DUNCKER, M., Geschichte des Alterthums. 6. Bd. 3-5. Aufl. Leipzig, Duncker et Humblot. XIV, 681 S. gr. 8. 13 M. (1-6 : 54 M. 20 Pf.)

— Historia di Grecia. Tomo III que comprende desde la Era de las Olimpiadas, hasta el levantamiento del pueblo contra la noblezza (776-630 A. J. C.) Vertida del aleman por F. Garcia Ayugo. Madrid, Iravedra, 1881. 697 p. 4. 28 r.

DURUY, V., Histoire ancienne des peuples de l'Orient. Nouv. éd. entièrement refondue. Paris, Hachette et Cie. 422 p. avec vign. et cartes. 12. 3 fr.

— Storia greca ; tradotta dalla X ediz. francese ed annotata da *F. Bertolini*. Napoli, Detken. 486 p. 16. 4 L.

— Storia romana insino alla invasione dei barbari, tradotta ed annotata da F. Bertolini. 2a ed., riveduta e corretta dalla XIV ediz. francese. Napoli, Detken. XXXII, 584 p. con 1 carta geografica. 16. 4 L.

EMMINGER, A., Der Athener Kleon. Eichstætt, Stillkrauth. 78 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf.

HESS (traduction de l'allemand en grec). Ἡ παλιγγενεσία τῆς Ἑλλάδος. (Album historique.) Bucharest, par les soins du périodique

HYDROMENOS, André-M., Ἡ δίκη τῶν ἐν Ἀργινούσαις στρατηγῶν. Corfou, 1883, in-16, 16 pages.

LAMPRYLLOS, Cyriaque, La mystification fatale, ou élucidation d'une page d'histoire ecclésiastique, œuvre posthume, publiée par la sœur de l'auteur sous la direction de Léandre d'André. Athènes, Coromilas, 1883, gr. in-8.

FISCHER, R., Quaestionum de praetoribus atticis saeculi quinti et quarti a. Ch. n. specimen. Kœnigsberg, 1881, Beyer. 48 S. gr. 8. 1 M. 20 Pf.

LAROCQUE, Jean, La Grèce au temps de Périclès. Paris, Degorce-Cadot, in-12. 2 fr. 50

MARTÈS, J., de, La Grèce ancienne et moderne. Nouv. éd., revue et corrigée. Tours, Mame et fils. 237 p. 8.

MILLER, A., Die Alexandergeschichte nach Strabo. 1. Tl. Würzburg, Stabel. 66 S. gr. 4. 2 M. 50 Pf.

NEUBAUER, Fr., Atheniensium reipublicae quaenam Romanorum temporibus fuerit condicio. Halle. 46 S. 8. (Diss.)

PETER, C., Chronological Tables of Greek history, accompanied by a short narrative of events with references to the sources of information, and extracts from the ancient authorities. Transl. from the German by *G. Chawner*. London, Cambridge Warehouse. 142 p. 4. 10 sh.

SAALFELD, G.-A., Italograeca. Kulturgeschichtliche Studie, aur sprachwissenschaftl. Grundlage gewonnen. 1. Hft : Vom æltesten Verkehr zwischen Hellas u. Rom bis zur Kaiserzeit. Hannover, Hahn. 49 S. gr. 8. 1 M.

— Italograeca. Kulturgeschichtliche Studien auf sprachwissenschaftl. Grundlage. 2. Hft. : Handel u. Wandel der Rœmer, im Lichte der griech. Beeinflussung betrachtet. Hannover, Hahn. 78 S. gr. 8. 2 M. 40 Pf. (1. u. 2. : 3 M. 40 Pf.)

SATHAS, Constantin, *Μνημεῖα ἑλληνικῆς ἱστορίας*. Documents inédits relatifs à l'histoire du moyen âge, publiés sous les auspices de la chambre des députés de Grèce. Tome IV. Paris, Maisonneuve; Leipzig, Brockhaus, 1883, in-4. (*Νόμοι καὶ προνόμια τῶν ἑλληνικῶν κοινοτήτων* 1337-1582.) Tome V. Capitula communitatum.

SCHINA, Nicolas, Theologos. *Ὁδοιπορικαὶ ἀναμνήσεις ἤτοι ὁδοιπορικὸν τῆς Ἑλλάδος κατά τε ξηρὰν καὶ θάλασσαν, ἐν ᾧ συνδέονται ἡ γεογραφία μετὰ τῆς ἱστορίας καὶ μυθολογίας. Πρώτη ὅδος ἀπ' Ἀθηνῶν εἰς Βόλον διὰ τοῦ Εὐβοϊκοῦ κόλπου. Φυλ. Α'*. Athènes, 1883, in-8.

SPATHAKIS, Aristide. *Περὶ ἀγωγῆς καὶ παιδείας τοῦ μεγάλου Ἀλεξάνδρου*. Athènes, 1883, in-8.

VLASTO, E.-A., 1453. Les derniers jours de Constantinople. Fin du règne de Jean Paléologue, nouvelles tentatives pour amener l'union des deux Eglises. Avènement de Constantin Paléologue. Siège et prise de Constantinople par les Turcs Ottomans; avec préface par Emile Burnouf. Paris, Ernest Leroux, 1883, gr. in-8.

WILDT, F., De Clearcho, Lacedaemoniorum duce. Cœln. 16 S. 4. (Progr.)

IV. ARCHÉOLOGIE. — NUMISMATIQUE. — ÉPIGRAPHIE.

SCIENCES ANCIENNES.

AMERIO, G., Nozioni di antichità greche, utili agli studiosi della storia e lingua greca. Casale, tip. Bertero. 78 p. 8.

BIESE, A., die Entwicklung d. Naturgefühls bei den Griechen u. Rœmern. I. Tl. A. u, d. T. : Die Entwicklung d. Naturgefühts bei den Griechen. Kiel, Lipsius et Tischer. VIII, 147 S. gr. 8. 3 M.

BLUMMER, H., Laokoon-Studien. 2. Hft. Ueber den fruchtbaren Moment u. das Transitorische in den bildenden Künsten, Freiburg i/Br., Mohr. VI. 93 S. gr. 8. 3 M.; in Schweinsldr, geb. 4 M. 50 Pf. (1. u. 2. : 5 M.; geb. 8 M. 30 Pf.

BOETTICHER, A., Olympia, das Fest u. seine Stætte. Nach den Berichten der Alten u. den Ergebnissen der deutschen Ausgrabungen. Mit vielen eingedr. Holzschn. u. 15 Taf. in Kpfr.-Radirg., Lith. etc. Berlin 1883, Springer. XII. 407 S. gr. 8, in Leinw. 20 M.; in Liebhaberhalbfrzbd. 25 M.

BOUTKOWSKY, A., dictionnaire numismatique, etc. 22-26 livr.

Leipzig, Weigel, 1. Bd. Sp. 1409-1664 m. eingedr. Holzschn. gr. 8. à 1 M. 20 Ph.; auf hollænd. Pap. à 2 M. 40 Pf.

BUCHEREI, deutsche. 13. Hft. Breslau, Schœttlænder. gr. 8.

Die neuesten Ausgrabungen der griechischen archäologischen Gesellschaft. *Von A. Boetticher.* 16 S. 40 Pf.

CAILLEMER. E., Etudes sur les antiquités juridiques d'Athènes. La Naturalisation à Athènes. Paris. Thorin, 40 p. 8. (Extr.)

CAVALLERI, F. S., Thapsos : appendice alla memoria « Le città e le opere di escavazione in Sicilia anteriori ai Greci ». Palermo, tip. Virzi, 1880.

CHEVRIER, J., Musée de Châlon-sur-Saône. La Vénus de Milo (moulage du Louvre). Châlon-sur-Saône, imp. Sordet-Montalan. 14 p. 8. (Extr.).

COLONNA-CECCALDI, G., Monuments antiques de Chypre, de Syrie et d'Egypte. Paris, Didier et Cie, 317 p. avec 34 pl. et nombreuses vign. 8. 25 fr.

GEORGANTHA, Phil. D. *Περὶ κεκυρωμένων πινάκων, παπύρου διφθερῶν καὶ χάρτου ὡς γραφικῶν ὑλῶν ἔν τε τοῖς ἀρχαίοις καὶ μέσοις χρόνοις, ἐναίσιμος διατριβὴ ἐπὶ διδακτορικῇ ἀναγορεύσει.* Athènes, 1883, in-8.

CONZE, A., C. **HUMAN**, R. **BOHN**, die Ergebnisse der Ausgrabungen zu Pergamon 1880/81, Vorlæuf. Bericht. Mit 4 Taf. Berlin, Weidmann. 55 S. Fol. 8 M.

DICTIONNAIRE des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments, contenant l'explication des termes qui se rapportent aux mœurs, aux institutions, à la religion, aux arts, aux sciences, etc., et, en général, à la vie publique et privée des anciens. Ouvrage rédigé par une société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs, sous la direction de *Ch. Daremberg* et *E. Saglio,* avec 3,000 fig. d'après l'antique, dessinées par P. Sellier et gravées par M. Rapine. 8. fasc. (Cho-Cir). Paris, Hachette. p. 1121 à 1200, à 2 col. 4. 5 fr.

DUMONT, A., et J. **CHAPLAIN**, Les Céramiques de la Grèce propre ; Vases peints et terres cuites, première partie : Vases peints. Paris, Firmin-Didot et Cie, 84 p. avec 36 fig. et 33 pl. 4.

FINCATI, L., Le triremi 2a ediz. con importanti aggiunte. Roma, tip Berbèra, 1881. 83 p, e tav. 8. 3 L.

FOERSTER, R., das Portrait in der griechischen Platisk. Rede. Kiel, Vniversitæts-Buchh. 22 S. 4. 1 M.

FORBIGER A., u. A. **WINCKLER**, Hellas u, Rom. Populære Darstellung d. œffentl. u. hæusl. Lebens der Griechen u. Rœmer. 2. Abtlg. : Griechenland im Zeitalter d. Perikles. 3. Bd. (d. ganzen Werkes 6., letzter Bd.) *v. A. Winckler.* Leipzig, Fues. VI, 691 S. gr. 8.

GEYMULLER, H. de, Samothrace, compte rendu de deux volumes sur les missions archéologiques autrichiennes en 1873 et 1875. Puris, Ducher et Cie, 36 p. avec fig. 8. (Extr.).

GIRARD, P., L'Asclépeion d'Athènes d'après de récentes découvertes. Paris, Thorin. VIII, 134 p. et 4 planches. 8.

GOZZOLI, G., La Vittoria greca : cenni di storia ed arte a proposito di un bronzo esistente nel Museo di Brescia. Roma, tip. del Senato, 1881. 20 p. ed 1 tav. 4.

HARDY, E., Schliemann u. seine Entdeckungen auf der Baustelle d. alten Troja. Frankfurt a/M., Foesser Nachf. 28 S. gr. 8. 40 Pf.

HASSE, C., die Venus von Milo. Eine Untersuchung auf dem Gebiete der Plastik u. e. Versuch zur Wiederherstellung der Statue. Mit. 4 Lichtdr. u. 4 lith Taf. Jena, Fischer. 13 S. Fol. 7 M.

HEYDEMANN, H., Gigantomachie auf e. Vase aus Altamura. Mit e. lith. Doppeltaf. Halle 1881, Niemeyer. 20 S. gr. 4. 2 M.

HICKS, E. L., A Manual of Greek Historical Inscriptions. London, Frowde. 382 p. 8. 10 sh. 6 d.

IMHOOF-BLUMMER, F., Le Système monétaire euboïque. Paris, imp. Pillet et Dumoulin. 19 p. 8. (Extr.)

INSCRIPTIONS. Corpus inscriptionum atticarum, consilio et auctoritate academiae litterarum regiae borussicae editum. Vol. III. pars. 2. Berlin, Reimer. Fol, cart. 38 M. (I, II, 1. III. IV, 1. : 159 M.)

Inscriptiones atticae aetatis romanae, ed. *G. Dittenberger*. Pars. 2. 389 S. 1. u. 2. : 88 M.

Muchau, H., Observationes de sermone inscriptionum atticarum saeculi quinti. Halle. 44 S. 8. (Diss.)

JURGIEWICH, L., Lettre à M. Egger sur deux inscriptions de Crimée. Paris, Didier et Cie. 8 p. 8 (Extr.)

KIEL, F., die Venus v. Milè. Ein neuer Versuch ihrer Ergænzung, Erklærung u. Würdidung. Mit e. Holzschn.-Taf. Hannover, Hahn. VII, 62 S. gr. 8. 2 M. 40 Pf.

LAUNITZ, E. v. der, Wandtafeln zur Veranschaulichung antiken Lebens u. antiker Kunst. Taf. XXII. Lith. Kassel, Fischer. Imp.mFol. 6 M. (I-XXII. : 218 M. 50 Pf.)

Doryphoros, Diadumenos u. Amazone nach Polyklet.

LEJEUNE DIRICHLET, G., de equitibus atticis. Dissertatio inauguralis philologica. Kœnigsberg, Hartung. 40 S. gr. 8. 1 M.

MASSI E., Descrizione compendiosa dei musei dell' antica scultura greca e romana nel palazzo Vaticano, ecc. 2. ediz. ampliata e corretta. Tre esemplari : italiano, francese e inglese. Roma, tip. Morini. 148 p. 16. Ogni esemplare 2 L.

MÉLIDA, J. R., Sobre los vasos griegos, etruscos é italo-griegos del Museo arqueológico nacional. Madrid, tip. Rivadeneyra. 48 p. 4. 7 r.

MÉNARD, R., la Vie privée des anciens. Dessins d'après les monu-

ments antiques par Cl. Sauvageot : T. 3 : Le Travail dans l'antiquité. Paris, Morel et C[ie]. 611 p. avec 750 fig. 8.

PERROT, Georges, Rapport de la commission des Écoles d'Athènes et de Rome sur les travaux de ces deux écoles pendant l'année 1881. Paris, imp. Firmin-Didot et C[ie]. 40 p. 4.

— Und Ch. **CHIPIEZ**, Geschichte der Kunst im Alterthum. Aegypten — Assyrien — Persien — Kleinasien — Griechenland — Etrurien — Rom. Autoris. deutsche Ausg. 1. Abth. Aegypten. Mit ungefæhr 600 Abbildgn. im Text, 4 farb. u. 15 schwarzen Taf. Bearb. v. *R. Pietschmann.* Mit e. Vorwort v. Geo. Ebers. (In ca. 20 Lfgh.) 1. Lfg. Leipzig, Brockhaus. V-XII u. S. 1-40. Lex.-8. 1 M. 50 Pf.

PIERRET, P., Le Décret trilingue de Canope, transcription et interprétation interlinéaire du texte hiéroglyphique, précédée d'une traduction synoptique des textes grecs, démotique et hiéroglyphique. Paris, Leroux. XVI, 44 p. 4.

ROBIOU, F., les Institutions de la Grèce antique exposées suivant le plan du programme de la licence ès lettres. Paris, Didier. XIII. 281 p. 18. 2 fr. 50 c.

SCHLIEMANN, H., catalogue des trésors de Mycènes au musée d'Athènes. Avec un plan lith. de l'acropole de Mycènes, dans lequel toutes mes fouilles sont bien indiquées. Leipzig, Brockhaus' Sort. III, 57 S. 12. cart. 1 M. 50 Pf.

SCHUBERT, J. G., de proxenia attica. Leipzig. 86 S. 8. (Diss.)

SCHWABE, L., Pergamon u. seine Kunst. Rede zum Geburtsfest Sr. Maj. d. Kœnigs, am 6 Mærz 1882. Tübingen, Eues. 28 S. gr. 8. 1 M.

SERRE, la Trière athénienne. Paris, imp. nationale. 38 p. et 2 pl. de fig. 4. (Extr.)

SMITH, J. M., Ancient Greek female costume, illustrated by 112 plates, and numerous smaller illustrations with explanatory letterpress and descriptive passages from the works of Homer, Hesiod, Herodotus, Aeschylus, Euripides, Aristophanes, Theocritus, Xenophon, and other Greek authors, London, Low. 270 p. 16. 7 sh. 6 d.

THIERSCH, F., die Kœnigsburg v. Pergamon. Ein Bild aus der griech. Vorzeit. Mit e. eingedr. Situationsplan u. e. Rekonstruktion in Lichtdr. Stuttgart 1883, Engelhorn. 14 S. Fol. baar 5 M.

VALLETTI, F., la ginnastica in Grecia : studii storici, com prefazione di E. Latino. Roma, presso Paravia e C. VII, 127 p. 8. 2 L. 50 c.

WECKENSTEDT, E., Ganymedes. Libau, Puhze. 36 S. gr. 8. baar n. n. 1 M.

VIRCHOW, R., alttrojanische Græber u. Schædel. Mit 13 lith., z. Thl. farb. Taf. (Aus : « Abhandlungen d. k. Akad. d. Wiss. zu Berlin ».) Berlin, Dümmler's Verl. 152 S. gr. 4. 12 M. 20 Pf.

WAGNER, A., la frise de Pergame et le groupe de Laocoon. Genève, Georg. 32 p. 8.

WORDSWORTH, Bishop of Lincoln. Greece. Pictorial, descriptive

and historical. With numerous engravings, and a history of the characteristics of Greek art, by *G. Scharf*. New ed., revised. With notices of recent discoveries, by *H. F. Tozer*. London, Murray. 480 p. 8. 31 sh. 6 d.

V. GRAMMAIRE. — LINGUISTIQUE.

(Grec ancien.)

BOHLMANN, C., De attractionis usu et progressu, qualis fuerit in enuntiationibus relativis apud Herodotum, Antiphontem, Thucydidem, Andocidem, Lysiam. Dissertatio inauguralis philologica. Breslau, Kœhler. 34 S. gr. 8. 1 M.

BRÉAL, M., et A. **BAILLY**, Leçons de mots; les Mots grecs groupés d'après la forme et le sens. Paris, Hachette. XII, 96 p. 12.

CECI, L., Scritti glottologici, fasc. 1. (Le voci greche *μίν*, *νίν*; il latino Amentum). Firenze, tip. Le Monnier. 40 p. 8. 2 L.

CHATZIDAKI, Georges N. *Περὶ τῶν εἰς ο υ ς συνηρημένων τῆν Β′ κλίσεως καὶ τῶν εἰς ο ς οὐδετέρων ἐν τῇ νέᾳ ἑλληνικῇ, ἐναίσιμος διατριβὴ ἐπὶ διδακτορικῇ ἀναγορεύσει.* Athènes, 1883, in-8.

— *Περὶ φθογγολογικῶν νόμων καὶ τῆς σημασίας αὐτῶν εἰς τὴν σπουδὴν τῆς νέας ἑλληνικῆς, διατριβὴ ἐπ' ὑφηρεσίᾳ.* Athènes, 1883, in-8.

CRESTOMAZIA greca per i licei, tratta da Senofonte e da Omero, con note e vocabolario, per cura di V. Inama. Parte II. Estratti da Omero. Milano, Briola e Co. XII, 157 p. 8. 2 L.

DAVID, E., Dialecti laconicae monumenta epigraphica. Dissertatio inauguralis philologica. Kœnigsberg, Hartung. 37 S. gr. 8. baar 1 M.

GAUPP, W., u. C. **HOLZER**, Materialien zur Einübung der griechischen Grammatik. 2. Tl. Materialien zur Einübung der griech. Syntax nach *E. Koch's* griech. Schulgrammatik. 6. Aufl., umgearb. von *E. C. Holzer*. Stuttgart, Metzler's Verl. VII, 79 S. gr. 8. 1 M.

GODWIN, W. W., A School Greek Grammar. London, Macmillan. 296 p. 3. 3 sh. 6 d.

HECHT, R., De etymologiis apud poetas graecos obviis. Dissertatio inauguralis. Kœnigsberg, Beyer. 96 S. gr. 8. 1 M. 60 Pf.

KOCH, E., Griechische Schulgrammatik, auf Grund der Ergebnisse der vergleich. Sprachforschung bearb. 9. Aufl. Leipzig, Teubner. XVI, 400 S. gr. 8. 1 M. 80 Pf.

LA ROCHE, I., Das Augment des griechischen Verbums. Linz, Ebenhœch. 39 S. gr. 8. 1 M. 20 Pf.

MAASSEN, H., De littera ny Graecárum paragogica quaestiones epigraphicae. Lipsiae, 1881. 64 S. 8. (Diss.)

MAYER, K., Attische Syntax. In schulmæss. Fassung zusammengestellt. Bielefeld, Veihagen et Klasing. 110 S. 8. cart. 1 M. 20 Pf.

MEINCK, E., De epenthesi graeca. Leipzig. 91 S. 8. (Diss.)

MEISTER, R., Die griechischen Dialekte, auf Grundlage v. Ahrens' Werk : « De Graecae linguae dialectis » dargestellt. 1. Bd. Asiatisch-æolisch, Bœotisch, Thessalisch. Gœttingen, Vandenhoeck et Ruprecht's Verl. VIII, 310 S. gr. 8. 6 M.

ΠΑΠΠΑΓΕΩΡΓΙΟΣ, Α., *πραγματεία περὶ τῶν ῥηματικῶν ἐπιθήτων τεος τεα τεη τεον τεοι τεαι τεα τεων τεους τεας παρ' ἑπτὰ καὶ εἴκοσι ποιήταις τε καὶ πέζοις συγγραφεῦσιν. Ἀθήνησιν, ἐκ τυπ. Παπαλεξάνδρη.* 1880. 103 S. (Diss. v. Erlangen.). 2 .

PFORDTEN, H. v. der, zur Geschichte d. griechischen Perfectums. München, Kaiser. III. 64 S. gr. 8. 1 M. 60 Pf.

RANGABÉ, A. R., Die Aussprache d. Griechischen. 2. verm. Aufl. Leipzig, Friedrich. 55 S. gr. 8. 2 M.

REGNAUD, **P.**, Les Antécédents indo-européens de l'instrumental (datif) pluriel grec. Lyon, impr. Pitrat. 7 p. 4.

RITCHIE, **F.**, and **E. H. MOORE**, A Manual of Greek verbs, with rules for the formation of tenses and tables of verbs for practice. London, Rivingtons. 117 p. 8. 2 sh. 6 d.

SCHNEIDER, E., De dialecto megarica. Giessen, Ricker. VIII, 87 S. gr. 8. 1 M. 60 Pf.

SCHULZE, E. R., De attractionis pronominis relativi apud oratores atticos recentiores usu et formis. Bautzen. 19 S. 4. (Progr.)

SEYFFERT, K., Die griechischen unregelmæssigen Verba, tabellarisch für den Schulgebrauch zusammengestellt. 4. Aufl. Dessau, Barth. 32 S. gr. 8. 40 Pf.

STEWART, Th. A., An advanced Greek course. Comprising a synopsis of Greek syntax, hints towards composition, exercises in continuous English narrative, and a full vocabulary, containing all the words in the text. Edinburgh, Oliver and Boyd; London, Simpkin. 110 p. 12. 2 sh. 6 d.

SUCKOW'S, W., Griechische Schreibvorschriften als erste Stufe d. griechischen Unterrichts. 7. verb. Aufl. Breslau, Morgenstern. 24 lith. S. qu. 4. 30 Pf.

TABELLE der griechischen unregelmæssigen Verba. (Für das Gymnasium in Janer als Mscr. gedr.) 4. verb. Aufl. Jauer, Schultze. 16 S. gr. 8. 50 Pl.

TOURNIER, E., et O. **RIEMANN**, Premiers éléments de grammaire grecque. Paris. Hachette. VI, 124 p. 8. 1 fr. 50 c.

WARNCKE, P., De dativo pluralis graeco. Lipsiae, 1880. 63 S. 8. (Diss.)

WEISSCHUH, J., De rhotacismo linguae graecae. Leipzig, 1881, Hinrichs' Sort. 46 S. gr. 8. baar 1 M.

WETZEL, P., De conjunctivi et optativi apud graecos usu capita selecta. Berolini, 1881. 82 S. 8. (Diss.)

WHARTON, E. R., Etyma Graeca : An etymological Lexicon of Classical Greek. London, Rivingtons. 178 p. 8. 7 sh. 6 d.

V *bis*. MUSIQUE. — MÉTRIQUE. — THÉATRE.

BRUCHMANN, K., Ueber die Darstellung der Frauen in der griechischen Tragœdie, Berlin, Habel. 32 S. gr. 8. 60 Pf.

ERANUS, A Collection of Exercises in the Alcaic and Sapphic Metres. Edited by F. W. Cornish. London, Paul, Trench and Co. 60 p. 8. 2 sh.

GARLANDA, F., Della lunghezza di posizione nel latino, nel greco e nel sanscrito : osservazioni. Torino, Loescher. 8. (Estr.) 1 L.

MOUTTET, F., Les Origines du chœur ; le Chœur dans les temps antiques. Toulon, imp. Pharisier et Cie. 22 p. 8.

RZACH, A., Neue Beitræge zur Technik des nacchomerischen Hexameters. Wien, Gerold's Sohn. 128 S. Lex.-8. 2 M.

THUROT, C., et E. **CHATELAIN**, Prosodie latine, suivie d'un appendice sur la prosodie grecque. Paris, Hachette. IV, 144 p. 12. 1 fr. 25 c.

WEIL, H., les Théâtres d'automates en Grèce au IIe siècle avant l'ère chrétienne d'après les Αὐτοματοποιικά d'Héron d'Alexandrie, par M. Victor Prou. Paris, imp. nationale. 8 p. 4. (Extrait du *Journal des Savants*).

VI. PHILOLOGIE. — HISTOIRE LITTÉRAIRE.

BIBLIOTHECA philologica classica. Verzeichniss der auf dem Gebiete der class. Alterthumswissenschaft erschienenen Bücher, Zeitschriften, Dissertationen, Programm, Abhandlungen, Aufsætze in Zeitschriften und Recensionen. Beiblatt zum Jahresbericht über die Fortschritte der class. Alterthumswissenschaft. 9. Jahrg. 1881. 4 Hfte. Berlin, Calvary et Co. 1. Hft. 98 S. gr. 8. 6 M.

BOURCHENIN, P. D., De Tanaquilli Fabri vita et scriptis Parisiensi litterarum facultati disquisitionem proponebat. Paris, Grassart. VIII, 199 p. 8.

CASSAU, K., Die Pædagogik der Alten. Charakterbilder u. Skizzen. Leipzig, Dürr'sche Buchh. VII, 162 S. gr. 8. 2 M.

CAUSSADE, F. de, Histoire littéraire (classe de rhétorique), ouvrage rédigé conformément aux programmes officiels et accompagné de résumés synoptiques. Littérature grecque. Deuxième éd., revue par l'auteur. Paris, Masson, 251 p. 12.

CHATELAIN, E., Notice sur Charles Thurot, membre de l'Institut, directeur de la Revue de philologie. Paris, Klincksieck. 22 p. 8. (Extr.)

COUAT, A., La Poésie alexandrine sous les trois Ptolémées (324-222 avant J.-C.). Paris, Hachette. XIII, 325 p. 8.

DESJARDINS, A., Marc-Antoine Muret; l'Enseignement et la Correspondance des savants au XVI[e] siècle. Paris, Gervais. 40 p. 8. (Extr.)

DISSERTATIONES philologicae Argentoratenses selectae. Vol. V. Strassburg, 1881, Trübner. III, 365 S. gr. 8. 6 M. (I-V : 32 M.)

DISSERTATIONES philologicae Argentoratenses selectae. Vol. VI et VII. Strassburg, Trübner. III, 378 S. gr. 8. à 7 M. (I-VII : 46 M.)

— Littérature latine. ibid. 536 p. 12.

ENGELBRECHT, A. G., De scoliorum poesi. Wien, Gerold's Sohn. 101 S. gr. 8. S M.

ENGELMANN, W., Bibliotheca scriptorum classicorum. S. Aufl., umfassend die Literatur von 1700 bis 1878, neu barbeiteit v. *E. Preuss.* 2. Abth. : Scriptores latini. Leipzig, Engelmann. IV, 771 S. gr. 8. 16 M.; Schreibpap. 20 M. (cplt. : 36 M.; Schreibpap. 46 M.)

FLACH, H., Geschichte der griechischen Lyrik, nach den Quellen dargestellt. I. Tübingen, 1883, Fues. XVI, 358 S. gr. 8. 6 M. 40 Pf.

JEBB, R. C., Bentley (English Men of Letters). London, Macmillan. 232 p. 8. 3 sh. 6 d.

KAULEK, J., Nouveaux documents pour servir à l'histoire de la bibliothèque du cardinal Mazarin (1642-1652). Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur. 10 p. 8. (Extr.)

KOECHLY, H., Opuscula philologica. Vol. II : Libelli vernacule scripti, ed. *E. Bœckel* A. u. d. T. : Gesammelte kleine philologische Schriften. Hrsg. v. *G. Kinkel* jun. u. *E. Bœckel*. 2. Bdt. : Deutsche Aufsætze. Mit 1 lith. Taf. Leipzig, Teubner. VI, 406 S. gr. 8. 10 M. 80 Pf.

KOPP, W., Geschichte der griechischen Literatur für hœhere Lehranstalten und zum Selbststudium. 3. gænzlich umgearb. Aufl., hrsg. v. *F. G. Hubert*. Berlin, Springer. XII, 230 S. 8. 3 M.

LEUTHÉRIOTOS (Aloys). *Οἱ ἀπολογηταὶ τοῦ β' καὶ γ' αἰῶνος, ἐναίσιμος διατριβή.* Athènes, 1883.

MAURER, **T.**, Cruces philologicae. Beitræge zur Erlæuterung der Schulautoren. Mainz, Diemer. 41 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf.

MEINERTZ, **O.**, Die Handschriften und alten Drucke der Gymnasial-Bibliothek zu Braunsberg. Braunsberg. 20 S. 4. (Progr.)

MEKLER, **S.**, Lectionum graecarum specimen. Wien, Konegen. 16 S. gr. 8. 80 Pf.

MUELLER'S, **K. O.**, Geschichte der griechischen Litteratur bis auf das Zeitalter Alexanders. Nach der Handschrift d. Verf. hrsg. v. *Ed. Müller.*

OMONT, Henri, Notes de paléographie grecque à propos d'un livre récent de M. Gardthausen. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur. 9 p. 8. (Extr.)

— Inventaire sommaire des manuscrits grecs conservés dans les bibliothèques publiques de Paris autres que la Bibliothèque nationale (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1883).

— Inventaire sommaire des manuscrits grecs des bibliothèques des départements. Paris, 1883, in-8. (Ext. du *Cabinet historique*, 1883.)

— Inventaire sommaire des manuscrits du supplément grec de la Bibliothèque nationale. Paris, Alphonse Picard, 1883, in-8°.

PAPYRI. *Wessely, C.*, Prolegomena ad papyrorum graecorum novam collectionem edendam. Insunt disquisitiones palaeographicae antiquariae diplomaticae metrologicae chronologicae interpretationesque nonnullorum papyrorum. Wien, Gerold's Sohn. V, 80 S. m. 1 Steintaf. gr. 8. 3 M.

POESTION, **J. C.**, Griechische Dichterinnen. Ein Beitrag zur Geschichte der Frauenliteratur. 2. Aufl. Wien, Hartleben. VIII, 222 S. 3 M. 60 Pf.; geb. 4 M.

QUEUX DE SAINT-HILAIRE (m^is de), Notice sur Aristote Valaoritis, sa vie et ses œuvres. (Tirage à 50 ex. non mis dans le commerce.) 1883, in-18.

ROBERT, **U.**, Inventaire-sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés. Premier fascicule : Agen à Arsenal (Paris). Deuxième fascicule : Arsenal (Paris), suite, à Dijon. Paris, Picard. XXXI p. et p. 1-288 à 2 col. 8. 6 fasc. 4 fr.

VII. AUTEURS GRECS.

ALCÉE.

Comparetti, D., Due epigrafi greche alcaiche illustrate. Torino, Loescher. 17 p. 8 (Estr.) 2 L.

ANACRÉON. Le Odi, edizione critica di L. A. Michelangi. Bologna. Modena, Zanichelli. XXXI, 320 p. 16. 6 L.

— Tradotto da B. Corsini; edizione fatta sull'autografo, per cura di G. Baccini. Firenze, tip. del Vocabolario. 80 p. 16.

— Et Sapho, Poésies. Traduction en vers de La Roche-Aymon. Illustrations de P. Avril. Paris, Quantin. 117 p. 32. 10 fr.

— Anakreonteia : Anacreontics (Greek) selected and arranged with notes by *I. Flagg*. Boston, Ginn, Heath et Co. 7, 35 p. 40 c. *Michelangeli*, A. A., ad Anacreontis quae feruntur Ἡμιάμβια emendationes. Bononiae, apud Zanichellium. 1 L.

ANTISTHÈNE.

Duemmler, F., Antisthenica. Halis. Berlin, Weidmann. 76 S. gr. 8. 1 M. 60 Pf.

ANTIPHON.

Bohlmann, A., Antiphontea. Dissertatio inauguralis philologica. Breslau, Köhler. 34 S. gr. 8. 1 M.

APOLLINAIRE. Apollinarii metaphrasis psalmorum VI-VIII ab A. Ludwich edita. Regimonti 1881. (Progr.)

APOLLONIUS DE RHODES. Apollonius de Rhodes, Jason et Médée. Gravures de Meaulle. Traduction et notices d'*A. Pons*. Paris, Quantin. 126 p. 32. 10 fr.

Cholevius, Ueber den griechischen Epiker Apollonius Rhodius. Th. 1. Königsberg. 16 S. 4. (Progr.)

APOLLONIUS DYSCOLE.

Eichhorst, O., die Lehre des Apollonius Dyscolus vom articulus postpositivus. Wehlau. 7 S. 4. (Progr.)

APPIEN. *Arnold. F.,* quaestionum de fontibus Appiani specimen. Dissertatio inauguralis historica. Kœnigsberg. Hartung. 30 S. gr. 0. baar 80 Pf.

ARATUS.

Avieni, Rufi Festi, Aratea, ed. *A. Breysig*. Leipzig, Teubner. XIX, 83 S. 8. 1 M.

ARISTARQUE.

Lehrs, K., de Aristarchi studiis homericis. Ed. III. Leipzig, Hirzel. V, 506 S. gr. 8. 9 M.

ARISTOPHANE. Traduction des Comédies d'Aristophane précédée d'une introduction et augmentée d'une notice sur chaque pièce, par *L. Humbert*. T. 1. Paris, Garnier. XX, 447 p. 18.

— Aristophanis comoediae. Annotatione critica, commentario exegetico, et scholiis graecis instruxit *F. H. M. Blaydes*. Pars 4. Aves. Halle, Buchh. d. Waisenh. XX, 510 S. 10 M. (I-IV. : 25 M.)

— Acharneans. Translated into English Verse by C. J. Billson. London, Paul, Trench and Co. 64 p. 8. 3 sh. 6 d.

— The Clouds. Edited by W. C. Green. New ed. London, Rivingtons. 8. 3 sh. 6 d.

— Le Nuvole, tradotte in versi italiani da A. Franchetti, con intro-

duzione e note di D. Comparetti. Firenze, Sansoni 1881, LIII, 138 p. 16. 2 L. 50 c.

Martin, A., Les Scolies du manuscrit d'Aristophane à Ravenne, étude et collation. Paris, Thorin. XXVIII, 231 p. 8.

Wieseler, F., schedae criticae in Aristophanis Aves. Göttingen, Dieterich's Verl. 15 S. 4. baar 80 Pf.

— Novae schedae criticae in Aristophanis Aves. Göttingen, Dieterich's Verl. 20 S. gr. 3. 80 Pf.

Oddenino, M., Le Nubi, ossia Aristofane e Socrate : studio critico. Torino, Loescher. 67 p. 8. (Estr.) 2 L.

ARISTOTE.

— Morals : Theosophical essays. Translated by *C. W. King*. London, Bell and Sons. 292 p. 12. 5 sh.

— La morale a Nicomaco; traduzione letterale italiana, fatta sulla edizione del Bekker. Torino, Paravia e C., 1881. VII, 273 p. 16. 2 L. 60 c.

— Etica, o dei morali, a Nicomaco, libro I tradotto e commentato da E. F. Napoli, tip. Tornese. XXXVII, 129 p. 16. 2 L.

— — Livre huitième. Texte grec, publié avec notice et notes par *J. Martin*. Paris, Poussielgue. 86 p. 18.

— — Huitième livre. Texte grec avec introduction, analyse et notes, par *A. Philibert*. Paris, Delalain. LVI, 48 p. 12. 1 fr. 20 c.

— Morale à Nicomaque. Huitième livre. Nouvelle traduction française avec introduction, analyse et notes par A. Philibert. Paris, Delalain frères. LVI, 51 p. 12. 1 fr. 20 c.

— On the Parts of Animals. Translated, with Introduction and Notes, by W. Ogle. London, Paul, Trench and Co. 280 p. 8. 12 sh. 6 d.

— περὶ ποιητικῆς. Aristoteles, üb. die Dichtkunst. Nach der æltesten Handschrift hrsg., ins Deutsche übers., m. krit. Anmerkungen u. e. exeget. Commentare versehen v. *F. Brandscheid*. Wiesbaden, Rodrian. IX, 163 S. gr. 8. 3 M. 60 Pf.

— Politica. Tertium ed. *F. Susemihl.* Leipzig, Teubner. XXVIII, 367 S. 8. 2 M. 40 Pf.

— Politicorum liber I., ex rec. *M. Schmidt*. Jena, Frommann'sche Buchdr. 21 T. 4. baar 50 Pf.

— Psychology. In Greek and English. With introduction and notes by *E. Wallace*. London, Cambridge Warehouse. 440 p. 8. 18 sh.

— Commentaria in Aristotelem graeca, edita consilio et auctoritate academiae litterarum regiae borussicae. Vol. IX et XI. Berlin, Reimer. gr. 8. 39 M.

IX. *Simplicii* in Aristotelis Physicorum libros quattuor priores commentaria, ed. H. Diels. XXXI, 800 S. 27 M. — XI. *Simplicii* in libros Aristotelis de anima commentaria, ed. M. Hayduck. XIV, 361 S. 12 M.

Bardenhewer, O., die pseudo-aristotelische Schrift Ueber das reine Gute, bekannt unter dem Namen Liber de causis. Im Auftrage der Gœrres-Gesellschaft bearb. Freiburg i/Br., Herder. XVIII, 330 S. gr. 8. 13 M. 50 Pf.

Brentano, F., üb. den Creatianismus d. Aristoteles. (Aus : « Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss. ») Wien, Gerold's Sohn. 34 S. Lex.-8. 60 Pf.

Bullinger, A., Aristoteles' Nus-Lehre (de an. III, c. 4-7 incl.), interpretiert. Dillingen. München, Ackermann. XVI, 73 S. gr. 8. 1 M. 20 Pf.

Casalini, A., Le categorie di Aristotile. Firenze, tip. succ. Le Monnier. 1881. XX, 340 p. 8. 6 L.

Diels, H., zur Textgeschichte der Aristotelischen Physik. Berlin, Dümmler's Verl. 42 S. gr. 4. 2 M.

Dieterici, F., die sogenannte Theologie d. Aristoteles, aus arabischen Handschriften zum ersten Mal hrsg. Leipzig, Hinrichs. XII, 184 S. gr. 8. 6 M.

Fœrster, R., de Aristotelis quae feruntur physiognomicis recensendis. Kiel, Universitäts-Buchh. 24 S. 4. baar 1 M. 20 Pf.

Krantz, E., De amicitia apud Aristotelem. Paris, Germer Baillière et Cie. 64 p. 8.

Setti, G., Della fama di Aristotile presso gli antichi. Torino, Loescher, 1881. 53 p. 8. (Estr.)

Stœlzle, R., die Lehre vom Unendlichen bei Aristoteles. m. Berücksicht. früherer Lehren üb. das Unendliche dargestellt. Teil e. gekrönten Preisschrift. Würzburg, Stuber. 80 S. gr. 8. 1 M. 60 Pf.

Susemihl, F., de recognoscendis Magnis Moralibus et Ethicis Eudemiis dissertatio. Gryphiswaldiae. Berlin, Calvary et Co. 22 S. gr. 4. 1 M. 20 Pf.

Zanotti, F. M., La filosofia morale di Aristotele; compendio, con note e passi dell'Etica Nicomachea, per cura di L. Ferri e Fr. Zambaldi. Torino, Paravia e C. VI, 276 p. 16. 1 L. 80 c.

ARRIEN, Les Entretiens d'Epictète. Traduction nouvelle complète par V. Courdaveaux. 2e éd., corrigée. Paris, Didier et Cie. XXX, 420 p. 12. 3 fr. 50 c.

ATHANASE, saint, On the incarnation. Edited for the use of students, with a brief introduction and notes by *A. Robertson*. London, Nutt. 83 p. 8. 3 sh.

CALLIMAQUE. Callimachi Hymni et epigrammata. *Uldaricus de Wilamowitz-Moellendorff* recognovit. Berlin, Weidmann. 60 S. 8. 75 Pf.

Lange, W., de Callimachi aetiis. Dissertatio inauguralis. Leipzig, Hinrichs Sort. 46 S. gr. 8. 1 M. 20 Pf.

CÉBÈS. Kebes, das Gemælde. Deutsch v. *F. S. Krauss*. Der Schluss aus dem Arab. d. Ibni Mskveïh v. *F. Müller*. Wien, Gerold's Sohn. 33 S. gr. 8. 4 M. 30 Pf.

COLUTHOS. Coluto, Il ratto di Elena, poemetto : versione dal greco di Pier Ambrogio Curti. Milano, tip. Wilmant, s. a. 24 p.

CYRILLE. Vidnesbyrd fra Kirkefaedrene. V. Kyrill's Katecheser. Oversat fra den graeske Grundtext af J. Belsheim. 2-5. Hefte. Christiana. Malling. S. 81-367. 8. à 75 lre.

DÈMOSTHÈNE. *Demostenes y Esquines*. Madrid, Administracion, Leganitos-18, 2. 211 p. 12. 2 r.

— Demosthenes' Oration of the Crown. With an English Translation, Introduction, Notes, and Indices by F. P. Simpson. Oxford, Thornton; London, Simpkin. 340 p. 8. 10 sh. 6 d.

Butcher, S. H., Demosthenes. London, Macmillan. 170 p. 18. 1 sh. 6 d.

Christ, W., Die Attikusausgabe d. Demosthenes, e. Beitrag zur Textesgeschichte d. Autors. Mit 1 Taf. München, Franz. 82 S. gr. 4. n. n. 2 M. 50 Pf.

Held, Die Rede des Demosthenes περὶ παραπρεσβείας. Lemgo, 1881 18 S. 4. (Progr.)

DENYS D'HALICARNASSE.

Vœrner, E., Die Sage von den Wanderungen des Aeneas bey Dionysios von Halikarnassos und Vergilius. Leipzig. 27 S. 4. (Progr.)

DEXIPPE.

Boehme, W., Dexippi fragmenta ex Julio Capitolino Trebellio Poilione Georgio Syncello collecta. Jena. 58 S. 8. (Diss.)

DIODORE DE SICILE.

Evers, E., Ein Beitrag zur Untersuchung der Quellenuntersuchung bei Diodor. Berlin. 52 S. 8. (Progr.)

ESCHINE.

— Voir Démosthène.

Adam, J., De codicibus Aeschineis. Dissertatio inauguralis. Berlin, Meyer et Müller. 46 S. gr. 8. 1 M. 20 Pf.

ESCHYLE. Aeschylos' Tragœdien. Deutsche Nachdichtung v. O. *Marbach.* Stuttgart, 1883, Gœschen. XXXI, 432 S. 8. 5 M.; geb. 6 M. 10 Pf.

— De Orestie, in Nederlandscge dichtmaten overgebracht door A. Pierson. s'Gravenhage, Stemberg. XII en 221 bl. In linnen prachtband. 15 fr.

Herrmanowski, P., De homoeoteleutis quibusdam tragicorum et consonantiis repetitione eiusdem vocabuli ab Aeschylo effectis. Berolini. 70 S. 8. (Diss.)

Muff, C., Der Chor in den Sieben d. Aischylos. Halle, Mühlmann. 31 S. gr. 4. 1 M. 20 Pf.

Nast, L., Ueber die ἅπαξ λεγόμενα und seltenen poetischen Wörter bei Aeschylus, soweit ihre Ueberlieferung in den Handschriften nichti feststeht. Gumbinnen. 22 S. 4. (Progr.)

Schenk, R., De genuini quem vocant genetivi apud Aeschylum usu. Dissertatio inauguralis. Berolini. Jena, Frommann'sche Buchdr. 124 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf.

Sorof, M., De ratione, quae inter eos codices recentiores, quibus Aeschyli fabulae Prometheus, Septem adv. Thebas, Persae continentur, et codicem Laurentianum intercedat. Dissertatio inauguralis. Berlin, Meyer et Müller. 60 S. gr. 8. baar 1 M. 20 Pf.

Wecklein, N., üb. die Technik u. den Vortrag der Chorgesänge d. Aeschylus. Leipzig, Teubner. 24 S. gr. 8. 1 M.

ÉSOPE. Choix de fables (texte grec), avec des notes grammaticales où sont comparées les trois langues classiques, suivi des fables imitées d'Esope par La Fontaine et d'un lexique complet par Aniel. Paris, veuve Belin et fils. XII, 130 p. 12.

— Fables. Translated by S. Croxall and Sir R. l'Estrange. With Appli-

cations, Morals, etc., by G. F. Townsend and L. Valentine. With 110 Illustrations. London, Warne. 386 p. 8. sd.; 1 sh. 6 d.; 2 sh.

— Fables. With 114 Illustrations by H. Weir. London, Boutledge, 64 p. 4. 6 d.

EUCLIDE.

Weissenborn, H., Die Uebersetzungen d. Euklid durch Campano und Zamberti. Eine mathematisch-histor. Studie. Halle, Schmidt. 71 S. gr. 8. 1 M.

EURIPIDE. Helena. Edited, with Introduction, Notes, and Critical Appendix for Upper and Middle Forms, by C. S. Jerram. London, Frowde. 170 p. 12. 3 sh.

— Troades. With Revision of Text, and Notes chiefly intended for Schools. By R. Y. Tyrrell. Dublin, Browne; London, Simpkin. 118 p. 12. 4 sh.

— Troades. Translated into literal English. With notes. Cambridge, Hall. London, Simpkin. 50 p. 12. 2 sh.

Arnim, J. de, De prologorum Euripideorum arte et interpolatione. Gryphiswaldiae. Jena, Fromann'sche Buchdr. 106 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf.

Engelmann, R., Beiträge zum Euripides. I. Alkmene. Berlin, Weidmann. 20 S. 4. 1 M.

Geibhardt, R., De supplicum Euripideae interpolationibus. Dissertatio inauguralis. Coburgi. Jena. Deistung. 63 S. gr. 8. baar 80 Pf.

Goguel, H., De nonnullis Helenae fabulae Euripideae interpolationibus. Dissertatio inauguralis philologica. Breslau, Köhler. 45 S. gr. 8. baar 1 M.

Kalkmann, A., Die Hippolytis Euripideis quaestiones novae. Bonn, Strauss. 125 S. gr. 8. 2 M.

Magdeburg, über die Bilder und Gleichnisse bei Euripides. 1. Th. Danzig. 18 S. 4. (Progr.)

Oeri, J. J., Interpolation u. Responsion in den jambischen Partien der Andromache d. Euripides. Berlin, Weidmann. 30 S. gr. 8. 1 M.

Rumpe, K., Euripides und der seelische Kampf in seinen Stücken. Posen. 12 S. 4. (Progr.)

Wilamowitz-Mœllendorff, U. v., De Euripedis Heraclidis commentatiuncula. Griefswald. 16 S. 4. (Progr.)

GALIEN. Galeni qui fertur de partibus philosophiae libellus, primum ed. *Ed. Wellmann.* Berlin, Weidmann. 36 S. 4. 1 M.

Chauvet, E., Logique de Galien. Paris, Pedone-Lauriel. 55 p. 8. (Extr.)

HERMAS.

Brüll, A., Der Hirt d. Hermas. Nach Ursprung u. Inhalt untersucht. Freiburg i/Br., Herder. IX. 62 S. gr. 8. 1 M. 20 Pf.

HERMÈS TRISMÉGISTE. Hermes Trismegistus, Theological and philosophical works. Translated from the original Greek, with preface, notes and indices, by *J. D. Chambers.* Edinburgh, Clark. London, Hamilton. 194 p. 8. 6 sh.

HÉRODOTE. Histoires. Lydiens, Mèdes, Perses, Assyriens, Égyptiens, Ed. à l'usage de la jeunesse, par L. C. Colomb. Première série :

Clio, Euterpe, Thalie. Paris, Hachette et Cie. 192 p. avec vign. 18. 1 fr.

— Récits historiques, avec une introduction et des notes par L. Humbert. Paris, Garnier frères. XI, 419 p. avec de nombreuses vignettes. 18. 2 fr. 50 c.

Zander, A., De imperfecti atque aoristi apud Herodotum usu. Halle. 40 S. 8. (Diss.)

HÉSIODE. Le opere e i giorni: traduzione del A. Chiappetti, con note. Firenze, tip. Barbèra, 1881. 68 p. 16. 1 L.

HÉSYCHIUS DE MILET. Hesychii Milesii onomatologi quae supersunt, cum prolegomenis ed. *J. Flach*. Accedunt appendix, pseudohesychiana, indices, specimen photolith. cod. A. Leipzig, Teubner. LXXII, 263 S. gr. 8. 9 M.

HOMÈRE. Homeri carmina. 4 partes. St. Petersburg, 1880. Ricker. 8. à 75 Pf.

Ilias. 2 partes. IV, 220 u. IV, 235 S. — Odyssea. 2 partes. IV, 181 u. III, 172 S.

— Ilias. Vossische Uebersetzung, m. 12 Phototypien nach Kohlenzeichnungen v. *F. Preller*, Kopfbilder nach J. Flaxman, Ornaments v. A. Schill. München, Bruckmann. 390 S. Fol. geb. m. Goldschn. 40 M.

Anton, H. S., Etymologische Erklärung homerischer Wörter. 1. Tl. Erfurt, Villaret. VI, 143 S. gr. 8. 2 M. 40 Pf.

Bock, W., Homerische Poesie mit vergleichender Bertrachtung des Epos von andern Völkern. 1. Tl. Marienburg. 35 S. 4. (Progr.)

Bolte, J., De monumentis ad Odysseam pertinentibus capita selecta. Berlin, Mayer et Müller. 69 S. gr. 8. 1 M. 20 Pf.

Church, A. J., Stories from Homer, Virgil and the Greek tragedians; with ill. from designs by Flaxman, Pinelli and others. 3 vol. New York, Dodd, Mead et Co. 11, 307; 10, 266; 9. 257 p. 12. ea. 1 Doll. 50 c.

Fanta, A., Der Staat in der Ilias u. Odyssee. Ein Beitrag zur Beurtheilung der homer. Verfassung. Innsbruck, Wagner. VIII, 97 S. gr. 8. 2 M.

Faust, A., Homerische Studien. Strassburg, Trübner. 41 S. gr. 8. 1 M.

Fromman, H., über den relativen Werth der homerischen Gleichnisse. Büdingen. 26 S. 4. (Progr.)

Gladstone, W. E., Omero; traduzione di R. Palumbo e C. Fiorilli Milano, Hoepli. VII, 196 p. 16. 1 L. 50 c.

Hecht, M., Quaestiones Homericae. Dissertatio inauguralis. Königsberg, Beyer. 29 S. gr. 8. baar 1 M.

Kobilinski, G. de, De a, i, y vocalium apud Homerum mensura. Caput I. Dissertatio inauguralis. Königsberg, Beyer. 33 S. gr. 8. baar 1 M. 20 Pf.

Mackrodt, R., Der Olymp in Ilias und Odyssee. Eisenberg. 24 S. 4. (Progr.)

Monro, D. B., Grammar of the Homeric dialect. London, Frowde; New York, Macmillan. 24, 344 p. 8. 2 Doll. 75 c.

Niese, B., Die Entwickelung der homerischen Poesie. Berlin, Weidmann. VI, 261 S. gr. 8. 7 M.

Ribbeck, W., Morfologia omerica, tradotta sulla secondo edizione

originale da L. Cerrato e rivedute dall'autore. Torino, Loescher. VII, 100 p. 8. 2 L.

Rothe, K., De vetere quem ex Odyssea Kirchhoffius eruit νόστῳ. Berlin, Calvary et Co. 29 S. 4. baar 1 M. 60 Pf.

Schroeter, A., Geschichte der deutschen Homer-Uebersetzung im XVIII. Jahrhundert. Jena, Costenoble. VIII, 362 S, 8. 7 M.

Sittl, K., Die Wiederholungen in der Odyssee. Ein Beitrag zur homer. Frage. Gekrönte. Preisschrift. München, Ackermann. 191 S. gr. 8. 4 M.

HYPÉRIDE.

Troebst, W., Quaestiones Hyperideae et Dinarcheae. 2 partes. Hameln, 1881 u. Berlin, 1882. Mayer et Müller. 26 u. 43 S. gr. 4. u. gr. 8. 2 M. 40 Pf.

ISÉE.

Roeder, V., über C. G. Cobet's Emendationen der attischen Redner, insbesondere d. Isaios. Berlin, Weber. IV, 88 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf.

ISOCRATE. Isocratis orationes selectae, cur. F. X. Schettini. Neapoli, typ. Morani, 1881. 83 p. 16. 1 L.

— Panegyric Translated by G. Wilkins. Dublin, Ponsonby; London, Simpkin. 44 p. 12. 1 sh.

— Panegyric. A literal translation by *J. Rice*. (Kelly's Keys to Classics.) London, Cornish. 46 p. 12. 2 sh.

JEAN DE GAZA. — Gazaei, J., descriptio tabulae mundi et Anacreontae. Rec. *E. Abel*. Berlin. Calvary et Co. 87 S. gr. 8. 2 M. 40 Pf.

JOHANNIS, Euchaitorum metropolitae, quae in codice Vaticano graeco 676 supersunt, *J. Bollig* S. J. descripsit, *P. de Lagarde* edidit. Gœttingen, Dieterich's Verl. XVI, 228 S. gr. 4 (S.-A.) 10 M.

JOSÈPHE. Josefus, F., Joedernes Krig med Romerne. Oversat fra Graesk af Andreas Reiersen (1757). Gjennemset og udgiven paany af J. Belsheim. 1ste-6te Hefte. Horten 1881, Andersen. 475 S. 8. à 60 oere.

— Antiquities of the Jews; with life of the author; tr. by W. Whiston. Boston, Lothrop et Co. 4, 534 p. 8. 1 Doll.

— Wars of the Jews; or the history of the destruction of Jerusalem; tr. by. W. Whitson. ibid. 4, 155-858 p. 8. 1 Doll.

Destinon, J. v., die Quellen d. Flav. Jesophus. I. Die Quellen der Archaeologie Buch 12-17 = Jüd. Krieg B. I. Kiel, Lipsius et Tischer. 129 S. gr. 8. 3 M.

LUCIEN. Lucianus Samosatensis. *F. Fritzschius* rec. Vol. III pars II. Rostock, Werther's Verl. CXX, 162 S. gr. 8. 8 M. (I-III, 2 : 34 M.)

— Lucianus, Scritti scelti, brevemente annotati ad uso delle scuole da *I. Bassi*. Torino, Paravia. VI, 87 p. 16. 1 L.

— Dialoghi dei morti, ed altri opuscoli, tradotti da P. Palli e preceduti da un discorso di C. Cantù. Napoli, Chiurazzi. 116 p. 16. 1 L.

Croiset, Maurice, Essai sur la vie et les œuvres de Lucien. Paris, Hachette, 1883; in-8.

LYCURGUE. Lykurgs Rede gegen Leokrates'. Uebers v. O. Güthling. Leipzig, Reclam. 56 S. 16.

LYSIAS. Lysiae Orationes XVI. With analysis, notes, appendices, and indices, by *E. S. Shuckburgh*. London, Macmillan, 418 p. 12. 6 sh.

Bartelt, L., emendationes Lysiacae. Dissertatio philologica. Breslau, Köhler. 31 S. gr. 8. 1 M.

Richter, R., de epitaphii, qui sub Lysiae nomine fertur, genere dicendi. Gryphiswaldiae 1881. Jena, Frommann'sche Buchdr. 35 S. gr. 8. 75 Pf.

MARC-AURÈLE. Antonini, d. imperatoris Marci, commentariorum, quos sibi ipsi scripsit, libri XII. Rec. *J. Stich*. Leipzig, Teubner. XVIII, 211 S. 8. 1 M. 80 Pf.

Antoninus. The Fourth Book of the Meditations of Marcus Aurelius Antoninus. A Revised Text, with Translation and Commentary; and an Appendix on the Relations of the Emperor with Cornelius Fronto, by Hastings Crossley. London, Macmillan. 84 p. 0. 6 sh.

Stich, Adnotationes criticae ad Marcum Antoninum. Zweibrücken, 1881. 38 S. 8. (Progr.)

MÉNANDRE, le rhéteur.

Bursian, C., der Rhetor Menandros u. seine Schriften. (Aus : « Abhandlungen d. k. b. Akad. d. Wiss. ») München. Franz. 152 S. gr. 4. n. n. 5 M.

NÉMÉSIUS.

Evangelides, M., zwei Kapitel aus e. Monographie über Nemesius u. seine Quellen. Inaugural-Dissertation. Berlin, Calvary et Co. 59 S. gr. 8. baar 1 M. 60 Pf.

NICANDRE. Nicandri Nucii fragmentum, *F. Eyssenhardt* ex codice Ambrosiano exscripsit. Hamburg, Nolte. 12 S. gr. 4. baar n. n. 1 M. 25 Pf.

PHILOSTRATE. Philostratus, Apollonius v. Tyana. Aus dem Griech. übers. u. erlæutert v. *E. Baltzer*. Mit e. lith. Uebersichtskarte. Rudolstadt, 1883. Hartung et Sohn. IV, 403 S. gr. 8. 6 M.; geb. 7 M.

Bertrand, E., Un critique d'art dans l'antiquité ; Philostrate et son école, avec un appendice renfermant la traduction d'un choix de tableaux de Philostrate l'ancien, Philostrate le jeune, Choricius de Gaza et Marcus Eugénicus. Paris, Thorin. 367 p. 8

PINDARE. Selected odes (Greek text), with notes and an introduction by T. D. Seymour. Boston, Ginn, Heath et Co. 50. 252 p. 12. 1 Doll. 40 c.

— Gerone I, o la prima olimpica e le tre prime pizie; con un'appendice, per N. Camarda. Palermo, stab. tip. Virzi. 69 p. 16.

— De Pindaro Locrorum Opuntiorum amico et patrono. Bonnae. 19 p. 4. (Ind. schol.)

— Pindaro restituito alla natía consonanza, e tradotto in versi italiani da *B. Galli*. Firenze, tip. dei Minorenni corrigendi. 23 p. 8. 50 c.

Herwerden, H., van, Pindarica. Leipzig, Teubner. 32 S. gr. 8. 1 M.

Schmidt, M., üb. den Bau der Pindarischen Strophen. Ebd. XXX, 144 S. gr. 8. 4 M

Lübbert, Ed., Pindar's Leben u. Dichtungen. Vortrag. Bonn, Cohen et Sohn. 17 S. gr. 4. 1 M.

Steffen, C., Zu Pindar Nem. VII. Leipzig. 18 S. 8. (Progr.)

PLATON. Platonis opera quae feruntur omnia. Ad codices denuo collatos ed. *M. Schanz*. Vol. V. Fasc. 2. Phaedrus. Leipzig, Tauchnitz. XVI, 178 S. gr. 8. 2 M.

— — Vol. VI. Fasc. I. Alcibiades I. et II., Amatores. Hipparchus, Theages. Leipzig, Tauchnitz. XII, 114 S. gr. 8. 3 M.

— Symposion, Phaedrus. Ad codices, etc. Ed. ster. Leipzig, Tauchnitz. 106 S. gr. 8. 45 Pf.

— Dialoghi, tradotti da R. Bonghi. Vol. II. Torino, frat. Bocca et C., 1882. 470 p. 18. 6 L.

— Vertheidigungsrede des Sokrates. ('Απολογία Σωκράτους.) Wortgetreu nach H. R. Mecklenburg's Grundsætzen aus dem Griech in's Deutsche übers. u. erlæutert v. *H. Dill*. 2 Hft. Berlin, Mecklenburg. S. 65-96. 32. à 25 Pf.

— Criton, expliqué littéralement et traduit en français par Ch. Waddington. Paris, Hachette et Cie. 83 p. 12. 1 fr. 25 c.

— Dialog Parmenides. Uebers. u. erlæutert von J. H. v. Kirchmann. Heidelberg, Weiss' Verl. XLII, 142 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf.

— Republic, Books I., II. With an Introduction, Notes, and the Argument of the Dialogue, by G. H. Wells. London, Bell and Sons. 292 p. 8. 5 sh. 6 d.

— Tieaitetos. Œfversatt med anmærkningar af *J. af Sillèn*. Upsala. Lundequist. 174 S. 8. 2 Kr.

Goebel, E., zu Platons Apologie u. Kriton. Fulda. 20 S. 4, (Progr.)

Huit, C., Platon à l'Académie, fondation de la première école de philosophie en Grèce. Paris, Thorin. VIII, 64 p. 8.

Nusser, J., Platons Politeia, nach Inhalt u. Form betrachtet. Amberg, Habbel. 107 S. gr. 8. 2 M.

Westermayer, A., der Protagoras d. Plato, zur Einführung in das Verständnis der ersten Platon. Dialoge erklärt. Erlangen. Deichert. VI, 202 S. gr. 8. 2 M. 20 Pf.

PLUTARQUE. Lives. Translated from the Greek by *A. Stewart* and *G. Long*. 4 vols. Vol. 4. London, Bell and Sons. 12. 3 sh. 6 d.

— Vie d'Alexandre. Nouvelle éd., contenant des notes historiques, géographiques et littéraires, en français, par *Lecocq*. Paris, Belin. VI, 114 p. 12.

— Vie d'Alexandre. Nouvelle édition, texte grec, revu sur les dernières recensions, avec des sommaires, des notes grammaticales et littéraires, un lexique historique et géographique et une carte de l'empire d'Alexandre, par M. Ch.-Em. *Ruelle*, bibliothécaire à Sainte-Gene-

viève. Paris, Paul Dupont. 1 vol. in-12 cart. 1 fr. 50.

— Life of Themistokles. With Introduction, Explanatory Notes and Critical Appendix, by H. A. Holden. London, Macmillan. 290 p. 12.

Glaesser, P., de varronianae doctrinae apud Plutarchum vestigiis. Leipzig. 66 S. 8. (Diss.)

Meyer, J., über die Quellen in Plutarch's Lebensbeschreibungen des Themistokles u. Aristides für die Zeit der Perserkriege. Allenstein. 14 S. 4. (Progr.)

Stegmann, K., über den Gebrauch der Negationen bei Plutarch. Geestemünde. 34 S. 4. (Progr.)

POLYBE.

Kaelker, Fr., Quaestiones de elocutione Polybiana cum epimetro de hiatu in libris Diodori Siculi. Lipsiae 1880. S. 219-320. 8. (Diss.)

Thiemann, quaestiones polybianae. Halle. 44 S. 8. (Diss.)

PORPHYRE. Porphyrii quaestionum Homericarum ad Iliadem pertinentium reliquias collegit, disposuit, ed. *H. Schrader*. Fasc. II. Leipzig, Teubner. S. 181-496. gr. 8. 18 M. (cplt. : 16 M.)

PSELLUS, Michel. Psello, M., Versi politici, trovati e pubblicati da papas F. Matranga. Messina, tip. Filomena, 1881. IV, 22 p. 8.

Pantazidès, Jean. Διορθώσεις εἰς Μιχαὴλ Ψελλοῦ Χρονογραφίαν. Athènes, in-8.

PTOLÉMÉE.

Κλαυδίου Πτολεμαίου γεωγραφικὴ ὑφήγησις. Claudii Ptolemæi Geographia. E codd. recognovit, prolegomenis, annotatione, indicibus, tabulis instruxit Carolus Müllerus. Voluminis primi pars prima. Parisiis, editore Alfredo Firmin Didot, 1883, gr. in-8.

SIMONIDE.

Cesati, E., Simonide di Coo : dissertatione. Casale, tip. Cassone. 150 p. 8. 2 L.

SOPHOCLES. By F. A. Paley. (Cambridge Greek and Latin Texts.) London, Whittaker. 320 p. 18. 3 sh. 6 d.

— Antygona tragedia Sofoklesa. (J. Czubek, Antigone v. Sophokles.) Krakau 1881, Gebethner et Co. 53 S. 8. 64 kr.

— Antigone, in den Versmassen des Originals übersetzt von Th. Meckebach. Tilsit. 27 S. 4. (Progr.)

— Sophoclis Aiax, scholarum in usum ed. *F. Schubert*. Pragae 1883. Leipzig, Freytag, XVIII. 50 S. 8. 40 Pf.

— Electra. In usum scholarum ed. *O. Jahn*. Ed. 3. curata ab Adolfo Michaelis. Bonn, Marcus VIII, 175 S. gr. 8. 3 M. 60 Pf.

— Oedipe à Colone, tragédie. Edit. nouv., avec des notes grammaticales et littéraires, etc., par *Ch. Gidel*. Paris, Garnier. XXIV, 187 p. 12.

— Oedipe roi. Ed. classique, annotée par *G. Texte*. ibid. XXIV, 120 p. 13.

— Oedipus Tyrannos, f. den Schulgebrauch erklært v. *F. Brandscheid*. Wiesbaden, Rodrian. VII. 214 S. gr. 8. 2 M. 80 Pf.

— With Translation, Notes, and Indices by B. H. Hennedy. London, Cambridge Warehouse. 212 p. 8. 6 sh.

— Oedipe à Colone. Texte grec, avec argument et notes en français à l'usage des classes par Berger. Paris, Delagrave. V, 102 p. 12.

Asse, R. et **E.,** la Mort d'Oedipe, drame symphonique en un acte, transcrit de Sophocle. Paris, Tresse. XII. 22 p. 18.

Faulde, A., Electræ Sophoclæ stasimi primi interpretatio critica et metrica. Neisse, graveur, 31 p., in-8. 50 Pf.

Keck, H., ein kleiner Beitrag zur Erklærung u. Verbesserung von Sophokles' Antigone. Husum. 11 S. 4. (Progr.)

Krichauff, E., Quaestiones de imaginum et translationum apud Sophoclem usu. Lyck. 18 S. 4. (Progr.)

Lueck, G., De comparationum et translationum usu Sophocleo. Pars III. Pr. Stargardt. 12 S. 4. (Progr.)

Oeri, J.-J., Beiträge zum Verständniss der Trachinierinnen d. Sophokles. Berlin, Weidmann. 68 S. gr. 8. 2 M.

Papageorgis, Pierre, N. Beitræge zur Erklærung und Kritik des Sophocles. Pars prima. Dissertatio philologica, etc. Iéna, H. Pohle, 1883, in-8, 40 p.

Seebass, J., de versuum lyricorum apud Sophoclem responsione. Dissertatio inauguralis. Leipzig 1880, Fock. 93 S. g. 8. baar 1 M. 20 Pf.

SORANUS. Sorani Gynaeciorum vetus translatio latina, nunc primum edita cum additis graeci textus reliquiis a Dietzio repertis atque ad ipsum codicem Parisiensem nunc recognitis a *V. Rose*. Cum 2 tab. Leipzig, Teubner. XX. 423 S. 8. 4 M. 80 Pf.

STOBÉE.

Hense., O., de Stobaei florilegii excerptis Bruxellensibus. Freiburg i/Br., Mohr. 36 S. gr. 8.

STRABON. Strabo, Geografia dell'Italia antica tradotta e corredata di una introduzione e note per uso delle scuole classiche da *G. Sottini*. Vol. I. Pisa, tip. Nistri. 185 p. 8.

TESTAMENT, Ancien et Nouveau.

De editione romana codicis graeci Vaticani ss. Bibliorum, auspiciis ss. pontificum Pii IX et Leonis XIII, collatisque studiis *C. Vercellone*, *J. Cozza* et *H. Fabiani*, impressi in typographia s. c. de propaganda sex magnis voluminibus 1868-1881. Rom. 1881, Spithoever. 31 S. Lex.-8. baar n. n. 1 M. 60 Pf.

Jones, J. C., Studies on the Acts of the Apostles. 2nd ed. London, Hamilton. 330 p. 8. 5 sh.

Hauck's, W., Präparationen zum Neuen Testament. 2. Abth. Präparation zu den Evangelien. Zum Gebrauch f. angeh. Theologen. 3 Hft. Leipzig, Violet. S. 161-240. 12. à 75 Pf.

Lagarde, P. de, Ankündigung einer neuen ausgabe der griechischen übersetzung d. alten testaments. Göttingen, Dieterich's Sort. 64 S. Lex.-4. n. n. 3 M.

Revisers and the Greek Text of the New Testament. By two Members of the New Testament Company. London, Macmillan. 80 p. 8. 2 sh. 6 d.

Westcott, B. F., and **F. J. A. Hort**, Introduction and appendix to the New Testament in the original Greek text. New York, Harper. 132, 324, 188 p. 12. 2 Doll.

THÉOCRITE.

Steig, R., de Theocriti idylliorum compositione. Dissertatio inauguralis. Berlin, Mayer et Müller. 47 S. gr. 8. 1 M.

THÉODORE DE MOPSUESTE. Theodore of Mopsuestia on the minor Epistles of St. Paul, the Latin version with the Greek fragments. With an introduction, notes, and indices by *H. B. Swete*. 2 Vols. Vol. 2. London, Cambridge Warehouse. 368 p. 8. 12 sh.

THÉOGNIS.

Crueger, O., de locorum Theognideorum apud veteres scriptóres exstantium ad textum poetae emendandum pretio. Dissertatio inauguralis. Königsberg, Hartung. 82 S. gr. 8. 1 M. 60 Pf.

THÉOPHANE.

Arnold, C., Franklin, Untersuchungen über Theophanes v. Mytilene u. Posidonius v. Apamea. (Aus : « Jahrbb. f. class. Philol. 13. Suppl.-Bd »). Leipzig, Teubner. 72 S. gr. 8. 2 M.

THUCYDIDE.

— De bello Peloponnesiaco libri VIII. Ad optimorum librorum fidem editos explanavit *E. F. Poppo*. Ed. II., quam auxit et emendavit J. M. Stahl. Vol. IV. Sect. I. Leipzig, Teubner. 208 S. m. 1 Karte. gr. 8.

— Guerra entre Peloponeses y Athenienses; prima parte; traduccion del Diego Gracian, edicion de 1504. Madrid, libr. militar. 376 p. 8. 5 r.

— Guerra, etc. ; segunda parte ; Madrid. Impr., encuadernacion y libreria militar. 335 p. y un mapa. 8. 5 r.

Balkenholl, J., de participiorum usu Thucydideo. Dissertatio inauguralis. Göttingen. Hildesheim, Borgmeyer. 58 S. gr. 8. baar 1 M.

Baszel, A., Thukydides beszédei. (Die Reden des Thukydides.) Budapest 1881. 223 S.

Hache, R., De participio Thucydidio. Pars I, 4. 5. Löbau Wpr. 8 S. 4. (Progr.)

Schwabe, E., Quaestiones de scholiorum Thucydideorum fontibus. Lipsiae 1881. S. 67-150. 8. (Diss.)

XÉNOPHON. Xenophontis Commentarii, curante *H. Ottino*. Aug. Taurinorum, Paravia. VII, 126 p. 15. 1 L.

— Economique. Chapitres 1 à 11 (texte grec). Ed. imprimée en gros caractères avec des notes philologiques, grammaticales et littéraires, par *L. Feuillet*. Paris, Belin. 77 p. 12.

— L'impresa di Ciro (Anabasi) : versione italia del C. Fumagalli. Verona, Drucker e Tedeschi. VIII, 208 p. 16. 1 L. 50 c.

— Historia de la entrada de Cyro el menor en el Asia y de la retirada de los diez mil griegos que fueron con el, trasladada de griego en castellano por *D. Gracian*, y enmendada la traduccien castellana por *C. F. Canseco*. Madrid, Navarro. XXXIV, 356 p. 8. 14 r.

Doulcet, H., Quid Xenophonti debuerit Flavius Arrianus. Paris imp. Chamerot. XII, 95 p. 8.

Faltin, G., über Geist und Tendenz der pseudoxenophonteischen Schrift vom Staate der Athener. 20 S. 8. (Progr.)

Laves, A., kritische Beiträge zu Xenophons Hellenika. Posen, Joiowicz. 21 S. 4. 1 M.

Neubert, R., de Xenophontis anabasi et Diodori, quae est de Cyri expeditione. parte bibliothecae (lib. XIV, cap. 19-31), quaestiones duae. Leipzig. 48 S. 8. (Liss.)

Rausch, A., quaestiones Xenophonteae. Halle, 43 S. 8. (Diss.)

Schneider, H., ist Xenophons Kyropädie zur Lektüre an unsern Gymnasien geeignet? Pforzheim 188. 22 S. 4. (Progr.)

VIII. AUTEURS DIVERS. — ANONYMES.

ANECDOTA Oxoniensia. Texts, documents, and extracts chiefly from Manuscripts in the Bodleian and other Oxford Libraries. Classical Series. Vol. I. Part I. The English Manuscripts of the Nicomachean Ethics described by *J. A. Stewart*. Oxford, Clarendon Press. 19 p. 4.

ANTHOLOGIE griechischer Lyriker f. die obersten Klassen der Gymnasien, mit litterarhistor. Einleitungen u. erklær. Anmerkungen von of *Stoll, H. W.*, 1. Abtlg. Elegieen u. Epigramme. 5. Aufl. Hannover, Rümpler. VIII, 118 S. gr. 8. 1 M. 50 Pf.

Wachsmuth, C., Studien zu den griechischen Florilegien. Berlin, Weidmann. III, 219 S, Lex.-8.

Wolters. P., de epigrammatum graecorum anthologiis libellus. Halis. Bonn, Behrendt. 36 S. gr. 8. 1 M. 20 Pf.

BOTTARI, G., Anthologia parva graeco-latina, cum notis, in quibus nonnulla italice. Prati, typ. Giachetti. 12 p. 8.

INSCRIPTIONES graecae antiquissimae praeter atticas in Attica repertas consilio et auctoritate academiae litterarum regiae borussicae ed. *H. Roehl*. Berlin, Reimer. V, 193 S. m. Fig. Fol. 16 M.

OPERA patrum apostolicorum. Textum recensuit, adnotationibus criticis, exegeticis, historicis illustravit, versionem latinam, prolegomena, indices addidit *Fr. X. Funk*. Vol. I et II. Tübingen 1881, Laupp. 8. 18 M.

I. Epistulae Barnabae, Clementis Romani, Ignatii, Polycarpi.

SCRIPTORES DE ARTE NAVALI.

Müller, K. K., eine griechische Schrift über Seekrieg, zum ersten Male hrsg. u. untersucht. Würzburg, Stuber. 53 S. gr. 8. 2 M. 40 Pf.

SAMSON G. W., The English revisers' Greek texts hown to be unauthorized except by Egyptian copies discarded by Greeks, and to be opposed to the historic text of. all ages and churches. Cambridge, Mass., Moses King. 5, 131 p. 16. 50 c.

STAMM, Adolf. Tres canones harmonici. Ad summos honores ab amplissimo philosophorum ordine Academiæ Wilhelmæ Argentinensis rite impetrandos edidit Ad. Hamm. Berolini, Weidmann, 1881, in-4.

IX. LANGUE ET LITTÉRATURE NÉO-HELLÉNIQUES.

ANTONIADIS, A., Γραμματικὴ τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. 3e éd. Athènes.

BOLTZ, Aug., Shakespeare in Griechenland.

BONTZALIDIS, Georges, Νεανικὰ ποιήματα. T. Ier. Smyrne.

BRATSANO, M., Ἀποστόλης ὁ Θαλασσινὸς, ἢ ὁ νέος Ῥοβινσών. Athènes, Vlasto, 1883, in-8.

CARACCIO, M., La lingua greca moderna. Corso grammaticale, con esercizii di traduzione, di conversazione, con note filologiche. Padova, Sacchetto. XVI, 316 p. 8. 5 L.

HUGO, Victor, Torquemada, drame avec prologue. Traduction en vers grecs iambiques, par S. J. Voutyra. Athènes, 1883, in-8.

LAAS D'AGUEN, A. M. P., Nouveau guide de la conversation français-grec moderne, ou Dialogues usuels et familiers à l'usage des voyageurs et des étudiants, contenant un traité de prononciation, un vocabulaire des mots usuels appliqués aux conjugaisons, des dialogues sur différents sujets, etc. Quatrième éd., augmentée. Paris, Maisonneuve et Cie, LII, 160 p. 18.

MANARAKI, A., Neugriechischer Parnass oder Sammlung der ausgezeichneteren Werke der neueren Dichter Griechenlands. Original u. Uebersetzung. 2. Bd. 2. Hft. Athen, 1881. Berlin, Calvary et Co. 142 S. gr. 8. 3 M. (1. u. 2. : 4 M.)

MOSCHAKIS, Ignace, Λόγος πανηγυρικὸς εἰς τὴν ἐπέτειον ἑορτὴν τοῦ ἑλληνικοῦ διδασκαλικοῦ Συλλόγου. 1883. Athènes, in-8.

PAPARRIGOPULO, D., Pigmalione : poemetto; traduzione dal neo-ellenico di A. Garlato, preceduta da un bozzetto critico e da documenti inediti sulla vita e sulle opere dell'autore. Venezia, tip. Visentini, 1881. 3 L.

PHARANTATÈS, Nic. Sp., Περὶ ῥήματος καὶ τῆς πρώτης μορφῆς αὐτοῦ. Athènes, 1883.

POLEMIS, Jean, Ποιήματα. Athènes, 1883.

POLITIS, N. G., Δημιώδεις μετεωρολογικοὶ μῦθοι. Athènes, 1880. 49 S. 8. (Diss. v. Erlangen.)

— Ὁ Ἥλιος κατὰ τοὺς δημιώδεις μύθους. Athènes, 56 p. 8.

PUNTONI, V., Alcune favole dello Στεφανίτης καὶ Ἰχνιλάτης, secondo una redazione inedita di prete Giovanni Escammatismeno. Torino, Loescher. 30 p. 8. 1 L. 50 c.

RAUTOPOULOS, Périclès, Ἄνθη καὶ Σκίαι, ποιήματα. Athènes, 1883.

SOURI, Georges, Poèmes. T. Ier, La question grecque. T. II, Pièces inédites. Athènes, Antoniadis et Naki, 1882, 1883, in-8.

WIED, C., Ὁμιλεῖτε ἑλληνικά; (Sprechen Sie Neugriechisch?). Neugriechischer Sprachführer, enth. e. kurze Grammatik, Gespræche u. Lesestücke für Reisende u. Studierende. Leipzig, Koch. VII, 104 S. 8. 2 M. 50 Pf.

VALAORITIS, Aristote, Poèmes patriotiques traduits pour la première fois en français par J. Blancard, avec une notice sur la vie et les œuvres de A. Valaoritis par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Paris, E. Leroux, 1883, in-18. (Collection de poèmes néo-helléniques traduits en français sous la direction du marquis de Queux de Saint-Hilaire.)

CORRIGENDA

Page 81, *au lieu de* Salonique, *lire :* Larisse.

P. 85, *au lieu de* datant, *lire :* basant.

P. 288, *au lieu de* APPIANUS, *lire :* ARRIANUS, *et au lieu de* Appien, *lire :* Arrien.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE ADMINISTRATIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 AVRIL 1883

MÉMOIRES ET NOTICES

VARIÉTÉS

BIBLIOGRAPHIE

Le Puy. — Imprimerie de Marchessou fils.

